

50.



BOURDALOUE

sa Vie et ses Œuvres

PAR

le P. M. LAURAS

de la Compagnie de Jésus

TOME SECOND



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

PARIS	BRUXELLES
VICTOR PALMÉ	J. ALBANEL
Directeur général	Directeur de la Succursale
76, RUE DES STS-PÈRES, 76	12, RUE DES PAROISSIENS, 12

GENÈVE

GROSSET & TREMBLEY, LIBRAIRES-ÉDITEURS

4, Rue Corraterie, 4

BOURDALOUE

II

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.



BOURDALOUE

SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR

LE P. M. LAURAS
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME SECOND



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

PARIS	BRUXELLES
VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL	J. ALBANEL, DIRECT. DE LA SUCCUR.
76, rue des Saints-Pères, 76	12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
GROSSET ET TREMBLEY, LIBRAIRES-ÉDITEURS
4, rue Corraterie, 4

1881

LE PÈRE
LOUIS BOURDALOUE

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

LIVRE TROISIÈME

SON ŒUVRE APOSTOLIQUE A PARIS

CHAPITRE PREMIER

Le P. Bourdaloue et la société parisienne

I. — PARIS RELIGIEUX A LA FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Quelques stations d'Avent et de Carême prêchées à la Cour, une centaine de sermons rassemblés par le P. Bretonneau, sous le titre de dominicales, mystères, exhortations, panégyriques, instructions, ne peuvent représenter trente-quatre années d'un ministère toujours actif et toujours applaudi. Il faut donc admettre que l'orateur s'est multiplié lui-même, soit par la répétition de ses discours, plus ou moins modifiés, soit par l'improvisation,

soit par d'autres sermons que l'auteur a laissés dans l'ombre lorsqu'il préparait la publication de ses œuvres en 1694.

Nos études sur l'apostolat du P. Bourdaloue à la Cour ont fait ressortir les sermons adressés au roi et à ses courtisans; il nous reste à suivre l'orateur dans les chaires de la ville, à Paris, où s'est écoulée la plus notable partie de sa vie.

La société parisienne était composée de magistrats, de seigneurs en attente d'emploi, de financiers et de traitants, de bourgeois enrichis, d'une pléiade d'hommes de lettres et de femmes d'esprit, dites précieuses, circulant au milieu d'un peuple animé d'une vive foi, du plus pur patriotisme, mais impressionnable, léger et frondeur.

L'auditoire était intelligent, mais il faut l'avouer, la moralité publique laissait beaucoup à désirer, et l'orateur sacré pouvait, avec profit, reproduire à la ville les plus sévères leçons qu'il prodiguait à la cour.

Au-dessus et dans un ordre à part, il faut placer le clergé, auprès duquel le P. Bourdaloue jouissait de la plus haute considération; nous le trouvons souvent en relation avec les prélats les plus distingués; relations du ministère sacré avec Bossuet, Fénelon, Faure; relations d'amitié avec l'évêque d'Avranches, le savant Huet, devenu le pensionnaire des Jésuites de la rue Saint-Antoine.

A côté du clergé, florissaient les corps religieux des deux sexes: phalanges puissantes par un surcroît obligé de vertu et de science. Si le haut clergé n'était pas irréprochable, il ne faut pas lui laisser toute la responsabilité de sa conduite; elle appartient en grande partie à l'autorité souveraine qui s'arrogeait le droit de jeter dans ses rangs un trop grand nombre de sujets d'un médiocre mérite et sans vertus, comme sans vocation. Le P. Bourdaloue s'élève souvent contre ces désordres.

Un coup d'œil rapide sur l'état topographique de Paris religieux à la fin du dix-septième siècle nous permettra de suivre l'orateur dans l'exercice de son apostolat dans la capitale.

A la fin du siècle, de 1670 à 1700, la ville de Paris subit de profondes modifications; le système politique inauguré par Richelieu et Mazarin, organisé par Colbert, transforma Paris en centre unique de la vie administrative de la France, dont l'âme résidait à Versailles.

Les anciennes enceintes de Philippe-Auguste et de Charles V, disparurent, débordées qu'elles étaient par le flot envahissant de l'agglomération parisienne.

La capitale, de temps immémorial, était partagée en trois parties distinctes : la *Cité*, la *Ville* et l'*Université*.

Dans la *Cité*, berceau de la capitale, résidaient les premiers dignitaires de l'Église et du Parlement; le palais archiépiscopal et le cloître résidence des chanoines, enveloppaient la cathédrale, reconstruite, telle que nous la voyons maintenant, sous le règne du roi Robert (996-1031) et continuée jusqu'à la fin du règne de saint Louis (1).

Le Palais, situé à l'extrémité occidentale de l'île, après avoir été la résidence des rois jusqu'à François Ier, était devenu le siège du Parlement. Entre ces deux résidences, vivait une population condensée, que les embellissements modernes ont fait disparaître avec raison; dix paroisses et plusieurs chapelles lui donnaient les secours spirituels. La Madeleine, avec le titre d'église archipresbytérale, et Saint-Barthélemy étaient les plus importantes, après la cathédrale, seule église de la Cité, à notre connaissance, où le P. Bourdaloue ait porté la parole; il y prêcha le Carême en 1671.

(1) Le grand autel a été consacré en 1182; l'édifice ne fut terminé qu'à la fin du treizième siècle.

De l'autre côté du fleuve, sur la rive gauche, l'*Université*, en prenant possession de la montagne qui jadis avait fait les délices des empereurs romains, donna son nom à cette partie notable de la capitale. Dès le treizième siècle, les écoles, d'abord ouvertes sous les murs du Louvre ainsi qu'au parvis Notre-Dame, vinrent s'établir sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève; c'est surtout au quatorzième siècle, le plus désastreux pour notre France, que les collèges se multiplièrent, grâce à la vigilance de l'Église. Les paroisses appartenaient à l'archiprêtré de Saint-Séverin, dont la fondation date du onzième siècle; les plus importantes étaient Saint-Côme (1), Saint-Etienne du Mont, Saint-André des Arts (2) et Saint-Benoît. Bourdaloue prêchait les Quarante-Heures de l'année 1704 qui fut la dernière année de sa vie, à Saint-Etienne du Mont; il prêche à Saint-André des Arts l'Avent de 1694. Plusieurs couvents habitaient sur la montagne Sainte-Geneviève: Saint-Victor (3), les Capucins (4), Sainte-Geneviève (5), les Jacobins (6) ou Dominicains, les Cordeliers (7), les Bernardins (8), les Chartreux (9), les Oratoriens de

(1) L'église Saint-Côme était située à l'angle de la rue de l'École de médecine et du boulevard Saint-Michel; la rue Racine est de création moderne.

(2) Cette église occupait la place actuelle Saint-André-des-Arts ou des *Arcs*.

(3) L'abbaye Saint-Victor s'étendait sur le versant oriental, depuis la rue Cuvier, autrefois rue de Seine, et la rue Linné jusqu'à la rivière

(4) Sur le boulevard Port-Royal, à la hauteur de la rue de la Santé.

(5) Le lycée Henri IV actuel et la place du Panthéon.

(6) Autrement dit les Dominicains, occupaient la rue Soufflot jusqu'à la rue Cujas.

(7) L'hôpital actuel de la Clinique.

(8) La rue du même nom indique l'emplacement.

(9) Le terrain actuellement en construction, entre le Luxembourg et l'Observatoire.

Saint-Magloire (1). On y trouvait encore de nombreuses communautés de femmes comme les filles de la Visitation de Ste Marie du deuxième monastère (2), les Ursulines (3), les religieuses du Carmel, les abbayes du Val-de-Grâce et de Port-Royal (4), et d'autres que nous aurons l'occasion de signaler.

C'est surtout à l'ouest que Paris reçut de grands accroissements à la fin du dix-septième siècle, sur le territoire de l'abbaye Saint-Germain, depuis les murs de Philippe-Auguste, indiqués par les rues Mazarine et Monsieur-le-Prince à l'est, jusqu'à Grenelle à l'ouest, entre la Seine et les boulevards des Invalides et Montparnasse.

Une seule paroisse, Saint-Sulpice, érigée au commencement du treizième siècle sous le nom de Saint-Pierre (5), desservait cette population toujours croissante. On commença l'église que nous voyons maintenant en 1645, sur les dessins de l'architecte Gamart; la nef ne fut terminée qu'en 1736 (6), et la dédicace eut lieu le 30 juin 1745. Le P. Bourdaloue y prêcha devant le grand Condé, paroissien de Saint Sulpice; nous l'y retrouvons au Carême de 1678.

Cette paroisse unique, pour le territoire de l'abbaye Saint-Germain jusqu'à la Révolution, comptait 90,000

(1) Aujourd'hui école des Sourds-Muets.

(2) Aujourd'hui les dames de Saint-Michel rue Saint-Jacques.

(3) Au croisement de la rue des Ursulines et de la rue Gay-Lussac.

(4) Les trois établissements existent encore.

(5) La chapelle Saint-Pierre était située au haut de la rue des Saints-Pères, dans l'endroit où l'on trouve aujourd'hui l'Académie de médecine qui n'est autre que l'ancienne église des Pères de la Charité. C'est par corruption que le nom de Saint-Pierre a été changé en celui de Saint-Père puis des Saints-Pères.

(6) Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de la ville de Paris.*

habitants en 1767. Les nombreuses églises et chapelles conventuelles ont contribué à conserver la foi et la piété dans cette population.

A la fin du siècle, la noblesse commença à affluer sur le territoire de Saint-Germain parallèlement à la Seine jusqu'à la rue de Sèvres; là s'élevèrent de nombreux et brillants hôtels, habités par les princes du sang, comme les Condé au Palais-Bourbon, les princes de Conti, les ducs de Chevreuse, de la Rochefoucault. De nombreux monastères, fuyant le bruit de la ville, vinrent s'y réfugier, et le faubourg Saint-Germain devint bientôt le plus recherché des quartiers de Paris.

Sur la rive droite, la porte du Grand Châtelet était le point de départ d'un rayonnement de voies publiques qui se partageaient la circulation à travers la ville proprement dite : à l'est, par la rue Saint-Antoine, vers l'Allemagne; au nord, par les rues Saint-Martin et Saint-Denis, vers la Flandre et l'Angleterre; à l'ouest, par la rue Saint-Honoré et les rives de la Seine, vers le littoral normand.

En sortant du Grand Châtelet, on entrait dans un dédale de rues étroites et obscures où la population industrielle et commerçante était entassée. Elle avait pour paroisses Saint-Jacques-la-Boucherie, Saint-Leu, Saint-Germain l'Auxerrois, les Saints-Innocents, Saint-Sauveur, Saint-Nicolas des Champs, Saint-Eustache. Nous trouvons le P. Bourdaloue à Saint-Eustache, aux Carêmes de 1673 et 1688; à Saint-Germain l'Auxerrois, aux Carêmes de 1675 et 1681; en 1679, il se fait entendre à Saint-Jacques-la-Boucherie; à Saint-Roch, en 1685; à Saint-Nicolas des Champs il prêche l'Avent de 1690.

A l'est de la ville, sur la rive droite, s'étendait le quartier du Marais, dont le développement commence avec le dix-septième siècle sous Henri IV, continue sous Louis XIII, jusqu'aux premières années du dix-huitième siècle.

Sous le règne de Louis XIII, l'emplacement occupé jadis par les palais des Tournelles, de Saint-Paul et Barbette, si célèbres sous les Valois, fut transformé en quartier neuf; la *place Royale* en devait être le centre; il était circonscrit par la Seine, les boulevards actuels Beaumarchais et la rue du Temple. La place Royale, élevée sous l'inspiration du roi Henri IV, ne fut terminée qu'en 1612. Le génie centralisateur de ce grand prince se trahit dans les dénominations des rues qui devaient porter les noms des provinces du royaume. Depuis cette époque, de nombreux hôtels s'élevèrent; le plus grand nombre appartenait à la haute magistrature. Le secrétaire d'État, Claude le Peletier, habitait la rue Vieille-du-Temple; le chancelier Boucherat avait son hôtel rue de Turenne; les Lamoignon, Mme de Sévigné, Fieubet, et un grand nombre de personnages attachés au Parlement ou à la Cour, habitaient le Marais. Ils avaient pour paroisses, Saint-Jean en Grève, derrière l'Hôtel-de-Ville, Saint-Gervais, Saint-Paul; les églises du petit Saint-Antoine, de Saint-Louis des Jésuites, des Célestins, des Minimes suppléaient à l'insuffisance des paroisses.

Vers la fin du siècle, les remparts qui allaient de la porte Saint-Denis à la porte Saint-Honoré, aujourd'hui place du Théâtre-Français, disparurent, et la ville s'étendit de la Madeleine, de la Ville-l'Évêque, à la naissance des Champs-Élysées actuels.

A la même époque, le cardinal de Richelieu construisit son hôtel, connu depuis sous le nom de Palais-Royal. Colbert suivit son exemple, rue des Petits-Champs, et depuis s'élevèrent les hôtels de Gramont, de Louvois, de Pontchartrain, de Pomponne, et autres.

Saint-Eustache était la paroisse principale du quartier, Bourdaloue y prêcha devant les princes, hôtes du Palais-Royal; Saint-Roch était paroisse en 1640; Saint-Sauveur,

rue Saint Denis (1), était paroisse dès le douzième siècle.

Tel était l'aspect du nouveau Paris au commencement du dix-huitième siècle, nous en trouvons une description curieuse dans un des historiens les plus accrédités de la capitale, Germain Brice :

« Les nouveaux plans de Paris, dit-il en 1725 (2), donnent de l'étonnement, quand on les compare aux anciens » ; puis il ajoute : « On peut même assurer très hardiment qu'elle augmente encore très considérablement tous les jours par les nouvelles et prodigieuses fortunes que divers particuliers autrefois absolument inconnus y ont faites dans ces dernières années ; la dépense et le luxe immodérés des gens d'affaires n'ayant jamais paru avec tant d'éclat, comme on a dû remarquer depuis environ trente ans. » Germain Brice condamne ainsi l'époque funeste de la Régence et des dernières années du règne de Louis XIV qui l'ont préparée.

Les dernières années auxquelles l'auteur fait allusion, avaient été cependant des années calamiteuses ; d'où nous concluons qu'alors comme aujourd'hui, il se trouvait des hommes cupides, âpres au gain, vicieux et sans pudeur, qui savaient profiter du désarroi universel pour entasser fortune.

Le P. Bourdaloue était donc dans son droit, quand il poursuivait du haut de la chaire les scandaleuses richesses des uns, le luxe des autres et l'affaiblissement de la foi dans le grand nombre des libertins, c'est-à-dire des libres penseurs du temps ; il pouvait leur tenir le langage sévère que nous avons recueilli dans le panégyrique de sainte Geneviève, patronne de Paris, où, prophète austère, il

(1) A l'angle de la rue Saint-Denis et Saint-Sauveur côté pair.
(2) T. III, p. 244.

vient, comme un nouveau Moïse, rappeler ce peuple à son devoir (1).

Qu'est-ce que cette ville si nombreuse, s'écrie-t-il, et quel spectacle présenterais-je à vos yeux, si je vous en faisais voir toutes les abominations? Qu'est-ce, dis-je, que Paris? un monstrueux assemblage de tous les vices, qui croissent, qui se multiplient, qui infectent et les petits et les grands, et les pauvres et les riches, qui profanent même ce qu'il y a de plus sacré, et qui s'établissent jusque dans la maison de Dieu. Ne tirons point le voile qui couvre en partie ces horreurs; nous n'en connaissons déjà que trop. Or, que serait-ce donc, si nous n'avions pas une médiatrice pour prendre nos intérêts auprès de Dieu, et pour arrêter ses coups? Mais après tout, mes Frères, Dieu ne se lassera-t-il point, la mesure de nos crimes ne se remplira-t-elle point, et ne pourra-t-il point arriver que ce secours de Geneviève cesse enfin pour nous? Quand les Israélites eurent oublié le Seigneur, jusques à faire des sacrifices à un veau d'or, pendant que Moïse était sur la montagne et priait pour eux, l'Écriture nous apprend que Dieu en fit un reproche à ce législateur. Va, Moïse, lui dit-il, descends de la montagne, et tu verras le désordre de ton peuple, car c'est ton peuple et non plus le mien; ce n'est plus mon peuple, puisqu'il a choisi un autre Dieu que moi, et que, dans l'état de corruption où il est réduit, je ne le connais plus; mais c'est encore le tien, puisque, tout corrompu qu'il est, tu viens intercéder et me solliciter pour lui. Va donc, et tu seras toi-même témoin de ses déréglements et de ses excès? Tu te promettais quelque chose de sa piété et de sa religion; mais tu connaîtras en quelle idolâtrie il est tombé depuis qu'il t'a perdu de vue: après s'être abandonné à l'intempérance, aux jeux, aux festins, à la bonne chère; après s'être plongé dans les débauches les plus impures et les plus abominables, tu verras avec quelle insolence il s'est fait une idole qu'il adore comme le

(1) T. XII, p. 215.

Dieu d'Israël, protestant qu'il n'y a point d'autre divinité que celle-là qui l'ait pu tirer de la servitude, voilà où en est ce peuple qui t'est si cher. Mais laisse-moi, Moïse, ajoute le Seigneur, car je vois bien que c'est un peuple indocile et endurci dans son péché; ne me parle donc plus en sa faveur, ne t'oppose plus au dessein que j'ai de l'exterminer et de le perdre; tes prières me font violence, donne-moi trêve pour quelques moments, afin que ma colère éclate. Je sais, chrétiens, ce que fit Moïse; qu'il ne se désista pas pour cela de demander grâce (1)...

Malgré sa réputation de moraliste sévère, le P. Bourdaloue n'était pas le moins recherché des prédicateurs, il l'était d'autant plus, qu'animé d'un zèle vraiment apostolique, il ne savait pas marchander ses services.

Il est à Paris comme à la Cour, avec sa méthode rigoureuse, ses divisions et ses tableaux de mœurs; ce sont les mêmes thèses qu'il soutient, avec les changements que réclame la diversité des auditoires; il prêche la même doctrine, à Saint-Germain-en-Laye, à Saint-Paul, à la Salpêtrière, et partout il enlève l'admiration.

Dans cette étude sur la prédication du P. Bourdaloue à Paris, nous n'avons pas l'intention de faire un cours de morale à l'adresse des bourgeois de la capitale d'après l'orateur; nous nous arrêtons à quelques-uns des sujets qu'il a traités pour la réforme ou l'amélioration des mœurs chrétiennes de la société parisienne, du monde profane ou du monde religieux. Nous entendrons son enseignement sur la famille, le mariage, l'éducation et la vocation des enfants, le soin des domestiques. Nous le suivrons dans ses invectives contre les mœurs relâchées du temps, les conversations, les divertissements, la tenue à l'église.

A sa suite, nous pénétrerons dans le sanctuaire où Bour-

(1) T. XII, p. 215. *Panég. de sainte Geneviève.*

daloue, toujours avec le même zèle, travaille à la formation des séminaires et à la réforme du clergé.

Dans les communautés religieuses de Paris, nous le rencontrons souvent aux cérémonies, toujours solennelles, qui accompagnent la prise d'habit et la profession religieuse.

Nous l'étudions comme directeur des âmes, soit dans les monastères, soit dans le monde dévot; nous parlons de l'heureuse influence qu'il a exercée sur la conduite de Mme de Maintenon, comme directeur de conscience.

Enfin, nous le montrons dans l'exercice de l'apostolat de la charité, usant les derniers restes de ses forces et de son talent à plaider la cause des pauvres, des malades, des orphelins et des prisonniers.

II. — LA FAMILLE. — LE MARIAGE. — LA VOCATION DES ENFANTS. — LE SOIN DES DOMESTIQUES.

La famille se compose d'un chef, le père et la mère de famille; des enfants et du monde domestique.

Sur ces sujets, divers dans leur unité, la parole de l'orateur est féconde, elle est originale, pleine d'instructions claires, solides et toujours empreintes d'un cachet de sévérité mesurée.

Le mariage (1) est le fondement de la famille comme la famille est le fondement de la société : le P. Bourdaloue nous le présente avec son cortège de *devoirs*, de *peines* et de *dangers;* tableau qui lui laisse peu d'attraits auprès des esprits légers; aussi n'est-ce point à eux qu'il s'adresse;

(1) T. V, p. 40.

son discours est fait pour les esprits sérieux qui secouent le joug des passions vulgaires, pour ne suivre dans le mariage que la voix surnaturelle de la vocation.

Dans la nouvelle loi, dit l'orateur, le mariage est un sacrement, c'est le lien d'une mutuelle société, pour la propagation légitime des enfants de Dieu; il impose des *devoirs* et des *obligations* à remplir; des *peines* à supporter; des *dangers* à repousser.

La première partie du discours traite des *obligations*, et la première à remplir avant de s'engager, c'est d'étudier sa vocation; de purifier sa conscience en s'y engageant; et qu'arrive-t-il le plus souvent? c'est qu'au lieu d'apporter ces conditions essentielles, on s'engage dans le mariage par des considérations humaines; c'est l'argent qui forme les unions, « d'où vient ensuite ce dérèglement si commun, — l'observation est de notre moraliste, — qu'après un mariage contracté sans attachement, on fait ailleurs de criminels attachements sans mariage », le sacrement unit les époux sans leur donner les grâces du sacrement, et les obligations deviennent impraticables. L'amour mutuel, conforme à l'amour de Jésus-Christ pour son Église, est impossible; l'amour respectueux fait place à la familiarité sans respect, qui ne tarde pas à dégénérer en mépris; l'épouse est impuissante à sanctifier son mari; et cependant que ne peut une femme chrétienne quand elle est animée d'une foi vive! à ce sujet, l'orateur cite pour exemple d'une épouse chrétienne, la mère de Léta, qui convertit son époux idolâtre; pour moi, disait saint Jérôme, je pense que *Jupiter même* qu'adoraient les payens, aurait cru en Jésus-Christ, s'il eût vécu dans une si sainte alliance.

Mais le plus souvent la division règne; et ici nous trouvons un tableau d'un mauvais ménage qu'il n'est pas inutile d'étudier.

Une femme est entêtée, est capricieuse, est idolâtre de sa personne, aime le jeu, la dépense, les vains ajustements, les compagnies et les divertissements du monde. Un mari est impérieux, est jaloux, est chagrin, est emporté et colère, aime son plaisir et la débauche. Et parce qu'ils ne voudraient pas se faire la moindre violence, l'une, pour revenir de ses entêtements, pour régler ses caprices, pour mettre des bornes à son jeu, à ses dissipations, à ses vanités, à son attachement au monde; l'autre, pour abaisser ses hauteurs, pour adoucir ses chagrins, pour se défaire de ses soupçons injustes et de ses inquiétudes outrées et mal fondées, pour modérer ses emportements, et pour se retirer de ses débauches : de là viennent les contrariétés, les plaintes réciproques et les murmures, les reproches aigres et amers. On conçoit du dégoût l'un pour l'autre; et souvent enfin, pour prévenir de plus grands désordres, on se trouve réduit à se séparer l'un de l'autre. Divorces et séparations que la loi des hommes autorise, mais qui ne sont pas pour cela toujours justifiés devant Dieu et selon la loi de Dieu (1).

Autre obligation contractée par l'union conjugale; la propagation de la famille et l'éducation des enfants : il faut leur donner l'existence, entretenir cette existence; leur faire une position dans le monde, et surtout en faire des chrétiens :

De quoi néanmoins un père et une mère auront-ils plus particulièrement à répondre devant Dieu, si ce n'est de la sanctification de leurs enfants? Comme c'est là sans contredit la première de toutes les affaires, ou plutôt comme c'est l'unique affaire, c'est à celle-là qu'ils doivent être spécialement attentifs dans l'instruction des enfants dont ils sont chargés. Et par conséquent, c'est à eux de porter leurs enfants à Dieu, et de les entretenir dans la crainte de Dieu; à eux de corriger les inclinations vicieuses de leurs enfants,

(1) T. V, p. 50.

et de les tourner de bonne heure à la vertu ; à eux d'éloigner leurs enfants, et de les préserver de tout ce qui peut corrompre leur cœur : domestiques déréglés, sociétés dangereuses, discours libertins, spectacles profanes, livres empestés et contagieux ; à eux de procurer à leurs enfants de saintes instructions, de leur donner eux-mêmes d'utiles conseils, surtout de leur donner de salutaires exemples, s'étudiant à ne rien dire et à ne rien faire en leur présence, qui puisse être un sujet de scandale pour ces âmes faibles et susceptibles de toutes les impressions (1)...

La deuxième partie s'étend sur les peines du mariage ; il prend ses auditeurs à témoin de la vérité de sa parole ; le joug qui unit les époux les condamne à une espèce de servitude par l'indissolubilité du lien. Sans doute les vœux de religion attachent irrévocablement à Dieu, mais le religieux sait à quoi il s'engage, tandis que l'union conjugale lie deux inconnus, et si l'antipathie vient à naître, quel supplice ! Plût à Dieu, ajoute l'orateur, qu'il y eut un noviciat pour le mariage, comme pour la vie religieuse !

Bourdaloue fait ressortir toutes les chances malheureuses de l'union conjugale, les ruses mises en œuvre par les intéressés, et toujours découvertes trop tard, d'où il conclut que le célibat serait préférable au mariage ; il s'explique cependant et reconnaît que par la prière et l'assistance divine, on peut écarter tous les dangers.

Autre peine qui surgit d'un mariage mal assorti.

Je m'arrête à la seule diversité d'humeurs qui se rencontre souvent entre une femme et un mari. Quelle croix et quelle épreuve ! quel sujet de mortification et de patience ! Un mari sage et modeste avec une femme volage et dissipée ; une femme régulière et vertueuse avec un mari libertin et impie.

(1) T. V, p. 53.

De tant de mariages qui se contractent tous les jours, combien en voit-on où se trouve la sympathie des cœurs? et s'il y a de l'antipathie, est-il un plus cruel martyr? Du moins si l'on savait par là se sanctifier; si l'on portait sa croix en chrétien, et que d'une triste nécessité on se fît une vertu et un mérite; mais ce qu'il y a de bien déplorable, c'est que ces peines domestiques ne servent encore qu'à vous éloigner davantage de Dieu, et qu'à vous rendre plus criminels devant Dieu. On cherche à se dédommager au dehors; on tourne ailleurs ses inclinations, et à quels désordres ne se laisse-t-on pas entraîner? Du reste, quelles animosités et quelles aversions ne nourrit-on pas dans l'âme? En quelles plaintes et en quels murmures, en quelles désolations et en quels désespoirs les années s'écoulent-elles? On demeure dans ces dispositions jusqu'à la mort; et, comme disait saint Bernard, on ne fait que passer d'un enfer à un autre enfer, d'un enfer de péché et de crime à un enfer de peine et de châtiment, de l'enfer du mariage au véritable enfer des démons (1).

Après ce tableau, Bourdaloue montre comment s'exerce la vengeance de Dieu sur les unions contractées en dehors de sa volonté; il rassemble à ce sujet tous les éléments de divorce nés d'un mari bizarre, impérieux, violent, avare, prodigue, indifférent, jaloux, en présence d'une femme vaine, indiscrète, mondaine et dissipée, obstinée et opiniâtre, inconstante, fière, emportée.

D'autres peines naissent d'une obligation non moins rigoureuse, de l'*éducation des enfants*.

Source inépuisable de tourments, dit le P. Bourdaloue; les enfants sont toujours pour le père et la mère une croix bien pesante : il y a les soins de la première enfance; puis, s'ils sont bons sujets, il faut penser a les pourvoir; les conservera-t-on, pourra-t-on les établir?

(1) T. V, p. 59.

S'ils sont mauvais, s'ils sont sans génie, sans talent, ingrats, sans naturel, déréglés et débauchés, prodigues et dissipateurs, opposés à tout sentiment de christianisme, à tout sentiment d'honneur, que de chagrins pour la vie! et d'autant plus amers que les premiers coupables sont les parents eux-mêmes; aussi quel jugement terrible ils se préparent!

Ah! mes chers auditeurs, s'écrie l'orateur, combien de pères, dans le christianisme, à qui Dieu pourrait faire, au moment que je parle, la même menace et la même prédiction? Parce que vous vous êtes laissé amollir par une tendresse criminelle, et que vous l'avez conservée à mon préjudice pour des enfants impies, athées, perdus de conscience; parce que, voyant leurs désordres, vous n'avez pas voulu oublier que vous étiez leur père, pour vous souvenir que j'étais votre Dieu, ou que vous vous êtes seulement souvenu que vous étiez leur père pour les aimer, sans vous souvenir que vous l'étiez encore pour les corriger; parce qu'en mille occurrences où je vous demandais raison de leurs déportements, vous n'avez pu consentir à vous élever contre eux, pour venger mes intérêts, je vous priverai de ces bénédictions que j'ai coutume de répandre sur mes serviteurs et sur ceux qui leur appartiennent : elles ne seront ni pour vous, ni pour ces enfants dont vous êtes idolâtres, et sur qui vous fondiez vos espérances dans l'avenir. Je détruirai votre maison, j'abaisserai votre grandeur, je saperai les fondements de cet édifice imaginaire que vous vous promettiez de bâtir; et par la juste sévérité de mes châtiments, vous reconnaîtrez que je n'ai besoin que de moi-même pour tirer, quand je le veux, une vengeance exemplaire des injures que je reçois, et de ceux qui les pardonnent trop aisément (1).

La conclusion est toujours la même, il ne fallait pas

(1) T. VI, p. 71.

s'engager dans le mariage, sans y être appelé de Dieu, et, avant de l'embrasser, il fallait prévoir les dangers où il expose.

Dans la troisième partie, Bourdaloue, avec une sévérité qui nous frappe, mais que la licence du siècle explique, expose les dangers du mariage dans l'amour mutuel des époux, et dans le soin qu'ils doivent donner à leurs intérêts temporels; il relève la chasteté conjugale, il apprend à régler la conduite des époux, ils doivent partager les peines sans épouser les torts, ils ne doivent point se préoccuper outre mesure des biens temporels, qu'il faut acquérir et conserver, tout en restant détaché des biens de la terre.

En présence des dangers, des peines comme des obligations du mariage, il faut recourir à Dieu auteur de tout don, et prévenir les effets de sa justice quand il en est temps encore, en un mot, il ne faut pas s'engager sans consulter Dieu.

Nous avouons que Bourdaloue est sévère sur le mariage et cependant nous aurions tort de le condamner avant d'avoir étudié sérieusement l'état moral du siècle. Nous ne voulons ni ne pouvons censurer sa doctrine, elle est de tous points conforme à l'évangile et n'infirme en rien le mérite et la valeur du mariage chrétien. Nous passons aux devoirs de la famille par rapport à la vocation des enfants que Bourdaloue expose dans le sermon pour le *premier dimanche après l'Épiphanie* (1).

Dans le cour de sa vie, Bourdaloue n'a jamais oublié que son père avait retardé de trois mois son entrée en religion, et bien qu'il ait donné l'exemple d'une soumission parfaite à la volonté paternelle, en pareille occurrence, il tint toujours à montrer que la destinée de l'homme relève

(1) T. V, p. 1.

avant tout de Dieu : soit par expérience personnelle, soit par l'expérience acquise au milieu des écoliers avec lesquels il avait vécu, Bourdaloue attachait une grande importance à ce sujet ; il est, disait-il, en commençant son sermon du *premier dimanche* après l'Épiphanie, il est d'une *conséquence infinie.*

L'orateur, avec l'autorité que personne ne lui refuse, affirme que le plus grand nombre des pères et mères ignorent leurs devoirs par rapport à la disposition de leurs enfants, en matière d'état et de vocation. Il est donc important qu'on les leur explique, et voilà, ajoute-t-il, ce que j'entreprends dans ce discours. Et pourquoi n'hésite-t-il pas à entrer dans l'intérieur de la famille ? c'est parce que là où la religion et la conscience sont intéressés, il est de son devoir d'instruire.

Bourdaloue affirme que les pères et mères n'ont pas à disposer de la vocation de leurs enfants, tout en les rendant responsables du choix que font ces enfants. Si quelqu'un voit une contradiction entre ces deux propositions, qu'il sache qu'elle n'est qu'apparente. Dieu seul peut disposer de la vocation des hommes. Si le père usurpe ce droit, il s'insurge contre Dieu et compromet l'avenir de ses enfants. Dieu est en effet notre premier père ; et surtout il est le père de notre esprit, le père de nos âmes ; nous trouvons sur ce sujet un admirable passage, sur la dignité des âmes qui ne relèvent que de Dieu :

Un père sur la terre peut disposer de l'éducation de ses enfants : il peut disposer de leurs biens et de leurs partages ; mais de leurs personnes, c'est-à-dire, de ce qui porte avec soi engagement d'état, il n'y a que vous, ô mon Dieu ! disait le plus sage des hommes, Salomon, il n'y a que vous qui en soyez l'arbitre ; c'est un droit qui vous est réservé : *Tu autem cum magnâ reverentiâ disponis nos* (Sap. 12 ; 18). Expression

admirable, et qui renferme un sentiment encore plus digne d'être remarqué : *Cum magnâ reverentiâ.* Car c'est comme s'il disait : Vous n'avez pas voulu, Seigneur, que cette disposition de nos personnes fût entre les mains de nos pères temporels, ni qu'ils en fussent les maîtres. Vous avez bien prévu qu'ils n'en useraient jamais avec les égards ni avec le respect que nos personnes méritent. Et en effet, mon Dieu, nous voyons qu'autant de fois ils s'ingèrent dans cette fonction, c'est toujours avec des motifs indignes de la grandeur du sujet et de la chose dont il s'agit : car il s'agit de pourvoir des âmes chrétiennes, et de les établir dans la voie qui les doit conduire au salut ; et eux n'y procèdent que par des vues basses et charnelles, que par de vils intérêts, que par je ne sais quelles maximes du monde corrompu et réprouvé : se souciant peu que cet enfant soit dans la condition qui lui est propre, pourvu qu'il soit dans celle qui leur plaît, dans celle qui se trouve plus conforme à leurs fins et à leur ambition ; ayant égard à tout, hors à la personne dont ils disposent ; et par un désordre très criminel et très commun, accommodant le choix de l'état, non pas aux qualités de celui qu'ils y engagent, mais aux désirs de celui qui l'y engage. Or, n'est-ce pas là blesser le respect dû à vos créatures, et surtout à des créatures raisonnables? Mais vous, Seigneur, qui êtes le Dieu des vertus, vous nous traitez bien plus honorablement ; car disposant de nous, vous ne considérez que nous-mêmes, et à voir comment en use votre providence, on dirait en quelque sorte qu'elle nous respecte : *Cum magnâ reverentiâ disponis nos* (1).

La vocation est une grâce que Dieu seul peut dispenser ; un être infiniment sage peut seul assigner à chacun la place qu'il doit occuper dans le monde et qui doit le conduire à la fin dernière, au salut ; or la sagesse de l'homme est bien courte.

(1) T. V, p. 7.

Bourdaloue en vient aux détails pratiques et dévoile les intrigues qui décident des vocations de son siècle et surtout des vocations ecclésiastiques et religieuses. Ce passage nous présente un tableau de mœurs plein de verve et de vérité :

Ce cadet n'a pas l'avantage de l'aînesse : sans examiner si Dieu le demande, ni s'il l'accepte, on le lui donne. Cet ainé n'a pas été, en naissant, assez favorisé de la nature, et manque de certaine qualités pour soutenir la gloire de son nom : sans égard aux vues de Dieu sur lui, on pense, pour ainsi dire à le dégrader, on le rabaisse au rang du cadet, on lui substitue celui-ci : et pour cela on extorque un consentement forcé, on y fait servir l'artifice et la violence, les caresses et les menaces. L'établissement de cette fille coûterait : sans autre motif, c'est assez pour la dévouer à la religion. Mais elle n'est pas appelée à ce genre de vie : il faut bien qu'elle le soit puisqu'il n'y a point d'autre parti pour elle. Mais Dieu ne la veut pas dans cet état : il faut supposer qu'il l'y veut, et faire comme s'il l'y voulait. Mais elle n'a nulle marque de vocation : c'en est une assez grande que la conjecture présente des affaires, et la nécessité. Mais elle avoue elle-même qu'elle n'a pas cette grâce d'attrait : cette grâce lui viendra avec le temps, et lorsqu'elle sera dans un lieu propre à la recevoir. Cependant on conduit cette victime dans le temple, les pieds et les mains liés, je veux dire, dans la disposition d'une volonté contrainte, la bouche muette par la crainte et le respect d'un père qu'elle a toujours honoré. Au milieu d'une cérémonie brillante pour les spectateurs qui y assistent, mais funèbre pour la personne qui en est le sujet, on la présente au prêtre, et l'on en fait un sacrifice qui, bien loin de glorifier Dieu et de lui plaire, devient exécrable à ses yeux, et provoque sa vengeance (1).

(1) T. V, p. 13.

Dans le livre des pensées, en traitant de l'état religieux l'orateur ne craint pas d'appeler parricides les parents qui enferment leurs enfants dans les cloîtres, sans vocation. Nous citons ce remarquable anathème dans le chapitre que nous consacrons aux instructions de Bourdaloue sur l'état religieux (1).

Si Bourdaloue ne veut pas de vocations forcées pour l'Église, il ne les accepte pas non plus pour la vie dans le monde; c'est toujours à Dieu qu'il faut en référer, lui seul est le maître. Mais les enfants ont aussi leurs droits, parce qu'il est de droit naturel et divin que celui-là choisisse lui-même son état qui en doit porter les charges et accomplir les obligations.

L'orateur montrera ensuite que s'il n'est pas permis aux pères et mères de déterminer les enfants à un état, ils n'en sont pas moins responsables à Dieu de l'état qu'ils embrassent.

Le père conserve sur ses enfants les droits d'un directeur et d'un surveillant, et les enfants ne sont jamais dispensés de l'observation des commandements de Dieu qui prescrivent le respect; les pères ont donc part au choix que leurs enfants doivent faire d'un état de vie; par exhortation, par conseil, par tolérance, par consentement, par droits d'opposition et de punition, et s'ils n'usent pas de ces droits incontestables, ils sont responsables devant Dieu de la perte de leurs enfants; soit que l'état qu'ils embrassent soit mauvais par lui-même, c'est-à-dire contraire au salut, soit que celui qui embrasse l'état soit incapable de le remplir; soit que les voies où ils s'engagent soient des voies détournées où l'honneur est compromis, comme dans le cas qu'il décrit avec tant de vérité.

(1) T. XV, p. 120.

On veut que ce fils parvienne à certain degré dans le monde; et pour cela, quelles intrigues n'imagine-t-on pas? quelles cabales ne forme-t-on pas? à quels excès ne se porte-t-on pas contre les concurrents qui se présentent et qui font ombrage? On jette les yeux sur certain parti pour cette fille; et, afin de mieux engager celui-ci, le dirai-je? quelles libertés ne donne-t-on pas à celle-là? quelles entrevues ne lui permet-on pas? à quels périls ne l'expose-t-on pas? Ce sont, dites-vous, les moyens de réussir, et tout demeure sans cela; mais sont-ce des moyens que Dieu approuve? sont-ce des moyens que l'Évangile autorise? sont-ce des moyens que l'équité même naturelle inspire, et avec lesquels elle puisse concourir? par conséquent, sont-ce des moyens qu'un père puisse suggérer à ses enfants, où un père puisse prêter les mains à ses enfants, dont un père puisse donner l'exemple à ses enfants? Si donc il se laisse aveugler par sa passion, jusqu'à les voir tranquillement, et sans nulle résistance de sa part, suivre de pareilles voies, jusqu'à les leur tracer lui-même et à les y conduire, en participant aux crimes de ses enfants, ne doit-il pas s'attendre à être compris dans l'arrêt que Dieu prononcera contre eux, et y a-t-il une excuse légitime qui l'en puisse préserver (1)?

En terminant, Bourdaloue prévient l'objection qui peut lui être faite : S'il condamne une sollicitude exagérée et coupable pour l'établissement des enfants, il n'autorise nullement l'indifférence et la dureté des pères et des mères qui, tout occupés d'eux-mêmes, laissent languir leurs enfants sans établissement, et se dispensent des peines qu'ils doivent se donner pour les instruire, les former et les rendre capables, intelligents, dignes des places où ils peuvent aspirer, s'exposant ainsi à la sévérité des jugements de Dieu, et se privant des consolations réservées

(1) T. V, p. 35.

aux pères et mères qui connaissent et remplissent leurs obligations.

Quelques mots extraits d'un sermon sur *l'Oisiveté*, nous mettent au courant d'usages répréhensibles dans la conduite des pères envers leurs enfants; l'orateur s'adresse aux diverses classes de la société :

Les princes et les grands du monde tiennent leurs enfants sujets, parce qu'ils font consister leur gloire à les perfectionner selon le monde; les pauvres et les petits ont soin de les mettre en œuvre pour en tirer des services : mais vous, chrétiens, que Dieu, pour la plupart, a placés entre ces deux extrémités, permettez-moi de vous le dire, vous n'avez souvent sur cela nul zèle. Si vous remarquez dans vos maisons un domestique oisif, vous savez bien le relever du désordre de la paresse : mais qu'un enfant ne s'applique à rien, c'est à quoi vous n'êtes guère attentifs. Lequel des deux est le plus coupable, ou le fils dans son oisiveté, ou le père dans son indulgence? je ne dis pas coupable devant les hommes, mais coupable devant Dieu. C'est un point qu'il importe peu maintenant de résoudre. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'un et l'autre est criminel et sans excuse (1).

Le chef de famille doit encore ses soins à ses domestiques, il doit se conduire envers eux comme le pasteur de leurs âmes.

Un triple intérêt, l'intérêt des domestiques, l'intérêt de Dieu, l'intérêt du maître, doit l'attacher à l'accomplissement de ce devoir. Le maître doit à ses domestiques, *l'instruction*, *l'exemple*, et une *correction opportune*.

Nous ne voulons pas dépasser les bornes d'une analyse succincte, et nous nous contentons de citer quelques uns

(1) T. V, p. 257.

des grands principes qui dominent la question avec quelques applications aux mœurs contemporaines.

Tout homme préposé à son semblable, doit contribuer à son salut : c'est une loi commune aux rois, aux princes, aux magistrats, à toutes les puissances de la terre.

Bourdaloue cite ces paroles de saint Ambroise, que les souverains sont faits pour les peuples et non les peuples pour les rois; que Dieu n'a point d'autre fin dans la disposition des événements, que le salut du monde « pourquoi, demande-t-il, pourquoi serait-il permis de traiter autrement ceux qui relèvent de vous et qui vous appartiennent? C'est une loi que le Saint-Esprit vous dicte dans les livres saints. »

Pour l'accomplissement de cette loi, le maître doit à son domestique l'exemple, et cependant il ne lui donne que du scandale. Pourvu qu'il plaise au maître, on n'exige pas autre chose de lui, et voici dans quel sens il doit plaire suivant les mauvais préjugés du siècle :

Cet homme que vous avez à votre service, et qui se soucie peu de déplaire à Dieu pourvu qu'il vous plaise, à quoi l'employez-vous? à être l'instrument de vos débauches, le confident de vos desseins, l'exécuteur de vos injustices et de vos vengeances. C'est lui qui prépare les voies, lui qui fournit les moyens, lui qui conduit les intrigues, lui qui porte et qui rapporte les paroles, lui qui ménage les entrevues, lui qui sert de lien pour entretenir le plus honteux et le plus détestable commerce. Cette fille que vous tenez auprès de vous, femme mondaine, et qui se fait un point capital de s'insinuer dans vos bonnes grâces et de s'y conserver, à quel ministère la destinez-vous? Il faut qu'elle seconde la passion de votre cœur; je ne m'explique pas davantage : il le faut; et que pour cela elle apprenne mille ruses et mille artifices qui la corrompent; et que pour cela elle se fasse un front qui ne rougisse de rien, lorsqu'il s'agit d'avancer le mensonge

et de le soutenir ; et que pour cela elle oublie tout ce qu'elle doit à Dieu, et tout ce qu'elle doit à son propre honneur. Car c'est à ces conditions qu'elle vous devient chère ; et d qu'elle commencerait à prendre d'autres sentiments, elle cesserait d'avoir auprès de vous l'accès favorable que vous lui donnez (1).

Le scandale est la conséquence d'une pareille conduite :

Témoins oculaires, témoins assidus et perpétuels de tout ce que vous faites et de tout ce que vous dites, ils vous voient fréquenter les lieux suspects, vous trouver à des rendez-vous dont ils ont le secret et dont ils connaissent l'abominable mystère (2).

Le tableau continue, et le prédicateur, en terminant, ajoute :

Peut-être ces gens étaient-ils entrés dans votre maison exempts de tout ces vices, mais je puis presque assurer qu'en se séparant de vous, ils les emporteront tous avec eux (3).

Autre devoir : l'instruction ; en la négligeant, on se dispense de certaines contraintes, mais que de chagrins on se ménage en tolérant tout, pourvu que le service s'accomplisse ! c'est ainsi qu'on les conduit à l'abîme. Le salaire ne représente qu'imparfaitement les services reçus ; le maître doit encore autre chose à ceux qui le servent ; il est leur ange gardien, *leur ange tutélaire ;* c'est un pacte contracté avec eux qui est réel, quand bien même le maître n'en aurait pas la conscience par un aveuglement coupable.

(1) T. V, p. 347.
(2) *Ibid.*, 348.
(3) *Ibid.*, 349.

Sur les devoirs d'un maître ou d'une maîtresse de maison à l'égard des enfants et des domestiques, nous trouvons en maint endroit des instructions dont il faut garder le souvenir. Dans un sermon de Carême, sur *l'Aveuglement spirituel*, nous lisons :

Vous avez des domestiques, ils sont chrétiens, et à peine savent-ils ce que c'est que d'être chrétien ; ils viennent au tribunal de la pénitence, et à peine savent-ils ce que c'est que *pénitence;* ils se présentent à nos sacrements, et ils y commettent des sacrilèges. Leur ignorance les excuse-t-elle? non, mais elle vous excuse encore moins qu'eux; car s'ils sont obligés de s'instruire, vous êtes obligés de pourvoir à ce qu'ils le soient, et c'est en partie pour cela que Dieu veut qu'ils dépendent de vous. Vous me demandez à qui vous les adresserez pour leur enseigner les éléments du salut? Ne vous offensez pas de ce que je vais vous répondre. A qui, dites-vous, les adresser? mais moi, je vous dis : Pourquoi sera-ce à d'autres qu'à vous-mêmes, puisque Dieu vous les a confiés? croiriez-vous donc vous déshonorer, en faisant auprès d'eux l'office même des apôtres? Mais encore, à qui aurez-vous recours, si vous n'en voulez pas prendre le soin? à tant de ministres zélés qui se tiendront heureux de s'employer à un si saint ministère. Oserai-je le dire? à moi-même. Oui, à moi, qui me ferai une gloire de cultiver ces âmes rachetées du sang de Jésus-Christ. D'autres s'appliqueront à vous conduire vous-mêmes, et vous en trouverez assez. Mais pour ces pauvres, aussi chers à Dieu que tout ce qu'il y a de grand dans le monde, je les recevrai. Je serai leur prédicateur, comme je suis maintenant le vôtre. Je vous laisserai le pouvoir de leur commander, et je me réserverai la charge ou plutôt l'honneur de leur faire entendre les ordres du souverain Maître à qui nous devons tous obéir, et de leur expliquer sa loi (1).

(1) T. III, p. 348.

Quand Bourdaloue, le prédicateur du roi, admiré pour son talent, se mettait à la disposition des gens de services, pour suppléer à la négligence des maîtresses de maison; quand on l'entendait dire, avec un dédain caractérisé, que les dames du monde trouveraient toujours assez de directeurs pour leurs âmes, nous le demandons, quel est l'auditeur que ne se sentît édifié par ce langage vraiment apostolique?

L'intérêt de Dieu commande le soin des domestiques, car le pouvoir du chef de famille n'ayant pas d'autre origine que Dieu lui-même, dont il est le délégué; il doit avant tout sauvegarder les intérêts du Souverain Maître et ne pas détourner à son profit les services qu'ils lui doivent. C'est un exemple que les grands serviteurs de Dieu, comme Constantin, saint Louis, ont donné à leurs sujets; c'est une leçon que saint Paul nous a laissée, lorsqu'il annonce que le maître qui n'élève pas ses domestiques dans la connaissance et la crainte de Dieu, renie sa foi, et est aux yeux de Dieu pire qu'un infidèle. *Qui suorum et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit et est infideli deterior* (1).

Mais le moyen d'amener un personnel domestique, grossier et ignorant à la pratique du devoir? Le moyen, Bourdaloue nous l'indiquera, en mettant sous les yeux des maîtres, tous les défauts par lesquels ils aigrissent leurs serviteurs et rendent l'observation du devoir impossible, et en opposant à cette conduite vicieuse, les qualités d'un bon maître; il faut lire ces passages trop étendus pour trouver ici leur place (2).

Enfin l'intérêt à la fois temporel et spirituel du maître, fait une loi de donner ses soins aux gens de services.

(1) II Thim. ch. v; 8.
(2) T. V, p. 362-364.

L'intérêt spirituel, en le ramenant à des pensées d'humilité qui corrigent la hauteur trop ordinaire des maîtres; il y a entre le maître et ses serviteurs un échange de services qui tempère l'orgueil du premier; il y a servitude mutuelle, dépendance réciproque, les pages suivantes développent cette pensée toute chrétienne, que ceux qui commandent sont obligés de pourvoir à ceux qui exécutent leurs ordres (1) : belle remarque de saint Augustin, ajoute Bourdaloue, que saint Grégoire pape, interprêtait en ces termes, que les maîtres ne devraient jamais oublier, qu'ils sont pour ainsi dire les *conserviteurs* de leurs serviteurs mêmes; et d'après saint Bernard, si Dieu donne des sujets à un maître, ce n'est pas pour l'élever en grandeur, c'est pour le rendre utile à un plus grand nombre de ses semblables: pour les aider à s'élever à Dieu. Et ainsi le maître commandera modestement et humblement, il sera obéi fidèlement et promptement, sa domination ne sera ni impérieuse, ni fière, et la soumission ne sera ni forcée, ni contrainte.

Les avantages temporels du maître : le soin que le maître prend des domestiques, fait régner le bonheur dans les familles, en y faisant régner la subordination, la paix, la concorde, la sûreté. Bourdaloue convient que les domestiques ont des défauts, ils les énumère ; le serviteur est emporté, il est lent, paresseux, sans attention, sans soin, il ne s'affectionne à rien, il dissipe, il n'a nulle vigilance ou nulle habileté pour prendre les intérêts de son maître; il manque de fidélité , il trompe. Quel est le remède ? demande le prédicateur, changer de domestiques, les recevoir aujourd'hui pour les renvoyer demain; Bourdaloue se complaît à poursuivre les détails de mœurs que nul moraliste ne connaît plus à fond ; et il indique le moyen

(1) T. V, p. 367.

d'éviter tous ces défauts, « le grand secret, dit-il, le moyen sûr, ce serait de s'appliquer à rendre les domestiques plus chrétiens », et il montre surabondamment quelle transformation opère dans une famille le règne de Jésus-Christ.

La piété y fleurit, les affaires y réussissent, les fonds y profitent, la vie y est douce, le commerce aisé, la confiance entière, les domestiques y sont presque regardés comme les enfants, et les maîtres aimés comme des pères, le bonheur en est parfait (1).

Si ces familles sont rares, c'est que les maîtres n'entretiennent pas dans leurs maisons le culte de Dieu et des bonnes mœurs. Ici l'orateur nous donne la description détaillée d'un intérieur mal servi.

Et qu'arrive-t-il en effet de là ? vous avez des domestiques qui ne vous servent qu'à regret, et par une crainte servile; tant que vous les éclairez de l'œil, ils agissent, mais disparaissez un moment, tout est négligé. Vous avez des domestiques qui se déchirent les uns les autres, qui vous déchirent vous-mêmes, qui vous parlent insolemment, et qui parlent de vous avec encore plus d'insolence; qui, témoins de tout ce qui se passe dans votre famille, au lieu de le tenir secret et caché, comme la loi de Dieu et de la nature les y oblige, sont, au contraire, les premiers à le publier, à l'augmenter, à l'empoisonner, à vous décrier; que vous êtes incessamment forcés de chagriner par les réprimandes qu'ils méritent et que vous leurs faites, et qui vous rendent bien chagrin pour chagrin, par leurs incartades et leurs brusqueries. Vous avez des domestiques ou intéressés, ou dissipateurs, qui regardent votre maison comme une place abandonnée au pillage; chacun fait sa main et se persuade volontiers que tout ce qui lui convient lui appartient; sous

(1) T. V, p. 372.

un prétendu titre, ou de compensation, ou de nécessité, ou de coutume établie dans le service, ils usent des choses à leur gré ; ils en donnent une partie, ils en retiennent l'autre : tantôt avares, tantôt prodigues, mais toujours sur votre compte et à vos dépens. Vous avez des domestiques corrompus et corrupteurs, qui portent la contagion dont ils sont infectés, jusqu'à ceux que vous devez chérir le plus tendrement, jusqu'à vos enfants ; qui, par leurs discours libertins et leur pernicieux exemples, gâtent ces esprits flexibles, et pervertissent ces âmes pieuses et innocentes ; qui leur enseignent ce qu'ils devraient éternellement ignorer; qui, établis pour vous servir auprès d'eux de surveillants, et pour vous avertir de toutes leurs démarches, leur en servent contre vous-mêmes pour favoriser leur passions, et pour dérober à votre connaissance leurs criminelles habitudes : car voilà de quoi sont remplies la plupart des maisons, et sur quoi vous déplorez tous les jours le sort des maîtres (1).

On reconnaît facilement sous ces traits les personnages que Molière fait revivre sous les noms de Sganarelle, de Scapin et de Mascarille.

L'obligation d'instruire les domestiques, entraîne l'obligation de leur laisser le temps nécessaire pour l'accomplissement des devoirs de religion et même de piété, et Bourdaloue d'ajouter :

Mais à peine leur est-il libre de s'absenter quelques moments pour une courte messe souvent avancée lorsqu'ils y arrivent, et non encore finie lorsqu'ils se retirent.

En un mot, les domestiques voudraient vivre chrétiennement et c'est le maître qui y met obstacle. L'orateur finit

(1) T. V, p. 373.

par un appel aux dames qui remplissent un si grand rôle dans l'intérieur des familles; nous devons le reproduire; c'est la paraphrase de la description de la *Femme forte*, au livre des Proverbes (1).

Finissons par un bel exemple : c'est celui de la femme forte, et c'est surtout à vous, mesdames, que je propose ce grand modèle. Je dis à vous, qui, dans l'ordre et l'économie des familles, avez plus communément pour partage les soins domestiques. Le monde vous met devant les yeux tant de femmes indolentes et oisives, sans autre occupations que leur vanité, et de là sans règle et sans attention dans leur ménage. Puissiez-vous imiter celle dont le Saint-Esprit nous a tracé lui-même le caractère! Peu touchée de la bagatelle, elle se renferme dans l'intérieur de sa maison, et en considère toutes les voies; c'est-à-dire, que par une vigilance éclairée et sage, et sans être importune et fatigante, elle prend garde à tout ce qui s'y passe et s'en fait instruire. Elle ne croit point se rabaisser, ni ne tient point au-dessous d'elle d'étendre ses réflexions et ses vues jusqu'à ses domestiques. Elle fournit charitablement à leurs besoins. Elle veut qu'ils aient de quoi se défendre des injures de la saison et des froids de l'hiver. Mais en même temps qu'elle pourvoit à leurs nécessités temporelles, elle se rend encore bien plus attentive à ce qui concerne leur âme et au bon réglement de leur vie; elle leur en fait d'utiles leçons, et elle ouvre elle-même la bouche pour leur enseigner la véritable sagesse, qui est la science du salut. C'est ainsi qu'elle entretient toute sa maison dans une parfaite intelligence, qu'elle mérite les éloges de son époux, qu'elle s'attire la confiance de ses enfants, qu'elle est honorée et respectée de ses domestiques. De qui fais-je le portrait? plaise au ciel que ce soit le vôtre! vos soins ne seront pas sans récompense. Outre les avantages que vous en retirerez dès ce monde, et

(1) *Proverbes*, ch. xxxi; 10.

par rapport à cette vie présente, l'Apôtre vous promet qu'en sauvant le prochain vous vous sauverez vous-mêmes, que vous recevrez de Dieu, pour fruit de votre zèle, l'éternité bienheureuse (1).

III. — LES MOEURS PARISIENNES. — L'ESPRIT DU MONDE. — LA CONVERSATION. — LES DIVERTISSEMENTS. — LE MONDE A L'ÉGLISE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Dans un sermon pour la fête de la Pentecôte, le P. Bourdalaue nous parle de l'*esprit du monde* opposé à l'esprit divin, esprit de vérité qui nous éclaire, esprit de sainteté qui nous purifie, esprit de force qui nous anime.

En quoi consiste cet esprit du monde? quels sont ses effets sur la société, quel concours donnons nous à sa fatale diffusion? c'est ce que nous apprend le passage suivant :

Le monde est une scène où tout se passe en figure, où il n'y a rien de solide ni de réel, où la flatterie est en crédit, où la sincérité est odieuse, où la passion, soutenue de la ruse et de l'artifice, parle hardiment, où la vérité simple et modeste est captive et dans le silence. Pernicieux esprit, qui, à mesure qu'il s'empare du monde, y fait éclipser les plus vives lumières, non seulement du christianisme et de la religion, mais de la droite raison. Cependant, je le repète, c'est cet esprit du monde qui s'insinue et qui s'introduit partout. On ne se contente pas de l'avoir pour soi, on le communique, on travaille à le répandre. Un père l'inspire à ses enfants, il leur en fait des leçons, il leur en donne des règles ; il les élève selon cet esprit, il les avance selon cet

(1) T. V, p. 376.

esprit, et, en les conduisant selon cet esprit, il se damne avec eux selon cet esprit. Ce n'est pas seulement dans les palais des grands que cet esprit du monde exerce un souverain empire, c'est dans les conditions particulières, c'est parmi le peuple : le dirai-je? c'est jusque dans les plus saints états, jusque dans l'Église et dans le clergé. Car je vois, par exemple, dit saint Bernard, et je le vois avec douleur, que tout l'empressement et tout le zèle des ministres de l'Église consistent à faire valoir leurs droits, à s'enfler de leur dignité, à jouir de leurs revenus et à en abuser : ainsi parlait-il de son temps. Or, on sait bien, ajoutait-il, que ce n'est pas l'esprit de Dieu, mais l'esprit du monde, qui leur inspire ce zèle ambitieux et intéressé. Voilà donc l'esprit du monde placé jusque dans le sanctuaire. Vous me direz que les religieux mêmes n'en sont pas exempts, et que, dans la profession qu'ils font de renoncer au monde, ils ne laissent pas souvent d'en conserver encore l'esprit : je le sais, et c'est ce qui me fait trembler, quand je viens à rentrer dans moi-même. Mais si j'en dois trembler pour moi, quelle sûreté peut-il y avoir pour vous ? et si ce malheureux esprit du monde peut aveugler et séduire un homme séparé du monde, que ne doivent pas craindre ceux qui, par la nécessité de leur état, se trouvent exposés à tous les dangers et à toutes les tentations du monde (1)?

Or le divin esprit en pénétrant dans nos cœurs doit briser toutes les attaches coupables ou qui peuvent le devenir; notre soin continuel doit donc être de mortifier, par l'esprit, les œuvres de la chair. C'est le fruit que les chrétiens doivent tirer de la méditation du mystère de la *Circoncision :* le tableau des mœurs mondaines est ici complet, nous le mettons en relief :

Pour vous, avare, elle consiste, cette sainte circoncision,

(1) T. X, p. 362.

à retrancher cet esprit d'intérêt qui vous possède ; cette insatiable cupidité qui vous brûle et qui vous dévore ; ce désir passionné d'avoir ; cette impatience d'acquérir, qui vous fait commettre les plus grossières injustices ; cette crainte de manquer, qui vous endurcit aux misères du pauvre ; ce soin de garder, qui vous rend odieux à ceux mêmes que les sentiments de la nature devraient nous attacher d'un nœud plus étroit ; ces chagrins de perdre, qui vous désespèrent, et qui vous révoltent contre le ciel ; cette folie d'amasser, d'accumuler toujours bien sur bien, qui sortiront de vos mains, et qui passeront à des impies et à des ingrats. Pour vous, ambitieux, votre circoncision doit être, selon l'Évangile, de retrancher cette passion démesurée de vous pousser et de vous élever, à laquelle vous sacrifiez tout ; ces vues de fortune qui vous occupent uniquement, et que vous vous flattez en vain de pouvoir accorder avec les règles d'une droite conscience ; ces empressements de parvenir à ce qu'un orgueil présomptueux s'est proposé pour objet ; cette disposition secrète à employer pour y réussir toutes sortes de moyens, fussent-ils les plus honteux et les plus bas ; ces envies du bonheur d'autrui et de ses prospérités, dont vous vous faites un supplice ; ces jalousies qui vont jusqu'à vous inspirer les haines et les aversions les plus mortelles, comme si le mérite du prochain était un crime dans lui, et qu'il ne pût, sans vous offenser, jouir des avantages dont le ciel, préférablement à vous, l'a gratifié. Enfin, ce que vous devez retrancher, c'est, homme sensuel et voluptueux, cet attachement opiniâtre qui vous tient depuis longtemps dans le plus dur et le plus vil esclavage ; ce jeu qui, jusqu'à présent, a été la source de tous les désordres de votre vie ; ces conversations licencieuses qui, d'un jour à un autre, vous font perdre insensiblement la pudeur et l'horreur du vice ; ces lectures dont le poison subtil a commencé, et fomente encore maintenant votre libertinage ; ces parties de plaisir qui sont pour vous de si dangereuses tentations, et qui allument le feu dans votre âme. C'est, femme du monde, cet amour de vous-même, dont vous êtes toute remplie et

comme enivrée; cette idolâtrie de votre personne, qui attaque directement le premier devoir de la religion; ces soins outrés de votre santé, qui vous font si aisément transgresser les plus inviolables et les plus saintes lois de l'Église; ces dépenses excessives en habits, en ajustements, en parures, et ce luxe dont rougirait une païenne, ces nudités immodestes, et ces désirs de plaire qui vous rendent complice et responsable de tant de crimes; cette vie douce, commode, molle, qu'il est si difficile et comme impossible d'allier avec l'innocence du cœur et la pureté des mœurs. Voilà, chrétiens, pourquoi il faut vous armer de ce glaive que le Sauveur du monde a lui-même apporté sur la terre; ou, pour parler plus simplement, voilà à qui doit s'étendre cette circoncision dont Jésus-Christ a voulu lui-même être le modèle : sans cela point de salut (1).

Dès que nous repoussons le joug du Saint-Esprit et lui préférons le joug du monde, c'est à l'esclavage que nous nous condamnons.

Vous savez, jusqu'où le monde souvent fait aller ses prétentions à l'égard de ceux qu'il tient sous son empire. Délibérer et balancer quand il est question de son service, ne se pas livrer en aveugle à toutes ses volontés, se prescrire là-dessus certaines bornes, et ne pas vouloir passer plus avant, c'est assez pour le refroidir, assez pour le piquer contre vous, assez pour lui rendre votre fidélité suspecte, et pour vous attirer sa disgrâce. Vous vous êtes mille fois sacrifié pour lui; vous avez eu pour lui toutes les déférences; vous lui avez rendu toutes les assiduités qui pouvaient lui faire voir votre zèle; vous lui en avez donné mille preuves, et tous les jours vous lui en donnez encore de nouvelles : cela est vrai; mais, parce que dans une occasion vous n'avez pas fait paraître la même ardeur, parce qu'il ne vous a pas trouvé éga-

(1) T. X, p 67.

lement vif, également prompt, également déterminé à seconder tous ses désirs, il n'en faut pas davantage pour vous détruire dans son esprit, et pour répandre un nuage sur tous vos mérites passés (1).

L'orateur convient qu'il y a dans la société des difficultés à surmonter, des épreuves pénibles à supporter ; il le sait par les confidences qu'il reçoit au tribunal de la pénitence où le chrétien vient, dans l'amertume de son cœur, se plaindre de sa condition, de la nécessité de vivre au milieu d'un monde corrompu. Une femme chrétienne gémira sur la triste nécessité où elle est de vivre avec un mari sans religion, sans frein dans ses passions, sans retenue dans ses débauches ; « qu'ai-je à répondre ? » s'écrie Bourdaloue, et il plaint son pénitent non du malheureux sort que la Providence lui a ménagé, mais du mauvais usage qu'il fait d'une situation dont il pourrait profiter pour son salut.

Le sermon sur *les Afflictions des justes* et la *prospérité des pécheurs*, donne une réponse pratique à tous les soulèvements de la nature déchue mais docile, contre les épreuves de la vie. Bourdaloue rassemble un grand nombre de raisons pour expliquer le mystère de la répartition des épreuves et des jouissances de ce monde ; avec saint Augustin, il engage son auditeur, non pas à chercher le secret de Dieu, mais du moins à l'entrevoir et à trouver dans cette demi-vision un motif de confiance.

Puis, enfin, il arrive à la règle de conduite, la plus sûre, la plus digne d'un chrétien, à l'abandon entre les mains d'un Dieu sage, bon et puissant : nous sommes heureux de produire cette leçon qui répondait aux besoins d'un si grand nombre d'âmes, et de montrer que le P. Bourdaloue,

(1) T. XI, p. 260.

malgré son habituelle austérité, savait trouver à appliquer le baume qui guérit les plaies du cœur; laissons-lui la parole :

Que Dieu donc ordonne selon qu'il lui plaît, qu'il détruise et qu'il renverse, qu'il abaisse et qu'il humilie, qu'il frappe à son gré, jamais le juste n'aura que des bénédictions à lui rendre; et s'il pensait à se plaindre, ce serait bien alors que Dieu pourrait lui faire le même reproche que fit le Sauveur du monde à saint Pierre : *Modicæ fidei, quare dubitasti?* Homme aveugle, laissez agir votre Dieu, il vous aime et il sait ce qui vous convient; s'il vous traite maintenant avec rigueur, ce n'est qu'une rigueur apparente, et tout sensibles que peuvent être les coups que son bras vous porte, c'est son amour qui le conduit.

Pensées touchantes, et puissants motifs d'une consolation toute chrétienne! Dans ce vaste et nombreux auditoire, il est impossible qu'il ne se rencontre bien de ces âmes chéries de Dieu, et que Dieu toutefois abandonne aux traverses et aux disgrâces du monde. Or, c'est à moi de leur faire goûter ces vérités; c'est à moi, mes chers auditeurs, de vous relever par là de l'abattement où vous jette peut-être l'état de pauvreté, l'état d'humiliation, l'état de souffrances qui vous accable et qui vous rend la vie si ennuyeuse et si pénible; c'est à moi, comme prédicateur évangélique, de vous faire trouver tout l'appui nécessaire dans votre foi : car je ne suis point seulement ici pour vous reprocher vos infidélités, ni pour vous remplir d'une terreur salutaire des jugements éternels. Je l'ai fait selon les occurrences, je le fais encore, et je ne puis assez bénir le ciel de l'attention que vous donnez à mes paroles, ou plutôt à la parole de Dieu que je vous annonce. Mais l'autre partie de mon devoir est de vous consoler dans vos peines; et puisque je tiens la place de Jésus-Christ, qui vous parle par ma bouche, et dont je suis l'ambassadeur et le ministre, c'est à moi de vous dire aujourd'hui ce que ce divin Sauveur disait au peuple : *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos*

(Matth. 11; 28). Venez, âmes tristes et affligées, venez, vous qui gémissez sous le poids de la misère humaine et dans la douleur, venez à moi. Le monde n'a pour vous que des mépris et des rebuts, et vous en éprouvez tous les jours l'injustice; les plus déréglés et les plus vicieux y font la loi aux plus justes, et c'est ce qui vous flétrit le cœur et qui vous remplit d'amertume; mais, encore une fois, venez, et, sans rien changer à votre condition, je l'adoucirai : *Venite, et ego reficiam vos.* Je ne suis qu'un homme faible comme vous, et plus faible que vous; mais, avec la grâce de mon Dieu, avec l'onction de sa parole et les maximes de son Évangile, j'ai de quoi vous rendre inébranlables au milieu des plus violentes secousses; j'ai de quoi réveiller toute votre foi, et de quoi ranimer toute votre espérance; de quoi vous apprendre à ne rien désirer de tout ce que le monde a de plus flatteur, et de quoi vous faire connaître le précieux avantage d'un état où Dieu veille avec d'autant plus de soin sur vous, et d'autant plus d'amour, qu'il semble moins ménager vos intérêts et moins vous aimer (1).

Nous retrouvons ici le cœur de l'apôtre; compatissant sans faiblesse, parce qu'il s'inspire de l'Évangile et des exemples du divin Maître.

Personne n'ignore quelle place importante occupait la conversation dans l'emploi d'une journée au dix-septième siècle. La société polie se donnait rendez-vous dans des salons connus où régnait le bel esprit; la marquise de Rambouillet avait donné l'exemple; non seulement la littérature française y était étudiée, cultivée, enrichie, mais, ce qui est mieux pour nous, les bonnes mœurs y étaient en honneur.

Le grand Condé et Conrart; les grands poètes, Racine, Boileau; les dames de la cour, Mmes de Longueville,

(1) T. V, p. 122.

de la Fayette, y conduisaient Athénaïs de Rochechouart, marquise de Montespan, avant les scandales; Mme Scarron pénétrait dans ce sanctuaire sous le patronage de son spirituel époux, et s'y maintenait après sa mort, grâce à la distinction de ses manières et de son esprit; on y écoutait aussi les mots piquants et spirituels de Mme Cornuel (1) et surtout de Mlle de Scudéry; celle-ci forma plus tard, à la fin du siècle, un cercle distinct où, le samedi de chaque semaine, se rendaient les lettrés des deux sexes.

Mlle de Scudéry, après ses romans, publia ses *Conversations morales* de 1680 à 1692 (2); conversations littéraires moins goûtées, dit-on, que ses conversations parlées.

Huet, évêque d'Avranches, Mascaron, les PP. Bouhours et Rapin, se faisaient honneur d'entretenir des relations avec *Sapho* (3), nom poétique donné à la souveraine de cette cour factice.

On a parlé aussi de Mme Pilou, bourgeoise de Paris, épouse d'un financier, femme d'un esprit très fin, un peu caustique, dont les bons mots allaient au loin frapper les personnages les plus en vue de la société; elle avait été formée à l'hôtel de Rambouillet et s'était fait un cercle qui rendait hommage aux qualités d'esprit et de cœur de la *bonne madame Pilou* (4).

Un passage de la *Correspondance de Bussy* avec sa cousine, la marquise de Sévigné, peint au naturel cette

(1) Mme Cornuel, parlant du P. Bourdaloue, disait : « Le P. Bourdaloue surfait dans la chaire, mais dans le confessionnal il donne à bon compte. » (Sainte-Beuve, *Hist. de Port-Royal*, t. V, p. 189.) — Après le congrès de Nimègue, le roi fit huit maréchaux de France. Mme Cornuel dit de cette promotion, que *c'était la monnaie de M. de Turenne*. (*Hist. de France*, par le président Hénault, 1675.)

(2) *Mlle de Scudéry*, par Rathery et Boutron, p. 116.

(3) Pseudonyme littéraire de Mlle de Scudéry.

(4) Tallemant des Réaux.

société à principes mixtes, honnête cependant; il lui écrit d'Autun, le 6 mars 1679 (1) :

« Je voudrais bien avoir la même occupation que vous avez à juger des sermons du P. Bourdaloue, au hasard de la presse. Je ne songerais jamais à sortir d'ici, si nous vous avions la belle Madelonne (2), notre ami Corbinelli, le P. Bourdaloue et un opéra nouveau tous les hivers. Il y a un peu plus de damnation à tout cela que de salut, mais je demande le P. Bourdaloue pour le correctif de tout le reste. »

Ajoutons que, dans ces assemblées purement mondaines, qui contrastaient avec les assemblées autrement sérieuses, autrement chrétiennes des dames de charité, le moindre mal était d'entretenir des conversations sans fin sur des intrigues d'amour platonique. Plût à Dieu qu'elles eussent détourné leurs membres habituels, des rendez-vous mal famés de Ninon de l'Enclos, notoirement connue pour ses mœurs dissolues et cependant visitée par d'honnêtes femmes!

A côté de ces sociétés, dans le secret du monastère, ou dans le *désert* d'une vallée, s'était formée la *société de Port-Royal*, qui fait un groupe à part dans le monde du dix-septième siècle. Ses membres, gens d'esprit, mal contents et jaloux, formaient une coterie séparée, sous le masque de la vertu austère et de la morale sévère; ils s'insinuaient partout et déclaraient une guerre à outrance à leurs contradicteurs. Grâce aux indiscrétions de leurs meilleurs amis, on sait tout ce qui se disait dans les conversations et les correspondances des sectaires et tout y est développement et application des calomnies des *Provinciales*. Nous y reviendrons.

(1) *Corresp. de Bussy-Rabutin*, t. IV, p. 323.
(2) Mme de Grignan, fille de Mme de Sévigné.

Ne nous faisons pas illusion : les sociétés mondaines que nous ne connaissons que par l'histoire des lettres n'étaient pas toujours inoffensives ; et à côté d'elles, combien s'en trouvait-il où la vertu, la saine morale, la religion étaient méconnues et même outragées ! Arrêtons-nous en ce moment à quelques-uns des vices essentiels que le P. Bourdaloue dénonce du haut de la chaire : faux zèle, fausse piété, médisance dans les conversations.

Bourdaloue donne le programme ordinaire des conversations du temps dans un *sermon sur le Zèle :*

Que voit-on maintenant dans le monde? Vous le savez, des gens qui voudraient rétablir l'ordre, partout ailleurs que dans leur personne et dans leur conduite ; des laïques corrompus et peut-être impies, qui prêchent sans cesse le devoir aux ecclésiastiques ; des séculiers mondains et voluptueux, qui ne parlent que de réformes pour les religieux ; des hommes de robe pleins d'injustices, qui invectivent contre le libertinage de la Cour ; des courtisans libertins, qui déclament contre les injustices des hommes de robe ; des particuliers d'une conduite déréglée, qui cherchent des moyens pour remettre ou pour maintenir la règle dans l'État, mais à qui l'on pourrait bien dire ce que Jésus-Christ disait à ces femmes de Jérusalem : Ne pleurez point sur moi, mais sur vous-mêmes (1).

Si la conversation se nourrit de faux zèle, elle s'entretient encore de fausse piété :

Un homme a ses heures et ses temps marqués pour la prière, pour la lecture des bons livres, pour la fréquentation des sacrements. C'est un ordre de vie qu'il s'est tracé, ou qu'il a reçu d'un directeur. Il y est attaché, et toutes les affaires du monde ne lui feraient pas omettre un point de ce

(1) T. III, p. 139.

qu'on lui a prescrit ou de ce qu'il s'est prescrit lui-même. Mais, du reste, entendez-le parler dans une conversation : il tiendra les discours les plus satiriques et les plus médisants; d'un ton pieux et dévot, il condamnera l'un, il révélera ce qu'il y a de plus secret dans la conduite de l'autre, il n'épargnera personne; et comme s'il était envoyé du ciel pour la réformation générale des mœurs, il fera impunément le procès à tout le genre humain. Mais voyez-le agir dans un différend où il se croit offensé; il n'y aura point de satisfaction qu'il ne demande, ni peut-être même point de réparation qui le puisse contenter. Il regardera sa propre cause comme la cause de Dieu, ou, du moins, jamais ne lui mettrez-vous dans l'esprit qu'il ait quelque tort, et que toute la justice ne soit pas pour lui. Principes spécieux, dont il s'autorisera pour nourrir dans son cœur les plus vifs ressentiments, et pour justifier dans la pratique les plus injustes et les plus malignes vengeances (1).

Après le faux zèle et la fausse piété, vient la médisance :

De tout temps la médisance a été et est encore plus que jamais l'assaisonnement des conversations. Tout languit sans elle, et rien ne pique. Les discours les plus raisonnables ennuient et les sujets les plus solides causent bientôt du dégoût. Que faut-il donc pour réveiller les esprits et pour y répandre une gaieté qui leur rende le commerce de la vie agréable? Il faut que dans les assemblées le prochain soit joué et donné en spectacle par des langues médisantes; il faut que, par des narrations entrelacées des traits les plus vifs et des plus pénétrants, tout ce qui se passe de plus secret dans une ville, dans un quartier, soit représenté au naturel et avec toute sa difformité; il faut que toutes les nouvelles du jour viennent en leur rang et soient étalées successivement et par ordre. C'est alors que chacun sort de

(1) T. VI, p. 183.

l'assoupissement où il était, que les cœurs s'épanouissent, que l'attention redouble et que les plus distraits ne perdent pas une circonstance de tout ce qui se raconte. Les yeux se fixent sur celui qui parle; et quoiqu'on ne lui marque pas expressément le plaisir qu'on a de l'entendre, il le voit assez par la joie qui paraît sur les visages, par les ris et les éclats qu'excitent ses bons mots, par les signes, les gestes, les coups de tête. Tout l'anime, et se trouvant en pouvoir de tout dire, sans que personne l'arrête, où sa passion, où son imagination ne l'emportent-elles pas? On ne se retire point qu'il n'ait cessé et l'on s'en revient enfin d'autant plus content de soi, que sans blesser, à ce qu'on prétend, sa conscience, on a eu tout le divertissement de la conversation la plus spirituelle et la plus réjouissante. Voilà ce qu'on met au nombre des amusements permis et de quoi l'on s'imagine être en droit de goûter toute la douceur, sans que l'innocence de l'âme en soit endommagée.

On l'écoute par un respect tout humain et par une lâche condescendance. C'est un ami qu'on craint de choquer, c'est un maître qu'on ménage et qu'on veut flatter, c'est même un inférieur qu'on n'a pas la force de reprendre et dont on se laisse dominer. On sait bien ce qui serait du devoir de la charité, et l'on voudrait y satisfaire; mais l'assurance et le courage manquent. On gémit intérieurement de la contrainte où l'on est, et l'on se reproche sa faiblesse, mais on ne peut venir à bout de la surmonter. De là ce consentement forcé, mais apparent, qu'on donne à la médisance. On la condamne dans le fond du cœur, mais de la manière dont on y répond, il semble au dehors qu'on l'approuve; il semble qu'on entre dans toutes les pensées du médisant, dans toutes ses idées et tous ses sentiments. Or, par là même, on l'y confirme; et, bien loin de le guérir, on le perd et l'on se perd soi-même avec lui (1).

Et les conséquences, quelles seront-elles? Bourdaloue

(1) T. IX, p. 24.

va nous le dire, en prenant ses exemples dans le commerce le plus habituel de la vie.

L'ignorez-vous, et mille épreuves ne doivent-elles pas vous l'avoir appris, quels dommages, dans la société humaine, la médisance peut causer et de quels maux elle est suivie? Il était d'une importance extrême pour l'établissement de cette jeune personne que sa vertu fût hors de tout soupçon; mais vous ne vous êtes pas contenté d'en donner certains soupçons, vous avez fait connaître toute sa faiblesse et la chute malheureuse où l'a conduite une fatale occasion. Elle l'avait pleurée devant Dieu, elle s'en était préservée avec sagesse en bien d'autres rencontres, elle marchait dans un bon chemin et gardait toutes les bienséances de son sexe; mais parce que vous avez parlé, la voilà honteusement délaissée et pour jamais hors d'état de prétendre à rien dans le monde. Il n'était pas d'une moindre conséquence pour cet homme de se maintenir dans un crédit qui faisait valoir son négoce et qui contribuait à l'avancement de ses affaires; mais parce que vous n'avez pas caché, selon les règles de la charité chrétienne, quelques fautes qui lui sont échappées et qu'il avait peut-être pris soin de réparer, vous déconcertez toutes ses mesures et vous l'exposez à une ruine entière. Ce mari et cette femme vivaient bien ensemble, et par l'union des cœurs entretenaient dans leur famille la paix et l'ordre; mais un discours que vous avez tenu mal à propos, a fait naître dans l'esprit de l'un de fâcheuses idées contre l'autre; et de là le refroidissement, le trouble, une guerre intestine qui les a divisés et qui va bientôt les porter à un divorce scandaleux. Je serais infini, si j'entreprenais de produire ici tous les exemples que l'usage de la vie nous fournit. Que fera ce domestique dont vous avez rendu la fidélité douteuse et où trouvera-t-il à se placer? De quel poids, pour réprimer la licence et pour administrer la justice, sera l'autorité de ce juge, après les bruits qui ont couru de lui et que vous avez partout semés? Quelle créance aura-t-on en cet ecclésiastique, et avec quel fruit exercera-t-il son minis-

tère, depuis les sinistres impressions qu'on en a prises sur une parole qu'on a entendue de vous et qui ne servait qu'à en inspirer du mépris (1) ?

Apprenons maintenant quelle doit être la conduite d'un chrétien dans la société au milieu de laquelle il est appelé à vivre et à placer son mot :

On n'est pas toujours maître d'empêcher que certains mouvements ne s'élèvent dans le cœur ; mais au moins faut-il avoir assez d'empire sur soi pour les tenir cachés au dedans, et pour n'en rien faire paraître. Point de contradictions trop fortes, ni d'altercations. Chacun a sa pensée, et chacun peut la produire, quoique contraire à la pensée des autres ; mais, du moment que la question commence à dégénérer dans une espèce de différend et qu'on le remarque, il vaut incomparablement mieux se renfermer dans le silence et ne pas poursuivre, que de s'obstiner, par une fausse gloire, à remporter un vain avantage, et d'être par là un sujet de discorde. Point de traits railleurs et piquants. Un mot, assaisonné d'un certain sel et dit agréablement, n'est pas toujours condamnable, pourvu que personne n'y soit intéressé, ou que celui qui pourrait y avoir quelque intérêt prenne bien la chose, et n'en témoigne aucun déplaisir. Mais après tout, une raillerie trop fréquente a souvent de fort mauvais effets ; et il ne faut point alléguer pour excuse qu'il n'y a rien, en ce qu'on dit, que d'indifférent et d'innocent. Ce n'est plus une raillerie indifférente ni innocente, dès que la charité en souffre ; or, il n'est presque pas possible qu'elle n'en souffre par l'extrême délicatesse de la plupart des esprits qui s'offensent aisément et ressentent très vivement les moindres atteintes (2).

Mieux vaut encore une âme parfaitement chrétienne, maîtresse d'elle-même, et qui sait faire rechercher sa pré-

(1) T. VI, p. 407.
(2) *Retraite*, t. XVI, p. 259.

sence. Nous en trouvons le portrait, dessiné avec la plus exquise délicatesse, dans la retraite du P. Bourdaloue :

Une âme recueillie, et qui porte partout la présence et la vue de Dieu, ne s'abandonne point à ses vivacités naturelles. Elle est honnête et affable ; mais sans s'épancher tant au dehors, ni entrer en de si grandes agitations : elle n'est ni sauvage ni mélancolique ; mais, au milieu de sa joie, et dans les démonstrations qu'elle en donne, elle ne perd rien de tout le sérieux qui la doit tempérer : elle ne demeure point dans un triste et morne silence ; mais elle ne cherche point aussi à tenir seule la conversation, ni à maîtriser tous ceux avec qui elle traite ; elle dit simplement ce qu'elle pense, et laisse à chacun le loisir de s'expliquer à son tour, n'interrompant jamais, et toujours plus prête à écouter qu'à se faire entendre. Qu'on éviterait de fautes dans la société, si l'on se formait sur ce modèle, et si l'on ne s'écartait jamais du respect chrétien et religieux qu'on se doit les uns aux autres (1) !

Nous avons signalé, avec le P. Bourdaloue, les dangers du dedans ; les dangers du dehors ne sont pas moindres ; l'orateur les a rappelés cent fois à ses auditeurs, il les résume dans le sermon sur les *divertissements du monde* (2), pour le troisième dimanche après Pâques, sermon prêché certainement dans les années calamiteuses du règne, vers 1694 (3), année où l'on pouvait parler du *malheur du temps, des calamités et des misères, de la nécessité d'user de prudence et de réserve dans l'administration des biens* (4).

(1) T. XVI, p. 267.
(2) T. V, p. 378.
(3) Le sermon a été prêché le troisième dimanche après Pâques, qui tombait le 2 mai 1694.
(4) T. V, p. 402-403.

Dans ce discours, Bourdaloue condamne les spectacles, les lectures frivoles, les promenades publiques. La date de 1694 s'accorde avec certaines données du discours.

Vers la fin de la deuxième partie, l'orateur parle des calamités qui n'ont encore pu mettre un terme aux plaisirs, soit à la cour, soit à la ville.

Or, à cette époque, pendant que tous les fléaux du ciel et de la terre, la guerre et la famine, semblaient conjurés contre la France, l'amour des plaisirs prenait une nouvelle recrudescence. Au commencement de cette même année, parut l'édition des comédies de Boursault, précédée d'une lettre qui justifiait les représentations théâtrales.

D'après l'abbé Legendre, secrétaire de l'archevêque de Paris, de Harlay, l'opinion publique attribuait aux Jésuites cette pièce ou lettre en faveur de la comédie, assez bien écrite et assez complète ; c'était, disait-on, un piège que les Pères de la Compagnie tendaient à l'archevêque pour se venger de lui, en l'exposant aux satires des libertins, s'il condamnait la comédie, et aux reproches des dévots, s'il ne la condamnait pas (1).

On découvrit cependant que les Jésuites n'étaient pour rien dans cette affaire ; l'auteur de la lettre était un P. théatin, du nom de Caffaro, ami de Boursault, qui la mit en tête de son *Ésope à la cour*.

L'archevêque de Paris, sans condamner la *Lettre sur les spectacles*, punit le théatin ; l'évêque de Meaux fit plus (2), avec l'autorité que lui donnaient son caractère et sa science, il écrivit au P. Caffaro, le 9 mai 1694, une lettre où il réfutait toutes les raisons alléguées en faveur des théâtres. Le religieux donna des explications suffisantes pour éloigner de son nom toute responsabilité, et

(1) *Mémoires*, p. 189.
(2) Bossuet, *Œuvres*, édit. Vivès, t. XXVII, p. 1.

Bossuet publia à cette occasion un petit traité sous le titre de : *Maximes et réflexions sur la comédie*. On y trouvait tout ce qu'un chrétien doit savoir et professer sur cette matière ; dans la conclusion de l'opuscule, l'auteur fait allusion aux représentations théâtrales usitées dans les collèges de la Compagnie de Jésus, et puise les raisons qui les autorisent dans le *Ratio studiorum*, le *règlement officiel* des études, où les représentations sont justifiées par l'utilité réelle que les écoliers peuvent en tirer, dépouillées qu'elles sont de tous les accessoires qui pourraient les rendre dangereuses : elles doivent être rares, avoir un dénouement ou une moralité qui portent à la piété ; on ne doit y introduire aucun rôle de femme.

Dans ces conditions, acceptées par l'usage et confirmées par l'expérience, le théâtre des collèges des Jésuites devenait un exercice agréable, sans danger et utile pour former le style, la diction et l'action (1). Les Jésuites étaient ainsi complètement justifiés, et les comédies, même celles de Boursault, étaient condamnées.

Dix années plus tard, en 1704, Fénelon, dans son discours sur les *occupations de l'Académie française*, parle avec dédain de notre littérature théâtrale, qu'il ne trouve pas comparable à celle des anciens ; il rejette les fables et les instruments de musique, qui amollissent les âmes par le goût de la volupté ; puis il ajoute (2) : « Quelle devrait donc être la sévérité des nations chrétiennes contre les spectacles contagieux ! Loin de vouloir qu'on perfectionne de tels spectacles, je ressens une véritable joie de ce qu'ils sont chez nous imparfaits en leur genre ; les poètes les ont rendus languissants, fades et doucereux comme des romans. On n'y parle que de feux, de chaînes, de tourments.

(1) Bossuet, *Œuvres*, t. XXVII, p. 74, 75.
(2) *Œuvres*, t. XXI, p. 212.

On y veut mourir en se portant bien. Une personne très imparfaite est nommée un soleil, ou tout au moins une aurore ; ses yeux sont deux astres. Tous les termes sont outrés, et rien ne montre une vraie passion. » Nous ne suivrons pas le spirituel académicien dans la critique qu'il fait de Corneille et de Racine ; il nous suffit d'ajouter sa réprobation contre les spectacles dangereux, à la réprobation mieux motivée et plus articulée de Bossuet.

Bourdaloue vient ajouter son autorité dans ce concert unanime des hommes les plus autorisés du temps pour juger en pareille matière. Bourdaloue ne le cédait ni à l'un ni à l'autre de ces grands hommes, soit en austérité de mœurs et de doctrine, soit en autorité auprès des peuples, aussi ne se gênera-t-il pas pour dénoncer à ses auditeurs les dangers du théâtre.

Dans la première partie du sermon sur les *divertissements du monde*, Bourdaloue traite ce sujet avec sa maturité ordinaire. Il connaît la disposition des esprits, il se met en garde contre la mauvaise foi et la fausse conscience de ses auditeurs. On sait qu'il connaît le théâtre du collège Louis-le-Grand, qu'il a été appelé aux représentations intimes des demoiselles de Saint-Cyr, qu'il a pu y admirer les chefs-d'œuvre de Racine, les tragédies *d'Esther* et *d'Athalie*, aussi prend-il soin de bien établir l'état de la question. Il emprunte aux saints Pères ses réflexions sur les spectacles. Que cherche-t-on dans les spectacles ? La morale ? non, mais le plaisir. Laissons parler le P. Bourdaloue, d'après Tertullien :

Il dit que l'ignorance de l'esprit de l'homme n'est jamais plus présomptueuse, ni ne prétend jamais mieux philosopher et raisonner, que quand on lui veut interdire l'usage de quelque divertissement et de quelque plaisir dont elle est en possession, et qu'elle se croit légitimement permis. Car c'est

alors qu'elle se met en défense, qu'elle devient subtile et ingénieuse, qu'elle imagine mille prétextes pour appuyer son droit, et que dans la crainte d'être privée de ce qui la flatte, elle vient enfin à bout de se persuader que ce qu'elle désire est honnête et innocent, quoique au fond il soit criminel et contre la loi de Dieu : *Mirum quippe quam sapiens argumentatrix sibi videtur ignorantia humana, cum aliquid de hujusmodi gaudiis ac fructibus veretur amittere.* Et en effet, c'est de ce principe que naissent tous les jours les relâchements dans la morale chrétienne. Une chose est agréable, ou le paraît, et parce qu'elle est agréable on l'aime, et parce qu'on l'aime on se figure qu'elle est bonne, et à force de se le figurer, on s'en fait une espèce de conviction, en vertu de laquelle on agit au préjudice de la conscience, et malgré les plus pures lumières de la grâce (1).

Bourdaloue avait ses raisons pour parler ainsi, et nous les connaissons par les indiscrétions de l'abbé Legendre, attaché à la cour de l'archevêque de Paris, de Harlay. Cet abbé, quoique d'une conduite assez régulière, ne dissimule pas son goût pour le théâtre ; à cette question : « Y a-t-il du mal à aller à la comédie ? » il répond : « Le oui et le non ont des raisons si apparentes, que je n'ai garde de décider. »

Il convient que, par inclination, il irait volontiers au théâtre, si les bienséances le permettaient à un homme de sa profession ; il trouve que le théâtre repose en même temps qu'il amuse, qu'il corrige et divertit (2). L'abbé Legendre donne ensuite ses raisons pour excuser le théâtre. Il convient que les Pères de l'Église ont eu raison de condamner les spectacles des anciens, parce que l'ancienne comédie *était d'une turpitude à ne le pouvoir*

(1) T. V, p. 381.
(2) *Mémoires*, p. 190.

exprimer, tandis que celle d'aujourd'hui est *modeste et retenue;* elle n'est point, comme l'ancienne, une école d'impudicité...; si dans la comédie moderne il ne se trouve ni paroles ni actions qui soient contre les bonnes mœurs, ne serait-ce point être trop sévère que de la proscrire absolument? Ainsi parlent des gens qui ne sont point d'ailleurs d'une morale relâchée.

Prenant ensuite le parti des dévots, il trouve que la comédie moderne, tout épurée qu'elle est des *infamies* de l'ancienne, est encore une école très dangereuse, elle est une occasion prochaine et quasi-inévitable de péché. Comment, disent ses censeurs, peut-on permettre d'y aller; comment peut-on ne pas la défendre?

L'abbé Legendre, que nous prenons ici comme l'interprète de l'opinion communément reçue, prendra-t-il parti pour la saine morale, pour celle qui se règle d'après les dangers de l'occasion prochaine? Nous avons lieu d'en douter, d'après ce que nous avons vu plus haut, lorsque nous l'entendons affirmer que les raisons pour excuser le théâtre sont fortes et ne sont pas sans réplique.

Quoi qu'en dise le chanoine Legendre, on peut affirmer qu'au dix-septième siècle les dangers de la comédie, et en particulier du théâtre de Molière, toujours en possession de la curiosité publique à la cour comme à la ville, étaient incontestables : c'était une école d'impureté, de mépris pour l'autorité paternelle, l'union conjugale, en un mot, une école de perversion sociale, d'autant plus dangereuse qu'elle présentait le poison dans une coupe dorée. Écoutons le P. Bourdaloue. Il pose cette question : « Les comédies et les bals sont-ils des divertissements permis ou défendus? » Bourdaloue convient que les esprits sont partagés et, d'après ce qui précède, on voit dans quels termes. Là où parle la sagesse de l'Évangile, ils sont défendus; là où domine la prudence charnelle, on les

permet. Cette seule divergence de pensées dans une question aussi grave suffit à ses yeux pour ne pas mettre la conscience au hasard. Ces divertissements sont pour le moins suspects, et ce qui doit décider à les rejeter, c'est que ceux qui les condamnent sont les chrétiens les plus réglés dans leur conduite, les plus attachés à leurs devoirs, les plus versés dans la science des voies de Dieu. S'il consulte les Pères de l'Église, il ne trouve dans leurs écrits que réprobation.

Le théâtre est une *école d'impureté*, dit saint Augustin.

Or, ajoute Bourdaloue, vous savez s'il ne l'est pas encore plus aujourd'hui, et si la contagion de l'impureté n'y est pas d'autant plus à craindre, qu'elle y est plus déguisée et plus raffinée. Il est vrai, le langage en est plus pur, plus étudié, plus châtié; mais vous savez si ce langage en ternit moins l'esprit, s'il en corrompt moins le cœur, et si peut-être il ne vaudrait pas mieux entendre les adultères d'un Jupiter et des autres divinités, dont les excès exprimés ouvertement et sans réserve, blessant les oreilles, feraient moins d'impression sur l'âme (1).

Telle était la morale de saint Cyprien, la morale de tous les grands docteurs et de tous les temps; morale imposée à tous, aux simples disciples de Jésus-Christ, comme aux disciples appelés à la perfection de l'Évangile, et toujours par les mêmes raisons. Avec saint Chrysostome, Bourdaloue rejette, sans y croire, les vaines excuses des amis du théâtre; on n'y trouve que simple divertissement, on ne ressent aucune impression, on n'est nullement touché. Tous ces propos, à ses yeux et au témoignage des

(1) T. V, p. 384.

juges compétents, ne sont que mensonges et vains prétextes, erreurs et illusions; et ce qui est déplorable, c'est que là où il s'agit de la conscience et du salut, on s'en tient au jugement de quelques mondains (c'est Bourdaloue qui parle) :

C'est-à-dire, d'un certain nombre de gens libertins, amateurs d'eux-mêmes et idolâtres de leurs plaisirs; de gens sans étude, sans connaissance, sans attention à leur salut; de femmes vaines, dont toute la science se réduit à une parure, dont tout le désir est de paraître et de se faire remarquer, dont tout le soin est de charmer le temps et de se tenir en garde contre l'ennui qui les surprend dès que l'amusement leur manque, et qu'elles sont hors de la bagatelle; mais, ce qu'il y a souvent de plus déplorable, dont la passion cherche à se nourrir et à s'allumer lorsqu'il faudrait tout mettre en œuvre pour l'amortir et pour l'éteindre. Voilà les oracles qui veulent se faire écouter, et que l'on n'écoute en effet que trop; voilà les docteurs et les maîtres dont les lumières effacent toutes les autres, et dont les résolutions sont absolues et sans réplique, voilà les guides dont les voies sont les plus droites, et les garants sur qui l'on peut se reposer de sa conscience, de son âme, de son éternité! Ah! chrétiens, soyez-en juges vous-mêmes, et concluez (1).

Nous avons donné à ce discours sur les *divertissements du monde*, la date de 1694 et nous en avons exposé les raisons; ce qui ne veut pas dire que l'orateur de la cour ait attendu à cette époque tardive de sa mission, pour faire connaître sa pensée en pareille matière. Tous les sermons que nous avons signalés à l'époque des combats intérieurs du roi, de 1674 à 1682, avaient déjà condamné les excès

(1) T. V, p. 388.

auxquels donnaient lieu les réunions, les assemblées, les fêtes qui se succédaient à la cour, avec comédies, bals et ballets, où l'art se mettait au service des raffinements les plus malsains de la passion.

Nous n'entrons pas dans les détails, souvent et suffisamment racontés; nous nous arrêtons à un scandale d'un genre spécial, qui n'a point cessé d'affliger l'Église depuis deux cents ans, depuis que Molière, cédant à la plus funeste des inspirations, mit la religion en scène, et, sous prétexte de l'épurer, ébranla, dans la masse toujours trop compacte des esprits faux ou intéressés, le respect de toute vertu, surtout de toute vertu religieuse.

Le temps a donné raison aux protestations de Bossuet et de Bourdaloue, et, pour nous en tenir à la comédie de *Tartufe*, il est facile de constater que depuis cette époque, aux yeux d'un certain monde, l'hypocrisie et la vertu sont tout un. Que Louis XIV ait applaudi aux premières représentations de l'*Imposteur* (1), en 1664, nous n'y contredisons pas; il avait assez de foi, assez de droiture d'esprit pour ne pas confondre le franc hypocrite avec le franc chrétien; le plaisir aidant, il pouvait approuver une œuvre que les habiles présentaient à son inexpérience comme un remède au mal de l'hypocrisie janséniste qu'il avait en horreur. Cependant, sur les réclamations d'hommes sages, Molière ne put donner sa comédie au public. En 1667, l'*Imposteur*, corrigé, reparut sur la scène; l'effet fut tel que le président de Lamoignon, au nom du parlement (2), fit signifier à la troupe de Molière, la défense de jouer cette pièce; si plus tard, la cour céda aux *Placets* (3)

(1) Premier titre de la comédie.

(2) Taschereau, *Histoire de Molière*, p. 199.

(3) Molière adressa trois *placets* au roi en faveur de sa comédie, et toujours, suivant lui, au profit de la vérité et de la vertu. (Voir les *Œuvres complètes*.)

de Molière, il faut se rappeler le principe posé plus haut par le P. Bourdaloue :

Parce qu'une chose est agréable, on l'aime ; et parce qu'on l'aime, on se figure qu'elle est bonne et, à force de se le figurer, on s'en fait une espèce de conviction, en vertu de laquelle on agit au préjudice de sa conscience.

Cette observation s'applique à Louis XIV, livré, à cette époque, à tous les excès de la passion, ajoutant, en 1669, le scandale de l'adultère à tant d'autres scandales, dont la duchesse de la Vallière avait été l'instrument et la victime. Quand on étudie ce triste épisode de l'histoire morale et littéraire du règne de Louis XIV, on se demande pourquoi tant de bruit à l'occasion d'une comédie et, dans cette mêlée, où est la raison, où sont les torts. Dira-t-on avec ceux-ci que le *Tartufe* est la comédie *la plus réformatrice* qui ait jamais été jouée... ; que Louis XIV, en l'autorisant, a remporté ce jour-là une des *victoires* les plus glorieuses de son règne (1) ; que depuis l'apparition du *Tartufe*, *la vraie piété* a gagné dans l'*estime des chrétiens*.. ?

« ...Que s'il ne restait de Bourdaloue que le sermon contre la comédie de *Tartufe*, il ne passerait que pour un fanatique (2) ? » A notre avis, c'est bien ici que la tartuferie exerce son empire. Qui pourra faire croire que les critiques auxquels nous faisons allusion, aient le moindre souci de la morale divine et humaine ?

Nous nous rangerons du côté du président de Lamoignon, du lieutenant civil, du moraliste Nicole, de Bossuet,

(1) Clément, *La police sous Louis XIV*, p. 86-87. — Henri Martin, *Hist. de France*, t. XIII, 1858, p. 185.

(2) Palissot, *Mém. pour servir à l'hist. de notre littérature*, t. I, p. 111, etc.

de Fénelon, de Bourdaloue, et nous laisserons Voltaire et d'Alembert marcher en tête du cortège des admirateurs du *Tartufe* au dix-huitième siècle. M. Henri Martin, sur l'autorité de Voltaire, leur adjoint le P. Bouhours, auteur d'une épitaphe qui, de toutes celles qu'on fit pour Molière, est la seule qui mérite d'être rapportée... C'est Voltaire qui parle, et nous nous en étonnerions, si, à défaut de poésie, on ne trouvait, dans cette petite pièce très médiocre, un blâme à l'adresse du censeur de Molière. Nous donnons ces quelques vers, sans ajouter grande foi à leur authenticité :

Tu réformas et la ville et la cour ;
Mais quelle en fut ta récompense ?
Les Français rougiront un jour
De leur peu de reconnaissance.
Il leur fallut un comédien,
Qui mit à la polir sa gloire et son étude ;
Mais Molière, à ta gloire, il ne manquerait rien,
Si, parmi les défauts que tu peignis si bien,
Tu les avais repris de leur ingratitude (1).

Cette pièce n'affaiblit en rien le jugement du P. Bourdaloue; Bouhours, en qualité d'homme de lettres, lié d'amitié avec toutes les célébrités littéraires du temps, a pu voir avec peine se déchaîner les passions populaires contre le comédien mort, mais il y a loin de là à une approbation aux scandales du comédien.

L'histoire a sanctionné les prévisions des sages, et, pour rendre leur pensée, il nous paraît curieux d'emprunter à Molière lui-même le langage qui l'exprime. Nous l'avons surpris sur les lèvres d'Orgon.

(1) *Œuvres de Molière*, édit. Bret., 1788, t. I, p. 45.

Revenu de ses illusions, il s'écrie :

C'en est fait, je renonce à tous les gens de bien;
J'en aurai, désormais, une horreur effroyable,
Et m'en vais devenir pour eux pire qu'un diable (1).

Si nous énumérions ici tous les apologistes de *Tartufe*, nous verrions que tous ont suivi en pratique l'exemple du mari d'Elmire. On dit bien que l'auteur, pour faire accepter sa comédie, avait mis en scène les jansénistes (2), alors mal vus à la cour ; que tout l'auditoire retrouvait dans Tartufe l'abbé Roquette, un courtisan de Mme de Longueville, puis évêque d'Autun, aumônier de la princesse de Conti, personnage décrié par Saint-Simon (3).

Le public n'entre pas dans ces détails, et quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, malgré ces belles paroles du sage Cléante :

Quoi! parce qu'un fripon vous dupe avec audace,
Sous le pompeux éclat d'une austère grimace,
Vous voulez que partout on soit fait comme lui,
Et qu'aucun vrai dévot ne se trouve aujourd'hui?
Laissez aux libertins ces sottes conséquences,
Démêlez la vertu d'avec les apparences (4).

Voilà qui est bien dit; mais comme la masse des hommes tient beaucoup plus du type vulgaire d'Orgon, ou par fai-

(1) Molière, *Tartufe*, act. V, scène 1re.

(2) Sainte-Beuve, l'auteur de l'*Histoire de Port-Royal*, veut faire croire que Molière avait en vue de critiquer le *casuisme accommodant* du jésuitisme proprement dit, découvert et dénoncé par Pascal (*Port-Royal*, liv. III, t. III, p. 288); son autorité est ici nulle pour nous. L'*Histoire de Port-Royal* était une œuvre de parti, dirigée contre les Jésuites qu'il s'agissait alors de discréditer. (1840, Préf. de la 1re édition.)

(3) *Saint-Simon*, t. V, p. 347.

(4) Molière, act. V, scène 1re.

blesse ou par corruption, on ne quittera jamais Tartufe, sans emporter une *horreur effroyable de tous les gens de bien.*

Telle est la vraie morale de cette comédie.

Au commencement du siècle, au lendemain de l'époque révolutionnaire, un littérateur distingué, Dussault, faisait, avec beaucoup de sagesse, la critique du *Tartufe :* « Il y a, disait-il, une si grande affinité avec la religion et l'abus qu'on peut en faire, que le *Tartufe* de Molière a dû réjouir les impies beaucoup plus qu'il n'atteignait les hypocrites ; la honte de l'hypocrisie rejaillit plus directement sur la religion et lui est en quelque sorte plus personnelle que l'infamie des autres vices... Malgré l'espèce de protection accordée au *Tartufe* par un roi jeune et victorieux, qui aimait les spectacles, et qui ne sentait peut-être pas combien il est aisé de confondre avec l'abus la chose dont on abuse, Bourdaloue osa tonner dans la chaire contre le danger d'une pareille comédie ; et dans ses réflexions sur le *Tartufe*, l'orateur chrétien se montra, non pas dévot et fanatique, mais grand philosophe et homme d'État. C'est un grand mal, sans doute, qu'un scélérat couvre ses crimes et ses débauches du voile sacré de la religion, mais c'est un plus grand mal que le respect pour la religion s'affaiblisse dans l'esprit du peuple... »

Dussault parlait ainsi en 1805 (1), au sortir de la révolution, à une époque où l'on avait beaucoup appris. Le P. Bourdaloue avait donc bien le droit de s'élever contre la comédie du *Tartufe*, il a fait en cela preuve de courage, de bon sens et de véritable esprit apostolique. Laissons-lui maintenant la parole :

Comme la fausse dévotion tient en beaucoup de choses de

(1) *Spectateur français au dix-septième siècle*, t. I, p. 284.

la vraie ; comme la fausse et la vraie ont je ne sais combien d'actions qui leur sont communes ; comme les dehors de l'une et de l'autre sont presque tout semblables, il est non seulement aisé, mais d'une suite presque nécessaire, que la même raillerie qui attaque l'une intéresse l'autre, et que les traits dont on peint celle-ci défigurent celle-là, à moins qu'on n'y apporte toutes les précautions d'une charité prudente, exacte et bien intentionnée ; ce que le libertinage n'est pas en disposition de faire. Et voilà, chrétiens, ce qui est arrivé, lorsque des esprits profanes et bien éloignés de vouloir entrer dans les intérêts de Dieu, ont entrepris de censurer l'hypocrisie, non point pour en réformer l'abus, ce qui n'est pas de leur ressort, mais pour faire une espèce de diversion dont le libertinage pût profiter, en concevant et faisant concevoir d'injustes soupçons de la vraie piété, par de malignes représentations de la fausse. Voilà ce qu'ils ont prétendu, exposant sur le théâtre et à la risée publique un hypocrite imaginaire, ou même, si vous voulez, un hypocrite réel ; et tournant dans sa personne les choses les plus saintes en ridicule : la crainte des jugements de Dieu, l'horreur du péché, les pratiques les plus louables en elles-mêmes et les plus chrétiennes. Voilà ce qu'ils ont affecté, mettant dans la bouche de cet hypocrite des maximes de religion faiblement soutenus, au même temps qu'ils les supposaient fortement attaquées ; lui faisant blâmer les scandales du siècle d'une manière extravagante ; le représentant consciencieux jusqu'à la délicatesse et au scrupule sur des points moins importants, où toutefois il le faut être, tandis qu'il se portait d'ailleurs aux crimes les plus énormes ; le montrant sous un visage de pénitent, qui ne servait qu'à couvrir ses infamies ; lui donnant, selon leur caprice, un caractère de piété la plus austère, ce semble, et la plus exemplaire, mais, dans le fond, la plus mercenaire et la plus lâche.

Damnables inventions pour humilier les gens de bien, pour les rendre tous suspects, pour leur ôter la liberté de se déclarer en faveur de la vertu, tandis que le vice et le libertinage triomphaient. Car, ce sont là, chrétiens, les strata-

gèmes et les ruses dont le démon s'est prévalu; et tout cela fondé sur le prétexte de l'hypocrisie. Le monde est plein de ces hypocrites, disait le libertin ; ils sont au milieu de nous, et nous sommes parmi eux, mais nous ne les connaissons pas, et il n'y a que Dieu qui sonde les cœurs, lequel puisse les distinguer. Que savons-nous si toutes ces vertus qu'on élève si haut, et qu'on nous propose pour modèles, ne sont pas de ces hypocrisies colorées qui n'ont qu'une belle face et qu'un certain brillant? Ainsi, dis-je, raisonnait l'impie, et ainsi raisonne-t-il encore tous les jours ; par où, comme je viens de le remarquer, il prétend se défendre du témoignage que la piété rend contre lui, et pense avoir droit de la récuser, puisque du moment qu'elle est suspecte, elle perd toute autorité et n'est plus recevable dans ses jugements (1).

Ces conclusions du P. Bourdaloue sont celles qu'Orgon met en pratique; nous ajoutons que, dans la distribution des rôles, le Tartufe le plus méprisable est encore l'auteur lui-même de la comédie. Aussi intéressé que Benserade à faire durer la vie scandaleuse du jeune roi, il comprit, dès le premier jour, que la voix de la religion seule était capable de le ramener à une vie honnête; il était donc opportun de prévenir un pareil retour en compromettant, dans sa pensée, la dignité du prêtre ; l'intervention d'un personnage religieux ne s'explique pas autrement. Au milieu des premières fêtes de Versailles, les dieux et déesses de l'Olympe suffisaient bien pour célébrer les premières amours coupables du roi, sans qu'il fût nécessaire de faire monter sur la scène un homme d'église. Ce motif est le seul, à notre avis, qui soit à la hauteur du génie de Molière, à l'époque où il entra en faveur ; quant aux nobles intentions de démasquer l'hypocrisie et de rendre ses droits à la vraie vertu, au moment où Molière, dans la vie

(1) T. VI, p. 254.

privée, donne les plus grossiers scandales qui se puissent concevoir, c'est vraiment abuser de la simplicité du lecteur. En un mot, Molière voulait encourager le vice et étouffer le remords. Nous lui abandonnons sa littérature et la richesse du pinceau, mais nous protestons contre sa moralité.

Bourdaloue condamne la *lecture des romans;* il suit pas à pas, dans l'âme du lecteur, la marche du désordre. On perd le temps à se repaître d'idées chimériques, de fictions et d'intrigues imaginaires; on charge sa mémoire des traits les plus brillants; on les sait tous et, les sachant tous, on ne sait rien. Rien ne répand dans l'âme un poison plus subtil. De là vient qu'on perd bientôt le goût de la piété, que la dévotion s'éteint; l'esprit du monde s'empare de l'âme, et détruit les principes d'une première éducation chrétienne. On ne rêve plus que folles imaginations, galanterie, vanité; la vie sérieuse devient insipide, odieuse, insupportable; bientôt le démon de l'incontinence pénètre dans l'âme, les pensées sensuelles commencent à naître, les sentiments tendres à s'exciter, les paroles libres échappent; le démon de la chair prend possession de l'âme; et alors, reprend Bourdaloue, « peut-être en êtes-vous surpris, et moi, je ne m'en étonne pas, et sans une espèce de miracle il fallait que cela fût ainsi (1). »

La description du roman telle que nous l'a laissée Bourdaloue, justifie la réprobation.

C'est, dit-il, une histoire, disons mieux, une fable proposée sous la forme d'histoire où l'amour est traité par art et par règles, où la passion dominante et le ressort de toutes les autres passions, c'est l'amour; où l'on affecte d'exprimer toutes les faiblesses, tous les transports, toutes

(1) T. V, p. 390.

les extravagances de l'amour; où l'on ne voit que maximes d'amour, que protestations d'amour, qu'artifices et ruses d'amour; où il n'y a point d'intérêt qui ne soit immolé à l'amour, fût-ce l'intérêt le plus cher selon les vues humaines, qui est celui de la gloire; où la gloire même, la belle gloire est de sacrifier tout à l'amour; où un homme infatué ne se gouverne plus que par l'amour : tellement que l'amour est toute son occupation, toute sa vie, tout son objet, sa fin, sa béatitude, son dieu. Dites-moi si j'ajoute rien; mais en même temps, faites-moi comprendre comment, aussi fragiles que nous le sommes et aussi enclins au mal, on peut se retracer incessamment à soi-même de semblables images, et n'en pas ressentir les atteintes? Les plus grands saints y résisteraient-ils? un ange n'y serait-il pas surpris, et l'innocence même n'y ferait-elle pas naufrage? Ou bien apprenez-moi comment, dans une religion aussi pure que la nôtre, il peut être permis à un chrétien d'exposer la pureté de son cœur à une ruine si évidente et si prochaine (1)?

C'est bien ainsi qu'il faut définir les romans en vogue au dix-septième siècle, tels que la *Princesse de Clèves*, de Mme de La Fayette (2); *la Clélie*, de Mme de Scudéry et le *Cyrus*, du même auteur (3). Ces fastidieux récits qui ont joui d'une grande vogue et dont Bourdaloue ne dédaignait pas de faire la critique, n'étaient qu'un tissu d'intrigues amoureuses écrites dans un style maniéré, un style *précieux*, dont l'intérêt reposait sur un fouilli d'allusions aux petites intrigues contemporaines. M. Cousin n'a pas craint de faire une vaste étude de ce pêle-mêle d'aven-

(1) T. V, p. 391.

(2) Ce roman de Mme de Lafayette, aidée de La Rochefoucauld, parut en mars 1678; c'est un roman des galanteries de la cour de Henri II, disait Mme de Scudéry. (*Lettres de Mme de Sévigné*, t. VI, p. 429, 1678, note.)

(3) *Le grand Cyrus*, 1650, 10 vol. in-8o. — *Clélie*, 1656, 10 vol. in-8o.

tures de femmes, au milieu desquelles sa philosophie s'est égarée.

Le P. Bourdaloue condamne encore les *promenades publiques*, et détermine les circonstances qui les rendent condamnables, circonstances d'heures, de lieux, de compagnie, qui modifient singulièrement l'occasion du péché; toujours est-il que la description qu'il en fait est bien la peinture complète d'un désordre moral d'autant plus grand que les occasions de rendez-vous étaient plus rares; c'était aux promenades publiques qu'avaient lieu les rencontres et surtout celles qui ne pouvaient s'accomplir honorablement dans une assemblée de gens de condition. Les détails de mœurs que nous donne l'orateur avec décence, mais avec un accent de vérité bien prononcé, nous expliquent comment cet homme si droit, si juste, s'est montré si sévère : c'est qu'il en a reconnu le danger. Il s'écrie dans la force de sa conviction :

Siècle profane! que n'as-tu pas su corrompre, et où n'as-tu pas répandu ta malignité! Vous m'entendez, mes chers auditeurs, et vous devez m'entendre : vous savez ce que sont devenues certaines promenades, et ce qu'elles deviennent tous les jours. Vous savez ce qui les fait préférer à d'autres et ce qu'on y va chercher. Concours tumultueux et confuse multitude, qui sert de scène à la vanité et à la mondanité. S'il y a une beauté humaine à produire et à faire connaître, s'il y a un ornement et une parure à faire briller, n'est-ce pas là qu'on l'étale avec plus d'éclat et plus de pompe? Au milieu de tant d'objets différents, qui, tour à tour et comme par des évolutions réglées, passent sans cesse et repassent, de quoi les yeux sont-ils frappés, et à quoi se rendent-ils attentifs? Quelles pensées se forment dans les esprits? Quels sentiments touchent les cœurs, et sur quels sujets roulent les conversations (1)?

(1) T. V, p. 409.

Bourdaloue parle ici des rendez-vous alors en vogue à Paris, le *Cours la Reine*, qui s'étendait et règne encore le long de la Seine (1); le *Nouveau* ou *Beau-Boulevard*, qui allait de la porte Saint-Antoine à la porte du Temple, datait de 1670; il était fréquenté par les habitants des quartiers voisins, le *Marais* (2), alors habité par la haute

(1) Le Cours la Reine avait été planté par Marie de Médicis en 1613; il se composait de trois allées d'ormeaux : dans celle du milieu, six carrosses pouvaient marcher de front sans se gêner; sa longueur s'étendait depuis la place actuelle de la Concorde jusqu'au pont de l'Alma.

(2) On y trouvait les hôtels de Guéménée, de Lesdiguières, de Lionne, de Carnavalet, d'Ormesson, de Fieubet, de Brinvilliers, de la Vieuxville; ceux des familles de Rohan, de Richelieu, Villacerf, Nicolaï, de Chaulnes, Pelletier, de Lamoignon, d'Albret, de la Force, de Boufflers, de Bouillon, de Turenne, d'Argenton, de Saint-Aignan, de Scudéry, et bien d'autres en possession des faveurs du temps. Quand le roi établit la cour à Saint-Germain et à Versailles, la société du Marais, se souciant peu de faire la traversée du vieux Paris en train de gala, pour aller rejoindre le cours la Reine, dont les règnes d'Henri IV et de Louis XIII avaient vu la splendeur, rompit avec l'ancienne mode; le *Nouveau-Boulevard* devint alors la promenade favorite de la brillante société parisienne, sans sortir de son quartier. Cette même société trouvait, à sa portée, une messe de midi aux Minimes, et de bons orateurs; de beaux sermons et de belles *fonctions* relevées par une excellente musique à l'église Saint-Louis, au grand scandale des jansénistes. Pendant longtemps, depuis le commencement du siècle, on allait entendre les ténèbres de la Semaine sainte, chantées par les premiers musiciens de Paris, dans l'église du Petit Saint-Antoine; mais vers la fin du dix-septième siècle, et surtout dans le cours du dix-huitième, on se rendit en grand équipage à l'abbaye de Longchamps : la piété y avait dirigé les pas des premiers pèlerins; puis, la vanité intervenant, le scandale avait remplacé la dévotion. Au dix-huitième siècle, on allait à Longchamps pour entendre chanter les actrices de l'Opéra, la Lemaure, la Fel et autres; pendant le reste du voyage, toute l'attention était arrêtée par le luxe des équipages et des toilettes dont il fallait admirer la nouveauté, la variété, l'élégance. Qui ne voit à quel déluge de scandales ces rassemblements donnaient lieu? (*Mém. du temps*).

noblesse et la *Société polie;* il était en communication avec la *place Royale*, dont les arcades mystérieuses étaient un rendez-vous d'intrigues sous Louis XIV, et étaient devenues un lieu d'observation pour les poètes, comme Corneille et Molière, chargés d'en reproduire les ridicules sur les théâtres de la cour et du Marais (1). En étalant dans ces rendez-vous toutes les profusions du luxe et de la vanité, on cherchait toute autre chose que le repos et les délassements légitimes.

Le P. Bourdaloue s'inquiète peu des jugements du monde, il sait qu'on traitera sa morale d'exagération; peu lui importe, il s'en tient à la doctrine des saints Pères qui demandent que, même au sujet d'une promenade, on n'oublie pas qu'il y a des mesures à garder, des précaution à prendre, qui exigent qu'une mère chrétienne n'y expose pas une jeune personne, sans ménagement et sans réflexion; que cette mère doit tenir compte du temps, des lieux, des circonstances et se rappeler qu'une jeune fille ne doit jamais se produire au grand jour qu'avec des réserves extrêmes et toute la retenue d'une modestie particulière. Ces conseils étaient bons pour des temps meilleurs; mais la corruption des mœurs avait fait de tels progrès, que les promenades publiques étaient devenues, aux yeux de notre moraliste, une occasion prochaine et même nécessaire du mal; la conclusion est facile à tirer; citons ce passage :

Qu'auraient-ils dit ces saints docteurs de ces promenades dont tout l'agrément consiste dans l'appareil et dans le faste; de ces promenades pour lesquelles on se dispose comme pour le bal, et où l'on apporte le même esprit et le même luxe; de ces promenades changées en comédies publiques,

(1) Derrière l'hôtel de Thorigny, rue Vieille-du-Temple.

où chacun, acteur et spectateur tout à la fois, vient jouer son rôle et faire son personnage? Qu'auraient-ils dit de ces promenades dérobées, où le hasard, en apparence, mais un hasard en effet bien ménagé et bien prémédité, fait de prétendues rencontres et de vrais rendez-vous? qu'auraient-ils dit de ces promenades... Je ne m'explique point, mes chers auditeurs, et je dois ce respect au saint lieu où nous sommes assemblés. Tel est le désordre, que la pudeur même m'oblige de le taire, et qu'on ne peut mieux vous le reprocher que par le silence (1).

Si le prédicateur consent à se taire, il n'admet pas que ses auditeurs coupables aient le bénéfice de sa réserve; il les somme d'examiner consciencieusement leur conduite et de prévenir les dangers de nouvelles licences.

Ah! mes chers auditeurs, un peu de réflexion aux maux infinis que peut causer et que cause tous les jours la vie dissipée, surtout des personnes du sexe, et cette malheureuse liberté dont elles se sont mises en possession! Si je vous faisais parler là-dessus, et si vous vouliez me répondre de bonne foi, que ne pourriez-vous pas m'en apprendre? car que n'en avez-vous pas su? C'est là, diriez-vous, que tel commerce a commencé; c'est là qu'on se voyait et que les intrigues se nouaient. Vous les connaissez, et vous en pourriez faire un compte exact, mais peut-être n'y mettriez-vous pas celles qui doivent plus vous intéresser, et dont vous ne vous êtes pas aperçus, parce que vous êtes mieux instruits de ce qui se passe chez les autres que chez vous. Quoi qu'il en soit, avec toutes les connaissances que vous avez, et qui doivent sans doute vous suffire, pouvez-vous négliger un point aussi important que celui-là? pouvez-vous souffrir une licence dont vous n'ignorez pas le péril, et qu'il est si nécessaire de réprimer (2)?

(1) T. V, p. 411.
(2) *Ibid.*, p. 412.

Mais faut-il se priver de tout divertissement, s'écrie le P. Bourdaloue, en terminant son discours (1)?

La réponse est ce qu'elle doit être sur les lèvres d'un apôtre du saint Évangile, et surtout d'un interprète tel que l'austère Bourdaloue : il exclut tout divertissement criminel en lui-même, excessif dans son étendue, scandaleux dans ses effets; de pareils divertissements entraînent infailliblement la perte de l'âme et, à ce prix, mieux vaut mener une triste vie, sort préférable au sort des gens du monde dont les jouissances éphémères seront suivies d'un éternel malheur, tandis que la tristesse du chrétien sera convertie en joie.

Il y aurait cependant erreur à croire qu'il n'y a point de joies humaines à goûter dans la vie chrétienne : il y en a d'honnêtes, sans excès et sans danger, conformes à la profession de chacun.

La joie la plus désirable pour un disciple de Jésus-Christ, c'est la joie intérieure et spirituelle dont Dieu remplit une âme qui le cherche en vérité et qui ne cherche que lui, qui n'aspire que vers lui, qui ne veut se reposer qu'en lui. Joie divine qui est au-dessus de tous les sens et que l'homme terrestre et charnel ne peut comprendre : on la trouve, non dans les assemblées tumultueuses, mais dans le silence de la solitude et dans le repos d'une vie sainte et retirée.

Pour compléter l'enseignement de Bourdaloue sur ce sujet, nous rapprochons un passage remarquable d'un sermon sur le mystère de l'*Ascension*, où nous trouvons le développement de cette pensée : « On n'arrive point à la gloire par le plaisir. »

Il faut renoncer au plaisir, quand on se propose d'acquérir la véritable gloire. Car le plaisir ne conduit à rien, je dis à

(1) T. V, p. 413.

rien de solide, ni à rien de grand. Jamais ce qui s'appelle vie de plaisir, n'a produit une vertu, n'a inspiré de sentiments nobles, n'a élevé l'homme au-dessus de lui-même. Soit donc par la nature des choses, soit par un effet de la corruption du péché, le plaisir et la gloire dans cette vie sont incompatibles; et quiconque présume qu'il pourra les accorder, se flatte et se trompe, séduit par les fausses idées qu'il a de l'un ou de l'autre. En un mot, où règne l'amour du plaisir, il faut que le désir de la gloire cesse; et où le désir de la gloire est sincère, il faut que le plaisir soit sacrifié. C'est ainsi que le concevaient les sages mêmes du paganisme; et ils le concevaient bien. Or, si cela est vrai de la gloire en général, et même en particulier de cette gloire profane que l'ambition des hommes recherche, quel jugement devons-nous faire de la gloire du ciel; de cette gloire pour laquelle nous avons tous été créés, mais sur quoi nous avons perdu nos droits, en perdant la grâce de l'innocence, et où il n'y a plus de retour pour nous que par les œuvres de la pénitence? de cette gloire où nous ne pouvons prétendre que par la croix de Jésus-Christ, et qu'il ne nous est pas même permis d'espérer, si nous ne sommes, comme dit saint Paul, entés sur Jésus-Christ et sur Jésus-Christ souffrant et mourant : *Si complantanti facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus* (Rom., 6; 5). Non, mes chers auditeurs, je le répète, jamais les plaisirs de la vie ne nous feront parvenir à cette gloire. Il faut y aller par la voie des souffrances (1).

Pour graver plus profondément cette vérité fondamentale dans les esprits de leurs élèves, les Pères de Louis-le-Grand avaient fait peindre sur les murs du collège un ange tenant de la main droite une branche d'épine et de la gauche une palme de victoire; sur une banderolle on lisait : *l'une mène à l'autre.*

(1) T. X, p. 334.

Ainsi que les promenades publiques, l'église était un lieu d'assemblée où les mœurs rencontraient de dangereux écueils, aussi notre moraliste n'a-t-il point oublié de rappeler aux fidèles les règles de conduite qu'ils doivent suivre dans le temple saint.

Nous lisons dans la notice biographique du P. Bourdaloue, par le P. Bretonneau, que, « pénétré de la majesté de Dieu et de la sainteté de son culte, il ne se permettait pas la moindre négligence en célébrant les sacrés mystères ou en récitant l'office divin (1) ». On comprend, dès lors, pourquoi il se montrait si exigeant auprès de son auditoire; comment, avec l'autorité qu'il avait acquise, il pouvait poursuivre de ses invectives les auditeurs, hommes et femmes, dont la tenue n'était pas correcte en présence des saints mystères.

Nous nous faisons difficilement une idée du spectacle que présentait l'assemblée des fidèles dans les siècles qui ont précédé nos révolutions; si la religion était entrée dans les mœurs, il faut avouer que trop souvent les mœurs publiques déparaient et même profanaient la majesté du culte de cette religion pure et immaculée, dont la modestie et l'humilité sont la plus belle parure.

Dans le siècle où nous vivons, l'église ne rassemble que des fidèles convaincus, sans intérêt profane, sans curiosité malsaine, sans ambition. La routine n'est pour rien dans le mouvement qui les entraîne; on ne tolérerait plus une démarche arrogante, des toilettes indécentes et provocatrices, des nudités scandaleuses; il y a dans la tenue des chrétiens modernes en présence des autels quelque chose de l'attitude des chrétiens des catacombes; ils se réunissent sous l'œil de Dieu, et tout en eux respire le respect de sa majesté souveraine ; si parfois le nombre

(1) Préface, t. I, p. 16.

manque, la foi solide, la charité ardente ne font pas défaut.

Nous avons donc peu à envier à nos ancêtres dans la foi, et nous sommes presque heureux que les gens du monde restent à la porte de nos temples, sur les places publiques et dans les théâtres, et nous permettent de prier, pour eux et pour nous, dans la paix et le recueillement.

Les guerres, soulevées par l'invasion de la réforme, suivies des agitations non moins dangereuses mais plus discrètes du jansénisme, avaient ébranlé la vieille foi catholique en France; une heureuse réaction surgit avec l'influence des grands ministres qui dirigeaient la France sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Pendant que les âmes solidement chrétiennes cherchaient un abri dans les cloîtres, d'autres, retenues dans le monde par vocation et devoir d'état, se contentaient de l'accomplissement des devoirs les plus essentiels. De longue date, la société parisienne faisait profession de fidélité à la foi catholique et de piété fervente, mais souvent, peu conséquente avec elle-même, elle s'oubliait, faiblissait sous l'influence des scandales de la cour et prêtait l'oreille aux mauvais propos des libertins : de là ce reproche amer que le P. Bourdaloue adressait à son auditoire dans l'église du couvent de Sainte-Marie, un jour anniversaire de la canonisation de saint François de Sales :

Hélas ! mes chers auditeurs, où la piété en est-elle maintenant réduite ? François de Sales lui avait donné du crédit : elle régnait de son temps jusque dans la cour où il l'avait introduite avec honneur; et présentement n'est-elle pas en quelque sorte bannie de la société des hommes ? Les libertins méprisent insolemment ses maximes, et elle passe parmi ces prétendus esprits forts pour simplicité et pour faiblesse, parce qu'elle nous fait dépendre de Dieu, et qu'elle nous assujettit à la loi de Dieu. Les grands, dont elle devait être

autorisée, l'abandonnent, parce qu'elle ne peut compatir avec l'ambition et l'intérêt qui les dominent; tout le reste, à peine la connaît-il, tant il est aveugle et grossier : on se contente de vivre, sans penser à vivre chrétiennement. Ce désordre n'est-il pas tel que je le dis; et si nous avons encore quelque sentiment de religion, n'en devons-nous pas être touchés? Mais quoi, mes frères, ne le corrigerons-nous point, ce désordre si déplorable, et faisant profession de garder si exactement tous les devoirs où la vie civile nous engage, n'aurons-nous nul soin de cette belle vie qui fait toute la perfection d'un chrétien? Ah! du moins considérez ici le modèle que je vous présente : il vous fera voir ce que c'est que la piété; il vous la fera non seulement estimer, mais aimer. La Providence, qui voulait nous donner François pour exemple, l'a attaché à une vie commune, afin qu'elle n'eût rien que d'imitable : il n'a point passé les mers, pour aller dans un nouveau monde chercher de l'exercice à son zèle; il est demeuré dans sa patrie, mais il y a été prophète et plus que prophète, puisqu'il en a été le salut. Voilà ce que vous pouvez faire par proportion dans vos familles, et n'y êtes-vous pas indispensablement obligés (1)?

Cette décadence de l'esprit de foi et de la piété est la cause des désordres que Bourdaloue condamne dans la société des fidèles, désordres dans leur tenue extérieure à l'église, désordre dans la manière dont ils accueillent la parole de Dieu.

Mme de Sévigné raconte que le maréchal de Grammont fut un jour si transporté de la beauté d'un sermon du P. Bourdaloue, qu'il s'écria tout haut en un endroit :« Mon Dieu, il a raison! » Madame s'éclata de rire, et le sermon fut tellement interrompu qu'on ne savait ce qui en arriverait (2). »

(1) T. XII, p. 263.
(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. III, p. 18; 1672.

On dit encore que Bourdaloue, prêchant à Saint-Sulpice, se fit attendre quelque temps ; l'auditoire était nombreux et bruyant ; le prince de Condé, paroissien de Saint-Sulpice, était dans la foule, tout à coup apparaît le prédicateur, il s'écria tout haut : *Silence, voilà l'ennemi.*

M[mes] de Longueville, de Lafayette, de Conti, dites par les jansénistes *les mères de l'Église*, ne se gênaient nullement pour faire comprendre par signes au P. Bourdaloue qu'elles n'approuvaient point sa doctrine sur la sainte Vierge, ou sur les docteurs sévères.

En 1679, les succès de l'orateur, à Saint-Jacques-la-Boucherie, occasionnèrent dans le quartier une agitation qui fit, dit-on, scandale. Les jansénistes s'en émurent ; l'un d'eux ou l'un des leurs écrivit au Père prédicateur une lettre que nous avons retrouvée dans les archives de l'abbaye de Sainte-Geneviève ; cette lettre qui constate avant tout le succès de notre orateur, offre en même temps un tableau de mœurs qui rentre dans notre sujet et que nous citons : « Je vous envoie, dit le chroniqueur, copie d'une lettre qu'on écrivit, pendant le Carême de 1679, au P. Bourdaloue, le grand prédicateur des Jésuites... » Après la critique littéraire suit la critique morale : « Voici encore, mon Révérend Père, dit l'auteur de la lettre, un autre sentiment plus commun à tous ceux qui vous écoutent et regardent bien plus la gloire de Dieu et la conversion des auditeurs, et le salut du prochain : c'est que l'on croit qu'il est impossible que vos prédications, quoiqu'admirables, puissent obtenir les bénédictions de Dieu, étant précédées par un scandale aussi horrible que ce qui se fait dans les églises où vous prêchez, par le bruit et les insolences des laquais pendant le saint sacrifice de la messe, par la hardiesse qu'on se donne de monter jusque sur les autels et les fouler aux pieds comme si c'était des amphithéâtres préparés pour un spectacle, et par la licence que

la plupart des gens qui viennent vous entendre, se donnent pendant le même sacrifice de causer et s'entretenir de leurs affaires, des nouvelles des jeux, des querelles, des comédies, où ils se proposent d'aller à l'issue de votre sermon, avec si peu de retenue que l'on entend leurs laquais à la porte, qui sont d'étranges dispositions pour profiter de la parole de Dieu, sans parler d'autres étranges profanations que je sais qui s'y commettent et que l'Apôtre défend même de nommer, et pour les empêcher, il n'est rien que le zèle de la gloire de Dieu ne doive obliger d'employer pour cela. Que faut-il donc faire? il faut que le prédicateur fasse comme le Fils de Dieu, qu'il chasse les profanateurs du temple en déclarant à son auditoire qu'il ne montera plus en chaire si on souffre qu'un laquais garde des places dans l'église qui doivent être remplies par les paroissiens, ou du moins par les premiers occupants. En user autrement, il est certain que c'est donner le saint aux chiens et que le fruit des prédications sera incomparablement moindre que les profanations et les scandales (1). »

Toutes ces anecdotes ne sont pas sans intérêt et nous les citons à la louange de l'orateur, bien qu'elles dénotent un oubli des convenances, un laisser-aller peu excusable de la part des auditeurs. D'autres relations révèlent des désordres non moins graves; nous les recueillons dans la *Correspondance administrative* (2).

Le 24 février 1684, le marquis de Seignelay autorisait La Reynie, lieutenant de police, à publier la défense d'entrer en masque dans les églises; scandale que

(1) *Mémoires ecclésiastiques de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, 1679, D. E. 15*, dix-huitième cahier, p. 42.

(2) *Corresp. administ.*, sous le règne de Louis XIV, Depping. t. II, p. 571.

venait de donner la femme du procureur général près la cour des Monnaies.

Le 6 novembre 1685, le ministre apprenait que, sous prétexte d'une dévotion aux âmes du purgatoire, les théatins (1) faisaient chanter un véritable opéra dans leur église où tout le monde se rend pour entendre la musique; la porte en est gardée par des suisses, on y loue des chaises 10 francs. A tous les changements qui se font et à tout ce qu'on trouve moyen de mettre à cette dévotion, on fait des affiches comme à une nouvelle représentation... Le roi craignait que ces sortes de spectacles ne scandalisassent les nouveaux *convertis*. Dans cette même église, les irrévérences au Carême de 1700 et même les scandales étaient devenus si révoltants, que le secrétaire d'État, averti, donnait ordre au lieutenant de police de faire sortir de Paris un abbé Masdot. « C'est un véritable sujet, disait Seignelay, à faire un exemple pour les événements (2) dans les églises. » Toujours au même endroit et à la même époque, les seigneurs étaient aussi irrespectueux dans le lieu saint que leurs laquais; le roi ayant appris que les officiers envoyés dans les églises pour observer ce qui s'y passe, ne signalaient que les désordres causés par les laquais, se plaignit de cette conduite; il avait appris que, le jour de Pâques, les laquais de M. de Sassenage y causaient avec insolence, mais on lui avait laissé ignorer que M. le duc d'Elbeuf et le duc de Montfort y entendirent la messe avec une grande irrévérence (3)... »

Le P. Bourdaloue achève le tableau en attaquant ces

(1) L'ancien couvent est aujourd'hui occupé en partie par les salons de l'École des beaux-arts, sur le quai Malaquais.

(2) Depping, *Corresp. administ.*, t. II, p. 734, 21 avril 1700.

(3) *Ibid.*, p. 734.

désordres, il les expose dans tous leurs détails, indique et applique les remèdes.

Le lundi de la quatrième semaine de Carême, il prend pour sujet le *saint sacrifice de la messe*. Dès l'exorde il fait connaître son but :

Je veux vous apprendre dans quel esprit et avec quel sentiment vous y devez assister. Je veux, autant qu'il m'est possible, corriger tant d'irrévérences et tant d'abus qui s'y commettent. Ce sujet est particulier ; mais il y a de quoi allumer tout le zèle des ministres de Jésus-Christ. Car il n'est pas seulement ici question de la maison de Dieu, mais de ce qu'il y a dans la maison de Dieu de plus vénérable et de plus grand : et en vous réformant sur ce seul point, je retrancherai presque tous les scandales que nous voyons dans nos temples, puisqu'il est vrai que le sacrifice en est l'occasion la plus ordinaire (1).

Les deux parties du discours concourent au but final, en montrant dans la première que le saint sacrifice de la messe est offert à Dieu lui-même, et dans la seconde que c'est un Dieu qui est offert.

Le saint sacrifice de la messe offert à Dieu lui-même, c'est l'action la plus excellente que l'homme puisse accomplir, comment se fait-il alors que l'on s'y présente comme si c'était l'action la moins sérieuse? l'orateur poursuit :

Vous y venez avec une imagination distraite, avec des pensées toutes profanes, avec des yeux égarés ; et vous y demeurez avec froideur, avec dégoût, et dans des postures pleines d'indécence. Qu'un homme traitât une affaire temporelle avec aussi peu de réflexion, on le mépriserait. Ici, c'est l'affaire capitale, ou, comme parle saint Ambroise, c'est

(1) T. III, p. 290.

l'affaire d'Etat qui se traite entre Dieu et l'Eglise; et vous n'y donnez nulle attention, vous n'y avez ni modestie, ni recueillement, vous y assistez par coutume, par cérémonie, vous n'y appliquez ni votre esprit, ni votre cœur: n'est-ce pas outrager Dieu, l'outrager dans l'action même et dans le temps où vous devez spécialement l'honorer (1).

Par le saint sacrifice de la messe, nous honorons Dieu, et comment devons-nous l'honorer? « En chrétien, répond l'orateur; assister au saint sacrifice, c'est venir protester à Dieu que nous dépendons de lui, que nous attendons tout de lui, que nous n'adorons que lui, que nous sommes disposés à nous anéantir pour lui. » Mais pensez-vous lui dire tout cela en vous comportant comme vous faites, ajoute-t-il... en prenant des libertés que je ne crains pas de traiter d'insolence. Il s'adresse ensuite aux dames de l'auditoire et trace le tableau suivant, l'un des plus accentués qu'il nous ait laissé (2) :

Et vous, femmes chrétiennes, est-ce là ce que vous venez lui témoigner, en vous faisant une si fausse gloire de paraître dans nos temples avec toutes les marques de votre vanité? Je n'entreprends point de contrôler partout ailleurs vos modes et vos coutumes; mais ici je ne puis dissimuler ce qui blesse la majesté divine et le respect qui lui est dû. Faut-il donc, quand vous entrez dans la maison de Dieu, que tout le faste du monde vous y accompagne? Faut-il que l'on vous y distingue par votre luxe et par vos délicatesses ; que vous y affectiez des rangs que l'esprit ambitieux du siècle y a érigés en de prétendus droits, et que vous vous y fassiez rendre des services dont vous sauriez bien vous passer dans le palais d'un prince de la terre? Est-ce là cette humilité si essentielle au sacrifice? et si la piété vous y attirait, une

(1) T. III, p. 294.
(2) *Ibid.*, p. 298.

piété solide, ne diriez-vous pas à Dieu : Ah ! Seigneur, je ne suis que trop vaine au milieu du monde, mais du moins serai-je humble et modeste devant vous; ce qui avilit nos assemblées et nos cérémonies les plus religieuses, je n'irai point m'y présenter avec ce luxe que vous réprouvez. Le monde en use autrement; mais le monde ne sera pas ma règle : on censurera ma conduite; mais il me suffira que vous l'approuviez. Aussi, disait Tertullien, parlant à des femmes chrétiennes comme vous, et même plus chrétiennes que vous, pourquoi ces ajustements dont vous êtes si curieuses? Vous avez renoncé aux pompes du siècle, vous n'êtes plus des fêtes des païens : pourquoi donc vous parer de ces restes du monde, et les porter au sacrifice de votre Dieu? O profanation! s'écriait-il, et puis-je bien m'écrier après lui! Des femmes cherchent à se montrer avec des habits magnifiques et brillants dans un sacrifice dont l'essence et la fin principale est l'humiliation de la créature en présence de son créateur. Elles s'y font voir, selon l'expression du prophète royal, aussi ornées, et plus ornées que les autels : *Circumornatæ ut similitudo templi* (Psal. 143; 12). Elles y emploient tout le temps, à quoi? à s'étudier, à se contempler, à s'admirer, à recevoir un vain encens et à s'attirer de sacriléges adorations, comme si elles voulaient s'élever au-dessus de Dieu même (1).

(1) Nous donnons en note le même passage extrait d'une édition frauduleuse des sermons du P. Bourdaloue. (Édit. Bruxelles Foppens, 1693, t. II, p. 197.) Nous y trouvons des détails de mœurs rendus moins oratoirement peut-être, mais plus pittoresques. « Où est cette protestation de la souveraineté de Dieu et de l'abjection de la créature? La faites-vous, mesdames, vous qui, devant le sacrifice, scandalisez par vos caquets et vos postures, tous ceux qui vous regardent?... La faites-vous, mesdames, cette protestation de votre néant, lorsque vous venez à nos églises avec un air de superbe et d'ambition? lorsque vous portez jusqu'à la face des autels ces nudités scandaleuses et qui ne rougissez pas d'avoir sous vos genoux des carreaux de velours? Vous à qui il serait défendu d'en avoir en la présence du roi? Après cela, peut-on juger que vous ayez la moindre teinture du christianisme? Parce que vous êtes aussi délicates, aussi vaines et

Bourdaloue gémit encore sur la tenue des fidèles en présence du Saint Sacrement de nos autels, dans un sermon sur les *outrages faits à Jésus-Christ dans le sacrement* (1).

Le tableau qu'il trace, diffère peu du précédent, mais il descend dans des détails plus minutieux.

En vain, dit-il, voudrais-je déguiser ce qui n'est que trop connu, ce qui se produit au plus grand jour, ce qui scandalise le peuple de Dieu, et puisque le sacrifice est le tribut d'humilité que je vous dois, ce qui change le temple du Dieu vivant et la maison du Seigneur en des places publiques et des rendez-vous où l'on vient se distraire, se dissiper, couler le temps, et le perdre en d'inutiles amusements.

Là, quels sujets appliquent l'esprit, et de quelles idées, de quelles imaginations se repaît-il? Pensées frivoles, pensées vagues et sans arrêt, égarements continuels, mille réflexions confuses, mille raisonnements, ou plutôt mille rêveries. Là, quels sentiments forment le cœur? souvent les plus vains, les plus mondains, et même les plus corrompus et les plus

aussi superbes dans nos temples que si vous étiez dans une salle de bal? On offre le sacrifice à Dieu pour lui témoigner son néant, et vous y avez autant d'orgueil que dans les cercles mêmes? *Quid turpius,* dit saint Chrysostome, *quam ubi se suprema exinanivit Majestas, vermiculus infletur et intumescat?* Qu'y a-t-il de plus infâme qu'un ver de terre s'enorgueillisse à la vue d'un Dieu qui s'anéantit dans son être naturel, par la consomption des espèces qui le renferment? Hé! s'il vous restait le moindre sentiment de religion, ne vous contenteriez-vous pas d'étaler partout ailleurs votre faste et votre luxe, sans l'apporter jusque dans nos temples et vouloir mettre des idoles de vanité sur l'autel d'un Dieu qui s'anéantit; oui, je dis des idoles de vanité, car n'est-il pas vrai, et ne le faut-il pas dire à votre confusion, que lorsque vous affectez ces préséances dans l'église et que vous employez la plupart du temps du sacrifice à vous étudier, à recevoir des révérences et à en donner, vous faites des idoles de vous-même, ne prétendant rien moins que d'honorer Dieu et de vous anéantir en sa présence? Ah quel étrange dérèglement!... »

(1) T. XV, p. 488.

sensuels : tantôt envie de paraître et de se montrer, envie de se distinguer et d'attirer sur soi les regards, envie de plaire; et pour cela les ajustements, les parures immodestes, les airs étudiés, les retours personnels sur sa personne; tantôt complaisances secrètes, désirs criminels, inclinations naissantes, selon que les yeux se promènent avec moins de retenue, ou qu'ils se fixent sur ce qui les frappe plus fortement, et qui peut allumer le feu de la passion. Là, quelle est la matière des entretiens? on laisse les ministres de l'Eglise s'acquitter de leurs fonctions : on les laisse parler à Dieu, chanter les louanges de Dieu, célébrer les offices divins, consacrer le corps de Jésus-Christ, l'offrir en sacrifice, soit pour eux-mêmes, soit pour tous les assistants; mais ces mêmes assistants, que font-ils? ils lient ensemble d'oisives conversations, tiennent même les discours les plus dissolus, s'attroupent quelquefois comme dans un cercle, et mêlent leurs voix à celles des prêtres, non pour prier, mais pour se réjouir et pour plaisanter. Là, de quelle manière agit-on, et comment se comporte-t-on? Quelles contenances négligées et peu séantes! quels mouvements de la tête pour observer tout ce qui se passe autour de soi, et jamais ce qui se passe à l'autel et devant soi! Daigne-t-on fléchir quelques moments le genou, on se lève bientôt, on s'assied, on se tourne de tous les côtés, selon que le caprice l'inspire, ou que la commodité le demande.

Je dis ce qui paraît : mais que serait-ce, si je venais à percer le mur? Que serait-ce, si, donnant à cette morale toute son étendue, je venais à découvrir ces œuvres d'iniquité, ces œuvres de ténèbres, qui se dérobent à la vue des hommes, mais qui ne peuvent échapper à la vue de Dieu! Car vous voyez tout, Seigneur : vos yeux, suivant la comparaison de votre Apôtre, sont plus pénétrants que le glaive le mieux effilé. Et qu'aperçoivent-ils, ô Dieu de pureté, et la pureté même! Je n'oserais y penser; comment oserais-je m'en expliquer? Tirons le rideau sur toutes ces abominations, et déplorons l'affreuse décadence, non pas de l'Eglise de Jésus-Christ, puisqu'elle est toujours la même, toujours

pure et sans tache, mais des enfants de l'Eglise, les frères et les cohéritiers de Jésus-Christ (1).

Cette apostrophe confirme les rapports de la police du roi, mais Bourdaloue va plus loin, il déchire le voile, il *perce le mur*, suivant son expression, le mur qui soustrait aux regards du public les convoitises secrètes et ne dit rien de trop. Il gémit encore sur l'orgueil et le faste que l'on développe dans les funérailles, faste qui paralyse l'efficacité de la prière dans un moment où son secours devient plus que jamais nécessaire.

Dans le sermon pour le jour de la *Commémoration des morts*, l'orateur prouve, à l'usage des hérétiques et des libertins, l'existence du purgatoire; à ceux qui croient les peines du purgatoire sans travailler à soulager les âmes qui les subissent, il montre combien ils compromettent leurs intérêts les plus chers; dans la troisième partie du discours, il se plaint de ce que les fidèles emploient des moyens inefficaces pour remplir le devoir qui leur est imposé par les lois les plus élémentaires de la piété, de la raison, de l'humanité. On a, dit-il, de la piété pour les morts, mais une piété stérile, infructueuse, une piété d'ostentation et de faste, mondaine et païenne; et c'est ici que, doutant de l'efficacité des motifs de foi, pour amener ses auditeurs à une conduite chrétienne, il tient un langage où l'ironie témoigne de son indignation :

Nous voyons tous les jours des morts pleurer d'autres morts; nous voyons des hommes vivants, mais tout mondains et par là morts devant Dieu, pleurer sincèrement et amèrement la mort de ceux qui leur ont été chers pendant

(1) T. XV, p. 499.

la vie. Mais que nous paraît-il en tout cela? beaucoup de pleurs et peu de prières, peu de charité, peu de bonnes œuvres : des gémissements pitoyables, mais de nul effet; des excès de désolation sans aucun fruit. Or, en vérité, ceux qui pleurent de la sorte, méritent bien eux-mêmes d'être pleurés : *Et vere plorandi qui ita plorant*. Cependant, chrétiens, cet abus que condamnait saint Bernard, semble avoir passé parmi nous, non seulement en coutume; mais ce qui me paraît bien plus étrange, en bienséance et en devoir, puisqu'aujourd'hui ceux qui se piquent de vivre selon les lois du monde, à force de pleurer leurs morts, se tiennent comme dispensés de prier pour eux. A peine verrez-vous maintenant une femme de quelque condition dans le monde, au jour ou de la mort, ou des funérailles de son mari, approcher des autels, et s'acquitter du devoir essentiel de la religion : vous diriez que d'y manquer soit une marque de sa tendresse. Pendant que des étrangers, plus officieux qu'elle, accompagnent le corps et recommandent l'âme à Dieu, celle-ci dans sa maison fait l'inconsolable et la désespérée. Et au lieu qu'autrefois les païens, ne perdez point cette remarque, gageaient des hommes pour pleurer aux obsèques de leurs parents, pendant qu'eux-mêmes ils étaient occupés à faire les sacrifices ordinaires pour apaiser leurs mânes; croyant, dit Sénèque, qu'ils remplissaient beaucoup mieux le devoir de la piété filiale par leur dévotion que par leurs larmes, et qu'il était beaucoup plus juste de se décharger sur d'autres de l'office de pleurer que de celui de prier : nous, par une opposition bien bizarre, et par un aveuglement encore plus déplorable, nous gageons au contraire des hommes pour prier, et nous nous contentons du soin de pleurer. Quel abus pour un siècle aussi éclairé et aussi spirituel que le nôtre! Zénon, évêque de Vérone, ne put souffrir qu'une femme chrétienne, assistant aux divins offices qu'on célébrait pour l'âme de son père, interrompit les ministres de l'autel par des cris et par des sanglots qu'il traita de profanes. Mais est-il moins indigne de s'interdire, selon qu'il se pratique aujourd'hui, les saints offices, et de se dispenser des prières

solennelles de l'Église, pour payer aux morts un tribut de larmes qu'ils ne nous demandent point, et qui ne leur sera jamais utile? Car enfin, mes chers auditeurs, de quel secours peut être à une âme l'excès de votre douleur? tous ces témoignages d'une affliction outrée et sans mesure seront-ils capables d'adoucir sa peine; et pensez-vous que ce feu purifiant dont elle ressent les vives atteintes, puisse s'éteindre par les larmes qui coulent de vos yeux (1)?

Terminons par le tableau d'un auditoire de ville :

Avant d'entrer dans le Carême, Bourdaloue veut préparer ses auditeurs ; il leur apprend, le dimanche de la Sexagésime, comment ils doivent entendre la parole de Dieu. Suivons-le dans le détail, et nous conviendrons qu'il a bien saisi tous les travers d'un auditoire mondain.

Laissant de côté les auditeurs indifférents, il s'adresse à ceux qui ne prennent intérêt aux sermons des prédicateurs que pour les critiquer, ou par curiosité :

Combien y a-t-il de ces auditeurs qui, par une vaine présomption, s'érigeant en juges de l'éloquence chrétienne, ne se rendent attentifs à tout ce que nous leur disons, que pour critiquer la manière dont nous le concevons, dont nous l'arrangeons, dont nous le proposons, dont nous l'exprimons, dont nous le débitons? Et de là, comment sortent-ils des prédications où ils ont assisté, et comment en parlent-ils? comme des philosophes et des païens. S'ils ont des éloges à donner au prédicateur évangélique, c'est sur la sublimité de ses pensées, c'est sur la nouveauté de ses tours, c'est sur la politesse et la fleur de son langage, c'est sur la grâce ou le feu de son action.

Mais parce qu'on est toujours beaucoup plus enclin à reprendre, et qu'on n'approuve qu'avec peine, c'est sur tous ces points et sur bien d'autres de même nature, qu'on ne

(1) T. XI, p. 503.

pardonne rien, et qu'on porte les jugements les plus sévères.

Combien de ces auditeurs frivoles et mondains, toujours prêts à se divertir et à railler? Qu'ils entendent de notre bouche une de ces paroles que le libertinage a profanées et corrompues par de fausses interprêtations, voilà à quoi la légèreté de leur esprit s'attachera, voilà ce qui les détournera des plus sérieuses matières, voilà ce qu'ils remporteront avec eux, et ce qui leur servira de fonds pour les plus subtiles ou les plus grossières plaisanteries. Étrange renversement, chrétiens! et où en sommes-nous réduits par la perversité du siècle?

Ne nous sera-t-il donc plus permis d'user des plus innocentes et même des plus saintes expressions? Sera-ce un crime pour nous de nous énoncer comme les Pères de l'Église, comme les apôtres, et en particulier comme saint Paul? Le monde est-il donc devenu, par ses vains et ridicules raffinements, plus délicat, plus honnête, plus pur que ne l'a été jusqu'à présent la sage simplicité des fidèles? Disons mieux :

Faudra-t-il que nous fassions céder la liberté de la chaire au goût dépravé du monde et à son sens réprouvé? non, mes frères, non : nous parlerons comme l'Esprit de Dieu nous l'inspirera; et si le monde en tire un scandale dont nous ne sommes point les auteurs, sans abandonner des termes consacrés, nous nous contenterons, pour notre consolation, d'opposer au mépris du monde ce que notre divin Maître nous a dit : Celui qui vous méprise, me méprise : Car c'est en effet s'attaquer à Dieu même et l'outrager, que de s'attaquer à sa parole et d'en faire un si criminel abus.

Bourdaloue condamne les auditeurs que la curiosité seule attire, puis il ajoute :

Sans me borner à la curiosité trop naturelle des uns, je marquerai en même temps les motifs encore plus criminels que bien d'autres y joignent.

Car je ne le puis ignorer, mes frères; et l'ignorez-vous

vous-mêmes? quoi? que pour quelques âmes pieuses qui cherchent à s'instruire dans une prédication, cent autres s'y trouvent parce qu'ils y doivent rencontrer tels ou telles, et que c'est là à certains jours et à certains temps, comme le rendez-vous public! Qu'ils s'y trouvent, parce qu'ils peuvent y paraître et y briller, y voir et s'y faire voir, comme si c'était une de ces assemblées où la vanité du monde étale avec plus d'éclat et avec plus d'art toutes ses pompes et tout son luxe! Qu'ils s'y trouvent comme à une action de théâtre! je ne m'explique pas davantage, et je craindrais, en vous révélant tous ces mystères d'iniquité, d'entrer dans un détail plus propre à vous scandaliser qu'à vous corriger. Or, n'est-il pas évident que le principe de tant de scandales, c'est que dans la parole de Dieu et dans l'attention qu'on y donne, on ne se propose rien moins que cette divine parole? (1).

La peinture est complète par les détails et par le coloris. Nous nous en tenons à cet extrait d'un des plus remarquables discours du P. Bourdaloue; nous avons eu assez souvent l'occasion de l'entendre relever la dignité et l'austérité de son ministère pour ne pas insister davantage; ajoutons que si sa présence, malgré le mauvais vouloir des auditeurs, commande impérieusement l'attention, c'est que tous finissent par reconnaître, en sa personne, l'apôtre, qui tient de Dieu le glaive de la parole et sait le manier avec force et habileté.

Nous convenons sans regret que la morale du P. Bourdaloue est aussi sévère en présence des gens du monde qu'en présence des gens de cour; elle ne changera pas de caractère vis-à-vis des communautés religieuses, ni même lorsqu'il adressera ses exhortations aux *assemblées de charité*: c'est toujours saint Jean-Baptiste préparant le règne de Jésus-Christ sur la terre, par la pénitence.

(1) T. V, p. 281.

CHAPITRE II

Apostolat du P. Bourdaloue auprès du clergé

I. — LE P. BOURDALOUE ET LES SÉMINAIRES.

Le ministère du P. Bourdaloue auprès du clergé se présente sous deux aspects différents : il plaide la cause des séminaires en formation ; en second lieu, il travaille à la réforme du clergé.

Deux *Exhortations* répondent à cette double mission. *L'exhortation sur la charité envers un séminaire* (1) et *l'Exhortation sur la dignité et les devoirs du prêtre* (2).

Le concile de Trente avait compris la nécessité de réformer le clergé pour ramener le peuple chrétien à la dignité de sa foi ; au milieu d'une génération sacerdotale qui ne donnait que de trop légitimes sujets de plaintes, un seul remède était efficace, la création d'une nouvelle tribu ecclésiastique par l'établissement des séminaires.

Personne n'ignore avec quelle ardeur la Compagnie de

(1) T. VIII, p. 106.
(2) *Ibid.*, p. 274.

Jésus naissante donna son concours à ces premières tentatives de réforme ; par la création de ses collèges, elle prépara la masse de la jeunesse, et le régime des séminaires proprement dits devint possible. Il fallut près d'un siècle d'essais pour réaliser le projet si sage de la préparation spéciale des ministres du sanctuaire. L'œuvre des séminaires, en France, est une des plus belles œuvres du dix-septième siècle, si fertile en grandes et utiles institutions.

Les promoteurs de ce nouvel apostolat, à Paris, sont le P. de Condren, de l'Oratoire, le P. Eudes, saint Vincent de Paul, Adrien Bourdoise, Jean-Jacques Olier (1).

Les Oratoriens, dans la fondation du séminaire de Saint-Magloire, n'obtinrent que de faibles résultats (1646). M. Bourdoise fut plus heureux en établissant le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, modèle et pépinière d'un grand nombre de séminaires français (2). Le P. Eudes, entraîné par une inspiration toute divine, avait quitté l'Oratoire et s'était consacré à la fondation des séminaires et des missions. Le succès de ses travaux répondit à son zèle ; il reçut de nombreux encouragements et des secours efficaces ; il put même compléter la première œuvre en y ajoutant une congrégation de femmes, dite de Notre-Dame de Charité, pour élever les jeunes filles et retirer du désordre celles qui s'étaient écartées de la ligne du devoir (3).

Saint Vincent de Paul ajouta à ses nombreuses œuvres de charité, celle des conférences et des retraites ecclésiastiques. L'institution des grands séminaires appartient à M. Olier. Après de longues hésitations, M. Olier, avec quelques compagnons de ses missions de campagne, s'établit

(1) *Vie de M. Olier*, par l'abbé Faillon, t. I, p. 364.
(2) *Gall. Christ.*, t. VIII, coll. 1011-1014. — *Vie de M. Olier*, t. I, p. 498.
(3) Picot. *Influence de la religion en France*, t. I, p. 385.

à Vaugirard, et jeta les fondements d'une pieuse société de prêtres, dévouée à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse cléricale. L'inauguration du grand séminaire de Saint-Sulpice à Paris eut lieu le jour de l'Assomption de l'année 1651.

Avant de mettre son projet à exécution, M. Olier avait pris conseil des ecclésiastiques les plus autorisés par leur expérience et leurs vertus, il avait consulté D. Grégoire de Tavisse (1), supérieur des Bénédictins de Saint-Germain des Prés ; D. Hugues Bataille, procureur général du même monastère ; saint Vincent de Paul, les PP. Jésuites Julien Hayneuve et J.-B. Saint-Jure (2).

Pour assurer le succès de ces premiers efforts, il fallut recruter de nouveaux sujets capables et dignes de leur mission ; choisir dans la classe indigente une multitude de jeunes hommes, ou même de jeunes enfants intelligents, pieux, sans ambition et dignes du sanctuaire ; il ne suffisait pas de les découvrir, de les rassembler, il fallait les nourrir, les élever, les instruire, laissant aux candidats de bonne maison, assurés de titres, de revenus, de prébendes ou d'abbayes, le soin de s'instruire dans les colléges et de s'ouvrir de brillantes carrières par de solides vertus.

Les séminaires de Saint-Nicolas du Chardonnet, fondation de M. Bourdoise ; de Saint-Pierre et Saint-Louis (3), de Saint-Magloire (4), des Trente-Trois (5), furent destinés à abriter les nouvelles recrues du sanctuaire ; mais tous

(1) *Influence de la religion en France* au dix-septième siècle, t. I, p. 451.
(2) *Vie de M. Olier*, t. I, p. 316.
(3) Situé entre la rue d'Enfer et la fontaine de Médicis, vers le haut de la rue de Médicis actuelle.
(4) Aujourd'hui collège des Sourds-muets.
(5) Rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

durent être pendant longtemps entretenus par le dévouement des fidèles (1).

C'était aux *assemblées de charité* à leur venir en aide, et aux orateurs les plus estimés à soutenir le zèle des dames qui en faisaient partie. Bourdaloue a laissé deux discours sous ce même titre : *Exhortation sur la charité envers un séminaire* (2). Dans le premier, il parle en faveur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet ; ce séminaire vivait en grande partie d'aumônes et de ressources fournies par l'œuvre de la *Bourse cléricale*, si chaudement recommandée par Mme de Miramion, mourante, à Mme de Maintenon (3). Nous citerons quelques passages où le P. Bourdaloue, tout en demandant l'aumône pour de pauvres lévites, ne perd point de vue le but spécial de son apostolat, l'amendement des mœurs de son auditoire.

Il emprunte son texte à l'évangile du jour, l'évangile de la Madeleine répandant des parfums précieux sur les pieds et sur la tête du Sauveur. Bourdaloue parle donc un Lundi saint. Il a l'heureuse pensée de comparer les dames assemblées, à sainte Madeleine, attirée auprès de Jésus par son ardent amour ; elles s'assemblent sous l'inspiration d'une charité d'autant plus élevée et plus parfaite, qu'elle a pout objet des prêtres du Seigneur.

Le *mérite* exceptionnel de cette charité, son *utilité* évidente, ses *résultats*, telles sont les trois considérations développées dans l'exhortation en faveur d'un séminaire.

Le mérite de l'œuvre repose sur la dignité de ceux qui en sont l'objet : ce sont des pauvres vraiment apostoliques et chéris de Dieu, qui les a établis pour être les gardiens des âmes et les pasteurs de son troupeau. L'orateur ap

(1) *Gall Christ.*, t. VII, p. 1013.
(2) T. VIII, p. 106.
(3) *Corresp gén., de Mme de Maintenon*, t. IV, p 81, 24 mars 1696.

prouve le zèle que l'on met à orner les autels, mais après tout, reprend-il, ces autels ne sont que des autels, des tabernacles inanimés, tandis que les prêtres sont les tabernacles vivants de ce Dieu de gloire.

Dans la deuxième partie, il établit l'*utilité* évidente de l'œuvre qu'il propose, utilité qui défie toute critique.

La fin de l'œuvre, quelle est-elle? Quels sont ses moyens?

La fin de l'œuvre des séminaires c'est la sanctification de l'Église, la perfection du ministère apostolique, « c'est ce qu'ont en vue des hommes de Dieu, de fervents zélateurs de sa gloire, de dignes ministres de sa parole (1) ».

Les moyens : former de bons prêtres; les promoteurs de l'ordre ont reconnu que :

La désolation du christianisme était venue, dans tous les temps, beaucoup moins des peuples que de ceux qui les devaient conduire ; et que pour corriger le mal à sa source, il fallait avoir des prêtres savants, des prêtres vigilants, des prêtres laborieux et appliqués, des prêtres d'une vie régulière et sans reproche, d'habiles prédicateurs, de sages confesseurs, de fidèles et de zélés prédicateurs. Qu'il était pour cela nécessaire qu'il y eut des maisons où ils fussent élevés et perfectionnés, des maisons qui servissent de noviciats aux ecclésiastiques, comme il y en a pour les religieux, et que de même que les ordres religieux ne se sont maintenus dans l'esprit de leur institut que parce qu'ils ont eu de ces maisons d'épreuve où l'on instruisait et où l'on préparait des sujets, en leur faisant pratiquer toutes les observances de leur état, ainsi l'on ne pouvait se promettre un clergé florissant, je dis florissant en vertu, si de bonne heure, dans des séminaires, l'on ne préparait à la vie cléricale ceux qui se proposaient de l'embrasser, et qui s'y sentaient appelés de Dieu (2).

(1) T. VIII, p. 116.
(2) *Ibid.*, p. 117.

De plus, afin de tirer plus d'avantage de ces séminaires,

Il convenait, ajoute l'orateur, d'y recevoir les pauvres gratuitement, et de ne rien exiger d'eux, parce qu'autrement les meilleurs sujets se trouveraient exclus, parce que les pauvres ont communément plus d'application et plus de talent, parce qu'il n'était pas juste que de là dépendît un aussi grand bien que celui qu'on attendait de leur éducation (1).

Il est d'ailleurs de toute équité que, « travaillant à communiquer au monde les biens spirituels, le monde les soutienne de ses biens temporels (2) ».

L'orateur trouve ainsi le moyen de plaider la cause du pauvre prêtre sans blesser sa dignité. Il poursuit : Objectera-t-on qu'il n'y a jamais eu autant de ministres qu'aujourd'hui ?... donc, répond Bourdaloue, il faut plus de ressources pour les entretenir ; il veut qu'on prenne à la lettre la parole de Notre-Seigneur : *Messis multa, operarii pauci*,

Grande maison et peu d'ouvriers, ou si vous voulez, beaucoup d'ouvriers, mais peu qui réunissent dans leurs personnes toutes les qualités requises : la doctrine, la piété, le zèle, la discrétion, la patience, l'amour du travail. Beaucoup d'ouvriers, mais peu qui, pourvus de tous les dons nécessaires, veuillent soutenir les fatigues du sacerdoce, y consumer leur vie, s'y dévouer et s'y sacrifier. Beaucoup d'ouvriers pour remplir certaines places, pour posséder certaines dignités, pour en avoir l'honneur, les privilèges, les revenus,

(1) T VIII, p. 118.
(2) *Ibid.*, p. 119.

mais peu pour en porter la charge et le fardeau. Beaucoup d'ouvriers pour les ministères éclatants, mais peu pour les emplois obscurs; beaucoup pour les villes, mais peu pour les campagnes; beaucoup pour Paris, mais peu pour les provinces. Et je ne m'en étonne pas : car pour se confiner dans les provinces, surtout pour travailler dans les campagnes, il faut se résoudre à tout ce qu'il y a de plus pénible, de plus mortifiant, de plus ennuyeux et de plus rebutant. Il faut être préparé à la plus triste solitude, vivre avec des hommes qui n'ont presque de l'homme que la figure, se familiariser avec eux, s'accommoder à leurs manières barbares, essuyer leurs grossièretés, leur répéter cent fois les mêmes instructions pour les leur faire comprendre, et s'épuiser de voix et de force pour leur donner quelques teintures de la religion (1).

Bourdaloue se porte garant des services rendus par les ministres formés dans le séminaire pour lequel il parle, parce qu'il les a vus à l'œuvre pendant le cours de ses missions au milieu des protestants du Languedoc :

Je les ai vus, dit-il en terminant, et j'ai béni mille fois la maison d'où ils sont sortis, comme les apôtres sortirent du Cénacle.

J'ai souhaité mille fois qu'ils pussent assez se multiplier pour faire part de leurs travaux à toute notre France. Quelle réforme suivrait de là, et dans le clergé, et dans tous le corps des fidèles (2).

Dans la troisième partie de l'Exhortation, Bourdaloue promet aux dames de charité la récompense accordée aux Thessaloniciens et aux Corinthiens; saint Paul les a loués

(1) T. VIII, p. 118-120.
(2) *Ibid.*, p. 122 et suiv.

du concours qu'ils ont prêté à la propagation de l'Evangile.

Il ne tient qu'à vous, Mesdames, continue l'orateur, que je puisse aujourd'hui vous donner la même consolation et la partager avec vous. Il n'est pas juste que je sois continuellement employé à faire la *censure de vos actions et de vos mœurs;* il n'est pas juste que vous n'entendiez jamais de moi que des *reproches*. Vous pouvez me mettre dans l'heureuse obligation de vous faire les mêmes conjouissances que saint Paul faisait à ceux de Thessalonique; car c'est par vous que la parole du Seigneur peut être prêchée, par vous que la grâce de ses sacrements peut être sagement et utilement dispensée, par vous que les peuples peuvent être instruits, convertis, sanctifiés, non seulement dans ce diocèse, mais dans tous les diocèses du royaume; mais, si je l'ose dire, dans tout l'univers. Et c'est ce qui arrivera, quand vous aiderez de vos soins et de vos largesses ce séminaire institué pour fournir à toutes les églises des docteurs de la vérité et des directeurs dans les voies de Dieu (1).

Bourdaloue est rarement aussi insinuant; en aurait-il du regret, qu'il revient si promptement à son austérité habituelle en énumérant et réfutant les objections qui peuvent lui être présentées. La charité des Dames patronnesses ne doit pas être resserrée entre les limites de leurs domaines; elle doit s'étendre à tout le monde.

Elle peut être restreinte dans ses effets par la médiocrité de la fortune et des biens; hors de là, au moins par la disposition du cœur, elle doit être immense et embrasser tout, c'est en ce sens que nous sommes catholiques (2)...

(1) T. VIII, p. 125.
(2) *Ibid.*, p. 128.

En aidant le séminaire recommandé, nous aidons tous les séminaires qui se sont multipliés en France et qui lui doivent leur origine.

Le dernier motif, le plus pressant auprès des femmes chrétiennes, c'est l'intérêt de notre foi avec cette espérance, qu'en contribuant à la répandre au dehors, Dieu nous accordera la grâce de la faire naître en nous.

II. — BOURDALOUE ET LA RÉFORME DU CLERGÉ. — EXHORTATION SUR LA DIGNITÉ ET LES DEVOIRS DU PRÊTRE.

Bourdaloue ne s'est pas contenté de demander pour la famille ecclésiastique le pain de chaque jour, il s'est encore employé à maintenir le clergé dans la plus irréprochable pureté de mœurs. Nous avons de lui un discours sur ce sujet, dont le P. Bretonneau parle dans l'*avertissement* placé en tête du premier volume des *Exhortations;* l'éditeur paraît avoir ses raisons pour prévenir le lecteur en ces termes :

« J'ai joint aux exhortations pour les communautés religieuses celle qui regarde les prêtres. C'est un discours que fit le P. Bourdaloue dans une assemblée d'ecclésiastiques. Il y relève la dignité du sacerdoce, et personne, peut-être, n'en eut de plus hautes idées que lui. On sait quelle était son exactitude et, si on l'ose dire, sa délicatesse sur toutes les choses qui avaient rapport au service divin et au sacré ministère des autels. Mais c'est cela même qui l'excitait à représenter plus fortement aux ministres du Seigneur les obligations de leur état, les scandales qui pouvaient le déshonorer et l'avilir. Il garde néanmoins

dans cette exhortation toutes les mesures convenables, et ne s'écarte point des sentiments d'estime et de vénération que méritent un grand nombre de dignes ecclésiastiques, assidus à leurs fonctions, exemplaires dans leur vie, et orthodoxes dans leur doctrine (1) ».

Nous ne chercherons pas à amoindrir les torts du clergé au dix-septième siècle, mais avant d'en parler nous demanderons aux dénonciateurs de bonne foi, s'il s'en trouve, de vouloir bien ne pas trop généraliser le mal, et, surtout, nous leur demanderons de remonter avec nous à la source du désordre. Il faut la trouver dans l'invasion du laïcisme au sein de l'Église, non pour la soutenir, ni l'édifier, mais pour jouir de ses biens en usurpant ses droits et en foulant aux pieds les devoirs qu'elle impose.

Les mémoires du temps ne font que répéter ce que les siècles précédents ont raconté et ont pu raconter toutes les fois que les puissances séculières, abusant de leur force, ont mis l'Église en servitude, et nous savons que le règne de Louis XIV, tout en protégeant le pavillon catholique, a largement abusé des droits régaliens et des *libertés gallicanes*. En vertu de ces usurpations sacrilèges, les revenus de l'Église devenaient l'apanage des bâtards et la récompense de services rendus, bien étrangers au service de Dieu et des pauvres; de là, quelle source de scandales dans l'intérieur des cloîtres! Il faut s'étonner que la justice de Dieu ait attendu *un siècle* pour frapper les premiers auteurs de tant de désordres.

A l'époque où nous sommes, le clergé séculier comme le clergé régulier avait des torts, et le premier de tous était le tort de se mêler à la foule du monde. Rendons cette justice aux membres du clergé qui ont senti le besoin

(1) T. VIII, p. 6. Avertissement.

de se grouper en société ou en congrégation pour se soustraire aux atteintes du mal; à ces nombreuses congrégations qui ont conservé le feu sacré de la foi et de la charité chrétienne, en s'abritant sous les cloîtres.

Mais est-il bon de réveiller le souvenir des scandales dont le clergé a pu être la cause? Notre conduite est toute tracée par la conduite des fils de Noé, et nous tenons qu'étaler sous les yeux du public les exemples pernicieux d'hommes que l'Église, livrée à elle-même, aurait rejetés de son sein, est toujours un acte mauvais. Nous plaignons les écrivains et surtout les écrivains qui passent pour sérieux, de revenir sans cesse sur de pareils sujets, pour intéresser les lecteurs par l'attrait du mal et la déconsidération des hommes qui sont appelés à leur imposer des devoirs. C'est mal comprendre la dignité de l'histoire que de lui attribuer pareil rôle.

Avec de la lecture, de la patience et du savoir-faire, en y mêlant un peu de passion, on finit par rassembler mille traits qui font fortune dans un tableau de mœurs ecclésiastiques; avec Mme de Sévigné, sa correspondance et celle de Bussy-Rabutin, celle de la princesse Palatine, les nombreux mémoires des Jansénistes et les chroniques des monastères mises au grand jour, les *Mémoires* de Saint-Simon et les *Caractères* de La Bruyère, on arrive à former un tableau piquant de mœurs légères qui attire les regards d'un nouveau public, et l'on se garde d'y opposer les exemples nombreux de vertu donnés à la postérité par des hommes plus notoirement célèbres et plus légitimes représentants de leurs ordres; nous n'aimons pas laisser supposer que le P. Bourdaloue ait jamais eu à cœur d'étudier les vices ou les travers d'esprit, comme de de simples phénomènes, de simples curiosités morales, à l'imitation des moralistes de profession; il les a connus comme des maladies dignes de commisération et des

attentions de sa charité. C'est dans ces sentiments qu'il parle de la dignité et des devoirs des prêtres.

L'exhortation sur la dignité et les devoirs des prêtres résume toute la doctrine et la morale du P. Bourdaloue sur le sacerdoce; nous en signalerons les traits les plus saillants. L'orateur se présente à son auditoire avec ces paroles de saint Ambroise :

Écoutez la prière que je vous fais, accompagnée du respect et de la vénération que je dois avoir pour vos personnes; afin que, vous ayant montré l'éminence du rang où vous êtes élevés, je puisse exiger de vous toutes les vertus et toute la sainteté nécessaires pour la soutenir avec honneur (1).

Après ce préambule, il poursuit en un langage plein de déférence :

Pour moi qui n'ai parmi vous ni la même distinction ni les mêmes droits, je n'entreprendrai point de vous prescrire ici des règles, mais sans m'oublier moi-même et gardant toutes les mesures convenables, je puis, du reste, vous représenter les obligations qui se trouvent indispensablement attachées à votre état et je n'aurai, pour m'en tracer l'idée juste, qu'à me tracer l'idée de votre conduite la plus ordinaire. C'est donc dans cet esprit, qu'usant de la liberté que vous me donnez, je ne craindrai point de vous dire ce que vous devez être, parce que je sais qu'en même temps je vous dirai ce que vous êtes (2).

S'il parle des avantages infinis et des prérogatives du sacerdoce, c'est pour affirmer que les titres d'honneur qui en rehaussent l'éclat et le prix, sont autant de raisons et

(1) T. VIII, p. 274.
(2) *Ibid.*, p. 275.

de puissants motifs qui nous obligent, comme prêtres du Dieu vivant, à travailler sans relâche à la sanctification de notre vie et à notre propre perfection.

Cette obligation est rigoureuse pour le prêtre à deux titres, qui répondent à son double ministère de sacrificateur et de pasteur. Le sacerdoce, en donnant au prêtre une espèce de pouvoir sur le corps, sur la personne même du Sauveur, lui impose l'obligation de la sainteté. Tous les personnages de l'ancienne loi mis en contact avec Notre-Seigneur, ont d'abord été saints. Tels, saint Jean-Baptiste, saint Joseph, les apôtres après la descente de l'Esprit Saint, ; et pourquoi Dieu ne fait-il pas les mêmes miracles pour sanctifier ceux qui coopèrent à ce mystère? C'est pour leur en laisser l'obligation et le mérite (1).

Ici commence le tableau des désordres auxquels le zélé prédicateur veut porter remède, peinture de mœurs vigoureusement accentuée : Bourdaloue parle avec l'autorité, la verve que nous lui connaissons, quand il attaque les vices de l'humanité :

On sépare l'honneur d'avec la charge et le fardeau, et de deux choses essentiellement jointes ensemble, on prend celle qui flatte l'avarice, l'ambition, et l'on se dispense de celle qui engage à la réformation des mœurs et à leur sanctification. Désordre dont nous ne pouvons assez gémir et qui devient tous les jours plus commun dans le Christianisme. Tellement que le sacerdoce aujourd'hui se trouve comme abandonné à toutes les convoitises des hommes. On en fait le partage des enfants et c'est la ressource d'un père et d'une mère chargés d'une nombreuse famille. Pour les pauvres, c'est une fortune et un moyen de se garantir de la misère. Pour les riches, c'est une voie à des rangs honorables et à des distinctions éclatantes. De là, combien

(1) T. VIII, p. 281.

voyons-nous de prêtres intéressés, de prêtres ambitieux, de prêtres vains et présomptueux, de prêtres oisifs et voluptueux, de prêtres tout mondains? Vous ne vous offenserez point, Messieurs, de cette morale que je dois, par proportion, m'appliquer à moi-même, autant qu'elle peut me convenir, et dont nous devons tous profiter (1).

Puis l'orateur prend en détail chacun des vices dont le clergé s'est rendu coupable; il dépeint les prêtres mercenaires, ambitieux, vains et présomptueux, oisifs et voluptueux.

Si le ministre de l'autel doit être saint, le pasteur des fidèles doit l'être aussi : comment le pasteur peut-il réconcilier une âme avec Dieu, s'il est lui-même l'ennemi de Dieu? Comment des mains impures s'ingéreraient-elles dans l'administration des sacrements de Jésus-Christ et verseraient-elles sur les fidèles les mérites et le sang du Sauveur? Comment juger, condamner, absoudre, dans des dispositions toutes criminelles? Comment édifier l'Église avec une conduite peu régulière et même absolument déréglée?

Après avoir exposé tous les motifs de sainteté, Bourdaloue descend aux conséquences de la vie contraire. Combien de fois les dérèglements des prêtres ont-ils autorisé les vices et servi de prétexte à la licence des mœurs! Les pages qui suivent offrent un tableau alarmant de ces tristes conséquences dans la société chrétienne; il termine par ces mots dont le sens voilé laisse l'auditoire juge de la vérité de son discours :

Si la justice de Dieu doit être si exacte dans le compte qu'elle demandera à tous les hommes des devoirs de leur profession, elle ira jusqu'à la rigueur par rapport aux

(1) T. VIII, p. 281.

prêtres. Jésus-Christ leur avait confié ce qu'il avait sur la terre de plus cher, ses frères, le prix de sa croix, les brebis de son troupeau. Ils en devaient être les sanctificateurs : que sera-ce d'en avoir été les corrupteurs? Il faudrait peut-être, Messieurs, adoucir cette expression : mais laissons-lui toute sa force. Elle ne vous donnera rien à entendre qui passe vos connaissances, et qui vous ait plus d'une fois rempli le cœur d'amertume (1).

Nous trouvons, en effet, dans les œuvres du P. Bourdaloue, en dehors de cette exhortation qu'il faut lire en entier, de nombreux passages où son cœur d'apôtre éclate en indignation contre les défaillances de l'esprit sacerdotal.

A plusieurs reprises, il a protesté contre l'intrusion des fils de famille dans la tribu ecclésiastique, il affirme de nouveau que ceux-là seuls que Dieu a choisis, ont droit d'y pénétrer. Dans le sermon sur l'*Ambition*, on lit :

Pour les dignités mêmes de l'Église, quel égard a-t-on aujourd'hui à la vocation divine? y engager des enfants encore incapables d'être appelés, les y faire entrer avant qu'ils soient en état de les connaître ; et quand cette connaissance leur est enfin venue, les forcer, au hasard de leur damnation, à s'en tenir là, est-ce agir dans la pensée que ces dignités ecclésiastiques sont d'un ordre spirituel, et qu'il n'appartient qu'à Dieu même d'en disposer (2) ?

Telle est, en vérité, la source des désordres qui ont déshonoré l'Eglise. Écoutons maintenant les gémissements de l'apôtre, du prêtre et du religieux, pénétré de la grandeur de son caractère :

Etre prêtre et n'en faire que rarement la plus noble fonc-

(1) T. VIII, p. 297.
(2) T. II, p. 446.

tion : être prêtre, et même, si vous voulez, grand-prêtre, et ne paraître à l'autel qu'à certains jours de cérémonie, qu'en certaines occasions d'éclat, que lorsqu'on ne peut s'en dispenser, que quand on s'y trouve forcé par un respect humain et par un devoir de bienséance ; être prêtre, et s'abstenir des choses saintes pour mener une vie toute profane, pour entretenir dans le monde de vains commerces, pour se dissiper dans les divertissements du siècle, ou plutôt mener une vie dissipée, profane, mondaine, jusqu'à être malheureusement obligé de s'abstenir des choses saintes ; être prêtre, et se mettre, par sa conduite, hors d'état de célébrer les sacrés mystères, s'en rendre positivement indigne, et, au lieu de se reprocher cette indignité volontaire comme un crime et un sujet de confusion, s'autoriser par là dans l'éloignement de Dieu où l'on vit, et s'en faire un faux prétexte de piété ; être prêtre de la sorte, ah ! mes frères, s'écriait saint Chrysostome, est-il rien de plus opposé à la sainteté du sacerdoce, rien de plus injurieux à Jésus-Christ, rien de plus triste pour son épouse qui est l'Église (1) ?

Quelle sera sa tenue au milieu du monde ? Nous l'apprenons dans une des considérations de la retraite spirituelle sur les *conversations avec le prochain*. Le P. Bourdaloue s'adresse aux religieux, mais la leçon peut s'étendre à tout homme consacré au service des autels :

C'est une erreur dont se laissent prévenir bien des religieux, de se persuader que, par des conversations toujours enjouées et peu réservées, ils se rendent plus agréables au monde, et s'en attirent plus aisément l'estime et la confiance. Le monde est, au contraire, le censeur le plus éclairé et le plus sévère que les personnes religieuses aient à craindre. Il sait parfaitement quelles mesures elles doivent garder, et quels égards elles doivent avoir à la sainteté de leur profes-

(1) T. XII, p. 27.

sion. Il y fait une réflexion particulière; et, tout libertin, tout déréglé qu'il est, il exige de leur part une régularité et une circonspection qu'il porte même quelquefois jusqu'au scrupule.

Ainsi, dans les entretiens d'un religieux, le monde veut voir de la gravité, du recueillement, de la modération, de la discrétion, de la sageese; et s'il en rencontre quelqu'un où il remarque tous ces caractères, c'est de celui-là qu'il s'édifie, et en celui-là qu'il se confie. Tout autre ne lui est bon que pour l'amusement. On peut dire même qu'il n'est presque bon à rien autre chose dans l'intérieur d'une communauté. On le laisse parler et discourir tant qu'il lui plaît, et comme il lui plaît; mais ses discours, souvent sans ordre et sans règle, font peu d'impression, et l'on n'y donne qu'une attention très légère (1).

Le prêtre, imbu de cet esprit mondain, sera bientôt victime de ses illusions : si par malheur, son talent dépasse un peu la médiocrité de ses vertus sacerdotales, il sera bientôt atteint de la plus mortelle contagion qu'il ait à craindre, car, dit Bourdaloue, il n'y a rien de plus fréquent dans les fonctions apostoliques que de se laisser surprendre à l'attrait d'une grande réputation. Il décrit en détail la marche de cette maladie :

En prêchant la parole de Dieu, on la profane, parce qu'on l'emploie, non point à faire connaître et honorer Dieu, mais à se faire honorer et connaître soi-même. Peut-être avait-on eu d'abord des vues plus épurées. Peut-être, en recevant sa mission et en se mettant en devoir de l'exercer, avait-on dit, comme l'Apôtre : *Nous ne nous prêchons point nous-mêmes, mais nous prêchons Jésus-Christ Notre-Seigneur* (II. Cor 4, 5). On avait été élevé dans ces sentiments, on les avait apportés au saint ministère, et l'importance était d'y persévérer; mais

(1) T. XVI, p. 266.

bientôt l'ennemi est venu jeter l'ivraie dans le champ du père de famille. Ce n'est point à la faveur des ténèbres, mais au grand jour d'une réputation naissante et brillante. Une foule d'auditeurs qu'on traîne après soi; leur assiduité, leur attention, leurs acclamations; toutes les chaires ouvertes au nouveau prédicateur, tous les honneurs qu'on lui rend; les personnes du plus haut rang qui l'appellent auprès d'elles, et l'accueil favorable qu'elles lui font dès qu'il se présente : tout cela met à d'étranges épreuves la pureté de son zèle et la droiture de ses intentions. Insensiblement ses premières vues s'effacent, et le monde prend dans son cœur la place de Dieu. Car autant qu'il plaît au monde et parce qu'il plaît au monde, le monde commence à lui plaire. Je veux dire, qu'il s'attache au monde, qu'il aime à voir le monde, à converser avec le monde, à se faire d'agréables sociétés dans le monde, non point pour la sanctification du monde, mais pour sa propre satisfaction. Et comme on devient bon avec les bons, méchant avec les méchants, il devient mondain avec les mondains : de sorte que, malgré la sainteté de son ministère, qui, de soi-même, ne tend qu'à rendre gloire à Dieu et à procurer le salut des âmes, il n'a que des idées mondaines, et n'est touché que de sa réputation et des agréments qu'elle lui fait goûter parmi le monde (1).

Le P. Bourdaloue, en religieux exemplaire et expérimenté, nous apprendra où est la vraie source du succès dans le ministère apostolique. Il fait fi d'un génie élevé, d'un esprit vif, d'une imagination noble, d'une éloquence forte et naturelle; ce qu'il demande, c'est un homme modeste et humble : voilà l'instrument que Dieu emploiera aux plus merveilleux ouvrages de sa grâce, et de qui il tirera plus de gloire. Le parallèle suivant entre le prédicateur brillant et le prédicateur utile mérite d'être rapporté :

(1) T. XIV, p. 623.

On peut m'objecter ce que l'expérience, après tout, nous fait connaître, par exemple, de deux prédicateurs. Car, sans être le plus humble, nous voyons toutefois que l'un, avec les avantages qu'il a reçus de la nature, réussit beaucoup mieux dans l'opinion du public, et l'emporte infiniment sur l'autre. On goûte le premier, on le suit; au lieu que l'autre, dépourvu des mêmes dispositions et des mêmes dons, travaille dans l'obscurité, et qu'il n'est fait de lui aucune mention. Je sais tout cela; mais je sais aussi que nous donnons ordinairement dans une erreur grossière sur ce qui regarde la gloire de Dieu. Nous croyons la trouver où elle n'est pas, et nous ne la cherchons pas où elle est. Etre admiré, vanté, écouté des grands, produit aux yeux des plus nombreuses et des plus augustes assemblées : voilà où nous faisons consister la gloire de Dieu ; mais souvent elle n'est point là. Où donc est-elle? dans la conversion des pécheurs, dans l'instruction des ignorants, dans l'avancement et l'édification des âmes, et un bon missionnaire, homme sans nom, sans réputation, mais humble, zélé, plein de confiance en Dieu, vivant parmi des sauvages, parcourant des villages et des campagnes, convertira plus de pécheurs, instruira plus d'esprits simples, gagnera plus d'âmes à Jésus-Christ, et les avancera plus dans les voies de Dieu, que le plus célèbre prédicateur. Disons en deux mots : l'un fait beaucoup plus de bruit, mais l'autre beaucoup plus de fruit. Or ce bruit ne sert communément qu'à glorifier l'homme; mais ce fruit, c'est ce qui glorifie Dieu (1).

Il nous reste à citer un passage où l'orateur apostrophe tout homme appelé de Dieu à remplir sur cette terre un ministère apostolique; il veut qu'à l'exemple de saint Paul, l'homme, honoré de cette vocation, remplisse entièrement son ministère, l'honore et, au besoin, se sacrifie pour lui. A cette condition seule, il fera preuve du zèle

(1) T. XIV, p. 635.

dont tout ministre de l'Église doit être animé. Le passage est étendu, il faut en convenir, mais le tableau est complet, et nous pouvons dire ici, avec un critique des temps modernes (1), que l'orateur a eu l'art de vider la pensée de tout ce qu'elle contient.

Mais entrons dans le détail, et dites-moi : ces ménagements de votre personne si étudiés et si affectés ; ce refus d'un travail nécessaire et que vous devez au public ; cette horreur de l'assiduité que vous traitez d'esclavage et de servitude ; cette habitude que vous vous faites de vous divertir beaucoup et de vous appliquer peu, au lieu de suivre l'ordre de Dieu, qui serait de vous divertir peu, pour vous appliquer beaucoup ; cette liberté que vous vous donnez de vous décharger sur autrui des soins les plus personnels, et dont vous devez uniquement répondre ; cette facilité à vous émanciper des obligations onéreuses, même les plus indispensables, qui sont attachées à votre état ; cette peine à être où il faut que vous soyez, et cette disposition à être volontiers où il faut que vous ne soyez pas ; cette fuite des affaires qui vous sont importunes et incommodes, quoique Dieu ne vous ait fait ce que vous êtes, que pour en être incommodés et importunés ; cette prudence de la chair à ne vous engager jamais, ni pour la vérité, ni pour la justice ; cette crainte de vous exposer et de vous perdre dans les occasions où Dieu demande que vous vous exposiez, et que vous vous perdiez ; en un mot, ce secret que le monde vous a appris et que vous pratiquez si bien, de ne prendre de votre condition que le doux et l'honorable, et d'en laisser le pénible et le rigoureux ! Tout cela convient-il à un homme qui, dans quelque genre de vie que ce soit, veut être, à l'exemple de saint Paul, un ministre fidèle ; et puisque, pour être tel, il faut se résoudre à être une victime, tout cela s'accorde-t-il avec l'état d'une victime ? Si saint Paul en avait usé de la sorte, aurait-il été apôtre de Jésus-Christ ? aurait-il glorifié Dieu au point qu'il a fait ?

(1) M. de Tocqueville.

aurait-il sauvé ce grand nombre d'âmes? se serait-il fait tout à tous, pour avoir part à la rédemption de tous? Nous nous flattons qu'il ne faut pas nous prodiguer, et que l'intérêt même de nos ministères demande que nous nous conservions; et parce que nous sommes en ceci les juges du plus ou du moins, nous abusons de ce prétexte, pour porter les choses jusqu'à un excès d'amour et d'indulgence envers nous-mêmes. Mais que dirons-nous à Dieu, quand il nous opposera l'exemple de saint Paul? sa conservation n'était-elle pas aussi importante que la nôtre? sommes-nous plus dignes d'être épargnés que lui? était-il moins nécessaire à Dieu que nous? Ah! grand saint, que vous serez un témoin redoutable pour nous dans le jugement de Dieu (1)!

Bourdaloue recommande aux ministres de Jésus-Christ d'imiter le désintéressement de saint Paul; désintéressement qui ne permet pas de supposer qu'ils fassent trafic des dons de Dieu, qui ne leur permet pas de se prêcher eux-mêmes au lieu de prêcher Jésus-Christ, qui les rend heureux pourvu que Dieu y trouve sa gloire. Il les supplie de ne point partager l'aveuglement de ceux qui croient ne pouvoir soutenir leur ministère que par le faste du monde, que par l'affectation de la grandeur, par la magnificence du train, par l'éclat d'une somptuosité superflue, par les disputes éternelles sur les préséances, sur les prérogatives, sur la dignité, en un mot, par toutes les choses dont l'ambition des hommes s'entête et s'occupe (2).

Mais saint Paul soutient l'honneur de son ministère jusqu'au sacrifice de lui-même, il ne se contente pas des mortifications que Dieu lui envoie, il va au-devant; écoutons cet appel de notre saint orateur, à la perfection évangélique :

Ne souffrir que ce que nous ne pouvons éviter, et n'exercer

(1) T. XII, p. 446.
(2) *Ibid.*, p. 439.

jamais contre nous aucun acte de cette sévérité que l'Évangile nous recommande, sous ombre que la Providence nous envoie assez elle-même de souffrances et de croix, voilà notre maxime. Mais saint Paul n'en jugeait pas de la sorte : non, ce n'était point assez pour lui que d'être persécuté, s'il ne se persécutait lui-même ; ce n'était point assez d'être haï, s'il ne se haïssait lui-même ; ce n'était point assez d'être mortifié, s'il ne se mortifiait lui-même ; il voulait avoir part à la gloire du sacerdoce de Jésus-Christ, et être tout ensemble le prêtre et la victime de son holocauste. Que fait-il donc ? à ce sacrifice héroïque de patience, il en joint un autre de pénitence : châtiant tous les jours son corps, le réduisant en servitude, lui faisant porter continuellement la mortification de Jésus-Christ, accomplissant dans sa chair ce qui manquait aux souffrances de Jésus ; et pourquoi ? ah ! chrétiens, je finis ; mais en finissant je tremble, et pour moi qui vous parle, et pour vous qui m'écoutez. Saint Paul châtie son corps, parce qu'il craint qu'étant apôtre et prêchant aux autres, il ne devienne un réprouvé ; et il accomplit dans sa chair ce qui manquait aux souffrances de Jésus-Christ, non point seulement pour soi, mais pour tout le corps de l'Église (1).

On voit dans ce discours toute l'âme sacerdotale de Bourdaloue, et l'idée élevée qu'il s'est faite du ministère apostolique, aussi sommes-nous moins étonné de l'entendre invoquer l'autorité de saint Jean Chrysostome (2) pour prononcer contre les prêtres prévaricateurs un arrêt de condamnation, une malédiction, que nous ne sommes pas habitué à rencontrer sur ses lèvres. Il faut que Bourdaloue sente vivement la gravité du mal pour tenir un pareil langage :

(1) T. XII, p. 448.
(2) T. VIII, p. 298.

Non, dit-il avec le grand évêque, ce n'est pas sans y avoir bien réfléchi que je parle : *Non temere dico*. Je ne crois pas que, dans l'état du sacerdoce, il y en ait beaucoup qui se sauvent, et, selon mon sentiment, le plus grand nombre parmi les prêtres, est de ceux qui périssent. Quoi qu'il en soit de l'opinion de ce Père, c'est ainsi qu'il s'en est formellement et hautement expliqué.

Bourdaloue termine son exhortation en reproduisant les conseils donnés aux prêtres par saint Grégoire et saint Laurent Justinien. Il est probable que ce discours si complet, si hardi, a été prononcé non point en public, mais dans une des retraites que les PP. Jésuites donnaient aux ecclésiastiques vers le 15 octobre, dans la chapelle du Noviciat de la Compagnie de Jésus, au faubourg Saint-Germain (1). Il n'aurait pas tenu devant le public un pareil langage.

(1) *Prières et Méditations à l'usage des Retraites*, par le P. Le Valois. Paris, 1750, in-8°

CHAPITRE III

Apostolat du P. Bourdaloue auprès des communautés religieuses.

I. — RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MONASTÈRES ÉVANGÉLISÉS PAR LE P. BOURDALOUE ET SUR LES VÊTURES QU'IL A PRÊCHÉES.

« Le P. Bourdaloue n'a pas moins réussi dans la conduite des âmes, dit le P. Martineau (1); évitant toute affectation et toute singularité, il les menait par les routes les plus sûres, à la perfection propre de leur état; et, appliqué à connaître la disposition particulière que la grâce produisait en elles, il savait parfaitement s'en servir pour avancer l'ouvrage de leur sanctification. La solide piété de tant de personnes de toutes sortes de conditions qui l'ont eu pour directeur, soit dans le siècle, soit dans *les maisons religieuses*, en est une preuve bien sensible. » Le P. Bretonneau, de son côté, parle en ces termes du ministère de Bourdaloue auprès des communautés : « On souhaitait l'entendre dans les maisons religieuses; *il y a moins fait*

(1) *Mémoires* de Trevoux, 1704, p. 144.

d'Exhortations particulières, parce qu'il ne pouvait fournir à tout et que d'ailleurs il y prêchait plusieurs fois chaque année, dans les cérémonies de vêture et de profession (1). » D'après ces dernières paroles, il semblerait que le P. Bourdaloue n'a rempli qu'un ministère assez restreint auprès des communautés religieuses. Quoi qu'il en soit du nombre des *Exhortations* mises au jour par l'éditeur, dans la première partie de sa publication de 1707 à 1721, le chiffre qu'il nous donne, ne représente pas l'action apostolique de Bourdaloue auprès des communautés, pas plus que les discours imprimés ne remplissent les trente-cinq années de sa vie oratoire.

Bourdaloue, à notre avis, donne un démenti à son éditeur lorsque, dans l'exhortation *sur l'Observation des Règles*, il parle de sa *longue expérience des maisons religieuses* (2). Voulant prouver que, dans une communauté, tout esprit *hors de la règle* trouve dans soi-même son châtiment et sa peine : « N'en cherchons point, ajoute-t-il, d'autre témoignage que l'expérience, elle suffit ici pour nous convaincre; et souffrez qu'outre les connaissances propres que vous pouvez avoir, je vous fasse encore part des miennes, et de ce qu'un *long usage* doit m'avoir appris. La Providence qui m'a honoré du saint ministère où je m'emploie par ses ordres et dont je tâche à m'acquitter, cette Providence divine m'a conduit en bien des lieux différents; *elle m'a fait connaître l'intérieur de bien des maisons religieuses;* elle m'a confié bien des âmes qui n'ont pas dédaigné de m'accepter pour leur servir de conseil et pour être le dépositaire de leurs secrets sentiments... »

Le *Journal* de l'abbé Ledieu signale la présence de

(1) *Exhort.* Avertiss., t. VIII, p. 6.
(2) *Œuvres*, t. VIII, p. 172.

Bourdaloue aux *Ursulines* de Meaux, le dimanche 22 octobre 1702. Il prêchait devant Bossuet qui fit, après le discours, la cérémonie de vêture de Henriette Blanchet, dite sœur Bénigne de Sainte-Mélanie (1).

D'après une phrase de Mme de Maintenon écrivant à Mme du Pérou, le 12 mars 1693, nous voyons que Bourdaloue allait de temps en temps prêcher à Saint-Cyr, de Versailles probablement : « Je suis bien fâchée, dit-elle, de n'avoir pas entendu le P. Bourdaloue; j'espère qu'il voudra bien venir un soir pour moi (2)... »

Il est donc hors de doute que notre prédicateur a donné des soins et des soins assidus aux communautés religieuses.

Pour suivre la trace du P. Bourdaloue dans l'exercice de ce ministère, nous prendrons pour guides les diverses gazettes du temps, les lettres de Mme de Sévigné, les chroniques des communautés et les allusions que nous pouvons raisonnablement interpréter dans ses discours, et ses exhortations.

Bourdaloue est à l'abbaye des Bénédictines de Montmartre (3), le 18 juillet 1676; il y prêche la prise d'habit de la fille du comte d'Harcourt, Françoise de Lorraine, en présence de la reine. « Votre cousine d'Harcourt, écrit Mme de Sévigné à Mme de Grignan le 31 juillet de cette année, a pris l'habit à Montmartre. Toute la Cour y était.

(1) Octobre 1702, t. II, p. 319.

(2) *Lettres historiques*, I, 282.

(3) Paris, comptait à la fin du dix-septième siècle, plusieurs communautés de Bénédictines. Il y avait les Bénédictines de Montmartre (Voir à l'Appendice n° XX : Notice sur l'abbaye de Montmartre); celles du petit Montmartre, connues sous le nom de Bénédictines de Notre-Dame de Grâces, sur la paroisse de la Magdeleine; les Bénédictines de Notre-Dame de Liesse, rue de Sèvres, établies sur le terrain aujourd'hui occupé par l'hôpital Necker; les Bénédictines de Bon-Secours, rue de Cha-

Tous ses beaux cheveux étaient épars, et une couronne de fleurs sur la tête, comme une jolie victime; on dit que cela faisait pleurer tout le monde (1). »

Le panégyrique de saint Benoît, tracé *pour une célèbre communauté religieuse*, s'adresse à des religieuses bénédictines qui ne sont pas les religieuses du grand Montmartre; le texte est trop explicite pour ne point nous diriger sûrement. Bourdaloue considère saint Benoît comme un législateur accompli par la sagesse, l'autorité et le succès de son œuvre : c'est plutôt le canevas d'un éloge qu'un panégyrique oratoire.

Quelques mots échappés à l'orateur, sans doute avec intention, nous édifient complètement sur l'auditoire auquel il s'adresse.

Les monastères du *grand Montmartre* et du *petit Montmartre* méritent seuls la qualification de célèbres communautés, donnée par la note de l'éditeur; un seul mérite les éloges de Bourdaloue. Parlant de la fuite du monde si bien recommandée par le saint fondateur, il ajoute :

Ah! Mesdames, la belle parole et qu'elle contient un grand sens. Si pour converser avec les hommes, on en devient moins homme, à plus forte raison en devient-on moins chrétien, moins religieux, moins régulier, moins fervent et, dans votre état, moins rempli de l'esprit de saint Benoît. J'en parle avec d'autant plus d'assurance et plus de consolation que c'est en présence d'une communauté où *cet esprit*

ronne, au faubourg Saint-Antoine, sur l'emplacement où depuis Richard Lenoir a fait sa réputation industrielle; les Bénédictines de Notre-Dame des Prés, dont l'existence, faute de ressources, n'a pu se soutenir longtemps; les Bénédictines anglaises, fondées en 1619, rue du Champ-de-l'Allouette au faubourg Saint-Marceau, et les Bénédictines de la Consolation, rue du Chasse-Midi.

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. IV, p. 556.

de solitude n'a pas reçu jusques à présent l'atteinte la plus légère de la part du monde (1).

Or l'abbaye de Montmartre, après le siège de Paris par Henri IV, avait laissé à sa charge, bien des souvenirs peu édifiants; de graves atteintes avaient été portées à *cet esprit de solitude*, tandis que les Bénédictines de Notre-Dame de Grâce ou de la Ville-l'Évêque, avec la vénérable mère Marguerite d'Arbouze pour supérieure, étaient encore en grande réputation de régularité (2).

A ces mêmes religieuses doivent s'appliquer ces autres paroles au sujet de l'austérité de la pénitence :

Il faut, dit Bourdaloue, que les sens soient soumis et ils ne peuvent l'être que par la mortification et la pénitence. C'est à quoi, Mesdames, il n'est pas besoin que je vous exhorte. S'il y avait quelque chose à corriger sur cela parmi vous, ce serait plutôt un saint excès dans le retranchement des commodités et des aises de la vie (3).

A elles seules s'applique, d'après l'histoire, le passage

(1) *Œuvres de Bourdaloue*, t. XIII, p. 449. Le *Journal des Savants* fait mention de ce discours au mois de septembre 1735, p. 512.

(2) Les Bénédictines de Notre-Dame de Grâce, ou de la Ville-l'Évêque, avaient été fondées (1612) par les deux sœurs Catherine d'Orléans-Longueville et Marguerite d'Orléans-d'Estouteville. Sur leur demande, l'abbesse de Montmartre avait donné pour supérieure au nouveau prieuré la mère Marguerite d'Arbouze (1615), depuis abbesse et réformatrice du Val-de-Grâce. En arrivant à la Ville-l'Évêque avec dix compagnes, elle proposa et fit accepter une vie plus réformée qu'à Montmartre; on reprit les observances de l'institut primitif : exemple que l'abbaye mère, avec le concours de Marie de Beauvilliers, finit par accepter. En 1647, les deux monastères se séparèrent et vécurent séparément. (Jaillot : *Palais-Royal*, t. I, p. 61.)

(3) *Œuvres*, t. XIII, p. 450.

final du discours ; l'orateur veut que les enfants de saint Benoît, pour être dignes d'un tel père, fassent revivre les vertus du patriarche :

Solide considération, Mesdames, que je n'ai pas craint de vous mettre devant les yeux, tout persuadé que je suis du bon ordre et de la régularité qui règnent dans cette maison. Puissiez-vous ne déchoir jamais de l'heureux état où le Seigneur, par une protection toute spéciale, vous a conservées jusqu'à ce jour ; que l'esprit de religion, et d'une religion pure, vous éclaire toujours, vous dirige toujours, vous conduise toujours et qu'il nous fasse enfin parvenir où votre saint instituteur vous a précédées et où vous aspirez après lui (1).

Par ce langage, Bourdaloue faisait écho à l'opinion publique et payait son tribut d'éloges à la première supérieure du couvent, Marguerite d'Arbouze, morte en odeur de sainteté en 1626. Nous sommes porté à croire que cet hommage rendu à la régularité et à l'austérité du couvent de Notre-Dame de Grâce coïncide avec la publication de la vie de la bienheureuse Marguerite de Veiny d'Arbouze, écrite par l'abbé Fleury en 1685.

D'après la *Gazette de France*, le 29 décembre 1680, Bourdaloue prêche aux Bénédictines de Notre-Dame de Consolation du Chasse-Midi (2), au faubourg Saint-Germain, pour la profession de la fille aînée de la princesse de Soubise, de la famille de Rohan. La cérémonie revêtit un éclat inaccoutumé, imposé sans doute par le haut rang que la jeune religieuse occupait dans le monde, par la

(1) *Œuvres*, t. XIII, p. 460.

(2) Ce couvent, soumis à la règle de saint Benoît, a été établi en 1669 ; il était situé rue du Cherche-Midi, au débouché de la rue d'Assas. Voir Jaillot, *Quartier du Luxembourg*, t. V, p. 24.

considération dont jouissait dame Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de Malnoue, protectrice du couvent des Bénédictines de la Consolation, et peut-être aussi par le crédit dont la princesse de Soubise jouissait à la Cour. La reine avait donné l'habit à la jeune religieuse, l'année précédente; l'archevêque de Paris fit lui-même la cérémonie de la profession, et le P. Bourdaloue prêcha sur le sujet avec *beaucoup de satisfaction de la compagnie.*

Le cinquième sermon sur *l'État religieux* semble avoir été prêché aux Filles-Dieu, ordre fondé par Robert d'Arbissel, à la fin du onzième siècle et soumis à la règle de saint Benoît. Dans ce discours, Bourdaloue compare les personnes religieuses avec Jésus-Christ ressuscité. Elles sont mortes spirituellement et spirituellement ressuscitées. Jésus, dans cet état, est le vrai modèle de la perfection religieuse; il nous donne une chair toute spirituelle par l'angélique pureté dont le religieux fait profession, un esprit tout céleste par l'entier éloignement du monde.

Pour nous diriger dans la découverte des personnages témoins et acteurs de cette pieuse cérémonie, nous devons rappeler la péroraison du discours : il est question d'une fille de la Providence, protégée de Dieu dans ses afflictions (1), exemple éclatant, aux yeux des anges et des hommes, des vicissitudes humaines; elle a parcouru les voies de l'adversité les plus désolantes, elle avait senti les horreurs de la mort; par les événements les plus funestes et tout ensemble les plus singuliers, Dieu a ménagé son élection, sa vocation, sa conversion, sa sanctification; des crimes mêmes des hommes... il a fait l'occasion de son salut...

Quelle sera, pour cette pieuse victime, la main de la Providence? Écoutons encore.

(1) T. XIII, p. 309.

Au comble de l'infortune, il vous a suscité dans le siècle une *seconde mère*, une mère selon la grâce, une mère dont la piété, dont la charité libérale et bienfaisante vous donne aujourd'hui une naissance toute nouvelle par l'entrée qu'elle vous procure dans la religion; une mère à qui vous ne pensiez pas, mais à qui le Seigneur pensait pour vous et qui, vous adoptant pour sa fille, s'est fait un mérite de vous pourvoir et de vous établir; une de ces femmes de miséricorde, comme parle l'Écriture, dont le cœur s'attendrit sur toutes les misères et dont les bonnes œuvres n'ont point de bornes : une *dame chrétienne* encore plus distinguée par sa vertu que par *son rang;* et qui, peu touchée de sa naissance et de son rang, conserve, avec toute la grandeur et tout l'éclat du monde, toute la modération et toute la perfection de l'humilité évangélique. Que n'en dirais-je point si cette humilité même ne m'imposait silence et ne m'empêchait de m'expliquer (1) ?

On croit reconnaître Mme de Maintenon, fondatrice de la maison de Saint-Louis, maison ouverte à toutes les nobles infortunes, et destinée à donner au monde et à la religion des mères noblement chrétiennes, ou des religieuses fermes dans leur vocation. Mme de Maintenon a bien été une de ces femmes de miséricorde dont les bonnes œuvres n'ont point de bornes..., une dame chrétienne, encore plus distinguée par sa vertu que par son rang...; avec toute la grandeur et tout l'éclat du monde, elle conserve toute la modération et toute la perfection de l'humilité évangélique... Le discours s'adresse à une religieuse de l'Ordre de Fontevrault (2), nous le concluons de ce passage :

Par le vœu de *clôture*, vous allez, à l'exemple du même

(1) T. XIII, p. 310.
(2) Les Filles-Dieu appartenaient à l'Ordre de Fontevrault.

Sauveur, sans sortir du monde, vous séparer du commerce du monde, pour n'avoir plus de société ni de communication avec le monde, qu'autant qu'une sainte nécessité vous y engagera, en sorte que vos entretiens avec les personnes du monde ne seront, si je l'ose dire, que de simples apparitions pour leur inspirer le zèle de leur conversion et de leur salut, pour les confirmer dans le bien, pour les édifier (1).

Nous sommes donc aux Filles-Dieu de Paris, dont le monastère, situé à l'extrémité de la rue Saint-Denis, formait l'angle de cette rue et de la rue des Filles-Dieu actuelle, là où les religieuses, dit Bourdaloue, « sont au milieu du monde et jusque dans le centre des villes, aussi retirées que les anachorètes dans le désert (2) ».

Mais quel est le nom de cette grande victime des calamités de ce monde, digne d'être accueillie par une dame de haute lignée et de faire honneur à la religion?... Jusqu'ici nous n'avons pas de réponse à donner. Nous sommes porté à croire qu'il est question d'une des nombreuses victimes des persécutions d'Angleterre.

Aux Carmélites de la rue du Bouloy (3), Bourdaloue prêcha, en 1677, sur la *Perfection et les avantages de la vie religieuse*, dit la *Gazette*, à l'occasion de la prise du voile noir de Mlle de Canapville; le nonce du pape était venu lui-même présider à la cérémonie; la reine y assista en compagnie de Mademoiselle, de Mlle de Valois, de M. d'Orléans, de la princesse de Carignan et de plusieurs dames de qualité (4).

(1) T. XIII, p. 283.

(2) *Ibid.*, p. 301.

(3) Appendice n° XXI, notice sur l'établissement des Carmélites de la réforme de sainte Thérèse à Paris.

(4) Mme de Canapville avait été chanoinesse d'Épinal; ses deux frères ainés, après s'être opposés à sa vocation, furent touchés de

Le troisième sermon *sur l'État religieux* nous semble pouvoir s'appliquer à la cérémonie présente ; il traite du *Renoncement religieux et des récompenses qui lui sont promises*, et pourrait aussi bien prendre pour titre : de la *Perfection et des avantages de la vie religieuse*.

Est-il question de Mlle de Canapville, entrée à quinze ans au Carmel de la rue du Bouloy ? L'éloge que l'orateur lui adresse à la fin de son discours nous porte à le croire, alors surtout qu'il parle de cette inflexible fermeté qu'elle a fait paraître en s'arrachant du sein d'une famille qui comptait sur elle pour l'élever aux honneurs du monde ; lorsqu'il répond des dispositions intérieures de son âme dont il avait été le conseiller ou le directeur.

La notice de la très honorée mère Marie-Cécile de Jésus, dans le monde, de Canapville, publiée dans l'histoire du monastère de l'avenue de Saxe, rapprochée de l'annonce de la *Gazette de France* (1), semble répondre à ces données.

Au nombre des bienfaitrices séculières du Carmel de la rue du Bouloy, puis du faubourg Saint-Germain, on cite Mme la marquise de Pompadour (2) ; elle était fille du maréchal de Navailles. Sa pieuse mère s'était distinguée à la cour par sa piété et sa fermeté (3). Encore demoiselle

la fermeté de leur sœur et entrèrent dans la carrière ecclésiastique : l'un d'eux, François de Canapville, entra dans la Compagnie de Jésus en 1686.

(1) Juin 1677, p. 501.

(2) Inutile de dire qu'il n'y a aucune relation avec l'homonyme du dix-huitième siècle.

(3) Chargée du soin des filles d'honneur de la reine, la duchesse de Navailles s'aperçut facilement des inclinations du jeune roi et résista ouvertement aux manèges passionnés du prince ; elle lui en parla souvent « comme une chrétienne et comme une honnête femme. » Après avoir quitté la cour, Mme de Navailles se retira aux Carmélites de la rue du Bouloy, disant qu'il fallait laisser un temps entre la vie et la mort pour s'y préparer. (*Mém. de Mme de Motteville*, collect. Petitot, 2e s., t. XLIII, p. 168.)

de la Valette, elle avait été élevée à la Visitation et s'était toujours montrée digne de sa mère (1); elle serait entrée en religion, si elle n'avait dû compter avec les exigences du monde. Elle épousa le marquis de Pompadour; dès lors, elle devint esclave des devoirs de sa condition.

La pieuse marquise aurait voulu s'abstenir de tout ornement de toilette et faire vœu de ne porter ni or ni argent dans ses vêtements, mais le P. Bourdaloue, son directeur, s'y opposa et l'engagea à se contenter de suivre son attrait sans en prendre l'engagement par vœu.

Soumise à la volonté de son directeur, elle mena dans le monde une vie simple et modeste. Elle pratiquait largement la charité pour les pauvres et s'imposait la mortification du travail des mains pour lequel elle éprouvait une grande répugnance; elle approchait souvent des sacrements. La lecture de l'Écriture sainte, des Pères de l'Église et des sermons du P. Bourdaloue était une de ses plus douces occupations.

Le deuxième volume des *Exhortations*, huitième des œuvres complètes, donne une *exhortation pour une communauté de Carmélites, sur sainte Thérèse*, qui mérite d'arrêter un moment notre attention. Bourdaloue ne fait point le panégyrique de la sainte, il parle aux *approches de sa fête* (2), et, à cette occasion, il fait ressortir deux grands caractères de sa sainteté : la *mortification*, par laquelle elle sacrifie son corps à Dieu; *l'oraison*, par laquelle son âme est toute transformée en Dieu.

La mortification est le premier caractère distinctif de sa réforme, opposée à l'action de Luther et de Calvin. « Pendant que le Ciel préparait de savants hommes, dit Bourda-

(1) *Hist. du monast. des Carmélites de la rue de Saxe*, p. 341.
(2) T. VIII, p. 235.

loue, des hommes apostoliques pour confondre ces nouveaux docteurs par l'efficace et la vertu de la parole, Dieu disposait cette sainte institutrice à les combattre par la force de l'exemple et par une austérité de vie dont toute l'Église fut édifiée (1) ». Nous aimons à voir Bourdaloue réunir dans un même éloge deux Ordres si chers à l'Église : le Carmel et la Compagnie de Jésus.

Bourdaloue commence la seconde partie de son discours sur *l'Oraison* de sainte Thérèse, par une précaution oratoire, qu'il n'omet jamais quand il doit traiter un sujet délicat :

Sur une matière si sublime par elle-même et si abstraite, je ne vous dirai rien que de pratique, rien que d'instructif, rien qui ne se peut aisément comprendre et dont vous ne puissiez profiter dans votre état et selon votre état (2).

C'est toujours le prudent moraliste : il évite les questions irritantes, et quand il parle, il n'a jamais qu'un seul but, mettre en lumière la vérité et le devoir pour hâter le progrès, la perfection des mœurs, à la cour, à la ville, comme dans le cloître.

Nous sommes encore au Carmel de la rue du Bouloy, transféré en 1688 au faubourg Saint-Germain. Ce monastère, détaché du grand couvent de la rue Saint-Jacques, était plus accessible au PP. Jésuites ; il avait été fondé par Anne d'Autriche et jouissait des faveurs de la cour.

La Compagnie de Jésus s'honore d'avoir compté au nombre de ses élèves le grand évêque de Genève, saint François de Sales. L'attachement que ce saint évêque a toujours témoigné pour la Compagnie, établit, dès l'origine,

(1) T. VIII, p. 248.
(2) *Ibid.*, p. 256.

entre les pieuses filles de son institut et les disciples de saint Ignace, une communauté de principes, une estime mutuelle que le temps n'a pas affaiblies. On peut s'en convaincre en parcourant l'*Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie* (1).

Le P. Bourdaloue a laissé un monument durable de son attachement à ce pieux institut, dans le panégyrique du saint fondateur, prononcé par lui dans un des anniversaires de la canonisation de saint François de Sales.

Il attribue toutes les merveilles de son apostolat à son évangélique douceur. La force de sa douceur, dit-il, a triomphé de l'hérésie, et l'onction de sa douceur a rétabli la piété dans l'Église; il l'a rétablie par la douceur de sa doctrine, et il cite le livre de l'*Introduction à la vie dévote;* il l'a établie par la douceur de sa conduite dans le gouvernement des âmes, et il en donne pour *effet merveilleux* l'Ordre de la *Visitation Sainte-Marie.* Maintenant laissons parler le cœur du P. Bourdaloue, il va nous faire comprendre combien ce saint Ordre lui est cher.

Vous me demandez quelle est sa loi fondamentale? la voici dans les paroles du Sage au même endroit : *Et lex clementiæ in linguâ ejus;* une autre version porte : *Lex mansuetudinis.* C'est la loi de douceur, cette loi extraite du cœur de François, pour être gravée dans celui de ses filles en Jésus-Christ : car il ne fallait pas qu'une si belle vertu mourût dans sa personne; et si le double esprit du prophète dût être transmis à un autre, il était encore plus important que l'esprit simple et doux de ce glorieux fondateur fût multiplié : *Mansuetudo multiplicavit me.* Il semble, en effet, que dans ces excellentes lettres par où il forma ce cher troupeau dont il était le conducteur, il ne leur recommande rien autre chose

(1) Appendice n° XXII. Notice sur les établissements de la Visitation Sainte-Marie à Paris, au dix-septième siècle.

que la douceur de l'esprit : cette douceur d'esprit est le sujet ordinaire de ces admirables entretiens que nous lisons, et qu'il avait avec ces âmes prédestinées : à cette douceur d'esprit, il rapporte toutes les constitutions de son ordre. Pourquoi, de toutes les congrégations religieuses, celle-ci est-elle spécialement favorisée du ciel? pourquoi, par un avantage assez rare, lorsque le temps altère tout, croît-elle sans cesse dans la perfection de son institut, au lieu d'en dégénérer? pourquoi se remplit-elle tous les jours de tant de sujets distingués, et par la splendeur de leur naissance, et par le mérite de leurs personnes? c'est que l'esprit de François y règne, c'est qu'elle est gouvernée par sa douceur. Je ne dis pas ceci, mes très chères sœurs, pour vous donner la préférence au-dessus de tous les ordres de l'Église ; vous les devez honorer, et ce sera toujours beaucoup pour vous d'être les plus humbles dans la maison de Dieu. Mais je vous le dis pour vous faire encore plus aimer cette douceur qui vous doit être si précieuse, puisque c'est l'héritage de votre père, et que vous ne la pratiquerez jamais selon ses règles, sans triompher de toutes les passions, sans acquérir toutes les vertus et sans vous élever, comme lui, jusqu'au sommet de la montagne ou de la sainteté évangélique (1).

Les rapports du P. Bourdaloue avec les filles de la Visitation Sainte-Marie ont été fréquents ; beaucoup d'entre elles lui durent la connaissance, le développement et l'affermissement de leur vocation. En 1676, il eut la consolation de voir entrer au troisième monastère de la Visitation, au faubourg Saint-Germain (2), Marie-Xavier de Lorraine, fille du duc d'Elbeuf, chef de la branche aînée de la maison de Lorraine en France, et de Mlle de Bouillon, nièce du cardinal de Bouillon. Elle avait vingt ans, orsqu'elle renonça au monde et aux partis les plus bril-

(1) T XII, p. 261.
(2) Impasse Sainte-Marie, près la rue du Bac.

lants, pour se consacrer à Dieu. Le cardinal de Bouillon voulait la faire entrer dans un ordre où il aurait pu lui faire accepter une abbaye; elle s'y refusa et témoigna énergiquement sa résolution de vivre et de mourir dans l'ordre modeste de la Visitation. Le P. Bourdaloue ne fut pas étranger à sa détermination; il a continué à la diriger tant qu'il a vécu. L'histoire de sa vie raconte qu'au nombre de ses lectures, elle attachait un grand prix aux sermons des PP. Bourdaloue et de la Rue; la méditation de leurs ouvrages lui semblait suppléer à la direction de ces saints religieux, dont elle avait apprécié la sagesse et la solidité (1).

Le 13 mars 1680, le P. Bourdaloue est au parloir du monastère de la Visitation à Saint-Denis; la sœur Catherine-Angélique de Bréauté, gravement malade, s'affaiblissait de plus en plus; une des sœurs demanda à la malade, si elle souhaitait qu'on priât le Révérend Père d'entrer dans le monastère pour la voir; elle répondit avec sa douceur ordinaire : « Il faut se servir de l'avantage que la Providence nous offre pour nous aider à bien mourir. » Le bon Père, édifié des dispositions de cette pieuse malade, disait en se retirant : « J'avais cru lui donner quelques consolations, mais j'en ai beaucoup plus reçu d'elle; en même temps que son corps s'affaiblit, son esprit s'élève et se fortifie davantage. »

Bourdaloue contribua encore à la sanctification de la sœur Marguerite Mouton, morte supérieure des Filles de la Visitation de Sainte-Marie d'Amiens, le 27 septembre 1716. Cette sainte fille, prévenue dès son enfance des riches dons de la grâce, se sentait appelée à l'union la plus intime avec Dieu. A quatorze ans, en 1680, elle

(1) *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, t. III, p. 323.

entendit un sermon du P. Bourdaloue contre les vanités et les ajustements du siècle; elle fut d'autant plus touchée du langage apostolique de l'homme de Dieu, que sa position auprès de son père rendait à peu près impossible son entrée en religion. La bonne semence ne fut pas étouffée, après avoir rempli tous les devoirs de la piété filiale, elle réalisa le vœu de son cœur et entra au monastère de la Visitation de Chartres, puis elle fut appelée à gouverner le couvent d'Amiens, où elle mourut en 1716. Nous avons déjà vu avec quelle netteté le P. Bourdaloue se prononçait sur les droits de Dieu en matière de vocation; sa conduite répondait à son enseignement, et si l'on se reporte au dix-septième siècle, alors que les convenances mondaines décidaient du sort des enfants en raison de l'ordre de naissance, sans tenir assez compte des aptitudes et des marques de vocation, on conviendra qu'il lui fallait une grande autorité ou une grande puissance de persuasion pour combattre de pareils abus.

L'exemple le plus saillant de cette énergique protestation en faveur des droits de Dieu, nous est donné à propos de la vocation de Mlles de Sulli.

Les deux sœurs Louise-Henriette et Louise-Élisabeth de Sulli étaient filles de Maximilien-Pierre-François de Béthune, duc de Sulli, et de Marie-Antoinette Servien, et petites-filles du grand Sulli; elles furent élevées à la Visitation de Saint-Denis en France. Leur père paraissait peu à la cour, il vivait retiré dans ses terres. Les souvenirs de leur éducation première et la direction du P. Bourdaloue développèrent en elles le goût de la vie religieuse; la famille fit opposition et le pieux directeur dut intervenir. Le sacrifice fut enfin accepté, mais le duc et la duchesse se refusèrent à en être les instruments. L'aînée fit la profession en 1681 au monastère de Saint-Denis; la seconde, depuis sœur Marie-Victoire, n'entra au couvent que douze

années plus tard. Les chroniques de l'ordre racontent que Mlle de Sulli quitta la maison paternelle sous la conduite de la duchesse d'Orval sa tante; elles allèrent entendre la messe ensemble le lundi de la Semaine sainte (1) aux Jésuites de la rue Saint-Antoine. Le P. Bourdaloue après l'avoir confessée et communiée, la remit à la duchesse pour la conduire au premier monastère de la Visitation, situé dans la même rue, sous les murs de la Bastille; Mme d'Orval devait ensuite aller annoncer à la famille de Sulli la détermination de leur fille (2). Bourdaloue prêcha sa prise d'habit; l'intérêt qu'il a toujours témoigné à cette pieuse fille, appuie la tradition que *l'instruction sur le choix d'un état de vie*, pour une jeune personne de qualité, a été composée à son intention (3).

Après la mort du duc de Sulli, en 1694, la duchesse se retira auprès de ses filles à la Visitation de Saint-Denis. Les portes du monastère lui furent ouvertes à titre de bienfaitrice; elle se proposait de prendre le voile, lorsque la mort la surprit le 15 janvier 1702. Le 4 avril suivant, Mme de Coulanges écrivait de Paris à Mme de Grignan : « Je ne doute point que vous n'ayez été fort sensible à la perte de notre pauvre duchesse de Sulli; c'était une très aimable femme (4). »

Bourdaloue prêcha encore la prise d'habit et la profession de Mlle de Frémont, le 25 juillet 1685, au couvent de Chaillot (5). Mlle de Frémont était cousine de la mère Marie-Louise Croiset, nommée, en cette année 1685, supérieure du monastère de Chaillot, et sœur de la duchesse

(1) 31 mars 1692.

(2) Communication du monastère d'Anneci, 10 juillet 1870.

(3) *Œuvres*, t. IX, p. 353.

(4) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. X, p. 470.

(5) *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie.* (Mars 312.)

de Lorges. A l'occasion de son entrée au couvent, M. et Mme de Frémont acquittèrent un vœu de leur fille, en bâtissant, à leurs frais, l'église du monastère sous le titre de l'Immaculée-Conception.

L'exhortation sur le *Renouvellement des vœux* (1) est adressée aux religieuses bénédictines de la *Présentation Sainte-Marie*, dont le couvent occupait le terrain de l'ancien collège Rollin, rue des Postes (Lhomond). Quelques paroles de la conclusion nous autorisent à l'affirmer : il leur dit de s'adresser à Marie, pour qu'elle les *présente* elle-même comme ses enfants et une des plus chères portions de son troupeau, puis il ajoute : refusera-t-elle d'employer son crédit en votre faveur? et par combien de titres est-elle engagée à vous accorder sa médiation? *Son nom que vous portez*, ce nom qui vous honore et que vous honorez, l'importance du sujet pourquoi vous la réclamez, tout l'intéressera à vous écouter.

La première proposition du discours : « Ce n'est pas moi qui vous le dis, mes chères sœurs, c'est Jésus-Christ lui-même, c'est votre Dieu que je vous présente et qui se présente à vous, » sont accompagnées d'une note conçue en ces termes : « Le P. Bourdaloue, selon la coutume de la communauté où il parlait, prononça cette exhortation, le Saint Sacrement à la main. » Bien que cette note marginale remonte à la première édition des œuvres, nous pensons qu'elle n'exprime pas l'exacte vérité. Dans les rénovations du même genre, l'usage, encore vivant, est que le célébrant présente le Saint Sacrement aux renouvelants pendant l'énoncé de la formule de rénovation; mais l'exhortation précède la cérémonie. Il suffirait, pour expliquer le texte, de dire que le prêtre, après avoir présenté l'hostie et répété, suivant la formule, l'*Ecce agnus Dei*,

(1) T. VIII, p. 184-200

dépose le Saint Sacrement sur l'autel, prononce son discours, puis reprend entre les mains la sainte Eucharistie, pour recevoir les rénovations individuelles.

Le genre démonstratif du discours qui nous occupe et son étendue ne permettent pas de supposer que Bourdaloue l'ait prononcé avec la sainte Hostie en main.

La troisième exhortation sur *l'Obéissance religieuse* (1) paraît être adressée aux Filles de la Providence du faubourg Saint-Marceau.

Grâce à la divine *Providence* qui veille spécialement sur cette maison, je sais que la règle y est en vigueur et que l'obéissance s'y maintient; je sais qu'il ne s'y trouve point de ces *âmes inflexibles* qu'on ne peut plier et qui n'ont de l'état religieux que la clôture et que l'habit. Je le sais et vous ne pouvez trop bénir le ciel de n'avoir point au milieu de vous de ces scandales qui causent tant de désordres dans les communautés. *Esprits intraitables* que des supérieurs sont quelquefois obligés d'abandonner à eux-mêmes, parce qu'ils ne peuvent rien obtenir d'eux ni les réduire à rien. Non, mes chères sœurs, vous n'avez point de tels objets devant les yeux et, si je l'ose dire, vous n'êtes point infestées de cette contagion (2).

Les Filles de la Providence ont été fondées, à Paris, par Mme de Polaillon, en 1630, en faveur des jeunes filles exposées aux dangers de la capitale. Pour subvenir aux charges de ses nombreux enfants adoptifs, elle n'eut d'autres ressources que la Providence, qui ne lui fit jamais défaut; d'où le nom de *Filles de la Providence*, donné à la nouvelle communauté. Après plusieurs déplacements, elles se fixèrent rue de l'Arbalète, au-dessous du couvent de la

(1) T. VIII, p. 201 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 212.

Présentation (1), à l'intersection de cette rue et de la nouvelle rue des Feuillantines. Cette communauté envoya un grand nombre de sujets en France et compta plusieurs maisons dans Paris. L'archevêque de Paris, François de Harlay, favorisait cet institut dont l'existence ne fut assurée qu'en 1677, époque où les lettres patentes du roi furent enregistrées au Parlement. Les Filles de la Providence passaient par deux ans d'épreuve, faisaient des vœux simples de chasteté, d'obéissance, de stabilité perpétuelle et s'engageaient à servir le prochain selon leurs constitutions (2). On peut se demander si cette sortie : *esprits intraitables*... n'est point à l'adresse des religieuses d'un monastère voisin, Port-Royal de Paris (3), d'où sortit Port-Royal des Champs, si tenace dans son opposition aux ordres de l'Église. L'établissement définitif des Filles de *la Providence*, les résistances scandaleuses de *Port-Royal*, nous placent entre les années 1677 et la fin du siècle.

II. — ENSEIGNEMENT DU P. BOURDALOUE DANS LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

En étendant nos recherches sur la partie historique des discours adressés par le P. Bourdaloue aux communautés religieuses, nous avons oublié, pour un moment, l'orateur

(1) Ancien collège Rollin.
(2) *Hist. de Paris*, D. Lob., II, 1392.
(3) Sainte-Beuve traite *Port-Royal de Paris* de *mauvais frère* : dans la bouche d'un pareil écrivain, c'est faire un crime au couvent de Paris de n'avoir pas suivi Port-Royal des Champs dans toutes ses erreurs et dans sa rébellion. (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. IV, p. 300.)

et l'apôtre. Il n'était pas sans intérêt de chercher à découvrir quels sont les monastères où il a porté la parole et quelles sont les religieuses dont il a béni le sacrifice. Nous abandonnons le succès de nos recherches à la critique des lecteurs, et nous mettons sous leurs yeux un résumé de la doctrine du P. Bourdaloue sur la vie religieuse.

Le tome VIII, des Œuvres complètes, nous donne quatre *exhortations pour des communautés religieuses* (1).

Le tome IX renferme une *Instruction* (2) sur *la paix avec le prochain à l'usage des communautés religieuses.*

Le tome XII donne le Panégyrique de saint François de Sales.

Au tome XIII (3), nous avons les Sermons pour les *vêtures*, au nombre de six, et le sermon pour la fête de saint Benoît (4).

Dans le deuxième volume des *Pensées*, le XV[e] des œuvres, on trouve huit sujets de méditation sur *l'État religieux* (5) et des pensées diverses sur la même matière.

Ajoutons un volume de *Retraite spirituelle* à l'usage des religieux.

Le P. Bretonneau, en publiant les deux volumes de Panégyriques, met en tête un avertissement où nous lisons les réflexions suivantes, au sujet des *Sermons sur l'état religieux*, qui terminent le douzième volume des Œuvres complètes.

Les Sermons sur l'état religieux, qui suivent les Panégyriques, auraient encore de quoi fournir à bien des réflexions.

(1) P. 155-273.
(2) P. 269.
(3) P. 145-339.
(4) T. XIII, p. 442.
(5) P. 108-217.

Rien n'est plus capable d'animer et de consoler les personnes religieuses : elles apprendront, en les lisant, à connaître l'esprit de leur vocation, à en estimer les avantages par rapport au salut, et à en remplir avec fidélité les devoirs ; car ce sont là les points importants où le P. Bourdaloue s'est arrêté. Pour relever le bonheur de la profession religieuse, il n'en a point fait de ces peintures outrées qu'on voit en quelques livres spirituels. Il n'a point caché aux âmes qui se dévouent à Dieu dans ce saint état, les peines et les croix qui en sont inséparables. Il pèse tout au poids du sanctuaire et selon l'esprit de l'Évangile ; et, reconnaissant de bonne foi ce qu'il y a dans leur vie d'onéreux et de pénible, il leur propose d'ailleurs les motifs les plus puissants pour les attacher à Jésus-Christ et pour leur adoucir son joug. Il n'oublie pas même les gens du monde ; et par un retour salutaire sur leur condition, il leur enseigne à profiter de ces cérémonies, auxquelles ils n'assistent communément que par bienséance, ou que par curiosité (1).

Depuis le commencement du siècle, les communautés religieuses avaient pris un rapide essor. La paix à l'intérieur, paix relative, tout en contribuant à développer les scandales qu'entraînent la prospérité et le luxe, avait aussi poussé dans le désert beaucoup d'âmes d'élite.

A côté des anciens ordres religieux qui se recrutaient surtout des fils et filles de famille, s'étaient élevées de nouvelles communautés, dont la ferveur première était un puissant attrait pour les âmes privilégiées. Sans parler des congrégations hospitalières ou charitables, émules de l'Institut de Saint-Vincent de Paul, nous signalons surtout les Carmélites de la réforme de Sainte-Thérèse et les religieuses de la Visitation Sainte-Marie. Nous avons indiqué les autres monastères où le P. Bourdaloue a parlé, nous n'y revenons pas.

(1) T. XII, p. 9.

D'après les renseignements donnés par le P. Bretonneau dans ses avertissements, on voit assez clairement que les sermons et les instructions donnés au public à l'usage des communautés religieuses, ont été recueillis sans ordre et comme par hasard. Nous en rendrons compte suivant leur importance en commençant par les *Sermons pour des vêtures et des professions religieuses.*

Dans le *premier sermon* pour une vêture (1), le P. Bourdaloue parle *du trésor caché dans la religion.*

Ce trésor, c'est le Christianisme (2). On le trouve difficilement dans le monde, tandis que dans la *religion* on le trouve infailliblement et sans peine; il fait le *bonheur* de la vie religieuse : là seulement il est *en sûreté* et c'est *sagesse* que d'en assurer la possession; c'est faire preuve de *courage* que *de tout sacrifier* pour en conserver la possession. Que faut-il entendre par ce mot : le *Christianisme?* Aux yeux de la foi, c'est la véritable sagesse, la sagesse cachée dans l'humilité d'un Dieu que le monde ne connaît pas, sagesse dont Jésus-Christ est l'auteur.

Ce Christianisme ne se trouve plus que dans la vie religieuse, où il s'est réfugié pour échapper au déluge universel des vices de ce monde. C'est là qu'est le peuple choisi et chéri de Dieu. L'orateur le montre en décrivant la vie réelle des cloîtres, *la vie quotidienne* de ces vierges *innocentes et pénitentes,*

Qui, par le privilège de leur état, sont les véritables domestiques de Dieu, et ont non seulement le bonheur, mais le mérite d'être toujours en sa présence, toujours au pied de ses autels, toujours dans l'exercice de son culte, comme si elles étaient déjà, selon l'expression de saint Paul, les concitoyennes des saints; car c'est à elles, comme reli-

(1) T. XIII, p. 145.
(2) *Ibid.*, p. 147.

gieuses, que conviennent singulièrement ces deux qualités : *Cives sanctorum et domestici Dei* (Ephes., II, 19). Voilà, encore une fois, ce que nous trouvons dans ces monastères, où Dieu est servi en esprit et en vérité (1).

Le P. Bourdaloue, tout en se plaignant de la corruption du siècle, se console à la vue de tant de maisons religieuses dont la ferveur constante, l'éminente piété, la parfaite pauvreté, l'inviolable régularité, l'angélique pureté, l'exemplaire austérité seraient autant de miracles, si Dieu, par un autre miracle plus grand, ne les avait même rendus communs (2).

Mais le Christianisme ne se trouve plus dans le monde où tout est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux, orgueil de la vie; chercher les précieux caractères du Christianisme dans le monde, c'est chercher dans les plus épaisses ténèbres la plus brillante lumière... on n'y connaît que la vie molle, dont les plus dévots du monde ne sont pas toujours ennemis... là règnent sans cesse l'ambition, la cupidité... Écoutons les paroles suivantes qui sont l'expression d'un amer dégoût de la société contemporaine :

Ne cherchons point l'esprit chrétien dans ces états du monde où l'ambition et la cupidité dominent. Si je voulais ici les parcourir tous, je vous y ferais voir tout le Christianisme si défiguré, qu'à peine le distinguerait-on du paganisme, même corrompu (3).

A ce tableau du monde profane, le P. Bourdaloue

(1) T. XIII, p. 153.
(2) *Ibid.*, p. 154.
(3) *Ibid.*, p. 155. Quoique ce tableau des mœurs des chrétiens au dix-septième siècle, nous semble bien assombri, nous avons peine à le trouver exagéré devant Bourdaloue.

oppose le tableau d'une communauté religieuse exemplaire comme celle qu'il a sous les yeux, où règnent la béatitude de la pauvreté, la gloire de l'humilité, le goût et l'attrait de l'austérité, toutes vertus étrangères au monde, repoussées par le monde.

Dans la *deuxième partie*, l'orateur parle des dangers que court le *Christianisme* dans le monde et contre lesquels la religion nous défend. Corruption du monde; les railleries et les persécutions, la vanité même pour les âmes plus parfaites, sont autant d'écueils où vont échouer les vertus dans le monde.

. La vie religieuse nous apprend à les éviter. En effet, c'est un état où l'Évangile est la seule règle à suivre, où l'éloignement des occasions met dans une espèce d'impuissance de faire le mal; où nul scandale, nulle fausse maxime, n'ébranle la foi; où les choses même les plus indifférentes, deviennent autant de moyens efficaces pour arriver à la fin; où les devoirs légitimes ne peuvent devenir des embûches contre le salut. Dans la religion on sert Dieu librement, on n'y rougit point de subir une injure sans se venger, on y est humble et patient sans être accusé de bassesse de cœur... Le Christianisme dans la religion est à l'abri des attaques de la vanité. Des actes héroïques aux yeux du monde sont en religion des actes ordinaires.

On y est régulier sans distinction, humble sans singularité, mortifié et austère sans éclat; la vie parfaite y est une vie commune et par conséquent à l'abri de la fausse et de la vraie louange. Quelque progrès que vous y fassiez dans les vertus chrétiennes et religieuses, on n'y pense point à vous, on n'y parle point de vous : Dieu seul et votre conscience y sont les approbateurs de votre conduite. Tout ce que vous y amassez de mérites est caché et comme absorbé dans la

masse des mérites infinis de la communauté dont vous êtes membre : circonstance, mes chères Sœurs, qui, seule, suffirait pour me faire estimer ma condition et pour m'en faire goûter le bonheur (1).

Enfin, troisièmement, dans la religion seulement, on trouve le *courage* de tout sacrifier pour conserver la foi, devoir rigoureux dont le monde a peu de souci, malgré ses prétentions. Quel est donc l'esprit du monde? Ici l'orateur attaque des adversaires connus et probablement aimés de son auditoire :

Jamais, dans le monde prétendu chrétien, tant de zèle pour la voie étroite, jamais tant de démonstrations de réforme, jamais, en apparence, tant d'ardeur pour la sévérité de la morale et pour la pureté de l'ancienne discipline; mais, au milieu de tout cela, jamais tant d'amour-propre, jamais tant de recherche de soi-même, jamais, à proportion des conditions, tant de mollesse, ou du moins tant d'attention à être abondamment pourvu de tout et à ne manquer de rien. Or, avec cela, il est aisé d'être chrétien; avec cela l'on ne sent point la pesanteur de ce fardeau du Christianisme et de ce poids du baptême dont parlait Tertullien; avec cela, on n'en est ni fatigué, ni surchargé. Mais où est-ce qu'il se fait sentir? Disons-le hardiment et parce qu'il est vrai et parce qu'il est utile de le dire : où il se fait sentir, ce poids, c'est dans les communautés religieuses, où les exercices d'une vie réglée, où les jeûnes, où les veilles, où le silence, où la pauvreté, où l'assiduité aux offices divins, sont une pénitence sans interruption qu'il faut avoir éprouvée pour en bien juger (2).

L'orateur achève le contraste entre la religion et le

(1) T. XIII, p. 170.
(2) *Ibid.*, p. 173.

monde; à souffrances égales, on a dans le cloître le mérite du sacrifice de la volonté, tandis que la plupart des chrétiens dans le monde ne sont guère plus que de sages païens; dans la religion seule, on enchérit sur les vertus païennes, en s'abaissant à la condition des enfants :

Voilà ce que les païens n'ont jamais fait, et n'ont jamais eu la pensée de faire. Ils jetaient dans la mer l'or et l'argent, mais ils demeuraient pleins d'eux-mêmes, dit saint Jérôme, et ils n'estimaient pas assez cette sagesse mondaine, dont ils se déclaraient les sectateurs, pour l'acheter au prix d'une vie obscure et humiliée. Voilà ce que ne font point encore les chrétiens engagés dans le monde. Ils seront réguliers, ils seront pieux, ils seront mortifiés, ils donneront tout, mais en se réservant toujours leur volonté propre, et n'allant jamais jusqu'à cette pleine abnégation qui est le parfait Christianisme et le point capital du sacrifice de l'âme religieuse : *Vendit universa quæ habet, et emit* (1).

En relevant les principaux traits de ce discours, on conviendra que Bourdaloue se retrouve tout entier, moraliste réformateur de son auditoire; ce n'est pas à la pieuse vierge dont il honore la vêture qu'il s'adresse directement, c'est bien à l'auditoire mondain qui l'entoure et qu'il cherche à convertir par le contraste de la vie religieuse avec la vie ordinaire des gens du siècle.

Deuxième sermon. Le *second sermon* a pour titre : *le choix que Dieu fait de l'âme religieuse et que l'âme religieuse fait de Dieu.*

S'adressant à la jeune religieuse, il développe sa pensée en deux propositions qui forment la division du discours :

Le choix que vous faites de Dieu est la source des

(1) T. XIII, p. 176.

mérites infinis que vous amasserez en le servant et qui seront les fruits du sacrifice que vous allez lui offrir; c'est la première partie;

Le choix que Dieu fait de vous est la source des grâces abondantes qu'il vous prépare et qu'il commence dès ce jour à répandre sur votre personne; c'est la seconde partie.

Il ajoute et nous reproduisons la réflexion suivante comme trait caractéristique de l'apostolat de l'orateur, qui ne veut pas que sa parole soit inutile pour les témoins de l'auguste cérémonie :

Que ne dois-je point me promettre de ces deux considérations, parlant ici à des âmes religieuses, pleines de l'esprit de leur vocation, continuellement occupées du soin de le conserver, de le renouveler, de l'augmenter? Quel exemple pour les chrétiens du siècle qui m'écoutent! Car, pour votre édification, mes chers auditeurs, il n'y aura rien dans ce discours que vous ne puissiez et que vous ne deviez vous appliquer, selon ce que vous êtes et ce que Dieu demande de vous dans la vie séculière et néanmoins chrétienne à laquelle il vous a appelés. Tout ce que je dirai vous instruira, ou, si vous n'en profitez pas, vous confondra (1).

Bourdaloue va droit à l'ennemi le plus sérieux, tout en faisant la part légitime à qui de droit. C'est à l'entourage profane, témoin du sacrifice de la jeune professe, qu'il portera les coups les plus rudes; donnons quelques exemples.

Dieu suffit à l'âme religieuse, et le mondain avec tous les biens terrestres n'est jamais content.

Voilà ce que la grâce de Jésus-Christ opère dans ces âmes

(1) T. XIII, p. 182.

ferventes dont je parle et à qui je parle : c'est un miracle incompréhensible pour ces mondains qui n'ont que des vues terrestres et animales; mais ce miracle n'en est pas moins réel ni moins vrai. Le monde, avec tous ses biens, ne suffit pas à un avare; le monde, avec tous ses honneurs, ne suffit pas à un superbe; le monde, avec tous ses plaisirs, ne suffit pas à un sensuel; et Dieu seul, sans ces plaisirs du monde, sans ces biens, sans ces honneurs, suffit à l'âme qui le choisit pour son Dieu. Est-il rien de plus convaincant que ce témoignage? Etre content de Dieu, et de Dieu seul, voilà ce qu'éprouvent ceux et celles qui, faisant divorce avec le monde, cherchent Dieu dans la religion, et que ne pouvez-vous là-dessus vous expliquer hautement, mes chères sœurs, et rendre ici à la grâce de votre Dieu toute la gloire qui lui est due? Voilà ce que vous éprouvez tous les jours et voilà ce qu'éprouvent tant d'autres dans l'humble et pauvre condition qu'ils ont, comme vous, choisie. Or, quel dégagement et quelle liberté de l'âme, lorsqu'on se peut dire à soi-même : Dieu me suffit! Je n'ai ni terres, ni héritages, ni revenus en ce monde, mais Dieu me suffit : fortune, dignités, grandeurs du monde, tout cela n'est point pour moi, mais Dieu me suffit; d'autres ont toutes les commodités de la vie, toutes les douceurs que le monde peut leur fournir, et moi je n'en ai aucune, mais Dieu me suffit, il me suffit maintenant, il me suffira jusqu'à mon dernier soupir, il me suffira dans l'éternité, car étant mon Dieu, il est mon tout, et tout ce qui n'est pas mon Dieu, ne m'est rien (1).

Après ce passage éloquent et plein d'émotion, le P. Bourdaloue se fait l'apologiste des religieuses, tout en leur rappelant leurs obligations. Il les défend contre les propos de la société mondaine, toujours portée à médire des servantes de Dieu et à les calomnier. Ces vives paroles sont apologétiques, elles sont aussi instructives; elles condam-

(1) T. XIII, p. 195.

nent certaines communautés scandaleuses que l'Église repousse de son sein, malgré l'appui que le monde leur donne, et par cette flétrissure le monde apprend que la vie religieuse, avec son brillant cortège de vertus héroïques, n'est pas une chimère. Bourdaloue soutient que Dieu, en choisissant les âmes, veut qu'elles soient *irrépréhensibles* devant le monde.

Il cite saint Paul rendant à ses disciples, devant les païens, le témoignage de l'*irrépréhensibilité* de leur conduite. Or, ajoute-t-il, l'Église chrétienne est encore aujourd'hui en possession du même avantage :

Sans chercher des exemples ailleurs que dans cette sainte maison, quel droit ces vierges qui m'écoutent, n'auraient-elles pas de dire aux mondains, comme saint Paul : *Capite nos ?* Informez-vous de notre vie tant qu'il vous plaira, et toute votre malignité n'y trouvera rien dont elle puisse se prévaloir contre la profession que nous faisons d'être les épouses de notre Dieu. Mais parce que leur humilité ne leur permettrait pas peut-être de tenir ce langage, quoique vrai, quel droit, mes chers auditeurs, n'aurais-je pas moi-même de vous le produire, pour vous faire un défi pareil à celui de saint Paul, en vous disant : Considérez bien ces servantes de Dieu ; et, sans leur faire aucune grâce, ce que je n'ai garde de vous demander pour elles, rendez-leur la justice qui leur est due, et confessez qu'elles sont au-dessus de la plus rigide censure ? Et, en effet, qui de vous les accusera d'ambition ? qui de vous les soupçonnera d'hypocrisie ? qui de vous les reprendra d'aucun de ces vices par où la vertu tous les jours devient si douteuse et même si odieuse dans le monde ? Il n'y a, dans toute leur conduite, ni artifice, ni déguisement, ni affectation, ni ostentation, ni politique, ni intrigue : quel reproche auriez-vous donc à leur faire, et par quel endroit pourriez-vous éluder ou affaiblir l'argument que saint Paul tirait de là pour la condamnation de notre vie lâche et mondaine ? Or voilà, mes chères sœurs, à quoi

vous et moi nous devons aspirer dans la religion, à être de ses sujets irrépréhensibles (1).

Nous remarquerons ici que Bourdaloue unit sa cause à celle des communautés religieuses qu'il défend ou qu'il instruit, manière de procéder qui donne plus de force à ses conseils et à ses leçons.

Le *troisième sermon* sur l'*État religieux* traite du *Renoncement religieux* et des *récompenses qui lui sont promises*. Nous en avons parlé dans la première partie de ce chapitre.

Le *quatrième sermon* sur *l'État religieux* fait ressortir *l'opposition mutuelle du religieux et du chrétien du siècle*. Le P. Bourdaloue prend toujours le caractère militant qui lui est propre. Laissons-le exposer son plan :

En quelque condition que nous soyons, et quelque genre de vie que nous ayons embrassé, nous avons tous part, comme chrétiens, à cette vocation céleste, par où, comme dit saint Paul, Dieu nous a appelés en Jésus-Christ. Mais nous devons reconnaître, à notre confusion, qu'il y en a plusieurs parmi nous, qui, grossiers et ignorants dans les choses de Dieu, quoique éclairés et intelligents dans celles du monde, ne savent pas, et, par un abus encore plus déplorable, paraissent même ne se pas mettre en peine de savoir ce que c'est que cette vocation ; c'est-à-dire, qui n'en comprennent pas les engagements, qui n'en pénètrent pas les conséquences, et qui n'en ont jamais étudié les devoirs. Or, c'est à quoi j'entreprends aujourd'hui de remédier. Car, dans l'obligation où je me trouve de parler ici à deux sortes d'auditeurs, les uns engagés à vivre dans le monde, les autres consacrés à l'état religieux, mon dessein est de faire connaître aux premiers que la Providence a choisis pour le monde, l'excellence et la sainteté de la vocation chrétienne,

(1) T. XIII, p. 206.

en la mesurant sur la vocation religieuse. Et pour m'acquitter en même temps de ce que je dois à ces chastes épouses du Sauveur, qui, poussées de l'Esprit de Dieu, ont fait un divorce éternel avec le monde, je veux leur faire estimer le mérite et le prix de la vocation religieuse, en la réduisant aux principes de la vocation chrétienne. Voilà les deux fins que je me propose; et l'illustre vierge qui fait le sujet de cette cérémonie me servira, pour l'une et pour l'autre, de preuve vivante. Car, comme elle est déjà plus convaincue des saintes maximes sur lesquelles doit rouler tout ce discours, au lieu de l'exhorter et de l'instruire, je vous instruirai par elle, chrétiens qui m'écoutez; je vous exhorterai par elle, ou, si je ne suis pas assez heureux pour vous persuader, je vous confondrai par elle : ce sera le sujet de la première partie. Et dans la seconde, en vous comparant, ou plutôt en vous opposant à elle, je la consolerai par vous, je lui ferai goûter son bonheur par vous, je l'affermirai dans sa vocation par vous. Voilà tout mon dessein (1).

La vie religieuse conserve dans le monde les traditions de la vie chrétienne des premiers disciples du Sauveur; elle en conserve les modèles et prouve que cette perfection chrétienne est praticable et accessible à tous.

En second lieu, l'orateur fait ressortir les avantages de la vie religieuse par le contraste des *misères inévitables et des indispensables devoirs* des chrétiens engagés dans le monde. Cette partie du discours présente de nombreux tableaux d'une vérité saisissante. Nous donnerons cette page où l'orateur oppose les agitations d'un cœur mondain à la paix inaltérable d'un cœur religieux :

Comme religieuses, vous n'avez plus de volonté; et est-il permis d'en avoir à ceux qui se dévouent au monde? Sans sortir du saint lieu où nous sommes, que ne puis-je, pour

(1) T. XIII, p. 250.

vous détromper des fausses idées que vous avez peut-être encore du monde, vous révéler ici le secret des cœurs ; et de tous les chrétiens du siècle qui m'écoutent (car à peine y en a-t-il que je doive excepter, et qui ne puissent me servir de témoins des misères du monde dans les conditions mêmes du monde les plus distinguées), de ces hommes, dis-je, du siècle devant qui je parle, que ne puis-je vous faire connaître les déboires et les déplaisirs mortels ! quels troubles les agitent, quels chagrins les accablent, quelles passions les déchirent, quelles jalousies les rongent, quelles disgrâces les désolent, quelles injustices qu'ils se croient faites les désespèrent, quels dégoûts ont-ils à essuyer, et quels rebuts à supporter ! Vous vous les figurez dans les divertissements et les plaisirs : que ne puis-je vous faire comprendre ce que leur coûtent ces prétendus plaisirs, et de quel fiel sont mêlés pour eux ces vains divertissements ! ils vous paraissent comblés de biens : sans parler de ce qui leur manque, et de ce que la cupidité, toujours insatiable, leur fait désirer au delà de ce qu'ils ont, que serait-ce, si vous saviez à quoi les biens mêmes qu'ils possèdent, les exposent : les peines qu'ils ont à les conserver, les alarmes que leur cause la crainte de les perdre, la douleur qu'ils ressentent en les voyant dépérir, les envies, les traverses, les persécutions que leur fortune leur attire ! Ah ! mes chères sœurs, vous et moi, qui avons renoncé au monde, nous serions, en vue de tout cela, remplis, animés, pénétrés, d'une vive et intime reconnaissance envers notre Dieu. Les actions de grâce que nous lui rendons pour le bienfait inestimable de notre vocation, ne procéderaient plus seulement de la foi qui nous élève à l'espérance des biens futurs, mais d'un sentiment presque naturel, que l'expérience même des biens présents produirait en nous. Sans attendre d'autre centuple que celui-là, nous éprouverions dès maintenant, mais avec un excès de douceur qui serait comme l'avant-goût de notre béatitude, combien il est avantageux d'avoir tout méprisé pour Jésus-Christ : et la seule chose que nous aurions à craindre, en nous comparant avec les partisans du monde, c'est que la tranquillité et la

paix de notre état ne nous tînt déjà lieu de récompense, et ne diminuât en quelque manière le mérite de notre sacrifice (1).

Le Prédicateur achève son discours par l'énumération des difficultés que rencontre le monde dans l'accomplissement des devoirs essentiels du chrétien. La vie du monde est une vie de guerre continuelle, tandis que dans la vie religieuse, à laquelle on se donne volontairement,

Il n'y a rien de si *sublime*, rien de si *héroïque* et de si *parfait* qui dans la pratique ne nous devienne plus aisé que ne le sont au mondain les devoirs les plus ordinaires (2).

Le *cinquième sermon* sur *l'État religieux* a pour sujet *la comparaison des personnes religieuses avec Jésus-Christ ressuscité*.

Le P. Bourdaloue prêchait cette vêture au temps de Pâques, et, dès le début, il profite de la coïncidence du temps de la *Résurrection* avec une cérémonie qui ne parle que de sacrifice et de mort, pour élever les esprits de ses auditeurs à cette vérité de foi, que dans l'ordre de la grâce,

L'âme chrétienne, par la conformité qu'elle a avec Jésus-Christ peut sans contradiction réunir en elle ces deux choses : être morte spirituellement et être spirituellement ressuscitée (3).

Deux parties divisent le discours. Première partie : Jésus-Christ ressuscité est le vrai modèle de la vie religieuse, par rapport au corps, et par rapport à son âme

(1) T. XIII, p. 270.
(2) *Ibid.*, p. 276.
(3) *Ibid.*, p. 279.

bienheureuse. Par rapport au corps, l'angélique pureté transforme les corps des religieux ; par rapport à l'âme, l'éloignement du monde et l'intime commerce avec Dieu rapprochent les personnes religieuses de Jésus ressuscité.

Dans la première partie, nous aimons à recueillir quelques pensées que les circonstances rendent plus frappantes. Ainsi, nous lisons ce passage d'une grande force et aussi d'une douce onction sur les effets de la chasteté religieuse :

La chasteté que vous avez embrassée, est, dans la pensée des Pères, comme une onction céleste répandue sur vos corps, comme un baume sacré qui maintient vos corps dans une intégrité parfaite. Oui, c'est cette onction de la chasteté religieuse qui vous conserve au milieu de tant de dérèglements où toute chair, dans ce malheureux siècle, semble être livrée ; et c'est cette onction de la chasteté vouée à Dieu, qui fait que le monde, tout perverti et tout corrompu qu'il est, ne peut néanmoins vous surprendre et vous pervertir. Hors de la religion, les vertus, même les plus solides, sont exposées à cette corruption du monde. Sans une grâce toute extraordinaire, pour peu qu'une femme du monde vive selon l'esprit du monde, ce ver, qui infecte aujourd'hui ce qu'il y a de plus sain dans le christianisme, ce ver de l'impureté se forme peu à peu dans son cœur : l'oisiveté, la mollesse, les délices de la vie, la liberté des entretiens, les occasions, les mauvais exemples, tout cela, sans qu'elle s'en aperçoive, porte avec soi un air contagieux dont il est difficile qu'elle se défende. Mais votre état, mes chères sœurs, est un préservatif infaillible contre tout cela : préservatif contre la mollesse, par les austérités de la profession religieuse ; préservatif contre l'oisiveté, par le travail et les observances régulières qui partagent votre vie ; préservatif contre la licence des conversations mondaines, par les pieux entretiens et les saintes conférences que vous avez ensemble ; préservatif contre les occasions, par le divorce que vous avez fait

avec le monde; préservatif contre les mauvais exemples, par l'édification que vous donne une communauté tout entière dont la ferveur vous soutient, et dont la sainteté est pour vous, selon l'Écriture, une odeur de vie; au lieu que les scandales dont le monde est plein sont, pour les justes mêmes qui y vivent, une odeur de mort. Or, vous trouvant ainsi préservées de la contagion du monde et respirant sans cesse un air pur dans la maison de Dieu, il ne faut plus être surpris que votre vie soit avec tant de distinction et irréprochablement exempte de cette corruption générale qui règne aujourd'hui dans le monde, et même dans le monde chrétien. Une vierge, comme épouse de Jésus-Christ, a donc le bonheur d'être incorruptible par un don de la grâce, comme le seront un jour les corps des bienheureux par une propriété de leur résurrection (1).

Moraliste prudent, Bourdaloue ne laissera pas ignorer aux religieuses que tout en participant à la vie glorieuse de Jésus-Christ par la pureté de leurs corps, elles ne resteront spirituelles et incorruptibles pendant cette vie, qu'autant qu'elles auront soin de se conserver telles par une application constante à tous les devoirs de la religion, par la pratique des vertus de vigilance, d'obéissance, de pénitence, d'humilité.

Comment en second lieu, une âme chrétienne peut-elle ressembler à Jésus ressuscité ?

Le P. Bourdaloue va répondre. Jésus ressuscité demeure *séparé des hommes*, de ses disciples, de sa mère, et ne leur apparaît que rarement et par nécessité. Sa principale préoccupation est de retourner à son Père. Le monde n'est pour lui qu'une terre étrangère; et l'orateur de faire l'application à la vie religieuse. Nous transcrivons une page qui indique, aux religieuses aussi bien qu'aux religieux, la

(1) T. XIII, p. 290.

conduite qu'ils doivent tenir dans leurs rapports avec le monde.

En qualité de religieux, nous ne devons avoir de commerce avec les chrétiens du siècle, qu'autant que nous sommes capables de contribuer à leur édification, qu'autant que le zèle de leur salut nous y peut obliger, qu'autant que la Providence nous fait naître des occasions de leur être saintement utiles, ou même nécessaires. Quand il y aura dans nos familles quelque intérêt de Dieu à appuyer, quelque œuvre de Dieu à prouver, quelque parole pour Dieu à porter; quand nos proches vivront dans le désordre, et qu'il s'agira de leur conversion; quand il se formera parmi eux des inimitiés, et qu'il faudra s'employer à leur réconciliation; quand il leur arrivera des disgrâces, et qu'ils auront besoin, pour les supporter et pour en profiter, de notre consolation, paraissons alors comme Jésus-Christ, et faisons-nous voir à eux. Sanctifions-les par nos discours, fortifions-les par nos conseils, soutenons-les dans leurs peines, et, pour les engager à se les rendre salutaires, faisons-leur connaître le don de Dieu dans les afflictions; imprimons-leur le désir et l'estime des choses du ciel, détachons-les de celles du monde, désabusons-les des fausses maximes qui les séduisent, donnons-leur du goût pour la solide piété, inspirons-leur l'horreur du libertinage; qu'ils se retirent d'auprès de nous, convaincus et touchés de leurs devoirs; enfin, sans rien prendre de leur esprit, tâchons à leur communiquer le nôtre. Car voilà ce que Dieu attend de notre fidélité, et pourquoi il nous a donné sa grâce. Combien de fois une âme religieuse a-t-elle, par là, servi à l'exécution des desseins de Dieu les plus importants, pour l'avancement de sa gloire et le salut du prochain? Combien de fois, par la sainteté de ses conversations avec le monde, a-t-elle eu le bonheur de gagner à Dieu des pécheurs endurcis ; et combien de fois Dieu a-t-il donné plus de bénédictions à ses paroles qu'à celles des plus zélés et des plus éloquents prédicateurs ? Combien de fois, quoique solitaire et séparée du monde, a-t-elle été, dans sa famille, un ange

de paix, pour y réunir les cœurs aigris et divisés, et combien de fois, par sa prudence, a-t-elle apaisé les différends et les querelles que l'esprit de discorde y avait suscités ? Voilà ce que j'appelle des conversations semblables aux apparitions du Sauveur; et voilà comment une vierge consacrée à Dieu doit se produire au monde, et s'intéresser à ce qui s'y passe (1).

Le *sixième sermon sur l'État religieux* traite de l'*alliance* de l'âme religieuse avec Dieu (2); il a pour texte : *Dilectus mihi et ego illi* (3), mon bien-aimé est à moi et je suis à lui.

Trois choses forment une alliance, dit l'orateur après saint Augustin : le *choix*, l'*engagement* et la *société*.

Choix mutuel, *engagement* réciproque, *société* commune. Après cette division, l'orateur s'engage à définir ce qu'une jeune personne fait en embrassant la profession religieuse. « Elle *choisit* Dieu, elle s'*engage* à Dieu, elle *acquiert* pour ainsi dire un droit spécial sur tous les trésors de Dieu, et sur Dieu même. »

Qu'est-ce que la profession religieuse, dit le P. Bourdaloue, en commençant la première partie du discours? C'est, répond-il, le choix le plus singulier que Dieu puisse faire de la créature et le choix le plus authentique que la créature puisse faire de Dieu. Dieu l'appelle, elle répond à cette voix intérieure, elle agrée les saintes poursuites de Dieu, elle y consent, elle se fait non seulement un plaisir et une gloire, mais un devoir et une loi d'y répondre. Ainsi s'explique l'orateur. Choix si excellent et si parfait que l'âme religieuse a droit de rompre en quelque manière les liens les plus sacrés de la

(1) T. XIII, p. 303.
(2) *Ibid.*, p. 312.
(3) Cantique, II, 16.

nature, de quitter père et mère; il est vrai dans les unions terrestres, il y a aussi obligation de quitter père et mère, mais la supériorité de l'alliance avec Jésus-Christ est telle que, dans la profession religieuse, il faut encore se quitter soi-même comme Notre-Seigneur l'impose à ses disciples : que celui qui veut venir après moi se renonce soi-même (1). De cette union suivent les conséquences : parler, agir comme un être consacré à Dieu.

L'âme religieuse s'engage à Dieu, d'un engagement sacré, solennel, irrévocable. L'exposé de ces trois caractères de l'engagement religieux est rapide et occupe la deuxième partie du discours; il amène la *troisième*, dans laquelle le P. Bourdaloue montre que l'alliance consommée par la profession religieuse établit entre les personnes qu'elle unit, une société mutuelle et une pleine communication de biens. Or, ces biens, quels sont-ils? Dieu même, Jésus-Christ avec sa pauvreté, ses humiliations, ses souffrances; mais il ne faut pas l'oublier, dans Jésus-Christ tout s'est converti en bien, et la pauvreté, les souffrances, la croix que nous estimons des maux, sont sur la terre les plus grands biens qu'il ait procurés à ses élus. Pour dernière conclusion pratique, l'orateur rappelle, à ses auditeurs religieux et mondains, qu'il est de leur devoir d'assurer leur salut dans la vocation où Dieu les a appelés.

Dans le premier volume des *Exhortations*, le huitième des Œuvres complètes, le P. Bourdaloue traite, en premier lieu, de l'*observation des règles*, à l'occasion d'une rénovation des vœux, comme unique moyen de conserver la paix avec Dieu, avec le prochain, avec soi-même (2).

L'exhortation sur *le renouvellement des vœux de*

(1) Matth., xvi, 24.
(2) T. VIII, p. 155.

religion (1) est adressée aux religieuses de l'Ordre de Sainte-Marie, qui peuvent être ou bien les religieuses de la Visitation Notre-Dame ou les religieuses bénédictines de la Présentation.

Quatre pensées embrassent cette courte exhortation : Le renouvellement des *Vœux honore Dieu*, en témoignant de la douceur de son joug. C'est proclamer que Dieu est un bon maître, fidèle dans ses promesses. Ce renouvellement sanctifie le religieux, en lui rappelant le souvenir de ses obligations.

Troisième réflexion, l'orateur tenant en main la sainte Hostie pour recevoir les promesses des religieuses, présente Notre-Seigneur Jésus-Christ comme victime, et c'est le modèle qu'elles doivent imiter; Jésus-Christ demande sacrifice pour sacrifice. Enfin, nul moment n'est plus favorable pour renouveler les engagements avec plus de profit, « car je vous trouve, dit le ministre de Jésus-Christ, je vous trouve déjà toutes sanctifiées, et c'est à quoi vous avez pourvu par l'amertume de vos regrets, par l'abondance de vos larmes, par les austérités de la pénitence ».

L'exhortation sur l'*Obéissance religieuse* (2) est un traité complet sur cette vertu fondamentale de la vie religieuse. Le P. Bourdaloue distingue trois sortes d'obéissance, où le religieux sacrifie tout à la fois, à Dieu, ses *œuvres*, son *cœur* et son *esprit*. Par l'obéissance de l'action, il lui sacrifie ses œuvres; par l'obéissance de sa volonté, il lui sacrifie son cœur; par l'obéissance de jugement, il lui sacrifie son esprit.

L'obéissance d'action consiste à agir; mais comment agir? Il faut que cette obéissance soit prompte, universelle, sans bornes, indépendante de toute considération

(1) T. VIII, p. 184.
(2) *Ibid.*, p. 201.

humaine, et sans acception de personnes. C'est ce que prouvent les saintes Écritures, par l'exemple de Notre-Seigneur. La conclusion de cette première partie amène un passage que nous avons déjà cité, dans lequel l'orateur condamne ces communautés où certains esprits intraitables donnent le scandale de leur rébellion.

La soumission de la volonté fait tout le prix de l'obéissance; toute autre obéissance est une obéissance d'esclave. De là Bourdaloue tire plusieurs conséquences : Que nous devons trembler toutes les fois que les supérieurs commandent quelque chose qui nous flatte; qu'il faut nous réjouir quand, au contraire, leurs ordres sont répugnants; qu'il ne faut point conduire les supérieurs à n'imposer que des ordres qui agréent.

Notre-Seigneur est le modèle parfait que nous devons suivre; repoussons, au contraire, la pratique du monde qui ne connaît que l'obéissance de politique, de respect humain, de contrainte, d'habitude, d'artifice, de violence.

Dans la troisième partie de l'exhortation, Bourdaloue demande à ses auditeurs un degré supérieur d'obéissance : l'obéissance de jugement. Il ne veut pas que le religieux ou la religieuse se réserve même le pouvoir de raisonner et de juger; l'obéissance, dans l'état religieux, doit s'élever jusque-là, autrement l'obéissance ne peut être parfaite; par là seulement, tout l'homme est soumis à Dieu.

Sans cette obéissance de jugement, l'obéissance d'action est exposée à disparaître, aussi bien que l'obéissance de la volonté.

Elle doit donc être aveugle? Oui, comme celle d'Abraham, comme l'obéissance de saint Paul sur le chemin de Damas.

Vient ensuite l'énumération des avantages de l'obéissance aveugle, puis la réfutation de cette objection captieuse : Peut-on s'empêcher de voir les erreurs des supé-

rieurs? — Quelle preuve en a-t-on? répondit-il; le jugement personnel? — Mais ce jugement est-il fondé? On voit le dehors, on ne voit pas le fond.

En terminant, le prédicateur fait des vœux pour que la communauté où il parle ne se laisse jamais atteindre par cette maladie des jugements précipités et conserve toujours l'obéissance. Recueillons cette conclusion finale : « C'est par son obéissance que Jésus-Christ nous a sauvés et c'est par notre obéissance que nous nous sanctifierons et que nous nous sauverons. »

Il nous reste à donner une idée du traité de l'*État religieux* que le P. Bourdaloue nous a laissé.

Il parle, en premier lieu, *du bonheur de l'état religieux* (1). Bourdaloue repousse toutes les illusions qui tendraient à faire croire que la vie religieuse est une vie de délices. Pour une maison que le religieux a quittée, cent autres et au delà lui sont ouvertes; pour un père et une mère dont il s'est séparé, il en trouve autant d'autres qu'il y a de supérieurs chargés de sa conduite. Tout cela est beau, s'écrie Bourdaloue, mais le mal est que tout cela n'est guère évangélique. Le grand avantage de la profession religieuse, c'est l'abnégation chrétienne, c'est la mortification des sens, c'est la croix. Il ne veut pas qu'on la présente sous d'autres traits aux jeunes personnes qui désirent entrer en religion. Voici comment il s'exprime :

Je veux donc qu'on ne dissimule rien à une jeune personne qui forme le dessein de se retirer dans la maison de Dieu, et qui s'y sent appelée. Je veux qu'on ne lui déguise rien par de brillantes, mais de fausses peintures; qu'on lui laisse voir toutes les suites du choix qu'elle fait; qu'on lui

(1) T. XV, p. 108.

propose les objets tels qu'ils sont, et qu'on lui montre les épines dont est semée la voie où elle entre. Car qu'est-ce en effet que la vie religieuse, sinon l'Évangile réduit en pratique, et dans la pratique la plus parfaite? et qu'est-ce que l'Évangile, sinon une loi de renoncement à soi-même, de mort à soi-même, de guerre perpétuelle contre soi-même (1).

C'est, en effet, par cette idée juste de la vie religieuse qu'une âme apprend à l'estimer comme état de *sanctification*, état de perfection, de salut, comme une source de mérites pour l'éternité, et c'est en cela que consiste le bonheur sur la terre. Il ne veut point que l'on se fasse illusion sur la paix promise à l'âme généreuse qui se consacre à Dieu. La paix promise par Jésus-Christ, c'est sa paix à lui, non celle que le monde donne; la voici telle que la fait naître la vie régulière d'une communauté :

Tout contribue à ce contentement et à cette tranquillité d'une âme vraiment religieuse : l'indifférence où elle est à l'égard de toutes les choses humaines, et son dégagement de tous les intérêts qui causent aux mondains tant d'inquiétudes; l'entier abandonnement de sa personne entre les mains de ses supérieurs, pour se laisser conduire selon leur gré et selon leurs vues; le calme de la conscience, l'attente de cette souveraine béatitude où elle aspire uniquement, et vers laquelle elle travaille chaque jour à s'avancer par de nouveaux progrès; et surtout l'onction intérieure de la grâce divine qui la remplit. Car Dieu, fidèle à sa parole, a mille voix secrètes pour se communiquer à cette âme et pour la combler des plus pures délices.

A en juger par les dehors, on ne voit rien, dans tout le plan de sa vie, que de pénible et de rebutant : clôture, solitude, silence, dépendance continuelle, soumission aveugle,

(1) T. XV, p. 109.

règle gênante, observances incommodes, fonctions laborieuses, exercices humiliants, abstinences, jeûnes, macérations de la chair. Mais, sous ces dehors capables d'effrayer des âmes qui n'ont jamais pénétré plus avant, et qui n'ont appris par nulle épreuve à connaître les mystères de Dieu, combien y a-t-il de ces consolations cachées, suivant le témoignage du prophète, et réservées à ceux qui craignent le Seigneur? combien plus encore y en a-t-il pour ceux qui l'aiment et qui le servent en esprit et en vérité (1)?

Sur la *vocation religieuse*, le P. Bourdaloue n'est pas moins sévère pour les parents que pour les enfants appelés, d'une vocation spéciale, à la vie religieuse. L'exemple sur lequel il s'appuie est l'exemple du jeune homme de l'Évangile qui garde les *commandements de Dieu*, mais ne consent pas à suivre Jésus-Christ par la pauvreté et la fuite du monde. Cette pensée l'attriste, il se retire, et le divin Maître d'ajouter : *Je vous dis en vérité, difficilement un riche entrera dans le royaume des cieux* (2). Et pourquoi le salut de ce jeune homme est-il compromis? C'est parce que si la perfection qu'on lui avait proposée n'était pour les autres qu'un conseil, elle était devenue pour lui une obligation en vertu de la grâce spéciale qui l'y appelait et qu'il rendait inutile par sa résistance.

Il faut donc qu'une âme, appelée de Dieu à la vie religieuse, se roidisse contre les difficultés que la famille peut opposer. Les parents assument une grande responsabilité, quand ils s'opposent à la vocation de leurs enfants; ils les détournent de la voie du salut, quand, sous prétexte d'éprouver leur vocation, ils leur montrent les avantages du monde sans leur en faire connaître les dangers.

Ils ne sont pas moins coupables lorsqu'ils confinent

(1) T. XV, p. 113.
(2) Matth., XIX, 23.

dans les cloîtres des enfants qui n'ont aucune vocation pour y vivre.

Quel meurtre, quel parricide! s'écrie le P. Bourdaloue. Mais je puis le dire, et ce ne sera point une exagération : voilà ce que nous voyons encore de nos jours, quand les pères et les mères, trompés par les fausses maximes du monde, font violence à des enfants pour les bannir de la maison paternelle, et les confiner dans un cloître. Que dis-je après tout? ce n'est point aux démons, c'est à Dieu qu'ils les sacrifient. Ah! c'est à Dieu! Hé! ne sait-on pas combien ces parents inhumains sont peu en peine de la gloire de Dieu et de son service! Mais ce qui les touche, c'est leur cupidité et leur intérêt : ces enfants coûteraient trop à entretenir et il faut à moins de frais s'en défaire. Ce qui les touche, c'est leur ambition démesurée et la passion d'élever une famille : pour la mieux établir, il faut la soulager et en réunir les biens, qui se trouveraient partagés entre trop d'héritiers. Ce qui les touche, c'est leur fol amour et leur prédilection pour un fils uniquement cher : il faut qu'il emporte tout, et que l'héritage des autres soit la retraite et la pauvreté religieuse. Ainsi cet intérêt, cette ambition, cette prédilection, voilà les idoles, voilà les démons auxquels sont immolées de tendres victimes dont le sang crie au tribunal de Dieu. Je dis immolées; car c'est leur donner la mort : une mort purement civile, j'en conviens, mais plus dure peut-être que ne le serait la mort naturelle, dès que cette mort, quoique civile seulement, est une mort violente et forcée. Je m'exprime là-dessus en des termes bien forts et bien vifs; mais c'est que je conçois fortement et vivement la chose : et si dans le monde on la concevait de même, tant de pères et de mères y feraient plus d'attention. Heureux ceux qui font au Seigneur un plein sacrifice d'eux-mêmes; mais il ne peut être saint ni agréé de Dieu, si le cœur n'y a part, et si ce n'est un sacrifice volontaire (1).

(1) T. XV, p. 121.

Bourdaloue définit l'*Esprit religieux* une sincère estime de la vocation, et une disposition intérieure et habituelle à remplir toute la mesure de perfection où l'on se sent appelé en qualité de religieux.

Il montre ensuite successivement quels sont les effets produits par cet esprit religieux : il donne l'estime et le goût de la vie religieuse, soutient la fidélité à tous les devoirs et donne la paix.

Mais si l'esprit religieux vient à s'éteindre sous l'influence de l'esprit du monde, la communauté est envahie par l'esprit de dissipation, de licence, d'indépendance, l'esprit de tiédeur, de propriété, de paresse, etc., et alors la maison de Dieu est transformée en maison de confusion.

Rassurons-nous, alors même l'esprit religieux peut se raviver; il faut, pour cela, *réfléchir* et rentrer en soi-même, il faut *agir* et reprendre les observances religieuses, il faut prier et persévérer dans la prière.

Le P. Bourdaloue ajoute quelques mots sur l'habit religieux, il lui donne sa signification, fait connaître les obligations qu'il impose et ses avantages.

En prenant l'habit, le religieux revêt Jésus-Christ. Il se revêt de la pauvreté de Jésus-Christ, de son humilité, de sa pénitence. Tels sont les points que l'orateur développe avec sa vivacité ordinaire.

Parlant des vœux de religion ou du sacrifice religieux : c'est un second baptême, dit-il, c'est un martyre, un martyre de la charité; c'est quelque chose de plus, reprend-il avec le Prophète royal, la profession religieuse est un sacrifice dans lequel le religieux est à la fois le sacrificateur et le prêtre, et en même temps l'hostie et la victime.

Enfin le religieux paraît au tribunal suprême; il va entendre les paroles consolantes que Notre-Seigneur adresse à ses apôtres : vous serez assis sur douze trônes; quiconque a tout quitté pour Dieu, recevra le centuple et

la vie éternelle. Malheur à lui s'il n'a pas répondu à la grâce, car on exigera beaucoup de celui à qui l'on a beaucoup donné! Quelle sera la matière de son jugement? Le bienfait de sa vocation, les devoirs de sa vocation, les moyens qu'il a eus à sa disposition pour y répondre, enfin l'abus qu'il aura fait des grâces de sa vocation. Les détails suivent: c'est un véritable examen de conscience auquel le religieux doit répondre par anticipation. A cet examen, le P. Bourdaloue en ajoute un autre par *comparaison du religieux avec lui-même* d'abord régulier, puis relâché:

Par comparaison avec les *justes du siècle*, qui ne sont pas rares et qui condamneront bien des religieux;

Par comparaison avec les *pécheurs du siècle*, qui s'épuisent en constants efforts pour atteindre leur fin, à la cour, dans la profession des armes... après cela quel arrêt doit-on attendre de Dieu! On frappe à la porte du ciel et l'on entend cette terribles réponse: *Je ne vous connais point*.

Les pages suivantes expriment la résolution d'une âme religieuse qui reconnaît la perfection de son état et se confond de ses infidélités; c'est un résumé de toutes les instructions sur l'état religieux exprimé en élévation de l'âme vers Dieu.

N'oublions pas l'Instruction sur la *paix avec le prochain*, à l'usage des communautés religieuses, qui se trouve au tome IX, p. 269. Cette instruction se divise en trois points et traite:

I. De l'importance de la paix avec le prochain.

II. Des obstacles les plus ordinaires qui s'opposent à la paix avec le prochain.

III. Des moyens les plus propres à maintenir la paix avec le prochain.

Jésus-Christ en quittant ses disciples pour retourner

à son Père, leur recommande la paix, il la leur donne ; je vous donne *ma paix*, leur dit-il, pour qu'ils la distinguent de la *paix du monde*, qui n'est qu'apparente.

La paix de Notre-Seigneur est le plus précieux trésor de la vie et surtout pour les religieux qui aspirent à la perfection de la vie chrétienne ; sans elle, point de recueillement, point de dévotion, point de goût à la prière et aux observances religieuses.

Dès que la paix ne règne plus dans le cloître, le péché règne en maître... et alors, comment Dieu répandrait-il son Esprit au milieu de ce trouble et comment y ferait-il sentir son onction ?

Toute discipline disparaît... plus d'obéissance aux supérieurs, l'esprit de cabale se développe, le relâchement s'introduit... une telle maison est alors comme un vaisseau abandonné aux vents et prêt à donner dans tous les écueils.

Au lieu d'un paradis, l'âme religieuse ne retrouve plus cette Jérusalem désirée, séjour de calme et de vertu. Pour comble de malheur, on intéresse les gens du monde dans les dissensions intestines, on s'explique de sa peine avec ses amis, on en fait part à des parents, on *émeute* toute une famille, le scandale se répand au dehors et une communauté tombe dans le décri.

L'Apôtre avait prévu ce malheur, lorsqu'il conjurait les premiers chrétiens d'éviter les schismes. Les religieuses ont des motifs particuliers de conserver la paix par l'unité. Elles ont fait les mêmes vœux, elles ont les mêmes règles, les mêmes supérieures ; comment *l'unité des cœurs* ne règnerait-elle pas ?

Bourdaloue énumère ensuite les obstacles qui le plus souvent troublent la paix avec le prochain. Il en détermine cinq.

La diversité des tempéraments et des humeurs. Nous

trouvons ici toutes les nuances de caractère incompatibles par nature, mais, par la grâce, la sagesse et la force de l'Esprit de Dieu, vivant en bonne harmonie.

La diversité des intérêts suit la même loi; avec sa perspicacité native, Bourdaloue retrouve, sous le voile, mille petites passions, mille intérêts propres qui, pour être d'un autre genre, n'en attachent pas moins le cœur.

On se met en tête d'avoir une telle charge, on veut obtenir une telle permission, on prétend que telle préférence nous est due, et l'on s'obstine à l'emporter. Il faut pour cela des patrons, il faut des suffrages. De là les intrigues pour réussir; de là les jalousies et les dépits si l'on ne réussit pas; de là les vains triomphes qui piquent les autres et qui les aigrissent, si l'on a l'avantage sur elles. C'est assez pour partager toute la maison. Les unes approuvent, les autres condamnent: les esprits s'échauffent, et de cette sorte l'on n'a que trop vu de fois des bagatelles et des affaires de néant devenir des affaires sérieuses et bouleverser des communautés entières (1).

Un autre genre d'obstacle s'ajoutait aux obstacles communs à toute nature humaine : *la diversité des sentiments et des opinions en matière de doctrine.* Ici nous nous transportons à Port-Royal. Nous en parlerons assez plus loin pour ne pas nous y arrêter en ce moment.

La diversité des opinions est un nouvel empêchement à la paix. Chaque religieuse veut avoir son directeur et souvent les directeurs sont complices du mal; ou bien encore,

On s'érige en chef de parti, on se lie d'amitié avec des compagnes d'humeur semblable ou faciles à séduire; « amitiés, dit le P. Bourdaloue, que tous les saints insti-

(1) T. IX, p. 277.

tuteurs ont toujours strictement défendues, parce qu'elles dégénèrent facilement en cabales. »

Il est temps de porter remède à un mal aussi grave; le P. Bourdaloue ne s'y épargne pas. Sans le suivre dans le développement de ses prescriptions, nous signalons les remèdes qu'il recommande: vaincre son humeur, au dedans comme au dehors; mettre la paix commune au-dessus de ses prétentions; renoncer à ses droits « qui, du reste, sont si peu de chose dans l'état religieux (1). » Se défier de son propre sens et ne pas craindre de prendre conseil... Sacrifier sa propre raison au bien de la paix, dans les cas toutefois où la conscience n'est pas engagée et où le nom de Dieu n'est point offensé.

Encore un moyen efficace de garder la paix: la religieuse simplicité opposée à une envie immodérée de savoir. Nous trouvons ici une application aux monastères qui raisonnént sur les décisions de l'Église; nous signalons ce passage en parlant des religieuses soumises au joug de Port-Royal. Enfin, le plus efficace moyen de garder la paix, le plus puissant, est *la sainte et fréquente communion*, sacrement d'unité, de charité, le vrai nœud de la paix.

Après cette suite de conseils et d'*Instructions* pratiques sur l'état religieux, nous trouvons une *Instruction sur le gouvernement religieux et les vertus qui sont plus nécessaires* (2). Elle est adressée à une supérieure encore inexpérimentée.

L'auteur développe cette pensée qu'il est aussi difficile, plus difficile peut-être, de bien savoir faire pratiquer l'obéissance que de bien savoir la pratiquer.

Il faut que la supérieure fasse elle-même une étude sérieuse de ses devoirs.

(1) T. IX, p. 282.
(2) T. XV, p. 186.

Elle doit être appelée de Dieu; sans la vocation, on perd tout droit à l'assistance du Ciel; il faut se tenir en garde contre les attraits du pouvoir. Nous recommandons, aux ambitions cloîtrées, la lecture et la *méditation* du passage suivant; c'est une peinture de mœurs qu'envieraient nos plus fins observateurs.

Mais le moyen de parvenir à la supériorité, et comment y procéder? Il est rare qu'on s'y porte ouvertement, et qu'on témoigne sur cela son désir. Au contraire, on a bien soin de le cacher, et l'on affecte en toutes ses paroles et toutes ses manières, de marquer là-dessus une indifférence parfaite et même une espèce d'éloignement. Rien de plus modeste que les expressions dont on se sert en parlant de soi-même, et reconnaissant son peu de suffisance et son indignité : mais ce sont des discours ; et avec ces beaux discours, le désir qu'on a dans le cœur, tout caché qu'il est, n'en est pas moins vif. On le dissimule; mais il agit et il fait agir. On prépare de loin les esprits, le parti se forme, l'une attire l'autre. Cependant une élection approche, et c'est alors qu'il faut redoubler ces attentions, et se montrer plus affable et plus officieuse que jamais envers tout le monde, surtout envers les amies. Enfin, le jour arrive où la communauté s'assemble, et où il est question de décider. Les voix se recueillent, la pluralité l'emporte, la supérieure est élue, bien contente de sa destinée, et peut-être encore voulant se persuader que c'est Dieu qui l'a choisie et qu'elle n'y a contribué en aucune sorte (1).

Le cas n'est malheureusement pas chimérique. Les résultats ne se font pas attendre, Dieu se retire de la supérieure et de la communauté.

Le P. Bourdaloue, admettant que la supérieure est légitimement élue, donne les conditions essentielles d'une bonne supérieure en cinq paroles qu'il accompagne chacune

(1) T. XV, p. 189.

d'une réflexion particulière : *Exemple*, *vigilance*, *charité*, *fermeté*, *prudence*.

On trouvera dans cette instruction de nombreuses observations piquantes sur la pratique de la supériorité dans un monastère; on remarquera surtout cette constante application du P. Bourdaloue à se tenir toujours entre les deux extrêmes, la sévérité outrée et la molle condescendance.

Une supérieure doit donner l'*exemple*, et ne pas profiter de son autorité pour vivre à sa mode.

Elle doit être *vigilante;* elle ne doit pas rester comme une idole qui reçoit l'encens, ne voit et ne dit rien.

La supérieure doit être *attentive et vigilante;* mais Bourdaloue n'entend pas qu'elle soit timide et trop *rechercbante*, c'est son expression; qu'elle prenne ombrage de tout et qu'elle s'alarme de tout.

La *charité* est une vertu essentielle aux supérieures: charité douce, patiente, universelle; mieux vaut, dit-il, pécher par un peu trop de bonté que par trop de sévérité.

Il lui faut de la *fermeté;* l'auteur se résume en quelques mots : Ayez pour toutes vos filles beaucoup d'honnêteté, de douceur, mais faites comprendre que vous savez vous faire craindre, respecter et obéir; elles ne vous en aimeront pas moins et elles vous en estimeront davantage.

La *prudence*, autre vertu nécessaire aux supérieures; elle est l'âme de tout gouvernement soit *séculier*, soit *religieux*.

On l'acquiert par la réflexion, par les épreuves passées, par les conseils des personnes expérimentées, par la prière.

Après ces diverses instructions, l'éditeur groupe ensemble quelques *pensées diverses de l'auteur* sur la vie religieuse.

Le religieux est, dit-il, un captif dont les chaînes sont un honneur et un bonheur.

L'obéissance religieuse unit tellement ensemble les diverses nuances de volontés parfois vicieuses et perverses, qu'elles finissent par s'ajuster et s'accorder entre elles.

Demande-t-on quel est l'état du monde où l'on soit exempt de toute dépendance, où l'on fasse toutes ses volontés? Bourdaloue répond : Ce n'est pas à la cour, ce n'est pas dans la profession des armes, ce n'est pas dans les ministères publics; partout il faut se soumettre. Le grand avantage de la vie religieuse, c'est qu'on se soumet à Dieu, c'est qu'on se soumet à une autorité que l'on connaît.

Le monde nous quitte plus vite que nous ne le quittons... d'où l'on peut tirer cette conclusion : Sachons mourir au monde comme le monde meurt à nous.

III. — LA RETRAITE SPIRITUELLE.

Au nombre des ouvrages composés par le P. Bourdaoue à l'usage des communautés religieuses, nous avons nommé le livre de la *Retraite spirituelle*, publié, en 1721, par le P. Bretonneau. La préface de l'éditeur rend compte de ce livre et nous ne pourrions que répéter ce qu'il en dit; aussi nos observations seront-elles courtes. Le P. Bourdaloue n'a pas eu l'intention de donner les *Exercices spirituels de saint Ignace* dans les termes du maître; la pensée générale est la même, la marche des exercices et l'expression diffèrent.

Sur l'objet, la nécessité, les avantages de la *retraite spirituelle*, nous trouvons, dans le sermon sur le *caractère du chrétien* pour le dix-septième dimanche après la Pentecôte, le passage suivant, qui rend bien la pensée de saint Ignace :

Mais ce n'est pas tout. Il faut que la séparation du cœur soit accompagnée, ou, pour mieux dire, soutenue de la

séparation extérieure et corporelle : par quelle raison ? Parce que, dit saint Grégoire pape, la contagion du siècle est telle, que les hommes les plus purs, les plus saints et les plus dégagés de l'amour du monde, ne laissent pas d'en ressentir les atteintes. Il faut donc de temps en temps les affaiblir et en diminuer l'impression, en se retirant et se séparant extérieurement du monde, et faire comme ces consuls et ces princes de la terre dont Job a parlé, qui jusque dans leurs palais se bâtissent des solitudes, où il sont au milieu du monde comme s'ils n'y étaient pas. C'est de là qu'est venu l'usage de ces saintes retraites qui se pratiquent aujourd'hui dans le christianisme, et qui produisent des effets de grâce si merveilleux. Que fait-on dans ces retraites ? on écoute Dieu parler, on converse familièrement et paisiblement avec lui, on reçoit ses communications les plus intimes, et on y répond. Ah ! mes frères, les jours que vous passerez dans ces pieux et salutaires exercices seront proprement vos jours, et l'on peut dire que sans ceux-là presque tous les autres sont perdus pour vous. Ce qu'il y a de bien déplorable, c'est que nous ne les voyons pratiquer ordinairement qu'à ceux qui en ont moins de besoin. Car, à qui est-ce que ces retraites sont plus nécessaires ? Ce n'est pas à cet ecclésiastique ni à ce religieux, qui mènent une vie réglée dans leur profession : c'est à cet homme d'affaires, dont la conscience est chargée de mille injustices, qu'il ne verra jamais bien que dans une retraite ; c'est à cet homme de cour qui ne pensera jamais sérieusement à son salut, si une retraite ne l'y fait penser ; c'est à cette femme du monde, laquelle se trouve dans un abîme de corruption, dont il n'y a qu'une retraite qui soit capable de la tirer. C'est à ces personnes qu'il faut des retraites. Aux autres, elles sont de conseil, mais à ceux-ci elles peuvent être et sont très souvent d'obligation, parce que, dans l'ordre naturel des grâces et dans la voie commune de la Providence, elles leur deviennent un moyen unique pour se sauver (1).

(1) T. VII, p. 159.

Saint Ignace dans ses *Exercices*, donne des armes au chrétien généreux qui entreprend le bon combat, et il le laisse avec sa raison et sa foi aux prises avec l'ennemi, l'encourageant du geste et de ses conseils.

Le retraitant de Manrèse, dès le premier jour, envisage le but qu'il doit atteindre; rentrant en lui-même, il reconnaît, voit et mesure les obstacles qu'il doit surmonter; le directeur ne lui laisse pas ignorer les difficultés qu'il devra renverser, en même temps qu'il lui présente la bannière qui entraîne au combat, avec la devise qui assure la victoire.

L'âme fidèle a secoué le joug du démon; désormais, elle s'attache à Notre-Seigneur, et vit de sa vie pauvre, soumise et laborieuse; avec lui elle monte au Calvaire, partage les douleurs de sa Passion; avec Magdeleine pénitente, elle s'attache à la croix et trouve sa récompense dans la rencontre du divin Maître sorti victorieux de la mort: rencontre qui unit irrévocablement la créature à son Sauveur.

Telle est la marche sommaire des *Exercices spirituels* de saint Ignace. Bourdaloue a fait sien cet ensemble d'idées, et les a divisées, non point en semaines correspondantes aux différentes situations de l'âme passant de l'état de péché à l'état de grâce par les voies purgative, illuminative et contemplative, mais en huit journées de trois méditations chacune, avec une considération sur la vie pratique.

La fin de l'homme, du chrétien et du religieux, absorbe toutes les réflexions du premier jour : c'est le fondement de l'édifice spirituel; la considération a pour objet *la perfection des actions ordinaires*.

L'obstacle à la perfection, le *péché personnel*, soit *mortel*, soit *véniel*, *le péché de scandale*, est le sujet des réflexions du second jour; une considération *sur l'oraison*

mentale, principe de la vie de foi, termine cette journée et ramène le calme dans l'âme religieuse, péniblement affectée par le spectacle de ses iniquités passées.

Les méditations du troisième jour sont appropriées aux conditions de la vie religieuse : les dangers les plus réels que court la perfection dans le cloître, naissent, le plus souvent, de la *tiédeur dans le service de Dieu*, de *l'abus des grâces*, de *la perte du temps :* autant de sujets de méditation.

La journée est terminée par une considération sur le devoir rigoureux de la prière liturgique, commune aux religieux, aux religieuses et aux prêtres : *sur l'office divin.*

Au quatrième jour, les grandes vérités reprennent leur autorité sur l'âme qui s'avoue coupable ou languissante. Le retraitant méditera sur la *mort*, sur le *jugement de Dieu*, sur l'*enfer*. Au soir de ce jour terrible, le directeur donne comme sujet de considération : *la visite au Saint-Sacrement.* Quel soulagement pour l'âme quand elle repose sur le cœur de Notre-Seigneur, et se sent autorisée à goûter cette douce familiarité, par un directeur sage et expérimenté !

Le cinquième jour continue l'œuvre de la justification, en encourageant l'âme par la parabole de l'*Enfant prodigue : Son retour à la maison paternelle est l'image de la conversion d'une âme vers son Dieu.*

Ce premier exercice est suivi de la méditation du *règne de Jésus-Christ.*

Le troisième a pour sujet *l'humilité de Jésus-Christ dans l'Incarnation*. Enfin, pour dernier exercice, le retraitant lira la considération sur la *présence de Dieu*. Notre-Seigneur est devenu notre frère sur cette terre; il devient encore l'objet de toutes nos pensées.

L'âme religieuse contemple dans le premier exercice du sixième jour :

La pauvreté de Jésus-Christ dans sa Nativité;

Son obéissance dans la fuite en Égypte;

Et enfin *sa vie cachée jusqu'au temps de sa prédication.*

La *considération* traite de la manière de *converser avec le prochain.*

L'exemple de Notre-Seigneur devient de plus en plus pressant : Il aima les hommes jusqu'à mourir pour eux; cette pensée amène les sujets suivants :

Première méditation du septième jour : *De la charité de Jésus-Christ dans sa vie agissante;* à son exemple, notre charité doit être *douce*, *bienfaisante*, *universelle.*

La deuxième méditation présente les *douleurs intérieures de Notre-Seigneur dans sa Passion.*

La troisième, les *douleurs extérieures de Jésus-Christ dans la Passion.*

La considération traite des *lectures.*

Enfin, le huitième jour nous conduit au terme et nous établit dans la possession d'une vie nouvelle par les méditations :

1° *Sur la vie nouvelle de Jésus-Christ dans sa Résurrection;*

2° *Sur le retour de Jésus-Christ au ciel dans son Ascension;*

3° *Sur la descente du Saint-Esprit* ou de *l'amour de Dieu.*

La dernière considération parle de *l'usage et de la fréquentation des sacrements.*

Cette retraite spirituelle, calquée sur le livre des *Exercices* de saint Ignace, ne les reproduit pas intégralement. Elle peut suffire pour un chrétien mûri par l'âge et l'expérience, qui veut resserrer les liens qui l'unissent à Dieu : elle serait impuissante à ramener dans la bonne voie une âme égarée. Elle ne saisit pas l'homme par toutes les

facultés : la foi et la raison parlent seules. Il faudrait qu'un directeur habile et éclairé suppléât à ce qui manque et fît, en temps opportun, appel à l'imagination et à la sensibilité, à l'exemple de l'auteur des *Exercices spirituels.*

CHAPITRE IV

Le P. Bourdaloue directeur

I. — LES DIRECTEURS A LA FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE, D'APRÈS FÉNELON. — D'APRÈS BOURDALOUE.

Dans une *lettre sur la direction* (1), Fénelon nous fait connaître ce que son siècle pensait du titre et des fonctions de *directeur*. Sa perspicacité incontestable, mêlée d'une légère pointe de causticité, sa foi et sa solide piété, l'ont mis en état d'observer, de juger et de rendre sa pensée d'une manière vraie et piquante. Bien que l'histoire de sa vie ne l'ait pas toujours montré supérieur aux difficultés du ministère qui nous occupe, nous aimons mieux recueillir ses appréciations sur les *directeurs* au dix-septième siècle, que de les emprunter à des écrivains profanes et d'une bonne foi suspecte.

Molière, puis La Bruyère, pouvaient saisir, chacun de son *coin d'observation*, les défauts ou les ridicules de la société dévote; mais, on en conviendra, ils étaient incapables de saisir les nobles délicatesses du ministère des âmes.

(1) *Œuvres*, t. XVII, p. 535.

« Les meilleures choses sont les plus gâtées, dit Fénelon dans la lettre que nous avons signalée, parce que leur abus est pire que celui des choses moins bonnes, voilà ce qui fait que la *direction* est si décriée. Le monde la regarde comme un art de mener les esprits faibles et d'en tirer parti. Le directeur passe pour un homme qui se sert de la religion pour s'insinuer, pour gouverner, pour contenter son ambition; et souvent on soupçonne dans la direction, si elle regarde le sexe, beaucoup d'amusement et de misère. Tant de gens, sans être ni choisis, ni éprouvés, se mêlent de conduire les âmes, qu'il ne faut pas s'étonner qu'il en arrive assez souvent des choses irrégulières et peu édifiantes. » Fénelon résume ici en termes convenables ce que les moralistes du temps, Molière et La Bruyère, ont raconté dans un langage de comédie et de satire. Le P. Bourdaloue connaissait aussi les abus de la *direction;* mais, comme Fénelon, il a eu surtout à cœur d'en faire apprécier les solides avantages, ce que les moralistes séculiers se sont bien gardés de faire.

Fénelon va nous apprendre quelle idée nous devons nous former du véritable *directeur*. Il continue en ces termes : « Il sera toujours vrai de dire, au milieu de toutes ces choses déplorables, que la fonction de mener les âmes à Dieu est le ministère de vie confié aux apôtres par Jésus-Christ. La direction est donc une fonction toute divine, qu'il n'est jamais permis de mépriser, quoique les hommes indignes d'une si haute fonction l'avilissent et la déshonorent... »

« Diriger, dit-il encore, est le devoir du pasteur; à lui de connaître ses brebis, de les connaître comme Jésus-Christ, chacune en particulier, de discerner leurs besoins, d'étudier leurs maladies, de chercher les remèdes, de supporter leurs faiblesses, de redresser celles qui s'égarent, de les rapporter sur ses épaules au bercail, de conduire les

saines dans les bons pâturages et de les défendre du loup ravisseur. » Voilà le vrai *directeur*... Avec saint François de Sales, il veut que le directeur soit choisi entre mille et même entre dix mille; il veut qu'il soit sage, éclairé, mortifié, expérimenté, détaché de tout, incapable de nous flatter, exempt de tout soupçon de nouveauté sur la doctrine et de tout excès dans les maximes...

Fénelon entre ensuite dans d'autres détails sur les moyens de découvrir le bon directeur, détails curieux et précieux, trop minutieux peut-être, alors que la lumière surnaturelle est, à vrai dire, la seule qu'il faille consulter, comme Fénelon lui-même en convient.

Les témoignages des contemporains les plus dignes de foi présentent le P. Bourdaloue comme un directeur accompli : le P. Bretonneau lui rend cette justice dans la préface des œuvres; le président de Lamoignon, l'ami le plus intime, la comtesse de Pringy, l'une de ses pénitentes les plus fidèles, en parlent dans le même sens. Leurs témoignages méritent d'être rappelés ici.

Le P. Bourdaloue ne renferma pas tout son zèle dans le saint ministère de la prédication (1). La sainteté de sa vie, qui était son premier titre à l'admiration publique, était aussi son premier titre à la confiance des âmes : il dut céder à leurs instances pour achever le bien commencé dans la chaire. « C'est pour cela, dit le P. Bretonneau, que le P. Bourdaloue se chargea d'une fonction aussi importante et aussi pénible que la direction des consciences. Plein de l'Évangile, et jugeant de tout par les grands principes de la foi, solide dans ses conseils, juste dans ses décisions, droit et désintéressé dans ses vues, il n'était ni rigoureux à l'excès, ni trop indulgent, mais il était sage et d'une sagesse chrétienne... Ennemi

(1) Préf. p. 14. *Œuvres complètes.*

des singularités, il voulait qu'on allât à Dieu avec simplicité et bonne foi... Dans le grand nombre de personnes de la première distinction dont il avait la conduite, bien loin de négliger les pauvres et les petits, il les recevait avec bonté..., il s'étudiait à gagner leur confiance et à leur faciliter l'accès auprès de lui... »

Le président Lamoignon ajoute quelques traits qui caractérisent sa *direction* spirituelle : « Il donnait ses conseils à ceux qui les lui demandaient; il n'était pas jaloux qu'on les suivît, excepté sur ce qui regardait la conscience : c'était uniquement sur ce point qu'il se rendait inflexible; il fallait lui obéir ou le quitter... » Plus loin, le sage président entre dans le détail sur la discrétion de son ami : « L'avez-vous jamais vu, ajoute-t-il, comme d'autres directeurs, faire de toutes les actions des points de conscience, vouloir gouverner partout, sous prétexte de conduire les âmes à la perfection; se rendre nécessaire entre le mari et la femme, entre le père et les enfants, entre le maître et les domestiques, et s'ériger en tribunal souverain, pour savoir et pour ordonner jusqu'aux moindres choses qui se font dans une maison ? »

Lamoignon, en parlant ainsi, éloignait du nom de son ami les propos des libres-penseurs de son temps. Nous citerons encore quelques lignes qui font honneur à son ministère : « Bourdaloue était très éloigné de ceux qui condamnent tout sans rien examiner. Il voulait réfléchir longtemps avant de donner ses décisions. Il présumait toujours le bien, et ne croyait le mal que lorsqu'il en était pleinement convaincu. Il n'effrayait point les hommes par sa présence ni par ses discours; il les rassurait, au contraire, par sa prudence et par une certaine insinuation à laquelle il était difficile de résister. »

Évitant toute affectation et toute singularité dans la conduite des âmes, Bourdaloue les menait par les routes

les plus sûres à la perfection propre de leur état, dit le P. Martineau. Écoutons encore Mme de Pringy : « Il n'entrait dans le soin qu'il prenait des âmes nul des défauts de la direction. Il était sans intérêt, sans ambition, sans curiosité, sans politique, sans égards que ceux d'une charité noblement exercée. » Et ailleurs : « Il s'attirait la confiance de toutes les personnes qui s'adressaient à lui par l'onction qu'il répandait dans l'exercice de la direction, où tant d'autres ne répandent que l'amertume et ne causent que l'abattement (1). »

Nous connaissons maintenant le P. Bourdaloue *directeur des consciences* sur la foi de ses contemporains et amis, nous allons maintenant le voir à l'œuvre.

Le P. Bourdaloue, dans le cours de ses œuvres, nous fait connaître sa pensée sur ce point capital de la *conduite des âmes;* il reconnaît la nécessité d'un directeur, il décrit ses qualités, l'étendue de son domaine, les sujets qu'il doit traiter, ses fonctions et les abus qui peuvent découler de l'usage de la direction; rien ne lui échappe. Observateur aussi exercé que Fénelon, nous affirmons et nous prouverons qu'il a joint, à une connaissance plus approfondie du cœur humain, une pratique plus irréprochable.

Le P. Bourdaloue, dans la deuxième partie du sermon sur la *confession*, met en évidence l'action du ministre du sacrement de pénitence; c'est par elle que le sacrement acquiert sa plus grande efficacité : « Rien de si efficace ni de si engageant pour nous maintenir dans le devoir d'une vie réglée, dit-il, que l'assujettissement volontaire de nos

(1) *Éloge du R. P. Bourdaloue*, par Mme de Pringy, tiré des *Essais de littérature pour la connaissance des livres*, mai 1704, p. 119, publication attribuée à l'abbé Tricault.

consciences et de nous-mêmes à un homme revêtu du pouvoir de Dieu et établi de Dieu pour nous gouverner, pour nous diriger dans les voies du salut, » et il le prouve par les faits :

Que ne peut point un directeur prudent et zélé pour la sanctification des âmes, quand une fois elles sont résolues de se confier en lui et d'écouter ses remontrances? Si ce sont des âmes mondaines, quels commerces ne leur fait-il pas rompre, à quoi ne les oblige-t-il pas de renoncer, et de quels engagements ne les détache-t-il pas, par la seule raison de la sainte déférence qu'elles lui ont vouée? Si ce sont des âmes passionnées, combien de haines leur arrache-t-il du cœur? combien leur fait-il oublier d'injures? à combien de réconciliations les porte-t-il, auxquelles on n'avait pu les déterminer, et que tout autre que lui aurait tentées inutilement? N'est-ce pas par son zèle, ou plutôt, n'est-ce pas par la confiance que l'on a en son zèle, que les âmes intéressées réparent l'injustice, abandonnent leurs trafics usuraires, et consentent à des restitutions dont elles s'étaient défendues depuis de longues années avec une obstination presque invincible? Qui fait cela, chrétiens? cette grâce de direction que Dieu a donnée à ses ministres pour la conduite des fidèles. Car, le même caractère qui les constitue nos juges dans le tribunal de la pénitence, pour prononcer sur le passé, les constitue nos pasteurs, nos guides, nos médecins, pour l'avenir. Je dis nos médecins, pour nous tracer le régime d'une sainte vie; nos guides, pour nous montrer le chemin où nous devons marcher; nos pasteurs, pour nous éclairer dans nos doutes, pour nous redresser dans nos égarements, pour nous ranimer dans nos défaillances, pour nous donner une pâture toute céleste qui nous soutienne. Comme, en vertu de leur ministère ils sont tout cela, ils ont grâce pour tout cela; et cette grâce, qui n'est que gratuite pour eux-mêmes, mais sanctifiante pour nous, est justement celle qui agit en nous quand nous nous soumettons à eux

avec toute la docilité convenable. Tel est l'ordre de Dieu, mes chers auditeurs. C'est ainsi qu'il a gouverné les plus grands hommes et les plus éminents en sainteté. Il pouvait les sanctifier immédiatement par lui-même, mais il ne l'a pas voulu. Il les a assujettis à d'autres hommes, et souvent même à d'autres hommes moins élevés et moins parfaits. Il s'est servi des faibles lumières de ceux-ci, pour perfectionner les hautes lumières de ceux-là. Voilà comment on a toujours usé sa providence. Or, il n'est pas croyable que, cette loi ayant été faite pour tous les saints, Dieu en doive faire une nouvelle pour nous (1).

Les résultats obtenus dans les circonstances les plus critiques de la vie chrétienne, l'efficacité d'une sage *direction* auprès des âmes les plus élevées, établissent la nécessité de ce ministère dans toutes les situations de la vie. Mais toujours bien entendu, à la condition que le directeur sera bien réellement le maître dans son domaine, comme le dit spirituellement Bourdaloue dans les pensées diverses sur la dévotion :

Beaucoup de directeurs des consciences, mais peu de personnes qui se laissent diriger. Ce n'est pas que toutes les âmes dévotes, ou presque toutes, ne veulent avoir un directeur, mais un directeur à leur mode, et qui les conduise selon leur sens : c'est-à-dire, un directeur dont elles soient d'abord elles-mêmes comme les directrices, touchant la manière dont il doit les diriger. Cela s'appelle, à bien parler, non pas vouloir être dirigé, mais vouloir, par un directeur, se diriger soi-même (2).

Le passage suivant établit encore la nécessité du *directeur* par les absurdités où tombent les libres-penseurs qui

(1) T. VII, p. 27-30.
(2) T. XIV, p. 424.

méprisent ce moyen de salut : au lieu d'accepter une direction qui leur serait plus nécessaire qu'à tout autre, ils la traitent de simplicité et de faiblesse d'esprit, et cela dans les choses de la conscience si importantes et si délicates, sur lesquelles ils ont tant de fausses idées et sur lesquelles ils auraient besoin d'être instruits comme des enfants ; ils ne prennent direction que d'eux-mêmes... Ils veulent bien accepter des *confesseurs*, mais non des *directeurs* qui les gêneraient.

La nécessité d'un *directeur*, incontestable dans certaines circonstances de la vie, et pour certains tempéraments spirituels, devient impérieuse quand il s'agit de choisir un état de vie ou d'entrer dans les voies de la perfection chrétienne ou religieuse. Le directeur est nécessaire pour le *choix d'un état de vie*. L'instruction sur ce sujet (1) regarde une jeune personne de qualité, dit une note de l'éditeur, et nous l'avons appliquée à Mlle de Sulli.

Bourdaloue demande que, dans le *choix d'un état de vie*, l'âme intéressée écoute l'appel de Dieu. La vocation est la condition essentielle et cela pour toute carrière. Mais pour connaître la volonté de Dieu, quels moyens employer? — La prière est le premier ; le second, le conseil d'un sage directeur, ministre de Dieu.

Après vous être acquittée de ce premier devoir envers Dieu, vous devez ensuite vous adresser aux ministres de Dieu. Ce sont nos guides, nos conducteurs, et ils ont été établis pour nous donner des conseils salutaires. C'est pour cela que Dieu les éclaire spécialement eux-mêmes ; et souvent il arrive que ce qu'il n'a pas voulu par lui-même nous révéler, c'est par leur bouche qu'il nous l'enseigne. Ainsi, dans

(1) T. IX, p. 353.

l'ancienne loi, les prophètes étaient-ils appelés *voyants*, et c'était à eux que Dieu envoyait son peuple pour en recevoir toutes les décisions et tous les éclaircissements nécessaires. Or, par les ministres de Dieu, j'entends deux sortes de personnes. Premièrement, et dans le sens le plus ordinaire et le plus propre, ce sont les prêtres du Seigneur, ce sont nos confesseurs et les directeurs de notre conscience. Ayez un directeur sage, un homme de Dieu, en qui vous preniez confiance, à qui vous exposiez avec simplicité et avec candeur toutes vos vues, toutes vos pensées, toutes les bonnes et mauvaises dispositions de votre âme. Proposez-lui vos doutes; marquez-lui à quoi vous vous sentez attirée, ou à quoi vous avez de la répugnance. Ne lui dissimulez rien; et quand vous croirez lui avoir dit toutes choses, priez-le qu'il vous examine encore lui-même, et répondez-lui avec l'humilité d'un enfant. Surtout faites-lui voir qu'il peut vous parler avec une pleine liberté, et demandez-lui qu'il vous détermine précisément au parti qu'il jugera le meilleur selon Dieu, et non point à celui qui pourrait vous être plus agréable selon la nature et selon le monde. Dès que vous agirez avec cette droiture et cette bonne foi, vous aurez tout sujet de vous promettre que Dieu présidera au jugement de son ministre, et que l'esprit de vérité lui suggérera pour vous une décision juste, et où vous pourrez vous en tenir (1).

Bourdaloue veut encore que, dans le *choix d'un état de vie*, le jeune homme ou la jeune personne se rappellent que, par ministre de Dieu, ils doivent entendre non seulement les prêtres du Seigneur, les confesseurs et directeurs des consciences, mais aussi les pères et les mères, et il donne à ce sujet la règle de conduite à suivre :

Les pères et les mères sont, après Dieu, et selon l'ordre de Dieu, les premiers supérieurs de leurs enfants, et ce serait

(1) T. IX, p. 359.

une indépendance condamnable plutôt qu'une liberté évangélique, de vouloir, dans le choix qu'on fait d'un état, se soustraire absolument à l'autorité paternelle. Il est vrai qu'on n'est pas toujours obligé de se conformer aux désirs d'un père et d'une mère, trop préoccupés de l'esprit du monde, et qu'il y a des occasions où l'on peut leur répondre ce que disaient les Apôtres : *Est-il de la justice que nous vous obéissions préférablement à Dieu* (Act. IV, 19) ? Mais au moins faut-il les écouter, peser leurs raisons, y déférer même lorsqu'on n'en a point de plus fortes à y opposer; enfin, soit que l'on condescende à leurs volontés, ou que, pour l'intérêt de son salut, on s'en écarte, leur donner toujours tous les témoignages d'une soumission filiale et du respect qu'on reconnaît leur devoir (1).

Bourdaloue, personne ne l'ignorait, avait donné l'exemple de cette déférence, et cet exemple relevait l'autorité de son conseil. Nous trouvons encore une application de cette prudente conduite dans ses relations avec la famille de Claude Le Peletier.

En date du 26 septembre (1683), Bourdaloue écrit au sage et pieux ministre, au sujet de la vocation de sa fille :

Je reçois hier une lettre de Mlle Peletier, à laquelle j'ai crû ne devoir pas répondre sans vous l'avoir auparavant communiquée, je vous l'envoie donc, Monsieur, afin que vous y fassiez toutes les réflexions qu'un père aussi sage et aussi chrétien que vous doit faire en pareille rencontre, et que vous preniez ensuite les mesures que vous jugerés les plus convenables à votre prudence et à votre piété. Je serai à Paris la semaine prochaine, et je ne manquerai pas, sitost que j'y serai arrivé, de me donner l'honneur de vous voir, pour scavoir vos intentions et recevoir vos ordres. Que si vous estiez vous-même à la campagne, vous auriez, s'il vous

(1) T. IX, p. 360.

plaist, la bonté de m'écrire un mot, afin que je puisse faire ma réponce, qui dépend absolument de la disposition où vous serés. Cependant je prierai Dieu qu'il conduise le tout pour sa gloire et pour votre satisfaction, c'est-à-dire pour le salut de Mademoiselle votre fille, étant très persuadé que c'est la principale et l'unique chose que vous y envisagés. Vous scavés, Monsieur, l'intérest que j'y prends, non seulement par la raison de mon devoir, mais puisque vous me permettés bien d'user de ce terme, par l'attachement d'amitié, qui ne diminue pourtant rien du respect avec lequel je suis,

Votre très humble et très obéissant serviteur (1),

BOURDALOUE.

Cette lettre a pour destinataire Claude Le Peletier, contrôleur des finances en 1683, après la mort de Colbert. La famille Le Peletier a laissé dans la société du dix-septième siècle une réputation de régularité et de piété incontestables. A la mort de sa femme, en 1671, Claude se trouva à la tête d'une famille de dix enfants, quatre garçons, dont deux entrèrent dans l'état ecclésiastique; et six filles, dont quatre prirent le voile (2).

Le P. Bourdaloue, conformément à l'esprit de son Ordre, ne donnait ses soins de directeur dans les communautés religieuses qu'avec réserve ; il ne croyait pas devoir priver d'une partie notable de son temps les brebis égarées du peuple d'Israël, au profit de quelques âmes favorisées de Dieu et déjà abritées dans le port du salut. Après les avoir introduites dans l'enceinte du cloître, il les abandonnait à d'autres mains.

(1) Collection Boutron, copiée sur l'autographe. Voir correspondance du P. Bourdalouc.

(2) Boivin, *Peleterii vita*, in-4°, p. 35.

II. — LA DIRECTION SPIRITUELLE DU P. BOURDALOUE. — LA VRAIE ET LA FAUSSE DÉVOTION. — INSTRUCTIONS SUR LA CONDUITE SPIRITUELLE DES AMES.

Bourdaloue entre dans le domaine de la *direction spirituelle*, lorsqu'il parle de la *vraie dévotion* et de la *fausse dévotion.*

Au livre des *Pensées* (1), le P. Bretonneau a rassemblé les leçons du sage directeur sur la dévotion. Ne croyons pas cependant qu'il fasse de la *dévotion* l'apanage d'une classe privilégiée; telle qu'il la conçoit et la définit, elle est à la portée de tout enfant de l'Église. La vraie perfection consiste à ses yeux dans l'accomplissement du devoir, seul mérite solide devant Dieu, qui ne demande qu'une chose de ses créatures, l'accomplissement de leur fin : d'où naît identité dans le sentiment de *dévotion* et grande variété dans les pratiques de la *dévotion*, qui ne sont pas les mêmes pour un magistrat, pour un homme d'affaires, pour un père de famille. Pour un chrétien, l'accomplissement du devoir est son unique plaisir, c'est son plus sensible honneur même aux yeux du monde; et bien qu'en certaines conjonctures, le monde ne rende pas complète justice aux *dévots*, observateurs rigoureux de leurs devoirs, les gens sages finissent toujours par s'écrier, quand le feu de la passion est tombé : « Voilà un honnête homme, voilà un plus homme de bien que moi. » Telle est, selon le P. Bourdaloue, la vraie et solide dévotion, et dans quelle voie sa direction mène les âmes, et il s'écrie :

Puissent bien comprendre cette maxime, certaines âmes

(1) *Pensées*, t. XIV, p. 366.

dévotes, ou réputées telles ! Elles sont si curieuses de pratiques et de méthodes extraordinaires, et je ne blâme ni leurs méthodes, ni leurs pratiques ; mais la grande pratique, la première et la grande méthode, est celle que je viens de leur tracer (1).

Il ne faut pas croire que cette froide attache à l'accomplissement du devoir suffise ; Bourdaloue veut encore que l'âme chrétienne et dévote se livre à la pratique des œuvres de piété, foule aux pieds tout respect humain, trouve son bien dans la vie active et pleine d'œuvres utiles, qu'elle aspire sans cesse à une vie plus parfaite ; c'est le vœu de l'Église, qui ne se contente pas du culte intérieur qu'elle nous recommande et qu'elle suppose comme la base de toute vraie piété, mais qui veut encore un culte extérieur : c'est pour cela qu'elle a institué les fêtes, les cérémonies, les assemblées des offices, les exercices publics, les abstinences, les jeûnes... Rien donc de plus conforme à l'esprit de l'Église qu'une dévotion agissante et appliquée sans relâche à de pieuses observances qu'une longue tradition autorise, ou que le zèle suggère selon les temps et les conjonctures.

Le monde ne comprend pas ce langage. La dévotion, dit-il, ne consiste pas dans toutes ces pratiques, mais elle est toute dans le cœur ; comme si le cœur lui-même n'inspirait pas ces œuvres de piété ; comme si les œuvres de piété n'étaient pas le résultat nécessaire de la vitalité du cœur et de la piété qu'il inspire ! « Du moment que la piété est dans le cœur, dit notre directeur, elle veut glorifier Dieu, édifier le prochain, faire honneur à la religion, et c'est dans toutes ces observances qu'elle trouve la gloire de Dieu. » Mais, dira-t-on, toutes ces méthodes, toutes ces pratiques ne sont que des minuties ? Écoutons la réponse :

(1) T. XIV, p. 376.

Mais, dans le fond, qu'est-ce que toutes ces méthodes, que toutes ces pratiques? Ne sont-ce pas des minuties? Des minuties! mais ces prétendues minuties plaisent à Dieu, et entretiennent dans une sainte union avec Dieu. Des minuties! mais ces prétendues minuties, les plus habiles maîtres et les plus grands saints les ont regardées comme les remparts et les appuis de la piété. Des minuties! mais ce sont ces prétendues minuties qui font le bon ordre d'une vie et la bonne conduite d'une âme. Des minuties! mais c'est dans ces prétendues minuties que toutes les vertus, par des actes réitérés et réglés, s'accroissent et se perfectionnent. Des minuties! mais c'est à ces prétendues minuties que Dieu a promis son royaume, puisqu'il l'a promis pour un verre d'eau donné en son nom.

En vérité, les mondains ont bonne grâce de rejeter avec tant de mépris ce qu'ils appellent, en matière de dévotion, minuties et petitesses, lorsqu'on les voit eux-mêmes, dans l'usage du monde, descendre à tant d'autres petits soins et d'autres minuties, pour se rendre agréables à un prince, à un grand, à toutes les personnes qu'ils veulent gagner. Ils ont bonne grâce de traiter de bagatelle ce qui concerne le service de Dieu, lorsque les moindres choses leur paraissent importantes à l'égard d'un souverain, d'un roi de la terre, dont ils recherchent la faveur, et à qui ils font si assidûment leur cour. Qu'ils en jugent comme il leur plaira : dès qu'il sera question du Dieu que j'adore et des hommages que je lui dois, je ne tiendrai rien au-dessous de moi, mais tout me deviendra respectable et vénérable. Ils riront de ma faiblesse, et j'aurai pitié de leur aveuglement (1).

Nous retrouvons ici le langage sévère du réformateur de la cour. Les pages suivantes qui mettent au grand jour l'action de Dieu sur une âme simple et pure, nous mettent en présence d'une de ces merveilles de la grâce que Dieu

(1) T. XIV, p. 386.

cache aux regards profanes et qu'il révèle aux directeurs pieux et dévoués. Bourdaloue n'a pu trouver que dans sa propre expérience la description complète d'une âme élevée à l'école de Jésus-Christ :

J'entends une bonne âme qui me parle de Dieu, et qui m'expose les sentiments que Dieu lui donne à la communion, à l'oraison, dans son travail et ses occupations ordinaires. Je suis surpris, en l'écoutant, de la manière dont elle s'explique : quel feu anime ses paroles ! quelle onction les accompagne ! elle s'énonce avec une facilité que rien n'arrête ; elle s'exprime en des termes, qui, sans être étudiés ni affectés, me font concevoir les plus hautes idées de l'Être divin, des grandeurs de Dieu, des mystères de Dieu, de ses miséricordes, de ses jugements, des voies de sa providence, de sa conduite à l'égard des élus, de ses communications intérieures. J'admire tout cela, et je l'admire d'autant plus que la personne qui me tient ce langage si relevé et si sublime, n'est quelquefois qu'une simple fille, qu'une domestique, qu'une villageoise. A quelle école s'est-elle fait instruire ? quels maîtres a-t-elle consultés ? quels livres a-t-elle lus ? Et ne pourrais-je pas, avec toute la proportion convenable, lui appliquer ce qu'on disait de Jésus-Christ : *Où cet homme a-t-il appris tout ce qu'il nous dit ? n'est-ce pas le fils d'un artisan ?* (Matth., XIII, 55)

Ah ! mon Dieu, il n'y a point eu pour cette âme d'autre maître que vous-même et que votre esprit ; il n'y a point eu pour elle d'autre école que la prière où elle vous a ouvert son cœur avec simplicité et avec humilité ; il ne lui a point fallu d'autres livres ni d'autres leçons qu'une vue amoureuse du crucifix, qu'une continuelle attention à votre présence, qu'une dévote fréquentation de vos sacrés mystères, qu'une pratique fidèle de ses devoirs, qu'une pleine conformité à toutes vos volontés, et qu'un désir sincère de les accomplir. Voilà par où elle s'est formée ; ou plutôt, voilà, mon Dieu, par où elle a mérité, autant qu'il est possible à la faiblesse

humaine, que votre grâce la formât, l'éclairât, l'élevât.

Aussi est-ce à ces âmes simples comme la colombe, et humbles comme les enfants, à ces âmes pures, droites et ingénues, que Dieu communique avec plus d'abondance ses lumières. C'est avec elles qu'il aime à converser. Il leur parle au cœur, et cette science du cœur, cette science de sentiment, cette science d'épreuve et d'expérience qu'il leur fait acquérir est infiniment au-dessus de tout ce que peuvent nous découvrir toutes nos spéculations et toute notre théologie (1).

N'est-ce pas un délicieux tableau de l'âme dévote sur cette terre ? Bourdaloue convient qu'il y a de grands saints parmi les savants, mais c'est à la condition qu'ils se rendent petits en approchant de Jésus-Christ.

Passons aux défauts à éviter dans la dévotion : il repousse la dévotion fastueuse et d'éclat, intrigante et dominante, inquiète et empressée, zélée pour autrui sans l'être pour soi, dévotion de naturel et d'intérêt, dévotion douce et commode. Que d'observations fines et bien rendues à propos de ces dévotions défectueuses ! Parlant de la dévote fastueuse, il signale un travers qui n'est pas rare de notre temps :

On s'emploie à des établissements nouveaux, qui paraissent et qui font bruit dans le monde. On y contribue de tout son pouvoir, et l'on fournit amplement à la dépense. De relever les anciens qui tombent, et d'y travailler avec la même ardeur et la même libéralité, ce ne serait pas peut-être une œuvre moins méritoire devant Dieu, ni moins agréable à ses yeux ; mais elle serait plus obscure, et l'on n'aurait point le nom d'instituteur ou d'institutrice. Or, cet attrait manquant, il n'est que trop naturel et que trop ordinaire

(1) T. XIV, p. 388.

qu'on porte ailleurs ses gratifications, et qu'on se laisse attirer par l'éclat de la nouveauté (1).

La dévote intrigante est parfaitement décrite en ces termes :

Dévotion intrigante et dominante. En cessant d'intriguer dans le monde et d'y vouloir dominer, on veut intriguer et dominer dans le parti de la dévotion. Car il y a dans la dévotion même différents partis, et s'il n'y en avait point, et que l'uniformité des sentiments fût entière, sans dispute, sans contestation, sans occasion de remuer, de s'ingérer en mille affaires et mille menées, il est à croire que bien des personnes, surtout parmi le sexe, n'auraient jamais été dévotes ni voulu l'être (2).

A la dévote inquiète et empressée, il recommande le calme et le recueillement; il veut qu'elle se mette en la présence de Dieu : « Vous le cherchez hors de vous, dit-il, et vous le quittez au dedans de vous-même. »

Il repousse la dévotion zélée, mais zélée pour elle-même ; il n'aime pas qu'une femme en devenant dévote se croie impeccable, tandis que le monde qui l'entoure est rempli de pécheurs; cette dévote donnera en un jour cent avis, et dans toute une année elle n'en recevra pas un seul. Il condamne la dévotion de naturel et d'inclination, qui prend toutes les formes des milieux où elle se trouve; aussi bien que la dévotion, douce, oisive, et commode qui n'est qu'un produit d'amour-propre, tandis que la sainteté de la vie est toute dans le travail et la peine. En terminant cette énumération, le P. Bourdaloue convient que les libertins sont en droit de condamner avec lui les faux dévots,

(1) T. XIV, p. 395.
(2) *Ibid.*, p. 396.

mais il leur refuse le droit de tirer de quelques faits particuliers, des conséquences générales au désavantage de toutes les personnes adonnées à la piété.

Et plus bas, dans les pensées sur la foi, il explique pourquoi le mondain est un mauvais juge en matière de dévotion :

Pourquoi la vraie dévotion est-elle si peu connue, et pourquoi au contraire connaît-on si bien la fausse? c'est que la vraie dévotion se cache, parce qu'elle est humble, au lieu que la fausse aime à se montrer et à se distinguer. Je ne dis pas qu'elle aime à se montrer ni à se faire connaître comme fausse : bien loin de cela, elle prend tous les dehors de la vraie; mais elle a beau faire, plus elle se montre, plus on en découvre la fausseté. Voilà d'où vient que le monde juge communément très mal de la dévotion; car il n'en juge que par ceux qui en ont l'éclat, qui en ont le nom, la réputation; or, ce n'est pas toujours par ceux-là qu'on en peut former un jugement favorable et avantageux. Pour mettre la dévotion en crédit, il faudrait que la fausse demeurât dans les ténèbres, et que la vraie, perçant le voile de son humilité, parût au grand jour (1).

Il dépeint les faux dévots, et les fausses pratiques de dévotion.

Que ne dit-on pas tous les jours de la dévotion? vous le savez : que pour être dévot par état, on n'en est souvent que plus déguisé, que plus vindicatif, que plus fâcheux aux autres, que plus amateur de soi-même. On le dit, et pourquoi? parce qu'on voit en effet des dévots, j'entends des prétendus dévots trompeurs, des dévots ulcérés et envenimés les uns contre les autres, des dévots aigres, chagrins, bizar-

(1) T. XIV, p. 419.

des dévots sensuels et délicats. Or, ce qu'on dit en particulier de la dévotion, on le dira en général de la religion (1).

Puis les fausses pratiques de dévotion.

Trois ou quatre communions par semaine, et pas un point retranché, ni de son extrême délicatesse et de l'amour de soi-même, ni de son intérêt propre, de son aigreur ou de sa hauteur d'esprit; deux heures d'oraison par jour, et pas un moment de réflexion sur ses défauts les plus grossiers; enfin beaucoup d'œuvres saintes et de pure dévotion, mais en même temps une négligence affreuse de mille articles essentiels, ou par rapport à la religion et à la soumission qu'elle demande, ou par rapport à la justice et aux obligations qu'elle impose, ou par rapport à la charité et à ses devoirs les plus indispensables : voilà ce que je ne puis approuver et ce que jamais nul homme comme moi n'approuvera. Mais les prières, les oraisons, les fréquentes communions ne sont-elles pas bonnes? Oui sans doute, elles le sont; et c'est justement ce qui nous condamne, qu'étant si bonnes en elles-mêmes, elles ne nous rendent pas meilleurs.

Gardez toutes vos pratiques de dévotion, j'y consens, et je vous y exhorte même très fortement; mais, avant que d'être dévot, je veux que vous soyez chrétien. Du christianisme à la dévotion, c'est l'ordre naturel; mais le renversement et l'abus le plus monstrueux, c'est la dévotion sans le christianisme (2).

Le P. Bretonneau donne les *Instructions chrétiennes*, qui suivent les *Exhortations* (3), comme spécimens des consultations ou directions écrites que le P. Bourdaloue envoyait aux personnes qui s'adressaient à lui. Il ajoute :

(1) T. III, p. 218.
(2) T. XIV, p. 422.
(3) T. IX, p. 171.

« J'en ai supprimé plusieurs que j'avais pris soin de ramasser et qu'on avait bien voulu me confier. J'ai jugé qu'il était inutile d'en grossir ce recueil, parce que ce ne sont que de simples abrégés des sermons qu'il a faits sur les mêmes matières. Les douze instructions que j'ai retenues suffisent pour faire voir avec quel esprit de *religion* et quelle *sagesse* cet habile *directeur* conduisait les âmes dans le chemin du salut. »

C'est bien, en effet, l'esprit de *religion* et de *sagesse* qui domine dans ces instructions, mais on voudrait y trouver quelque chose de plus. Quand il s'agit non d'éclairer ou de purifier une âme égarée, mais de guider dans les sentiers étroits de la perfection chrétienne une conscience délicate, perplexe, ou timorée, on voudrait trouver un peu plus d'onction; avouons-le, elle manque dans ces instructions; le vrai seul apparaît dans toute sa nudité, privées qu'elles sont des applications morales que l'on admire dans les sermons et dépourvues de toute parole ou pensée affectueuse ou encourageante.

Les instructions ne parurent qu'en 1721, dix-huit ans environ après la mort du P. Bourdaloue; nous croirions volontiers que l'éditeur s'est contenté de reproduire en un style soutenu, les idées recueillies par l'auteur, en attendant que l'occasion se présentât de leur donner des chairs et des couleurs. Nous donnerons la nomenclature et le plan général de chacune de ces instructions, et nous soulignerons les passages qui méritent d'être signalés.

La première instruction a pour sujet le *Temps de l'Avent* (1); il serait difficile d'y découvrir l'accent d'un entretien de dévotion : c'est un sermon abrégé sur la mission de Jésus-Christ sur la terre, c'est un sujet de méditation, où l'exercice du cœur n'a point de place.

(1) T. IX, p. 171.

La deuxième instruction, pour le *Temps de Carême* (1), a été faite pour *une dame de qualité*, dit le P. Bretonneau. Le P. Bourdaloue appelle l'âme à la pratique de la pénitence, dans le temps qui lui est consacré, et qui, pour cette raison, est vraiment le *temps favorable*, le *temps du salut*. Il ne faut point se soustraire à la pénitence; les infirmités elles-mêmes sont un moyen efficace pour arriver à en recueillir les meilleurs fruits.

La pénitence du Carême consiste moins à jeûner et à s'abstenir des viandes défendues, qu'à se vaincre soi-même, à s'interdire les délices de la vie, à pratiquer la sévérité de l'Évangile, à faire toutes ses actions en esprit de componction; elle consiste surtout dans la réforme des habitudes de la vie.

A la pénitence intérieure, il faut joindre la pénitence extérieure; ajouter l'aumône, qui doit être d'autant plus abondante que l'on est moins astreint à l'obligation du jeûne; se retirer des plaisirs du monde et, à l'exemple de Jésus-Christ qui se retire dans le désert, passer le temps du Carême dans la retraite, entendre la parole de Dieu assidûment, s'entretenir dans le souvenir des souffrances de Notre-Seigneur dans la Passion et se préparer avec soin à la communion pascale.

L'*Instruction troisième*, pour la seconde fête de Pâques, est une méditation sur l'*Évangile des disciples d'Emmaüs* (2). Le directeur montre comment Jésus-Christ raffermit la foi ébranlée des deux disciples, comment il ranime leur espérance, enfin comment il rallume la charité dans leur cœur. Nous trouvons le passage suivant sur l'état d'une âme découragée :

(1) T. IX, p. 191.
(2) *Ibid.*, p. 205.

De l'affaiblissement de la foi et de l'espérance, suit enfin le relâchement de la charité. Ces deux disciples avaient aimé Jésus-Christ; c'était à eux, comme aux autres, que cet Homme-Dieu avait dit : *Mon Père vous aime, parce que vous m'aimez*. Ils avaient, dans les rencontres, montré du zèle pour ce Dieu sauveur; mais ce zèle autrefois si ardent paraissait tout refroidi. Ils étaient tristes : cette tristesse n'était qu'un dégoût qui leur avait pris de son service, qu'un chagrin secret de s'être engagés à le suivre, qu'une sécheresse de cœur, qu'un abattement d'esprit; et rien de plus opposé, qu'une pareille désolation, à la ferveur de l'amour de Dieu et de la piété chrétienne. Etat malheureux, quand on ne prend pas soin de s'en relever, qu'on ne fait nul effort pour cela. L'on y succombe lâchement, et l'on quitte tout. État dangereux pour les âmes faibles et peu expérimentées dans les choses de Dieu; c'est la tentation la plus commune et la plus forte, dont se sert le démon pour attaquer les personnes qui commencent à marcher dans la voie du salut, et pour les renverser. État pénible pour une âme fidèle qui veut s'y soutenir; mais aussi état d'un très grand mérite pour elle, lorsque, l'envisageant comme une épreuve, et s'estimant heureuse d'avoir cette occasion de marquer à Dieu son attachement inviolable, elle porte avec courage toutes les aridités, tous les ennuis, et avance toujours du même pas et avec la même résolution (1).

Pour relever cette âme abattue, le prédicateur donne, comme remèdes, les pieux discours, les bonnes œuvres et les communions.

L'instruction qui suit, pour l'*Octave du Saint-Sacrement* (2), presse les fidèles de réparer les outrages faits à la sainte Eucharistie, comme *sacrement*, puis comme *sacrifice*. Nous ne trouvons aucune application morale,

(1) T. IX, p. 218.
(2) *Ibid.*, p. 227.

soit sur le respect dû au corps de Notre-Seigneur, soit sur le respect dû à la présence de Notre-Seigneur dans le saint sacrifice de la messe, que nous n'ayons déjà signalée dans d'autres occasions.

La cinquième instruction, pour l'*Octave de l'Assomption de la Vierge* (1), est une méditation sur la mort de la sainte Vierge, qui nous apprend à mourir de la mort des saints.

Sur quoi est fondé le bonheur des saints? sur la pratique de trois vertus que Dieu a glorifiées dans la sainte Vierge : sa pureté, son humilité, sa charité. Elle montre en quoi consiste la vraie dévotion à Marie, savoir, à l'imiter, sujet amplement traité ailleurs.

La sixième instruction, sur la *Mort*, est adressée à une dame de qualité (2). Le P. Bourdaloue l'engage à s'entretenir dans cette pensée, comme très efficace pour sa conversion : la pensée de la mort détache du monde et de soi-même : elle ne doit point détourner de l'accomplissement des devoirs de sa condition ; elle ne doit point abattre le courage, et porter au relâchement ; au contraire, elle doit nous presser de faire le bien, et nous mettre en état de lui faire bon accueil lorsque la dernière heure sonnera.

Nous avons déjà donné un compte rendu de la septième instruction, sur la *Paix avec le prochain*, en parlant de l'apostolat du P. Bourdaloue auprès des communautés religieuses (3).

La huitième instruction, sur la *Charité* (4), développe ces deux points :

1° Précepte et obligation de la charité,

2° Pratique et caractère de la charité.

(1) T. IX, p. 244.
(2) *Ibid.*, p. 261.
(3) *Ibid.*, p 269 et plus haut p. 154.
(4) *Ibid.*, p. 288.

La neuvième instruction, sur l'*Humilité de la Foi* (1), est adressée à une personne peu soumise aux décisions de l'Église; le but du P. Bourdaloue est de montrer à son pénitent la *nécessité d'une foi humble;* en d'autres termes, il montre que, sans une *solide humilité, il n'est pas possible de conserver une foi bien pure.* Cette instruction condamne les hérétiques luthériens et calvinistes.

La dixième instruction regarde un homme du monde employé dans un ministère important; elle traite de la *Prudence du Salut* (2). Le P. Bourdaloue veut que tout homme mêlé aux affaires du monde reste toujours en présence de sa dernière fin, le salut; qu'il lui rapporte toutes ses pensées, tous ses actes. Un seul passage mérite d'être détaché ici; le P. Bourdaloue, avec sa fierté apostolique, proteste contre les préjugés vulgaires qui défendent aux prêtres établis de Dieu dans l'Église pour être juges des consciences et directeurs des âmes, de prendre connaissance de plusieurs affaires qui ont rapport au monde et qui sont des affaires du monde. Écoutons-le, il va nous dire jusqu'où s'étend le domaine d'un sage directeur des consciences :

Mais moi, je prétends qu'il n'y a aucune affaire du monde qui ne se réduise au tribunal des ministres de Jésus-Christ, parce qu'il n'y en a aucune qui ne puisse avoir quelque liaison avec la conscience et le salut. Un mari s'offense de ce que l'état de sa maison et de sa famille est connu d'un homme étranger qu'une femme vertueuse a choisi pour son conducteur dans les voies de Dieu, et à qui elle confie ce qui se passe dans son domestique, afin d'apprendre comment elle doit s'y gouverner et y mettre son salut à couvert. Quel sujet y a-t-il de s'en offenser? Cet homme, tout étranger

(1) T. IX, p. 307.
(2) *Ibid.*, p 325.

qu'il est, n'est-il pas le lieutenant de Jésus-Christ? n'est-ce pas en cette qualité qu'il juge, et par conséquent qu'il a droit de connaître de tout? Il doit être sage; mais souvent une partie de sa sagesse est d'entrer dans la discussion de ce qu'il y a de plus intérieur et de plus particulier dans un ménage. Il le doit faire avec discrétion; mais enfin il le doit faire. S'il le fait en homme, je veux dire par une indigne curiosité, il sera lui-même jugé de Dieu; mais s'il ne le fait point du tout, il trahira son ministère.

. . . .

Mais un directeur, dites-vous, un confesseur ne se doit mêler que de ce qui appartient à la direction et à la confession. Cela est vrai : mais quelles sont les matières les plus ordinaires de la confession pour les personnes du monde, sinon les affaires du monde? D'où naissent les doutes, les scrupules, les peines de conscience dans une femme qui craint Dieu et qui veut se sauver : n'est-ce pas de tout ce qui compose sa vie la plus commune? Si le directeur doit ignorer tout cela, quels enseignements pourra-t-il lui donner? Comment pourra-t-il lui marquer ce qu'elle peut et ce qu'elle ne peut pas, ce qu'elle doit et ce qu'elle ne doit pas?

. . . .

J'insiste sur ce point dans la vue de vous inspirer une pensée bien utile pour vous, et que je voudrais que vous missiez en pratique. Ce serait, dans la multitude d'affaires toutes mondaines dont vous êtes chargé, et qui se multiplient tous les jours, que vous eussiez quelque homme de Dieu, pour en conférer avec lui et pour les examiner ensemble, non point par rapport à la politique du siècle, où vous n'êtes que trop expérimenté, mais par rapport à Dieu, à la conscience, au salut. Car toutes les mesures que vous prenez pour l'heureux succès de vos desseins peuvent être admirablement bien concertées selon le monde, et très mal selon Dieu. Et je vous confesserai ingénument que j'ai mille fois entendu vanter des actions de gens du monde et des traits de sagesse qui me faisaient pitié et, si je l'ose dire, horreur, quand je venais à en pénétrer le fond et à en démê-

ler les ressorts, parce que je n'y voyais ni bonne foi, ni droiture, ni équité, ni humanité, ni crainte de Dieu, ni religion (1).

Admirons ici la sagesse et la sainte liberté du P. Bourdaloue : sainte liberté qui lui permet de conseiller, d'imposer même à l'homme d'État, à Louvois peut-être, qu'il a connu écolier, un conseil de conscience, qui lui eût épargné bien des crimes politiques, excusables peut-être aux yeux du monde, condamnables aux yeux de Dieu ; je dis sa sagesse, car il serait difficile de ne pas reconnaître, dans ses avis, le rayon lumineux de la raison et de la foi.

Nous ne revenons pas sur la onzième instruction, sur le *Choix d'un état de vie;* nous en avons parlé plus haut (2).

La douzième instruction traite de la *Communion :* Bourdaloue donne des avis pour le temps qui précède la communion, pour la communion elle-même, pour le temps qui la suit. Avant la réception du sacrement de l'Eucharistie, il demande que le communiant comprenne la grandeur de l'action qu'il va faire, qu'il s'y prépare par la confession, par l'éloignement des occasions, par la pureté du cœur et du corps, par la fuite des divertissements du monde, par une préparation immédiate de plusieurs jours employés à de saintes lectures. Le livre du *Mémorial de Grenade* est très bon pour cela, dit Bourdaloue; il faut ajouter des bonnes œuvres, des aumônes, une revue du passé ; il conseille enfin un entretien avec le confesseur quelques jours avant la communion :

Ménager, s'il est possible, quelques jours avant la communion, un entretien avec votre confesseur, afin qu'il vous

(1) T. IX, p. 339.
(2) Page 173.

aide par ses conseils à bien faire une action si sainte; rien n'étant plus capable de vous engager à remplir sur ce point tous vos devoirs, que d'en conférer avec celui qui vous tient la place de Dieu, et en qui vous avez pris confiance. Cet avis est de la dernière conséquence, particulièrement aux personnes de la cour et à ceux qui vivent dans le commerce du grand monde (1).

Pour le temps même de la communion :

Il fait appel à l'esprit de foi qui doit animer un cœur chrétien ; et qui lui inspirera les pensées et les sentiments d'adoration, d'anéantissement, de confiance, de crainte, de désir, de fervente contrition, d'amour parfait, de persévérance dans la grâce.

Et *après la communion*,

Il faut garder le respect de la présence de Dieu; il faut goûter Jésus-Christ, l'écouter dans son cœur, reconnaître ses bontés, se dévouer à son service; lui adresser ses demandes et prendre de solides résolutions; enfin Bourdaloue conseille au communiant de recueillir, par écrit, les sentiments tendres et affectueux que la communion a réveillés dans l'âme, et les *saintes pensées* recueillies ainsi *seront autant de reliques* qui prépareront un nouveau jour de fête.

Telles sont, en rapide analyse, les douze instructions que le P. Bretonneau donne comme *Consultations* ou *Directions spirituelles*, dans lesquelles nous ne voyons, comme il en convient lui-même, que des projets de sermons. Ces instructions sont solides et pratiques, comme toujours; mais pour assurer le résultat poursuivi dans la *direction des âmes*, il faut que le fidèle y ajoute la méditation et obtienne que la rosée céleste féconde ses généreuses intentions.

(1) T. IX, p. 370.

Nous aurions voulu ajouter, aux conseils de direction, des *lettres spirituelles*, telles que les grands évêques du dix-septième siècle, depuis saint François de Sales jusqu'à Fénelon, en ont laissé dans leurs volumineuses correspondances ; mais nous devons l'avouer, à notre grand regret, nous n'avons trouvé aucune lettre qui satisfît à nos désirs. Les seules que l'on connaisse sur les matières de direction spirituelle, les lettres à Mme de Maintenon, ne sont à nos yeux que de solides instructions ; elles répondent à certaines difficultés de la vie chrétienne, mais non point aux délicatesses de la haute spiritualité.

Du texte des instructions que nous avons signalées plus haut, nous tirons cette conclusion que le P. Bourdaloue ne se prêtait pas volontiers à l'apostolat par correspondance familière ; outre que ce ministère est peu compatible avec les obligations de la vie religieuse dans la Compagnie de Jésus, qui est, avant tout, une vie militante, nous voyons dans les quelques lettres qu'il adresse, soit au surintendant des finances Le Peletier, soit à la comtesse de Murçay ou bien au maréchal de Bellefonds, qu'il préfère l'entretien à la correspondance ; à ces divers personnages, il donne des rendez-vous pour discuter les affaires proposées et laisse à peine deviner le sujet de la discussion. Etait-ce prudence ? On sait aussi combien était étroite l'amitié qui unissait le P. Bourdaloue avec les Lamoignon, la comtesse de Pringy, et cependant aucune lettre intime, ni d'amitié ni de conseil, ne nous est parvenue. Mais nous savons qu'il passait des heures entières au confessionnal, véritable place du directeur des âmes, tribunal d'où il parle en juge et en père, avec l'assistance de la grâce attachée à l'exercice de son ministère.

Toutefois, ce serait être injuste envers le P. Bourdaloue que de ne pas rappeler la puissante influence que ses

conseils exercèrent sur l'un des personnages les plus notables du siècle, sur Mme de Maintenon.

Nous savons qu'on nous accusera de mettre trop en évidence un confrère, au préjudice d'autres personnages d'un mérite incontestable ; avant de condamner nos prétentions, nous demanderons grâce pour la vérité de l'histoire, dont la voix, loin de s'éteindre avec le temps, s'éclaircit à mesure que les passions se calment et que les témoins du passé sortent de la poussière. Tout en cherchant à faire ressortir la part d'influence que le P. Bourdaloue exerça sur la vie et les œuvres de Mme de Maintenon, nous n'amoindrirons pas celle que d'autres conseillers ou directeurs ont pu exercer sur cette femme célèbre ; nous laisserons à chacun sa part, et nous nous contenterons de montrer, par les faits, que la direction de Bourdaloue, pour avoir été modeste, effacée peut-être, n'en a pas moins été constante, réelle, active et efficace.

III. — LE P. BOURDALOUE, CONSEILLER ET DIRECTEUR DE Mme DE MAINTENON. — BOURDALOUE ET FÉNELON. — LE QUIÉTISME A SAINT-CYR. — Mme DE MAINTENON ET LE CARDINAL DE NOAILLES. — BOURDALOUE DISGRACIÉ.

Mme Scarron arriva secrètement à Versailles, au commencement de l'année 1674. Sur la demande de Mme de Montespan, qui l'avait connue à l'hôtel de Rambouillet, elle devait prendre soin des enfants adultérins du roi. Les premiers mois de séjour à Versailles furent pour elle un temps d'épreuves. Outre la maladie qui la condamna au repos pendant les premières semaines, elle eut à subir des peines intérieures bien autrement sensibles.

Pour faire face aux nécessités de la vie, elle enchaînait sa liberté, sans savoir clairement si sa conscience devant Dieu, si son honneur devant les hommes n'en souffriraient pas quelque atteinte. Elle trouvait, à la vérité, dans l'éducation des enfants qui lui étaient confiés, un aliment à ses goûts et à ses aptitudes, mais c'était à la condition de devenir l'obligée d'une femme qu'elle ne pouvait estimer; et tout en respectant la majesté royale dans la personne de Louis XIV, elle ne pouvait voir sans gémir tant d'éminentes qualités obscurcies par d'aussi graves désordres.

L'abbé Gobelin, son confesseur et directeur depuis l'année 1669, releva son courage. Cet abbé vivait modestement au collège des *Trente-Trois*, l'un des plus pauvres de la montagne Sainte-Geneviève ; à défaut des dons extérieurs, il possédait à un degré supérieur les qualités qui font les prêtres selon le cœur de Dieu. « Il disait bien les vérités, dit Mme de Maintenon, était bon homme, savant, pieux, et sans cabale. »

Dès son entrée à la Cour, Mme de Maintenon fit part à son directeur des agitations et des troubles qui s'élevaient dans son âme. Le sage abbé, connaissant déjà la *solidité* de sa vertu, devina, à la lumière du Saint-Esprit, la vocation toute surnaturelle de cette femme extraordinaire ; il écouta ses plaintes, leva ses scrupules et insista pour qu'elle restât au poste que Dieu lui assignait.

Ainsi rassurée par un conseiller digne de sa confiance, elle prit à cœur sa mission et s'y consacra sans réserve. Sur la foi de Mme de Montespan, le roi avait admis dans son intérieur la nouvelle gouvernante ; et, quoique prévenu contre elle (1), il ne tarda pas à voir que *le bel esprit*

(1) Mme Scarron avait fréquenté l'hôtel de Rambouillet, le rendez-vous des beaux esprits du temps.

n'étouffait point toujours la noblesse des pensées et des sentiments. Il admira sa sagesse, la distinction de ses manières et de son langage; il fut surtout sensible aux attentions toutes maternelles dont elle entourait les enfants dont elle avait la garde : bientôt il lui en témoigna sa reconnaissance par des gratifications, et finit par oublier Mme Scarron pour ne plus connaître en elle que la *marquise de Maintenon.*

La gouvernante comprit qu'elle était montée dans l'estime du roi, et dès lors elle poursuivit son œuvre avec une nouvelle assurance.

L'année 1674, où Mme de Maintenon, encore Mme Scarron, entrait au palais de Versailles, le P. Bourdaloue prêchait le Carême pour la deuxième fois à la Cour. Il était déjà connu de la gouvernante, qui l'avait entendu à Paris dans les diverses églises du Marais (1), où elle avait longtemps habité. Elle le retrouva avec bonheur dans la chaire de Versailles; c'est une des consolations qu'elle éprouva au milieu de ses peines, elle en fait la naïve confidence à l'abbé Gobelin, le 2 mars 1674.

« Le P. Bourdaloue fait ici des merveilles, notre Duchesse (de Richelieu) et moi nous le voyons tous les jours... (2). » *Tous les jours*, c'est beaucoup dire, s'il est question d'entretien avec le P. Bourdaloue, qui plus tard doit signifier à Mme de Maintenon, devenue l'épouse de Louis XIV, qu'il ne pourra l'entretenir que *deux fois par an.*

En admettant que ces dames puissent fréquemment entretenir le célèbre prédicateur, nous ne sommes point en

(1) Mme Scarron avait habité la rue des Tournelles, près la place Royale, paroisse Saint-Paul, et aussi près de l'Hôtel de Ville, paroisse Saint-Gervais.

(2) *Corresp. gén.*, t. I, p. 196.

peine de découvrir le sujet de leurs conversations : avec Mme de Richelieu en tierce personne, il doit être question de ramener le roi à une vie plus chrétienne. En tête à tête, Mme de Maintenon lui parle de ses peines de conscience, des difficultés qu'elle éprouve avec Mme de Montespan ; elle lui parle encore de son frère d'Aubigné, dont le salut lui tient au cœur, et que, plusieurs années après, elle doit à plusieurs reprises adresser au P. Bourdaloue. Une seule préoccupation ne tarda pas à dominer toutes les autres : la conversion du roi, la conversion de sa propre famille et la réforme de la Cour.

Cette entreprise hardie a été conçue, suivie et accomplie avec une sagesse tellement hors des règles ordinaires, qu'il faut admettre dans la conduite de Mme de Maintenon une mission toute surnaturelle. Nous connaissons déjà la part qui revient directement au P. Bourdaloue dans cette grande œuvre. Étendons notre étude et voyons quelle influence il a exercée sur la conduite générale de cette femme célèbre.

Il nous faut aller jusqu'à l'année 1680 pour retrouver Mme de Maintenon, admise à la Cour, puis à la faveur du roi, et enfin attachée à la personne de la reine ; alors seulement elle jouit d'une noble indépendance, en attendant qu'elle devienne l'âme de la maison royale.

La pratique constante des vertus qui lui avaient concilié l'estime du roi, prépara son avenir et assura le succès de sa mission providentielle.

Mme de Maintenon « profita de la confiance que Louis XIV prit en elle, pour le tourner du côté de la vertu, dit Languet (1), et elle y réussit par sa douceur, sa modestie et cette souveraine raison, animée par la piété qui se faisait sentir en elle, et qui, dans ses discours, avait tant de

(1) *Mémoires*, p. 183.

charmes ». Sa conduite n'est pas moins admirable à l'égard de son frère d'Aubigné; elle s'était longtemps préoccupée de son établissement, elle voulut alors assurer le salut de son âme et le prémunir contre la tentation d'abuser du crédit de sa sœur : « Je ne pourrais pas vous faire connétable quand je le voudrais, lui écrit-elle, et quand je le pourrais je ne le voudrais pas, étant incapable de vouloir rien demander de déraisonnable à celui à qui je dois tout et que je n'ai pas voulu qu'il fît pour moi-même une chose au-dessus de moi; ce sont des sentiments dont vous pâtissez peut-être; mais peut-être aussi que si je n'avais pas l'honneur qui les inspire, je ne serais pas où je suis (1). » En même temps, elle conjure son frère de prendre des habitudes de vie plus réglée; elle lui indique les moyens qui lui ont réussi; elle l'engage à voir l'abbé Gobelin et, à son défaut, le P. Bourdaloue (2).

« Divertissez-vous, lui écrit-elle le 25 octobre suivant, ne jouez guère, voyez le P. Bourdaloue et M. Gobelin, confessez-vous et venez passez la Toussaint ici, vous entendrez le P. Bourdaloue, vous verrez le roi faire ses dévotions, ce qui en donne (de la dévotion) aux plus libertins (3). »

Si l'on se rend compte de la situation de Mme de Maintenon avec son caractère connu, avec cette modestie intérieure et extérieure que nous appelons humilité, vertu chère aux âmes que Dieu prédestine à une grande mission, on comprendra comment, arrivée au faîte des honneurs, elle éprouva plus que jamais le besoin de s'éclairer des conseils d'autrui. La persévérance du roi dans le bien, la réforme de la Cour, l'établissement d'une école de vertu,

(1) *Corresp. gén.*, t. II, p. 389, 27 septembre 1684.
(2) *Ibid.*, p. 421, 10 octobre 1685.
(3) *Ibid.*, p. 429.

où les jeunes filles pauvres, mais de noble origine, pussent recueillir et perpétuer les traditions de foi et d'honneur de la vieille aristocratie française, étaient, en effet, des œuvres assez importantes pour qu'elle employât à leur accomplissement toutes les lumières et toutes les ressources dont elle pouvait disposer.

Au milieu de ces perplexités, l'abbé Gobelin vint à lui manquer; intimidé par la nouvelle dignité de sa pénitente, il se rendit impossible. Malgré les instances de Mme de Maintenon, lisons-nous dans les *Entretiens* (1), M. Gobelin la traitait avec tant de respect, il l'embarrassait si fort, par la contrainte que son élévation lui donnait malgré lui et malgré elle, que, de continuelles infirmités se joignant à toutes ces raisons, elle s'adressa pendant quelque temps au P. Bourdaloue : c'était à ses yeux l'homme le plus accompli pour mener à bonne fin la mission qu'elle s'était imposée. Elle lui savait gré de n'avoir jamais craint d'annoncer à la Cour, où il prêchait souvent, les vérités les plus terribles, d'y attaquer les vices qui y dominaient et de les peindre avec toutes leurs couleurs. « Mme de Maintenon, ajoute Languet, qui connut que ce saint religieux était véritablement animé de l'esprit de Dieu, crut devoir, pour son utilité propre, lui ouvrir son âme et lui demander des conseils et des décisions sur plusieurs circonstances où elle se trouvait alors : c'était en 1688, temps où son crédit et sa fortune étaient montés au plus haut point (2). »

« La sagesse qu'elle trouva dans ses conseils lui donna le désir de s'attacher à lui pour la direction de sa conscience ; mais ce Père n'ambitionna pas une confiance qu'un homme moins en garde que lui contre l'amour-

(1) *Corresp. gén.*, t. III, p. 2.
(2) *Mémoires*, p. 284.

propre et la vanité eût acceptée peut-être aisément. Il fit connaître à Mme de Maintenon qu'ayant sans cesse des sermons à composer, à apprendre de mémoire et à prêcher, il ne pourrait guère la voir qu'une fois en six mois. Mme de Maintenon avait alors besoin d'un secours plus présent et plus fréquent dans les embarras où elle se trouvait souvent. » En se privant du P. Bourdaloue, elle redoubla d'estime pour lui; car, ajoute-t-elle, avec assez de naïveté : « La direction de ma conscience n'était point à dédaigner (1). » Outre ses vertus, son talent et son grand zèle, Bourdaloue avait encore un titre de plus à l'estime de Mme de Maintenon. Il professait pour la personne de Louis XIV un attachement très affectueux; plus habile ou plus discret que Mascaron, il n'avait jamais blessé son amour-propre, bien qu'il lui eût fait entendre d'austères vérités. L'année 1686, à l'occasion de la guérison du roi, Bourdaloue avait laissé échapper des paroles qui allèrent droit au cœur de la marquise. Après la mission de Montpellier, Bourdaloue donna la station de l'Avent à la Cour; le jour de Noël, il fit le compliment d'usage. Dès le soir même, Mme de Maintenon fit part de ses impressions à son amie Mme de Brinon, en termes dictés par un cœur ému : « Le P. Bourdaloue, écrit-elle, a fait le plus beau sermon qu'on puisse jamais entendre; il en fait toujours de très beaux, mais il me semble que celui d'aujourd'hui surpasse de beaucoup les autres. Il s'est adressé au roi, sur la fin il lui a parlé sur sa santé; en vérité, il a bien touché du monde, à ce qu'il m'a paru : mais l'on voyait son cœur parler plutôt que sa voix, vous savez bien ce que je veux dire... (2). » En effet, Mme de Brinon

(1) Bausset, *Hist. de Fénelon*, t. I, p. 258.
(2) 25 décembre 1686, *Corresp. gén*, t. III, p. 54. — *Lettres hist. et édif.*, t. I, p. 42.

comprenait qu'en parlant au cœur du roi, l'orateur avait touché le cœur de l'épouse.

Au défaut du P. Bourdaloue, Mme de Maintenon s'adressa un instant à l'abbé de Fénelon, que nous verrons reparaître sur la scène; elle lui préféra cependant l'abbé Godet-des-Marais, qui finit par remplacer l'abbé Gobelin.

En 1684, l'établissement de Saint-Cyr absorbe toutes les pensées de Mme de Maintenon : c'est son œuvre de prédilection; elle savait par expérience les dangers que courent la foi et l'honneur des jeunes filles de noble origine, abandonnées par la misère aux suggestions de l'ignorance et de la cupidité. Aussi, dès que la fortune lui sourit, pensa-t-elle à leur préparer un abri; c'était à ses yeux travailler à la gloire de Dieu et du roi; ses aptitudes naturelles secondaient admirablement les impulsions de son cœur. Avec le concours d'une amie, Mme de Brinon, ancienne religieuse ursuline, elle rassembla plusieurs jeunes filles qui formèrent, après diverses vicissitudes, l'institution de Saint-Louis, au village de Saint-Cyr, près de Versailles, approuvée et définitivement fondée par Louis XIV, le 15 août 1684 (1).

Mme de Brinon rédigea les premières constitutions. Les novices, choisies et formées avec grand soin, devinrent maîtresses de classe. Après avoir réglé le temporel de la maison, Mme de Maintenon donne la plus grande attention à la formation spirituelle des dames et des élèves; elle ne comptait pas en faire des religieuses, mais elle avait à cœur de former de solides chrétiennes : elle créait une école laïque fortement imprégnée de l'esprit religieux. Dans ses écrits, la fondatrice répète souvent que l'éduca-

(1) L'installation complète eut lieu en juillet 1686. (*Corresp. gén.*, t. III, p. 32. — Saint-Cyr, voir *Mémoires* de Choisy. — *Mémoires* Petitot, 2e sér., t. LXIII, p. 316.)

tion de Saint-Cyr doit développer, chez les jeunes filles appelées à devenir maîtresses de maisons, « la noblesse des sentiments, la générosité, le désintéressement, la probité, la compassion pour les petits et les pauvres, la douceur et l'affabilité; elle ajoutait que ces vertus, pour être vraies et solides, devaient être des vertus chrétiennes, que l'esprit du christianisme est seul capable de bien former le cœur et la raison (1) ».

M[me] de Maintenon avait confié la direction spirituelle de la maison à son confesseur, l'abbé Gobelin.

En présence des difficultés de tout genre qui s'accumulaient chaque jour, elle sentit la nécessité de réclamer les conseils des ecclésiastiques réguliers et séculiers les plus estimés à Paris : c'étaient MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des Missions-Étrangères; M. Joly, supérieur de Saint-Lazare; l'abbé Godet-des-Marais; le jeune abbé de Fénelon (2). « Elle marquait, dit Languet (3), une considération particulière à ceux d'entre les Jésuites qui avaient le plus de réputation de piété; elle consulta beaucoup le P. de la Chaise, confesseur du roi, touchant les règles qu'elle donna à Saint-Cyr, et elle le voyait fréquemment; elle eut aussi une grande estime pour le P. Bourdaloue, et *prit conseil de lui dans toutes les situations critiques de sa vie.* »

Les bonnes intentions de M[me] de Maintenon ne rassuraient pas complètement ses amis et ses admirateurs sur l'avenir de l'Institut de Saint-Louis, et ils ne lui dissimulèrent pas leurs inquiétudes. Les succès trop profanes obtenus par les pensionnaires sur le théâtre de Saint-Cyr, surtout aux représentations d'*Esther* et d'*Athalie*, leur

(1) *Mémoires* de Languet, p. 106.
(2) *Hist. de Fénelon*, t. I, p. 251.
(3) Languet, *Mémoires sur M[me] de Maintenon*, p. 284.

donnèrent raison. On vit combien le nouvel institut était accessible à l'esprit du monde; l'abbé des Marais, devenu, en 1689, confesseur extraordinaire, signala le danger; il demanda la suppression du théâtre et l'obtint. Cette mesure appelait une réforme plus importante depuis longtemps réclamée par les conseillers de la fondatrice.

Il s'agissait de transformer la maison de Saint-Louis en communauté régulière, et M[me] de Maintenon devait juger en dernier ressort de l'opportunité de cette mesure. Avec son tempérament perplexe, elle eut à subir de cruels tiraillements; elle en fit part à M. Jassault, missionnaire à Versailles, dans une lettre du 29 octobre 1685 (1) : « Je n'ose établir une grande communauté sur mes seules lumières; je consulte de tous les côtés et je trouve une différence d'avis qui jusqu'à cette heure ne sert qu'à m'embarrasser. Les uns ne veulent point de vœux; les autres prétendent qu'il en faut de simples; les uns disent qu'ils engagent comme les autres; les autres soutiennent que l'évêque en peut dispenser; les uns veulent que la clôture soit établie, les autres n'en veulent pas. Il y en a qui veulent que les dames ne renoncent point à leurs biens, et je voudrais qu'elles n'eussent point cette raison de tourner encore les yeux vers le monde. Les uns veulent douze années d'épreuve, les autres six. Les uns veulent qu'elles ne puissent faire de vœux qu'à vingt ans; les autres, à dix-huit; M. Gobelin, à seize. Enfin, je ne sais plus où j'en suis... »

La Beaumelle, dans ses *Mémoires sur M[me] de Maintenon*, signale d'une manière particulière l'opinion du P. Bourdaloue : il proposa, pour tout concilier, « d'établir les vœux simples, suivis, en temps convenable, des vœux

(1) *Corresp. gén.*, t. II, p. 431.

absolus (1), les premiers jusqu'à l'âge de trente ans, les autres pour celles qui voudraient les prononcer. Cet arrangement, dit La Beaumelle, emprunté des Jésuites, l'ordre le plus sagement constitué, favorisé par le P. de la Chaise, goûté du roi, approuvé par Mme de Maintenon, fut rejeté par l'évêque (2) ».

Après bien des hésitations, la réforme fut acceptée sous la direction de la mère Priolo, supérieure de la Visitation de Chaillot, en présence de l'évêque de Chartres (3). Quelques mois après, la mère Priolo quittait Saint-Cyr et la mère de Fontaine était élue supérieure du monastère. Ainsi fut réalisé le vœu le plus cher au cœur de Mme de Maintenon.

Le P. Bourdaloue nous expose en quelques mots le but de l'établissement de Saint-Louis dans un panégyrique du saint roi, prononcé à Saint-Cyr, le 4 septembre 1687 (4), en présence de Mme de Maintenon. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le texte de l'orateur.

La France était pleine de maisons de charité que saint Louis avait érigées pour cent autres besoins : mais ses vues n'avaient point été à en fonder une où la jeune noblesse de votre sexe trouvât un favorable asile; et vous le trouvez ici. C'est pour l'accomplissement de cette œuvre inspirée du ciel, que Dieu vous a suscité une seconde mère, à qui vous êtes encore plus redevables qu'à celle dont vous avez reçu la vie; une mère selon l'esprit, dont la vue pleine de sagesse a été de vous procurer une éducation digne de votre naissance, dont l'attention et le premier soin est de vous former à tout ce qu'il y a dans le christianisme de plus parfait et de plus pur, dont toute la joie est de voir chaque jour en vous les

(1) Les expressions sont de La Beaumelle.
(2) *Mémoires sur Mme de Maintenon*, t. III, p. 217.
(3) 1er décembre 1692.
(4) *Nouv. ecclésiastiques*, ms. bibl. Sainte-Geneviève.

merveilleux fruits d'une si salutaire institution; c'est à vous, encore une fois, que j'ai prétendu faire une application particulière de ce discours, qui se réduit enfin à bien comprendre que vous ne réussirez jamais dans nulle condition du monde, si vous n'y agissez et ne vous y comportez selon les maximes de la piété chrétienne; que, quelque parti que vous preniez, et à quelque vocation que Dieu vous destine, vous n'y serez jamais ce que vous y devez être, si vous ne travaillez solidement à vous sanctifier : voilà en quoi consiste la science des saints, et voilà en quoi doit consister toute la vôtre (1).

Au moment où la fondatrice de Saint-Cyr se trouve en présence des difficultés de sa mission, nous la voyons plus que jamais en quête de direction spirituelle, non plus seulement pour le règlement des choses extérieures, mais aussi, et surtout, pour le gouvernement de son âme.

Les directeurs spirituels auxquels M[me] de Maintenon a donné sa confiance sont, en premier lieu, l'abbé Gobelin, de 1669 jusqu'à sa mort en 1691; l'abbé des Marais lui succéda, en réalité dès 1689, la mort l'enleva en 1709; Fénelon parut à de rares intervalles, jusqu'au moment où, par suite des agitations du quiétisme, il dut quitter la cour; l'archevêque de Paris, Mgr de Noailles, eut aussi les confidences de M[me] de Maintenon, pendant un temps assez prolongé : sa direction ne laissa que des regrets dans la mémoire de sa pénitente. Le P. Bourdaloue parut dans toutes les circonstances solennelles où la voix d'un homme sage, sûr, discret, avait à prononcer en dernier ressort. Nous l'avons déjà vu, après l'abbé Gobelin, confesseur ordinaire, c'est toujours le nom du P. Bourdaloue qui vient sur ses lèvres; elle augurait bien de la sagesse et de la sûreté de ses conseils.

(1) Panég. de saint Louis. *Œuvres*, t. XIII, p. 139.

En 1688, nous trouvons deux lettres du P. Bourdaloue, qui caractérisent nettement l'esprit de sa direction : la première, la plus importante des deux, a été publiée pour la première fois au commencement de notre siècle, sous ce titre : *Instruction générale donnée, le* 30 *octobre* 1688, *par le P. Bourdaloue à Mme de Maintenon* (1); l'original était écrit de la main de la destinataire, transcription qui témoigne de son respect pour l'auteur.

Le préambule de cette lettre montre une fois de plus la noble indépendance du ministre de l'Évangile, unie au plus parfait sentiment des convenances :

30 octobre 1688.

J'ai reçu la lettre que l'on m'a apportée de Fontainebleau, et puisque vous voulez qu'en y répondant, non seulement j'entre avec vous dans le détail, mais que je décide et que j'ordonne, suivant le détail même que vous me faites, je m'en vais ordonner et décider.

Dans les circonstances difficiles où se trouvait Mme de Maintenon, le P. Bourdaloue était bien l'homme nécessaire. Il fallait à cette femme active et dévouée une direction précise et nettement définie. Elle la trouva auprès du P. Bourdaloue. Dans la suite de cette lettre de direction, le P. Bourdaloue ne donne rien à la phrase, rien à la flatterie ; il va droit au but, sans s'égarer dans des préliminaires superflus.

L'idée du devoir domine sa direction : devoirs envers Dieu ; il demande un attachement inviolable à certains exercices de piété, la prière du matin et du soir, l'examen de conscience, la revue du mois, le sacrifice de la messe,

(1) *Corresp. gén. de M. de Maintenon*, Th. Lavallée, t. III, p. 135. Voir Appendice, N° XXIII.

la préparation à la confession; pour les autres exercices, Mme de Maintenon devra prendre conseil de la prudence et de la charité. Cette charité sera la règle invariable de sa conduite, quand il s'agira des devoirs à remplir envers le prochain. Les journées passées en bonnes œuvres sont des journées passées en prière; encore faut-il qu'en les accomplissant avec une satisfaction peut-être un peu naturelle, elles soient rapportées à Dieu, pour le glorifier, pour expier les péchés; de plus Mme de Maintenon, avec le talent, l'esprit, le crédit que Dieu lui a donnés, ne doit pas s'arrêter à des bonnes œuvres vulgaires, qui coûtent peu : « Car dans la place où Dieu vous a mise, dit le sage directeur, il ne se contente pas que vous fassiez de grands biens. »

Bourdaloue entre dans des détails de posture au moment de la prière, provoqués très vraisemblablement par les questions de Mme de Maintenon. Il répond par des principes qui amènent les conclusions dans l'esprit de la lectrice et la disposent toujours plus favorablement à suivre la ligne de conduite indiquée. Le corps, aussi bien que l'esprit, doit contribuer à honorer Dieu, à lui rendre même extérieurement le culte qui lui est dû; notre religion, dit-il d'après saint Augustin, n'est pas la religion des anges, mais des hommes. Bourdaloue tolère la prière dans le lit dans le cas de maladie, et à cette occasion il ajoute :

Quand il vous arrivera de vous coucher devant la personne que vous me marquez, ne vous dispensez point pour cela de faire à Dieu une prière courte, avant de vous mettre au lit : cette régularité l'édifiera et lui pourra être une bonne instruction.

Le duc de Noailles donne ces paroles comme une preuve

du mariage de Mme de Maintenon avec Louis XIV ; comme ce fait n'a plus besoin de preuves, nous nous contentons d'en tirer cette conclusion que le P. Bourdaloue était dans le secret.

Bourdaloue autorise les notes prises par écrit pendant l'oraison, pourvu que cette occupation de l'esprit ne dessèche point le cœur ; il recommande la fidélité aux exercices de piété, mais il n'en augmente ni le nombre, ni la durée. Mme de Maintenon s'en tiendra à sa pratique habituelle : « Une heure pour vous, dit Bourdaloue, c'est assez, il s'agit de la bien employer. » En temps de maladie, l'état des forces réglera le temps de la prière.

Mme de Maintenon aimait mieux prier dans son oratoire que d'aller aux saluts ; le directeur demande que par respect pour les fidèles auxquels est dû le bon exemple, elle n'appréhende pas si fort l'importunité : cette conduite serait opposée aux vertus d'humilité, de charité, de mortification chrétienne ; il ajoute cette règle de vie : « Aimez à être importunée pour de bons sujets, et ne craignez que l'inutilité. »

En terminant, Bourdaloue lui recommande de modérer ses pénitences et de suspendre ses mortifications jusqu'au rétablissement de sa santé.

Il espère que Mme de Maintenon conviendra qu'il est entré dans le détail, conformément à ses désirs, conformément aussi à la promesse qu'il lui en a faite dès le début de son instruction.

Dans une seconde lettre, qui n'est que le résumé de la précédente, Bourdaloue recommande la liberté d'esprit dans l'accomplissement des devoirs. Il pose comme base fondamentale de la vie chrétienne la pratique des vertus enseignées par l'Évangile, vertus indépendantes des situations dans lesquelles la vie peut être engagée : l'homme doit s'appliquer à connaître la volonté de Dieu, puis à

l'accomplir; ces quelques mots résument sa doctrine, qui n'est autre que la doctrine enseignée par la méditation de la fin de l'homme des *Exercices spirituels* de saint Ignace.

Jamais direction spirituelle ne fut plus sage, plus pratique, plus évangélique, et, pour ces raisons, nulle n'était plus conforme à l'esprit de Mme de Maintenon, ni mieux adaptée à sa mission providentielle. Nous n'avons pas la date de cette seconde lettre, mais il est vraisemblable qu'elle fut écrite peu de temps après la première, dont elle est le complément. Elle répond à un projet de règlement qui ne paraît pas très praticable au P. Bourdaloue, dans la position où vit Mme de Maintenon.

Cette correspondance, tout en relevant la noble indépendance du Père directeur, son zèle éclairé et désintéressé, fait aussi grand honneur à Mme de Maintenon; on voit qu'elle aspirait à la plus haute perfection, et par les voies les plus simples.

Lorsque l'abbé Gobelin et, après lui, le P. Bourdaloue vinrent à manquer, Mme de Maintenon s'adressa à l'abbé de Fénelon, chaudement recommandé par MM. de Saint-Sulpice, et par les familles de Beauvilliers et de Chevreuse, toutes deux attachées à la maison du duc de Bourgogne.

Nous ne trouvons plus dans sa direction la simplicité et la fermeté de doctrine et de langage du directeur précédent. La lettre de Fénelon, portant la date de janvier 1690, fait connaître la tendance de son esprit. Elle respire cette spiritualité vague, indéfinissable, parfois contradictoire, au moins dans les termes, que les contemporains reconnaissent dans les écrits purement mystiques de Fénelon. Nous n'écouterons pas Saint-Simon dans ses *Mémoires*, ni l'abbé Phélippeaux dans son *Histoire du quiétisme*, nous jugerons Fénelon d'après Languet de Gergy, archevêque de Sens. Or Languet, tout en accordant à Fénelon les qualités qui rendent aimable, lui refuse les qualités qui font

l'homme et le guide sûr; il lui reconnaît une certaine ambition, de la politique; il montre comment il arriva à captiver la confiance de Mme de Maintenon, par ses relations avec les duchesses de Luynes, de Mortemart et de Beauvilliers qui l'introduisirent à Saint-Cyr. On l'entendit d'abord avec plaisir dans ses exhortations et ses conférences; des exhortations il passa à la direction spirituelle des dames et demoiselles de Saint-Louis, et ne fut pas moins goûté, surtout par Mme de Maisonfort, grande amie de Mme de Maintenon, puis Languet ajoute: « M. l'abbé de Fénelon, avec tout l'esprit imaginable et tous les talents que la nature peut donner, manquait de théologie. Il avait négligé les études scolastiques de la Sorbonne, même il en avait conçu du mépris et il s'en expliquait assez librement; il reconnut, dans la suite, combien elles étaient nécessaires, et il tâcha de réparer en lui ce défaut... (1). » Ces préliminaires posés, on s'étonne moins de trouver, dans les lettres de direction que nous avons à signaler, aussi peu de doctrine et, à la place de la doctrine, des propositions dont le sens net échappe. Fénelon, dès l'entrée en matière, s'érige en maître; il suppose gratuitement, à notre avis, que Mme de Maintenon a les yeux fermés sur son intérieur; nous croyons, nous, qu'elle y portait trop souvent les yeux.

Dans la conduite de sa vie, qui devait être toute d'action, il lui demande d'attendre le *signal divin*: « C'est dans la perte de la volonté, dit-il, qu'on laisse ainsi éteindre tous les restes de la vie propre... » Puis il ajoute... « Allez toujours, je ne dis pas votre chemin, car il n'y en a point pour vous; il vous faut marcher en foi comme Abraham, *hors de toute route*, et sans savoir où vous allez. » Bourdaloue parlait aussi de liberté; mais il ne l'admettait que

(1) Languet, *Mémoires sur Mme de Maintenon*, p. 352.

là où est l'esprit du Seigneur, c'est-à-dire dans les limites tracées par le devoir. Fénelon paraît croire que la piété de Mme de Maintenon indispose le roi contre elle (1): supposition gratuite. En 1690, le roi connaissait Mme de Maintenon depuis assez longtemps pour ne pas se formaliser de ses habitudes de piété; loin de là, il y conformait sa conduite, au point qu'à cette date, janvier 1690, Mme de Maintenon écrivait à Mme de Brinon que « tout allait bien à la Cour, que la santé et la sainteté du roi se fortifiaient tous les jours, que la piété y devenait fort à la mode (2) ». Il semblerait que Fénelon, défavorablement prévenu à l'endroit de Louis XIV, exagérait ses torts pour avoir occasion de les redresser.

Une autre lettre de Fénelon, plus connue et aussi plus étrange, portait cette suscription écrite de la main de Mme de Maintenon : *Sur mes défauts*, avec la date de 1690 (3), époque de grande ferveur à la Cour. L'auteur semble réclamer de Mme de Maintenon le domaine entier de son âme; il estime qu'il n'est pas en état de parler en termes clairs, parce que Mme de Maintenon *n'a jamais eu de suite avec lui;* plus loin, il lui dira « qu'il faut, par principe de christianisme, et par sacrifice de sa raison, se soumettre au conseil d'une seule personne qu'on a choisie pour sa conduite spirituelle; si j'ajoute une *seule personne*, dit-il, c'est qu'il me semble qu'on ne doit pas multiplier les directeurs, ni en changer sans de grandes raisons... » Fénelon était encore relativement jeune (4); et les conseillers de Mme de Maintenon, connus alors, Gobelin, Bourdaloue, Tiberge, Brisacier, Godet-des-Ma-

(1) *Corresp. gén.*, t. III, p. 211.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 222.
(3) *Ibid.*, p. 259.
(4) Il avait seize ans de moins que Mme de Maintenon.

rais, avaient d'autres titres à la confiance de Mme de Maintenon.

On peut remarquer aussi que Fénelon, tout en se plaignant du *peu de suite* que Mme de Maintenon avait eu avec lui, entre dans des détails intimes sur sa conduite, qui supposent un examen bien approfondi du sujet, ou une imagination bien féconde; et nous serions tenté de croire que Mme de Maintenon, en demandant à Fénelon une instruction *sur ses défauts*, a cédé à un mouvement de curiosité autant qu'à un mouvement d'humilité. On sait, par les *Dialogues sur l'éloquence*, par le *Télémaque* et la lettre anonyme à Louis XIV, combien Fénelon était habile à saisir les torts et les ridicules. Mme de Maintenon était bien aise de savoir ceux que l'on pourrait découvrir en elle, sachant bien d'ailleurs que ces propos ne pourraient avoir des conséquences bien étendues, le roi ne souffrant jamais qu'on se permît le moindre mot qui pût porter atteinte à sa considération.

Si nous en venons au système de direction spirituelle adopté par Fénelon, nous trouvons qu'il place la perfection chrétienne sur un point d'équilibre mathématique qui n'est pas tenable pour la nature humaine. Il veut encore que Mme de Maintenon étouffe en elle le *moi*; qu'elle soit *indifférente à l'estime des honnêtes gens*. Après avoir signalé plusieurs défauts qui lui paraissent incontestables, l'auteur exprime sa pensée sur ses rapports avec le roi : il commence par supposer de sa part mille manières d'agir incompatibles avec la bonne éducation; puis il la loue de rejeter de tels procédés (1).

Il l'engage avec habileté à s'occuper des affaires pu-

(1) « Le vrai moyen d'attirer la grâce sur le roi et sur l'État, n'est pas de crier ou bien de fatiguer le roi : c'est de l'édifier, de mourir sans cesse à vous-même. » (*Corresp. gén.*, t. III, p 265.)

bliques : « Son esprit en est plus capable qu'elle ne pense... » « Son esprit naturel et acquis a bien plus d'étendue qu'elle ne lui en donne. » C'est de la flatterie.

Fénelon veut que Mme de Maintenon renonce à l'amitié ; il lui demande le pur amour de Dieu. Nous lisons encore ces propositions : « Si vous ne teniez plus à vous, vous ne seriez non plus dans le désir de voir vos amis attachés à vous que de les voir attachés au roi de la Chine ; vous les aimeriez du pur amour de Dieu... » « Le défaut de vouloir de l'amitié n'est pas moindre devant Dieu, que celui de manquer d'amitié... » « Il faut mourir à tout, sans réserve, et ne posséder pas même sa vertu par rapport à soi... » Fénelon acheva de compromettre sa cause auprès de Mme de Maintenon, en décriant à ses oreilles la conduite du roi ; il affirme crûment que le roi se conduit moins par des maximes suivies que par l'impression des gens qui l'environnent... En conséquence il faut l'obséder par des gens sûrs... Il n'a aucune idée de ses devoirs... Ce système de dénigrement trouva, quelques années plus tard, un nouveau développement dans la lettre anonyme à Louis XIV, dont l'authenticité est aujourd'hui reconnue : nous n'avons pas à en parler davantage (1).

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'exil imposé à Fénelon : son mysticisme étrange, son antipathie pour le roi, puis son infatuation en faveur de Mme Guyon, le rendirent impossible à la Cour. Cependant Louis XIV lui tint compte des services passés, et il fut nommé au siège archiépiscopal de Cambrai, où il répara ses torts par une soumission exemplaire aux ordres du Souverain Pontife et par une charité sans limite (2).

(1) Voir Th. Lavallée. *Corresp. gén. de Mme de Maintenon*, t. IV, p. 45. Appendice.

(2) Madame, duchesse d'Orléans, née princesse Palatine, suppose sans fondement que Mme de Maintenon a poursuivi Fénelon

Mme de Maintenon, d'après les conseils des abbés Tiberge et Brisacier, des Missions-Étrangères, et de M. Tronson, s'adressa à l'abbé des Marais. Cet abbé avait acquis une grande réputation de vertu ecclésiastique à Saint-Sulpice ; son esprit était à la fois assez élevé et sa réputation assez irréprochable pour que Saint-Simon parlât de lui, quoique « fort peu de chose pour la naissance (1) ». comme d'un grand homme de bien, d'honneur et de vertu... Mme de Maintenon le *goûta fort* et le conserva jusqu'à sa mort pour la direction habituelle de son âme et des affaires de Saint-Cyr. A l'occasion des démêlés du quiétisme, elle se félicitait d'avoir préféré M. des Marais à l'abbé de Fénelon (2).

Nous ne pouvons pas apprécier la direction spirituelle de l'abbé des Marais, devenu évêque de Chartres (3), d'après l'éditeur des lettres de Mme de Maintenon, M. Théophile Lavallée ; cet écrivain en parle comme un homme complètement étranger à la matière. Nous nous en tiendrons au jugement de Languet de Gergy, archevêque de Sens ; il a eu communication des lettres spirituelles de ce prélat, et dans toutes il a admiré la sagesse de sa direction (4).

Le petit nombre de lettres que M. Lavallée met sous nos yeux, ne permet pas d'établir un jugement suffisamment étudié ; cependant avec les deux ou trois lettres qu'il publie, il est permis de trouver le directeur un peu

de sa haine, parce qu'il s'était opposé à ce qu'elle fût déclarée reine. Voir : *Correspondance* de Madame duchesse d'Orléans. 1er vol., *passim*.

(1) T. V, p. 65. On connait la manie de Saint-Simon.

(2) *Hist. de Fénelon*, Bausset, t. I, p. 260.

(3) En 1690, et sacré seulement le 31 août 1692, par suite des difficultés avec la cour de Rome.

(4) Languet, *Mémoires*, p. 196.

verbeux, peut-être un peu louangeur. Sa spiritualité est saine, il est vrai, mais vulgaire, tandis que Bourdaloue, dans un langage qui n'est que respectueux, pose des principes sûrs, féconds, et ne craint pas d'en bien déterminer la pratique, tout en laissant à l'âme la liberté et le mérite des actes de détail.

Le premier service que l'abbé des Marais rendit à l'Institut de Saint-Cyr fut de dénoncer à Mme de Maintenon l'invasion du *quiétisme* (1) ; par cette démarche, il fit preuve de vigilance et de hardiesse. Il n'ignorait pas que les fauteurs de la nouvelle dévotion avaient toutes les sympathies de la fondatrice. Mme de Maintenon, avertie, comprit son devoir; elle chercha des lumières pour former sa conscience, et aussi pour répondre aux questions du roi, toujours ennemi des nouveautés.

Elle consulta l'évêque de Meaux, adversaire passionné de Fénelon, l'évêque de Châlons, Noailles, et l'évêque de Chartres; puis elle consulta secrètement M. Joly (2), le P. Bourdaloue, M. Tronson, MM. Tiberge et Brisacier. « Si j'avais su quelque chose de meilleur, je m'y serais adressée », ajoute Mme de Maintenon, après avoir donné les noms de ses conseillers (3). Le choix était judicieux et sage : elle pouvait croire que ces nouveaux conseillers, non moins éclairés que les évêques et plus indépendants, seraient auprès d'elle les interprètes certains de la vérité. Tous, avec plus ou moins d'insistance, partagèrent les inquiétudes du directeur spirituel de Saint-Cyr, l'abbé des Marais, et se prononcèrent ouvertement contre les écrits de Mme Guyon. Le P. Bourdaloue ne se contenta pas d'une réponse de vive voix, il rédigea une lettre adressée à

(1) 1694-1699.
(2) Supérieur général des Lazaristes.
(3) Lettre à Mme du Pérou, juin 1697. *Lettres hist.*, t. I, p. 483.

Mme de Maintenon, dans laquelle il expose sa pensée en termes clairs et précis.

« En lisant cette lettre, dit le cardinal de Bausset, il n'est personne qui ne soit frappé de la simplicité, de l'onction et de la clarté que Bourdaloue a su répandre sur la question soumise à son examen. Il sépare avec la plus exacte précision le point où doit s'arrêter l'âme la plus exaltée, lors même qu'elle tend avec effort à s'élever à la plus haute perfection, de celui où commencent des illusions dangereuses pour la morale... On voit dans cette lettre combien l'expérience lui avait donné de lumières pour la direction des âmes, en lui révélant les dangers dont ce ministère est entouré avec les intentions même les plus pures (1) ». Tel est le jugement de l'historien de Fénelon. Il nous reste maintenant à nous rendre compte de l'enseignement de Bourdaloue sur le sujet qui nous occupe : « La véritable voie d'oraison, dit-il, est celle que Notre-Seigneur lui-même nous a enseignée; elle consiste dans la demande à Dieu des grâces qui nous sont nécessaires, soit que nous soyons pécheurs, soit que nous soyons justes. Elle consiste dans l'élévation de l'âme à Dieu par la méditation de sa loi, la ferveur à son service, la crainte respectueuse de ses jugements, le souvenir de ses miséricordes; par des actes d'adoration, d'invocation, de repentir, tous actes réprouvés par la nouvelle doctrine et remplacés par un simple acte de foi, qui semble imposer à Dieu l'obligation de s'emparer de l'âme, droit que Dieu possède sans doute, mais dont l'usage ne peut lui être imposé par la créature. »

Bourdaloue insiste sur la nécessité de s'en tenir à la pratique constante de l'Église : il fait l'historique de l'erreur qu'il condamne, se félicite modestement d'être de

(1) *Hist. de Fénelon*, t. I, p. justif., p. 400 et 296. 10 juillet 1694.

l'avis de gens habiles, distingués par leur savoir et par leur piété; il loue Mme de Maintenon de sa défiance pour les livres suspects dont il est question, *le Moyen court*, etc... et termine par cette réflexion si sage : « Ce qui serait à souhaiter dans le siècle où nous sommes, ce serait qu'on parlât peu de ces matières, et que les âmes qui pourraient être véritablement dans l'*oraison de contemplation*, ne s'en expliquassent jamais entre elles, et encore même rarement avec leurs pères spirituels (1). »

Tout n'était pas fini avec la condamnation des ouvrages de Mme Guyon; Fénelon devait réveiller la question peu d'années après, en publiant son livre des *Maximes des Saints*, pour expliquer plus au long les principes des articles d'Issy (2). Bossuet s'éleva avec chaleur contre les doctrines que soutenait ce nouveau livre et le dénonça au roi. Louis XIV, irrité d'entendre encore parler d'une erreur qu'il croyait à tout jamais ensevelie dans le silence par la condamnation de Mme Guyon, s'en prit à Bossuet et à Mme de Maintenon; il fit sortir de la cour Fénelon et ses amis, et pressa la condamnation, à Rome, du livre des *Maximes des Saints*. La cour romaine fit attendre sa décision, parce que l'on se défiait, au delà des monts, de toutes les manifestations bruyantes d'orthodoxie qui partaient, à cette époque, de la cour de France; on n'y avait pas approuvé les mesures violentes employées pour l'extirpation de l'hérésie, et l'on disait même assez haut que, pour atteindre les ultramontains, on persécutait les quiétistes. Le marquis de Sourches, dans ses *Mémoires*, raconte qu'en 1688, plusieurs docteurs et prêtres de Paris furent exilés comme favorables aux quié-

(1) Voir la deuxième partie du sermon sur *la prière*, quatrième dimanche après Pâques, *Œuvres complètes*, t. VI, p. 21. Bourdaloue y expose les illusions et les dangers du quiétisme.

(2) Fin janvier 1697.

tistes, et dans le public on répétait que la plupart d'entre eux n'avaient pas songé à être quiétistes, mais qu'ils avaient parlé trop librement en faveur du Pape et contre les intérêts du roi (1).

Le livre des *Maximes des Saints* ne fut condamné que le 12 mars 1699, par le Pape Innocent XII (2). L'archevêque de Cambrai donna en cette circonstance l'exemple d'une soumission qui lui fit honneur.

Pendant ces longues disputes, deux courants d'opinions s'étaient manifestés dans l'Église de France. L'affaire n'avait pas paru très claire à Rome; à Paris, beaucoup de bons esprits refusaient de s'associer à Bossuet. Les Jésuites, avec le P. de la Chaise et le P. le Valois, tous deux confesseurs à la Cour, n'étaient pas les seuls religieux à se ranger du côté de l'archevêque de Cambrai; il avait encore pour lui les Cordeliers, les Jacobins (Dominicains), une grande partie des Pères de l'Oratoire, des docteurs en Sorbonne et des curés de Paris. Quelques Jésuites, cependant, se prononcèrent ouvertement contre le livre des *Maximes des Saints;* on cite le P. Bourdaloue, le P. de la Rue et le P. Gaillard. Le P. de la Rue prêchait devant le roi, on fut « tout à coup surpris, dit Saint-Simon (3), que le jour de l'Annonciation, ses trois points finis... il demanda permission au roi de dire un mot contre des extravagants et des fanatiques qui décriaient les voies communes de la piété autorisées par un usage constant et approuvées de l'Église, pour lui en substituer d'erronées, nouvelles, etc... Le même jour, le fameux Bourdaloue et le P. Gaillard firent retentir les chaires qu'ils remplissaient dans Paris des mêmes plaintes et des mêmes instructions;

(1) *Mémoires du marquis de Sourches*, 1688, p. 139, note 30.
(2) *Hist. de Fénelon*, t. II, p. 247.
(3) Saint-Simon, *Mémoires*, t. I, p. 266. Carême 1697.

et jusqu'au Jésuite qui prêchait à la paroisse de Versailles, qui en fit autant ».

« La vérité est que le P. Bourdaloue, c'est toujours Saint-Simon qui parle, aussi droit en lui-même que pur dans ses sermons, n'avait jamais pu goûter ce qu'alors on nommait *quiétisme*. » Il le dénonça publiquement dans un sermon qu'il prêchait à Saint-Eustache (1). Quant au P. de la Rue, nous savons que, prêchant le panégyrique de saint Bernard, aux Feuillants de la rue Saint-Honoré, le 20 août 1698, il passa pour avoir donné une *pièce* contre le quiétisme, et particulièrement contre M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, qu'il invectiva sans le nommer; « ce sermon fit grand bruit et quantité de personnes l'ont voulu avoir (2) ».

Cette divergence d'opinion entre ces Pères et le P. de la Chaise, tous soumis aux influences de la Cour, montre qu'il y régnait une certaine liberté d'appréciation. Et ce n'est pas sans étonnement que nous voyons le confesseur du roi tenir tête à l'évêque de Meaux, au roi et à M[me] de Maintenon, dans cette solennelle dispute, « où il se mêlait, dit le marquis de Sourches, beaucoup d'intrigues de cour (3) ». Le P. de la Chaise aurait voulu ramener M[me] de Maintenon et, par elle, le roi à plus de réserve à l'endroit de Fénelon; mais déjà il avait perdu tout crédit dans l'esprit de la marquise; le nouvel archevêque de Paris, Mgr de Noailles, était devenu son conseil, et Noailles marchait de concert avec Bossuet. M[me] de Maintenon peint la situation dans sa correspondance avec l'archevêque de Paris, quelques semaines

(1) Voir sermon sur la prière : Dominicales, sermon pour le cinquième dimanche après Pâques, deuxième partie, *Œuvres*, t. VI, p. 21.

(2) *Journal du F. Léonard*, relig. Augustin. Arch. nat. m. 243.

(3) *Mémoires inédits*, 1697, p. 100.

après l'apparition du livre des *Maximes des saints*. Sachant que le P. de la Chaise avait recommandé le livre de Fénelon au cardinal de Janson alors à Rome, elle annonce à l'archevêque que le roi l'a trouvé très mauvais et va désavouer la lettre de son confesseur... (1). Le 3 avril suivant, elle écrit au même (2) : «... Le P. de la Chaise a voulu me voir, le prétexte était une affaire pour Saint-Cyr, et la vraie raison, l'apologie du livre de Mgr de Cambrai, me disant pourtant qu'il y avait des défauts, mais que tout cela n'était que des bagatelles, et que je devais employer mon crédit pour obliger le roi à faire taire tout le monde... »

C'était bien aussi la pensée du P. Bourdaloue, lorsqu'il disait à Mme de Maintenon, dans sa consultation sur le *quiétisme* de Mme Guyon, que la plus sage conduite à tenir dans cette affaire était de garder le silence.

Le P. d'Avrigny, dans ses *Mémoires chronologiques* à l'année 1699, donne l'historique du démêlé avec lucidité et précision. D'après son exposé, la conclusion qu'un esprit sans prévention doit tirer, c'est que tous les Pères de la Compagnie s'accordaient pour excuser les écarts de Fénelon et pour condamner les vivacités de Bossuet.

Après la mort de Mgr de Harlay de Chanvallon (3), archevêque de Paris, la Cour avait cherché un successeur, qui pût effacer, par la régularité de sa vie, les mauvais souvenirs que laissait le dernier titulaire. Mme de Maintenon, aveuglément prévenue en faveur de l'évêque de Châlons, Mgr de Noailles, obtint sa nomination au siège de la capitale; nomination faite pour des raisons politiques, dit Saint-Simon, sans passer par le P. de la Chaise; on voulait opposer un rival au confesseur du roi, et diminuer l'in-

(1) *Corresp. gén.*, t. IV, p. 51. Saint-Cyr, 16 mars 1697.
(2) *Ibid.*, p. 153, 3 avril 1697.
(3) 6 août 1695.

fluence des Jésuites au profit des *dévots*, autrement dit des jansénistes.

Par une étrange précipitation d'esprit, Mme de Maintenon, heureuse d'avoir trouvé un prélat dont la conduite contrastait avec la vie mondaine de Harlay, ne se préoccupa pas d'autre chose, et, dès le premier jour, elle se livra complètement à la direction du nouvel archevêque, sans paraître mettre en doute sa parfaite orthodoxie. Elle lui communiquait tous les propos qui circulaient à la Cour à son sujet, lui témoignait son horreur pour la secte nouvelle, le jansénisme, en termes qui excluaient toute inquiétude, et Noailles acceptait sans discussion. On se mit bientôt d'accord pour commencer la guerre contre les Jésuites, en les déclarant incapables de conduire le roi à la perfection chrétienne.

Dans sa correspondance avec Mgr de Noailles, qui est très suivie en cette année 1695, le langage de Mme de Maintenon accuse une fâcheuse modification dans son caractère : nous ne trouvons plus la femme discrète, dévouée au roi, juste envers tout le monde; elle pousse l'archevêque à traquer les Jésuites et à les compromettre auprès du roi. On trouve ces mots dans sa correspondance : « Les Jésuites nous déclarent la guerre, hautement, de tous côtés, et ceux qui aiment la paix sont à plaindre... (1). J'ai glissé au roi que vous les traiteriez bien (les Jésuites), mais qu'ils ne vous gouverneraient pas, et que c'est à vous à gouverner les autres... (2). Continuez d'attaquer ce qu'il y a de mauvais dans les Jésuites, avec votre douceur naturelle, en le chargeant lui-même (le roi) quelquefois de leur parler (3). » Cette aberration d'esprit jeta du froid dans

(1) 21 décembre 1695, *Corresp. gén.*, t. IV, p. 94.
(2) 30 avril 1696.
(3) 14 août 1696.

ses rapports avec Louis XIV; son bon sens habituel l'abandonna, et l'on put croire un instant qu'elle songeait à réformer et à diriger la Cour, comme elle avait réformé et dirigé son institution de Saint-Cyr. Empruntant aux jansénistes leur langage mystérieux, elle ne parlait plus du roi qu'avec l'indéfini *on*. « Je voudrais m'occuper partout de bonnes œuvres; il me semble qu'une assemblée de charité me siérait mieux que d'aller au camp avec une princesse de douze ans; mais *on* veut tout par rapport à soi, et je vois avec douleur que le goût du bien ne vient pas, ni pour celui qu'*on* pourrait faire, ni pour celui qu'*on* devrait laisser faire aux autres... *on* me paraît moins dévot; *on* ne voulut point de vêpres hier (fête de la Nativité de la sainte Vierge) (1)... » Toute la correspondance de cette année est entachée des mêmes inconvenances de pensée et de langage; et c'est toujours le P. de la Chaise qui est la cause du mal. « Tant que nous aurons le P. de la Chaise, dit-elle à l'archevêque, nous ne ferons rien (2). » Les autres Jésuites se ressentaient de cette disposition d'esprit; le P. Bourdaloue lui-même, dont elle avait toujours goûté la sagesse et la discrétion, partagea la disgrâce commune. Ses supérieurs, autorisés par les antécédents, le députèrent auprès de la marquise. Il la vit le dimanche 25 janvier 1700, et s'efforça de la ramener à des sentiments meilleurs envers la Compagnie de Jésus. Nous trouvons le résultat de l'entretien dans une lettre de Mme de Maintenon à l'archevêque de Paris; elle commence par se plaindre du roi comme d'habitude, du roi qui « ne manquera pas à une station, ni à une abstinence, mais ne comprendra pas qu'il faille s'humilier et prendre l'esprit d'une vraie pénitence, et que nous devrions nous couvrir du sac et de la cendre... »

(1) 9 septembre 1698, t. IV, p. 252.
(2) 31 janvier 1700, *Corresp. gén.*, t. IV, p. 310.

Après cette sortie et le propos que nous avons cité au sujet du P. de la Chaise, elle ajoute : « Je vis dimanche le P. Bourdaloue, qui me témoigna la peine de la Compagnie sur ce que je parais ne la pas aimer par l'éloignement qui est entre le P. de la Chaise et moi. Je répondis que ce n'était pas ma faute, et que j'étais prête à faire toutes les avances avec lui. Je dois être dans ces sentiments, et j'y suis, grâce à Dieu; mais je n'espère rien de ce côté-là...(1). »

Les Jésuites se tinrent à l'écart, et Mme de Maintenon eut encore à subir pendant quelque temps la fâcheuse influence de Mgr de Noailles.

Les troubles qui agitèrent l'Église au commencement du dix-huitième siècle et dont l'archevêque de Paris était le plus actif instrument, réveillèrent son attention ; elle ouvrit les yeux et confessa hautement qu'elle avait été trompée. Mme de Glapion nous a conservé, sous la date de 1711, le souvenir de ses rétractations : « J'avais de très bonnes intentions, dit-elle, quand je fis nommer MM. de Noailles et de Fénelon archevêques de Paris et de Cambrai, j'en eus tant de chagrin dans la suite, que le roi m'en disait : Hé bien, Madame, faudra-t-il que nous vous voyions mourir pour cette affaire-là ? Je n'en ressens pas un moindre présentement sur M. de Noailles, mais ce qui me console, c'est que j'avais cru bien faire... (2). »

Par ces aveux, elle réparait en partie ses torts et rendait une justice tardive à ceux de ses conseillers qui n'avaient pas été séduits par les apparences de la vertu.

(1) *Corresp. gén.*, t. IV, p. 308, 31 janvier 1700.

(2) *Lettres hist. et édif.*, t. II, p. 368. — On lit encore dans une lettre de Mme de Maintenon au maréchal de Villeroy, du 2 janvier 1716 : « Dieu veuille éclairer M. le duc d'Orléans et lui faire bien connaître M. le cardinal de Noailles et le danger de son parti tant pour l'État que pour la religion. » (Communication de M. Charavey.)

CHAPITRE V

Bourdaloue, apôtre de la charité

I. — SON ENSEIGNEMENT SUR L'AUMÔNE.

Sous l'influence de préjugés acceptés sans contrôle pour le besoin d'une cause inavouable, une certaine école s'est mise en devoir de prouver ou pour le moins d'insinuer que nos orateurs sacrés du dix-septième siècle ne se sont pas montrés de dignes avocats des pauvres. Ni Bossuet, ni Fléchier, n'ont trouvé grâce devant ces injustes critiques; Bourdaloue n'a pas été plus heureux. Fénelon et Massillon sont moins maltraités. D'après M. Paul Albert (1), le ministre protestant Saurin serait leur maître à tous. Si vous demandez une preuve, le critique répond que l'*espace* lui manque pour faire la comparaison. Le même auteur prétend que le titre de prédicateur du roi, à la cour de Louis XIV, a suffi pour dessécher le cœur du P. Bourdaloue et le rendre insensible aux misères du pauvre.

A ses yeux, notre orateur serait bien au-dessous de son

(1) *La Prose*, 2e édit., p. 384, note.

sujet. Il suffira de lire le sermon sur l'*Aumône* (1) et d'en rapprocher les *Exhortations sur la Charité envers les pauvres* (2), *les prisonniers*, *les orphelins*, pour connaître la pensée de Bourdaloue sur les devoirs et les droits des riches comme des pauvres. On verra alors que M. Albert était à côté de la vérité, lorsque, généralisant ses appréciations, il disait : « Rien de bien rigoureux, rien d'impraticable dans l'accomplissement des devoirs de l'aumône. C'est par ce tact, cette mesure que Bourdaloue avait pris son auditoire. Il ne le révoltait point, il ne le décourageait point, il ne lui présentait point une image effrayante de la vertu (3). Il fallait être endurci dans le péché pour ne point s'accommoder d'un directeur si peu exigeant (4). » Jusqu'ici la morale de Bourdaloue n'avait point passé pour être des plus accommodantes.

C'est bien mal comprendre l'esprit apostolique de Bourdaloue, qui fait si équitablement la part de chacun et si énergiquement la part du pauvre contre les mauvais riches.

Dans ses discours les plus solennels, nous le voyons souvent tourner ses regards vers la portion la plus modeste de son auditoire et lui témoigner tout l'intérêt d'un véritable père; dans l'un de ses sermons d'ouverture de Carême, il parle des exemples de soumission à la loi donnés par la sainte Vierge, le jour de la Purification; exemples que doivent suivre les grands de la terre; il ajoute :

Ceci me donne lieu de parler maintenant à vous, mes

(1) Premier vendredi de Carême, t. II, p. 126.
(2) T. VIII, p. 25, 48, 74.
(3) Cette phrase est une réminiscence d'un passage de Mme de Sévigné, écrivant à sa fille au sujet de l'abbé de Montmor qui avait l'art de contenter tout le monde, en prêchant les plus terribles vérités. (1671, *Lettres*, t. II, p. 138.)
(4) Albert, *La Prose*, 2e édit., p. 378.

frères, à vous dont le salut me doit être d'autant plus cher, et les âmes plus précieuses, qu'ayant moins de part aux avantages du siècle, vous participez moins à ses désordres et à sa corruption ; à vous que Dieu a fait naître dans des conditions plus obscures, et dont il semble que la destinée, ou, pour mieux dire, la vocation se termine à dépendre et à obéir. Pourquoi une Mère de Dieu, et par son ministère un Homme-Dieu soumis à la loi ? Pour trois autres raisons qui vous regardent, et que je vous prie de n'oublier jamais : pour vous consoler, pour vous instruire, et pour vous confondre (1).

Dans le sermon sur l'*Ambition*, il s'adresse aux grands de la cour et s'écrie :

Quand je parle aux peuples, mon ministère m'oblige à leur apprendre le respect et l'obéissance qu'ils vous doivent ; mais puisque je parle à des grands, je dois dire ce qu'ils doivent aux peuples (2). »

Il ne veut pas que dans le christianisme, sous la bannière d'un Dieu humilié,

On trouve encore de ces maîtres hautains et durs qui ne savent que se faire obéir, que se faire servir, que se faire craindre, sans savoir ni compatir, ni soulager, ni condescendre, ni se faire aimer, qui, usant de toute la force et souvent de toute l'aigreur du commandement, n'y mêlent jamais, selon le précepte de l'Apôtre, l'onction, et la douceur de la charité.

Le P. Bourdaloue traite de l'*Aumône* dans trois discours différents :

(1) T. XI, p. 154.
(2) T. II, p. 465.

Le premier appartient au premier vendredi de Carême (1);

Le second, au huitième dimanche après la Pentecôte (2);

Le troisième fait partie d'un *Essai d'Avent*, où saint Jean-Baptiste, précurseur du Messie, condamne la dureté envers les pauvre (3).

Pour avoir une idée complète de l'apostolat du P. Bourdaloue en faveur des pauvres, il faut le suivre encore dans ses *Exhortations aux assemblées de charité*, sur la charité *envers les pauvres* (4), sur la charité *envers les orphelins* (5) et *envers les prisonniers* (6), sans parler d'autres sermons qui se rattachent indirectement au même sujet, comme les sermons sur les richesses et les vices des courtisans, déjà signalés lorsque nous avons parlé de l'apostolat de Bourdaloue à la Cour.

Le premier sermon sur l'*Aumône* montre que l'aumône est un précepte; l'orateur en indique la matière, en détermine l'ordre. C'est un précepte, et celui qui n'accomplit pas la loi de l'aumône est destiné aux châtiments éternels. Ce que le riche refuse aux pauvres, c'est à Jésus-Christ, à Dieu qu'il le refuse; c'est à Dieu le souverain maître de toutes choses, qui réclame de ses créatures le tribut des biens dont il les enrichit: et ce tribut, il veut qu'il soit remis à l'indigent. « Car Dieu, dit l'orateur, a établi les pauvres dans le monde pour recueillir ses droits en sa place, et l'aumône est le seul moyen par où les riches puissent rendre à Dieu ce qu'ils lui doivent » (7), reconnaître leur dépendance et faire acte d'humilité.

(1) T. II, p. 126.
(2) T. VI, p. 280.
(3) T. XV, p. 353.
(4) T. VIII, p. 25.
(5) *Ibid.*, p. 74.
(6) *Ibid.*, p. 48.
(7) T. II, p. 133.

L'aumône doit être proportionnée aux biens et à leur quantité; et c'est aller contre cette loi de Dieu et de la raison que de n'accepter aucune proportion entre l'aumône et l'abondance des richesses. C'est un scandale, que de voir les riches moins généreux pour les pauvres, que les gens de moindre condition :

Combien de pauvres, s'écrie Bourdaloue, sont plus charitables, plus libéraux pour les pauvres, que ces puissants, que ces opulents qui tiennent dans le monde les premières places, et que Dieu a comblés de ses bénédictions temporelles (1)?...

Après la souveraineté de Dieu, fondement du précepte de l'aumône, vient la nécessité du prochain à qui Dieu nous oblige de pourvoir à titre de justice et à titre de charité : à titre de justice, parce que Dieu en élevant les riches au-dessus des autres, ne les a élevés dans sa providence, qu'en leur imposant l'obligation de partager. On n'est pas riche pour soi-même, mais, dans l'ordre de la Providence, on est riche pour les pauvres, parce que le riche est comme le coopérateur de Dieu; et dans la mesure des dons que la Providence lui a répartis, s'il n'est pas fidèle à sa mission, Dieu saura rétablir toute justice.

La charité impose une nouvelle obligation; elle inspirera au riche la pensée de pourvoir non seulement aux nécessités extrêmes, mais aux nécessités communes.

L'orateur termine cette *première partie* par une invective contre les indifférents aux misères des pauvres, voici en quels termes :

Tristes vérités pour vous riches du monde! et qui ne confirment que trop ce terrible anathème que le Fils de Dieu a prononcé contre vous : *Vœ vobis divitibus;* malheur à vous,

(1) T. II, p. 138.

qui vivez dans l'opulence : Pourquoi ? parce que votre opulence même a presque toujours l'un de ces deux effets, ou d'allumer dans votre cœur la cupidité et l'envie d'avoir, au lieu de l'éteindre, ou de vous rendre plus sensuels et plus amateurs de vous-mêmes. Deux principes de votre indifférence pour les pauvres. Car, possédés d'une avare convoitise, vous voulez profiter de tout et ne vous dessaisir de rien. Toujours biens sur biens, toujours acquêts sur acquêts; toujours les mains ouvertes pour recevoir, et jamais pour donner : que dis-je ? et souvent même fallût-il dépouiller le pauvre et lui arracher le peu qui lui reste, bien loin de contribuer à sa subsistance ; fallût-il l'opprimer, bien loin de le relever, tout n'est-il pas mis en usage pour contenter la faim insatiable qui vous dévore ? les droits les plus saints ne sont-ils pas foulés aux pieds ? ne se porte-t-on pas jusqu'à la violence la plus injuste et la plus criante, jusqu'à la cruauté, jusqu'à la barbarie ? Ou bien, idolâtres de vos sens et tout occupés de vous-mêmes, vous n'avez d'attention que sur vous-mêmes, de sentiment que pour vous-mêmes. Que le pauvre pâtisse dans la disette, que le malade languisse sur la paille, que la veuve, chargée d'enfants et percée de leurs cris, ressente toutes leurs douleurs, et ne puisse répondre à leurs gémissements que par ses larmes ; comme ce sont des maux étrangers et qui n'approchent point de vous, pourvu que votre sensualité soit satisfaite, pourvu que votre corps ait toutes ses commodités et toutes ses aises, vous êtes contents, et vous ne pensez guère si les autres le doivent être. Mais Dieu y pense ; et viendra le temps où il saura vous y faire penser malgré vous, quand, pour la justification de sa providence, il vous demandera raison du pauvre ; quand il vous traitera comme vous avez traité le pauvre ; quand il vous jugera sans miséricorde comme vous avez rejeté le pauvre sans compassion (1).

La *matière de l'aumône*, quelle est-elle ?

(1) T. II, p. 143.

Le *superflu du riche*, c'est-à-dire ce qui n'est pas nécessaire pour l'entretien honnête de sa condition et de son état. Ici l'orateur devient pressant, il poursuit le riche avare dans ses derniers refuges et lui demande dans lequel des états nombreux qu'il énumère, il se trouve sans superflu. Il contraint son interlocuteur à avouer qu'il y a du superflu partout où il y a matière à excès, dérèglements, désordres de tout genre; suivons-le dans son énumération.

J'appelle superflu ce que vous donnez tous les jours à vos débauches, à vos plaisirs honteux : renoncez à cette idole dont vous êtes adorateurs, et vous aurez du superflu. J'appelle superflu, femmes mondaines, ce que vous dépensez, disons mieux, ce que vous prodiguez en mille ajustements frivoles qui entretiennent votre luxe et qui seront peut-être un jour le sujet de votre réprobation : retranchez une partie de ces vanités, et vous aurez du superflu. J'appelle superflu, ce que vous ne craignez pas de risquer à un jeu qui ne vous divertit plus, mais qui vous attache, mais qui vous passionne, mais qui vous dérègle, mais surtout qui vous ruine et qui vous damne : sacrifiez ce jeu, et vous aurez du superflu. Quoi donc? vous avez de quoi fournir à vos passions, et à vos passions les plus déréglées, tout ce qu'elles vous demandent, et vous prétendez ne point avoir de superflu? vous avez du superflu pour tout ce qui vous plaît, et vous n'en avez point pour les pauvres? Voilà ce que le devoir de mon ministère m'oblige à vous représenter et ce que je vous conjure de vouloir bien vous représenter à vous-mêmes (1).

A cette objection, qu'il est permis d'employer le superflu à agrandir son état, il répond affirmativement pourvu que l'agrandissement contribue à la glorification de Dieu et à l'utilité du prochain, pourvu que l'on reste dans les limites

(1) T. II, p. 150.

d'une sage modestie, pourvu que les pauvres n'en souffrent pas sans attendre pour cela qu'ils soient plongés dans les nécessités extrêmes par rapport à la vie, ni même dans les extrémités extrêmes par rapport aux biens, à l'honneur, à la liberté. Il poursuit :

Vous savez que ce malheureux doit languir des années entières dans une prison si l'on ne contribue pas à sa délivrance; vous savez que cette jeune personne va se perdre si l'on ne s'empresse de l'aider; c'est du nécessaire même de votre état que leur doit venir ce secours : par quelle raison? parce que ce sont là des nécessités extrêmes. Telle est ma pensée; et ce que je pense n'est point ce qui s'appelle *morale sévère*, puisque c'est la morale même de ceux qu'on a le plus soupçonnés et accusés de relâchement (1).

Ce dernier trait d'ironie s'adresse aux disciples de Port-Royal qui ne sont pas rares dans son auditoire et qui ne passent pas pour prodigues en aumônes.

L'orateur détruit successivement toutes les excuses que l'amour de l'or entasse; le soin des enfants, les prévisions de l'avenir; les temps sont mauvais, dira-t-on; mais, ajoute le P. Bourdaloue : « Si les souffrances du pauvre se trouvent jusque chez les riches, à quoi doivent être réduits les pauvres mêmes? » La dureté des temps devient ainsi un nouveau motif de charité.

Nous passons à *l'ordre de l'aumône*.

Quel ordre suivre dans la répartition des aumônes?

Il faut que la volonté de faire l'aumône soit générale et universelle, qu'elle embrasse toutes les misères, même les misères de nos ennemis; elle peut sans doute avoir des égards pour les proches et les domestiques, pour ceux qui ne se peuvent nullement venir en aide, pour ceux qui

(1) T. II, p. 155.

s'emploient au service de Dieu et de l'Église, à l'exemple de saint Louis qui favorisait de ses dons deux grands apôtres de son siècle, saint François d'Assise et saint Dominique, parce qu'il les regardait comme des défenseurs de l'Église : « Ce n'est plus guère la dévotion de notre temps, dit l'orateur ; mais la dévotion de saint Louis était sans doute aussi solide que la nôtre. »

Quelles *règles* suivre dans la répartition de l'aumône? Bourdaloue en détermine cinq : il faut faire l'aumône de son propre bien ; commencer par les aumônes de justice en payant ses dettes. L'aumône doit être faite avec mesure et réflexion. L'aumône doit être faite de manière à édifier le public ; il faut la faire en temps convenable pour qu'elle soit utile au salut de son âme.

Il faut enfin que les aumônes précèdent la mort, pour assurer aux pécheurs le bénéfice de la charité, autrement elles ne peuvent lui être utiles que pour soulager les souffrances du purgatoire, mais non point pour assurer le salut.

Bourdaloue termine son discours avec cette pensée pratique et consolante que l'aumône est une garantie de salut éternel.

Le sermon du huitième dimanche après la Pentecôte traite de *l'Aumône* dans le riche qui la donne et dans le pauvre qui la reçoit. D'après saint Jean Chrysostome, elle rétablit l'équilibre entre l'un et l'autre ; la divine Providence, par le précepte de l'aumône, se montre également bienfaisante de part et d'autre ; la loi de l'aumône assure au pauvre le pain de chaque jour et en même temps le pauvre donne au riche un moyen assuré de faire son salut (1).

L'orateur convient que, d'après la loi de nature, tous les hommes ont un droit égal à la possession de la terre ;

(1) T. VI, p. 284.

mais par suite de la corruption du cœur de l'homme, cet état de choses ne peut longtemps subsister. C'est un effet nécessaire de la corruption de notre nature. Bourdaloue exprime cette vérité en termes qui peignent au naturel les catastrophes dont nous sommes si fréquemment témoins :

Chacun emporté par sa convoitise et maître absolu de s'attribuer telle portion qu'il lui eût plu, n'eût pensé qu'à se remplir aux dépens des autres, et de là les divisions et les guerres. Nul qui volontairement ou de gré se fût assujetti à certains ministères pénibles et humiliants. Nul qui eût voulu obéir, qui eût voulu servir, qui eût voulu travailler et agir, parce que nul n'y eût été forcé par le besoin. D'où vous jugez assez quel renversement eût suivi dans le monde, livré par là, si j'ose ainsi m'exprimer, à un pillage universel et à tous les maux que la licence ne manque point de traîner après soi (1).

Sans doute la condition du pauvre est une infortune, mais elle n'est pas sans remède, grâce à l'aimable et bienfaisante providence de Dieu qui, pour y remédier, établit le précepte de l'aumône et en règle l'usage.

Le superflu du riche appartient au pauvre, et ainsi l'égalité sera rétablie : le riche ne vivra plus dans la somptuosité et la mollesse qui est sa perte, le pauvre ne périra pas dans un triste abandon.

L'aumône est une dette dont le riche doit s'acquitter, elle est la légitime du pauvre; il l'acquittera avec prudence, avec discrétion. Ainsi l'inégalité de condition disparaîtra.

Mais, comment soulager les souffrances du pauvre ? Bourdaloue se plaint avec amour de cette pénible condition de l'homme déchu, c'est encore l'aumône qui est le

(1) T. VI, p. 285.

remède. Cette aumône appartient au pauvre par ordre sans doute, mais aussi par menace; Dieu enjoint le précepte et annonce au riche que s'il ne se soumet pas à cet ordre, il y va de son âme, de sa damnation, de son salut.

Car dit saint Ambroise, si c'est incontestablement un crime digne de la haine de Dieu et de ses vengeances éternelles, que d'enlever au riche ce qu'il possède, ce n'est pas une moindre injustice devant Dieu, de refuser au pauvre ce qu'il attend de vous et ce que vous pouvez lui procurer (1).

Autre misère du pauvre, à laquelle remédie le précepte de l'aumône : les rebuts, le mépris du riche; laissons l'orateur donner la leçon au riche, contempteur du pauvre, en termes convaincus, dans un langage plein de foi, de vérité, de compassion et de noblesse.

C'est l'injustice du monde de n'estimer les hommes que par un certain extérieur qui brille, que par le faste et la splendeur, que par l'équipage et le train, que par la richesse des ornements et la magnificence des édifices, que par les trésors et les dépenses. Tout cela répand sur les opulents et les grands de la terre je ne sais quel éclat dont le vulgaire est ébloui, et dont ils ne se laissent que trop éblouir eux-mêmes. Delà qu'arrive-t-il? accoutumés à ces honneurs qu'ils reçoivent partout, et à cette pompe qui les environne, quand ils voient les pauvres dans l'abaissement et l'humiliation, de quel œil les regardent-ils, ou pour mieux dire, les daignent-ils même regarder? Il semble que ce ne soient pas des hommes comme eux; et si quelquefois ils les gratifient d'une légère et courte aumône, il faut que ce secours leur soit porté par des mains étrangères; parce qu'il n'est pas permis au pauvre de les approcher, parce que la personne

(1) T. VI, p. 293.

du pauvre leur inspirerait du dégoût, parce qu'ils se feraient ou une peine, ou une confusion de traiter avec le pauvre et de converser avec lui. Divin Maître que nous adorons, Sauveur des hommes, vous êtes né pauvre, vous avez vécu pauvre, vous êtes mort pauvre ; et voilà parmi des chrétiens, c'est-à-dire parmi vos disciples, où en est réduite cette pauvreté que vous avez consacrée (1) !

Dans le passage suivant, l'orateur avoue qu'il n'est plus surpris que l'Évangile nous fasse considérer les pauvres avec tant de vénération et il développe cette pensée d'après saint Chrysostome, il termine en les montrant triomphants au jugement dernier, comblés de gloire et enviés par les riches qui les laissaient ramper dans la poussière.

D'après cet exposé succinct, on connaît toute la pensée de Bourdaloue, sur le précepte et la pratique de l'aumône; il ne se perd pas dans de vagues sentiments, encore moins dans des théories dangereuses; il parle le langage de la foi devant une société dégénérée, mais encore chrétienne et montre clairement aux pauvres que l'Évangile ayant le sentiment vrai de leurs misères, peut seul apporter le remède efficace jusqu'au jour où la sagesse de Dieu remettra tout en ordre.

L'aumône est aussi un remède contre les dangers des richesses.

La vie du riche fait contraste avec la pauvreté de Jésus-Christ; c'est un état de réprobation. Au sein des richesses, il a toute facilité de faire le mal ; il est frappé de la malédiction de l'Evangile, *væ divitibus*.

Le précepte de l'aumône répare tous les maux inhérents à la condition du riche : en partageant son bien avec le pauvre, il fait entrer Jésus-Christ pauvre dans ses inté-

(1) T. VI, p. 294.

rêts; il s'en fait un protecteur, éloigne l'anathème qui le menace : l'aumône éloigne les occasions du péché, elle remet les péchés en disposant Dieu à écouter nos prières. A ce propos, Bourdaloue rappelle l'habile conduite du prophète Daniel, déclarant au roi de Babylone qu'il devait apaiser au plus tôt le ciel irrité contre lui; il ne lui parle ni de pénitence ni de macération, il eût été incompris, mais il lui dit de racheter ses crimes par l'*aumône* :

Ah ! chrétiens ! s'écrie-t-il, il en usa de la sorte par une prudence qui ne fut ni humaine, ni lâche, et qui ne ressentit point le courtisan, mais le prophète. Car il ne voulut plaire à son prince, qu'autant qu'il le pouvait sans blesser les intérêts de son Dieu ; et il ne voulut faciliter la satisfaction qui était due à son Dieu, qu'autant que le permettait la fidélité qu'il devait à son prince. Il jugea donc, et avec raison, que l'aumône était, de toutes les œuvres satisfactoires, celle qui serait plus au goût de ce prince déjà touché, mais non encore converti; et il savait que celle-là serait suivie de toutes les autres, et de sa conversation même (1).

Cette prudente conduite avait eu plein succès auprès de Louis XIV et plus sensiblement encore auprès de Mme de Montespan, que l'histoire nous a présentée comme généreuse aumônière et l'un des soutiens de l'Hôpital général à sa fondation. C'est ainsi que les richesses trouvent en elles-mêmes leur remède, c'est le contre-poison à côté du poison; le pauvre, gagné par les libéralités du riche à la cause de son bienfaiteur, devient son avocat auprès du souverain Juge. Enfin l'aumône éloigne et déchire l'arrêt de la condamnation éternelle du riche. Ici Bourdaloue, au souvenir des grands scandales de la Cour, et des réparations de Mme de Montespan, s'écrie :

(1) T. VI, p. 305.

Ah ! mes chers auditeurs, combien de riches sont heureusement parvenus au port du salut, après avoir marché bien des années dans les voies corrompues du monde ? A voir les égarements où ils se laissaient emporter en certain temps de leur vie, qui jamais eût espéré pour eux une telle fin ? Qu'ont-ils dit à Dieu, lorsqu'ils sont entrés dans sa gloire ; et conservant le souvenir de leurs désordres passés, combien ont-ils béni, et béniront-ils éternellement ce Père des miséricordes, qui les a éclairés, qui les a touchés, qui les a ramenés, qui les a sanctifiés, qui les a couronnés ? mais que leur a-t-il répondu, et que leur répondra-t-il pendant toute l'éternité, où ils auront sans cesse devant les yeux ce mystère de grâce ? *Eleemosynæ tuæ ascenderunt in conspectu Dei.* Il est vrai, vous méritiez mes châtiments les plus sévères, et ma justice en mille rencontres devait éclater contre vous. Mais vous lui avez opposé une barrière qui l'a arrêtée : ce sont vos aumônes. Au milieu de vos dérèglements, vous aviez toujours un cœur libéral et compatissant pour les pauvres, et c'est ce qui m'a désarmé (1).

La conclusion est une exhortation aux riches de donner leur superflu et même quelque chose du nécessaire aux pauvres ; à se hâter de donner cette satisfaction à la justice divine avant que son bras vengeur ne s'appesentisse sur les coupables.

Le sermon sur la *Tempérance chrétienne*, pour le sixième dimanche après la Pentecôte, contient encore un éloquent appel à la charité des riches en faveur des pauvres de Jésus-Christ, dans le commentaire de ces paroles : *Colligite fragmenta ne pereant ; recueillez les restes pour qu'ils ne périssent pas.* Il termine par ces paroles :

Ce que vous faites pour des domestiques, et avec justice, combien est-il encore plus juste de le faire pour ceux qui vous représentent la personne de Jésus-Christ ? Ce que vous

(1) T. VI, p. 308.

ne voudriez pas présenter à des domestiques, combien est-il indigne que vous le donniez pour partage à vos frères en Jésus-Christ? Et si des domestiques se ressentent de la somptuosité et de l'abondance de votre table, pourquoi les membres de Jésus-Christ n'en profiteront-ils pas? Car voilà quels doivent être ces restes que Jésus-Christ vous demande par la bouche des pauvres, et qu'il reçoit par leurs mains : *Colligite fragmenta* (1).

Le sermon que nous trouvons dans l'essai d'Avent porte l'auditeur à la pratique de l'aumône par ces trois considérations : par *obéissance*, par *reconnaissance*, par *pénitence*.

Par *obéissance*. Dieu étant le souverain maître de toute chose, est aussi maître de disposer de son bien; s'il le confie à celui-ci plutôt qu'à cet autre, c'est toujours pour en disposer conformément à ses desseins, pour le plus grand bien de tous; le riche qui en est le dépositaire doit donc le partager avec ses frères (2); tel est le vœu de la Providence et de la bonté divine pour tous ses enfants.

Devoir de *reconnaissance*. Les biens dont jouit le riche appartiennent à Dieu, qui a droit à nos hommages; et le moyen le plus efficace de les lui rendre, c'est de faire participer à ces biens ses autres enfants, nos frères, et de provoquer en eux des sentiments de gratitude.

L'aumône est un devoir *de pénitence*. Elle prie pour le pécheur, elle lui attire de puissants secours pour le remettre dans le chemin du salut; et quand le pécheur est converti, l'aumône acquitte les dettes du passé. Entre les œuvres pénales et satisfactoires, ajoute l'orateur, il n'en est point de plus agréable à Dieu que *l'aumône*, à raison

(1) T. VI, p. 244.
(2) T. XV, p. 354.

de son utilité, parce que l'aumône profite à la fois au pénitent qui la fait, et au pauvre qui la reçoit.

L'Évêque de Meaux avait traité le même sujet de *l'Aumône* avec la hauteur et la profondeur de doctrine qui lui sont propres. Dans un sermon pour le dimanche de la Septuagésime, portant le texte de saint Mathieu : *Erunt novissimi primi et primi novissimi;* les derniers sont les premiers, et les premiers seront les derniers (1), il établit *la dignité des pauvres*, en développant ces diverses pensées : les pauvres sont les derniers dans le monde, mais dans l'Église ils sont les premiers; les riches qui foulent aux pieds les pauvres, ne sont dans l'Église que pour les servir: les grâces du Nouveau Testament appartiennent de droit aux pauvres, tandis que les riches ne les reçoivent que par leur main (2). »

C'est la raison et la foi qui parlent par la bouche de ces deux grands orateurs Bossuet et Bourdaloue; Fénelon, Fléchier, et Massillon firent entendre le langage du sentiment; cette méthode n'est pas la plus efficace : le sentiment peut tirer les larmes des yeux, mais son efficacité n'est pas de longue durée; tandis que le riche convaincu, au milieu de ses plaisirs, comme au milieu des disgrâces et des malheurs, finit toujours par entendre la voix de sa raison, véritable lumière de sa conscience; elle fait germer la charité dans son cœur et lui inspire les grandes œuvres de charité qui ont fait tant d'honneur à la société du dix-septième siècle.

Les hommes de lettres ont donc bien mauvaise grâce à condamner si légèrement nos orateurs sacrés, à les accuser d'avoir abandonné la cause des pauvres. Loin de là,

(1) Mathias, xx, 16.

(2) *Œuvres compl.*, Bossuet, éd. Vivès, t. VIII, p. 426. Voir sur Bossuet et les pauvres; *Bossuet précepteur du dauphin et évêque à la cour*, par M. Floquet, p. 596.

ils ont tous affirmé le devoir rigoureux imposé aux riches de faire la part de l'indigent, après avoir rehaussé la dignité du pauvre et indiqué la matière, l'ordre et l'étendue de l'aumône. A l'enseignement ils ont ajouté l'exemple; et, pour nous en tenir à la cause du P. Bourdaloue, nous allons montrer qu'il n'a pas mis moins de zèle à défendre les intérêts des pauvres qu'à évangéliser les courtisans de Louis XIV.

II. — SA CHARITÉ ENVERS LES PAUVRES ET LES ORPHELINS.

L'Église catholique, au dix-septième siècle, était, en France, dans une période d'épanouissement. Après avoir été cruellement mutilée dans ses membres, dans ses temples, dans ses institutions, par la prétendue réforme, elle reprenait sa vigueur primitive ; avec de faibles ressources, et bien avant que les puissances de la terre songeassent à l'aider de leur concours, elle avait fondé de nombreux établissements scolaires et hospitaliers : des femmes modestes, de pauvres prêtres avaient accompli des merveilles de charité sur lesquelles les économistes ne savent que disserter.

Vers la moitié du siècle (1), les *politiques*, effrayés du mouvement catholique, tentèrent d'arrêter le développement des institutions nouvelles, efforts inutiles; grâce à l'esprit qui les animait, elles continuèrent leur marche, se développèrent et reçurent une organisation complète qui défie les inventions du *progrès moderne*.

A l'Hôpital général, cinq Jésuites étaient employés

(1) *Hist. de Paris*, de dom Félibien, année 1670.

toute l'année au service des *renfermés* (1) : cet établissement comprenait toutes les maisons destinées, dès l'année 1657, à recueillir les mendiants et vagabonds de la capitale. Ces refuges étaient connus sous les noms suivants : *Salpêtrière*, *Notre-Dame de Pitié*, le *Château de Bicêtre*, le *Refuge de Sainte-Pélagie*, *l'Hôtel de Scipion*. Les premiers orateurs de la capitale tenaient à honneur d'évangéliser ces foules de misérables ; nous savons, par M[me] de Sévigné et par le P. de la Rue, que Bourdaloue, aussi bien que Bossuet et Fléchier, s'y sont fait entendre.

Ces maisons n'étaient soutenues que par la charité publique, et il fallait que de temps en temps la voix du prêtre se fît entendre pour ranimer le zèle des dames qui s'étaient vouées au service des pauvres. Le P. Bourdaloue a laissé de nombreuses exhortations prononcées dans les *Assemblées de charité*; ces discours, véritables monuments d'éloquence et de zèle, occupent une place notable dans son répertoire apostolique.

Les *Assemblées de charité* étaient composées des femmes chrétiennes les plus influentes par leurs vertus, leur générosité et leur haute position sociale. Elle se rassemblaient à des jours déterminés pour aviser aux moyens de porter secours aux pauvres de tout genre qui inondaient la capitale. Elles recueillaient des aumônes et les répartissaient entre les différentes œuvres de charité, sous la direction des prêtres ou des religieux. Les prêtres de Saint-Lazare, les Barnabites et les Jésuites sont signalés pour le concours actif qu'ils donnèrent à ce nouvel apostolat.

L'historien de Paris, le bénédictin Dom Lobineau (2),

(1) Les *vagabonds* ramassés dans les rues étaient appelés *renfermés* de l'Hôpital général.

(2) Continuateur de l'*Hist. de Paris*, après D. Félibien, t. II, p. 1490.

à l'année 1665, en parlant de la fondation des *Filles de Sainte-Geneviève* ou de *Miramion*, au quai de la Tournelle, dit que les PP. Jésuites, alternativement avec les prêtres des Missions-Étrangères, donnaient des retraites dans cet établissement, deux fois par an aux dames, et quatre fois aux pauvres.

L'histoire a conservé les noms des dames les plus dévouées aux œuvres de charité; on cite Mesdames de Miramion, Voisin, Legras, Mallet, Helyot, de Moussy, du Roset, Housset, de Farinvilliers, Travercé, les duchesses de Guise, de Richelieu, d'Aiguillon, la marquise de Bullion, M[lles] de Blosset, de Lamoignon (1)...

Le P. Bretonneau va nous dire la part que son confrère prit à cette grande œuvre :

Comme il se fait dans Paris diverses assemblées de charité en faveur des pauvres, et qu'elles commencent ordinairement par une exhortation, on s'adressait pour cela souvent au P. Bourdaloue. Outre sa réputation qui le faisait désirer partout, on avait d'autant plus volontiers recours à lui, qu'il accordait plus aisément ce qu'on lui demandait là-dessus, et sur tout ce qui lui donnait quelque matière d'exercer son zèle. Car il n'était pas de ceux qui ne veulent paraître qu'au grand jour, et que dans les actions d'éclat, tout lui convenait dès qu'il s'agissait de la gloire de Dieu et de l'utilité du prochain. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait composé jusqu'à sept exhortations pour ces sortes d'assemblées : savoir, deux sur la charité à l'égard des pauvres en général, et *cinq sur la charité envers les prisonniers*, envers les orphelins, envers les nouveaux catholiques (2).

Chacune de ces œuvres mérite de fixer un instant l'at-

(1) Voir Picot, *La Religion en France au dix-septième siècle*. — Bonneau, *Vie de M[me] de Miramion*.
(2) T. VIII, *Avertissement*, p. 5.

tention, toutes ont été définitivement organisées au dix-septième siècle, et toutes ont emprunté le concours du P. Bourdaloue. Les extraits que nous signalerons mettront en lumière l'ardeur de son zèle et la hardiesse de son éloquence, nulle part ailleurs nous n'avons rencontré des peintures aussi vives des mœurs contemporaines.

Nous renvoyons aux appendices, des notices sur chacun des établissements hospitaliers.

L'établissement d'un *Hôpital général* à Paris (1) est une des créations qui font le plus d'honneur à l'esprit organisateur de la société française sous le règne de Louis XIV; la charité chrétienne en fit seule les frais, et la capitale en recueillit les plus sérieux avantages.

C'était avant tout une œuvre de foi; le pauvre n'était pas alors un *déshérité*, c'était un membre de la famille; on savait, sur la parole de Jésus-Christ, qu'il y aurait toujours des pauvres parmi les hommes, et dès lors on traitait le pauvre comme on traite dans la famille chrétienne un frère infirme, avec respect et dévouement.

Cette pensée relevait bien haut la dignité de l'œuvre et lui assurait d'immenses ressources.

Le service des pauvres étant organisé, la charité catholique pourvut à son entretien et à son développement avec un empressement tel, que nous ne devons plus nous étonner de voir les premiers orateurs du dix-septième siècle prêter leur concours à l'œuvre. Bourdaloue prêcha le Carême à la Salpêtrière en 1692, et, d'après Mme de Sévigné, « il y prêche encore mieux que jamais (2) ». Le P. de la Rue fait la même remarque (3), et donne la raison : « Quand Bourdaloue, dit-il, prêchait dans les hôpitaux

(1) Appendice n° XXIV, notice sur la fondation de l'Hôpital général.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, 12 avril 1692, t. X, p. 77.

(3) Préf. des *Sermons*, t. I, p. 5, édit. 1719.

situés aux faubourgs de Paris (1), il s'affranchissait de la rigoureuse méthode qu'il s'était imposée dans ses prédications à la Cour et à la ville ; il ne suivait plus alors que les mouvements de son zèle, et son éloquence y gagnait. »

Nous n'avons qu'un seul sermon qui ait conservé la couleur locale, c'est le sermon sur l'*Aumône*, prêché devant Monsieur, frère du roi, et placé dans la collection des Œuvres complètes, au premier vendredi de Carême (2). L'orateur fait connaître l'obligation, la matière et la pratique de l'*aumône*, et s'exprime sur les devoirs des riches et sur les droits des pauvres avec une vigueur tout apostolique ; nous l'avons analysé plus haut.

Le huitième tome des Œuvres donne deux *exhortations sur la Charité envers les pauvres.* Elles s'adressent toujours aux dames des *assemblées de charité*, aux femmes du monde et du grand monde. Bourdaloue remplit son ministère avec une liberté et une vivacité d'expression qui met à nu toutes les misères morales du temps. Cette observation s'applique surtout à la seconde exhortation (3), avec le texte *semen est verbum Dei* (4), le *bon grain c'est la parole de Dieu;* l'autre exhortation (5) avec le texte, *date eleemosynam et omnia munda sunt vobis* (6), donnez *l'aumône et vous serez entièrement purifiés*, tout en conservant le même caractère, entre moins dans les détails pratiques.

Et d'abord, comment Bourdaloue fut-il amené à tenir à son auditoire le langage pressant que nous allons entendre?

Les dames de la haute société se faisaient, comme

(1) Il y prêcha deux carêmes.
(2) T. II, p. 126.
(3) *Ibid.*, p. 25.
(4) Luc, VIII, 11.
(5) T. VIII, p.
(6) Luc XI, 41.

aujourd'hui, un honneur de tendre la main en faveur des indigents. Peu à peu ce ministère entra dans le partage de leur temps comme une occupation sacrée. Elles se rassemblaient chaque mois pour entendre la parole de Dieu, et se pénétrer de la nature et de l'obligation de leurs devoirs.

Ce beau zèle toutefois, s'éteignait à la fin du dix-septième siècle, époque de calamités publiques. Le P. Bourdaloue, sur le déclin de l'âge, sentit son ancienne verve se ranimer pour soutenir la cause de la charité chrétienne. Avec l'autorité de son nom et de sa parole, il monte en chaire et se plaint de ce que « la fidélité aux assemblées n'augmente pas les ressources de la charité : D'où vient cela, s'écrie-t-il (1). » Puis il reproche aux dames de charité de n'apporter aux réunions qu'un esprit distrait et *sans arrêt.* « Ces âmes volages et dissipées entendent ce qu'on leur dit des besoins extrêmes des pauvres, elles en sont même touchées ou paraissent l'être, mais ces impressions passagères s'effacent bientôt. » Il n'en sera plus ainsi, dès qu'elles penseront sérieusement à procurer aux pauvres toute l'assistance qu'elles sont en état de leur donner; dès que, respectant et envisageant Jésus-Christ dans les personnes de ces pauvres, elles s'affectionneront à les prévenir, à les chercher, à les visiter, dès qu'elles entreront dans le détail de ce qu'ils ont à souffrir et qu'elles se feront une dévotion d'y remédier autant que possible; Dieu alors, mille fois plus libéral qu'elles ne peuvent l'être, répandra sur elles ses grâces, à mesure qu'elles répandront sur les membres de Jésus-Christ leurs largesses; et avec ces grâces, de quels égarements ne reviendront-elles pas? Pour arriver à ce changement de conduite, il faut opposer, au désordre de la dissipation, le remède d'une sérieuse réflexion; il faut se

(1) T. VIII, p. 27.

persuader que cette assemblée n'est point une pure cérémonie, que l'exhortation n'est point un simple discours, mais une instruction nécessaire, et dont Dieu demandera compte.

Bourdaloue ne craint pas d'accuser de *dureté* envers les pauvres, les dames qui l'écoutent; expliquant la parabole de la semence, il poursuit :

Une autre partie du grain tomba sur des pierres, quelle image, Mesdames, et quel caractère! des âmes dures comme des pierres, des âmes insensibles, et que rien ne peut émouvoir, des âmes sans pitié, sans humanité (1).

Vient ensuite l'énumération des misères les plus navrantes :

Des pauvres accablés de maladie qui ne peuvent s'aider eux-mêmes... de pauvres pères et de pauvres mères chargés d'enfants qu'ils voient presque mourir de faim entre leurs bras, et qu'ils sont contraints d'abandonner nus, à toute la rigueur du froid, pour leur ménager un peu de pain; de pauvres artisans sans emploi, de pauvres ouvriers sans ouvrage, et par conséquent sans nourriture et sans soutien... de pauvres filles exposées aux derniers malheurs et dont elles pourraient sauver la vertu.

Puis ajoutant l'ironie à l'indignation, il termine :

On leur dit tout cela, et bien d'autres choses, mais elles écoutent tout tranquillement et il semble que ce soit des fictions, des contes qu'on leur débite pour les amuser. Est-il donc possible qu'il y ait des âmes de cette trempe? Oui,

(1) T. VIII, p. 33.

Mesdames, il y en a, — répond l'avocat des pauvres, — qu'il soit question de leurs personnes, que de soins! que de ménagements! que de précautions! elles sont délicates jusqu'à la mollesse. Mais qu'il s'agisse des pauvres (oserais-je parler de la sorte?) elles vont jusqu'à une espèce de barbarie et de cruauté. Que leur demande-t-on? ce qui leur coûterait peu, ce qui souvent ne leur coûterait rien, ce qui ne leur est nullement nécessaire, ce qui quelquefois leur est nuisible, et toujours absolument inutile. Car il ne faudrait rien de plus pour subvenir à tant de calamités dont nous sommes témoins. Avec cela, les pauvres vivraient, ou plutôt il n'y aurait plus de pauvres. Mais elles aiment mieux qu'il y en ait, et qu'il y en ait une si nombreuse multitude; elles aiment mieux que tant de familles tombent en ruine et demeurent sans ressource; elles aiment mieux les laisser languir, pâtir, se tourmenter et se désespérer dans leur indigence, que se dessaisir de quoi que ce soit, quelque vil et quelque superflu qu'il puisse être. Voilà ce qui s'appelle dureté.

Combien une femme idolâtre de son corps, et tout occupée de ses ajustements et de ses parures, pourrait-elle vêtir de pauvres qui font horreur sous l'affreuse figure sous laquelle ils sont forcés de se montrer, si du moins elle voulait consacrer à cette œuvre de miséricorde, non pas tout ce qu'elle donne, mais quelque chose de ce qu'elle donne à sa vanité? Combien de pauvres nourrirait-on de l'excès de certaines tables, je dis de l'excès énorme et d'une prodigalité aussi scandaleuse qu'elle est visible? Combien y aurait-il à retrancher de telles ou telles dépenses pour un jeu (1), pour

(1) La passion du jeu était poussée au-delà de toute limite à la cour de Louis XIV; elle était arrivée aux derniers excès, lorsque M[me] de Montespan se retira. La suppression des jeux de hasard commença l'ère nouvelle, vers 1680. Sur le jeu et les mœurs de la cour, on peut consulter Clément; *M[me] de Montespan; les lettres de M[me] de Sévigné; la police sous Louis XIV*, par Clément; *le traité de la police*, par de la Mare : Voir les tables au mot jeu.

des spectacles, pour un train, pour un équipage, pour des ameublements, pour de pures curiosités, et combien ce retranchement profiterait-il aux pauvres, et leur épargnerait-il de chagrins et de douleurs (1) ?

Et plus loin :

On trouve partout, mais spécialement dans les conditions riches et opulentes du siècle, de ces âmes de bronze que rien n'amollit. Les cris des pauvres frappent leurs oreilles, mais ils ne peuvent pénétrer dans leurs cœurs. On ne le comprend pas, on ne se le persuaderait pas si l'on n'en était témoin : on est indigné et l'on ne peut s'en taire ; on en parle hautement, mais ce sont des paroles qu'elles laissent passer. Ce qui met le comble à leur dureté, c'est que ces misérables dont elles tiennent si peu de compte, ne sont quelquefois devenus pauvres que pour elles, que dans leurs maisons et à leur service. Ce sont de pauvres domestiques, ce sont de pauvres manœuvres, ce sont de pauvres marchands à qui elles doivent et qu'elles n'ont jamais payés qu'en promesse ; différant toujours, éludant toujours les instances qu'on leur fait, et se rendant tout à la fois coupables d'un double attentat, l'un contre la charité, et l'autre contre la plus étroite justice.

La parabole signale un troisième obstacle au développement du bon grain : les épines au milieu desquelles il tombe et par lesquelles il peut être étouffé (2).

Les épines, ce sont les passions du siècle, ajoute le P. Bourdaloue.

Inquiétude des soins temporels, cupidité, désir empressé d'amasser les biens de la terre, attachement aux plaisirs de

(1) T. VIII, p. 34.
(2) *Ibid.*, p. 38.

la vie... trois sortes d'épines qui éteignent la charité dans les cœurs... car comment vient-on à ces assemblées de charité? On y vient avec un esprit tout rempli des affaires du monde... Nous parlons pour l'intérêt des pauvres, nous exposons leurs pressantes nécessités, nous élevons la voix, nous conjurons, nous exhortons; mais s'attache-t-on à nous suivre? Au lieu de prendre avec nous des mesures pour les pauvres, on en prend intérieurement avec soi-même; et pour qui? pour soi-même... on s'excuse du soin des pauvres, et l'on n'a pas, dit-on, le loisir d'y vaquer.

On vient aux assemblées de charité avec un cœur possédé de l'amour des biens périssables, d'où il arrive que l'on entend guère volontiers parler de l'aumône; si des personnes zélées, sages et fidèles, mettent sous les yeux le tableau des misères dont elles ont été les témoins,

On se figure qu'elles exagèrent, et l'on se met en garde contre leurs sollicitations; on voudrait pouvoir s'absenter de toutes ces conférences, et telle y assiste par respect humain, et parce qu'elle y est invitée, qui souhaiterait d'avoir des prétextes pour n'y paraître jamais; pourquoi? C'est qu'elle n'aime pas à donner, et qu'elle ne peut néanmoins honnêtement s'en défendre, c'est qu'elle regrette tout ce qui sort de ses mains, et qu'elle serait charmée de l'y retenir et d'en grossir ses épargnes...

Enfin, on vient aux assemblées de charité avec une âme toute sensuelle, on y apporte toutes les dispositions d'une mondanité voluptueuse. Je ne dis pas voluptueuse jusqu'aux excès grossiers; mais voluptueuse dans l'attachement aux aises et aux commodités de la vie, aux plaisirs du siècle et à ses divertissements; mais voluptueuse dans la recherche de ce qui peut causer de la joie, de ce qui peut faire passer le temps sans ennui et avec agrément; mais voluptueuse dans la bonne chair, dans les visites, dans les conversations, dans les promenades. Accoutumé à n'avoir dans l'esprit que

des idées qui réjouissent, à n'entendre que des entretiens qui plaisent, on se dégoûte d'abord de ces discours où il n'est question que de pauvreté, que d'adversités, que de souffrances ; ce sont des sujets trop sérieux, ce sont des images qui attristent ; on en craint les impressions, et l'on ne cherche qu'à les effacer promptement de son souvenir.

Après de si dures leçons, le prédicateur sait trouver dans son texte le correctif à la rudesse de son langage :

Il y eut une bonne terre où tomba le bon grain, où il leva, où il profita ; et il y a des âmes où la parole de Dieu produit des œuvres de charité dont l'Église tire autant d'édification, que les pauvres d'assistance et de consolation. Mais entre ces âmes mêmes éclairées de la foi et en qui la foi opère par la charité, nous pouvons distinguer différents degrés... « Ainsi une âme, touchée de l'exhortation qu'elle est venue entendre et persuadée du précepte de l'aumône, se contente de satisfaire à l'obligation ; elle produit trente pour un, une autre ne compte ni avec Dieu, ni avec les pauvres ; elle répand ses dons abondamment... elle rend soixante pour un. Enfin, quand la charité est bien allumée, elle ne connaît plus de règle, elle est prête à se défaire de tout et à tout quitter ; elle rapporte alors cent pour un ; exemples rares mais non point imaginaires (1). »

Ainsi parlait Bourdaloue aux réunions de charité composées des dames les plus distinguées par la naissance, la position sociale, et généralement par leurs habitudes religieuses. Si Bourdaloue ne parlait point des droits des pauvres, il faut convenir qu'il les soutenait énergiquement devant des auditeurs capables de leur venir en aide.

Nous nous sommes laissé entraîner à rapporter ici de longs extraits de l'*Exhortation en faveur des pauvres*

(1) Bourdaloue, *Œuvres*, t. VIII, p. 43.

parce que ces extraits nous aident à connaître l'homme, l'apôtre, le religieux, son zèle, son indépendance, sa perspicacité; parce que ces fragments nous font parcourir toute l'étendue de son œuvre; ils nous font connaître le but proposé, les moyens employés pour l'atteindre, les mœurs et usages, les vertus et plus encore les défauts du siècle : nous doutons que les moralistes du temps aient mieux saisi les vices, les ridicules et les raffinements de la malice humaine dans la société du dix-septième siècle.

Une autre *Exhortation sur la Charité envers les pauvres* a pour texte : *Date eleemosynam et omnia munda sunt vobis* (1); donnez l'aumône et vous serez entièrement purifiés, est la première du volume des Exhortations (2), elle présente moins de ces détails de situation qui font connaître les usages du temps au sujet de l'œuvre des pauvres, toutefois d'après les avis donnés, on peut conclure que les *assemblées de charité* étaient composées d'éléments assez disparates ; à côté de la piété la plus austère, on rencontrait des femmes mondaines, amenées par l'envi de paraître ou par la nécessité de ne point s'isoler; des dames qui cherchaient, dans la pratique des œuvres de charité, un préservatif contre la corruption du siècle, ou bien un apaisement aux remords de la conscience; des dames qui avaient besoin d'apprendre à conserver l'humilité au milieu des richesses du monde, la chasteté au milieu des délices du monde, la piété dans les embarras du siècle.

Plusieurs allusions disséminées dans ce discours permettent de supposer qu'il a été prononcé dans les dernières années du siècle, vers l'année 1699. En effet, l'assurance, la hardiesse même de l'orateur devant un auditoire auquel il impose des sacrifices, sa parole amère où se mêle un peu

(1) Luc XI, 41.
(2) T. VIII, p. 1.

d'aigreur, supposent l'autorité de l'âge, de l'expérience et d'une vertu reconnue, contre laquelle aucune susceptibilité ne peut se récrier.

L'orateur se plaint de ce que l'on refuse aux pauvres, même le superflu qui serait suffisant pour prévenir *tant de calamités dont, dit-il, nous sommes témoins*; or, à l'époque indiquée, on était fatigué de la guerre contre la coalition du Nord. Les disettes de 1692, 1693, les frais d'une guerre sans relâche, les prodigalités de Louis XIV, avaient réduit le peuple à la misère. Des murmures s'élevaient de toutes parts, bien que le gouvernement du roi n'entendît pas qu'on s'en expliquât hautement (1).

Les dernières années du siècle qui avaient vu disparaître toutes les gloires militaires de la France, voyaient ainsi s'éteindre une génération de femmes héroïques que l'on appelait à juste titre les *grandes aumônières* de France. Le 24 mars 1696, mourait M[me] de Miramion (2); elle avait été précédée dans la tombe par M[lle] de Lamoignon, une âme chère à Bourdaloue, son père spirituel et l'intime ami de sa famille; elle était morte le 14 avril 1687, à l'âge de soixante-dix-huit ans, dont elle avait passé la

(1) Le P. de la Ferté, Jésuite, frère du duc de la Ferté et fils du maréchal, fut exilé pour avoir fait allusion à la misère publique dans un sermon qu'il prêcha le dimanche de quasimodo, 26 avril 1699. A l'occasion de la paix que Notre-Seigneur Jésus-Christ apporte à ses apôtres, il parla de la misère du peuple, et se plaignit de ce que l'on ne voyait pas les résultats de la paix conclue depuis un an et demi, (Paix de Ryswick) et tant désirée; enfin de ce que les grands se laissaient gouverner par les femmes qui avaient tout crédit, et chacun de désigner M[me] de Maintenon. (*Journal de F. Léonard*, arch. nat).

(2) Peu de temps avant de mourir, elle envoya sa fille, M[me] de Nesmoud, porter une lettre à M[me] de Maintenon pour la prier de recommander au roi les bonnes œuvres auxquelles elle avait consacré toute sa vie; cette lettre est un monument remarquable de charité et de sagesse dans la pratique du bien; elle est du 24 mars 1697. (*Corresp. gén. de M[me] de Maintenon*, t. IV, p. 80.)

meilleure partie dans les œuvres de piété et de charité (1).

En organisant les services de l'Hôpital général, les administrateurs comprirent la nécessité d'ouvrir un asile spécial aux enfants trouvés (2), tristes fruits du désordre des mœurs. En 1670 (3), eut lieu l'inauguration solennelle de l'hôpital Saint-Antoine destiné à cette œuvre : Bourdaloue nous a laissé une exhortation sur ce sujet (4), il prit la parole en présence de la reine et des dames patronnesses et fondatrices à divers titres (5). Le ton général du discours est en harmonie avec le sujet, avec l'auditoire; l'orateur se contente de développer mot par mot le texte de son discours. *Religio munda et immaculata apud Deum et Patrem, hæc est visitare pupillos in tribulatione eorum.*

La religion pure et sans tache aux yeux de Dieu, notre Père, est de visiter les orphelins dans leur affliction (6).

Cette exhortation montre l'obligation de contribuer à l'œuvre et le mérite que l'on acquiert en y participant. Nous en avons déjà cité quelques passages en parlant

(1) M[lle] de Lamoignon, dans une position de fortune ordinaire, rassembla plus de 60,000 livres au bénéfice des pauvres. (*Influence de la religion* au dix-septième siècle, t. II, p. 86.

(2) Appendice n° XXV. Notice sur les établissements en faveur des orphelins à Paris.

(3) Jaillot, *Quartier de la Cité*, t. I, p. 99.

(4) T. VIII, p. 74. *Exhortation sur la charité envers les orphelins.*

(5) Le sentiment des convenances nous fait croire que ce discours fut prononcé de 1680 à 1683, date de la mort de la reine : à cette époque le bonheur conjugal régnait au palais de Versailles; la reine pouvait s'occuper des enfants trouvés, *fruits du crime,* sans trop réveiller le souvenir des scandales domestiques dont elle avait été à la fois témoin et victime.

(6) Jacq. I, 27.

de *l'onction dans les discours de Bourdaloue* (1), qu'il nous soit permis d'en signaler quelques autres qui témoignent du zèle charitable de l'orateur pour le salut et le bien-être des pauvres enfants déshérités.

Bourdaloue fait cette question : pourquoi Dieu estime-t-il à un si grand prix la *visite des orphelins; visitare pupillos*. Et il répond :

C'est parce que l'orphelin est, de tous les pauvres, le plus destitué de secours et de moyens... (2). L'orphelin a plus que tout autre le droit de recourir à Dieu comme à son unique refuge et de dire, comme David : Mon père et ma mère m'ont quitté; ils sont perdus pour moi, mais le Seigneur m'a pris en sa garde. Ce n'est pas assez, j'ajoute, poursuit l'orateur, qu'entre les orphelins, il n'y en a point à qui ces paroles conviennent si naturellement qu'à ceux que la charité a retirés dans cette maison (2) où vous venez les visiter. Les autres, quoique orphelins, au défaut de leurs pères et de leurs mères, peuvent avoir des appuis... Ceux-ci n'ont ni tuteurs ni parents...; désavoués de tout le monde, ils n'ont personne dans tout le monde à qui s'adresser... dès le moment de leur naissance, ils sont exposés au danger prochain de périr (3)...

La péroraison de ce petit discours approche du pathétique le plus émouvant.

Et vous, trop infortunés enfants que le crime a fait naître, sans vous rendre criminels, bénissez dans votre malheur même, le Dieu souverain, le Père des miséricordes : *Laudate pueri dominum* (4). Si vous êtes le rebut du monde, il y a

(1) T. I, p. 215.
(2) L'hôpital Saint-Antoine.
(3) T. VIII, p. 81.
(4) Ps. CXII.

dans le ciel un créateur qui s'intéresse à votre conservation, et à qui vous êtes aussi chers que le reste des hommes ; il est au plus haut point de la gloire, mais de ce haut point de gloire il ne dédaigne pas d'abaisser ses regards sur votre misère. C'est lui qui apprend aux grands du siècle et aux plus grands (1) à descendre eux-mêmes jusqu'à vous, lui qui les fait sortir de leurs palais, de leurs riches et magnifiques appartements pour se ranger auprès de vous; levez vers lui vos voix pour lui payer le juste tribut de vos louanges. C'est la louange des enfants et des enfants à la mamelle qui lui plaît par-dessus toutes les autres : levez avec vos voix vos mains encore pures et servez à toute cette assemblée, d'intercesseurs (2)...

Les autres motifs invoqués par l'orateur dans l'intérêt de l'œuvre des orphelins, puisent leur force dans l'esprit de foi qui anime l'auditoire. Ce sont les plus solides qu'il expose à ses auditeurs, conformément à son texte : *Religio munda... visitare pupillos.* C'est qu'en effet, dit Bourdaloue, toute la religion consiste dans la charité, elle est son principe, sa fin, son objet (3). Or, celui qui a l'amour des orphelins, a dans le cœur cet amour du prochain surnaturel, chrétien, pur, qui, dégagé des intérêts du monde, regarde le prochain dans Dieu et le soulage pour Dieu. Il est donc vrai que celui qui s'affectionne à ces malheureux a dans l'âme le fond de la religion... il en a tout l'esprit. Mais cette charité ne peut rester stérile; il faut qu'elle glorifie Dieu pour être pure et sans tache; il faut que la piété soit édifiante, soit exemplaire, qu'elle ne soit point égoïste.

Moins de prières, pourrait-on dire, moins de pratiques et

(1) La reine était présente.
(2) T. VIII, p. 87.
(3) *Ibid.*, p. 77.

d'exercices d'oraison et un peu plus de bonnes œuvres; moins de confessions et de communions, et un peu plus d'attention et de vigilance pour vos frères et les membres de Jésus-Christ; ou plutôt, sans rien retrancher de vos prières, ni diminuer le nombre de vos communions, montrez-en l'utilité et le fruit, par le zèle qu'elles vous inspireront pour des chrétiens comme vous, et pour subvenir à leur indigence.

La loi de grâce ne peut être ici moins secourable que la loi de crainte :

Or, d'après cette loi, les orphelins sont des personnes privilégiées, des personnes spécialement protégées de Dieu, et comme telles, respectées... Dans la loi nouvelle, qui est une loi d'amour et de miséricorde, au lieu de tout cela, Dieu s'en repose sur votre charité; il ne vous oblige ni à recueillir ces orphelins dans vos maisons, ni à les faire manger à vos tables; mais il se contente que votre charité pourvoie d'une manière efficace à leur établissement. Sans exiger de vous d'autres dîmes, il veut que votre charité soit pour eux la dîme assurée de vos biens, et qu'ainsi vous soyez, à leur égard, encore plus secourables par le principe de la charité, que ne l'étaient les Israélites par l'obligation de la loi (1).

L'affliction extrême dans laquelle ces orphelins sont plongés est un nouveau motif de compassion. Cette affliction émeut l'orateur lui-même, il veut faire partager son émotion, entraîner son auditoire, lui communiquer son zèle ardent et recueillir avec lui sa part de mérite.

Voilà des enfants dont Dieu nous charge aujourd'hui, vous et moi; il m'ordonne de vous représenter leurs besoins, de plaider auprès de vous leur cause, et d'y faire servir tout ce qu'il m'a donné de connaissances et de forces : c'est là mon ministère, et je tâche à m'en acquitter; mais quel est le

(1) T. VIII, p. 82.

vôtre? de contribuer à l'éducation de ces enfants et à leur salut; de répandre sur eux libéralement et saintement vos dons : libéralement, afin qu'ils en reçoivent une solide assistance; saintement, afin que vous en ayez devant Dieu le mérite, et que vous en obteniez la récompense : ce sera la même pour nous (1).

En terminant, Bourdaloue résout les difficultés qui lui sont opposées :

On a peut-être exagéré les misères de la maison pour exciter la charité; il répond : « Je n'examine point si peut-être on vous en a trop dit; vous avez dû vous en instruire. Dès que la multitude de ces enfants croît tous les jours, la charité doit croître en proportion. Les enfants sont dans la souffrance et sont dans l'extrémité de l'indigence; donc, il y a obligation de faire des efforts extraordinaires pour les soutenir, autrement le sang des innocents demanderait justice contre vous. Mais il faut laisser de côté la crainte des châtiments et se laisser emporter par l'amour et contribuer ainsi à sauver des âmes que Jésus-Christ a rachetées, élever des enfants pour l'honneur de la religion, les arracher au vice, au libertinage, où la fainéantise, par une triste fatalité, les entraînerait avec tant d'autres. C'est, du reste, une question d'honneur, puisque les Dames de charité sont elles-mêmes comme les fondatrices de cet hôpital; puisqu'elles représentent ici « ces « illustres Dames dont toutes les assemblées des saints « publient et publieront sans cesse la charité (2) ».

(1) T. VIII, p. 84.
(2) *Ibid.*, p. 84-86.

III. — SON APOSTOLAT AUPRÈS DES PRISONNIERS (1).

En parlant des différents ministères de zèle religieux auxquels se livraient les Pères de la maison de Saint-Louis, nous avons signalé leur présence dans les diverses prisons de Paris. Les mardis et jeudis, ils visitaient le grand et le petit Châtelet, la Conciergerie, le Fort-l'Évêque. Les mercredis, les PP. Barnabites ou les carmes Billettes y prêchaient et distribuaient à leur tour des aliments avec le concours des dames des assemblées de charité.

Dans les prisons d'Etat, à la Bastille comme à Vincennes, le service religieux était confié à des chapelains résidents. En certaines circonstances, sous le règne de Louis XIV, nous trouvons, dans les mémoires du temps, le nom de plusieurs Jésuites demandés par les prisonniers eux-mêmes; le plus souvent, c'est au P. Bourdaloue qu'ils ont recours.

Le 29 janvier 1688, le marquis de Seignelay lui transmet un ordre du roi, qui l'autorise à voir le sieur d'Harouys (2), à la Bastille, toutes les fois qu'il le jugera à propos (3); le 20 avril de la même année, le supérieur de la maison de Saint-Louis reçoit l'ordre d'envoyer un Père dont il soit sûr, à la Bastille, pour y faire faire les pâques aux prisonniers. Nous voyons que,

(1) *Notice sur les prisons de Paris au dix-septième siècle.* Appendice n° XXVI.

(2) Guillaume d'Harouys, seigneur de la Seilleraye, trésorier des États de Bretagne, ne put rendre ses comptes en 1687; il fut mis à la Bastille et mourut prisonnier en 1699. « Unique exemple, dit Saint-Simon, d'un comptable des deniers publics avec qui ses maitres et tout le public perdent, sans que la probité en ait reçu le plus léger soupçon. » (Voir *Lettres de Mme de Sévigné*, édit. Mommerqué, t. II, p. 116, note 14.)

(3) Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. II, p. 606.

le 1er janvier 1689, le P. Bourdaloue ne pouvant aller confesser le sieur d'Harouys, le supérieur de la maison de Saint-Louis est prié d'envoyer un autre Père (1). Le 24 septembre 1702, M. de Pontchartrain écrit au gouverneur de la prison que le « P. Brossamin, qui confessait les prisonniers de la Bastille, étant mort, il fallait faire venir le P. Riglet, qui demeure à Saint-Louis (2) ».

Le sort des prisonniers semble avoir excité au plus haut degré la compassion du P. Bourdaloue; quand il prend leur cause devant les assemblées de charité, il se laisse aller à toute l'ardeur de son zèle et devient plus éloquent, plus énergique que de coutume. Sans avoir vu d'aussi près que saint Vincent de Paul la misère, et surtout le complet abandon dans lequel languissaient les prisonniers, il veut, comme lui, relever l'homme déchu et refaire l'image de Dieu; il travaille à détruire le préjugé vulgaire qui traite les coupables en êtres maudits. Avec ce sentiment profond de la dignité de l'homme qu'inspire l'amour de Jésus-Christ, il pousse ce cri d'indignation :

Il semble que ce sont les morts du siècle, *inter mortuos sæculi* (3), ses excommuniés qui ne peuvent paraître en aucun lieu et dont tout le monde doit s'éloigner; ils sont devenus un objet d'abomination : *posuerunt me abominationem sibi* (4).

Pour détruire une erreur aussi opposée à l'esprit du christianisme, Bourdaloue fera comprendre à ses auditeurs que l'œuvre des prisonniers est une œuvre pratiquée par le Sauveur, commandée par lui, et d'une puissante efficacité contre les dangers du monde.

(1) Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. II, p. 601.
(2) *Ibid.*, p. 754.
(3) Ps. CXLII, 3.
(4) Ps. LXXXVII, 9.

Il commence son *Exhortation sur la charité envers les prisonniers*, en établissant l'autorité de sa mission. Il parle au nom de Dieu, c'est son esprit qui lui est communiqué.

C'est l'esprit du Seigneur, dit-il, *qui m'envoie prêcher l'Evangile aux pauvres, consoler ceux qui sont dans l'affliction et annoncer aux captifs leur délivrance* (1).

Fort de cette mission divine, il s'adresse aux dames de charité et s'écrie :

Je puis, en cette qualité, vous dire que l'esprit du Seigneur m'a conduit ici pour prêcher l'Évangile aux riches en faveur des pauvres; j'y viens pour la consolation de tant d'affligés qui ont le cœur plein d'amertume et qui passent leurs jours dans la douleur ; je suis chargé d'apprendre aux captifs et aux prisonniers l'heureuse nouvelle que leurs peines vont être soulagées, non seulement par votre charité et par les secours temporels que vous leur apportez, mais par les grâces abondantes que Dieu leur accordera, si, touchés de l'esprit de pénitence, ils veulent avant toutes choses se convertir et rompre les liens qui les attachent au péché. Quoi qu'il en soit, Mesdames, de ces prisonniers et de leur conversion à Dieu, votre devoir est de les assister et c'est à quoi vous engagent trois puissants motifs : l'exemple de Jésus-Christ, le précepte de Jésus-Christ et les avantages qui y sont attachés (2).

Dans tous les mystères de sa vie, Jésus-Christ apparaît comme sauveur des captifs. Par son Incarnation, il se fait homme, il vient au-devant de nous; c'est donc une obligation pour les dames de charité d'aller elles-mêmes

(1) Luc, IV, p. 18.
(2) T. VIII, p. 49.

au-devant des prisonniers, d'aller les voir jusqu'au fond de leurs cachots.

Comme Jésus-Christ est descendu pour nous dans cette vallée de larmes, où le péché nous avait réduits sous la plus dure servitude, descendez, Mesdames, dans ces antres profonds où la justice des hommes exerce toute sa rigueur. Tâchez de percer les ombres de ces noires demeures. Ouvrez les yeux, et démêlez, si vous le pouvez, au travers de ces affreuses ténèbres, un misérable accablé sous le poids de ses fers, et vous présentant dans toute sa figure l'image de la mort. Un regard fera plus d'impression que tous les discours; et dès que vous aurez vu, permettez-moi de m'exprimer ainsi, vous serez vaincues (1).

Fidèle à sa mission, le divin législateur parcourait les villes et les campagnes, pour sauver les captifs et leur faire accepter la grâce qu'il leur annonçait. Voyons avec quel esprit et quelle finesse, l'orateur propose, à l'imitation des dames de charité, l'exemple du divin maître :

Sans autre caractère que celui de chrétiennes, vous avez toutes une mission, non pour enseigner, ni pour prêcher, mais pour assister et pour soulager. Comme chrétiennes, Dieu vous a choisies ; et si vous êtes fidèles à votre vocation, vous avez des talents, dont les prisonniers peuvent profiter: le talent de les fortifier dans leurs ennuis, dans leurs frayeurs, dans leurs désespoirs; le talent de leur ménager certaines douceurs, et de leur rendre au moins leurs maux plus supportables; le talent même de leur inspirer des sentiments de religion, de soumission, de patience : talents ordinaires et communs, mais talents quelquefois singuliers dans des personnes qui pourraient en faire un meilleur usage, et qui ne les ont pas reçus de l'auteur de la nature

(1) T. VIII, p. 53.

pour les laisser inutiles et sans fruit. C'est sur quoi elles se trouveront peut-être plus criminelles qu'elles ne pensent au jugement de Dieu (1).

Par la Passion, Jésus-Christ s'immole pour délivrer ses frères ; Bourdaloue ne demande pas un tel sacrifice à son brillant auditoire, mais dans le sentiment de sa force il devient pressant, incisif :

Est-ce là ce qu'on vous demande, de mourir pour vos frères, de les aider aux dépens de votre vie ? Si je vous parle d'exercer la miséricorde dans des prisons et dans des cachots, veux-je vous dire d'y porter tous vos biens et de vous en dépouiller ? s'agit-il d'y employer tout votre temps et d'y consumer vos jours ? Quand je le prétendrais de la sorte, serait-ce plus exiger de vous qu'il n'est marqué dans les paroles du saint disciple ? serait-ce plus que n'ont fait tant de saintes dames, qui semblaient n'avoir sur la terre d'autre retraite que ces sombres demeures, ni d'autre occupation que les œuvres de charité qu'elles y pratiquaient ? serait-ce plus que ne font encore de nos jours des hommes de Dieu, des hommes capables, ou par leur naissance, ou par leur mérite personnel, de se distinguer et de paraître ailleurs avec honneur, mais que nous savons, depuis les vingt et les trente années, se rendre en quelque manière par leur assiduité plus prisonniers que les prisonniers même ; vivant au milieu d'eux, traitant sans cesse avec eux, ne quittant les uns que pour se transporter auprès des autres, leur tenant lieu à tous de pères, de tuteurs, de patrons, d'amis, de confidents, d'agents, surtout d'apôtres et de maîtres en Jésus-Christ. Ah ! Mesdames, vous voyez assez qu'il n'est point ici question de tout cela, et que tout cela est bien au-dessus de ce qu'on vous propose. Car qu'est-ce qu'on attend de vous, et qu'est-ce que je voudrais obtenir en faveur de ces infor-

(1) T. VIII, p. 54.

tunés dont je prends aujourd'hui les intérêts, et pour qui je fais auprès de vous la fonction d'avocat et de prédicateur? A quoi viens-je vous exhorter? à ce qui vous est très facile, à ce qui vous coûtera très peu, à ce qui ne vous retranchera de votre état que certaines inutilités, que certaines superfluités, que certains excès; à ce qui n'altérera ni vos forces, ni votre santé; à ce qui ne vous sera dans le système de votre vie de nulle incommodité, ou que d'une très légère incommodité; à quelques aumônes, à quelques dépenses, à quelques contributions que vous tirerez, non de votre nécessaire, mais de votre jeu, mais de votre luxe et de vos mondanités. Y a-t-il rien là que vous puissiez refuser à votre Dieu, qui vous le demande pour les pauvres, après qu'il vous a fait le plein sacrifice de lui-même sur une croix (1)?

Les exemples de Notre-Seigneur ne sont pas épuisés; Bourdaloue rappelle à son auditoire que, pour consoler les captifs, il est allé les trouver dans les abîmes de la terre, qu'il y a employé les premiers moments de sa vie glorieuse, tandis que ceux qui l'écoutent devraient y employer tout le cours d'une vie pénitente. En son Ascension, Jésus-Christ glorifie les captifs et les conduit dans son royaume, il veut qu'ils prennent part à sa joie, à son bonheur. De ce mystère glorieux, découle pour l'auditoire une leçon sur l'emploi des biens terrestres.

L'on ne vous envie pas, Mesdames, votre opulence, votre prospérité, vos grandeurs, poursuit l'orateur, jouissez-en, puisqu'il a plu au ciel de vous en gratifier. Il a ses vues dans cette diversité de condition, et pourvu que vous ne vous écartiez point de ses vues, vous pouvez, du reste, avec toute la modération convenable, user de ses faveurs et vous servir de ses dons.

(1) T. VIII, p. 55.

Toutefois Bourdaloue ne fait cette concession que pour en tirer une conséquence à laquelle les dames de l'auditoire ne s'attendent pas :

Mais au milieu de vos prospérités, serez-vous seules heureuses en ce monde? aurez-vous seules toutes vos commodités et toutes vos aises, et ce que le prophète disait aux riches de Jérusalem, ne puis-je pas vous le dire à vous-mêmes : *Numquid habitabitis vos soli in medio terræ?* (1) N'y aura-t-il sur la terre des maisons habitables que pour vous? Les campagnes ne rapporteront-elles que pour vous? Ne fera-t-on la moisson et ne recueillera-t-on les fruits que pour vous? Contentes d'avoir tout en abondance et d'être à couvert de toutes les calamités temporelles, ne jetterez-vous point un regard de pitié sur ceux que l'indigence réduit aux dernières nécessités? Croyez-vous que Dieu les ait tellement abandonnés au caprice du sort et à leur destinée malheureuse, qu'il n'en ait commis le soin à personne? Mais ne vous y trompez pas, il y a une Providence qui veille sur eux, et en leur manquant dans leurs besoins, c'est à cette Providence que vous manquez (2).

Saint Chrysostome ne parlait pas avec plus d'énergie aux dames de Constantinople. Après l'exemple de Jésus-Christ, Bourdaloue insiste auprès de son auditoire en lui notifiant le *précepte du maître.* La visite des prisonniers n'est pas un acte de surérogation, c'est une obligation.

Dire donc, ainsi que nous l'entendons dire tous les jours : chacun a sa dévotion, mais la mienne n'est pas pour les prisonniers; c'est un sentiment opposé à l'esprit du christianisme. Vous n'êtes pas libre d'avoir cette dévotion et de ne

(1) Isaïe, v, 8.
(2) Deuxième partie, t. VIII, p. 58.

l'avoir pas... c'est un des préceptes dont le divin Maître a fait dépendre le salut ou la damnation (1).

Que dira-t-il aux élus? Venez, vous qui êtes bénis de mon Père, parce que j'étais en prison et que vous m'avez visité. Que dira-t-il aux réprouvés? Retirez-vous, maudits, et allez au feu éternel, parce que je souffrais dans la captivité et que vous m'y avez laissé sans secours et sans consolation. La visite des prisonniers n'est donc pas une œuvre de pure piété, c'est encore un commandement. Le précepte de l'aumône est de rigueur; il est d'autant plus rigoureux qu'il se trouve en présence de plus grandes misères. Or, y a-t-il une misère pareille à celle des prisonniers? Ce sont les plus malheureux des hommes, puisqu'ils ont perdu le premier de tous les biens qui est la liberté (2). En supposant qu'ils subissent une peine méritée, ils n'en sont que plus malheureux.

Les innocents ont le témoignage de leur conscience, pour les soutenir; ceux-ci dans leur propre cœur ont un bourreau domestique qui ne cesse point de les tourmenter. Dans l'attente d'un jugement dont ils ne peuvent se défendre, et dont ils prévoient toute la rigueur; durant ces journées et ces nuits où, séparés de toute société et de tout commerce, ils n'ont dans l'horreur des ténèbres qu'eux-mêmes de qui prendre conseil, quelles réflexions les agitent. Quelles vues de la mort et d'une mort ignominieuse, d'une mort violente et douloureuse? Que d'idées lugubres! que d'images effrayantes et désespérantes! Ajoutez à ces tourments de l'esprit, les souffrances du corps : un cachot infect pour demeure; un pain grossier et mesuré pour nourriture; la paille pour lit. Ah! Mesdames, y a-t-il de l'humanité à ne leur pas donner dans ces extrémités les faibles soulagements

(1) T. VIII, p. 61.
(2) *Ibid.*, p. 62.

dont ils sont encore capables? Pour être criminels, ne sont-ce pas toujours des hommes (1) ?

Après le langage de la raison, revient le langage de la foi; sous ses inspirations, l'éloquence de l'orateur s'allume d'un nouveau feu : il met son auditoire en présence de prisonniers, les plus pauvres des pauvres, les plus affligés des affligés, et il l'invite, par le souvenir des fins dernières, à en tirer les conséquences; il poursuit :

Je puis dire, Mesdames, que dans la prison vous trouverez toutes les sortes de misères dont le Fils de Dieu fera le dénombrement au jour de ses vengeances éternelles. Venez et voyez : dans ce triste séjour vous trouverez non seulement la captivité et l'esclavage, mais la faim, mais la soif, mais la nudité, mais la maladie et l'infirmité, mais toutes les calamités de la vie. Tellement que de négliger ces misérables et de les délaisser, ce serait vous exposer à entendre contre vous, de la bouche de Jésus-Christ, tous les reproches qu'il doit faire aux réprouvés. Il ne vous dirait pas seulement : j'étais prisonnier et vous ne vous êtes pas mis en peine de me visiter; mais il vous dirait : j'étais dévoré de la faim, et vous ne m'avez pas donné à manger : *Esurivi, et non dedistis mihi manducare* (2); mais il vous dirait : j'étais pressé de la soif, et vous ne m'avez pas donné à boire : *Sitivi, et non dedistis mihi potum;* mais il vous dirait : j'étais nu, et vous ne m'avez pas donné de quoi me vêtir : *Nudus, et non cooperuistis me;* mais il vous dirait : j'étais malade et infirme, et vous n'êtes pas venues me voir : *Infirmus, et non visitastis me.* Il vous le dirait, Mesdames, et qu'auriez-vous à répondre? Je conçois que d'autres pourraient s'excuser sur le mauvais ordre de leurs affaires, ayant à peine ce qui leur est nécessaire dans leur condition. Mais en vérité, cette excuse

(1) T. VIII, p. 64.
(2) Math., xxv, 42.

serait-elle recevable de votre part? Jugez-vous de bonne foi vous-mêmes et sans qu'il soit besoin que j'entre avec vous en des discussions et en des questions où vous aurez toujours des prétextes pour vous justifier devant les hommes, quand vous en voudrez avoir, ne vous flattez point et faites-vous justice devant Dieu. N'avez-vous pas des biens, n'avez-vous pas du crédit, n'avez-vous pas du loisir plus qu'il n'en faut, pour vous employer utilement à cet exercice de charité que je vous propose, et dont vous ne pouvez ignorer l'importance (1)?

Bourdaloue montre ensuite aux dames mondaines que la miséricorde envers les prisonniers est un moyen puissant de sanctification et de salut, parce que en visitant la prison, on apprend à craindre Dieu, à redouter sa justice et ses jugements, à expier le péché, à s'en préserver : on apprend à craindre Dieu, en rapprochant les effets de la justice de Dieu des effets de la justice des hommes et en tenant compte de la disproportion qui règne entre l'une et l'autre. Ici encore nous devons laisser la parole à l'orateur; aussi bien notre analyse et nos commentaires n'arriveraient pas à rendre sa pensée, et surtout seraient impuissants à reproduire le ton de fine ironie qui règne dans cette exhortation aux dames du grand monde, en faveur de ces pauvres êtres, rebut de la société.

Écoutons le trait suivant par lequel Bourdaloue termine son discours :

Hé! Mesdames, vous faites tant d'autres visites dans le monde, et c'est la plus commune occupation de votre vie. Qu'y apprenez-vous, et qu'en rapportez-vous? vous y perdez le temps; vous y offensez le prochain, vous y oubliez Dieu, vous vous y dissipez; vous y prenez tout l'esprit du siècle,

(1) T. VIII, p. 65.

toutes les maximes du siècle, tous les sentiments et toutes les manières du siècle; vous y entretenez votre vanité, votre oisiveté, et plaise au ciel que vous ne cherchiez pas quelquefois à y entretenir de plus funestes passions! Plaise au ciel que ces visites si assidues et si fréquentes, que ces visites si souvent rendues et reçues sous le spécieux prétexte de bienséance, d'honnêteté, de civilité, de société, ne dégénèrent pas en des visites d'inclination et de sensualité! Mais les visites que je vous demande, ou plutôt que Dieu vous demande, vous édifieront et vous sanctifieront (1).

En 1674, nous rencontrons le P. Bourdaloue dans les prisons de la Bastille; il y paraît non plus comme orateur, mais comme consolateur éloquent auprès des plus célèbres victimes de la politique parfois ombrageuse de Louis XIV : auprès du duc de Rohan (2) et de ses complices, auprès du fougueux janséniste Thierri de Viaixnes.

« Le chevalier de Rohan, dit le marquis de la Fare (3), a été le seul homme de qualité puni de mort sous le règne du roi, pour crime de lèse-majesté (4). » Il était fils cadet de la princesse de Guéménée, femme de réputation équivoque, et neveu de Mme de Chevreuse, des princes de Soubise, de l'abbesse de la Malnoue et de la deuxième duchesse de Luynes. C'était l'homme du monde le mieux fait de son temps, de la plus grande mine, homme d'esprit

(1) T. VIII, p. 71.

(2) Voir les *Annales de la Bastille*, par Ravaisson (1874), t. VII, p. 402. — Notre récit a été rédigé sur les relations manuscrites de la Bibliothèque nationale, mss. Procès du chevalier de Rohan.

(3) *Mémoires* Petitot, 2e sér., t. LXV, p. 211.

(4) M. Ravaisson cite quatre personnages de la haute noblesse, punis de mort pour crime de lèse-majesté sous les règnes précédents : Charles de Gontaut, duc de Biron, sous Henri IV, en 1602; le maréchal Louis de Marillac (1632); Henri, duc de Montmorency (1633); et Cinq-Mars, en 1642, sous le règne de Louis XIII.

et de courage à son heure, puis capable, le lendemain, des plus vulgaires petitesses. Mal à la Cour, perdu de dettes, il demanda aux hasards d'une conspiration ce qu'il ne pouvait obtenir par des voies honnêtes. Il eut le malheur de rencontrer un ancien officier réformé du nom de Latréaumont (1), non moins compromis dans l'opinion publique, et qui espéra faire fortune en secondant ou plutôt en exploitant l'esprit aventureux du chevalier de Rohan. Les deux chefs ayant à traiter avec la Hollande, s'assurèrent du concours d'un sieur Van den Enden (2), docteur en médecine et professeur de langues, né à Anvers, et depuis quelque temps établi à Paris au faubourg Saint-Antoine, où il exerçait sa double profession.

Le but des conjurés était de livrer aux Hollandais, alors en guerre avec la France, un port de Normandie, Quillebeuf, et de soulever contre le roi les populations maritimes de cette province et de la Bretagne. Ce projet extravagant fut découvert après la bataille de Senef (3). On trouva dans les bagages du comte de Monteray, gouverneur des Pays-Bas espagnols, des pièces qui mirent au courant du complot. Latréaumont fut arrêté et tué sur place; le chevalier de Rohan, enfermé à la Bastille le 11 septembre 1674, comparut devant le chancelier d'Aligre.

Aux deux chefs de la conspiration, on adjoignit comme complices le chevalier de Préault, neveu de Latréaumont, la dame Louise de Belleau de Cortone, veuve de Jacques

(1) Les pièces manuscrites de la Bibliothèque nationale modifient légèrement les noms.

(2) Le président Hénault, *Abrég. chronol.*, en 1674, dit que Spinosa avait été élève de Van den Enden.

(3) Carra, *Mémoires sur la Bastille*, t. I, p. 74. — La bataille de Senef, livrée, le 11 août 1674, par Condé contre le prince d'Orange.

de Mallarties, seigneur de Villers (1); dans le procès, elle parut sous le nom de Anne Sarreau de Vilars (2).

Le principal agent de cette grave affaire étant mort, Rohan resta seul responsable devant les juges; les questions pressantes et habilement dirigées du conseiller de Bezons lui arrachèrent son secret, il avoua son crime. Rohan se fit un instant illusion, mais dès qu'il se vit abandonné de sa famille et de ses anciens amis, il ne douta plus du sort qui l'attendait. Mme de Sévigné écrivait à Bussy, le 15 octobre : « Son affaire va mal (3). » Depuis, Rohan, livré à lui-même, entra dans des accès de fureur qui le rendirent intraitable. C'est alors que sa famille fit des instances auprès du roi pour obtenir que le P. Bourdaloue fût autorisé à porter le secours de ses conseils et de ses exhortations au prisonnier. Le roi y consentit, comme nous l'apprenons par ce billet au gouverneur de la Bastille, de Besmaus :

« Voulant bien donner satisfaction à la famille du sieur de Rohan de lui permettre de conférer avec le P. Bourdaloue, jésuite, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous permettiez au P. Bourdaloue de le voir et de demeurer avec lui pendant tout le jour.

« Saint-Germain, 15 novembre 1674 (4). »

Jusqu'au dernier moment, Rohan eut peine à se rési-

(1) *Mémoires* Petitot, 2e sér., t. LXV, p. 214. N° II.

(2) Biblioth. nat. mss. fonds Colbert, 500. N° 226, p. 112, grand folio 1674 et *Mémoires* de la Fare. — Le président Hénault lui donne le nom de Mme de Villiers. (*Hist. de France*, 1674.)

Les *Annales de la Bastille* donnent d'autres noms, t. VII, p. 402. Nous n'avons pas à entrer dans les détails du procès.

(3) *Lettres*, t. III, p. 423.

(4) Ravaisson, *Annales de la Bastille*, t. VII, p. 462.

gner au sort qui le menaçait (1). Son irritation, effet d'une nature ardente et fière, jusque-là nourrie d'illusions, le mettait hors d'état de profiter des consolations que le P. Bourdaloue lui prodiguait. Le 26 novembre, veille de l'exécution capitale, à trois heures et demie du soir, le marquis de Seignelay écrivait au lieutenant de police, la Reynie : « Je vous prie, Monsieur, de me faire savoir s'il y a quelque chose de particulier à faire, d'un confesseur pour M. de Rohan, le P. Bourdaloue n'en était pas encore satisfait à midi (2). »

Nous ne savons pas d'une manière précise de quelle *satisfaction* il peut être ici question de la part du ministre d'État. S'agissait-il de répondre aux instances exprimées par la Reynie au P. Bourdaloue dans une lettre du 27 novembre 1674 (3), lettre dans laquelle il presse le Jésuite de tirer de M. de Rohan tous les éclaircissements possibles sur son affaire (4) ? Évidemment le P. Bourdaloue

(1) Quelques tentatives furent faites à la Cour pour attirer la clémence du roi; elles furent vaines : « On représenta devant le roi, dit le président Hénault, quelques jours avant l'exécution, la tragédie de *Cinna*, pour exciter sa clémence; mais les ministres lui firent sentir la nécessité d'un exemple, et le chevalier de Rohan fut livré au supplice que méritait sa folie. » (*Hist. de France* 1674.)

(2) Biblioth. nat. mss. *Procès du chevalier de Rohan*, p. 116.

(3) Cette lettre ne lui parvint pas.

(4) « Ce mardi 27 novembre 1674 (Clément, *Police sous Louis XIV*, p. 423), à deux heures après-midi, cette lettre m'a été rapportée par Besnard que j'avais envoyé, et il m'a dit qu'il n'a pas jugé à propos de la rendre, ayant trouvé M de Rohan déjà hors de la Bastille, prêt d'arriver au lieu de l'exécution.

« Mon Révérend Père,

« J'apprends que ceux qui ont été jugés à mort par l'arrêt qui a condamné M. de Rohan à la même peine, déclarent des choses qui sont de la dernière conséquence et qui touchent la sûreté de la personne du roi, et comme vous savez trop bien à quoi votre

n'avait rien à répondre comme confesseur, il n'avait à se plaindre que du peu de préparation de son pénitent en un moment aussi solennel; tout autre ministère que celui de confesseur et de consolateur répugnait à la dignité de son caractère; il ne voulait pas se transformer en agent du lieutenant de police, dès qu'il s'agissait de disposer un coupable à accepter chrétiennement son arrêt de mort. Il paraît qu'en effet le chevalier de Rohan se résigna difficilement au dernier supplice; quelques relations l'accusent de faiblesse au moment solennel, injustement à notre avis, s'il faut s'en tenir au récit que nous avons sous les yeux. Quoi qu'il en soit, le P. Talon, jésuite septuagénaire, vint donner au P. Bourdaloue l'appui de sa longue expérience; Bourdaloue avait alors quarante-deux ans. Tous deux passèrent la nuit sous les verrous de la Bastille, pour

ministère vous oblige en cette occasion, je croirais après vous en avoir donné avis, me pouvoir dispenser de vous prier d'employer tous vos soins pour faire connaître à M. de Rohan les raisons que vous savez et qui l'obligent nécessairement de donner sur ce point tous les éclaircissements qui dépendent de lui; mais comme mon devoir et mon ministère particulier ne me permettent pas de rien omettre à cet égard, je vous supplie d'employer tout ce que vos lumières et votre prudence vous peuvent inspirer dans une conjoncture si importante, et d'autant plus que la peine à laquelle M. de Rohan est condamné, ne saurait être augmentée, quelque chose qu'il pût présentement déclarer. Je rends compte au roi de ce que j'ai l'honneur de vous écrire, et je ne doute point qu'il n'attende de votre prudente conduite tout ce qui peut être à désirer en cette occasion pour le bien de son service, pour la sûreté de sa personne et pour l'intérêt de son État.

« Je suis...

« Si M. de Rohan veut déclarer quelque chose et le dire à MM les commissaires, ils seront auprès de lui au moment où j'en serai averti.

« Mon Révérend Père,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« De la Reynie. »

fortifier les condamnés et les préparer à une fin vraiment chrétienne.

Le récit authentique de cette scène dramatique et pieusement touchante fait trop d'honneur au P. Bourdaloue, elle est, en même temps, trop édifiante pour en priver le lecteur; nous la reproduirons telle qu'elle est conservée dans les archives nationales (1).

« A neuf heures du soir, on apporta au chevalier de Rohan son souper, les morceaux tout coupés, ce qui lui fit soupçonner un malheur prochain, puisqu'on ne lui confiait pas de couteau comme par le passé. A minuit, le P. Bourdaloue se rendit auprès de lui et lui apprit son sort, le confessa et dit la messe, à laquelle assistèrent les autres prisonniers, dans la chapelle de la Bastille. On y lut la sentence... (2). »

« Le lendemain mardi 27 novembre 1674, sur les neuf heures, les condamnés Louis de Rohan et les nommés Guillaume de Chesne, chevalier de Préaux, Anne Sarreau de Vilars et François Affinius Van den Enden furent dirigés vers la chapelle du château de la Bastille. Anne Sarreau, dame de Vilars, descendit la première dans la chapelle. Louis Le Mazier, greffier-chef, lui ayant exprimé le regret d'avoir à lui annoncer une aussi *méchante nouvelle que l'arrêt de mort,* cette dame répondit qu'elle venait d'apprendre sa condamnation... que c'était un juste châtiment de Dieu, parce qu'elle avait été longtemps dans une fausse religion, ayant été huguenotte, et que Dieu voulait la punir d'y avoir été si longtemps; et ensuite le sieur de Rohan descendit dans ladite chapelle, acccom-

(1) Bibliot. nat. mss., *Procès du chevalier de Rohan,* 1674, fonds Colbert, 500. N° 226, p. 1129.

(2) *Annales de la Bastille,* Ravaisson, t. VII, p. 488. — Lettre de M. Perivick au secrétaire Williamson. Paris, 28 novembre 1674.

pagné des PP. Talon et Bourdaloue, jésuites, que nous avions appris avoir passé la nuit avec lui ; lequel sieur de Rohan ayant vu ladite dame de Vilars lui aurait dit ces termes : « Madame, nous sommes condamnés pour même crime et nous ne nous connaissons pas… » ; ladite dame lui aurait répondu : « Monsieur, je ne crois pas avoir jamais eu l'honneur de vous voir que présentement… » Le chevalier de Rohan, tout en témoignant sa résignation à la mort, désira à plusieurs reprises entendre le prononcé de son arrêt de mort ; il lui fut répondu qu'il fallait attendre l'arrivée des autres condamnés. Sur ses instances, l'arrêt fut prononcé ; il l'entendit à genoux ainsi que la dame de Vilars. Conformément à l'ordre de la justice, le condamné devait être lié pour subir le supplice ; l'exécuteur ayant proposé au chevalier de le lier avec un ses rubans, Rohan aurait répondu : « Non, non, mon ami, Jésus-Christ a été lié de cordes, je le veux être aussi… » Puis il demanda à quelle heure aurait lieu l'exécution, sur quoi il lui fut répondu que ce serait sur les trois heures après-midi ; et s'adressant au P. Bourdaloue, lui aurait dit : « Bon, mon Père, j'ai encore du temps pour me réconcilier et m'entretenir avec vous » ; et ladite dame de Vilars ayant été pareillement liée et se trouvant seule aurait dit au sieur de Rohan : « Monsieur, vous avez assez d'un de ces bons Pères, parlant desdits PP. Talon et Bourdaloue, permettez que j'en aie un » ; « sur quoi ledit sieur de Rohan lui aurait répliqué : « Madame, je n'ai pas trop de tout » ; et le greffier dit à la dame de Vilars qu'il y avait dans le château un docteur de Sorbonne qui allait venir, et en effet le sieur Porcher, docteur de Sorbonne, serait aussitôt entré, qui se serait assis auprès d'elle (1).

« Rohan et la dame de Vilars voyant entrer le chevalier

(1) Clément, *Police sous Louis XIV*, p. 424.

de Préaux, lui pardonnèrent leur mort dont ils l'accusaient d'être la cause... Vers trois heures, la justice humaine fut satisfaite devant le château de la Bastille. — Le *Salve Regina* chanté, l'exécuteur enleva d'un seul coup la tête du chevalier de Rohan. »

Une autre narration ajoute les circonstances suivantes : « Le chevalier tremblait en montant à l'échafaud et semblait manquer de courage : le bourreau le découvrit et lui demanda pardon puisqu'il agissait d'après les ordres de la justice. Le chevalier le lui accorda, s'agenouilla et fut exécuté. Quatre gardes de la Bastille emportèrent le corps. Mme de Vilars baisa l'échafaud et parut fort calme ainsi que le chevalier de Préaux, qui eut l'air même très dégagé sur l'échafaud (1). »

Le lieutenant de police, La Reynie, rendit compte au marquis de Seignelai des circonstances de la mort, en ces termes : « M. de Rohan est mort, selon qu'il a paru, avec des sentiments dignes d'un chrétien véritablement touché, sa fermeté n'a rien eu qui n'ait semblé modeste... Il a eu de la peine à supporter Van den Enden... Bien qu'après l'avertissement que lui en a fait le P. Bourdaloue dans la chapelle, il fût disposé à le souffrir, on n'a pas laissé de mettre ce misérable étranger dans un lieu séparé. »

Ce récit, plein d'intérêt et de dignité chrétienne, fait honneur au P. Bourdaloue ; qu'on nous permette d'ajouter, en manière d'appendice, un tableau des mêmes scènes, extrait de la correspondance de Bayle, mais d'une toute autre couleur. Ce sont les mêmes personnages, mêmes faits décrits avec la touche du *libertin* d'alors : c'est le langage du mensonge, de la mauvaise foi, de la haine que nous retrouvons chez les libres-penseurs de tous les siècles.

(1) Lettre de M. Periwick, ap. *Annales de la Bastille,* t. VII, p. 488.

On se demande comment Bayle qui était un homme d'esprit et qui s'est parfois épris d'admiration pour le P. Bourdaloue (1), a pu lui faire remplir un rôle aussi sot, quand il était notoire, dès l'année 1674, que jamais religieux ne s'était maintenu plus fièrement à la hauteur de ses devoirs. Si nous ne craignons pas de transcrire ces lignes, c'est qu'il y a parfois des injures qui honorent, et leur ombre mettra plus en lumière le tableau qui précède.

Nous lisons dans une lettre de Bayle à un certain Minutoli, datée de Paris, 15 décembre 1674 : « On dit que le P. Bourdaloue ayant employé cinq ou six jours à résoudre à la mort le chevalier de Rohan, comme il fut question de monter à l'échafaud, il trouva son pénitent dans le plus mauvais état du monde, ne voulant rien moins faire que mourir. Le Père fait suer toute sa rhétorique, se munit des lieux communs de réserve et n'avance rien. Il s'en va prier quelques capitaines aux gardes qui étaient aux portes de la Bastille et aux rues voisines, de venir à son secours, que sa théologie était à bout et qu'il ne savait plus de quel bois faire flèche. Là-dessus un capitaine aux gardes, nommé Magalotti, s'avança et exhorta le chevalier à mourir d'une façon fort cavalière. Car il *reniait* souvent. Par la tête D... Monsieur le chevalier, vous êtes bon de craindre la mort. Un homme de votre profession doit-il avoir peur de rien ? et Mort D... figurez-vous que vous êtes à la tête d'une tranchée, au milieu de cent boulets de canon qui vous frisent la perruque : songez que vous êtes à l'assaut. Cela fut mieux goûté que toute la morale du Jésuite, et le criminel envisagea la mort sans effroi, après une exhortation si chrétienne. (2). » Il est facile de voir où est la vérité.

(1) Bayle, *Œuvres diverses*, t. II, p. 302.
(2) *Œuvres*, t. IV, lettre 18, p. 555.

Peu de temps avant sa mort en 1704, le P. Bourdaloue est encore dans les prisons d'État, à Vincennes. Le journal du F. Léonard de Sainte-Cathérine (1), religieux Augustin des Petits-Pères (2), raconte que le P. Bourdaloue, à l'occasion des fêtes de Pâques de l'année 1704 (3), se rendit à Vincennes le Samedi saint 22 mars, pour entendre les confessions pascales; il avait été demandé par Dom Thierri de Viaixnes de l'ordre des Bénédictins, enfermé au donjon pour le fait du jansénisme, et accusé, non sans raison, d'être l'auteur du fameux *Problème ecclésiastique* (4), attribué aux Jésuites, au P. Doucin, puis au P. Daniel. Le choix d'un Jésuite put paraître étrange à quiconque savait que les moines de Saint-Germain des Prés étaient les véritables auteurs des intrigues soulevées à l'occasion du *Problème* et de la guerre que l'on faisait aux Jésuites à son sujet. Le roi, auquel Dom Thierri s'était adressé pour obtenir le P. Bourdaloue, accéda à ses désirs. Le saint religieux, sans tenir compte de tous les griefs qu'il avait, lui et ses confrères, contre l'auteur du *Problème*, se mit à la disposition du captif, et, malgré son grand âge — il comptait alors soixante-douze ans — malgré les infirmités qui le conduisirent au tombeau moins de deux mois après, il lui rendit de fréquentes visites au château de Vincennes et s'employa à lui procurer tous les adoucissements qui étaient en son pouvoir. (5). Il obtint en sa faveur la faci-

(1) Arch. nat., ms. 243.

(2) L'église du couvent est devenue la paroisse de Notre-Dame des Victoires, siège de l'Archiconfrérie de Notre-Dame pour la conversion des pécheurs.

(3) Pâques tombait le 23 mars.

(4) Voir *Mémoires du P. d'Avrigny*, année 1699. — Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau à l'Archevêché de Paris : à qui l'on doit croire de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, ou de M. L.-A. de Noailles, archevêque de Paris en 1696.

(5) *Recherches sur la Vie et l'Œuvre du P. Bourdaloue*, t. I, p 129.

lité d'écrire, de dire la messe, et lui ménagea une prompte délivrance; cette conduite n'avait d'autre mobile que la charité chrétienne, sans qu'il s'y mêlât la moindre sympathie pour des erreurs condamnées par l'Église et fréquemment combattues par notre grand et pieux orateur; la mort seule mit un terme à ses démarches en faveur de Dom Thierri.

IV. — LE PÈRE BOURDALOUE ET LES MORIBONDS

Dans l'éloge de Bourdaloue par le P. Martineau, nous lisons ce passage : « Le don si excellent de conduire les âmes par la voie de la justice éclatait particulièrement quand il assistait les malades. Rien de plus capable de les instruire et de les soutenir que ce qu'il leur disait dans ces tristes moments où l'homme, livré à la douleur et enveloppé des ombres de la mort, ne trouve que de faibles secours dans sa propre raison. On était si convaincu que le P. Bourdaloue avait grâce pour cela, que depuis plusieurs années il était très souvent appelé auprès des mourants; à quoi il répondait de son côté avec tous les empressements de la charité chrétienne, passant quelquefois de la chaire au lit des malades sans se donner un moment de repos (1). » « Il était surtout, ajoute Mme de Pringy, le consolateur des âmes inquiètes que la mort vient surprendre (2). » Dans l'exercice de ce ministère, c'est le P. Bretonneau qui parle, « il redoublait sa vigilance et ses soins. On avait souvent recours à lui pour annoncer aux

(1) *Mémoires* de Trév., 1704, p. 144.
(2) *Vie du P. Bourdaloue*, p. 5.

mourants leur dernière heure et pour les y disposer; et, se croyant alors responsable de leur salut, il leur parlait en homme vraiment apostolique. Ce n'était pas sans réflexion et sans étude. Il savait trop de quelle conséquence il est de ménager des moments si précieux et de ne les pas perdre en discours vagues et peu utiles. Outre le long usage qui l'avait formé à ce saint exercice, outre la méthode particulière qu'il s'en était lui-même tracée, il prévoyait ce qu'il avait à dire, et s'abandonnait ensuite à l'esprit de Dieu; il disait tout ce qui peut porter une âme à la pénitence et à la confiance. C'est ainsi qu'il s'est acquitté des derniers devoirs d'une amitié solide et chrétienne envers tant d'amis, que leur naissance, leur nom, leur mérite personnel et une liaison de plusieurs années lui rendaient également respectables et chers et à qui il a été fidèle jusqu'à la mort (1) ».

Il ne faut pas confondre Bourdaloue, *confesseur* et *directeur*, avec certains personnages qui figuraient sous ces titres dans le personnel obligé des grandes maisons du dix-septième siècle, confesseurs *ad honores*, comme les appelle Saint-Simon (2); bons à *faire honneur dans un carrosse*, selon l'expression de M[lle] de Montpensier (3);

(1) Préf. du P. Bretonneau, p. xv.

(2) Le P. Latour, attaché à la maison du duc d'Orléans, était appelé confesseur *ad honores* : la vie du régent explique le propos.

(3) M[me] la duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre, était en proie aux convulsions de l'agonie; M[lle] de Montpensier s'étonnait que personne ne lui parlât de Dieu... Elle s'adresse à Monsieur et lui en fait l'observation; le prince approuva et répondit que son confesseur ordinaire n'était propre qu'à *lui faire honneur dans un carrosse,* pour que le public vît qu'elle en avait un... — Qui pourrait-on trouver, dit-il, qui eût bon air à mettre dans la gazette pour avoir assisté Madame? — M[lle] de Montpensier lui répondit que le meilleur air qu'un confesseur dût avoir dans ce moment-là, était celui d'homme de bien et habile. — Bossuet

confesseurs à la mode signalés par La Bruyère (1); le P. Bourdaloue n'avait jamais laissé attacher de vains honneurs à son nom. En parlant de ses relations avec la marquise de Maintenon, nous avons vu comment il appréciait le prix de son temps et son ministère.

Les mémoires contemporains nous ont conservé les noms de plusieurs personnages historiques dont il fut le consolateur au dernier moment : l'infortunée duchesse de Fontanges; Mlle de Lamoignon, sœur du Président; la grande Mademoiselle, duchesse de Montpensier; le maréchal de Luxembourg. Il porte encore les consolations de la mort au duc de Gramont, frappé cruellement dans la personne de son fils; au marquis de Pomenars, gentilhomme breton, à la veille de subir une opération alors reputée mortelle; au gouverneur de Paris, duc de Gèvres.

Mlle de Fontanges, fille d'honneur de la princesse Palatine, devint, à l'âge de dix-neuf ans, la proie du souverain. Elle gémit peu de temps sous le joug du maître; frappée d'une maladie indéfinissable, elle quitta la Cour, et se réfugia à l'abbaye de Chelles, puis à Port-Royal de Paris, au faubourg Saint-Jacques. « Mlle de Fontanges est dans un couvent, écrit Mme de Sévigné au comte de Bussy-Rabutin (2), moins pour passer la bonne fête (de Pâques), que pour se préparer au voyage de l'éternité. » C'est là, en effet, qu'elle mourut le 28 juin 1681. Le duc de Noailles, que le roi avait envoyé auprès de l'agonisante, lui fit annoncer sa mort prochaine. Le roi répondit : « Demeurez tant que votre présence sera nécessaire et venez me

fut appelé... (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, collect. Petitot, 2e sér., t. XLIII, p. 191.)

(1) « L'on ne mourait plus depuis longtemps par Théotime, ses tendres exhortations ne sauvaient plus que le peuple et Théotime a vu son successeur. » (*Caractères*.)

(2) *Lettre* du 3 avril 1681, t. VII, p. 142.

rendre compte de toutes choses; vous ne *me dites rien du P. Bourdaloue* (1). » Ces quelques mots donnent à penser que le roi avait recommandé la pauvre victime aux soins éclairés et charitables du P. Bourdaloue, réputé le plus sûr et le meilleur guide pour assurer le passage à l'éternité.

Lemontey, dans son *Essai sur l'Établissement monarchique de Louis XIV*, parlant de la mort de Colbert, écrit : « La tombe donna seule le repos à cet administrateur célèbre, dont l'âme, troublée à ses derniers moments, sembla fuir, dans le sein du jésuite Bourdaloue, Dieu menaçant, le roi ingrat et le peuple irrité (2). » Le fait est vraisemblable, nous voudrions cependant avoir quelques détails pour nous rassurer complètement sur le sort de cet homme célèbre et apprécier la conduite de Bourdaloue auprès d'un ministre qui avait tant de comptes à régler avec sa conscience, avant de comparaître devant le Roi des rois. Colbert mourut le 6 septembre 1683 (3).

D'après une vie manuscrite de Mlle de Lamoignon (4), que l'on attribue à son confesseur le P. Dubois, jésuite, nous savons que le P. Bourdaloue porta les soins de son ministère à Mlle de Lamoignon, mourante, sœur du premier Président Guillaume et tante de l'avocat général François de Lamoignon. Cette pieuse femme s'était comme constituée l'aumônière de sa famille et de la haute société française; le roi lui confiait ses aumônes, aussi son nom est-il attaché à toutes les grandes œuvres de charité de son temps.

Quand elle tomba malade, elle se fit conduire à la Visitation auprès de ses nièces, y vécut quelque temps dans la pratique des plus austères vertus et continua à recevoir

(1) Clément, *Police sous Louis XIV*, p. 194.
(2) Lemontey, *Œuvres*, t. V, p. justif. 260.
(3) Clément, *Hist. de Colbert*, p. 408.
(4) Bibl. nat. manuscrits; fonds français, 14342, *Vie de Mlle de Lamoignon*, par un Père de la Compagnie de Jésus.

les pauvres. Le Président, jaloux de conserver près de lui une âme aussi agréable à Dieu, la fit rentrer à son hôtel. Bientôt le mal s'aggrava ; elle reçut les derniers sacrements et rendit son âme à Dieu, entourée de ses compagnes de bonnes œuvres, la première Présidente, Mme de Miramion, Mme de Nesmond et assistée du P. Dubois, jésuite, son confesseur. Un peu avant sa mort, le P. Bourdaloue, en qui elle avait toujours témoigné une grande confiance, s'approcha de la mourante; elle le reconnut et parut répéter intérieurement les pieuses paroles qu'il lui adressait.

En 1693, le P. Bourdaloue était appelé au palais d'Orléans (1), pour assister Mlle de Montpensier à son dernier soupir. « Cette princesse, dit le P. Bretonneau (2), honora le P. Bourdaloue de sa bienveillance et de sa confiance; elle lui en a donné le plus sensible témoignage en le faisant appeler pour la soutenir dans les derniers moments de sa vie et pour l'aider à mourir chrétiennement. » Le *Mercure de France* du mois d'avril 1693, en annonçant la mort de la princesse, ajoute : « Elle a été assistée au spirituel avec tout le soin qu'elle pouvait souhaiter, M. le curé de Saint-Séverin (3) l'ayant vue très souvent ainsi que le P. Bourdaloue, jésuite (4). » La grande Mademoiselle s'était rappelé le souvenir du jeune orateur de la ville d'Eu, apôtre pendant longtemps de la province de Normandie, témoin, à Paris, de sa vie agitée, à Eu, de sa vie chrétienne; elle savait d'ailleurs combien sa parole inspirée était efficace à dissiper les horreurs de la mort.

(1) Le palais du Luxembourg actuel.
(2) Préf. des *Œuvres*, p. x.
(3) Le palais du Luxembourg appartenait à la paroisse Saint-Sulpice; la princesse, prévenue contre les prêtres de Saint-Sulpice, avait obtenu de changer de paroisse.
(4) *Mercure*, p. 150.

Il est encore au chevet du maréchal de Luxembourg mourant. Luxembourg, une des célébrités du grand règne, s'éteignait à soixante-sept ans, après une vie glorieuse sur les champs de bataille et peu régulière pendant les loisirs de la paix ; il avait donc beaucoup à réparer avant de se présenter au tribunal du souverain Juge. Le premier jour de janvier (1695), le maréchal était à toute extrémité ; le 2, il reçut le saint Viatique, à dix heures du matin, après avoir fait une confession générale au P. Bourdaloue, et toute la journée on le regarda comme un homme qui ne pouvait point passer la nuit ; le 4, il rendit le dernier soupir. En relatant cet événement, le grand Prévôt, marquis de Sourches, juste appréciateur des personnes qui passaient sous ses yeux, ajoute, au sujet du P. Bourdaloue : « Qu'il était le plus célèbre prédicateur de son temps et très grand directeur ; on l'appelait ordinairement, dit-il, pour assister les mourants qui paraissaient avoir plus de besoin d'un homme entendu et vigoureux (1). »

Le maréchal de Luxembourg mourut avec tous les sentiments de fermeté et de piété que l'on peut souhaiter d'un grand homme et d'un véritable chrétien (2). Le P. Bourdaloue n'eut pas de peine à le mettre dans la résignation qu'il lui inspira pour les volontés du souverain Maître. « Ce qui est de vrai, ajoute Mme de Sévigné, c'est que le P. Bourdaloue a dit qu'il voudrait mourir comme lui (3). » « Luxembourg, dit la Beaumelle (4), n'avait jamais eu de piété, mais il avait toujours respecté la reli-

(1) *Mémoires inédits du marquis de Sourches*, t. VIII, p. 1, note 3. — Dangeau, 1695.

(2) *Journal de Dangeau*, 4 et 10 janvier 1695. — *Mercure de France*, janvier, p. 255. — *Mémoires inédits du marquis de Sourches*, 1695, t. VII, p. 1.

(3) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. X, p. 228.

(4) *Mémoires pour servir à l'hist. de Mme de Maintenon*. Maestricht, 1778, t. III, p. 324.

gion. » Le sage directeur ne se conténta pas de réveiller dans le cœur du moribond des sentiments de résignation; il connaissait sa famille, il la savait déchirée par de scandaleuses divisions; il exigea donc de son malade une réparation éclatante du passé. C'est Saint-Simon qui nous a conservé ce souvenir. « Devenu plus mal, raconte-t-il en parlant de Luxembourg, le P. Bourdaloue, jésuite, que ses admirables sermons doivent immortaliser, s'empara tout à fait de lui; il fut question de le raccommoder avec M. de Vendôme, que la jalousie de son amitié et de ses préférences pour M. le prince de Conti avait fait éclater en rupture et se réfugier à l'armée d'Italie. Roquelaure, l'ami de tous et le confident de personne, les amena l'un après l'autre auprès du lit de M. de Luxembourg, où tout se passa de bonne grâce et en peu de paroles. Il reçut les sacrements, témoigna de la religion et de la fermeté... Tous ses enfants et Mme de Meckelbourg, sa sœur, ne le quittèrent que lorsqu'on les mit hors de sa chambre comme il allait passer, où ils laissèrent éclater leur douleur. Le P. Bourdaloue les reprit de ce qu'ils s'affligeaient de ce qu'un homme payait le tribut à la nature; il ajouta qu'il mourait en chrétien et en grand homme, et que peut-être aucun d'eux n'aurait le bonheur de mourir de la sorte (1).» Le langage est de Saint-Simon; cependant sous ces mots nous découvrons une pensée religieuse et consolante.

Dans sa correspondance de l'année 1673, Mme de Sévigné nous montre Bourdaloue essuyant les larmes du duc de Gramont auquel la terrible guerre du Palatinat vient de ravir un fils bien-aimé. Le comte de Guiche était mort, le 29 novembre 1673, à Kreuznach, par suite des fatigues de la guerre; la nouvelle en arriva

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. I, p. 144.

à Paris le mardi 5 décembre (1). « Le P. Bourdaloue, écrit la marquise, l'a annoncée au maréchal de Gramont, qui s'en douta, sachant l'extrémité de son fils; il fit sortir tout le monde de sa chambre. Il était dans un petit appartement qu'il a au dehors des Capucins. Quand il fut seul avec ce Père, il se jeta à son cou, lui disant qu'il devinait bien ce qu'il avait à lui dire; que c'était le coup de la mort, qu'il la recevait de la main de Dieu; qu'il perdait le seul et véritable objet de toute sa tendresse, de toute son inclination naturelle, que jamais il n'avait eu de sensible joie ni de violente douleur que par ce fils qui avait des choses admirables; il se jeta sur un lit, n'en pouvant plus, mais sans pleurer, car on ne pleure point. Le Père pleurait et n'avait encore rien dit; enfin il parla de Dieu comme vous savez qu'il en parle. Ils furent six heures ensemble; et puis le Père, pour lui faire faire ce sacrifice entier, le mena à l'église de ces bonnes Capucines (2), où l'on disait Vigile pour ce fils. Il y entra en tombant, en tremblant, plutôt traîné et poussé que sur ses jambes, son visage n'était plus reconnaissable. M. le duc le vit en cet état, et, en nous le contant chez M[me] de la Fayette, il pleurait. Le pauvre maréchal revint enfin dans sa petite chambre. Il est comme un homme condamné. Le roi lui a écrit. Personne ne le voit. »

Quelques années après, en 1678, 5 juin, le P. Bourdaloue soutenait de ses pieuses exhortations les derniers moments de la princesse de Monaco, sœur du comte de Guiche. Catherine-Charlotte de Gramont, princesse de Monaco, laissait derrière elle une réputation très équi-

(1) *Lettres de M[me] de Sévigné*, t. III, p. 301.

(2) Le portail de l'église était dans l'axe de la rue de la Paix, faisant face à la colonne Vendôme actuelle, et sur l'alignement de la rue Neuve-des-Petits-Champs. Les jardins s'étendaient jusqu'aux boulevards.

voque; il n'a fallu rien moins qu'une longue et cruelle maladie pour faire croire que Dieu lui ménageait ici-bas un moyen d'expiation inespéré; à ses derniers instants, elle fut abandonnée des siens. D'après le récit de Mme de Sévigné, « la maladie dont Mme de Monaco est morte lui a fait faire pénitence, et elle est de ces gens de l'Évangile qui sont payés pour la dernière heure comme ceux qui sont venus le matin... En mourant, elle n'avait aucun trait ni aucun reste qui pût faire souvenir d'elle: c'était une tête de mort gâtée par une peau noire et sèche; c'était, enfin, une humiliation si grande pour elle, que si Dieu a voulu qu'elle en ait fait son profit, il ne lui faut point d'autre pénitence. Elle a eu beaucoup de fermeté; le P. Bourdaloue dit qu'il y avait beaucoup de christianisme; je m'en rapporte (1) ». Au souvenir des anciennes galanteries de la princesse de Monaco, on s'explique que Bussy-Rabutin, en rapprochant les circonstances de cette mort inattendue, ait pu dire à La Bruyère, l'un de ses correspondants: « La mort de Mme de Monaco prêche mieux la Cour, à mon gré, que le P. Bourdaloue... »

Le marquis de Pomenars était un gentilhomme breton, de belle humeur et coureur d'aventures (2); il dut subir l'opération de la pierre en 1680. Homme de foi, malgré de grands écarts, dès qu'il se vit en présence d'une mort possible, il comprit la nécessité de se préparer au jugement de Dieu, et accomplit ainsi la prophétie de Mme de Maillé, qui lui disait un jour qu'il ne mourrait pas sans confession. « Il a été, devant cette opération, à confesse au grand Bourdaloue. Ah! c'était une belle confession que celle-

(1) *Corresp.*, t. V, p. 455, 457. Juin 1678. — Le complément *à lui*, manque dans le texte original.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. II, p. 295. Sur ce personnage, voir Walckenaer : *Mémoires sur Mme de Sévigné*, quatrième partie, p. 13 et suiv.

là, ajoute la malicieuse marquise de Sévigné ; il y fut quatre heures. Je lui ai demandé s'il avait tout dit, et vous savez qu'il n'est plus question que de cela ; il n'a point langui du tout après l'absolution, tout cela s'est fort bien passé ; il y avait huit à dix ans qu'il n'y avait été, et c'était le mieux (1). » Au cours de ce caquetage, nous admettons d'après la conduite de Bourdaloue, qu'avec une âme aussi franche, aussi ouverte que celle du marquis de Pomenars, en présence d'un danger réel ou jugé tel, le rôle du confesseur n'est pas de suspendre l'absolution, mais de préparer le pénitent à s'en rendre digne ; or quatre heures forment un temps plus que suffisant, Dieu aidant, pour purifier et préparer convenablement, dans ces conditions, l'âme la plus chargée d'iniquités.

Le samedi 10 mai, veille de la Pentecôte 1704, quatre jours avant sa mort, le P. Bourdaloue alla rendre visite au duc de Gèvres, gouverneur de Paris (2), gravement malade ; le soir, on disait à la Cour (3) qu'il n'en relèverait pas. Bourdaloue, pour lui être agréable, s'oubliant lui-même outre mesure, ne cessa de lui parler. La fatigue qui s'ensuivit rendit son mal incurable ; tandis que le duc de Gèvres se rétablissait (4), Bourdaloue rendait son âme à Dieu, le 13 mai suivant.

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. VI, p. 189. 12 janvier 1680.

(2) Arch. nat. ms. 243. Il avait succédé au duc de Créqui, mort en 1687.

(3) *Mémoires du marquis de Sourches*, 1703, t. XII, p. 382.

(4) Notre mémoire (arch. nat. m. 243) parle du gouverneur de Paris, duc de Gèvres, comme étant mort à cette époque ; le chroniqueur doit avoir confondu le gouverneur de Paris, Léon Potier, duc de Gèvres, mort le 10 décembre 1704, avec un autre membre de la famille, un Potier, conseiller au parlement, mort le 11 mars de la même année.

LIVRE QUATRIÈME

SON ŒUVRE POLÉMIQUE

CHAPITRE PREMIER

Le P. Bourdaloue et les Protestants

I. — ÉTAT DU PROTESTANTISME EN FRANCE A LA FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Nous trouvons dans les Œuvres du P. Bourdaloue assez de discours, et dans l'histoire contemporaine assez de faits où son nom figure, pour connaître sa pensée et sa conduite à l'égard du protestantisme français et de ses adhérents.

Les discours et les pièces que nous consultons pour le développement de ce chapitre, sont :

1° L'Oraison funèbre de Henri de Bourbon, prince de Condé, prononcé le 10 décembre 1683 (1);

(1) T. XIII, p. 343.

2° L'exhortation sur la charité envers les *nouveaux catholiques* (1), prononcée vers 1685;

3° Les archives de Montpellier, pour l'année 1686;

4° L'exhortation en faveur du séminaire des Irlandais, 1698 (2);

5° Un sermon pour la fête de saint Pierre, sur l'obéissance à l'Eglise (3);

6° Des pensées sur la naissance et le progrès des hérésies (4).

On trouve encore dans les œuvres de Bourdaloue des parties de discours de controverse (5) sur le Saint Sacrement, le culte de la sainte Vierge, la prière pour les morts, des allusions et des réflexions qui s'adressent aux dissidents perdus dans l'auditoire.

Pour juger sainement de la pensée et de la parole de Bourdaloue sur le sujet délicat qui nous occupe, il faut se transporter à son époque et prendre place au milieu des assemblées qu'il évangélise, dans le sein d'une société non moins passionnée que la société du dix-neuvième siècle, mais mieux équilibrée par la science solide et pratique de la religion; il faut, pour le moins, être en possession d'un jugement sain, d'une conscience formée, jouir d'assez de sang-froid pour contempler avec calme les luttes qui s'élèvent entre les peuples, sans confondre les victimes avec les bourreaux.

Quand Bourdaloue est en présence d'une « *secte ennemie de l'État et de l'Église* », en présence du protestantisme militant, il demande « *un bras qui la dompte*

(1) T. VIII, p. 89.
(2) T. VII, p. 132.
(3) T. XII, p. 375.
(4) T. XIV, p. 227.
(5) *Essai d'Octave du Saint-Sacrement*, t. XV, p. 415.

et *une tête qui la réfute* » (1) : voilà la règle de conduite qu'il prescrit ; sa règle d'action est conçue dans d'autres termes qui doivent et qui peuvent se concilier avec les premiers. En parlant des huguenots, il s'exprime ainsi : « Édifions-les, aimons-les, assistons-les... ; voilà l'aimable violence que l'Évangile nous permet de leur faire, pour les forcer à rentrer dans la maison de Dieu (2). »

En 1683, Bourdaloue prononça l'éloge du prince Henri de Condé, en présence de son fils, le grand capitaine, et de toute la Cour. Il eut peu d'efforts à faire pour être compris et applaudi par son auditoire. Cette même année qui s'achevait, laissait dans ses souvenirs bien des tristesses : la mort de la reine, la mort de Colbert, le siège de Vienne, la reprise des hostilités avec les puissances coalisées ; et, pour comble de malheurs, la secte protestante que le prince Henri de Condé avait combattue avec succès, relevait la tête ; elle faisait des vœux pour le triomphe des mahométans et des puissances protestantes, et commençait à abuser de la longue tolérance dont elle jouissait depuis Henri IV.

L'orateur avait étudié son histoire, et s'il en parle dans des termes sévères, c'est avec connaissance de cause.

Dans l'Oraison funèbre du prince de Condé, Bourdaloue commence par établir qu'en perdant la foi catholique, la France perdait le fondement de sa vraie grandeur. Or, c'était le malheur dont elle était menacée, et qu'a détourné contre toute espérance le Dieu de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis.

L'orateur parle ici du cœur, c'est le sentiment patriotique qui l'inspire :

La France, dit-il, autrefois si heureuse et si florissante

(1) *Oraison funèbre du prince H. de Condé*, t. XIII, p. 367.
(2) *Sermon sur le scandale*, t. I, p. 115.

tandis qu'elle avait conservé la pureté de sa foi, gémissait dans la confusion et dans le désordre où l'hérésie l'avait jetée. L'erreur de Calvin, devenue redoutable par sa secte encore plus que par ses dogmes, malgré toute la résistance du parti catholique, avait prévalu. Son venin, par une contagion funeste, avait gagné les parties les plus nobles de l'État; le sang de nos rois en était infecté; l'héritier légitime de la couronne l'avait sucé avec le lait; les princes de sa maison étaient non seulement les sectateurs, mais les chefs et les défenseurs du schisme formé contre l'Église. De là on ne devait attendre que la décadence, et même l'entier renversement de l'empire français. Les temples profanés, les lois méprisées, l'autorité anéantie, le culte de Dieu, sous ombre de réforme, perverti ou plutôt aboli, en étaient déjà les infortunés présages. Mais, au milieu de tout cela, la France était sous la protection du Très-Haut. Quoique penchant vers sa ruine, et sur le bord affeux du précipice où elle allait tomber, la main toute-puissante du Seigneur la soutenait. Le Dieu, non plus d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, mais de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, veillait encore sur elle; et pour relever son espérance contre son espérance même : *Contra spem in spem* (Rom., 4; 18), il se préparait à la sauver, par ce qui semblait devoir être la cause de sa perte (1).

Il montre ensuite comment Henri de Condé a réparé les torts que ses ancêtres avaient faits à la religion de nos pères.

Henri, l'incomparable prince dont j'ai entrepris de parler, était le sujet que Dieu avait choisi entre autres et prédestiné pour cela. Appliquez-vous, mes chers auditeurs, et admirez avec moi la profondeur des conseils divins. Ce prince était né au sein de l'hérésie; et quoiqu'il fût encore enfant, le

(1) T. XIII, p. 347.

parti hérétique comptant sur lui, et se promettant tout de lui, le regardait avec raison comme son héros futur. Rien dans l'apparence n'était mieux fondé que cette vue. Mais c'est ici, providence adorable de mon Dieu, où vous commençâtes à triompher de la prudence humaine, et où, par des voies secrètes mais infaillibles, vous disposâtes toutes choses avec force et avec douceur.

Dieu ne voulait pas que la maison de Condé dût à une autre qu'à elle-même l'accomplissement d'une si sainte obligation, ni qu'une autre qu'elle-même eût l'avantage de réparer ce qu'elle avait détruit. Elle seule en était capable, et tout le mérite lui en était réservé. Elle devait mettre au jour un autre Esdras, qui fît revivre parmi les siens la loi de Dieu; un second Machabée, qui, animé du même esprit, purifiât et renouvelât le sanctuaire que ses ancêtres infidèles avaient les premiers profané. Ce Machabée, cet Esdras était notre Henri; et en effet, c'est par lui que la maison de Condé, après trente années de désolation, retourna au culte des autels et rentra dans la communion romaine; et par lui que la maison royale acheva d'être purifiée du levain de la nouveauté et de l'erreur (1).

Ces détails, pleins d'intérêt pour l'histoire, contribuent à la gloire du nom de Condé.

Voici maintenant comment Bourdaloue définit l'hérétique :

Ce qui fait l'hérétique, ce n'est pas seulement l'erreur, mais l'entêtement et l'obstination dans l'erreur. Tout homme, dès-là qu'il est homme, est capable de se tromper et de donner dans une erreur dont les fausses apparences le surprennent et le séduisent; mais on ne peut pour cela le traiter d'hérétique, et il ne l'est point précisément par là. On peut bien dire que ce qu'il avance est une hérésie; que telle

(1) T. XIII, p. 348.

proposition, telle doctrine est contraire aux principes de la foi ; mais s'il ne s'y attache pas opiniâtrément, et qu'il soit disposé à se rétracter et à se soumettre, dès que le tribunal ecclésiastique et supérieur aura donné un jugement définitif qui décide la question, alors, pour parler ainsi, l'hérésie n'est que dans la proposition avancée, que dans la doctrine, sans être dans la personne (1).

Il le met en action, et par cette exposition il s'autorise à déterminer la règle de conduite que tout gouvernement sage, ami des peuples, doit suivre invariablement. C'est Luther qu'il va mettre en scène, à l'occasion d'un sermon *sur la parfaite observation de la loi* (2), où il montre les dangers qu'il y a à négliger les petites choses au bénéfice des passions.

De quoi était-il question, quand Luther, cet homme né pour la désolation du royaume de Jésus-Christ, commença à répandre le venin de son erreur ? de quoi s'agissait-il ? à peine le sait-on, tant la chose, ce semble, importait peu. Il trouvait dans les indulgences, ou, pour mieux dire, dans l'application et dans la concession des indulgences, certains abus qui le choquaient : il aurait voulu en retrancher l'excès et en rectifier l'usage. Était-ce donc là des points si essentiels dans la religion ? Non, chrétiens ; mais, de quelque nature qu'ils fussent, la décision ne lui en appartenait pas : il n'en devait point être l'arbitre ni le juge. Cependant il le prétendit, et sur cet article il osa traiter de superstitieuse la pratique commune des fidèles. Où le mena ce premier pas ? vous le savez, jusqu'à combattre les plus inviolables maximes de la foi orthodoxe. C'était peu de chose que la matière qui s'agitait ; mais ce fut assez pour le rendre hardi à innover. De l'usage de l'indulgence il en vint à la substance même

(1) T. XIV, p. 227.
(2) T. III, p. 161.

qu'il rejeta; et parce que la foi de l'indulgence avait du rapport et de la liaison avec celle du purgatoire, après avoir décrié l'indulgence, il n'hésita plus à attaquer la créance du purgatoire. La foi du purgatoire était le fondement de la prière pour les morts; il abolit la prière pour les morts. Cette prière se trouvait autorisée par les liturgies, et par le sacrifice de la messe; il renonça au sacrifice de la messe, non sans peine, il est vrai, mais enfin il y renonça. Cela l'engageait dans le mystère de la satisfaction de Jésus-Christ, du mérite des bonnes œuvres, de la justification des hommes; il ne respecta rien : satisfaction, mérites, bonnes œuvres, il dogmatisa sur tout. Là-dessus l'Église s'élève contre lui; il ne connaît pas d'autre Église que celle des prédestinés, qui est invisible. Le Souverain Pontife le déclare anathème, et il déclare lui-même le Souverain Pontife antechrist. On lui oppose les livres de l'Écriture; il désavoue pour livres de l'Écriture tous ceux qui lui sont contraires. On le presse au moins par ceux qu'il reçoit, et il s'obstine à n'en point recevoir dont il ne soit lui-même l'interprète pour en déterminer le sens. On convoque des assemblées et des conciles; mais il proteste contre les conciles, et il ne veut pour règle que l'esprit intérieur qui le gouverne. Voilà le dernier emportement de l'hérésie. Pensait-il en venir là? non : il confessa lui-même cent fois qu'il était allé plus loin qu'il ne voulait, et il s'étonnait le premier des progrès de sa secte et de ses erreurs (1).

L'hérétique, à ses yeux comme aux yeux de l'histoire, est un révolté; aux yeux de la foi, c'est un parricide lorsqu'il s'élève contre le mystère auguste du corps et du sang de Jésus-Christ, la force, la joie, la consolation du chré-

(1) T. III, p. 171. — Le duc de Luynes, dans ses *Mémoires*, fait mention de ce passage de Bourdaloue, cité par l'archevêque de Sens, dans les *Instructions pastorales contre les jansénistes* (t. XII, p. 412, an. 1753). « Pour montrer les conséquences terribles que l'on peut prévoir des entreprises contre l'autorité de l'Église. »

tien. Nous citons encore le développement de cette pensée toute de foi; c'est qu'en vérité, l'histoire, la raison et la foi maudissent ensemble les auteurs de semblables monstruosités.

Nous prêchons cet ineffable mystère, nous en démontrons l'incontestable vérité, et les âmes dociles à la foi nous écoutent, se soumettent, reconnaissent dans ce sacrement leur Sauveur et leur Dieu; mais qu'en ont pensé des hommes incrédules et présomptueux, que le démon de l'hérésie a infectés de son souffle empoisonné, qu'en ont-ils dit? Le sacrement le plus redoutable et devant qui les puissances mêmes du ciel tremblent et s'humilient, a été pour eux un objet de dérision : ç'a été une folie. Comment surtout en ont parlé les Wiclef, les Calvin, les Œcolampade, tant d'autres suppôts de l'enfer et ministres du mensonge? Ils ont, pour m'exprimer avec le prophète, ils ont aiguisé leurs langues comme celle du serpent, et, de leurs bouches empestées, ils ont lancé le plus subtil venin de l'aspic. Oserais-je rapporter ici leurs blasphèmes? leurs livres en sont remplis. Car pour contenter l'aigreur dont ils étaient animés, il ne leur suffisait pas de parler, il fallait que la plume, teinte dans le fiel le plus amer, prêtât à la langue son ministère; il fallait que la main traçât sur le papier tout ce que le cœur avait conçu de plus outrageant et de plus insultant (1).

. . . .

Par un renversement le plus injurieux au Fils de Dieu, et le plus contraire à ses desseins, le sacrement qu'il avait institué pour être le sacré lien d'une paix, d'une charité, d'une union naturelle et perpétuelle entre ses disciples, est devenu l'occasion des plus scandaleuses divisions et des guerres les plus sanglantes (2).

Puis, dans un moment de sainte indignation, il s'écrie :

(1) T. XV, p. 491.
(2) *Ibid.*, p. 492.

Où me conduit mon sujet? à quelles fureurs? Que d'effrayantes peintures j'aurais à vous faire, si le temps me le permettait! vous verriez familles contre familles, villes contre villes, provinces contre provinces, le feu de la sédition allumé de toutes parts, et les royaumes, les empires sur le penchant de leur ruine; vous verriez les temples pillés, souillés, changés en des places d'armes ou habités par de vils animaux et leur tenant lieu de retraite; vous verriez des troupes de satellites attaquer le Seigneur dans sa sainte maison, et porter sur lui *leurs mains parricides*. Quand les soldats, envoyés des Juifs, vinrent l'investir dans le jardin et le prendre : *Vous venez à moi*, leur dit-il, *comme à un malfaiteur, armés de bâtons et d'épées* (Matth., 26; 47). Ah! Seigneur! qui l'eût alors imaginé, que dans le cours des siècles il y aurait encore des hommes à qui vous pourriez faire le même reproche? Qui l'eût pensé, que, dans l'avenir, il y aurait d'autres temps, de malheureux temps où vos tabernacles seraient brisés et enfoncés, où vos autels seraient renversés, où votre corps adorable serait tiré des vases sacrés qui le renferment et jeté sur le fumier, foulé aux pieds, livré aux flammes? des temps où le sang de vos prêtres, en haine du sacrement dont ils étaient les ministres, coulerait devant vos yeux; où ils seraient poursuivis, tourmentés, immolés comme des victimes? Or, on les a vus, ces temps; toute l'Église en a gémi, tout le peuple fidèle en a été dans le trouble et la confusion (1)...

Pour former notre jugement sur le protestantisme français, il faut le voir à l'œuvre, et c'est la tâche que s'est

(1) T. XV, p. 493. — Plusieurs écrivains de notre temps, vraiment érudits et même animés de bonnes intentions, ont trop facilement sacrifié les intérêts de la vérité et de la justice aux préjugés modernes : il semble, d'après eux, que les protestants ont été toujours victimes de la persécution, quand au contraire, et c'est un fait historique incontestable, ils ont toujours été les provocateurs.

Au dix-septième siècle, le protestantisme avait déjà, par ses

imposée le P. Bourdaloue dans l'Oraison funèbre du prince Henri de Condé ; le tableau de l'invasion protestante en France est plein d'intérêt par sa netteté, comme par la variété et la vivacité du récit.

L'assemblée de La Rochelle, celle de 1621, dit-il, si mémorable et si funeste dans ses suites pour le parti protestant, avait été une espèce d'attentat (eux-mêmes n'en disconviennent pas) que nul prétexte de religion ne pouvait justifier ni soutenir. Assemblée non seulement schismatique, mais séditieuse, puisque, malgré l'ordre, et contre la défense du souverain, elle avait été convoquée, et qu'au mépris de l'autorité royale, on y avait pris des résolutions dont la France, aussi bien que l'Église, devait craindre les derniers maux. Que fit le prince de Condé? Animé d'une juste indignation, il se mit en devoir de les prévenir; et, éclairé de cette haute prudence que lui donna toujours dans les affaires une supériorité de raison à laquelle rien ne résistait, il en vint heureusement à bout.

Il représenta dans le conseil du roi (et ceci est la vérité pure de ses sentiments, auxquels je n'ajouterai rien), il représenta dans le conseil du roi que cette assemblée était une occasion avantageuse dont il fallait profiter pour désarmer l'hérésie, en lui ôtant non seulement l'asile fatal qu'elle avait tant de fois trouvé dans La Rochelle, mais absolument toutes les places de sûreté que la faiblesse du gouvernement lui avait jusqu'alors souffertes, et dont on voyait les pernicieuses conséquences. Il remontra, mais avec force, que des places ainsi accordées à des sujets étaient le scandale de l'État ; que si ceux qui les occupaient étaient des sujets fidèles, ils ne devaient ni les désirer, ni en avoir

variations, perdu son symbole; ce n'était plus qu'une secte ennemie de l'État et de l'Église dont il s'était détaché, ne signalant son existence, comme société, ni par la vraie science, ni par la vertu, ni par le dévouement, mais uniquement par les complots et l'insurrection, comme les révolutionnaires modernes.

besoin; s'ils ne l'étaient pas, qu'on ne pouvait sans crime les leur confier; que, dans le doute, ces villes de sûreté et de retraite leur étaient au moins des tentations dont il fallait les préserver, ou des obstacles à leur conversion qu'il était bon, et même de la charité chrétienne, de leur ôter; qu'il ne convenait point à la piété du plus chrétien de tous les rois de tolérer dans son royaume des places dont on savait bien que la prétendue sûreté était toute pour l'erreur, et où, tandis que la nouvelle religion jouissait d'une pleine liberté, l'ancienne et la vraie était dans la servitude; qu'il ne convenait pas non plus à sa dignité de voir au milieu de la France des forteresses *comme autant de semences de républiques*, un peuple distingué, des chefs de parti; qu'il fallait finir tout cela, remettant dans la dépendance ce que l'hérésie seule en avait soustrait, et obligeant à vivre en sujets ceux qui étaient nés sujets; que quand il n'y aurait plus qu'un maître, bientôt, il n'y aurait plus, selon l'Évangile, qu'un pasteur et un troupeau, et que l'unité de la monarchie produirait infailliblement l'unité de religion (1).

Bourdaloue réclame pour la France l'unité de foi avec autant de raison que les États voisins, l'Angleterre, la Hollande, la Suède, l'Allemagne, la réclament et l'imposent par la violence à leurs nationaux : Pour atteindre leurs but, les souverains de ces pays n'ont reculé devant aucune injustice, devant aucun forfait, le meurtre, le pillage, la proscription, pour établir chez eux, au détriment des anciennes institutions, cette unité en contradiction avec leur principe fondamental de libre examen. De quel droit condamnent-ils Louis XIV ?

Car qu'ont fait les ministres et les pasteurs de l'Église protestante, poursuit l'orateur, quand il s'est élevé parmi eux des contestations dangereuses et des divisions sur le sujet de la parole de Dieu? Ont-ils permis à toute personne

(1) *Oraison funèbre de Condé*, t. XIII, p. 361.

de s'en tenir à la parole de Dieu, expliquée indépendamment de leur Église; et n'ont-ils pas exigé de leurs disciples que, renonçant à tout esprit particulier, ils reçussent cette parole de Dieu, expliquée dans le sens et de la manière que leur Église leur proposait? Persuadés que, pour maintenir leur Église, il fallait un jugement définitif, ne se sont-ils pas soumis à celui du synode national? N'ont-ils pas fait pour cela un serment solennel, par lequel ils s'y engageaient devant Dieu, et n'ont-ils pas ensuite prétendu pouvoir excommunier ceux qui refuseraient de se conformer à cette règle? Quand ils en ont trouvé d'opiniâtres et de résolus à suivre la parole de Dieu, expliquée par eux-mêmes, plutôt que la même parole expliquée par leur Église, ne les ont-ils pas traités de schismatiques? ne leur ont-ils pas dit anathème, et ne les ont-ils pas retranchés de leur société, qu'ils soutenaient être l'Église de Dieu? conduite que je défie l'Église protestante de concilier jamais avec sa confession de foi (1).

Bourdaloue entend bien que la France aura, elle aussi, le droit de conserver son unité traditionnelle de foi et de gouvernement, et il ne craint pas de professer hautement cette vérité, que l'unité de religion est le lien qui unit le plus solidement les peuples entre eux; il en prend à témoin les hérétiques eux-mêmes.

Comme la différence de religion a toujours été, pour ainsi dire, le glaive de division parmi les hommes, jusqu'à rompre entièrement les liens les plus inviolables de la nature, aussi de tout temps a-t-on considéré l'unité de religion comme le plus sacré nœud de l'amitié. Il n'est pas jusqu'à nos hérétiques qui ne le pensent de la sorte. Dès là qu'ils font secte, et qu'ils composent une Église prétendue, ils commencent à s'entr'aider. Vous en êtes témoins, mes chers auditeurs, et vous savez comment ils sont unis ensemble, comment ils

(1) T. XII, p. 384.

prennent les intérêts les uns des autres, comment ils se prêtent secours dans leurs besoins (1).

Bourdaloue appuie ce principe, en invoquant une autorité bien autrement respectable pour les Français, l'autorité de saint Louis. Dans le panégyrique de ce grand roi (2), il vante son zèle pour l'intégrité et l'unité de la foi, et il ajoute :

J'ai dit zèle de l'intégrité et de l'unité de la foi. Car quelle horreur saint Louis n'eut-il pas de tout ce qui la pouvait troubler, et avec quelle fermeté ne s'éleva-t-il pas contre les hérésies de son temps? Quelle victoire ne remporta-t-il pas sur celle des Albigeois, à qui il acheva de donner le coup mortel?... et sa conduite fut toujours animée par un esprit de religion, parce que jamais il n'oublia qu'il était, comme roi chrétien, chargé devant Dieu du sacré dépôt de la foi, et que c'était à lui d'en maintenir l'unité et l'intégrité, en réprimant avec vigueur tout ce qui pouvait y donner la moindre atteinte (3).

S'il est vrai que Louis XIV, dans l'unité de la foi, trouvait une base solide d'autorité, il est vrai aussi que toute mesure prise dans ce sens était en même temps un hommage rendu à la vérité révélée, connue, aimée et défendue depuis des siècles dans le royaume, une satisfaction donnée aux traditions nationales, une garantie durable de paix et de bonheur pour son peuple.

Pour se rendre compte de l'entraînement avec lequel la société française poursuivit cette idée de retour à la foi de ses pères, il faut se transporter à l'époque de splendeur

(1) *Trinité*, t. X, p. 409.
(2) *Saint Louis*, t. XIII, p. 116.
(3) *Ibid.*, p. 117.

où Louis XIV régnait sans contestation, en maître absolu, sans oublier les désastres amoncelés par des hérétiques, depuis un siècle, en Allemagne, en Angleterre, en France. Les moyens mis en œuvre pour atteindre le but, ceux du moins que la religion avoue, n'ont pas été moins légitimes que le but lui-même; il suffit, pour le prouver, de citer les noms des hommes employés à ramener les peuples dans la bonne voie, tels que saint Vincent de Paul, Bourdoise, Olier, Fénelon, Bossuet, Fléchier, Bourdaloue, un grand nombre de ses frères voués par état à cette œuvre, et d'autres dont la science, la prudence et la mansuétude n'ont jamais été mises en question (1).

Henri IV, qui avait vu de près les protestants, savait très bien qu'il était difficile de vivre en paix avec eux, et le *modus vivendi* qu'il régla par l'édit de Nantes, était à ses yeux un moindre mal qui aurait pu, tôt ou tard, ramener la France entière à ses anciennes traditions, si les protestants avaient été capables de garder leurs engagements; mais il n'y comptait guère. Du jour que les protestants avaient pris les armes pour substituer leur prétendue réforme à la foi antique de nos pères et renverser l'ordre

(1) Au nombre des hommes connus et aimés du public, qui se sont employés à la conversion des protestants au dix-septième siècle, nous trouvons Pélisson, l'éloquent défenseur de Fouquet et le compagnon fidèle de ses infortunes. Cette fidélité plut tellement au roi qu'il le fit sortir de prison, lui confia des charges importantes et l'employa dans la distribution des pensions qu'il accordait aux nouveaux convertis. (*Mémoires inédits du marquis de Sourches*, année 1693, époque de sa mort, p. 6.) « Pélisson écrivit fortement contre les huguenots, dit le marquis de Sourches, et y réussit fort bien, parce qu'il possédait les raisons de part et d'autre; quand il mourut, il travaillait actuellement à un ouvrage contre eux, qu'on disait être admirable et que le roi fit remettre entre les mains de l'évêque de Meaux pour l'examiner et le faire achever. » Pélisson était un honnête homme, ni violent, ni partisan des violences.

établi pour régner par l'arbitraire, ils avaient à compter sur la résistance qui ne se fit pas attendre.

Toutefois, en admettant le droit de défense et le droit de répression, Bourdaloue tient à faire aussi la part du cœur, en protestant de l'éloignement où il est de tout sentiment d'aigreur.

A Dieu ne plaise, s'écrie-t-il (1), que j'aie la pensée de faire ici aucun reproche à ceux que l'erreur ni le schisme ne m'empêchent point de regarder comme mes frères, et pour le salut desquels je voudrais, au sens de saint Paul, être moi-même anathème! Dieu, témoin de mes intentions, sait combien je suis éloigné de ce qui les pourrait aigrir; et malheur à moi, si un autre esprit que celui de la douceur et de la charité pour leurs personnes se mêlait jamais dans ce qui est de mon ministère.

Laissons encore parler Bourdaloue, le passage suivant complète sa pensée.

Ce n'est pas toujours par les armes qu'on fait triompher la religion; et il est vrai même que, par les armes seules, la religion ne triomphe jamais pleinement. Il faut que la solidité de la doctrine vienne encore pour cela à son secours. Car voilà le génie de l'hérésie. Convainquez-la sans la désarmer, ou désarmez-la sans la convaincre, vous ne faites rien. Il faut, pour en venir à bout, l'un et l'autre ensemble : *un bras qui la dompte, et une tête qui la réfute.* La difficulté est de trouver ensemble l'un et l'autre; l'un séparé de l'autre étant toujours faible, comme l'un joint à l'autre est insurmontable (2).

Avec la charité, avec l'énergie de la répression, là où

(1) T. XIII, p. 361.
(2) *Ibid.*, p. 366.

elle est nécessaire, Bourdaloue demande encore la science ; il retrouve toutes ces qualités dans le prince de Condé, et il les expose avec une ampleur de vue qui embrasse plus que l'éloge d'un grand prince; il trace le portrait du parfait missionnaire tel qu'il l'a conçu.

Jamais les ministres de Calvin n'eurent un adversaire si redoutable que lui. Il savait leurs artifices et leurs ruses, et il n'ignorait rien de tout ce qui était propre à leur en faire voir plausiblement la vanité et l'inutilité. Habile en tout, mais particulièrement dans cette science de les persuader ou de les confondre. Savant dans l'Écriture, mais surtout pour leur démontrer l'abus énorme qu'ils en faisaient. Savant dans l'histoire, mais surtout pour la Tradition, dont il leur faisait remarquer qu'ils avaient interrompu le cours. Savant dans nos mystères, mais surtout pour la discussion des points et des articles qu'ils nous contestaient. Savant dans la morale de Jésus-Christ, mais surtout pour prouver la corruption qu'ils y avaient introduite. Savant dans la langue, mais surtout pour leur faire toucher au doigt la fausseté ou le danger de leurs traductions.

Mais en même temps, jamais les partisans de l'hérésie n'eurent un adversaire si aimable, ni à qui, malgré eux, ils dussent être plus obligés qu'à lui. Il ne se prévalait de ses talents que pour les guérir de leurs erreurs; et il ne savait l'art de les confondre que pour les gagner à Dieu; insinuant pour cela, pressant pour cela, employant tout, et n'épargnant rien pour cela : prévenu qu'il était de cette pensée, qu'ayant été lui-même enveloppé dans le schisme, et Dieu, par sa miséricorde, l'en ayant tiré, il avait, aussi bien que saint Pierre, un engagement personnel à procurer aux autres le même bien : *Et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos* (Luc., 22; 32) (1).

Pour leur conversion, il s'en chargeait, il s'y appliquait;

(1) T. XIII, p. 367.

et dans la foule des affaires dont il était occupé, il se faisait un plaisir aussi bien qu'une obligation de celle-ci. Combien, par ses charitables poursuites, en ramena-t-il lui seul à l'obéissance de l'Église, et avec quelle passion n'aurait-il pas désiré pouvoir les y attirer tous?...

Bourdaloue revient souvent sur les moyens de conversion qu'inspire la charité, et tout en partageant le désir commun de ramener à l'unité de foi les enfants d'une même patrie, il se tient en garde contre les systèmes violents. Il cherche à détourner ses auditeurs des procédés de la politique humaine; c'est cette pensée qu'il exprime clairement au commencement du sermon *sur le Zèle pour l'honneur de la religion* (1), avec le texte :

> *Credidit ipse, et domus ejus tota.*
> Il crut en Jésus-Christ, et toute sa maison crut comme lui.
> (S. JEAN, IV, 53).

Puis il expose sa profession de foi :

> C'est d'un père de famille que l'Évangile nous produit aujourd'hui l'exemple. Touché du miracle que le Sauveur du monde venait d'opérer en sa faveur, et ayant embrassé la loi de cet Homme-Dieu, il la fait encore embrasser à ses domestiques, et ne croit pas pouvoir mieux employer son pouvoir qu'à lui soumettre toute sa maison : *Credidit ipse, et domus ejus tota.* Ce n'est pas qu'il use de violence, ni que d'une autorité absolue il entraîne des esprits rebelles, et arrache d'eux, pour ainsi parler, une foi contrainte et forcée. En matière de religion, tout doit être libre et pleinement volontaire; et Dieu réprouverait un culte où le cœur n'aurait point de part (1).

Louis XIV et Louvois ont dû entendre ce langage et comprendre que *la volonté du Roi* n'était pas aux yeux de

(1) T. VII, p. 256.

Bourdaloue un motif suffisant pour imposer à qui que ce fût un retour à la vraie doctrine, non plus que la violence et la force. Dans cet esprit de charité, il énumère les qualités qui rendent la parole du missionnaire véritablement efficace.

Au zèle, il veut que l'on ajoute les bons exemples, l'édification de nos mœurs, la ferveur de nos prières, les secours mêmes de nos aumônes, dont l'efficace et la vertu fera sur l'hérésie bien plus d'impression que nos raisonnements et nos paroles. C'est à nous de faire cesser les scandales que l'hérésie, avec malignité si vous voulez, mais pourtant avec fondement, nous reproche tous les jours, et, entre autres, nos divisions, dont elle sait, comme vous voyez, si avantageusement profiter : car voilà l'innocent stratagème pour attirer à la bergerie de Jésus-Christ le reste de nos frères égarés. Édifions-les, aimons-les, assistons-les : sans tant discourir, nous les convertirons. Gagnons-les par notre douceur, engageons-les par notre prudence, forçons-les par notre charité, faisons-leur cette aimable violence que l'Évangile nous permet, en les conjurant de se réunir à nous, ou plutôt en conjurant Dieu, mais avec persévérance, de les éclairer, et de leur inspirer cette réunion : ils ne nous résisteront pas (1).

Tel est en effet le véritable esprit qui doit animer tout catholique désireux de contribuer à la grande œuvre de la conversion des hérétiques, tel l'esprit qui inspirait la conduite de nos missionnaires, d'après le témoignage de Bourdaloue lui-même qui raconte ce qu'il a vu dans ses courses apostoliques :

Honoré des ordres de notre incomparable monarque, et envoyé pour annoncer l'Évangile à des peuples éloignés, j'ai

(1) *Oraison funèbre du prince de Bourbon*, t. XIII, p. 370.

vu sur ma route de ces missionnaires et de ces dignes pasteurs du troupeau de Jésus-Christ. Mais avec quelle consolation les ai-je vus! avec quelle admiration! J'en ai encore le souvenir vivement imprimé dans la mémoire, et je ne le perdrai jamais. J'ai vu des hommes toujours prêts, dès qu'il s'agissait de l'avancement des âmes; des hommes occupés sans relâche à cultiver des terres sèches et arides, je veux dire à ramener des esprits égarés, à détromper des esprits prévenus, à gagner des esprits opiniâtres, à éclairer des esprits plongés dans le plus profond aveuglement, à se les concilier, pour les réconcilier avec l'Église. Je les ai vus, et j'ai béni mille fois la maison d'où ils sont sortis (1), comme les Apôtres sortirent du cénacle. J'ai souhaité mille fois qu'ils pussent assez se multiplier, pour faire part de leurs travaux à toute notre France (2).

Le passage suivant, extrait d'une instruction sur l'Eucharistie, exprime, en excellents termes, le zèle qui l'anime pour la cause de Dieu, et sa tendre charité pour les frères égarés :

Peut-être, ô mon Dieu, votre providence, qui veille sur le salut de tous, conduira-t-elle quelques-uns de nos frères errants. Dans un temps où le plus religieux monarque s'applique avec plus de zèle et plus d'efficace que jamais à ramener ces brebis égarées et à les faire rentrer dans le bercail, peut-être quelques-uns, ou par un esprit de critique, ou par un vrai désir de s'instruire, se mêleront-ils dans la troupe et se rendront-ils attentifs à m'écouter. Daignez, Père des miséricordes, jeter sur eux un regard favorable; daignez, pour disposer l'ouvrage de leur conversion, donner à ma voix une vertu particulière et toute nouvelle. Qu'elle s'insinue, cette vertu divine, jusque dans le fond de leurs

(1) Le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, où les missionnaires avaient été formés.

(2) T. VIII, p. 121.

cœurs; qu'elle les pénètre, qu'elle les remue, qu'elle les fléchisse. Ce sont nos frères, quoique séparés de nous. Ce sont des enfants rebelles à leur mère, mais dont elle pleure la perte et dont elle souhaite ardemment le retour. Heureux, si je puis y contribuer, et s'il vous plaît de m'employer, Seigneur, à une œuvre si sainte et si digne de mon ministère (1) !

D'après les principes exposés jusqu'ici par le P. Bourdaloue, concernant le droit à l'unité de foi catholique dans un État bien ordonné, et le devoir imposé à tout chef d'État de répandre dans les peuples la connaissance de son symbole, avec netteté et fermeté, avec douceur et sans faiblesse, avec un zèle intelligent qui exclut toute brutalité, toute violence, il est facile de tirer des conclusions pratiques au sujet des innovations doctrinales qui cherchent à se faire jour dans un État. On peut admettre avec tous les bons esprits du dix-septième siècle, et l'on peut dire avec la très grande majorité des Français qu'il était sage d'enrayer les progrès du protestantisme militant. Le rôle plein de dignité et de sagesse que le P. Bourdaloue a rempli dans les missions données en conséquence de l'édit du 25 octobre 1685, nous permet de nous étendre sur ce sujet et de montrer, par des pièces authentiques, que si le gouvernement de Louis XIV a dépassé quelquefois les limites de la mansuétude, le clergé de son côté s'est toujours montré digne de sa mission.

Les missionnaires n'ont point fait défaut à l'Église de France, dès l'origine du protestantisme, et si les hérétiques avaient été aussi assidus à les écouter que les missionnaires avaient été zélés à les instruire, on serait bientôt parvenu à s'entendre (2); au lieu de suivre cette

(1) *Essai d'Octave du Saint-Sacrement*, t. XV, p. 418.
(2) Voir P. Prat, *Le P. Coton et son siècle*.

voie, les protestants, emportés par l'esprit de secte, aimèrent mieux calomnier les orthodoxes et continuer à troubler l'État par leurs conspirations permanentes, et par les variations de doctrine qui déroutaient toute discussion sérieuse.

Au nombre des apologistes des protestants et des calomniateurs effrontés des catholiques, nous devons citer Claude de Rulhière. Dans un livre intitulé : *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, tirés des différentes archives du gouvernement* (1), cet écrivain cite un *Mémoire* de Fénelon sur sa mission en Saintonge, qu'il donne comme écrit et signé par lui. On y lisait (2), d'après Rulhière : « Les huguenots paraissent frappés de nos instructions jusqu'à verser des larmes... et ils nous disaient sans cesse, nous serions volontiers d'accord avec vous, mais vous n'êtes ici qu'en passant, dès que vous serez partis, nous serons à la merci des moines qui ne nous prêchent que du latin, des indulgences et des confréries; on ne nous lira plus l'Évangile, nous ne l'entendrons plus expliquer et on ne nous parlera qu'avec menaces... Il est vrai, ajoute Fénelon d'après Rulhière, qu'il n'y a en ce pays que trois sortes de prêtres, les séculiers, les Jésuites et les Récollets. Les Récollets sont méprisés et haïs, surtout des huguenots, dont ils ont été les délateurs et les parties en toute occasion. Les Jésuites de Marennes sont quatre têtes de fer qui ne parlent

(1) 2 vol. in-8°, 1788. Claude Carloman de Rulhière était un gentilhomme parisien qui fut lancé de bonne heure dans le mouvement des affaires publiques; il voyagea en Allemagne et en Russie. Imbu de tous les faux principes de son temps, il s'est fait l'apologiste des protestants avec la mauvaise foi habituelle aux ennemis de l'Église; il était littérateur et poète. Né en 1735, près Paris, il devint membre de l'Académie française en 1787, et mourut en 1791.

(2) T. I, p. 133.

aux nouveaux convertis, pour ce monde, que d'amende et de prison, et pour l'autre que du diable et de l'enfer (1). Nous avons eu des peines infinies à empêcher ces bons Pères d'éclater contre notre douceur, parce qu'elle rendait leur sévérité plus odieuse et que tout le monde les fuyait pour courir après nous avec mille bénédictions. » Les lecteurs qui connaissent Fénelon, ne retrouvent ici ni son langage, ni son esprit, et nous sommes heureux de le retrouver tout entier dans *sa correspondance authen-*

(1) Si l'on devait ajouter foi au récit de Rulhière, il faudrait admettre que Fénelon et Madame duchesse d'Orléans, la Palatine, étaient du même avis; dans ses souvenirs rétrospectifs, elle écrit : « Le roi d'Angleterre et le roi de Prusse ont résolu, à ce qu'on m'annonce, de défendre vivement la cause des réformés; les prêtres ne pourront donc plus les tourmenter, ce qui me réjouit cordialement, car je souhaite toute espèce de bien et de bonheur à nos braves compatriotes; et quant aux maudits frères qui les persécutent, je voudrais leur voir une corde au cou; ils l'ont bien méritée à cause de leur fausseté et de leur perfidie. » (*Corresp.*, t. II, p. 167.) Si la Palatine n'était connue, on ne comprendrait pas comment le premier personnage de la cour de France a pu tenir un pareil langage. En rapprochant de ces propos, envoyés confidentiellement de Versailles à la comtesse *Palatine Louise*, le passage suivant de Brueys, auteur de l'*Histoire du Fanatisme* (1692), nous verrons quelle mesure de patriotisme il faut donner aux protestants sortis de France. Brueys avance que l'édit de 1685 jeta le désespoir dans le *parti* protestant; que les principaux ministres, se voyant sans ressources, firent dessein de troubler la paix de l'Europe. « Quoique ce dessein, ajoute-t-il, parût au-dessus de leurs forces, ils remuèrent tant de machines, ils exagérèrent avec tant de couleurs dans les cours étrangères l'épuisement d'hommes et d'argent que la France avait souffert par l'évasion de leurs sectateurs; et ils trouvèrent de tous côtés des dispositions si favorables par les jalousies que la gloire et la puissance du roi venaient de donner à tous ses voisins, qu'ils virent bientôt que ce qu'ils avaient projeté n'était pas impossible. Il fallait un chef qui fût de leur secte, animé contre la France, habile, hardi, ambitieux et capable de tout entreprendre; ils le trouvèrent dans la personne du duc de Nassau prince d'Orange qui, depuis la paix faite malgré lui en 1682, rongeait son frein en Hollande et attendait

tique avec le marquis de Seignelai (1), publiée en 1827, d'après les originaux appartenant à M. le comte de Sèze, pair de France. Fénelon convient d'abord qu'il a trouvé les protestants mal disposés; les lettres qu'on leur écrit de Hollande, qui leur font espérer une délivrance prochaine, les indisposent contre les missionnaires; il semble, dit-il, que l'autorité du roi ne doit se relâcher en rien... Il se félicite du succès de la mission à Marennes, et pourvu, ajoute-t-il (2), « que ces bons commencements soient soutenus par des prédicateurs *doux et qui joignent au talent d'instruire celui de s'attirer la confiance des peuples*, ils seront bientôt véritablement catholiques. *Je ne vois*, Monsieur, *que les Pères Jésuites qui puissent faire cet ouvrage*, car ils sont respectés pour leur science et pour leurs vertus... » Une seconde lettre (3) tient le même langage sur les Jésuites de Marennes.

La conclusion que nous devons tirer du rapprochement de ces passages, c'est que l'avocat des protestants, Rulhière, est un imposteur; et que la conduite des missionnaires en général, et des missionnaires Jésuites en particulier, était exempte de tout reproche, qu'ils avaient la science, la bonne renommée, la charité et le savoir-faire, requis pour la circonstance.

Bourdaloue en a laissé des preuves vivantes encore dans ses œuvres oratoires, tous ses discours l'attestent. Soit qu'il implore la générosité des assemblées de charité pour les *nouveaux convertis*, ou pour les *pauvres Irlan-*

avec impatience que le flambeau de la guerre vînt à se rallumer. » D'où il résulte que les ennemis du dehors se recrutaient des sectaires du dedans.

(1) *Œuvres de Fénelon*, 1827, t. Ier de la *Correspondance*, p. 3 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 5.

(3) 26 février 1686, à la Tremblade.

dais catholiques, chassés de leur pays; soit qu'il prêche aux convertis *de Montpellier*, il ne fait jamais appel à la violence; et s'il se montre sévère, c'est toujours à l'égard de ses coréligionnaires qu'il voudrait voir plus empressés à porter secours à leurs frères égarés.

Ajoutons qu'en plaidant la cause des *nouveaux convertis*, Bourdaloue ne se fait pas illusion sur leur compte; il sait ce que valent les conversions en masse, il sait la part qu'il faut faire à l'intimidation; mais, loin de conclure à la tolérance absolue, il dit assez haut qu'il faut s'employer activement à la conversion des hérétiques, nous avons vu par quels moyens.

Entrons maintenant dans quelques développements sur les œuvres en faveur des *nouveaux convertis*, rassemblés dans la capitale au dix-septième siècle.

II. — APOSTOLAT DU P. BOURDALOUE AUPRÈS DES PROTESTANTS.

C'est un fait historique bien établi que le gouvernement de Louis XIV employa tous les moyens de persuasion qu'un zèle éclairé pouvait mettre en œuvre. Longtemps avant de prendre des mesures d'intimidation dont on a exagéré les excès, il organisa des missions régulières, pour ramener à la vraie religion les peuples égarés. La Compagnie de Jésus se dévoua à ce ministère avec un zèle et une prudence qu'on ne saurait nier; ce ne fut pas sans résultats heureux. Un grand nombre de familles françaises, entraînées dans l'erreur par ambition, par cet esprit d'opposition qui est un des travers de l'esprit national, ou par

d'autres intérêts peu avouables, rentrèrent dans le bercail : « La conversion de Turenne, dit Rulhière, (1) converti par l'exposition de la Doctrine catholique de Bossuet, en 1668, fit une immense brèche au parti qu'il abandonnait. » Le protestantisme ne compta bientôt plus qu'un nombre restreint d'adeptes dans les classes élevées (2).

Quant au petit peuple, il avait été entraîné, comme toujours, par l'exemple, la passion, la faim; avant de faire appel à sa raison, à sa bonne foi, il fallait lui assurer le pain de chaque jour. Cette œuvre charitable fut tentée à Paris par un capucin, du couvent de la rue Saint-Honoré, le P. Hyacinthe. Francois de Gondi, premier archevêque de Paris, favorisa son dessein, et, dès l'année 1632, l'œuvre des *Nouveaux convertis* prit naissance; en 1635, elle était complètement organisée. La sœur Garnier, fille de Saint-Vincent de Paul, recueillit les femmes, dites *nouvelles converties*, qui s'établirent définitivement rue Sainte-Anne (3) ; la chapelle fut bénite le 27 mai 1672,

(1) *Éclaircissements*, t. I, p. 95.

(2) Duquesne, Vauban.

(3) La maison était située en face de la rue Rameau, près la Bibliothèque nationale. Un passage de l'exorde *de l'Exhortation pour les nouveaux catholiques* nous permet de fixer le lieu et le temps où le discours a été prononcé : « Les nouveaux convertis, dit l'orateur, sont répandus dans toute la France, répandus dans tous les quartiers de cette ville capitale; mais par une providence particulière, nulle autre paroisse n'en est plus abondamment pourvue que celle-ci, et ne doit plus s'employer à leur soulagement. » Il est ici fait allusion à la paroisse Saint-Roch, sur laquelle l'établissement des nouvelles catholiques de la rue Sainte-Anne était en prospérité depuis l'année 1672. Nous savons de plus, par la *Gazette de France* de l'année 1685, que Bourdaloue prêcha le Carême à Saint-Roch cette même année; la fête de Pâques tombait le 22 avril, six mois avant la promulgation de l'édit de révocation, qui est du 22 octobre 1685. L'orateur poursuit : « On prépare des missions pour leur instruction » ; d'où il faut conclure que Bourdaloue n'avait pas encore rempli sa mission en Languedoc, mais que déjà le projet en était formé.

sous le titre de Sainte-Croix et de Sainte-Clotilde (1).

C'est pour le soutien de cette œuvre que Bourdaloue prononça l'*Exhortation sur la charité envers les nouveaux catholiques* (2). Dès les premiers mots de l'exorde, l'orateur montre bien qu'il ne vient pas souffler la guerre; il invite les anciens et les nouveaux catholiques à fraterniser dans l'unité de la foi : *Pax fratribus et caritas cum fide* (3).

Bourdaloue plaide ici la cause des anciens hérétiques convertis à la vraie foi; il soutient leurs intérêts avec autant d'habileté que de zèle, sans cesser d'être le moraliste jaloux de la sanctification des âmes qu'il a sous les yeux.

Il demande l'aumône pour les pauvres nouveaux convertis; il invite, ou plutôt il presse les dames de l'assemblée de se montrer généreuses par justice, puisque les nouveaux convertis ont tout quitté pour nous suivre; par honneur, autrement ils diront que les catholiques ont moins de charité que leurs coréligionnaires; par intérêt, puisque Dieu autrement nous rendra responsables de leur misère, des calomnies des hérétiques et du salut de leurs âmes.

Bourdaloue captive l'attention et de plus excite la compassion, lorsqu'il oppose, à l'état ancien des convertis et à leurs espérances, les déceptions qui les menacent si les dames de charité ne plaident pas leur cause. Cette opposition donne une grande vivacité au discours, tout en res-

C'est donc entre la fin d'avril et la fin d'octobre 1685, que l'*Exhortation sur la charité envers les nouveaux catholiques* a été prononcée. La maison des *nouveaux convertis* était située rue de Seine (Cuvier), près le Jardin des Plantes.

(1) Appendice n° XXVII. Établissements ouverts par la piété des fidèles en faveur des nouveaux catholiques.

(2) T. VIII, p. 89.

(3) Éphés., VI, 23.

tant dans le calme de la *raison dominante* qui parle ; on sent que le cœur est pour beaucoup dans l'ardeur de sa parole. Écoutons-le :

Mais du reste, Mesdames, en faisant ce sacrifice, à quoi se sont-ils attendus, et à quoi ont-ils dû s'attendre? ils ont cru que votre charité les dédommagerait de leur perte. Ils se sont persuadés que dans le parti de la vérité qu'ils embrassaient, il y aurait des âmes aussi tendres et aussi secourables que dans celui de l'erreur dont ils se détachaient. Ils se sont promis que, devenant par une étroite alliance nos amis, nos frères, les membres du même corps, nous ne leur refuserions pas les devoirs de l'amitié, de l'hospitalité, de la proximité, d'une sainte fraternité. Que priant devant les mêmes autels que nous, participant aux mêmes mystères que nous, mangeant avec nous le même pain céleste, et usant du même aliment spirituel à la même table, qui est la table de Jésus-Christ, on ne les laisserait pas d'ailleurs manquer de la nourriture ordinaire, ni languir dans un triste abandonnement. Que Dieu penserait à eux, et que cette Église catholique dont on leur disait tant de merveilles, que cette Église, à qui ils recouraient comme à leur mère, et qui les admettait parmi ses enfants, ne serait pas insensible à leur indigence, et ne les verrait pas périr sans prendre de justes mesures pour la conservation de leur vie. Telle a été leur attente ; et dans cette confiance, ils ont franchi le pas.

Mais en quel deuil doit se tourner pour eux cette courte joie, si de notre part ils demeurent sans assistance ? N'ayant plus rien de ce qu'ils avaient, et ne trouvant rien chez nous de ce qu'ils espéraient, ne seront-ils pas dans un délaissement absolu? . . . .

. . . . . Non, Mesdames, ce n'est point ainsi que Dieu l'a prétendu. Ce serait une honte, et pour son service, et pour son Église. L'honneur de l'un et de l'autre demande qu'on n'y trouve pas moins d'avantage, pas moins de dou-

ceur, pas moins de charité que dans de fausses religions et dans des sectes formées contre lui.

Si donc Dieu est touché des murmures qu'il entendra, et si ces murmures excitent sa colère, ce ne sera pas tant à l'égard de ceux qui les feront, que de ceux qui les causeront. Il pardonnera aisément à des malheureux trompés dans leurs espérances, accablés de leurs peines, incertains de leur sort, également troublés et de la vue du passé, et du sentiment des misères présentes, et de la crainte des maux à venir. Mais sur qui il exercera sa justice avec plus de sévérité, c'est sur vous-mêmes : pourquoi? parce que c'est vous qui les aurez réduits en ces tristesses profondes et en ces désolations, vous qui aurez été le sujet et l'occasion de ces plaintes amères et de ces révoltes, vous qui aurez renversé les desseins de la Providence, qui aurez déshonoré l'Église de Jésus-Christ, et donné à l'hérésie une espèce de supériorité et d'ascendant (1).

L'avocat des *nouveaux catholiques* ne connaît aucune raison qui dispense d'apporter son aumône à l'œuvre de leur conversion. Ni la difficulté de secourir un si grand nombre de convertis; le nombre au contraire impose une plus grande générosité; ni la difficulté du temps; avec l'autorité que personne ne peut lui refuser, l'orateur répond :

Mais les temps sont difficiles : j'en conviens; mais après tout, Mesdames, ne m'obligez pas à réfuter cette objection, toute spécieuse qu'elle est, par des preuves qui vous confondraient. Car ce sont des arguments pris de vous-mêmes, de votre propre exemple, de vos dépenses les plus communes dont nous sommes témoins, et dont nous gémissons. Quoi qu'il en soit, et quoi qu'il y ait à prendre sur vous,

(1) T. VIII, p. 92-98. Les citations suivantes appartiennent à la première partie de l'*Exhortation*.

vous n'en ferez jamais tant pour bien accueillir ces généreux prosélytes, qu'ils en ont fait pour parvenir jusqu'à nous et pour vaincre tous les obstacles qui s'opposaient à leur réunion. Combien se sont arrachés par une sainte violence d'entre les bras de leurs parents qui les baignaient de leurs larmes et qui leur perçaient le cœur des cris les plus douloureux? combien ont abandonné leurs héritages et ont mieux aimé se mettre au hasard d'une ruine entière, que de s'obstiner contre la lumière qui les éclairait et contre la grâce qui les pressait? Que leur courage vous anime; que leur désintéressement vous instruise : mais surtout ayez égard à leur salut éternel; et souvenez-vous qu'en les assistant dans leurs besoins, vous les confirmerez par votre charité dans la foi, et vous achèverez leur conversion.

Bourdaloue tient à montrer aux protestants que la charité des catholiques est la charité chrétienne par excellence, c'est la charité sans faste, bienfaisante, prévenante, vigilante, constante, la plus compatissante et la plus miséricordieuse. Elle n'ignore pas que le soulagement du corps conduit au soulagement des âmes; avec saint Paul elle dit : *Prius quod animale, deinde quod spiritale* (1). Le temporel ouvre la voie au spirituel. « Voilà, dit l'avocat des pauvres nouveaux catholiques, voilà ce qui conciliera aux ministres du Seigneur l'attention des nouveaux disciples, voilà ce qui donnera de la force à leurs paroles et ce qui appuiera leurs prédications. » « Mais cela, dira-t-on, paraît intéressé. » Bourdaloue répond :

Dieu, dont la providence est adorable, emploie tout à la vocation et au salut de ses élus. Les riches et les pauvres se gagnent différemment : ceux-là d'une certaine manière, et ceux-ci par les dons. Mais qu'importe, pourvu qu'en effet on les gagne tous, et qu'à l'exemple de notre divin maître nous

(1) I Cor., xv, 46. — T. VIII, p. 100.

profitions des besoins des pauvres pour les acquérir à l'Église, et nous nous prévalions de leur indigence pour la gloire et les intérêts de Dieu ? Moyen le plus proportionné à leur faiblesse : convertis ou non convertis, ce sont les membres de Jésus-Christ, mais les membres souffrants et languissants qu'il faut, par conséquent, ménager et mettre en état de bien digérer la sainte nourriture qu'on leur destine (1).

L'orateur termine son allocution par un motif d'un ordre plus élevé; il a soutenu l'intérêt du corps, il va soutenir l'intérêt des âmes. Il y a nécessité, dit-il, sous peine de damnation, de secourir le pauvre dans le danger prochain de perdre la vie du corps, faute d'un secours qu'on peut lui fournir, d'où il faut tirer cette conséquence incontestable, que ce ne sera pas un moindre crime, que ce sera même un crime mille fois plus grand de l'abandonner dans le prochain danger de perdre la vie de l'âme et de se pervertir, lorsqu'on peut, par une assistance salutaire, le mettre à couvert de ce malheur et l'en préserver. Puis, dans une apostrophe énergique, Bourdaloue met sous les yeux des dames assemblées, les conséquences qui découleraient nécessairement de leur indifférence; ce dernier trait mérite d'être cité :

Reprenons, Mesdames : il est donc vrai que cette nombreuse multitude de nouveaux catholiques est exposée à retomber dans l'hérésie, à renoncer la foi et à se damner. Il n'est pas moins vrai que vous pouvez les arrêter sur le bord du précipice et les sauver en les cultivant, en les consolant, en les soulageant, en subvenant à leur infortune. Si vous ne le faites pas, vous en croirez-vous quittes devant Dieu ?

Hé ! Mesdames, qu'on vînt actuellement vous dire qu'à la porte de cette maison un pauvre est sur le point d'expirer

(1) T. VIII, p. 101.

par la faim qui le consume, y en a-t-il une de vous qui ne courût à l'aide et qui s'en tînt dispensée ! Or, je vous avertis, moi, et vous ne pouvez l'ignorer, que des milliers de pauvres sont prêts à périr spirituellement, parce que vous les laissez périr temporellement ; et sur cela, vous vivrez tranquilles et sans scrupule ? vous penserez n'en être point comptables à Dieu ? vous ne craindrez point cette formidable menace qu'il vous fait dans l'Écriture, aussi bien qu'à ces prêtres qu'il avait choisis pour la conduite de son peuple (1)? Voilà des âmes dont le salut dépendait de vous. Elles m'étaient bien précieuses, puisque je les avais rachetées de mon sang : mais les voilà perdues par votre faute. Je vous les redemande ; et si vous ne pouvez me les rendre, il faut que la vôtre m'en réponde (2).

Bourdaloue plaide encore la cause des catholiques irlandais victimes de leur fidélité à leur foi, et victimes aussi de leur confiance envers la France.

« Le 15 août 1698, dit le marquis de Sourches, on fit de grandes quêtes à la Cour, pour les pauvres ecclésiastiques irlandais que le roi d'Angleterre avait tous chassés de leur pays (3). » C'est à cette occasion que le P. Bourdaloue prononça, devant les dames des assemblées de charité, l'*Exhortation sur la charité envers un séminaire* (4).

Il s'agit ici du *séminaire des Irlandais* (5), chassés

(1) T. VIII, p. 104.
(2) *Sanguinem ejus de manu tua requiram*, Ezech., III, 18.
(3) *Mémoires du marquis de Sourches*, 1698, p. 508.
(4) T. VIII, p. 134.
(5) Au mois de janvier 1685, le *Mercure* annonce la bénédiction de la chapelle du séminaire des Irlandais par l'abbé Chéron, chanoine de Paris, rue des Vignes (des Postes), faubourg Saint-Marceau. Il dit la messe, assisté de M. Fitz-Patrick, abbé de Leix, supérieur du séminaire. M. le duc de Richelieu, le marquis de Chandenier, les présidents de Mesmes et de Bailleul et

de leur pays par les protestants d'Angleterre. Il apitoie son auditoire par l'exposé de leur misère, fait appel à sa foi par le caractère sacré de ces malheureuses victimes.

Ils sont pauvres, dit-il aux dames du monde, ils ne sont admis qu'à ce titre; ils sont incontestablement pauvres, sans feinte, sans artifice; pauvres de bonne foi, et éprouvés, de vrais pauvres, mais aussi de saints pauvres, de la sainteté de Jésus-Christ, pauvres pleins d'honneur et dignes de tout respect, qui n'ont que le Seigneur pour portion et pour héritage.

Les lévites de l'ancienne loi avaient les villes pour les faire vivre; d'autres ont des bénéfices, des pensions, des revenus; ceux-ci n'ont de revenus, de pensions, de bénéfices, que vos libéralités dont ils n'abuseront jamais; Dieu seul est leur partage; s'ils font appel à sa providence, votre refus sera une injure que vous infligerez à Dieu lui-même (1).

autres personnes de rang étaient présentes. C'était un asile ouvert aux pauvres prêtres et écoliers que le protestantisme avait obligés de sortir d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Il n'est point de peuple qui ait autant souffert que le peuple irlandais pour la conservation de sa foi; la résistance qu'il opposa à la défection des Églises d'Angleterre et d'Écosse, attira sur les catholiques d'Irlande de longues et cruelles persécutions. Sous Henri VIII et ses successeurs, un grand nombre d'habitants s'expatrièrent et arrivèrent en France. En 1677, deux prêtres irlandais, Malachie Kelly et Patrice Magin, vinrent à Paris chercher un refuge pour leurs coréligionnaires; ils demandèrent au roi et obtinrent de sa munificence l'ancien collège des Lombards, depuis longtemps abandonné; ils en prirent possession en 1681. (D. Lob., *Hist. de Paris*, t. I, p. 589.) Cette maison servit longtemps d'asile à une quarantaine de prêtres missionnaires avec autant d'écoliers irlandais qui suivaient les cours dans des écoles du dehors; ils ne jouissaient d'aucuns fonds assurés, et vivaient des aumônes des fidèles. C'était aussi dans cette maison que les prêtres irlandais, dispersés dans Paris, se rassemblaient pour assister aux conférences ecclésiastiques sur l'Écriture sainte, la controverse et les cas de conscience.

(1) T. VIII, p. 137.

C'est à la charité des assemblées qu'est réservé l'honneur de réaliser entre leurs mains cet héritage qui doit les relever dans notre estime et les faire sortir de cette situation exceptionnelle où ils se trouvent, victimes qu'ils sont des ennemis de notre pays et de notre foi, et, en effet, poursuit l'orateur :

Voici, ce me semble, ce qui doit faire sur vos cœurs une impression toute nouvelle et plus sensible : ce sont des pauvres étrangers, bannis de leur patrie, en haine de leur religion et de leur foi; des pauvres persécutés, qui souffrent pour la cause de Dieu; des pauvres à qui le lieu de leur naissance n'est interdit que parce qu'ils sont prêtres, ou qu'ils se disposent à l'être, que parce qu'ils sont catholiques et qu'ils défendent les intérêts de l'Église. Dans les premiers siècles du christianisme, on les eût mis au nombre des martyrs et des confesseurs de Jésus-Christ. Car, dans le temps des persécutions, c'était une espèce de martyre d'être exilé pour la foi, d'être prisonnier et captif pour la foi. Or, voilà l'état et la situation de ces pauvres. La foi qu'ils professent leur a suscité autant d'ennemis que l'erreur a formé d'hérétiques parmi des peuples indociles et rebelles à la lumière. Ils ont enduré pour cette foi les traitements les plus rigoureux : ils ont été proscrits, poursuivis, emprisonnés : ils ont été obligés de se cacher dans des déserts et dans des cavernes; et ce n'est qu'après avoir essuyé mille périls, qu'ils ont pu parvenir jusqu'à nous, et chercher en ce royaume un asile.

Mais quel asile y trouvent-ils, s'ils n'y peuvent subsister? et que leur sert d'être échappés aux traits de leurs persécuteurs et aux attentats de l'hérésie, si nous les laissons languir dans la misère au milieu de la catholicité? Comprenez, Mesdames, comprenez bien qu'il ne s'agit point seulement ici de la charité et de la miséricorde chrétienne, qui vous oblige à secourir les pauvres; mais qu'il s'agit de votre religion, laquelle vous engage, par un devoir encore plus inviolable, à secourir des pauvres, qui ne sont pauvres que parce que

leur constance à soutenir sa gloire les a réduits dans cette pauvreté. Quand les martyrs autrefois étaient arrêtés dans les fers, tout le corps des fidèles s'employait à leur soulagement. On les allait trouver dans les prisons; on imaginait mille moyens de leur adoucir leur captivité et leurs peines; on s'exposait pour cela soi-même au martyre : tant on les honorait, et tant on prenait de part à tous leurs besoins. Il n'y a plus présentement le même danger : ces ministres du Dieu vivant, ces généreux confesseurs de la foi, vous pouvez sans obstacle les aider; et s'il vous reste quelque zèle pour cette Église, dont vous êtes comme eux les membres et les enfants, combien vous doivent être chers et vénérables des hommes préparés à lui faire le sacrifice de leur sang, après lui avoir déjà sacrifié toutes leurs espérances temporelles et leur repos (1)?

L'auditoire connaît ceux qu'il doit assister, Bourdaloue va lui dire pourquoi il doit les assister.

Nous trouvons ici un tableau de la persécution des catholiques en Angleterre qui met la conduite du protestantisme anglais en opposition avec la générosité héroïque des catholiques français.

Il est difficile, Mesdames, que vous ignoriez l'état déplorable où se trouve réduit un royaume jusqu'à présent si fidèle à l'Église, et si catholique. L'erreur a prévalu, non par la force de la persuasion, mais par la violence des armes. L'hérésie, après avoir désolé l'Angleterre et l'Écosse, pour comble de ses prétendus triomphes, a pénétré dans l'Irlande, et y a porté ses ravages. Il n'est permis à nul prêtre d'y entrer; tous les évêques en sont chassés, tous les missionnaires exilés. Si on y tolère encore quelques pasteurs, c'est seulement jusqu'à leur mort et sans espérance de succession. Voilà donc le troupeau de Jésus-Christ abandonné; voilà son héritage détruit; voilà dans cette terre si longtemps

(1) T. VIII, p. 138.

éclairée des plus pures lumières de la foi, et si fertile en saints, la religion éteinte, à moins que Dieu, par son aimable providence, ne daigne y pourvoir. Or, il y pourvoit par l'établissement de ce séminaire, à quoi vous devez contribuer.

Car, dans cet établissement, qu'est-ce qu'on se propose? D'élever des sujets qui puissent un jour servir cette Église affligée, et en réparer les ruines; qui, malgré l'injustice des lois et la rigueur des arrêts, aillent remplacer les pasteurs qu'elle aura perdus, et dont elle est sur le point de se voir entièrement destituée; qui osent hasarder pour cela leur liberté, leur vie, et que nul péril, que nulle crainte ne soit capable d'arrêter; des sujets qui consolent, qui rassurent, qui maintiennent le troupeau, non pas encore absolument dispersé, mais à la veille de l'être; qui confirment les faibles dans la foi, qui ramènent ceux que l'orage aurait entraînés, qui inspirent un courage tout nouveau à ceux que la persécution n'aura pu ébranler.

Animés d'un vrai zèle pour la gloire du Seigneur, de vertueux ministres ont entrepris d'accomplir à la lettre tout ce que les Pères du concile ont prescrit, et de le suivre de point en point. Ils l'ont entrepris, et c'est ce qui s'exécute heureusement en cette sainte communauté (1).

Bourdaloue expose ensuite le système d'éducation donné aux élèves du séminaire; puis, avec cette finesse d'esprit qui nous est connue, il trouve un argument nouveau en faveur de sa cause dans l'usage de créer des vocations ecclésiastiques aux cadets de famille, gens de qualité qui entrent dans l'Église pour s'y enrichir, pour en posséder les honneurs, pour en percevoir les revenus, tandis qu'on fait entendre à d'autres que le plus grand honneur où ils puissent prétendre, est de rendre à l'Église les services qu'elle leur demande... que bien loin de vouloir profiter des dépouilles de l'Église, ils doivent eux-mêmes se dé-

(1) T. VIII, p. 144.

pouiller de toutes choses ou du moins consentir a en être dépouillés.

Comme dans le discours précédent, l'apôtre répond aux objections tirées de la difficulté du temps : avec la confiance en Dieu, dit-il, tout est possible ; puis le moraliste hardi reprend son rôle, il entre en dialogue avec son noble auditoire. Mais on ne peut fournir à tout, il reprend : « Vous le dites, Mesdames, et c'est un langage spécieux dont on se prévaut dans le monde, mais écoutez ce que j'ai à y opposer. » Bourdaloue affirme alors, avec la sainte Écriture, que la charité chrétienne peut tout lorsqu'elle agit par l'esprit de la foi et qu'elle est secondée par la confiance en Dieu. Mais je vais plus loin (1), ajoute-t-il, et ici le moraliste reprend son rôle auprès des dames de l'Assemblée, avec cette ironie grave qui fait tomber toutes les objections.

Mais je vais plus loin, Mesdames, et je prétends que celles d'entre vous qui s'autorisent de cette excuse, sont justement celles qui devraient moins l'alléguer : pourquoi? parce que ce sont ordinairement celles qui pratiquent moins les œuvres de miséricorde, celles qui donnent moins aux pauvres, celles qui, possédées du monde et remplies des maximes du monde, ont moins d'attention et moins de zèle pour le soulagement du prochain ; et par conséquent, qui, bien loin d'être justifiées par l'impossibilité imaginaire de fournir à tout, devraient rougir et se confondre devant Dieu de ne contribuer et de ne fournir à rien. Je prétends que cette excuse cesserait, s'il était question de toute autre chose que de la charité et de l'aumône, s'il s'agissait de fournir à vos divertissements, de fournir à votre jeu, de fournir à votre luxe et à votre faste.

Mais pour cela on se retrancherait d'ailleurs : oui, Mes-

(1) T. VIII, p. 150.

dames, on se retrancherait pour cela; et que ne se retranche-t-on aussi pour une des œuvres les plus importantes, qui est celle que je vous propose. Vous savez ce qui se passa parmi les Israélites, lorsque Moïse étant sur la montagne où il s'entretenait avec Dieu, il leur vint dans la pensée de construire un veau d'or et de l'adorer. Quel empressement, quelle ardeur de tout le peuple! il n'y en eut pas un qui ne s'employât à l'exécution de ce détestable dessein; et toutes les femmes, pour y concourir, se défirent de leurs plus précieux ornements. Voilà ce que leur inspira l'esprit d'idolâtrie, et que ne doit pas à plus juste titre vous inspirer l'esprit de religion? Ne remontons pas si haut, ne nous éloignons point des temps où nous vivons, et des affaires présentes : vous savez par quelle triste révolution trois couronnes ont été enlevées à l'un des plus saints et des plus déclarés protecteurs de l'Église. Providence de mon Dieu, vous l'avez permis par un de ces conseils impénétrables que toute la raison de l'homme ne peut approfondir! Quoi qu'il en soit, vous savez, Mesdames, quelles ont été, je ne dirai pas les contributions, mais les profusions du parti hérétique pour susciter une guerre où la justice a succombé, où tous les droits ont été violés, où l'usurpateur a détrôné le prince légitime, et où l'Église, par la chute de ce prince, a perdu de si belles espérances. Hé quoi! à cet exemple, si toutefois c'est proprement un exemple et non pas un sujet d'horreur; à cette vue, ne vous sentez-vous point piquées d'une pieuse et généreuse émulation? Quoi, l'hérésie n'aura rien épargné contre la foi que vous professez, elle aura travaillé de tout son pouvoir à en arrêter les progrès et à la détruire; et vous, pour la rétablir, pour en sauver au moins les débris, vous ne prendrez rien sur vous, tout vous coûtera, tout vous paraîtra excéder vos forces? Sur cela je vous renvoie au témoignage de cette foi même, qui vit encore assez dans votre cœur pour se faire entendre. Rendez-vous attentives à sa voix, à ses cris, à ses reproches, que dis-je, Mesdames, soyez toujours de plus en plus sensibles à ses intérêts, comme je dois croire que vous l'avez

été jusqu'à présent, et que vous l'êtes. Agissez pour sa cause et pour sa gloire en ce monde, et elle agira pour votre défense devant le tribunal de Dieu (1).

C'est terminer en moraliste hardi et en champion de la cause catholique.

Jusqu'ici nous avons vu le P. Bourdaloue faire appel à ses frères dans la foi pour aider à la conversion des protestants; nous allons maintenant le voir exercer son zèle au milieu des protestants eux-mêmes, dans la mission de Montpellier.

III. — LE P. BOURDALOUE ET LA MISSION DE MONTPELLIER

Longtemps avant la promulgation de l'édit du 25 octobre 1685, révoquant *l'édit de Nantes*, des missionnaires avaient été envoyés dans toutes les provinces de France pour instruire les protestants et les disposer à revenir d'eux-mêmes à la foi de leurs pères.

Le Languedoc est la province de France qui résista le plus opiniâtrement aux tentatives faites dans ce but. Les protestants du Languedoc n'étaient cependant pas plus instruits ou plus convaincus que d'autres, ils n'étaient ni plus fermes ni plus courageux dans la défense de leurs convictions, mais ils aimaient la nouveauté, les aventures, et croyaient avoir dans la situation physique du pays des moyens de résistance dont le souverain aurait peine à triompher.

Le pays échappait à la surveillance par son éloignement du centre du gouvernement; les frontières maritimes le rendaient accessible aux secours des Anglais et des Hol-

(1) T. VIII, p. 150.

landais alors maîtres de la mer; par le continent, les huguenots français donnaient la main à leurs coreligionnaires de l'Allemagne et de la Suisse; des retraites sûres étaient ménagées dans les montagnes, alors peu accessibles, des Cévennes et du Vivarais.

L'abus que les protestants firent de ces avantages pour tenir tête à l'autorité du Roi, amenèrent des représailles qui finirent par triompher de leur rébellion.

Quelques mots sur le protestantisme dans le Languedoc, et à Montpellier en particulier, sont utiles pour comprendre la mission de Bourdaloue et pour expliquer sa devise, lorsqu'il réclame contre l'erreur, *un bras qui la dompte*, *une tête qui la réfute* (1).

A l'origine, l'indécision de la Cour, sous les tristes règnes de Henri II et de Charles IX, les défections des archevêques d'Arles (2), Jacques du Broullat, de Charles de Marillac, archevêque de Vienne (3), et de Montluc, évêque de Valence (4), contribuèrent efficacement au triomphe de l'erreur.

(1) *Oraison funèbre de Henri de Bourbon*, t. XIII, p. 367.

(2) Jacques du Broullat, du clergé de Meaux, fut élevé aux dignités ecclésiastiques par la reine Catherine de Médicis, et devint archevêque d'Arles sous Henri II en 1551. Évêque courtisan, il fréquenta la Cour de ce prince et donna dans les erreurs nouvelles; il s'attacha au prince de Condé, ainsi que l'évêque de Beauvais, Odet de Chatillon. Le parlement de Paris déclara le siège vacant en 1562 et Jacques du Broullat mourut en Allemagne. (*Gall. Christ*, t. I : Eccl. arelat., col. 589.)

(3) Créature de Marguerite de Valois et des seigneurs calvinistes, il monta sur ce siège le 24 mars 1557. Ses mœurs étaient aussi libres que ses pensées; toujours absent de son diocèse, il le laissa ouvert à l'invasion des calvinistes. (*Gall. Christ.*, t. XVI, col. 123. — P. Prat, *Hist. égl. gall.*, t. XIX, p. 130.)

(4) Il était frère de Blaise de Montluc, maréchal de France, connu par ses Mémoires et par ses victoires sur les huguenots. Jean de Montluc devint évêque de Valence en 1553; il passa sa vie à la Cour et dans les ambassades; il négocia avec habileté

Dès l'année 1561, les huguenots, maîtres du pays, s'emparèrent des églises, y établirent leurs prêches et assurèrent leur empire par le massacre et le pillage. Dans les moments de réaction, les chefs de l'insurrection trouvaient un refuge assuré, soit à Genève, soit dans les montagnes des Cévennes (1). Des alternatives de guerre et d'armistices se succédèrent jusqu'à l'abjuration de Henri IV (2). A cette époque, le calme succéda à la tempête et sembla prendre un peu de consistance sous le régime de l'édit de Nantes. Les catholiques réclamèrent alors leurs églises, et il fallut partager avec les dissidents, sous le prétexte de conciliation et de paix. A la nouvelle de la mort tragique de Henri IV (3), il ne fallut rien moins que la présence du connétable de Montmorency, pour comprimer un soulèvement.

En 1621, recommença la guerre avec les huguenots commandés par les ducs de Rohan et de Soubise; la prise de la Rochelle y mit fin. Les protestants rêvaient alors une nouvelle organisation du pouvoir politique en France,

l'élection du duc d'Anjou, depuis Henri III, pour le trône de Pologne. « Il était, dit Brantôme, fin, *rinquant*, délié, rompu et corrompu autant pour son savoir que pour sa pratique. » (Ap. P. Daniel, *Hist. de France*, 4°, t. X, p. 639.) En 1558, sous prétexte de réforme, il introduisit dans son diocèse les nouveautés en vogue; dénoncé par le doyen de Valence, il gagna son procès grâce à la faveur de Catherine de Médicis qui trouvait en lui un conseiller souple et adroit à ménager tous les partis. Accusé à plusieurs reprises de parler aussi clairement « que s'il eût été en pleine Genève, » il fut dépouillé de ses bénéfices par le souverain Pontife, mais la Cour le réintégra dans ses revenus. Au retour de ses ambassades, il rentra dans l'obscurité et mourut à Toulouse entre les bras des Jésuites. Mezeray en doute et prétend qu'il mourut comme il avait vécu, c'est-à-dire incertain entre les deux religions.

(1) Voir d'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, fol. 1737.

(2) 23 juillet 1593.

(3) 14 mai 1610.

en remplaçant la monarchie par un système républicain emprunté à la Hollande ; la France devait être partagée en *cercles* ou *départements*.

La ville de Montpellier tombée au pouvoir des huguenots par la négligence ou la faiblesse de ses chefs, devint la proie des nouveaux envahisseurs ; de connivence avec les étrangers protestants, ils faisaient les apprêts d'une nouvelle levée de boucliers, lorsqu'ils furent dénoncés par les catholiques. Le *cercle* de Montpellier jura de se venger, et en réalité déclara les catholiques réduits à la condition *d'otages*, « pour recevoir pareil *traitement* que ceux de la religion recevraient ès-villes papistiques (1). » Des proclamations incendiaires annoncèrent à la ville la suppression du culte catholique et livrèrent les églises et les monastères au pillage ; le duc de Rohan était le chef de la nouvelle insurrection. En 1622 le roi Louis XIII vint en personne faire le siège de Montpellier, l'armée était commandée par le prince de Condé. Montpellier se soumit, et les fortifications furent rasées. La guerre toutefois dura jusqu'au traité de Suze, conclu avec le roi d'Angleterre pour s'assurer que ce prince ne secourerait point les rebelles (2). Le duc de Rohan sortit alors de France.

Pendant les troubles de la Fronde, les seigneurs, engagés dans les intrigues de la Cour, firent un moment trève avec les disputes religieuses. Le peuple vécut en paix ; plus tard les protestants se prévalurent de cette conduite, pour faire croire qu'ils n'étaient point gens de cabale ; mais on ne s'y méprit pas ; on savait que les chefs manquaient, mais que l'esprit de rébellion n'était pas éteint.

En 1682, le duc du Maine avait été nommé gouverneur du Languedoc et représenté par le duc de Noailles ; le

(1) *D'Aigrefeuille*, p. 362.
(2) Hénault, 1629.

nouveau gouverneur ayant eu l'occasion de sévir contre les infractions à la loi des *relaps*, le temple des protestants fut rasé; les huguenots, par la bouche d'un gentilhomme, firent entendre que dix-huit mille religionnaires en tireraient vengeance. La conspiration dont le détail est raconté par les historiens, d'Aigrefeuille, catholique (1), et Rulhière, protestant (2), ne tarda pas à éclater; les mesures furent prises avec tant de discrétion, que les achats d'armes, les rendez-vous avec les meneurs d'Angleterre et de Hollande, échappèrent à la surveillance du gouvernement. A un jour donné (1683) les protestants ouvrirent leurs temples, commencèrent leurs prêches, et portèrent ainsi le défi à l'autorité du roi en Languedoc, dans le Dauphiné et dans le Vivarais.

Toutefois la répression fut complète au moins pour le moment; le duc de Noailles, secondé par l'intendant d'Aguesseau, le comte de Castres et le comte de Tallard, furent bientôt maîtres du pays; les plus exaltés, ou, suivant l'expression du temps, les *fanatiques*, se réfugièrent dans les montagnes, bravèrent longtemps encore les armes du roi et repoussèrent toutes les avances qui leur furent faites.

Les protestants de Hollande, ennemis jurés des Français, ne cessèrent d'être un soutien pour leurs coreligionnaires; ils les détournèrent des tentatives faites pour les ramener à l'unité et recrutèrent ainsi au prince d'Orange une armée de transfuges attirés par l'appât de l'honneur et du gain sous le spécieux prétexte de la liberté de conscience.

Le *Journal de Dangeau* (3) expose, au 8 juin 1686, les

(1) *Hist. de Montpellier*, 1683, p. 454.
(2) *Eclairciss. sur la rév. de l'édit de Nantes*, t. I, p. 239.
(3) *Journal de Dangeau*, 8 juin 1686, t. I, p. 347.

moyens de séduction, mis en œuvre par le plus redoutable ennemi de la France à cette époque. « Il paraît, dit-il, que le prince d'Orange établit de plus en plus son pouvoir dans les Provinces-Unies; il se sert de l'autorité que lui donnent ses charges de Stathouder, de capitaine général et d'amiral, pour mettre dans les emplois de guerre, de police et de finance, des gens absolument à lui, et pour en avoir dont il soit encore plus assuré que ceux du pays; il s'est déclaré le *protecteur de tous les Français réfugiés;* il leur fait accorder des églises dans toutes les villes; il donne des pensions à leurs ministres, et prend dans sa maison, ceux qui ont le plus de réputation, comme MM. Claude et Mainard; il se sert de ceux qui savent mieux écrire pour répandre dans les esprits ce qui lui est plus avantageux; il leur donne la permission de tenir des espèces de synodes nationaux composés de seuls Français. Il a obligé les États-Généraux à donner aux officiers réfugiés 100,000 florins de pension, dont il s'est réservé la distribution; il y a déjà plus de six-vingts de ces officiers qu'il a mis en différentes garnisons, et qui ont prêté serment de fidélité et promis de servir contre tous les princes du monde, *sans exception;* il donne des emplois aux officiers et aux soldats au-dessus de ce qu'ils avaient en France; il a mis dans ses gardes l'Estang, et à fait des grâces à la Mulonière, à Goulons ingénieur, à la Caillemotte, à Miremont et à quelques autres; il a formé des compagnies de cadets, à l'imitation de celles que le roi a établies en France (1) ».

Cet aperçu rapide du mouvement protestant dans le Languedoc, montre qu'il y avait un compte à régler entre

(1) « La France, dit Michelet, en parlant des protestants, sentait une Hollande dans son sein qui se réjouissait des succès de l'autre ». (*Corresp. gén.* de Mme de Maintenon, t. IV, p. 198.)

le parti catholique et le parti rebelle. Celui-ci, nouveau venu, provocateur, agresseur, homicide, pillard et livré aux étrangers; l'autre paisible, maître du sol, resté fidèle aux vieilles traditions de foi et d'honneur, mais oublié par ses chefs religieux et militaires, ou mollement soutenu; écrasé souvent par le nombre infini de faux frères, gens *sans foi, sans pudeur* et *sans frein;* ne reparaissant au jour que pour faire appel à une conciliation honteuse ou dérisoire.

La controverse, l'instruction, le partage des églises, tout fut mis en œuvre; les membres de l'Assemblée du clergé de 1682, par une aberration que nous ne jugeons pas ici, allèrent même jusqu'à proposer un système nouveau ou du moins une interprétation nouvelle du pouvoir pontifical pour complaire aux dissidents; vains efforts. Louis XIV qui voyait à cette époque ses frontières menacées par des ennemis redoutables, n'hésita pas à s'assurer des ennemis du dedans en les appelant, bon gré malgré, à l'unité de foi. Son appel, entendu par une grande partie de ses sujets hérétiques, (1) ne trouva de résistance qu'auprès d'un nombre relativement restreint, et c'est

(1) Les archives de Montpellier, (Intendance de Languedoc, c. 79), possèdent une statistique des nouveaux convertis du royaume, nous la donnons à titre de renseignement.

État des nouveaux convertis du royaume par généralités,
(feuille ms. détachée, c. 279.)

Paris	15,000	La Rochelle	72,000
Picardie	2,649	Béarn	32,000
Orléans	2,000	Montauban	3,0000
Champagne	1,700	Bordeaux et Saintonge	200,000
Bourgogne	7,659		
Caen	3,500	Bretagne	100
Alençon	2,000	Languedoc	200,000
Rouen	5,000	Dauphiné	52,000
Tours	1,643	Provence	3,000
Poitiers	67,160	Lyon	200

contre ces derniers que l'arrêt de révocation de l'édit de Nantes fut publié.

Nous trouvons dans les Mémoires chronologiques du P. d'Avrigny, à l'année 1685 (1), une justification des mesures prises contre les protestants qui nous paraît être à l'abri de toute exagération et rendre bien l'esprit du temps; nous la reproduisons :

« Il faut convenir que les déclarations données par Louis XIV contre les calvinistes de nos jours, sont infiniment moins rigoureuses que ces constitutions des premiers et des plus grands empereurs chrétiens. Leur conduite est son apologie, et la réfutation de tout ce qu'ont avancé quantité d'écrivains, la plupart protestants, quelques-uns catholiques. Si on voulait d'autres exemples bien plus terribles, il n'y aurait qu'à les chercher chez les protestants mêmes. Élisabeth, reine d'Angleterre et Jeanne d'Albret, reine de Navarre, ont fait à proportion autant de martyrs que Néron et Domitien en firent de leur temps. Il n'y a peut-être pas un pouce de terre dans la Grande-Bretagne qui depuis deux cents ans n'ait été arrosé du sang des confesseurs de Jésus-Christ. La Suède et le Danemarck n'offrent que des gibets à ceux qui voudraient professer la religion de leurs pères; c'est un crime d'être catholique dans une partie considérable de l'Allemagne, et ce crime a été irrémissible en Bohême, en Hongrie et en Transylvanie, tandis que ces États ont été protestants. En France, sous Louis XIV, on n'a parlé ni de feux ni de gibets, et ce que l'auteur des *Derniers efforts de l'innocence affligée*, et quelques autres déclamateurs ont avancé là-dessus, est une calomnie réfutée par les calvinistes mêmes à qui il est resté un peu de bonne foi et inventée pour faire illusion aux étrangers qu'on

(1) T. II, p. 135.

avait intérêt d'attendrir sur des maux imaginaires. »

A l'autorité des principaux personnages du règne, nous devons joindre l'autorité de l'opinion publique, c'est-à-dire de la nation entière.

Les Mémoires du temps, les correspondances particulières prouvent manifestement que tous les Français avaient à cœur de voir régner l'unité de foi. L'auteur de la vie de Bossuet, le cardinal de Bausset, résume la même pensée : l'erreur de Louis XIV et de ses ministres, dit-il, fut *l'erreur commune de toute la nation*. On ne voit point dans les *Mémoires* du temps, ni dans les correspondances particulières que cette *révocation* ait excité aucune surprise ni même donné lieu dans le premier moment à des réclamations.

Mme de Sévigné qui ne prévoyait pas qu'elle écrivait l'histoire de son temps, lorsqu'elle racontait à sa fille l'emploi de ses journées et les impressions qu'elle recevait du monde où elle vivait, dit, dans une lettre à Mme de Grignan du 28 octobre 1685 : *Vous aurez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable.* Lorsqu'on entend Mme de Sévigné, on est toujours sûr d'entendre les discours et les jugements de Paris et de la Cour.

L'opinion générale applaudit à la sagesse de cette mesure. Louis XIV reçut les félicitations de tous les ordres de son royaume. Les parlements s'empressèrent d'enregistrer un *édit* qu'ils avaient prévenus eux-mêmes par une multitude d'arrêts particuliers, dont *l'édit de révocation* ne semblait être que la sanction générale. *Les inscriptions* qu'on lisait avant la révolution du dernier siècle, au pied de la statue de Louis XIV, à la place Vendôme et à l'Hôtel de Ville de Paris, paraissent n'avoir été, par leur

conformité avec ce qui nous reste des Mémoires contemporains, que l'expression sincère de l'opinion publique (1).

L'éloge de Louis XIV prononcé par Lamotte, à l'Académie française, offre l'éloge le plus complet de *l'édit de révocation* et n'indique pas même la plus légère restriction, tant l'opinion générale s'était alors fortement exprimée en faveur de cet acte du pouvoir public.

Le duc de Bourgogne, dans un *Mémoire* très curieux qu'il a laissé sur la révocation de *l'édit de Nantes*, et qu'il n'écrivit que longtemps après, dit expressément « que l'Europe entière fut dans l'étonnement de la promptitude et de la facilité avec laquelle le roi avait anéanti, par un seul édit, une hérésie qui avait provoqué les armes de six rois ses prédécesseurs, et les avait forcés de composer avec elle. »

De l'avis de Mme de Sévigné, il ne suffit pas d'applaudir à l'édit, il faut concourir à son exécution : elle fait un mérite à son ami Corbinelli de convertir « plus d'hérétiques par son bon sens et par ne les pas irriter par des disputes inutiles, que les autres par la vieille controverse : elle ajoute, en un mot, tout est missionnaire présentement ; chacun croit avoir une mission et surtout les magistrats et les gouverneurs de Province soutenus de quelques dragons : c'est la plus grande et la plus belle chose qui ait été imaginée et exécutée (2). »

« Ce jour là, dit le *Mercure* de 1685, on enregistra dans tout le royaume la cassation de l'édit de Nantes, et l'on commença à raser tous les temples qui restaient (3) », et

(1) Ces inscriptions sont trop étendues pour trouver place ici ; on les trouve dans les histoires de Paris, antérieures à la révolution de 1789. Voir *Germain Brice*, 1725, t. I, p. 317, et t. II, p. 133.

(2) *Lettre* du 24 novembre 1685, t. VII, p. 477.

(3) Discours de M. Le Noble, substitut du procureur général au parlement de Rouen et demandant l'enregistrement de l'édit

les Parlements de France passaient pour traduire avec sagesse et maturité la pensée de la nation. La fureur avec laquelle le peuple de Paris démolit de fond en comble le temple de Charenton, doit être, dans les temps modernes, une preuve convaincante de l'impopularité des huguenots. Leur histoire en France, pendant près de cent cinquante ans, se trouvait, en effet, mêlée à toutes les calamités publiques, aussi quel soulagement dut apporter à la société intelligente et paisible l'assurance que l'on était à tout jamais débarrassé d'un pareil fléau (1)!

Après de semblables témoignages, la conduite à tenir à l'égard de l'erreur protestante, comme à l'égard de toute autre erreur, est clairement indiquée par ces paroles de Bourdaloue : *il faut un bras qui la dompte, une tête qui la réfute* (2). Maxime inspirée par le bon sens et sanctionné par les peuples qui ont souci de leur existence.

qui révoque celui de Nantes. *Mercure galant*, 1685, décembre, p. 167.

(1) Les huguenots de Charenton devaient bien s'y attendre, après les différentes mesures prises de longue date contre leurs ministres. Vers le 20 septembre 1682, dit le marquis de Sourches, le roi envoya M. de Menars, intendant de l'Ile de France, au temple des huguenots de Charenton proche Paris, leur demander de quelle profession de foi ils étaient, n'y ayant que celle de Calvin dont l'exercice fût permis en France, ce qu'on faisait pour les désunir, parce qu'il était vrai que presque aucun d'eux n'était de la même créance que l'autre. (*Mém. inédits*, 1682, p. 100.)

(2) On trouve dans les *Mémoires sur Mme de Maintenon*, par Languet de Gergy, un passage remarquable où la part de responsabilité qui revient à chacun dans cet événement mémorable, est judicieusement établie. (Voir p. 256.)

IV. — LA MISSION DE MONTPELLIER EN 1685.

Dangeau annonce, à la date du 16 octobre 1685, que le roi avait résolu d'envoyer des missionnaires de tous les ordres religieux et *surtout des Jésuites*, pour confirmer dans la vraie foi *les nouveaux catholiques;* il signale en particulier le P. Bourdaloue qui devait prêcher l'Avent à la Cour. Le Roi lui confia la mission de Montpellier et lui dit :

« Les courtisans entendront peut-être des sermons médiocres, mais les Languedociens apprendront une bonne doctrine et une bonne morale (1). »

Le P. Bourdaloue prêcha le jour de la Toussaint à Fontainebleau, devant la Cour; et la station de l'Avent fut confiée à l'abbé de Brou.

Le choix des hommes appelés au gouvernement de Languedoc à l'époque de la révocation, témoigne de l'importance que Louis XIV attachait au succès de la mission de Montpellier. Le duc du Maine, l'élève bien-aimé de Mme de Maintenon, avait été nommé gouverneur de la province, et était représenté par le duc de Noailles, l'un des grands seigneurs les plus estimés à la Cour; il fut remplacé en 1686 par le marquis de la Trousse. M. d'Aguesseau, au même moment, laissait la place d'intendant à M. Lamoignon de Bâville, frère du magistrat, tous deux étroitement liés d'estime et d'amitié avec le P. Bourdaloue. Bâville jouissait d'une grande réputation de probité, de prudence et de douceur. Mme de Maintenon écrivait quelques années plus tard à l'archevêque de Paris que « Bâ-

(1) *Journal de Dangeau*, t. I, p. 233.

ville n'avait jamais été accusé d'être violent (1) ». Les protestants seuls ont entouré son nom d'épithètes odieuses, vains mots jetés sans preuves, sous l'inspiration des passions contrariées.

L'évêque de Montpellier, Charles de Pradel, était un ami des Jésuites, il avait reçu la consécration épiscopale dans leur église de Paris (2). On admirait sa douceur, sa charité, son zèle. L'archevêque de Narbonne, Bonzi, son métropolitain, était un diplomate habile et savait gagner le monde par le charme de ses manières (3).

L'évêque de Nîmes, Séguier de la Verrière, accablé par l'âge, céda sa place, en 1687, à Fléchier dont l'affabilité est connue.

Nous trouvons encore dans le personnel notable de la contrée et de la ville de Montpellier, plusieurs familles qui se sont signalées par leur concours, en faveur de l'unité de foi; on cite en particulier la famille de Castries. La marquise de Castries habitait ordinairement la petite ville de son titre, à deux lieues environ de Montpellier; elle avait épousé René Gaspard de Lacroix, marquis de Castries, chevalier des Ordres du roi et longtemps gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, lieutenant général au département du bas Languedoc; il avait rendu de grands services à la cause catholique; aidé du comte du Roure (4), il avait comprimé, en 1670, une révolte des religionnaires du Vivarais, conduit par un fanatique nommé Jacques Roure et qui se parait du titre de *généralissime des peuples oppressés* (5). Le marquis de Castries

(1) *Corresp. gén.*, t. IV, p. 288.
(2) *Gall. Christ.*, t. VI, p. 283.
(3) *Hist. de Montpellier*, p. 497.
(4) *Hist. de Montpellier*, p. 438. Grimoard de Beauvoir, comte du Roure.
(5) *Ibid.*

mourut en 1674. Le crédit de la marquise était encore soutenu par sa parenté avec le cardinal de Bonzi, son frère; à ce double titre elle était chère au peuple catholique; on comprend ainsi qu'elle partageât l'estime que son frère accordait à la vertu et au mérite du P. Bourdaloue. La marquise de Villeneuve, dont le nom est encore signalé dans les monuments de l'époque par l'intérêt qu'elle témoigna au P. Bourdaloue, était fille de la marquise de Castries et avait épousé, au commencement de l'année 1674, Louis-Joseph de Panat de Castelpers, marquis de Villeneuve. Nous trouverons encore à Montpellier, le président de Moulceau, l'un des intimes de Mme de Sévigné, dont le gendre, le comte de Grignan, après avoir été lieutenant-général de la province du haut Languedoc, était devenu lieutenant général *en seul* (1) au département de Provence.

A la fin de décembre, le duc de Noailles étant retourné à Paris pour reprendre son service auprès de la personne du roi, le marquis de la Trousse, autre correspondant de Mme de Sévigné, lieutenant général des armées, arriva le 23 décembre pour le remplacer; il visita les Cévennes avec M. de Bâville pour y faire connaître la volonté du roi. Vers la fin de janvier 1686, de retour à Montpellier, il rassembla les principaux des nouveaux catholiques, leur rappela qu'il ne suffisait pas de changer de religion, mais qu'il fallait encore la mettre en pratique avec sincérité et bonne foi. Il leur annonça l'envoi de nombreux missionnaires dans les différentes parties de la province; il ajoutait que, par une grâce spéciale, le roi destinait à la ville de Montpellier son prédicateur ordinaire (2). Le P. Bourdaloue arriva en effet le 16 fé-

(1) Expression du temps.
(2) D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*.

vrier 1686; les *mémoriaux consulaires* annoncent sa présence en ces termes :

« Le 17 février, dimanche de la Sexagésime, arriva en cette ville, le R. P. Bourdaloue de la Compagnie de Jésus, prédicateur du roy envoyé par Sa Majesté pour prêcher le Carême en cette ville pour l'édification et l'instruction des nouveaux convertis à la religion catholique, apostolique et romaine, lequel MM. les consuls furent visiter en chaperon au collège des PP. Jésuites, quoiqu'ils ne fussent dans aucune obligation, ce que pourtant ils voulurent bien faire sur la grande réputation et mérite extraordinaire du R. P. Bourdaloue et à la considération de Mme la marquise de Castries qui avait écrit de lui rendre tous les honneurs dus à sa vertu et à son mérite (1). »

En prévision d'un grand concours d'auditeurs, des mesures furent prises pour assurer des places convenables aux nouveaux convertis. MM. les intendants et recteurs de la *charité de l'hôpital général*, alors en fondation à l'imitation du grand hôpital général de Paris, crurent le moment favorable pour s'assurer d'un revenu considérable au profit de l'œuvre; dans ce but, très louable en vérité, il demandèrent et obtinrent du Chapitre la permission de construire dans l'église cathédrale un amphithéâtre, « pour servir à entendre la prédication durant ce Carême, *à cause qu'il y a un habile prédicateur* »; ce sont les termes de l'historien du temps.

Les membres du Chapitre se ravisèrent; ces Messieurs craignirent que l'œuvre de charité préjudiciât à l'œuvre du moment, à l'instruction des nouveaux convertis; ils retirèrent la permission et se chargèrent de la construction de l'amphithéâtre, « pour servir aux nouveaux con-

(1) *Mémoriaux consulaires de la ville de Montpellier*, t. XII, folio ann. 1685 à 1701 (folio 17.)

vertis sans rien payer » ; les clés furent confiées à deux nouveaux catholiques (1); les bas officiers de l'église, un bedeau et un campanier durent pourvoir à la fourniture des chaises, sous la surveillance de deux chanoines, MM. Lacaux et Baudel. M. de Tremolet, lieutenant de la citadelle, et M. le major furent autorisés à faire mettre un banc à leur usage (2). Il paraît que ces Messieurs abusèrent de la permission, et par délibération du Chapitre du 18 février, ils durent *raccorchir* (raccourcir) le banc (3).

Le chœur fut entièrement réservé aux prêtres hebdomadiers et habitués. On prépara un banc pour la marquise de Villeneuve, fille de la marquise de Castries; en son absence, il devait disparaître.

D'autres mesures devaient étendre et assurer le succès de la mission, en propageant les moyens d'instruction ; des prêtres vertuenx et zélés parcoururent le pays et achevèrent d'éclairer le peuple en s'efforçant de détruire les préjugés dont il était imbu contre la religion catholique. A Montpellier, les prêtres des paroisses faisaient des instructions publiques trois fois la semaine, ils préparaient les auditeurs à la confession et à la communion pascale (4).

Le roi (5) envoya des livres pour être distribués dans le pays, tels que le Nouveau-Testament du P. Amelote, les *Courtes prières* du même, l'*Imitation de Jésus-Christ*,

(1) MM. Dortoman et Amadieu. *Ibid* , 4 mars 1686.
(2) Délibération du chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre à Montpellier, arch. dép. fol. 316, 1685.
(3) Délibération du 18 février 1686.
(4) *Hist. de Montpellier*, p. 458.
(5) « Louis XIV fit imprimer à ses dépens, pour plus de 800,000 francs de livres de piété et de religion qu'il faisait distribuer dans les provinces; et cela dans le temps qu'il retranchait la plupart de ses dépenses de plaisir. » *Mémoires* de l'abbé de Choisy, Collection Petitot, 2e s. t. 63, p. 294.

les *Psaumes de David* en latin et en français. Par une attention délicate, il envoya, à ses frais, des demoiselles de Paris qui furent chargées d'instruire et de former les jeunes filles des nouveaux catholiques.

Le P. Bourdaloue prêcha tout le Carême de 1686 qui commença le mercredi des Cendres (1), 27 février, et finit au jour de Pâques, 14 avril. Il fut très goûté des nouveaux catholiques; on se rendait longtemps à l'avance à la cathédrale pour s'assurer d'une bonne place; on se rendait à Saint-Pierre dès huit heures du matin, disent les Mémoires du temps, quoique le sermon ne dût commencer qu'à dix heures et demie. Bourdaloue prêchait quatre fois la semaine et les autres jours il prêchait la controverse dans l'église des Pères Jésuites l'après-midi, et répondait aux difficultés que chacun avait la liberté de lui faire.

Un mémoire, envoyé par l'intendant de Lamoignon-Bâville à l'évêque de Meaux, nous fait connaître la composition de l'auditoire de Bourdaloue, à Montpellier. L'intendant (2) compte deux cent mille nouveaux catholiques en Languedoc, qu'il divise en *trois espèces :* la première, de ceux qui sont sincèrement catholiques, c'est le petit nombre; la seconde de ceux qui sont fort ébranlés, qui voudraient avoir pris le bon parti et qui ont quelque peine encore à se déclarer, c'est la plus grande portion; enfin la troisième, de ceux qui sont tout à fait attachés à la religion P. R., c'est la moindre partie, et ceux-là doivent être divisés en deux sortes : les uns sont de bonne foi..., les autres sont les chefs de parti, les *piliers*, pour ainsi dire des consistoires, qui ne peuvent se résoudre à perdre la considération qu'ils ont eue dans leur première religion; ils sont au nombre de quarante environ.

(1) Voir *Sermon pour le mercredi des Cendres*, t. II, p. 42.
(2) Bossuet, *Œuvres*, t. XXXVIII, p. 111.

Mme de Sévigné avait à Montpellier un de ses correspondants les plus assidus, le président de Moulceau, ami commun des Corbinelli, du marquis de Varde et des Grignan (1). Une réponse qu'elle lui adresse de Paris, le 3 avril 1686, laisse supposer que le président ne partageait pas encore l'enthousiasme de la marquise : « Pour le P. Bourdaloue, écrit-elle, ce serait mauvais signe pour Montpellier, s'il n'y était pas admiré, après l'avoir été à la Cour et à Paris, d'une manière si sincère et si vraie. Je comprends que ces endroits cousus par le sujet des nouveaux frères, à la beauté ordinaire de ses sermons, font une augmentation considérable. C'est par ces sortes d'endroits tout pleins de zèle et d'éloquence qu'il enlève et qu'il transporte ; il m'a souvent ôté la respiration par l'extrême attention avec laquelle on est pendu à la force et à la justesse de ses discours, et je ne respirais que quand il lui plaisait de les finir, pour en recommencer un autre de la même beauté. Enfin, monsieur, je suis assurée que vous savez ce que je veux dire, et que vous êtes aussi charmé de l'esprit, de la bonté, de l'agrément et de la facilité du P. Bourdaloue dans la vie civile et commune, que charmé et enchanté de ses sermons (2). »

Il ne serait jamais venu à la pensée de Mme de Sévigné que le P. Bourdaloue pût n'être pas admiré à Montpellier, *après l'avoir été à Paris d'une manière si sincère et si vraie*, comme elle l'affirme, si le président de Moulceau n'avait mis quelques restrictions à ses éloges ; la phrase qui suit nous paraît indiquer la cause du dissentiment.

(1) M. de Monmerqué dit en note 1, *Lettre* 889, t. VII, p. 171, que Mme de Sévigné parle rarement du président de Moulceau ; c'est évidemment une distraction. Ses lettres au président sont nombreuses et très familières. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la table des matières au nom *Moulceau*, pour s'en convaincre.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. VII, p. 489.

Le président à la Cour des comptes, en magistrat austère, aimait avant tout les discours académiques parfaitement alignés et symétriques, et il goûtait peu les *endroits cousus par le sujet des nouveaux frères.* M[me] de Sévigné, en femme de sens et de goût, qui avait entendu le P. Bourdaloue prêcher dans l'église de l'Hôpital général de Paris, avec toute la liberté apostolique, partageait l'appréciation du P. de la Rue; avec lui elle trouvait Bourdaloue plus beau que jamais, « quand il suivait en pleine liberté les mouvements de son zèle en prêchant en faveur des pauvres (1). » Nous pouvons du reste être juges nous-mêmes du différend; l'éditeur de Bourdaloue a conservé ces « endroits cousus par le sujet des nouveaux frères »; bien que ces passages ne nous soient parvenus qu'après avoir passé sous le polissoir de l'éditeur, on retrouvera encore la pensée fière et ferme de l'apôtre, exprimée en termes clairs et entraînants.

Le P. Bretonneau a conservé le premier discours du P. Bourdaloue, à l'ouverture de la station de Montpellier, sous ce titre : *Autre sermon pour le mercredi des Cendres* (2). L'éditeur le dit expressément dans une note au courant de l'exorde, et l'orateur le fait entendre dans la seconde partie de son introduction. Il ne cherche pas à discuter; son but unique est de rendre ses auditeurs dignes des faveurs de Dieu par la pénitence, à laquelle invite la cérémonie des Cendres. Après l'énoncé du texte, *Pulvis es et in pulverem reverteris* (3), vous êtes poussière et vous retournerez en poussière, Bourdaloue expose l'histoire liturgique de la cérémonie, et en fait ressortir le sens mystique et moral. C'était un signe de malédiction

(1) P. de la Rue, *Œuvres*, Préface
(2) T. II, p. 45.
(3) Gen., III, 19.

dans l'ancienne loi, c'est un signe de réconciliation dans la nouvelle. Le passage suivant montre comment Bourdaloue veut procéder avec son nouvel auditoire :

Dans l'intention de Dieu, l'effet de cette cérémonie est, par rapport au christianisme, bien différent de ce qu'elle opéra dans l'ancienne loi; car, au lieu que Moïse et Aaron ne répandirent la cendre sur les Égyptiens que pour leur faire sentir le poids de la colère de Dieu, que pour marquer à Pharaon qu'il était réprouvé de Dieu; que pour dompter l'impiété et l'endurcissement de ce monarque, livré dès lors à la vengeance de Dieu; par une conduite tout opposée, les prêtres de la loi nouvelle ne répandent aujourd'hui la cendre sur nos têtes que pour nous attirer les grâces et les faveurs du même Dieu, que pour nous mettre en état et nous rendre capables d'en éprouver la bonté, que pour exciter dans nos cœurs les sentiments d'une véritable pénitence. C'est ce que j'entreprends de vous faire voir, et par où *je commence à m'acquitter auprès de vous du ministère dont Dieu m'a* chargé et que j'ai à remplir pendant tout ce saint temps de Carême.

Vous, mes Frères, qui, par la miséricorde du Seigneur, avez enfin renoncé au schisme pour vous réunir à l'Église; vous, pour qui je suis particulièrement envoyé, que je regarde ici comme le premier objet de mon zèle, et plaise au ciel que je puisse vous appeler un jour ma couronne et ma joie : vous, dis-je, nouvelle conquête de la grâce de Jésus-Christ, apprenez à respecter une de ces cérémonies religieuses dont use l'Église catholique, dans le sein de laquelle vous êtes rentrés. Il y en a de plus essentielles : mais, sans parler des autres, ou pour juger des autres par celle-ci, comment l'hérésie l'a-t-elle pu rejeter, puisque l'auteur même de cette fatale division où vous fûtes malheureusement engagés, reconnaît que les cérémonies peuvent aider la piété des fidèles; qu'il est non seulement bon, mais nécessaire d'en conserver quelques-unes; que, pour n'être

plus dans la loi de Moïse, il ne s'ensuit pas qu'il les faille toutes abolir; qu'il est juste que par des signes extérieurs l'on montre les sentiments de religion qu'on a dans le cœur, et que d'ôter tout ce qui s'appelle *cérémonie*, c'est mettre parmi le troupeau une confusion monstrueuse? Or, entre les cérémonies, quelle autre a dû moins blesser l'Église protestante que la cérémonie des Cendres? Qu'a-t-elle de superstitieux? qu'a-t-elle qui ne soit autorisé par l'Écriture? quel souvenir nous est plus utile que celui de notre faiblesse, de notre néant, et n'est-ce pas là ce qu'elle nous remet devant les yeux? Cependant cette cérémonie, dont la simplicité et la sainteté devaient édifier, a été un scandale pour ces ministres que vous avez suivis. Ils l'ont réprouvée, et ils vous l'ont fait réprouver comme eux, parce qu'ils ne la connaissaient point assez, ou parce qu'ils ne vous la faisaient point assez connaître. Mais oublions le passé, et bénissons Dieu du présent; bénissons-le même par avance de l'avenir, qui nous promet l'entier accomplissement de ce grand ouvrage que le Seigneur a commencé. Nous nous unirons tous; et tous de concert, nous conspirerons à le soutenir, à le perfectionner, à le consommer. Qu'il me soit permis d'en faire ici le vœu solennel et public; ce ne sera pas en vain. Oui, mon Dieu, votre œuvre s'achèvera, votre nom sera glorifié, votre loi observée, votre Église reconnue : vous verserez sur mes auditeurs vos grâces les plus abondantes; vous les verserez sur moi, et elles donneront de l'efficace à mes paroles (1).

Après cette introduction où dominent le bon sens ordinaire de Bourdaloue et sa bienveillance apostolique, l'orateur donne l'exposé net de la doctrine catholique, dans ce qu'elle a de plus clair, de plus pratique, sans flatter aucune passion.

En face de ce nouvel auditoire, il pose en principe que

(1) T. II, p. 46.

la foi n'est réelle que lorsqu'elle existe en même temps et dans le cœur et sur les lèvres, selon la doctrine de saint Paul. Il en est de même de la pénitence chrétienne, qui n'est réelle que par le sacrifice de l'esprit et le sacrifice du corps, par l'humilité et par l'austérité : double sacrifice, dont l'union est absolument nécessaire pour rendre parfaite l'entière réconciliation de l'homme pécheur avec Dieu... Humiliation de l'esprit sous le joug de la pénitence, mortification de la chair dans l'exercice de la pénitence, tels sont les fruits que l'on doit recueillir de la cérémonie des Cendres.

Nous n'entrerons pas dans les détails de ce remarquable discours, il nous suffira d'appeler l'attention sur quelques-uns des passages les plus saillants.

Un des moyens de ramener l'homme à l'humilité, dit Bourdaloue, c'est de le rappeler à son origine et de le mettre en présence de sa fin, ce qui est le propre de la cérémonie des Cendres. Écoutons-le :

Quand un homme sans qualité et sans naissance, mais élevé néanmoins à une haute fortune, et comblé de biens et d'honneurs, vient à s'enorgueillir et à s'oublier, le moyen de réprimer son orgueil est de lui remettre devant les yeux l'obscurité et la bassesse de son extraction. Ne vous enflez point, lui dit-on, on sait qui vous êtes, et d'où vous êtes venu. Cela seul est capable de le confondre et de lui inspirer des sentiments de modestie. Mais si de plus, par une vue anticipée de l'avenir, on lui marquait ce qui lui doit bientôt arriver ; si l'on pouvait lui dire, et lui dire avec assurance : Prenez garde, quelque grand que vous soyez, vous êtes sur le point de votre ruine : une disgrâce dont vous êtes menacé, et que vous n'éviterez pas, va vous réduire à n'être plus que ce que vous étiez dans votre première condition ; si, dis-je, on pouvait lui parler ainsi, en sorte qu'on lui fît connaître à lui-même la vérité de ce qu'on

lui annonce, cette vue sans doute ferait encore sur lui une bien plus forte impression. Pénétré de cette pensée : « Il n'y a plus pour moi de ressource, et je vais périr, » il serait doux et humain : il ne ferait plus voir dans sa conduite ni arrogance, ni fierté ; cette enflure de cœur que lui causaient la prospérité et l'élévation s'abaisserait tout à coup : pourquoi ? parce qu'il n'envisagerait plus sa fortune, si je puis user de cette expression, que comme la hauteur du précipice où il va tomber ; et qu'au lieu de s'éblouir de ce qu'il est, il gémirait sur ce qu'il va devenir.

Or, c'est justement, mes chers auditeurs, de cette double vue, et de ce que nous avons été, et de ce que nous serons, que l'Église se sert aujourd'hui pour nous tenir devant Dieu dans l'humilité et dans la soumission. L'homme, dit l'Écriture, était dans l'honneur et dans la gloire où Dieu l'avait élevé par la création ; mais, au milieu de sa gloire, l'homme s'était méconnu. Cet oubli de lui-même, par une suite nécessaire, l'avait porté jusqu'à l'oubli, et même jusqu'au mépris de Dieu. Que fait l'Église ? Pour rétablir en nous ce respect de Dieu, et cette crainte que nous perdons par le péché, et qui doit être le fondement de la pénitence, elle nous engage, ou plutôt elle nous oblige à concevoir du mépris pour nous-mêmes, en nous adressant ces paroles : *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris.* Comme si elle nous disait : Pourquoi, homme mortel, vous attribuer sans raison une grandeur chimérique et imaginaire ? Souvenez-vous de ce que vous étiez il y a quelques années, quand Dieu, par sa toute-puissance, vous tira de la boue et du néant. Souvenez-vous de ce que vous serez dans quelques années, quand ce petit nombre de jours qui vous reste encore sera expiré. Voilà les deux termes où il faut, malgré vous, que tout votre orgueil se borne (1).

Et pourquoi des Cendres, dira-t-on ? A cette apostrophe

(1) T. II, p. 52. Passage cité par le P. Houdry, *Bibl. des prédicateurs*, 3e éd., t. IV, p. 561.

l'orateur répond dans un langage qui rappelle les plus belles pages de Bossuet :

Elles nous apprennent ce que nous voudrions peut-être ne pas savoir, et ce que nous tâchons tous les jours à oublier. Mais malheur à nous, si jamais nous tombons, ou dans une ignorance si déplorable, ou dans un oubli si funeste !

Elles nous apprennent que toutes ces grandeurs dont le monde se glorifie, et dont l'orgueil des hommes se repaît, que cette naissance dont on se pique, que ce crédit dont on se flatte, que cette autorité dont on est si fier, que ces succès dont on se vante, que ces biens dont on s'applaudit, que ces dignités et ces charges dont on se prévaut, que cette beauté, cette valeur, cette réputation dont on est idolâtre ; que tout cela, malgré nos préventions et nos erreurs, n'est que vanité et que mensonge. Car, que je m'approche du tombeau d'un grand de la terre, et que j'en examine l'épitaphe, je n'y vois qu'éloges, que titres spécieux, que qualités avantageuses, qu'emplois honorables ; tout ce qu'il a jamais été et tout ce qu'il a jamais fait y est étalé en termes pompeux et magnifiques. Voilà ce qui paraît au dehors. Mais qu'on me fasse l'ouverture de ce tombeau, et qu'il me soit permis de voir ce qu'il renferme ; je n'y trouve qu'un cadavre hideux, qu'un tas d'ossements infects et desséchés, qu'un peu de cendres, qui semblent encore se ranimer pour me dire à moi-même : *Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris* (1).

Ces cendres donnent encore la réponse à cette illusion de notre orgueil :

Que nous ne sommes pas comme le reste des hommes : erreur dont la cendre où nous réduit la mort nous détrompe

(1) T. II, p. 54.

bien par l'égalité où elle met toutes les conditions; disons mieux, par leur entière destruction. Car voyez, dit éloquemment saint Augustin, au livre *de la Nature et de la Grâce*, voyez si, dans les débris des tombeaux, vous distinguerez le pauvre d'avec le riche, le roturier d'avec le noble, le faible d'avec le fort. Voyez si les cendres des souverains et des monarques y sont différentes de celles des sujets et des esclaves. Ah! l'esclave et le roi ne sont là qu'une même chose; et ce fut la belle réponse que fit un philosophe à un fameux conquérant, lorsqu'interrogé pourquoi il paraissait si attentif à contempler des ossements de morts entassés les uns sur les autres : « Je tâche, lui dit-il, seigneur, à discerner dans ce mélange le roi votre père; je l'y cherche, mais en vain, parce que ses cendres confondues avec celles du peuple, n'y retiennent plus nulle marque de distinction par où je puisse le reconnaître. »

Quel changement! disait un sage, quoique mondain, en voyant l'urne sépulcrale où étaient les cendres d'Hercule, ce héros à qui la terre ne suffisait pas, est ici ramassé tout entier! à peine a-t-il dé quoi remplir cette urne! Réflexion que l'Église nous fait faire aujourd'hui bien plus saintement et bien plus efficacement, quand elle nous dit : *Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris* (1).

Il est à croire que les auditeurs de Montpellier avaient rarement entendu pareil discours, soutenu à la même hauteur de pensée et d'expressions; ils virent bientôt que le Prédicateur du roi n'était pas un courtisan, mais un vrai prophète, se mettant au-dessus de toutes les considérations humaines et ne cherchant en aucune façon à flatter les passions. Son apostrophe aux femmes mondaines, bien qu'elle s'applique plus vraisemblablement aux dames de la cour de Versailles, pouvait encore trouver des applications dans la société de Montpellier, catholique et

(1) T. II, p. 56.

huguenote, et certainement un pareil désintéressement était de nature à conquérir la confiance des nouveaux catholiques; nous la citons.

L'orateur gémit de voir que, malgré la sollicitude de l'Église à nous rappeler des vérités mortifiantes selon l'homme, et vivifiantes selon Dieu, nous n'en sommes pas plus détachés de nous-mêmes; et, ce qu'il y a de plus désolant, selon lui, c'est que l'on conserve les apparences de la conversion sans être converti, hypocrisie grossière que l'orateur condamne surtout dans les femmes; il s'écrie :

Combien de femmes mondaines et criminelles ont paru devant les autels pour y recevoir cette cendre, mais y ont paru avec toutes les marques de leur vanité, avec tout l'étalage de leur luxe, et, ce qui en est comme inséparable, avec toute l'enflure de leur orgueil? Or, en de telles dispositions ont-elles eu l'esprit de la pénitence; et, n'ayant eu que l'extérieur de la pénitence sans en avoir l'esprit, ne sont-elles pas du nombre des hypocrites que condamne aujourd'hui le Fils de Dieu dans l'Évangile? Ce sont néanmoins, me direz-vous, des femmes réglées, et du reste, hors la vanité qui les possède, irréprochables dans leur conduite; mais, chrétiens, jugerons-nous toujours des choses selon les fausses idées du monde, et jamais selon les pures maximes de la loi de Dieu? Appelez-vous femmes réglées celles qui n'ont pour principes de toutes leurs actions que l'amour d'elles-mêmes? Appelez-vous femmes irréprochables celles qui voudraient n'être au monde que pour y être adorées et idolâtrées? Appelez-vous simple vanité celle qui exclut et qui bannit d'une âme deux vertus les plus nécessaires au salut, savoir : l'humilité et la pénitence? Terre, terre, disait le prophète, écoutez la voix du Seigneur; *Terra, terra, audi vocem Domini*, c'est-à-dire, pécheurs qui, formés de la terre, devez bientôt retourner dans le sein de la terre; vous cependant qui oubliez ce que vous êtes, et qui vivez

tranquilles dans l'état de votre péché, écoutez Dieu qui vous parle par ma bouche, et ne méprisez pas sa voix (1).

La seconde partie du discours traite de la mortification des sens que signifie la cérémonie des Cendres; elle présente, d'après saint Grégoire, les degrés successifs de cette mortification et, par cette exposition, prédispose l'âme à embrasser la voie de la perfection.

La pénitence, qui a pour but d'assujettir et de mortifier le corps, par une conduite toute contraire, nous fait d'abord renoncer au criminel, que nous avouons nous-mêmes criminel; ensuite, à mesure que nous avançons dans ses voies, nous retranche le superflu, que nous prétendions innocent; de là nous prive même du commode, dont nous avions cru ne nous pouvoir passer; enfin, nous ôte, non pas le nécessaire, mais l'attachement et l'attention trop grande au nécessaire : excellente idée de la pénitence et de ses divers degrés. S'il y en a où notre faiblesse n'ose encore espérer d'atteindre, du moins ne les ignorons pas et désirons d'y parvenir. Elle nous fait renoncer au criminel, c'est-à-dire, aux plaisirs impurs que la loi de Dieu nous défend, parce qu'il n'y a point de péché plus opposé à la sainteté de Dieu, ni plus incompatible avec son esprit, que l'impureté; elle nous retranche le superflu, c'est-à-dire les délices de la vie, parce qu'il n'y a rien de plus difficile à accorder ensemble qu'une vie molle et l'innocence des mœurs, et que cette innocence, dit Job, ne se trouve point parmi ceux qui ne pensent qu'à satisfaire leurs sens; elle nous prive du commode, c'est-à-dire, des aises de la vie, qui, quoique absolument permises, ne laissent pas de fomenter la rébellion de la chair; et elle nous ôte même une trop grande attention au nécessaire, parce que c'est un point de morale inconnu

(1) T. II, p. 67.

aux saints, de prétendre ne souffrir rien, ne se refuser rien, ne manquer de rien, et néanmoins faire pénitence (1).

Citons encore cette prosopopée où l'orateur, avec une hardiesse inspirée par saint Jean Chrysostome, établit un dialogue entre le corps et l'âme, le corps reprochant à l'âme son arrêt de damnation :

C'est être injuste envers une âme, affirme Bourdaloue, que de donner au corps des soins immodérés, que de lui préférer un corps qui doit mourir... Suivons-le dans le développement de cette pensée :

Quelle injustice envers notre âme, cette âme immortelle, de lui préférer un corps qui doit mourir, et, tout immortelle qu'elle est, d'abandonner sa félicité et sa gloire aux sales désirs d'une chair corruptible? quelle injustice envers ce corps même, de l'exposer, pour des voluptés passagères, à des souffrances qui ne finiront jamais, et de lui faire acheter un moment de plaisir par une éternité de supplices? Ah! mes frères, s'écrie saint Chrysostome, faisant une supposition qui vous surprendra, mais qui n'a rien dans le fond que de chrétien et de solide : si le corps d'un réprouvé, maintenant enseveli dans le sein de la terre, mais pour être un jour enseveli dans l'enfer, pouvait, au jugement de Dieu, s'élever contre son âme et l'accuser, quel reproche n'aurait-il pas à lui faire sur la cruelle indulgence dont elle a usé à son égard? et si cette âme, qui s'est perdue parce qu'elle a trop aimé son corps, pouvait, au moment que je parle, revenir du lieu de son tourment pour voir ce corps dans le tombeau, quels reproches ne se ferait-elle pas à elle-même du criminel attachement qu'elle a eu pour lui? Disons mieux, que ne se reprocheraient-ils pas l'un à l'autre, si Dieu venait à les confronter? Permettez-moi de pousser cette figure, qui, tout irrégulière et tout outrée qu'elle peut

(1) *Cendres*, t. II, p. 73.

paraître, vous fera plus vivement sentir la vérité que je vous prêche. Ame infidèle, dirait l'un, deviez-vous me trahir de la sorte? fallait-il, pour me rendre un moment heureux, me précipiter avec vous dans l'abîme d'une éternelle damnation? fallait-il avoir pour moi une si funeste condescendance? fallait-il déférer lâchement à mes inclinations? ne les deviez-vous pas réprimer? ne deviez-vous pas prendre l'ascendant sur moi? que ne m'avez-vous condamné aux salutaires rigueurs de la pénitence? pourquoi ne m'avez-vous pas forcé à vivre selon les règles que Dieu vous obligeait à me prescrire? n'était-ce pas pour cela qu'il m'avait soumis à vous? Mais, corps rebelle et sensuel, répondrait l'âme, à qui dois-je imputer ma perte qu'à toi-même? je ne te connaissais pas; je me laissais séduire à tes charmes, parce que je ne pensais ni à ce que tu avais été, ni à ce que tu devais être; si j'avais toujours eu en vue l'affreux état où la mort devait te réduire, je n'aurais eu pour toi que du mépris; et, dans la société qui nous unissait, je ne t'aurais regardé que comme le compagnon de mes misères, ou plutôt comme le complice de mes crimes, obligé par là même à en partager avec moi les châtiments et les peines (1).

En terminant ce discours si conforme à l'esprit de l'Église, si propre à faire entrer l'auditoire dans le mouvement utile de la mission, l'orateur arrive à la pratique actuelle de la loi de pénitence, il rappelle la loi du jeûne, en fait ressortir la nécessité, l'obligation, l'avantage et même l'insuffisance.

Le discours sur la *Parole de Dieu* (2), placé dans les œuvres au dimanche de la Sexagésime, avec le texte du jour, *Semen est verbum Dei*, appartient aussi à la mission de Montpellier. Il doit avoir été prononcé dès les premiers jours de la mission, non point peut-être tel que

(1) T. II, p. 76.
(2) T. V, p. 263.

nous l'avons aujourd'hui, mais assurément les parties essentielles sont les mêmes. En 1686, le dimanche de la Sexagésime tombait le 17 février, jour de l'arrivée du P. Bourdaloue à Montpellier; il est peu vraisemblable que le prédicateur ait pu le jour même monter en chaire et parler avec la vigueur et la chaleur qui caractérisent ce discours; nous aimons mieux le voir commencer la station par le sermon sur *les Cendres*, puis, dans un des premiers sermons, l'entendre traiter de *la Parole de Dieu*, avec les sorties éloquentes habilement menagées dans ce discours, qui supposent un auditoire nouveau, nombreux et protestant, tel, en un mot, que pouvait le donner Montpellier, au Carême de 1686.

Le P. Bourdaloue prend pour texte ces paroles de saint Luc, chap. VIII : *Semen est verbum Dei. La parole de Dieu est une semence.*

Il commence par exposer à son auditoire la nature de cette *Parole de Dieu;* il lui donne une triple origine d'après saint Bernard, dont la pensée sur ce sujet, dit Bourdaloue, renferme un grand fonds de moralité.

La *Vierge* nous l'a donnée revêtue d'une chair; l'*Église* nous la donne sous des sons qui frappent nos oreilles; la *grâce*, par l'infusion du Saint-Esprit, la fait parvenir à nos cœurs. Bourdaloue attaque de front les préjugés des anciens protestants, il ne s'attarde pas dans les considérations élevées; il applique de suite le sujet à ses auditeurs, et leur montre que la fécondité de cette *Parole*, de cette *semence* divine, dépend des dispositions de ceux qui l'écoutent. Elle est *inutile*, si l'auditeur ne l'écoute pas *comme une parole de Dieu*, et dès qu'elle est inutile, elle est nuisible et devient un *sujet de condamnation*. Ces deux pensées font le partage du discours.

L'orateur établit la divinité de sa mission et fait res-

sortir la différence qui existe entre le ministre de l'Église protestante et le prédicateur catholique.

Le ministre protestant ne peut prouver la légitimité de sa mission.

Et en effet, ajoute-t-il, vous n'ignoriez pas que Luther et Calvin n'étaient venus, ni comme Moïse dans l'ancienne loi, ni comme Jésus-Christ dans la nouvelle, ou comme les Apôtres, guérissant les malades, rendant la vue aux aveugles-nés, ressuscitant les morts de quatre jours, confirmant leur apostolat par des signes visibles, éclatants, incontestables; et qu'ainsi cette mission extraordinaire dont ils se flattaient, ne pouvaient leur convenir (1).

Bourdaloue étend cette pensée, puis supposant toujours qu'il n'y a dans son auditoire que des *nouveaux convertis*, il les invite à remercier la Providence, qui leur envoie des pasteurs dont la mission est *certaine*, *sensible*, *infaillible*.

C'est en cette qualité, mes frères, que je parais aujourd'hui devant vous. Je ne suis ni Élie, ni prophète; je suis un pécheur comme vous : mais, quoique pécheur, je ne laisse pas d'être le ministre légitime de la parole de Dieu. C'est un honneur pour moi de vous l'annoncer, et un honneur dont je sais faire toute l'estime qu'il mérite : mais aussi, est-ce un honneur que je ne me suis point attribué, où je ne me suis point ingéré, que je n'ai ni ambitionné, ni recherché : un honneur où j'ai la consolation d'avoir été légitimement appelé. Je ne suis point en peine de justifier ma mission. En voici la source immédiate : celui que Dieu vous a donné pour évêque et pour pasteur de vos âmes. C'est de lui que je tiens mon pouvoir, c'est lui qui m'autorise et qui m'envoie, comme il est envoyé lui-même de plus haut. Ma subordination à son égard, et l'obéissance que je

(1) T. V, p. 268.

lui rends, est le titre de mon ministère. Je ne prétends point être extraordinairement suscité pour instruire ceux dont je dois être instruit, ni pour donner la loi à ceux de qui je la dois recevoir. Je prétends, en prêchant aux autres, être moi-même dans la soumission due à l'Église et à ses pasteurs. S'il m'arrivait de mêler mes erreurs particulières avec les vérités que je vous annonce, je prétends être redressé par eux, et je vous donne cette marque de ma mission, parce que, sans cela, vous ne devriez pas m'écouter, et que je ne serais plus un ministre de Jésus-Christ, mais un séducteur dont vous devriez vous préserver. Ma mission même est si claire et si authentique, que l'Église protestante ne me la dispute pas; car elle la reconnaît si bien, que, quoique, dans ses principes, le baptême, pour être valide, doive être conféré par un ministre légitime, si, dans une rencontre, j'étais employé à conférer ce sacrement, elle le ratifierait, et n'en contesterait pas la validité.

Or voilà, mes frères, l'avantage dont je viens vous féliciter. Vous avez, et dans ma personne, tout indigne que je suis, et dans ceux qui sont revêtus du même caractère que je porte, autant de vrais ministres pour vous dispenser les mystères de Dieu. Adressez-vous à eux, et vous éprouverez leur charité; confiez-leur vos âmes, et Dieu, par leur zèle, vous sanctifiera. Ils ne soupirent qu'après votre réunion, ne les privez pas de la joie qu'ils auront en la voyant entière et complète. Je suis ici, comme le précurseur Jean-Baptiste, la voix de celui qui crie : Préparez le chemin au Seigneur. Ouvrez-lui vos cœurs pour recevoir sa parole. Car, puisque c'est de sa part et en son nom que je vous parle, c'est sa parole que je vous apporte (1).

Avec saint Chrysostome, le P. Bourdaloue tire les conséquences de cette mission divine; le prédicateur doit être écouté comme Dieu même. L'auditeur ne doit voir

(1) T. V, p. 270.

en lui que Dieu et non l'homme. Enfin, si l'auditeur ne voit qu'un homme dans le prédicateur, il rend inutile sa parole et renonce à tous les fruits de grâce qu'elle pourrait produire.

Ainsi Bourdaloue entraînait son auditoire dans un ordre d'idées tout nouveau pour lui. Il ajoute :

La parole de l'homme qui n'est rien en tant qu'elle part de sa bouche, si on la considère en tant qu'elle vient de Dieu, a la qualité la plus agissante... C'est un feu qui dévore, c'est un marteau à qui les pierres les plus dures ne peuvent résister; c'est un glaive à deux tranchants qui sépare l'âme elle-même (1)...

Si l'on n'écoute que l'homme, la parole d'en haut est sans effet : témoins les Juifs qui entendent Notre-Seigneur et ne voient en lui qu'un fils d'artisan, un fils de Joseph dont le nom est connu dans la contrée (2); tandis qu'elle produit des effets merveilleux, s'ils écoutent les apôtres après la descente du Saint-Esprit; ils leur apparaissent alors comme envoyés de Dieu.

Ici commencent les détails de mœurs.

On vient, dit-il, entendre les prédicateurs par *coutume et passe-temps*, par *malignité*, par *curiosité vaine et humaine*. Il y a pour les gens du siècle des passe-temps et, si je l'ose dire, des amusements de toutes les sortes; parlons plus juste, et disons que les gens du siècle se font des passe-temps et des amusements de toutes les manières, et que, par l'abus le plus contraire à l'esprit chrétien, ils en cherchent jusque dans les plus saints exercices de la religion. Je ne parle pas des impies et des libertins, je ne parle pas

(1) T. V, p. 274.
(2) *Ibid.*, p. 275.

de ces mondains tout occupés des plaisirs et des engagements du monde ; la parole de Dieu n'est pour eux ni passe-temps, ni amusement, puisqu'ils font profession de n'y assister jamais. Je parle du commun des chrétiens, qui conservent toujours dans le cœur un fond de piété, mais d'une piété lâche et indifférente. A ces fêtes solennelles que nous célébrons, et à ces jours que l'Église a spécialement consacrés au culte de Dieu, ils veulent bien s'interdire tout soin et toute affaire profane. Mais, du reste, que feront-ils alors, et que pourront-ils substituer à ces occupations qu'ils sont obligés et en effet résolus d'interrompre ? De quoi rempliront-ils ce temps qu'ils refusent aux fonctions d'une charge, à la conduite d'un négoce, aux travaux ordinaires et aux usages de la vie ? De le perdre au jeu, et de ne l'employer qu'en de vaines conversations et des divertissements mondains, c'est ce que plusieurs se reprocheraient devant Dieu, et ce que leur conscience aurait peine à soutenir. Que leur faut-il donc, et à quoi ont-ils recours ? à nos cérémonies religieuses, à nos pieuses assemblées, et en particulier à nos prédications. Les heures s'y écoulent, et cela leur suffit.

De là, nulle disposition, nul résultat, l'auditeur, ajoute-t-il, ou plongé dans une lente paresse qui l'assoupit, ou dissipé par de volages idées qui tour à tour se succèdent et qui l'égarent, n'entend rien, pour ainsi parler, de tout ce qu'il entend, n'en prend rien, ou n'en conserve rien (1).

A propos de la *curiosité vaine et humaine des auditeurs*, Bourdaloue se met en scène, pour le succès de sa cause.

Qu'un ministre de l'Évangile ait quelque avantage qui le distingue, et qui lui ait acquis un certain renom, on le veut connaître par soi-même et, peu en peine d'en profiter, on

(1) T. V, p. 276.

veut en pouvoir parler. Malgré la droiture de ses intentions, dont Dieu est témoin, il sert de *spectacle* à *toute* une multitude, composée de qui? *est-ce de chrétiens qui* viennent s'édifier? je ne prétends pas qu'il n'y en ait de ce caractère, et je ne ferai pas, contre les règles de la charité et de la justice, à un si nombreux auditoire, cette injure (1).

Cependant, en homme pratique, il ne veut point détruire dans l'esprit des auditeurs le prestige attaché à son nom; mais il aura soin de donner à leur curiosité une direction plus pure.

Mais, me direz-vous, il ne nous est pas défendu de nous attacher à un prédicateur plutôt qu'à l'autre, et de distinguer, entre les ministres de la parole de Dieu, ceux qui ont le don de la mieux annoncer. Non, mes frères, cela ne vous est point absolument défendu, pourvu que vous preniez, dans le sens qu'il doit être pris, ce que vous appelez mieux annoncer la parole de Dieu. Car qu'est-ce que ce mieux, et que doit-il être par rapport à vous? Si ce mieux ne va qu'à vous flatter agréablement l'oreille sans vous toucher le cœur; s'il ne va qu'à vous récréer vainement l'esprit de peintures vives, de tours nouveaux et ingénieux, d'expressions polies et arrangées avec étude; s'il ne va qu'à vous repaître inutilement, et peut être trop humainement les yeux par je ne sais quelle grâce et quelle représentation qui leur plaise (2).

Ce désintéressement était bien le cachet de l'homme apostolique. Par ce langage qui respire l'humilité la plus chrétienne, Bourdaloue joignait l'exemple à l'enseignement, il effaçait l'orateur pour laisser Dieu seul agir sur la créature.

(1) T. V, p. 282.
(2) *Ibid*, p. 283.

Dans la dernière partie, Bourdaloue montre que si la parole de Dieu est rendue *inutile*, elle devient notre condamnation. Il part de ce principe, que tout moyen de salut donné par la Providence impose l'obligation d'en faire usage et d'en profiter, et nous assumons une grande responsabilité si, par une résistance formelle ou par une négligence volontaire, les grâces qui nous sont offertes n'opèrent rien en nous et demeurent sans fruit.

Or la parole que le prédicateur apporte aux fidèles, c'est la parole de Dieu même, qui doit tomber dans les cœurs comme dans une bonne terre, pour prendre racine, y fructifier et rapporter au centuple. Elle doit guérir les erreurs, relever des chutes, fortifier dans les faiblesses, soutenir dans les tentations, conduire au royaume céleste qui est le terme auquel tous doivent aspirer.

Vient ensuite un tableau des désordres qu'entraîne le mépris de la parole de Dieu, désordre avec lequel on vit sans scrupule.

Demandez à cette femme mondaine, s'écrie l'orateur, si elle accepte comme un péché de ne vouloir jamais ménager quelques moments pour écouter la parole de Dieu (1).

L'orateur insiste sur la nécessité de profiter de cette parole, qui est un des moyens efficaces de salut que Dieu met à notre disposition; les excuses que l'on peut alléguer pour s'en dispenser, ignorance, faiblesse, sont sans valeur; l'effet propre de la parole de Dieu est d'éclairer les peuples et de les fortifier. Moyen *puissant*, *présent*, moyen *gratuit* et préférable à tout autre. Parole de Dieu, *puissante*, puisqu'elle a converti le monde entier;

(1) T. V, p. 292.

présente, parce qu'elle est à notre disposition et vient elle-même au-devant de nous.

Bourdaloue, en terminant, fait un appel chaleureux à son auditoire, où l'abnégation de lui-même apparaît de nouveau. Il l'invite avec saint Augustin à oublier l'homme pour ne s'occuper que du fruit à tirer de sa parole. *Laudas tractantem, quæro facientem.* Vous louez le prédicateur, et le prédicateur attend vos actes. Cette péroraison, toute de feu, rappelle la magnifique scène des apôtres Paul et Barnabé, refusant avec indignation les hommages et l'encens des païens d'Iconium (Act., XIV.) Nous avons déjà cité une partie de ce passage, en parlant du désintéressement dont fait profession l'illustre orateur (1); nous donnons ici la dernière partie qui s'adresse plus directement à l'auditoire.

Quand on nous dira que le monde parle de nous, pour peu que nous ayons de force dans l'esprit et de solidité dans l'âme, nous regarderons cette frivole réputation comme une récompense bien légère de nos veilles et de nos sueurs. Nous la craindrons même, et autant qu'il nous est possible, nous la fuirons, parce qu'elle pourrait, en nous flattant, nous exposer encore plus que saint Paul au funeste péril de nous damner nous-mêmes, tandis que nous travaillons au salut des autres. Mais qu'on nous dise que, par une bénédiction divine répandue sur notre zèle, Dieu, dans une ville, est servi, et le prochain édifié; qu'on nous dise que ce libertin a ouvert les yeux et renoncé à son impiété; que ce mondain a quitté les voies corrompues où il marchait, et dégagé son cœur de ses criminels attachements, que ce pécheur invétéré et si longtemps rebelle à la grâce, y est enfin devenu sensible, et qu'il s'est retiré de ses honteuses débauches; que cette femme, idolâtre d'elle-même et tout

(1) *Bourdaloue orateur*, t. I, p. 148.

occupée des vanités du siècle, a pris le parti d'une retraite chrétienne; que ces personnes divisées entre elles se sont revues et réconciliées de bonne foi : qu'on nous dise tout cela, et qu'on nous produise encore d'autres semblables effets de la parole qui nous a été confiée, c'est de quoi nous nous réjouirons avec les anges du ciel, et par où nous nous tiendrons abondamment payés de nos peines : *Laudas tractantem, quæro facientem.* Nous avons pour cela besoin, ô mon Dieu, de l'assistance de votre Esprit, et c'est pour cela même que nous l'implorons (1).

Qu'on se représente la vaste nef de Saint-Pierre de Montpellier avec ses amphithéâtres, remplie d'une multitude de peuple, composée de catholiques éprouvés, de nouveaux convertis plus ou moins sincères, et le P. Bourdaloue planant sur cette multitude attentive, de toute son éloquence, hardie, indépendante, avec sa voix rapide et *enlevante*, on aura un des plus beaux spectacles que puisse offrir l'histoire de l'éloquence sacrée.

Il est hors de doute que ce sermon a été prêché devant un auditoire de *nouveaux convertis;* on conçoit cependant qu'il était facile d'en faire passer les traits principaux, devant tous les auditoires ; reconnaissons toutefois que le P. Bourdaloue ne pouvait se mettre en scène plus utilement qu'à Montpellier, dans les circonstances que nous avons signalées.

Après les deux sermons dont nous venons de parler, nous trouvons à la fin du livre des *Pensées*, un *Essai d'Octave du Saint-Sacrement*, où plusieurs points controversés sont traités à l'usage des *mêmes auditeurs;* bien que l'orateur affecte de ne parler qu'à un *auditoire chrétien* et *catholique* (2), et de ne point s'arrêter à de sèches

(1) T. V, p. 303.
(2) T. XV, p. 417.

controverses. Ces instructions entrent dans des détails qu'il omettrait, s'il n'avait sous les yeux que des fidèles éprouvés.

Quelques discours ou parties de discours sur l'Église, la dévotion à la sainte Vierge, la prière pour les morts, compléteront l'idée que l'on doit se former de la mission de Bourdaloue auprès des protestants.

C'est un grand mérite pour le zélé missonnaire que d'avoir rendu ces instructions aussi utiles aux anciens qu'aux nouveaux catholiques :aux *convertis*, en éclairant leur foi ; aux anciens en leur apprenant à la défendre ; elles sont utiles aussi pour la sanctification des mœurs. Bourdaloue aimait à profiter de la rivalité soulevée entre les uns et les autres pour les porter tous à la perfection des vertus chrétiennes.

S'il parle de l'unité de foi, qui est un lien de charité entre les fidèles, il n'hésite pas à proposer pour modèle l'union des sectateurs de Calvin :

> Quelle honte, dit-il, que l'unité de foi où nous vivons, fasse moins sur nous que ne fait sur eux l'unité d'une fausse réforme (1) !

S'il parle des excès des protestants, s'il gémit des attentats commis par les hérétiques contre l'auguste Sacrement des autels, c'est pour réveiller la foi des catholiques, et les porter à redoubler de ferveur dans le culte de l'adorable Sacrement. Aux outrages extérieurs que les hérétiques se permettent contre l'Eucharistie, il oppose d'autres outrages secrets et inexplicables de la part des croyants.

Dans un sermon sur le Saint Sacrement, l'orateur s'écrie :

« Prenez garde, mes chers auditeurs, et du moins fai-

(1) *Sermon sur la Trinité*, t. X, p. 410.

sons-y quelque réflexion. Les hérétiques l'ont méprisée en profanant ses temples, et par tant de scandaleuses irrévérences n'en sommes-nous pas les profanateurs? Les hérétiques l'ont méprisée en souillant son sanctuaire, en renversant ses autels, en brisant ses tabernacles; et combien peut-être, dans ce même sanctuaire, à la face de ces mêmes autels, devant ces mêmes tabernacles, tout sanctifiés qu'ils sont par la présence réelle de Jésus-Christ, avez-vous formé de criminels desseins et entretenu de honteuses passions? Les hérétiques l'ont méprisée en se jouant de ses mystères et en déshonorant son adorable sacrement; et n'est-ce pas le déshonorer, ce même sacrement, que de le recevoir dans l'état de votre péché? n'est-ce pas vous jouer de ces divins mystères que d'y assister avec aussi peu d'attention, avec aussi peu de respect et de retenue, qu'aux assemblées les plus mondaines. Quand *les hérétiques l'ont méprisée*, c'étaient ses ennemis déclarés et ses persécuteurs, et dès là leurs mépris lui devenaient beaucoup moins sensibles; mais les nôtres la doivent toucher d'autant plus que nous sommes son troupeau, que nous sommes ses disciples, que nous sommes ses enfants : *Filios enutrivi, et exaltavi; ipse autem spreverunt me* (1).

En parlant ainsi, il n'excuse pas les profanateurs de nos mystères, mais il fait comprendre aux catholiques qu'ils ne sont guère moins coupables; la leçon est utile aux uns et aux autres.

Le premier discours de l'*Essai d'Octave du Saint-Sacrement* traite de la *présence réelle* contre les erreurs des calvinistes; on admirera la clarté et le bon sens de la démonstration :

Le vaste champ, si j'entreprenais de combattre ces ennemis de l'Église; et si je m'engageais à justifier contre

(1) T. X, p. 442.

leurs dogmes erronés la croyance orthodoxe et catholique où nous vivons! Que n'aurai-je point à produire pour les détromper, si de bonne foi ils le voulaient être, et que l'opiniâtreté, que souvent même un intérêt secret ou une fausse gloire ne les retînt pas obstinément et presque invinciblement dans leurs préjugés? Je leur demanderais avec quelle vraisemblance ils peuvent se persuader que le Sauveur du monde, la veille de sa mort, déclarant à ses apôtres ses dernières volontés comme par testament, et leur marquant le don qu'il faisait aux hommes de son corps et de son sang précieux, il se soit énoncé dans une pareille conjoncture, et sur un sujet de cette importance, en des termes équivoques et métaphoriques; qu'il ne se soit pas fait entendre autrement, et que, ne s'expliquant pas davantage, il ait donné aux fidèles et à toute l'Église l'occasion la plus prochaine d'une idolâtrie publique et perpétuelle.

Je leur ferais observer les affreuses conséquences qui doivent s'ensuivre, s'il est permis, surtout en ce qui concerne les mystères de la religion, de restreindre à un sens impropre et figuré ce que l'Écriture, ce que l'Évangile exprime le plus nettement, et sans la moindre restriction ni la moindre ambiguïté. Pourquoi ne serai-je pas en droit d'user de la même liberté, au regard de l'humanité de Jésus-Christ, au regard de sa mort, de sa résurrection, prenant tout ce qu'en dit le texte sacré pour des apparences et rien de plus? Or, où en serions-nous et que deviendrait toute la foi chrétienne?

Je leur porterais le défi : et apprenez-nous donc vous-mêmes, leur dirais-je, quelles expressions plus convenables et moins obscures pouvait employer le Fils de Dieu, pour signifier que le pain avait été changé en son corps, et le vin en son sang. Fallait-il que, sans se contenter de dire : Ceci est mon corps, ceci est mon sang, il ajoutât : Ceci est réellement mon corps, et ceci est réellement mon sang? Mais eût-il parlé selon l'usage commun?...

Je dis, par exemple : Voilà du pain, voilà du vin, ou quelque autre chose que ce soit, et je m'en tiens là. Quiconque m'écoute, ne conçoit-il pas d'abord ma pensée, et que

je veux dire, que c'est en effet du pain, ou que c'est en effet du vin? Est-il besoin que j'ajoute : Voilà réellement du pain, ou voilà réellement du vin? Cette addition ne paraîtrait-elle pas inutile, ne le serait-elle pas? Que dis-je, et le Sauveur du monde ne s'explique-t-il pas même par une addition importante et remarquable, quand, après avoir dit ? Ceci est mon corps, ceci est mon sang, il poursuit et ajoute : Le même corps qui sera livré pour vous, le même sang qui doit être répandu pour vous.

Enfin, je les renverrais à la tradition de tous les siècles depuis l'établissement de l'Église, aux définitions des Conciles, tant généraux que nationaux, aux sentiments de tous les Pères, soit grecs, soit latins, à la foi de tous les peuples, de tous les empires, de tout le monde chrétien, où d'âge en âge et sans interruption, je vois une profession authentique et unanime de cette vérité capitale, que Jésus-Christ, dans son sacrement, est présent en personne, et contenu sous les accidents du pain et du vin. A qui nous en rapporterons-nous? Qui en croirons-nous? J'en atteste le jugement secret et la conscience de tout homme sage et non prévenu. Est-il de la raison que les vues singulières et nouvelles de quelques hérésiarques l'emportent dans notre estime sur de telles autorités et sur cette nuée de témoins (1)?

Bourdaloue s'étend sur les outrages faits à Jésus-Christ dans le sacrement de son amour avec une verve qui donne la mesure des ardeurs de sa foi et de sa piété. Nous avons déjà cité ces passages pour justifier l'axiome de Bourdaloue sur la conduite à tenir envers l'hérésie; un bras qui la dompte, une tête qui la réfute (2).

Le cœur de l'apôtre apparaît encore dans cette invocation qu'il adresse à Dieu au commencement de l'*Essai d'Octave* :

(1) T. XV, p. 421.
(2) *Bourdaloue et le protestantisme*, p. 6.

Peut-être, ô mon Dieu, votre providence, qui veille sur le salut de tous, conduira-t-elle quelques-uns de nos frères errants. Dans un temps où le plus religieux monarque s'applique avec plus de zèle et plus d'efficace que jamais à ramener ces brebis égarées et à les faire rentrer dans le bercail, peut-être quelques-uns, ou par un esprit de critique, ou par un vrai désir de s'instruire, se mêleront-ils dans la troupe et se rendront-ils attentifs à m'écouter. Daignez, Père des miséricordes, jeter sur eux un regard favorable; daignez, pour disposer l'ouvrage de leur conversion, donner à ma voix une vertu particulière et toute nouvelle. Qu'elle s'insinue, cette vertu divine, jusque dans le fond de leurs cœurs; qu'elle les pénètre, qu'elle les remue, qu'elle les fléchisse. Ce sont nos frères, quoique séparés de nous. Ce sont des enfants rebelles à leur mère; mais dont elle pleure la perte et dont elle souhaite ardemment le retour. Heureux, si je puis y contribuer, et s'il vous plaît de m'employer, Seigneur, à une œuvre si sainte et si digne de mon ministère (1)!

Un second sermon pour la fête de saint Pierre, traite une des questions fondamentales de l'enseignement catholique. Il a pour sujet, l'*obéissance à l'Église*, conséquence nécessaire du pouvoir que Dieu lui a donné d'enseigner et de gouverner. Enseignement imposé à tous les fidèles, anciens ou nouveaux catholiques. Le sermon (2) a été prêché dans l'une des églises ou chapelles des nouvelles catholiques, rue Sainte-Anne, paroisse Saint-Roch, ou des nouveaux catholiques de la rue de Seine-Saint-Victor, chapelles où se rendait la meilleure société, toutes les fois que le prédicateur qui devait s'y faire entendre avait quelque célébrité. M[me] de Sévigné y allait entendre M. Trouvé, sans parler du P. Bourdaloue et de Fléchier.

(1) *Dessein général*, t. XV, p. 418.
(2) T. XII, p. 375.

Il importe de remarquer, en passant, que notre orateur, en parlant de l'Église et de l'autorité de son Chef, ne s'est jamais prévalu des théories de l'Assemblée de 1682 pour s'accréditer auprès des protestants; jamais il ne lui est venu en pensée, non plus que sur les lèvres, le moindre mot qui pût leur faire croire que l'enseignement ultramontain, sur l'autorité du Souverain Pontife, avait des concessions à faire pour hâter le rapprochement des deux Églises.

A Montpellier, le sujet était plus que jamais opportun. Le sermon pour la fête de saint Pierre est un discours de controverse mitigée, c'est une exposition de doctrine accessible à tous les auditeurs catholiques, anciens et nouveaux, rehaussée par de nombreuses applications morales sur la vie d'un véritable enfant de l'Église. Nous admirons l'habileté avec laquelle Bourdaloue instruit les frères séparés de leurs devoirs, en les excusant de leur infidélité et en imposant aux fidèles l'obligation de contribuer par le bon exemple à leur conversion (1).

La dévotion à la sainte Vierge est encore un des sujets de discussion qui divisent les protestants et les catholiques. Dans le deuxième *sermon sur l'Annonciation*, Bourdaloue établit la maternité divine de la sainte Vierge, dogme de notre foi que les hérétiques ont rejeté à la suite de Nestorius; il fait comprendre à ses auditeurs nouvellement réunis à l'Église, que le culte de la sainte Vierge, fondé sur la maternité divine, n'a rien d'idolâtrique, puis il étend la même exposition au culte des saints :

Écoutez ceci, dit-il, vous qui, réunis à l'Église, avez besoin d'être instruits à fond de sa doctrine, et achevez de vous détromper des fausses idées que vous aviez conçues du culte

(1) T. XII, p. 411.

de la mère de Dieu. Nous n'en faisons pas une divinité; et je pourrais appliquer ici ce que le grand saint Augustin, dans un semblable sujet, répondait aux manichéens, qui, malicieusement et injustement, accusaient les catholiques de rendre aux martyrs un culte superstitieux et idolâtre. Voici ce qu'il leur disait, en s'adressant à Fauste : « Il est vrai que nous nous assemblons pour célébrer les fêtes des martyrs; mais nous n'avons jamais eu la pensée d'offrir, par exemple, le sacrifice à aucun des martyrs. Nous savons que cet honneur n'est dû qu'à Dieu seul, et c'est aussi à Dieu seul que nous le rendons. Car où est l'évêque, où est le prêtre qui ait jamais dit étant à l'autel : C'est à vous, Pierre; c'est à vous, Paul; c'est à vous, Cyprien, que nous offrons et que nous immolons l'Agneau sans tache? Nous l'immolons à Dieu, qui a couronné les martyrs; et nous ne l'offrons en mémoire des martyrs, que pour participer à leurs mérites, pour obtenir le secours de leur intercession. » Ainsi parlait saint Augustin, et je dis de même de Marie. Nous célébrons avec solennité le jour bienheureux où l'ange lui annonça le choix que Dieu faisait d'elle; mais à Dieu ne plaise qu'en lui rendant nos hommages, parce qu'elle a conçu le Verbe de Dieu; nous la confondions avec Dieu; c'est de quoi nous ne craignons pas qu'on puisse soupçonner notre foi (1).

La prière pour les morts est encore un sujet traité par le P. Bourdaloue, en vue des hérétiques; on en trouve l'exposition dans la première partie du *sermon pour la Commémoration des morts* (2).

A ses yeux, le simple bon sens suffit pour faire comprendre que la prière pour les morts est justifiée par la seule probabilité d'un purgatoire; à moins de vouloir agir comme une mère dénaturée, qui ne se met point en peine, après une bataille, de savoir si son fils est captif

(1) T. XI, p. 117. *Culte des saints et de la sainte Vierge.*
(2) *Ibid.*, p. 468.

ou non, et, dans cette incertitude, néglige de le secourir.

Autre égarement des hérétiques et des libertins : ils ne prient point pour les morts, parce qu'ils ne croient pas la vérité du purgatoire; mais, répond l'orateur, renversez la proposition, croyez au purgatoire, parce qu'il est évident qu'il faut prier pour les morts. Toutes les sources de preuves, l'Écriture, la tradition, les Conciles, la pratique de l'Église, du Nouveau et de l'Ancien Testament, établissent cette vérité. Avec une ironie mordante, Bourdaloue montre à quelles absurdités ce raisonnement protestant conduit les hérétiques : ils devraient dire, puisqu'il faut prier pour les morts, donc il y a un purgatoire. Au lieu de raisonner juste, ils tombent d'absurdités en absurdités, ils disent :

La révélation du purgatoire est obscure, donc il ne faut pas l'admettre, donc je renonce à la prière pour les morts; cette prière étant admise par la tradition, je compte pour rien la tradition; le livre des Machabées parle ouvertement de la prière pour les morts, donc je n'admets pas le livre des Machabées; par la même raison, je ne reconnais ni le témoignage des Conciles, ni celui des Pères. S'il est vrai que dès les premiers siècles on priait pour les morts, ils vont soutenir que ces premiers siècles étaient déjà corrompus; donc saint Augustin en priant pour sa mère, a donné sur ce point dans les rêveries et les illusions populaires.

Voilà, ajoute Bourdaloue, jusqu'où va l'opiniâtreté des hérétiques; je ne leur attribue que ce qu'ils soutiennent eux-mêmes et ce qu'il ont cent fois écrit (1).

Suivons : au lieu d'admettre avec l'Église ce qui fait la substance de la foi du purgatoire, ils se font

(1) T. XI, p. 483.

mille chimères des questions accessoires qui sont du domaine des secrets de Dieu. C'est ainsi que l'hérétique se préoccupe démesurément des circonstances douteuses du purgatoire qui ne reviennent pas à son sens, et il laisse de côté le Purgatoire même.

Bourdaloue, après avoir démontré avec sa charité et sa verve habituelle la vérité catholique sur la matière, termine par une pathétique élévation du cœur vers le Dieu bon « qui nous a appelés à une religion où le zèle et la charité s'étendent au delà des bornes de notre mortalité », tandis que les hérétiques abandonnent tout à la mort.

L'Église de Jésus-Christ ayant pour nous d'autres espérances et d'autres vues tient une conduite toute différente; elle ne cesse point de s'intéresser en notre faveur, qu'elle ne nous ait portés dans le sein de notre béatitude; jusque-là elle est en peine de notre état : preuve évidente qu'elle est notre véritable Mère. Or, quelle consolation de savoir que, quand nous serons dans cet affreux passage du jugement de Dieu à l'éternité bienheureuse, toute l'Église sera pour nous en prière, comme elle y était pour saint Pierre, selon le rapport de l'Ecriture, tandis que saint Pierre fut dans la prison! Quel avantage de pouvoir se promettre que tout ce qu'il y a de fidèle au monde, s'emploiera pour notre délivrance; que, sans qu'ils y pensent eux-mêmes, nous nous aurons part à leurs bonnes œuvres et à leurs sacrifices; que, comme nous rendons aujourd'hui à nos amis et à nos proches ce tribut que notre religion prescrit, on nous rendra un jour le même office; que notre mémoire ne périra pas comme celle de l'impie, mais qu'elle sera, selon la parole du Saint-Esprit même, dans une éternelle bénédiction, puisque, jusqu'à la fin des siècles, on se souviendra de nous dans les mystères divins. Voilà, mon Dieu, ce que j'espère et ce que j'attends, et voilà ce qui me soutient et me fortifie (1).

(1) T. XI, p. 486.

Les deux parties qui composent ce discours s'adressent à tous les fidèles.

Bourdaloue fut écouté à Montpellier, une grande affluence entoura sa chaire. A peine le Carême était-il terminé, qu'il se remit en route pour Paris. Une délibération du chapitre du Samedi saint, 13 avril 1686, députa MM. Trouzet, abbé de Franquevaux, Ouvrier et Laugier, vicaires généraux, et MM. les Syndics, « pour aller visiter le P. Bourdaloue, qui devait partir bientôt pour Paris (1) ».

Quel a été le fruit de cette mission? Malgré toutes les dispositions prises pour en assurer le succès, un petit nombre seulement de nouveaux convertis devinrent sérieusement catholiques; beaucoup d'autres furent retenus par le respect humain, par de longues habitudes, dit d'Aigrefeuille (2), par la sévérité de la doctrine catholique, par les rudes obligations de la confession et du jeûne contre lesquelles la Réforme s'était insurgée. Quelques-uns affectèrent de suivre les assemblées catholiques, et dans leurs maladies ils écartèrent le prêtre et déclarèrent qu'ils voulaient mourir dans ce qu'ils appelaient l'ancienne religion. Les sollicitations des protestants hollandais et anglais multiplièrent tous les genres de séduction pour les attirer dans leur pays; un trop grand nombre succomba en faisant sonner bien haut le mot de religion, quand les raisons d'intérêt suffisaient amplement à expliquer leur démarches. Les événements qui suivirent et qui ensanglantèrent la contrée peu d'années après, montrèrent que, dans le secret de leurs assemblées, les chefs protestants, peu jaloux de s'éclairer, aimaient mieux ameuter les populations et préparer une révolte que de répondre aux invitations du gouvernement de Louis XIV (3).

(1) *Délib. du chap.*, 1686, p. 393.
(2) *Hist. de Montpellier*, 1686, p. 458.
(3) La mission du P. Bourdaloue et l'affluence de ses audi-

Les autorités chargées de surveiller le mouvement firent de rares exemples, ils soumirent les plus bruyants sectaires au régime des lois publiées contre les *relaps*. Mais ils eurent la prudence, peut-être excessive, de fermer les yeux sur beaucoup d'infractions.

Bientôt les rassemblements recommencèrent, et les intendants de la Trousse et de Bâville durent surveiller de près les attroupements clandestins; ils renfermèrent un grand nombre de vagabonds dans les prisons de Montpellier et d'Aigues-Mortes; d'autres furent envoyés dans la colonie de la Nouvelle-France; d'autres passèrent à Genève, en Angleterre ou dans le Brandebourg.

Un grand nombre de protestants se réfugièrent dans les Cévennes et se préparèrent à la lutte. Encouragés par les préliminaires de la ligue d'Augsbourg, ils firent cause commune avec les ennemis de la France, et créèrent, à l'intérieur du royaume, des difficultés sérieuses, promirent à leurs coréligionnaires que l'année 1690 verrait revivre en France le calvinisme. Les événements ne répondirent point aux promesses des prophètes, mais ils attachèrent au nom des protestants l'ignomonie d'une trahison; ils ont été traîtres envers leur foi, traîtres envers leur pays.

Le protestantisme, malgré les appuis qu'il a trouvés dans le philosophisme et dans le rationalisme, s'est éteint de lui-même ou s'est confondu dans les sectes opposées à tout ordre établi; dans la ville de Montpellier, il ne vit

teurs eurent un résultat qu'il ne faut point oublier : depuis près d'un siècle, les abords de l'Église étaient obstrués par les décombres provenant des dévastations des protestants : « Le grand *abord* du monde dont les voitures avaient eu peine à se ranger dans le temps des prédications du P. Bourdaloue, dit l'historien de Montpellier, détermina le Conseil de ville à y mettre la main. » En effet les terres et décombres, tristes souvenirs des mauvais jours, disparurent.

plus aujourd'hui qu'à l'état de mausolée dans un magnifique temple, bâti à grands frais dans le quartier le plus somptueux de la ville : c'est un sépulcre blanchi qui attend des pouvoirs civils sa consécration et sa vie.

CHAPITRE II

Le P. Bourdaloue et le Jansénisme

I. — ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DU JANSÉNISME A PARIS

Le 19 janvier de l'année 1669 paraissait le bref du pape Clément IX, adressé aux quatre évêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers, bref qui consacrait ce que l'on a appelé *la paix de Clément IX, ou paix de l'Église;* au mois de novembre suivant, le P. Bourdaloue commençait, dans la chaire de Saint-Louis (1), cette longue suite de sermons qui a été, de l'aveu des hommes graves de son siècle, un démenti solennel à toutes les imputations calomnieuses entassées par des disciples de Port-Royal contre les religieux de la Compagnie de Jésus.

Pour mieux faire connaître la situation, nous dirons quelques mots de l'origine et du progrès du jansénisme à Paris, jusqu'à l'époque où nous sommes.

Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, ancien élève à l'Université de Louvain, s'était donné la mission de propager en France les erreurs de son condisciple Jansénius. Cornet, docteur de Navarre, syndic de la faculté de

(1) Rue Saint-Antoine, à Paris.

Théologie de Sorbonne et maître de Bossuet, avait le premier appelé l'attention sur la nouvelle hérésie, entachée de calvinisme et de baianisme. Les *cinq propositions*, extraites de l'*Augustinus*, sur la demande de l'assemblée du clergé de France de 1650, furent soumises au jugement du Souverain Pontife Innocent X, qui les condamna par la bulle, *Cum occasione*, en 1653.

Les partisans de la nouvelle doctrine, sous la conduite du docteur Arnauld, ne voulant point s'avouer vaincus, prirent les apparences de la soumission, en usant de subterfuges et des subtiles distinctions du *fait et du droit*, que les disciples de Saint-Cyran acceptèrent les yeux fermés. Les évêques de France, assemblés à Paris, condamnèrent Arnauld dans toutes ses prétentions, et la faculté de théologie raya son nom de la liste des docteurs.

C'est alors que Blaise Pascal, adepte de la secte, l'un des solitaires de Port-Royal des Champs, prit la plume et commença la série de ses *Lettres provinciales* (1656), que la postérité désintéressée a jugées plus sainement que les contemporains, en n'y relevant qu'un amas d'impostures exprimées dans un beau langage, il est vrai, mais peu dignes d'une aussi riche intelligence. Ses *petites lettres* trahirent bientôt le secrêt de la secte, et l'on vit clairement que son but n'était autre que la ruine du crédit dont jouissaient les Jésuites dans l'opinion publique et à la Cour (1), comme défenseurs inébranlables de l'orthodoxie catholique.

Le succès des *Provinciales* releva le crédit des jansénistes et provoqua de nouvelles luttes. Pour en finir, l'assemblée du clergé rédigea un *formulaire*, comprenant l'adhésion au *fait et au droit* sur les propositions extraites

(1) Voir la *Réfutation des provinciales*, par l'abbé Maynard, t. I; introduction, p. 35, etc.

de Jansénius, et portant condamnation de ces propositions; Alexandre VII approuva la décision du clergé de France (1). Dès lors commença, dans l'histoire du jansénisme, une période militante dont nous n'avons pas à rendre compte (2).

Cependant Hardouin de Péréfixe, ayant pris possession du siège archiépiscopal de Paris, le 24 mars 1664, se montra jaloux de rétablir la paix dans son diocèse; il alla trouver les religieuses de Port-Royal de la ville, où les chefs du parti avaient établi leur quartier général et les engagea à se soumettre aux décisions de l'Église, en signant le *formulaire*. Après de vaines tentatives (3), il les

(1) 16 octobre 1656.

(2) Dans le t. XXIVe des *Œuvres d'Arnauld*, on trouve une *Préface historique et critique* sur l'histoire du *Formulaire*, présentée dans le sens des jansénistes.

(3) Le P. d'Avrigny, dans ses *Mémoires chronologiques* (1664, 26 août), nous donne un résumé des réponses faites par les religieuses de Port-Royal contre la signature du *formulaire* au docteur Chamillart et au P. Esprit de l'Oratoire, envoyés par l'archevêque de Paris pour conférer avec elles et les ramener à l'obéissance. C'est le programme de la secte : « On leur avait appris, dit le docteur Chamillart, à se moquer des décisions des papes parce qu'ils sont faillibles; de l'acceptation des constitutions faites par les évêques, parce que le grand prêtre Caïphe, les scribes et les docteurs avaient crucifié Jésus-Christ; de l'exemple du reste des fidèles, parce qu'il n'y avait plus de foi dans le monde, et qu'elles étaient le petit nombre qui appartenait au Fils de Dieu; de la privation des sacrements et de la parole de Dieu, parce que Dieu enseigne lui-même tous les hommes, que le juste vit de la foi, que la chair ne sert à rien, que sainte Marie Égyptienne et plusieurs autres anachorètes avaient passé un grand nombre d'années sans recevoir la communion, parce que l'amour supplée à tout, que cette viande suffit; que pour être retranché extérieurement de la communion de l'Église, l'on n'est pas privé de la participation spirituelle de cette divine table, de laquelle l'âme s'approche par la foi. » L'archevêque de Paris avait donc bien droit de leur dire qu'*elles étaient orgueilleuses comme Lucifer*.

abandonna à leurs réflexions et pria l'abbé Bossuet de faire un dernier effort pour les ramener à l'obéissance. Bossuet échoua, et il fallut en venir aux moyens de rigueur pour les mettre à la raison.

Tel est le triste spectacle que le P. Bourdaloue avait sous les yeux, lorsqu'il disait, dans une instruction *sur la paix* adressée à une communauté religieuse :

Il n'est rien de plus étrange, ni rien de plus déplorable, que de voir des filles religieuses, et souvent de jeunes filles sans expérience et sans connaissances, vouloir entrer dans des questions, que non seulement elles n'entendent pas, mais qu'elles n'entendront jamais et qu'elles ne peuvent entendre, parce qu'elles n'ont pas là-dessus les principes nécessaires. Cependant un esprit de présomption, un esprit de curiosité, un esprit de vanité et de singularité les préoccupe tellement qu'elles veulent connaître de tout, parler de tout, juger de tout. S'élève-t-il des disputes dans l'Église sur des matières très subtiles et très abstraites, il faut qu'elles en soient instruites; et à peine en ont-elles la teinture la plus faible et la plus superficielle, qu'elle se croient aussi éclairées que les plus habiles théologiens. Du moins s'expliquent-elles d'un ton plus assuré et plus décisif que les docteurs mêmes; et parce que tout ce qui est extraordinaire et nouveau donne un certain air de distinction, c'est là communément ce qui leur plaît, et à quoi elles s'attachent, se flattant en secret et se glorifiant de n'être pas de ces génies bornés qui ne pénètrent rien, et qui s'en tiennent purement et simplement aux premières idées dont on les a prévenus. Encore si elles en restaient là, et qu'elles se contentassent de ne pas penser comme les autres; mais elles vont plus loin, et voilà le plus grand désordre. Elles se mettent en tête de faire penser les autres comme elles pensent : elles étalent leur science; elles dogmatisent, à propos ou mal à propos. Qu'arrive-t-il de là? c'est que toute une communauté ne se trouvant pas assez docile pour recevoir

leurs leçons, il y en a une partie qui se tourne contre elles, et une partie qui se joint à elles. Or, du moment qu'il commence à y avoir de la division entre les esprits, il est immanquable qu'il y en aura bientôt entre les cœurs. Qu'a-t-il fallu davantage pour allumer les guerres intestines dans les empires mêmes et dans les royaumes (1)?

La guerre, en effet, était déclarée; les religieuses furent dispersées; celles de Paris furent momentanément soumises à la direction d'une religieuse de Sainte-Marie, la mère Eugénie de Fontaine du premier monastère de la Visitation, ancienne amie de Mme de Chantal; les autres se soumirent; et parmi elles, l'archevêque choisit la mère Dorothée et la mère Flavie pour remplir les fonctions de supérieure et de maîtresse des novices. Le couvent prit alors un nouvel aspect et les Jésuites y vinrent prêcher (2).

La contagion menaçait d'envahir les autres communautés religieuses elles-mêmes; les instructions du P. Bourdaloue montrent que plusieurs d'entre elles avaient besoin de rentrer dans l'humilité de leur condition. C'est la conclusion que nous tirons du passage suivant :

On n'a que trop éprouvé, dans les monastères de filles, les pernicieux effets de cette malheureuse démangeaison d'apprendre, et de vouloir passer pour savante. Désordre plus commun dans ces derniers temps, qu'il ne l'était autrefois. Les premières religieuses se contentaient d'être bien instruites des points les plus essentiels de l'Evangile et de la foi; de bien étudier leurs règles, leurs observances, leurs devoirs, et de les bien remplir. De là, soumises à l'Église, elles s'en tenaient à ses décisions, sans raisonner, sans contester et sans prétendre prononcer sur ce qu'elles voyaient

(1) T. IX, p. 278.
(2) Note, *Mémoires* Petitot, t. XXXIII, p. 171, 2e série.

assez n'être pas de leur compétence et de leur ressort. Elles montraient en cela leur humilité, leur prudence, leur droiture d'esprit et de cœur, et elles en goûtaient le fruit solide, qui était une sainte paix. D'où vient que les supérieures des communautés les plus habiles dans le gouvernement ont soin encore, autant qu'il leur est possible, d'écarter de leur maison, livres, écrits, directions, tout ce qui pourrait y faire naître des questions très nuisibles, ou du moins très inutiles (1).

Les écoles de Port-Royal avaient formé une génération et surtout s'étaient ménagé une réputation surfaite par intérêt de parti. Toutes les œuvres qui sortaient de cette officine, étaient célébrées, vantées et mises au nombre des merveilles du temps. Les Jésuites, pédagogues habiles, exercés et bien famés depuis un siècle, semblaient être effacés; ils n'avaient rien produit de comparable aux livres composés pour les petites écoles de Port-Royal. Le livre de la *Fréquente communion*, attribué à Arnauld, était, disait-on, un chef-d'œuvre de style aussi bien que la *Morale pratique*.

La réputation était largement dispensée aux auteurs des deux sexes qui soutenaient la doctrine à la mode, encensaient ses défenseurs et combattaient les Jésuites, leurs adversaires. M[lle] de Scudéry mérita cette bonne fortune par l'éloge qu'elle fit des solitaires dans sa *Clélie*.

Le triomphe décisif de la secte est dû à Pascal et à ses *Petites lettres*, mais par quelles voies iniques! C'est ce que nous devons apprendre de la bouche même de Bourdaloue; il prêche sur la médisance :

On a trouvé le moyen de consacrer la médisance, de la changer en vertu, dit-il, et même dans une des plus saintes

(1) T. IX, p. 284.

vertus, qui est le *zèle de la gloire de Dieu*. C'est-à-dire, qu'on a trouvé le moyen de déchirer et de noircir le prochain, non plus par haine ni par emportement de colère, mais par une maxime de piété et pour l'intérêt de Dieu. Il *faut humilier ces gens-là*, dit-on, et il est du bien de l'Église de *flétrir leur réputation et de diminuer leur crédit*. Cela s'établit comme un principe : là-dessus on se fait une conscience, et il n'y a rien que l'on ne se croie permis par un si beau motif. On invente, on exagère, on empoisonne les choses, on ne les rapporte qu'à demi, on fait valoir ses préjugés comme des vérités incontestables, on débite cent faussetés, on confond le général avec le particulier; ce qu'un a mal dit, on le fait dire à tous, et ce que plusieurs ont bien dit, on ne le fait dire à personne : et tout cela, encore une fois, pour la gloire de Dieu. Car cette direction d'intention rectifie tout cela. Elle ne suffirait pas pour rectifier une équivoque; mais elle est plus que suffisante pour rectifier la calomnie, quand on est persuadé qu'il y va du service de Dieu (1).

Nous trouvons dans le sermon sur le *pardon des injures* un passage plus vif encore :

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que, par la plus funeste de toutes les illusions, ce sont quelquefois les plus chrétiens en apparence, et les plus déclarés pour la piété qui gardent dans le cœur plus d'amertume et plus de fiel. Ils viennent à l'autel de Jésus-Christ, ils participent au sacrement de Jésus-Christ, ils prêchent *la plus sévère morale* de Jésus-Christ; et cependant ils roulent dans leur esprit mille projets de la vengeance la plus vive et la plus dure; et cependant ils forment mille intrigues, *mille cabales, non* point seulement *contre quelques particuliers*, mais *contre des sociétés*, contre *des corps entiers*, *pour les noter*, *pour les décrier*, pour *les ruiner;* et cependant ils n'épargnent ni le

(1) T. VI, p. 388.

sacré, ni le profane, ni l'artifice, ni le mensonge, pourvu qu'ils puissent parvenir à la fin qu'ils se proposent : d'humilier, de confondre, de perdre quiconque ose les contredire et ne donne pas aveuglément dans leurs idées, ou plutôt dans leurs erreurs. Encore prétendent-ils agir en cela pour Jésus-Christ, et défendre la cause de Jésus-Christ : comme si cet Homme-Dieu, ce Dieu de charité qui, pour la défense de sa propre personne, ne proféra pas une parole, autorisait dans eux, sous le vain prétexte de sa gloire, les plus aigres sentiments, les plus iniques préjugés, les plus noires médisances et les plus injustes pratiques (1).

« Les femmes n'étaient pas les moins éloquentes, dit d'Avrigny, ni celles qu'on entendait avec moins de plaisir se déchaîner contre le relâchement des casuistes. La somme de Bauny et la théologie d'Escobar avaient pris dans leurs entretiens la place de l'*Introduction à la vie dévote*, de saint François de Sales, et de la *Guide des pécheurs*, de Grenade. Rien ne flatte plus la vanité d'un grand nombre de dévotes que de se rendre à elles-mêmes le doux témoignage qu'elles ont le bonheur de contribuer à maintenir la saine doctrine et la pureté des mœurs; elles éprouvent surtout un goût particulier à gémir sur les égarements d'autrui, personne n'en est plus tôt instruit et ne les rélève avec plus de zèle. »

Dès que la réforme eut pénétré dans Port-Royal de la Ville, Port-Royal des Champs devint le dernier refuge de la secte. Il vit accourir dans ses solitudes les sœurs dissidentes; à leur suite marchaient les premiers personnages de la Cour, animés encore de cet esprit d'opposition que n'avait point épuisé le règne de la Fronde et que ravivaient les pamphlets de Pascal. La duchesse de Longueville, la princesse de Conti, marchaient en tête sous les

(1) T. VII, p. 321.

les ordres d'Arnauld, qu'appuyaient les évêques d'Angers d'Alet, de Pamiers et de Beauvais, par la publication de leurs mandements contre la signature du formulaire. La lutte devint alors plus ardente que jamais. Alexandre VII étant mort, Clément IX suivit la marche adoptée par son prédécesseur et, grâce aux intrigues des dames puissantes de la Cour, la formule de soumission resta conçue dans des termes équivoques; au lieu d'une adhésion au formulaire par une *signature pure* et *simple*, les évêques récalcitrants, avec le concours des ministres du roi, s'en tinrent à une *signature sincère* (1). C'était pour eux un triomphe; Clément IX voulut bien ne pas exiger d'autre soumission (2). C'est ce que l'on a appelé la paix de Clément IX.

Les jansénistes, traités avec plus d'égards qu'ils ne méritaient, cherchèrent à tirer le meilleur parti possible de leurs succès. Les prisons furent ouvertes, les exilés furent rappelés, les religieuses de Port-Royal des Champs purent approcher des sacrements, un grand nombre d'adeptes prudemment cachés jusques-là commencèrent à faire profession ouverte des nouvelles doctrines.

Ce rapprochement apparent eut pour résultat de faire monter à la surface les adhérents secrets de la nouvelle doctrine. Parmi les ordres anciens, les Bénédictins, les chanoines réguliers, les Jacobins, les Oratoriens (3) en grand nombre et quelques Chartreux se prononcèrent pour Port-Royal; tandis que les congrégations nouvelles, qui se distinguaient par leur régularité et leur modestie, tels que les Lazaristes et les Sulpiciens, restèrent fidèles à l'Église Romaine. Plusieurs curés de Paris suivirent le

(1) Note, *Mémoires* Petitot, t. XXXIII, p. 191, 2e série.
(2) 19 janvier 1669.
(3) P. d'Avrigny, *Mémoires chronologiques*, 1678, p. 66.

courant, tels que les curés de Saint-Merry, de Saint-Gervais, de Saint-Jean en Grève, de Saint-Jacques du Haut Pas, de la Magdeleine en la Cité, et des Saints-Innocents.

Le P. Bourdaloue va nous dire comment les chefs de la lutte parvinrent à former, puis à grossir leur troupeau au sein de la société :

Le spécieux et l'utile, un état aisé et une domination absolue sur les esprits, voilà où ils aspiraient. Et que faisaient-ils pour cela? tout ce que les saints ont coutume de faire par le principe d'une vraie piété. Ils se tenaient dans la retraite; ils passaient les journées entières et même les nuits dans le temple; ils employaient presque tout le temps, ou à chanter les louanges du Seigneur en présence de son autel, ou à s'entretenir avec lui en de longues oraisons; ils ne respiraient, ce semble, que pénitence et que mortification, ils ne parlaient que d'abstinences et de jeûnes, ils condamnaient tout ce qu'ils voyaient, et gémissaient sans cesse sur la dépravation des mœurs et la corruption de leur siècle. De là qu'arrivait-il? ce qui n'est encore que trop de fois arrivé dans les âges suivants. Les peuples, crédules et faciles à séduire par les apparences, concevaient pour eux de la vénération. Grand nombre de femmes, pieuses de cœur et conduites par une bonne intention, mais du reste, selon la faiblesse ordinaire de leur sexe, jugeant de la dévotion par je ne sais quelle sévérité, et se formant là-dessus des préjugés aussi difficiles à déraciner d'une âme simple que prompts à s'y établir, se déclaraient en leur faveur, prenaient leur parti et se rangeaient sous leur direction, leur abandonnaient, avec le soin de leur salut, l'administration de leurs biens, les enrichissaient de leurs fonds, s'épuisaient pour les entretenir, et pensaient faire un sacrifice à Dieu en lui conservant, par de larges et d'amples contributions, des hommes si élevés, si saints, si parfaits : car voilà ce qui est exprimé dans l'Évangile. Mais ce n'est pas tout : de cette

prévention générale et si favorable, suivait encore un autre effet non moins avantageux ni moins conforme aux vues ambitieuses de ces dévôts remplis d'orgueil. C'est que par là ils acquéraient un crédit qui les rendait maîtres de tout : qu'ils gouvernaient les familles, qu'ils ordonnaient dans les maisons, qu'ils décidaient dans les entretiens; que dans les synagogues, dans les cérémonies, dans les places publiques, on leur rendait de profonds respects et on leur faisait toutes sortes d'honneurs. C'est ce qui les flattait, et de quoi ils étaient jaloux (1).

Et le résultat, quel sera-t-il? Nous le trouvons amplement exposé dans cette description des *caractères de l'orgueil et de ses premiers effets :*

D'où sont venues tant de variations dans les pratiques de piété, dans les prières, dans la récitation des offices, dans la lecture des livres, dans les décisions de morale, dans les exercices de pénitence, dans l'approchement des sacrements? Il était naturel, et il eût été mille fois plus convenable et plus sage de laisser les fidèles dans les bonnes pratiques qu'ils observaient, dans les dévotions louables en elles-mêmes, autorisées par la tradition de plusieurs siècles, répandues parmi tout le peuple chrétien. Ils eussent bien plus profité des livres qu'on leur mettait depuis longtemps dans les mains, qui, sans être si polis, ni si ornés, édifiaient davantage par leur simplicité et leur solidité, et servaient beaucoup plus à leur éclairer l'esprit et à leur toucher le cœur. Ils eussent incomparablement plus avancé dans les voies de Dieu, si l'on n'eût point tant agité et troublé les consciences par des rigueurs extrêmes et de fausses terreurs sur la morale, sur la pénitence, sur la fréquentation des sacrements, et qu'on s'en fût tenu aux maximes et à la conduite des habiles maîtres qui avaient éclairci toutes ces

(1) T. VI, p. 192.
(2) T. XIV, p. 541.

matières. Mais le premier principe d'un novateur, c'est *de n'être pas comme les autres hommes.* Car il n'y aurait point assez de gloire pour lui à ne dire que ce que les autres ont dit, et à ne faire que ce que les autres ont fait. Il veut frapper autrement la vue, et pour cela il faut qu'il réforme tout, ou plutôt qu'il renverse tout. De là grand mouvement, grand bruit, nouvelles observances, nouvelles pratiques, nouvelles prières, nouveaux offices, nouveaux livres, nouvelles questions sur la morale évangélique et nouvelles opinions, nouvelles méthodes pour le sacrifice de la messe, pour la confession, pour la satisfaction des péchés, pour la communion : comme s'il voulait s'appliquer ce que Dieu disait de lui-même : *Voici que je renouvelle toutes choses.* (Isaïe, 43, 19.) Il n'épargne pas même les saints, ni leurs reliques, ni leurs faits mémorables, ni les lieux fréquentés en leur honneur; déplaçant du ciel qui il juge à propos, se piquant là-dessus d'un discernement juste, et refusant de se soumettre à ce qu'il appelle *idées populaires.* Or, qu'est-ce que tout cela? des singularités. Singularités qui vont à changer presque tout le culte extérieur et toute la face de la religion. Singularités qui paraissent aux yeux du public, et qui attirent son attention. Singularités qui ne manquent pas d'approbateurs, d'admirateurs, de sectateurs, surtout parmi le sexe, lequel se porte aisément à tout ce qui a l'air de distinction. En un mot, singularités par où l'on se fait un nom dont on est jaloux et dont l'orgueil se repaît (1).

Dans la société polie, les jansénistes comptaient beaucoup d'adeptes, hommes et femmes, attirés par la nouveauté et par l'amour de l'opposition, par le faux éclat du talent ou de la plume ou de la parole :

Aujourd'hui, s'écrie Bourdaloue dans les pensées sur l'Église, des troupes de femmes, faisant profession de piété

(1) T. XIV, p. 541.

et conduites par un directeur qui certainement n'est rien moins que saint Augustin, se laissent tellement prévenir en sa faveur que dès qu'il a parlé, elles ne veulent déférer à ul autre tribunal, quel qu'il soit. Ce seul homme, souvent d'un savoir superficiel, voilà leur évêque, leur pape, leur Église.

On ne peut mieux caractériser la foule des sectaires qui encombraient les avenues de Port-Royal, à la recherche des Saint-Cyran, des Arnauld, des Quesnel.

Les dames de qualité, comme la princesse de Conti, la duchesse de Longueville, la marquise de Liancourt, la princesse de Guéméné, Mme de Sablé, Mme de La Fayette, se déclarèrent pour Port-Royal, c'était une manière de rafraîchir les lauriers de la Fronde avec moins de péril. A leur suite, marchait tout le monde du bel esprit qui fréquentait leurs salons.

Mme de Guéméné s'était fait construire une retraite à Port-Royal où elle recevait les hommages et les conseils intéressés du Patriarche de l'École, Arnauld d'Andilly. La marquise de Sablé, devenue veuve et sans fortune proportionnée à son rang, quittait le Marais et les Jésuites de Saint-Louis pour s'enfermer au faubourg Saint-Jacques, entourée d'un personnel de son choix, attentif à distraire son esprit et surtout à soigner sa santé; la nièce de Mazarin, Anne Martinozzi, princesse de Conti, soutenait auprès des ministres du roi les intérêts du parti. La duchesse de Longueville, dont toute la vie n'a été qu'un tissu d'intrigues constantes et passionnées, était acquise dès les premiers jours au parti janséniste : « Devenue vieille et sans occupation, dit Voltaire, elle se fit dévote, et comme elle haïssait la Cour et qu'il lui fallait de l'intrigue, elle se fit janséniste... ; ne pouvant plus cabaler pour la Fronde, elle cabala pour le jansénisme. »

Vers l'année 1676, elle présenta à Louis XIV les Mémoires rédigés par Arnauld, touchant les infractions à la paix de Clément IX, Mémoires composés contre les Jésuites seuls coupables, dit le rédacteur, des troubles que l'affaire du jansénisme à causés dans l'Église (1).

Dans le premier *Mémoire*, Arnauld prétend que, depuis la paix de Clément IX (1669), les disciples de saint Augustin ne faisaient usage de la liberté dont ils jouissaient que pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, tandis que leurs anciens ennemis, insensibles à tant de dévouement, ne cessaient de leur faire opposition; puis vient l'énumération des griefs recueillis contre les Jésuites. Au nombre des coupables nous trouvons, à côté des PP. Chauvand, Coret, Guillemin, Adam et autres, le nom du P. Bourdaloue; l'acte d'accusation mérite d'être conservé dans ses termes :

« Le P. Bourdaloue, célèbre par ses prédications, et plus célèbre encore, s'il se peut, par son zèle amer et par ses emportements, dit, il n'y a pas longtemps, que les jansénistes étaient des hérétiques très dangereux et qu'ils ne haïssaient les Jésuites que comme les loups haïssent les chiens du berger. On ne peut pas s'empêcher de faire remarquer en passant la charité de ce bon religieux, qui lui fait prendre pour des bêtes farouches tous ceux qu'il n'honore pas de sa bienveillance, et cette humilité profonde avec laquelle il déclare, dans cette comparaison, que lui et ses compagnons sont les chiens fidèles à qui Jésus-Christ a confié dans ces derniers temps la garde et le salut de son troupeau. »

(1) Préf. historique, *Œuvres Arnauld*, t. XXIV, p. 199, l'auteur a le front d'ajouter que les Jésuites avaient le double dessein de dominer seuls dans l'Église, et d'y faire canoniser le nouveau corps de religion de leur société, à la place de l'ancienne doctrine.

Ces quelques lignes suffisent pour juger du rôle que remplissait la duchessse de Longueville dans la nouvelle secte. Il ne faudrait pas croire cependant que toutes les femmes d'esprit du dix-septième siècle aient cédé à l'engouement de Port-Royal. M. Cousin, lui-même, malgré son enthousiasme pour les libres-penseuses qu'il célèbre dans ses nombreux ouvrages sur les femmes de cette époque, convient qu'il restait encore beaucoup d'âmes pieuses à convertir au jansénisme; il cite, entre autres, Mme de Choisy et Mme Cornuel (1), simple bourgeoise de Paris, dont les salons étaient fréquentés par la bonne société du Marais.

Une lettre de Mme de Choisy montre que les idées justes n'étaient pas encore effacées de l'esprit des dames notables de ce temps (2) : « La marquise de Sablé, dit-elle, trouve mauvais que j'aie procuré une sentence de rigueur contre M. Arnauld. Qu'elle quitte sa passion comme je quitte la mienne et voyons s'il est juste qu'un particulier, sans ordre du roi, sans bref du Pape, sans caractère d'évêque ni de curé, se mêle d'écrire incessamment pour réformer la religion, et exciter, par ce procédé-là, des embarras dans les esprits qui ne font d'autre effet que de faire des libertins ou des impies. J'en parle comme savante, voyant combien les courtisans et les mondains sont détraqués depuis ces propositions de la grâce, disant à tous moments; hé! qu'importe-t-il comme l'on fait, puisque si nous avons la grâce, nous serons sauvés, et si nous ne l'avons pas nous serons perdus. Et puis ils concluent par dire : tout cela est faribole... Avant toutes ces questions-ci, quand Pâques arrivait, ils étaient étonnés comme des fondeurs de cloches, ne sachant où se fourrer et

(1) Nous ne garantissons pas la piété de ces dames.
(2) Lettre à la comtesse de Maure, décembre 1655.

ayant de grands scrupules; présentement, ils sont gaillards et ne songent plus à se confesser, disant : ce qui est écrit est écrit, voilà ce que les jansénistes ont opéré à l'égard des mondains. Pour les véritables chrétiens, il n'était pas besoin qu'ils écrivissent tant pour les instruire, chacun sachant fort bien ce qu'il faut faire pour vivre selon la loi. Que Messieurs les jansénistes, au lieu de remuer des questions délicates et qu'il ne faut point communiquer au peuple, prêchent par leur exemple, j'aurai pour eux un respect tout extraordinaire, les considérant comme des gens de bien dont la vie est admirable, qui ont de l'esprit comme des anges et que j'honorerais parfaitement s'ils n'avaient point la vanité de vouloir introduire des nouveautés dans l'Église (1)... » On ne peut exposer la morale du jansénisme avec plus d'esprit et de bon sens.

Nous ne craignons pas de nous étendre quelque peu sur l'opinion publique au sujet des jansénistes, pour expliquer l'indignation que manifeste Bourdaloue toutes les fois qu'il se trouve en présence de la secte. C'est pourquoi nous rapprocherons du jugement de Mme de Choisy, l'appréciation de Mme de Motteville, femme sensée, très estimée à la Cour et dans toute la société contemporaine. Elle parle du jansénisme à son origine, et déjà elle en parle comme tous les hommes sérieux en ont parlé, par la suite des temps, au contact des tristes événements qui ont été la conséquence plus ou moins immédiate de leurs fausses doctrines. Dans l'année 1647, Mme de Motteville se félicite de la cessation des guerres de religion, mais elle se plaint des contestations qui s'élèvent entre les théologiens, et que réveille le P. Desmares, prédicateur de l'Oratoire (2); elle loue la sévérité de conduite

(1) Cousin, *Mme de Sablé*, p. 94.

(2) *Mémoires de Mme de Motteville*, collect. Petitot, série. 2e, t. XXXVII, p. 224.

des jansénistes, en regrettant qu'ils aient appris aux femmes de grandes difficultés sur lesquelles on a défendu d'écrire, et des cas de conscience dont il n'y a que des confesseurs qui doivent être instruits; il nous coûte si cher, ajoute-t-elle, d'avoir voulu apprendre la science du bien et du mal, que nous devons demeurer d'accord qu'il vaut mieux les ignorer que de les apprendre, particulièrement à nous autres qu'on accuse d'être cause de tout le mal; elle continue avec le même bon sens, reconnaît que beaucoup de grands hommes, et saint Augustin lui-même, n'ont pu expliquer les admirables secrets de la grâce, et conclut en ces termes : « Je suis ravie de n'être pas obligée de savoir plus que mon *Pater*, mon *Credo* et les commandements de Dieu. Sur le chapitre dont je parle, je sais qu'il me suffit aussi de croire que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu; que je ne puis faire aucun bien sans la grâce de Dieu et qu'il m'a donné mon libre arbitre... »

D'après ces lettres exprimant la croyance de personnages connus dans la société choisie de l'époque, on voit que l'illusion n'était pas possible, que l'erreur des jansénistes avait les racines ailleurs que dans la justice et la vérité, et que le P. Bourdaloue, en luttant avec énergie contre l'école de Port-Royal, n'est pas sorti des limites que prescrit la charité apostolique.

Cependant une gloire manquait à la nouvelle école, il lui manquait un orateur : outre que la condition de l'orateur est moins sujette à la réputation factice, il paraissait difficile de surpasser Bossuet, encore maître exclusif de la parole. Toutefois, on tenta la fortune; Bossuet, absorbé par des occupations multipliées, fut nommé évêque de Condom (1669); il se retira : aussitôt les jansénistes de chanter les louanges du P. Desmares; il devint dès lors un prédicateur distingué, célébré par Mme de Sévigné, par Boileau et par la secte.

Desmares, à la demande des dames du parti, sortit de sa retraite de Liancourt, dit le P. Rapin (1), et prêcha, à Saint-André des Arts, aux Quarante-Heures du carnaval de l'année 1669. Comme on ne cherchait qu'à faire du bruit, on parvint à rassembler autour de sa chaire un grand nombre de personnes de qualité. Le Nonce y vint, accompagné du coadjuteur de Reims et d'autres prélats, la princesse de Conti, la duchesse de Longueville, le duc et la duchesse de Liancourt, Arnauld, La Lane, Nicole, toute la cabale s'y trouva, le succès fut complet et le prédicateur fut engagé à prêcher le carême suivant; trois fois la semaine, il parut dans la chaire aux Augustins de la Reine Marguerite (2).

Pour donner plus de vogue à l'orateur, le parti mit en œuvre un cérémonial inusité : des cent-suisses parcouraient les avenues, pendant que les dames de qualité se rendaient en grande parure à des places réservées, ce qui, disent les mémoires du temps, était un grand attrait pour les jeunes seigneurs de la Cour. Le Roi en fut informé et fut scandalisé de tout ce fracas, au point qu'il défendit à la reine de s'y trouver, malgré les invitations pressantes qui lui furent adressées. La duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre, ne put se dispenser d'aller entendre le P. Desmares, démarche qui releva son crédit dans le parti (3). Après le P. Desmares, vint le tour de M. Singlin.

Bourdaloue avait certainement présent à la mémoire ces orateurs de coterie lorsqu'il écrivait :

Que dirai-je de ces orateurs dont la vaine et spécieuse

(1) *Mémoires du P. Rapin*, t. III, p. 498.

(2) Les *petits* Augustins, aujourd'hui le palais des beaux-arts. Les *grands* Augustins étaient situés sur le quai dit aujourd'hui des Grands-Augustins, entre les rues Dauphine, du Pont-de-Lodi des Grands-Augustins et le quai près du Pont-Neuf.

(3) *Mémoires de Rapin*, t. III, p. 499.

éloquence attire à leurs discours les villes entières? On les suit avec empressement. Le concours croît de jour en jour; ce sont les oracles de tout un pays. Heureux d'avoir eu à se produire dans des temps de décadence et de disette : je veux dire, dans les temps où le goût dépravé du siècle ne discernait ni l'excellent ni le médiocre, mais les confondait ensemble, et négligeait le solide et le vrai pour s'attacher à de fausses lueurs; dans des temps où le talent se bornait au son de la voix dont l'oreille était flattée, et à certain extérieur qui frappait tous les yeux; surtout dans les temps où de secrets intérêts engageaient un puissant parti à soutenir l'orateur, et à le mettre dans un crédit dont l'éclat rejaillît sur le parti même et servît à l'illustrer et à l'autoriser.

Ce n'est pas pour une fois que se sont ainsi formées les plus grandes réputations, non seulement en matière d'éloquence, mais l'oserai-je dire? en matière de mœurs, en matière de direction et de conduite des âmes, en matière de piété et de religion. On transforme en anges de lumière des hommes très peu éclairés dans les choses de Dieu. On les propose comme les dépositaires de la plus pure morale de l'Évangile, comme les seuls guides instruits des voies du salut et capables de les enseigner. On répand leurs ouvrages comme autant de chefs-d'œuvre et comme le précis de toute la vie spirituelle. Mille esprits aisés à séduire se laissent préoccuper de ces idées. De l'un elles se communiquent à l'autre. C'est bientôt une opinion presque universelle et une réputation hors de toute atteinte (1).

Nous lisons dans l'*Histoire de Port-Royal*, par Sainte-Beuve (1) : « Avec le P. Desmares, M. Singlin est un des précurseurs incontestables de l'éloquence toute grave et saine du P. Bourdaloue et du P. Le Tourneux. » Comme Sainte-Beuve n'a d'autre autorité à alléguer que celle des

(1) T. XIV, p. 616.
(2) T. I, p. 40.

intimes de Port-Royal, nous n'y attachons aucune importance; si le mérite oratoire de ces Messieurs, y compris Le Tourneux et Pasquier-Quesnel, avait survécu aux révolutions, M. Sainte-Beuve leur aurait volontiers consacré quelques lignes de sa brillante critique, honneur qu'il n'a pas épargné au P. Bourdaloue, tout Jésuite qu'il est : quant à l'éloquence des jansénistes, le mieux est de n'en pas parler.

Bourdaloue, orateur, est, dit-on, la meilleure réfutation que la Compagnie de Jésus ait opposée aux calomnies des *Lettres provinciales;* c'est un hommage trop personnel pour être l'expression complète de la vérité, à moins que l'on reconnaisse que si Bourdaloue a été, sous tous les rapports, un ministre de Jésus-Christ irréprochable, c'est qu'il s'est montré en tout digne enfant de son Ordre.

II. — LE P. BOURDALOUE ET LA DOCTRINE JANSÉNISTE. L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE.

Bourdaloue ne combat pas directement le jansénisme, il ne prononce jamais les noms vulgaires qui désignent au public et l'erreur et ses adeptes, mais il les démasque toutes les fois qu'il les rencontre sur son chemin; quand les circonstances l'amènent à prémunir ses auditeurs contre les erreurs du parti, il affecte d'exposer en toute simplicité la doctrine de l'Eglise, et ne réserve contre les sectaires que les traits de son ironique dédain.

C'est dans le livre des *Pensées* que nous trouvons le portrait le plus vrai et le plus coloré de la secte janséniste; après l'avoir étudié, l'histoire à la main, on comprend l'indignation dont fait preuve le sage et austère religieux contre des ennemis aussi perfides.

Bourdaloue va commenter la parabole du Pharisien et du publicain, il poursuit en ces termes :

Quoiqu'en général elle puisse s'appliquer à toute âme vaine et orgueilleuse, elle convient particulièrement, et selon l'intention de Jésus-Christ, à une espèce de faux dévots contre qui cet Homme-Dieu a toujours témoigné plus de zèle, et qu'il n'a point cessé d'attaquer pendant tout le cours de sa mission et dans ses divines instructions. Gens remplis d'eux-mêmes et de leur prétendu mérite; qui seuls croyaient être, avec leurs disciples, les élus du Seigneur; qui parlaient, qui décidaient, qui agissaient comme s'ils eussent été les seuls dépositaires de la loi et ses interprètes, les maîtres de la doctrine, les modèles vivants de la sainteté; qui se disaient suscités de Dieu pour la réformation des mœurs, pour le rétablissement de la discipline, pour la défense de la plus pure morale; qui, sous un masque de piété et de sévérité, cachaient leurs intrigues, leurs cabales, leurs médisances atroces et leurs calomnies, leurs envies, leurs haines, leurs vengeances, surtout une hauteur d'esprit que rien ne pouvait fléchir, et un orgueil insupportable; qui, par cette vaine apparence d'une vie régulière et austère, éblouissaient les yeux d'une troupe de femmes, dont ils parcouraient les maisons, et dont ils recevaient de puissants secours pour soutenir leur secte et pour accréditer leur parti; qui n'estimaient personne, n'épargnaient personne, ne faisaient grâce à personne, damnant tout le monde, et traitant avec un dédain extrême quiconque ne se déclarait pas en leur faveur et n'entrait pas dans leurs sentiments. Car il y avait des hommes de ce caractère dès la naissance de l'Eglise, et dès le temps même que Jésus-Christ parut sur la terre; il y en a eu dans toute la suite des siècles, et il n'y en a que trop encore dans le nôtre (1).

Nous trouvons l'exposé clair et net de la foi catholique

(1) T. XIV, p. 517.

sur l'*accord de la grâce et de la liberté* et sur les *effets de la grâce en nous*, la réforme des mœurs, dans les sermons dont nous donnons ici l'indication :

Sermon sur la *Grâce*, pour le vendredi de la troisième semaine de Carême (t. III, p. 220).

Sermon sur la *Grâce*, ébauché dans l'essai d'Avent (t. XV, p. 231).

Sermon sur l'*État de péché et l'état de grâce* (t. IV, p. 74).

Sermon sur la *Prédestination*, pour le vendredi de la première semaine de Carême (t. II, p. 330).

Le sermon sur la *Sévérité chrétienne* pour le troisième dimanche après la Pentecôte (t. VI, p. 111), nous éclairera sur le rigorisme moral de la secte.

Les sermons sur la *Sévérité de la pénitence* pour le quatrième dimanche de l'Avent (t. I, p. 101).

Et sur la *Sévérité évangélique* pour le troisième dimanche de l'Avent (t. I, p. 363).

Nous donnerons les véritables caractères de l'*austérité* chrétienne, opposés au rigorisme brutal des jansénistes.

Le jansénisme ne se contente pas de rendre la vie du chrétien intolérable, il la prive encore de sa sève et de sa fleur ; il lui retranche le pain eucharistique et la dévotion à la sainte Vierge.

Bourdaloue a combattu ces dernières conséquences dans des sermons spéciaux que nous signalerons plus loin.

Dans deux sermons, il établit l'enseignement catholique, d'une part, sur la *grâce*, ou l'action de Dieu sur l'homme, d'autre part sur l'action de la *liberté* humaine et sa part de mérite dans l'accomplissement de ses actes.

Dans l'essai d'Avent, le sermon sur la *Grâce* (1) nous paraît exposer avec une netteté parfaite l'état de la question : « Sans la grâce, dit-il, nous ne pouvons rien, en voilà l'absolue nécessité ; avec la grâce nous pouvons tout, en voilà le pouvoir et la force. »

Notre sage orateur ne veut pas suivre l'école janséniste dans le labyrinthe de la discussion. Il affirme sa proposition avec l'autorité de l'apôtre, laissons-lui la parole :

Sans la grâce nous ne pouvons rien. N'entrons point là-dessus dans une sèche et longue dispute, mais tenons-nous-en à la foi : elle nous suffit. Il ne nous faut point d'autre preuve que la parole expresse de Jésus-Christ, point d'autre que l'incontestable témoignage de son Apôtre, point d'autre que les décisions des conciles contre les erreurs de Pélage, et que la créance commune de l'Eglise. Il est donc certain que de notre fond, et à l'égard de ce salut qui nous est promis comme la récompense de nos œuvres, nous ne pouvons rien sans le secours de Dieu et de sa grâce ; et pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à écouter Jésus-Christ, la vérité éternelle, quand il nous dit : *Vous ne pouvez rien faire sans moi*. Prenez garde, remarque saint Augustin : *Soit peu, soit beaucoup, vous ne le pouvez faire, à moins que vous ne soyez aidés de Celui sans qui l'on ne peut rien faire*. Nous n'avons qu'à consulter saint Paul, l'apôtre et le docteur de la grâce, quand il nous enseigne que *nous ne sommes pas capables de nous-mêmes, comme de nous-mêmes, de former une bonne pensée ; et que si nous en sommes capables, c'est par l'assistance divine* (II Cor., 3, 5). Nous n'avons qu'à parcourir les définitions des Conciles et des Pères de l'Eglise, lorsqu'ils ont décidé tant de questions sur la grâce du Rédempteur, et qu'ils en ont déclaré leurs sentiments. Nous n'avons même qu'à suivre les lumières de la raison, qui nous dicte assez que des actions surnaturelles et dignes du royaume de Dieu

(1) T. XV, p. 231.

ne peuvent partir d'une nature aussi faible que la nôtre, si Dieu ne prend soin de la seconder, et s'il ne l'élève au-dessus d'elle-même (1).

Les conséquences qu'il tire de ce principe, c'est : 1° que nous devons reconnaître la dépendance où nous sommes de la grâce de Dieu et de son infinie miséricorde, c'est de nous humilier dans cette vue, c'est de ne nous glorifier de rien ou de ne nous glorifier qu'en Dieu; 2° c'est la nécessité de s'élever vers Dieu par la prière; 3° c'est de bénir Dieu, qui ne nous laisse pas manquer de grâce, qui nous prévient, nous éclaire, nous presse, nous excite, notre malheur est de lui avoir trop souvent résisté; 4° il est nécessaire de ne plus résister à la grâce.

Puis l'orateur ajoute :

Avec la grâce nous pouvons tout. Qu'est-ce que la grâce? un secours de Dieu, qui agit dans l'homme *et avec l'homme*. Or, tout étant possible à Dieu, il s'ensuit que tout, avec le secours de Dieu, nous doit être possible? Allons par degrés : possible, quelques difficultés d'ailleurs qui s'y rencontrent; possible, jusqu'à devenir aisé et facile; possible, jusqu'à devenir même doux et agréable. Quelle force! (2).

Et dans le développement de cette vérité de foi, le concours de la volonté humaine, en présence de tant d'attraits, est mis en évidence : le courage et la confiance renaissent dans les âmes; courage et confiance qu'étouffent les théories jansénistes.

Le sermon pour le vendredi de la troisième semaine de Carême sur la *Grâce*, avec ce texte : *Si scires domum*

(1) T. XV, p. 236.
(2) *Ibid.*, p. 235.

Dei (1), complète la notion, en exposant les caractères de la grâce surnaturelle, douceur et force.

Douceur de la grâce, dans la manière engageante dont elle dispose le pécheur à sa conversion.

Force de la grâce, dans les étonnantes victoires qu'elle remporte sur le pécheur au moment de sa conversion.

Voici en quels termes l'orateur rend compte de cette douceur triomphante de la grâce :

Pour triompher de nous, elle paraît en quelque sorte s'assujettir à nous. Ne vous offensez pas de ce terme, qui ne déroge en rien, comme vous le verrez, ni à la dignité, ni même à l'efficace de la grâce, et qui, dans ma pensée, ne signifie rien autre chose que sa douceur. Elle paraît, dis-je, s'assujettir à nous, comment ? le voici. Car elle nous attend jusqu'à nous supporter des années entières. Elle prend les temps favorables ; et par une condescendance que nous ne pouvons assez reconnaître, elle ménage les occasions pour nous gagner. Quelque intérêt que nous ayons à la rechercher, elle est toujours la première à nous prévenir. Au lieu de nous arracher par violence ce qu'elle veut obtenir de nous, elle nous le demande ; et au lieu de nous le demander avec empire, elle ne l'obtient que par voie de sollicitation et d'invitation. Elle ne nous demande, dit saint Prosper, que pour avoir lieu de nous donner ; et elle nous demande peu, pour nous donner beaucoup. Elle s'accommode à nos inclinations, à nos talents, aux qualités de notre esprit, et souvent même, de la manière que je l'expliquerai, à nos imperfections et à nos faiblesses. Elle ne nous engage à rien de difficile où elle ne nous fasse trouver de l'attrait, et dont, malgré nos répugnances, elle n'excite en nous le désir. Elle ne nous oblige à mépriser les biens de la terre qu'à mesure qu'elle nous en fait voir le néant. Elle ne nous fait entreprendre de grandes choses pour Dieu, qu'en nous impri-

(1) Joan , IV.

mant une haute idée de ses perfections et des récompenses qu'il nous promet. Elle ne nous porte à renoncer à nous-mêmes et à nous haïr nous-mêmes, qu'en nous faisant convenir par la confession de nos propres désordres, que ce renoncement est au moins juste, et cette haine bien fondée. Car telle est, chrétiens, la conduite de la grâce; telle en est la douceur (1).

Tout en exagérant la patience de Dieu, Bourdaloue n'oublie pas de mettre l'auditeur en garde contre la présomption, la lâcheté, la perfidie des libertins et des mondains. Si Dieu ménage des occasions de salut, c'est à nous de les saisir (2), car, ajoute l'orateur « de quelque nature que soit cette grâce, il est de la foi que son effet ne peut être séparé de votre fidélité (3)... Priez, parce que vous ne pouvez rien sans la grâce; veillez, parce que la grâce, toute-puissante qu'elle est, ne fait rien sans vous ». Voilà, en deux mots les deux points fixes et tout le précis de la théologie d'un chrétien. La conclusion de cette première partie montre comment doit agir un apôtre dans le travail de la conversion des âmes; Jésus-Christ est son modèle.

Telle est, chrétiens, la conduite de la grâce: voilà comment Dieu se rend maître de nos cœurs. Ce n'est point par la souveraineté de son empire, ce n'est point par les hautes lumières de son entendement divin, mais par la douceur de la grâce et de son esprit. Il a fallu, pour gagner le cœur des hommes, que sa majesté s'abaissât, et que, dans la personne du Sauveur, la sagesse incréée de Dieu s'humiliât. Or, à l'exemple de Dieu, c'est par là même que nous nous insinuerons dans les âmes, et que nous y exercerons un pouvoir

(1) T. III, p. 224.
(2) P. 232.
(3) P. 233.

d'autant plus absolu, qu'il le paraîtra moins : ce ne sera point par l'autorité, beaucoup moins par l'esprit de domination ou par l'ascendant que nous prendrons et que nous affecterons de prendre ; ce ne sera pas même par l'habileté, ni par la supériorité de génie et d'intelligence, mais par les sages ménagements de la charité.

En 1689, Mme de Sévigné entendit ce sermon dans un moment de tristesse qu'elle avoue à sa fille ; sans trop se rendre compte de la doctrine exposée par le P. Bourdaloue, qui demande le concours de la volonté humaine dans l'affaire du salut, elle ne prend qu'un seul côté de la morale enseignée par le prédicateur jésuite : « Laissons, dit-elle, laissons tout entre les mains de Dieu : je ne trouve de soutien et d'appui, contre le triste avenir que je regarde, que la volonté de Dieu et sa providence ; on serait trop malheureux de n'avoir point cette consolation : *Si vous connaissiez le don de Dieu;* je me souviens de la beauté de ce sermon (2). »

Mme de Sévigné veut s'endormir dans les bras de la Providence, mais elle n'y trouve point le repos? son abandon n'est rien autre que le fatalisme janséniste qui a tant d'attrait pour elle. En 1680, elle recommandait à sa fille (3) la lecture d'un passage des *Essais de morale sur la soumission à la volonté de Dieu.* « Voyez, ajoute-elle, comme il (Nicole) nous la présente souveraine, faisant tout, disposant tout, réglant tout ; je m'y tiens ; voilà ce que j'en crois, et si, en tournant le feuillet, ils veulent dire le contraire, pour ménager la chèvre et les choux ; ils auront sur cela, la destinée, à mon égard, de ces ména-

(1) T. III, p. 242,
(2) *Lettre de Mme de Sévigné,* t, VIII, p. 558.
(3) Lettre du 25 mai 1680, t. VI, p. 413.

geurs politiques, et ils ne me feront pas changer ; je suivrai leur exemple, car ils ne changent pas d'avis, pour changer de note. » C'est bien là l'entêtement de l'école, uni à une indolence coupable.

Ce tableau que vient de tracer Bourdaloue est un contraste frappant avec la conduite connue des coryphées du jansénisme.

Dans le deuxième point du sermon, l'orateur montre la *force* de la grâce ; et l'exemple de la Samaritaine convertie dans les circonstances signalées par l'Évangile, est une preuve de la merveilleuse puissance de la grâce sur son esprit et sur sa volonté.

C'était une hérétique vaine et suffisante, opiniâtre et indocile, préoccupée de son erreur et déterminée à la soutenir, qui se piquait de raisonner et d'être subtile en matière de religion : car tout cela paraît dans l'entretien que Jésus-Christ eut avec elle. Or, vous savez l'extrême difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité morale de réduire un esprit, encore plus l'esprit d'une femme, quand elle est de ce caractère. Vous savez combien il est rare de voir une femme entêtée d'une hérésie (je dis entêtée ; car, persuadée par raison, à peine le fut-elle jamais) se mettre en état de reconnaître la vérité, la chercher de bonne foi, et s'y soumettre. Soit que par une malheureuse fatalité l'hérésie ait cela de propre, de rendre les cœurs inflexibles et de les endurcir ; soit que Dieu, par une punition due à ce péché, qui, de tous les péchés, est, dans un sens, le plus grief et le plus punissable, ait coutume de répandre dans les esprits d'épaisses ténèbres qui les aveuglent toujours de plus en plus, et que saint Augustin appelle pour cela : *Pœnales cæcitates :* encore une fois, vous savez combien ce retour de l'hérésie à la foi, de l'orgueil de l'une à l'humilité de l'autre, demande d'efforts, et combien, dans l'ordre même de la grâce, il approche du miracle. Cependant, c'est ce que la grâce opère aujour-

d'hui, mais par une vertu qui ne peut être que la vertu du Très-Haut. Jésus-Christ convertit cette femme (1).

Qui ne reconnaît à cette description, les héroïnes de Port-Royal; les filles d'Arnauld d'Andilly, avec la mère Angélique de Saint-Jean à leur tête (2); Mme de Fargis, nièce du cardinal de Retz, et dans le grand monde, la princesse de Conti; esprits singuliers qui s'inclinaient devant Saint-Cyran et Singlin et résistaient à leur archevêque Hardouin de Péréfixe et à Bossuet.

Si ces femmes entêtées de leurs idées, étaient *pures comme des anges et entêtées comme des démons*, d'après le récit qui met ce propos dans la bouche de l'archevêque de Paris, il s'en est trouvé d'autres qui ont subi le châtiment de l'orgueil, en tombant dans les plus honteux dérèglements. Bourdaloue ne veut pas qu'elles désespèrent de la grâce, la grâce peut triompher de leurs désordres, comme elle en a triomphé dans la Samaritaine; et ce triomphe, l'éloquent prédicateur le fait valoir en rappelant que la parole puissante et efficace du Sauveur se manifeste à la pécheresse par une parole créatrice plus efficace que celle qui créa le monde:

Parole, dit-il, qui, par une seconde création, mais bien plus admirable que la première, réforma dans le cœur de cette femme l'ouvrage de Dieu, que le péché avait *détruit*. Je dis création plus admirable que la première, puisque dans la première, le néant sur lequel Dieu travaille obéit sans contradiction à sa parole; au lieu que dans celle-ci, Dieu travaillait sur le néant du péché qui, tout néant qu'il est, est capable, comme péché, de lui résister (3).

(1) T. III, p. 248.
(2) Not. *Mémoires* Petitot, 2e série, t. XXXIII, p. 174.
(3) T. III, p. 252.

Après avoir fait ressortir toutes les merveilles de la grâce dans une âme pécheresse que Dieu ramène à lui, Bourdaloue tire cette conclusion pratique que tout chrétien doit oublier ses faiblesses et compter sur la force de la grâce qui nous rend tout-puissants. Sans doute il faut se défier de soi-même, mais il faut espérer tout de Dieu. Bourdaloue veut de plus qu'à l'exemple de la Samaritaine, ses auditeurs deviennent apôtres à leur tour; ceux surtout qui, autrefois, esclaves du péché, ont été vaincus par la grâce (1).

Le sermon sur la *Prédestination*, apprend au pécheur comment il peut, et comment il doit coopérer à son salut :

Cette prédestination est un mystère de grâce, et, par l'abus qu'en font les hommes, elle leur devient une matière de scandale : ils s'en servent comme d'un prétexte, les uns pour vivre dans une vaine confiance qui leur fait négliger le salut, et les autres pour s'entretenir dans les défiances criminelles qui ruinent en eux l'espérance du salut; ceux-ci s'en prévalent pour présumer trop de Dieu, et ceux-là en sont troublés jusqu'à désespérer des bontés de Dieu; les premiers, par un excès de témérité, et comptant sur la prédestination de Dieu, concluent que leur salut est en assurance, sans qu'ils se mettent en peine d'y travailler ; et les seconds, par une pusillanimité de cœur et dans un sentiment tout contraire, se persuadent qu'il n'y a plus de salut pour eux, et que ce serait en vain qu'ils y travailleraient : deux grands désordres auxquels nous sommes exposés à l'égard de la prédestination, deux écueils dont nous avons à nous préserver, la présomption et le désespoir (2).

La Présomption, parce qu'elle est mal fondée dans son principe, est pernicieuse dans ses effets. Dieu, en effet,

(1) T. III, p. 257.
(2) T. II, p. 333.

nous a créés sans nous, mais il ne nous sauvera pas sans nous :

Je sais que la grâce est le grand principe, et la première cause qui opère en nous cette volonté. Mais je sais aussi qu'elle ne l'opère pas toute seule ; et quelque victorieuse, quelque puissante que je la conçoive, c'est toujours sans préjudice de ce que la foi m'enseigne, que cet *acte de la volonté qui fait notre conversion est un acte libre*. Or, du moment qu'il doit être libre, nous ne pouvons plus nous en reposer sur un autre, mais c'est à nous-mêmes à l'exiger de nous-mêmes, à nous en demander compte à nous-mêmes, pour en pouvoir un jour rendre compte à Dieu (1).

Les effets nécessaires de la Présomption doivent nous mettre en défiance, car elle tend à détruire en nous le zèle des bonnes œuvres et à entretenir le libertinage (2). Une réflexion pratique, tirée de la conduite des sectaires, met en lumière cette proposition :

De là vient que les prédicateurs de cette réforme, ou plutôt les ministres de cette hérésie, ne s'attachaient presque jamais à l'exhortation, quand ils étaient obligés d'instruire les peuples. Ils parlaient sans cesse à leurs auditeurs de cette profondeur et de cet abîme des jugements de Dieu ; ils leur en inspiraient de l'horreur ; ils leur faisaient admirer cette adorable inégalité qui fait des uns des vases de colère et de perdition, et des autres des vases de miséricorde ; mais à peine s'engageaient-ils, ou à les presser sur les obligations de leur état, ou à les confondre sur le désordre de leurs mœurs. S'ils le faisaient quelquefois, c'était faiblement et avec une secrète répugnance, comme s'ils eussent bien senti qu'ils se contredisaient eux-mêmes, parce que tout cela sup-

(1) T. II, p. 336.

posait une liberté qu'ils avaient entrepris d'abolir, et dont ils ne retenaient que le nom (1).

L'auditeur objectera peut-être, — et dès lors on verra à quelle école il appartient, — qu'en rapportant tout à la prédestination de Dieu, en ne laissant rien à la liberté, l'homme est plus profondément humilié; et Bourdaloue de répondre avec saint Bernard, qu'il n'y a plus d'humilité, là où il n'y a plus de liberté, où l'homme n'a plus aucune responsabilité, tandis qu'avec les principes catholiques, tout se concilie:

Car nous disons à Dieu, poursuit l'orateur, Seigneur, il est vrai, j'ai été rebelle à vos ordres ; vous m'avez appelé, et j'ai refusé de vous obéir : je suis un ingrat et un perfide; et ce qui fait ma confusion, c'est que je ne le suis que parce que je l'ai voulu, et qu'étant aidé, comme je l'étais, de votre secours, je pouvais ne le pas vouloir. En parlant de la sorte, nous nous humilions; mais quiconque s'écarte de cette voie simple de la foi, tient un langage tout différent. Au lieu de s'accuser, il accuse Dieu, il fait Dieu auteur de ses désordres, il s'en prend à Dieu de ce qu'il est vicieux et emporté : ainsi, bien loin qu'on lui inspire l'humilité en lui ôtant l'exercice de sa liberté, c'est au contraire par là qu'on lui apprend à s'élever contre Dieu même (2).

Du reste, ajoute Bourdaloue, qui sait à qui il parle, une doctrine n'est pas saine parce qu'elle sert à humilier les hommes, il faut à l'humilité ajouter la ferveur :

Or, dit-il, il n'y a que la croyance catholique qui puisse bien concilier ces deux choses, la ferveur et l'humilité,

(1) T. II, p. 344.
(2) *Ibid.*, p. 346.

parce que c'est la seule où l'on trouve cette alliance parfaite de la prédestination et de la liberté (1).

Après cette exposition, Bourdaloue montre à quels excès se livrent ceux qui ne se soumettent point à l'enseignement de l'Église catholique, parce que, malgré la dureté même de leurs opinions, ils trouvent de quoi se consoler en se justifiant à eux-mêmes le dérèglement de leur conduite et de leurs plus scandaleux débordements. Nous devons citer ici un de ces passages où la finesse d'observation de l'orateur apparaît au grand jour; il fait allusion à toute cette cabale, aux apparences vertueuses, de Port-Royal, qui a été le scandale du siècle.

Dans les temps où la corruption des mœurs a été plus générale, ces matières de la prédestination et du libre arbitre sont devenues plus communes et, si j'ose dire, plus à la mode. Chacun a prétendu en discourir, jusqu'à ceux mêmes et jusqu'à celles qui devaient moins en parler. Elles ont affecté cette vaine science que saint Paul leur défendait si expressément; elles se sont rendues éloquentes sur la faiblesse de l'homme et sur sa dépendance infinie de Dieu; elles se sont fait une dévotion d'en raisonner, et elles ont enfin réduit toute leur piété à cette spéculation et à ce langage d'humilité. Or, j'avoue, chrétiens, que, bien loin d'être touché de ce langage, j'ai toujours eu de la peine à ne pas m'en défier; car on ne sait que trop jusqu'où peut aller l'abus de cette prétendue faiblesse, et les conséquences qu'en tire le libertinage. Qu'une âme vertueuse et attachée à ses devoirs gémisse de la faiblesse extrême où nous sommes tombés par le péché, j'en suis édifié : pourquoi? parce que sa vie m'est un témoignage qu'elle prend la chose dans le bon sens et dans le véritable esprit de la foi. Mais qu'une âme mondaine s'en explique sans cesse et en revienne toujours à ce mystère de la prédestination de Dieu

(1) T. II, p. 347.

et de l'impuissance de la créature, c'est un scandale pour moi ; car, sans entreprendre de juger ce qu'elle conclut de là, je ne puis m'empêcher de voir ce qu'elle en peut conclure. Or, à quoi n'irait pas cette conclusion? Encore une fois, l'âme simple et bien intentionnée ne fait point tant la théologienne et la savante ; elle fait ce que Dieu lui commande, et elle met en lui sa confiance : voilà à quoi elle s'en tient (1).

Les conclusions pratiques que Bourdaloue tire des principes qu'il vient d'exposer méritent de fixer l'attention; si nous les passons ici sous silence, c'est qu'elles entrent moins directement dans le sujet qui nous occupe.

La deuxième partie du discours sur la prédestination nous met en garde contre la *défiance* et le *désespoir* qui nous font renoncer au salut. Dans le mystère de la *prédestination*, considéré par rapport à l'homme, il y a quelque chose d'incertain et quelque chose d'assuré. Ce qui est certain, c'est que Dieu est un Dieu de miséricorde et de bonté, qui ne nous réprouvera que si nous ne voulons pas coopérer avec lui à notre salut ; ce qu'il y a d'incertain et de caché, c'est la manière dont Dieu a prédestiné les hommes, dit Bourdaloue ; ce qui nous trouble, c'est ce que nous ne comprenons pas ; et ce que nous comprenons a une vertu admirable pour nous consoler, pour nous fortifier... Chose étrange, c'est ce que nous ignorons, ce qui nous étonne et nous effraye, qui ébranle notre foi et renverse ce qui est certain et ce qui est de nature à nous fortifier, et nous expose à tomber dans des excès regrettables. Il faut donc revenir aux grands principes que l'Évangile nous met devant les yeux pour nous préserver d'un tel malheur, bonté de Dieu, liberté de l'homme.

Mystère de la prédestination, qui est un mystère de la charité éternelle de Dieu, abîme de trésors et de ri-

(1) T. II, p. 349.

chesses (1). Dieu est le gardien et le dépositaire de mon salut; il est vrai, ce mystère a fait trembler les saints; et pourquoi, parce que notre liberté étant en jeu, nous connaissons ses faiblesses, et nous sommes à chaque instant exposés à entendre cette malédiction de Dieu : Je vous ai appelés, vous n'avez pas répondu, parce que nous n'avons pas voulu.

Telle est, en abrégé, la doctrine de l'Église, exposée par Bourdaloue, en opposition avec l'enseignement des jansénistes sur la même matière de la grâce et de la prédestination qui préconise l'action absolue de Dieu sur la volonté humaine, et condamne tout concours de la liberté humaine dans les affaires du salut.

Dans le même ordre d'idées, on lira utilement, dans le livre des *Pensées* du P. Bourdaloue, plusieurs réflexions sur le salut, sur l'incertitude du salut, sur *la volonté générale de Dieu touchant le salut de tous les hommes*.

Ce dernier sujet amène plusieurs propositions directement opposées aux erreurs du jansénisme.

Dieu veut-il me sauver? ne le veut-il pas? Si je m'attache à la vraie créance, qui est celle de l'Église, je décide, sans hésiter, que Dieu veut mon salut, et qu'il le veut sincèrement, parce qu'il veut sincèrement le salut de tous les hommes (2).

Et il le prouve par les textes des saintes Ecritures :

Il faut lire, dit-il, sans préjugé et sans obstination, mais avec une certaine bonne foi et une certaine simplicité de cœur, mais dans la vue de s'instruire, et non point dans un esprit de contradition et de dispute (3).

(1) T. II, p. 361.
(2) T. XIV, p. 51.
(3) *Ibid.*

Il le prouve par Jésus en croix dans ce passage plein d'émotions :

Ce n'est pas sans mystère qu'un Dieu mourant ou qu'un Dieu mort y paraît les bras étendus et le côté percé d'une lance. Il veut, en nous tendant les bras, nous embrasser tous; et dans la plaie de son sacré côté, il veut, comme dans un asile certain, nous recueillir tous. Je dis tous, et c'est ce que je ne puis trop vous redire, afin que nul ne l'ignore : car malheur à moi, si, par une erreur insoutenable, et contre tous les témoignages des divines Ecritures, j'entreprenais de prescrire des bornes au mérite et à la miséricorde de mon Sauveur (1).

Il ajoute avec l'indignation du bon sens :

Il est bien étrange qu'il se trouve des gens qui, sur cela, deviennent ingénieux contre leur propre intérêt; et qui, par de vaines subtilités, cherchent à obscurcir des témoignages si formels et d'ailleurs si favorables.

Ne raisonnons point tant, ne soyons pas si curieux d'innover, ni si jaloux de soutenir à nos dépens des doctrines particulières. La foi de nos pères nous suffit. Ce qu'ils ont cru de tout temps, nous devons le croire avec la même certitude. Car le moins que nous puissons penser d'eux et en dire, c'est assurément qu'ils avaient des lumières aussi relevées que les nôtres ; qu'ils étaient aussi pénétrants que nous, aussi instruits que nous, aussi versés dans la connaissance des mystères de Dieu et dans la science du salut (2).

Cette confiance dans la parole et la promesse divine fait naître dans le cœur du pieux orateur des sentiments pleins

(1) *Exhortation sur le crucifiement et la mort de Jésus-Christ*, t. IX, p. 165, à la fin de la deuxième partie.
(2) *Ibid.*, p. 53.

de tendresse envers Dieu, bien capables de répandre la paix dans l'âme; puis, opposant l'état contraire d'une âme envahie par l'erreur moderne, il se fait l'écho de ce monologue désespérant que l'auteur de l'excellente notice sur Port-Royal (1) a reproduit :

Est-il rien, en effet, qui doive plus déconcerter tout le système d'une vie chrétienne que cette pensée? Dieu peut être veut me sauver, mais peut-être aussi ne le veut-il pas. On m'exhortera à servir Dieu, à m'acquitter fidèlement des devoirs de la religion; mais moi je dirai : Que sais-je si tous les soins que je me donnerai pour cela, si toutes les violences que je me ferai, si toute ma fidélité et mon exactitude ne me seront point inutiles, puisque je ne sais si Dieu veut me sauver? On me représentera la gloire du ciel, le bonheur des saints, leur récompense éternelle; mais moi je dirai : Que sais-je si je suis appelé à cette récompense, puisque je ne sais si Dieu veut me sauver? On me fera une peinture terrible des jugements de Dieu, de ses arrêts, de ses vengeances, de tous les tourments de l'enfer; mais moi je dirai : Que sais-je s'il est en mon pouvoir de l'éviter cet enfer, et si mon sort n'est pas déjà décidé, puisque je ne sais si Dieu veut me sauver? A l'heure de ma mort, on me montrera le crucifix, et l'on me criera : Voilà, mon cher frère, voilà votre Sauveur, confiez-vous en ses mérites et dans la vertu de son sang; mais moi je dirai : Que sais-je si ce sang divin, ce précieux sang a été répandu pour moi? que sais-je si c'est le prix de ma rançon, puisque je ne sais si Dieu veut me sauver (2)?

Le P. Bourdaloue ne laisse pas son auditeur dans une telle perplexité; il est condescendant, mais non point sans mesure; il est ferme sur les principes, écarte les subti-

(1) *Mémoires* Petitot, 2e série, t. XXXIII, p. 22.
(2) T. XIV, p. 57.

lités et n'affirme comme certain que ce qui est certain, et comme mystérieux ce que Dieu veut nous tenir caché, avec cette assurance que le mystère n'altère en rien sa justice, sa bonté, et par conséquent ne doit pas diminuer notre confiance; le mystère, au contraire, doit être pour l'homme un aiguillon pour mieux faire.

Le passage suivant, extrait du livre des *Pensées* sur la substitution des grâces du salut, est une protestation contre les propositions condamnées, nous le citons comme résumé de la saine doctrine :

Il ne tenait qu'à cet homme d'écouter la voix de Dieu, de suivre la grâce de Dieu, d'être fidèle aux inspirations de l'Esprit de Dieu, de demeurer, avec l'assistance d'en haut, inviolablement attaché à Dieu; et Dieu alors l'eût toujours soutenu, lui eût toujours été présent par une protection constante, lui eût toujours fourni de nouveaux secours : car, ne plaise au ciel que jamais nous donnions dans cette erreur, si hautement condamnée par l'Église, savoir, qu'il y ait des justes que Dieu laisse manquer de grâces nécessaires, lors même qu'ils veulent agir, et qu'ils s'efforcent d'obéir à ses divines volontés, selon l'état et le pouvoir actuel où ils se trouvent! Si donc Dieu interrompt, à notre égard, le cours de sa providence spirituelle, et laisse tarir pour nous les sources du salut, nous n'en pouvons accuser que nous-mêmes. Il a abandonné les Juifs; mais n'avait-il pas auparavant recherché mille fois cette ingrate nation, et n'avait-il pas employé mille moyens pour vaincre leur opiniâtreté, et pour amollir la dureté de leur cœur? *Jérusalem, Jérusalem, toi qui verses le sang des prophètes, et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants comme sous mes ailes, et tu ne l'as pas voulu! Voilà que votre maison va être déserte* (Luc. 23) (1).

(1) T. XIV, p. 103.

En traitant du *petit nombre des élus*, Bourdaloue s'élève de nouveau avec non moins de clarté et de fermeté contre les erreurs condamnées :

Je l'avoue d'abord, et je m'en suis assez expliqué ailleurs, il y a certaines doctrines suivant lesquelles on ne peut prêcher le petit nombre des élus sans ruiner l'espérance chrétienne, et sans mettre ses auditeurs au désespoir. Par exemple, dire qu'il y aura peu d'élus, parce que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes; parce que Jésus-Christ, Fils de Dieu, n'a pas répandu son sang ni offert sa mort pour le salut de tous les hommes; parce qu'il ne donne pas sa grâce, ni ne fournit pas les moyens de salut à tous les hommes; parce qu'il réserve à quelques-uns ses bénédictions, qu'il épanche sur eux avec profusion toutes ses richesses et toutes ses miséricordes, tandis qu'il laisse tomber sur les autres toute la malédiction attachée à ce péché d'origine qu'ils ont apporté en naissant : je le sais, encore une fois, et j'en conviens, débiter dans une chaire chrétienne de pareilles propositions, et s'appuyer sur de semblables preuves, pour conclure précisément de là que très peu entreront dans l'héritage céleste, et parviendront à la vie éternelle, c'est scandaliser tout un auditoire, et ralentir toute sa ferveur en renversant toutes ses prétentions au royaume de Dieu. Chacun dira ce que les Apôtres dirent au Sauveur du monde, et le dira avec bien plus de sujet qu'eux : *Si cela est de la sorte, qui est-ce qui pourra être sauvé?* (Matth. 19.) Aussi l'Église a-t-elle foudroyé de si pernicieuses erreurs, et a-t-elle cru devoir prévenir par ses anathèmes de si funestes conséquences (1).

Jusqu'ici nous avons donné l'enseignement de l'Église, tel que le P. Bourdaloue l'expose dans ses sermons, contre la doctrine des jansénistes; suivons-le maintenant dans

(1) T. XIV, p. 112.

la lutte qu'il engage contre les erreurs pratiques de l'école de Port-Royal, erreurs qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire dans les âmes l'esprit chrétien; sous différents noms fallacieux, elles cachent autant de machines de guerre qui n'ont que trop efficacement réussi à fausser ou bien à ébranler ou étouffer la foi dans les âmes.

Les points de doctrine contre lesquels le P. Bourdaloue s'est élevé avec le plus d'énergie, traitent du *Rigorisme moral*, de la *Fréquente communion* et de la *Dévotion à la sainte Vierge;* et sous ces titres nous verrons que Port-Royal, à la suite de Saint-Cyran et d'Arnauld, rendait la loi morale chrétienne impraticable, la réception des sacrements impossible, et la dévotion à la sainte Vierge pour le moins inutile.

III. — LE P. BOURDALOUE ET LE RIGORISME JANSÉNISTE.

Le P. Crasset, directeur de la congrégation des Messieurs, à la maison professe de la Compagnie de Jésus, à Paris, publiait, en 1679 (23 octobre), un traité sur la *Dévotion à la sainte Vierge;* dans la préface on lisait (1) : « Nous voyons en ce temps d'étranges bizarreries dans les esprits : pour être dévot à la mode, il ne faut parler que de rigueurs sans en pratiquer aucune; prêcher la pénitence et désespérer les pécheurs; faire valoir les droits de la justice de Dieu contre ceux de la miséricorde; porter l'intérêt de l'amour et remplir tous les cœurs de crainte. Mais ce qui est encore plus surprenant, c'est que cette pénitence dont on intime les obligations avec tant de bruit et tant d'éclat, se réduit à retrancher tous les fidèles de

(1) Préf., p. 79, 80.

l'usage des sacrements, comme s'il n'y avait point de chemin plus sûr pour aller à Dieu que de s'éloigner de Dieu. »

Voilà le jansénisme dans sa *morale pratique : parler beaucoup de pénitence et n'en pratiquer aucune;* remplir d'effroi les cœurs honnêtes, mais timides; supprimer, sous divers prétextes, les sacrements de l'Église et tout recours direct à la Mère de Dieu.

Cette austérité apparente rallia au jansénisme les personnages les plus gravement compromis dans la société frondeuse et légère du temps; leur rapprochement est une censure mystérieuse que la Providence ménageait à la nouvelle école.

La haine des Jésuites, caractère distinctif des disciples de Saint-Cyran, devint bientôt le lien le plus étroit qui unit entre eux les adeptes de Port-Royal; c'est contre la Compagnie de Jésus qu'ils ont dirigé leurs plus violentes attaques, depuis Saint-Cyran et les Arnauld, depuis Pascal qui s'est trouvé, sans trop le savoir, un outil de haine au service de petites passions, jusqu'à Sainte-Beuve, de notre siècle qui s'est fait maladroitement leur dernier apologiste.

Ce qui ressort de toutes les œuvres si vantées de cette école, ce n'est ni la lumière, ni la raison, ni l'amour; elle n'a produit rien de grand, rien de pur; ce qui déborde, c'est une haine jalouse, ténébreuse, perfide.

Parlons maintenant de l'austérité ou plutôt du *rigorisme janséniste*, et pour le bien comprendre, interrogeons le sévère Bourdaloue; nul autre ne pouvait mieux parler de l'austérité chrétienne, c'est un témoignage que tout le monde se plaît à lui rendre, et pour nous en convaincre, entendons le jugement que le président de Lamoignon rendait, à la mémoire de son saint ami. « Sévère et implacable contre le péché, il était doux et compatissant pour le pécheur; loin d'affecter une *austérité rebutante*,

et dont bien des gens de sa profession se font un mérite, il prévenait par un air honnête et affable. *Austère pour lui-même, exact à observer ses devoirs, il était indulgent pour les autres*, sans rien perdre de la sévérité évangélique et sans donner dans aucun relâchement. Ses manières ont plus attiré d'âmes dans la voie du Seigneur, que celles de bien d'autres qui s'imaginent que la vraie dévotion consiste autant dans l'extérieur que dans l'intérieur (1). » Et la vérité seule pouvait mettre un pareil langage sur les lèvres de Lamoignon, membre du parlement et entouré dans sa famille d'amis et d'admirateurs de Port-Royal.

Les discours du P. Bourdaloue sont le commentaire de ce jugement. Sur le sujet qui nous occupe, l'orateur définit clairement ce qu'il faut entendre par la morale sévère ou la voie étroite du salut. C'est la pensée de son confrère le P. Crasset, rendue en d'autres termes :

Bizarre contradiction de notre siècle! jamais dans les entretiens, dans les paroles, dans les leçons de morale, on n'a plus rétréci le chemin du salut, parce que les leçons et les paroles n'engagent à rien, et jamais, en même temps, on ne l'a plus élargi dans la pratique et dans les œuvres, parce que ce sont les œuvres qui coûtent et que c'est la pratique qui mortifie; sans donner dans aucune extrémité, souvenons-nous que la voie du ciel n'est point si étroite qu'on n'y puisse marcher, mais aussi qu'elle l'est assez pour demander toute notre constance, et pour exercer toute notre vertu (2).

Bourdaloue restera toujours dans ce juste tempéra-

(1) *Œuvre de Lamoignon*, président au parlement de Paris. — *Œuvres de Bourdaloue*, Rigaud, t. III, à la fin.
(2) T. XIV, p. 84.

ment ; s'il semble quelquefois, dans ses conclusions morales, restreindre les droits de la liberté, il ne dépasse jamais les limites, et toujours il ajoute un correctif qui ramène le courage ; attention d'autant plus nécessaire que ses auditeurs de bonne foi étaient plus exposés à confondre a sévérité chrétienne avec le rigorisme outré du jansénisme. Les contradictions dans lesquelles sont tombés ses adversaires, prouvent qu'il s'est toujours maintenu au point d'équilibre.

Bourdaloue parle de la *sévérité* dans trois sermons :

Sermon sur *la Sévérité de la pénitence*, pour le quatrième dimanche de l'Avent, prêché devant le roi (1).

Sermon sur *la Sévérité évangélique*, pour le troisième dimanche de l'Avent, aussi prêché devant le roi (2).

Sermon sur *la Sévérité chrétienne*, pour le troisième dimanche après la Pentecôte (3).

Dans le premier sermon sur la *Sévérité de la pénitence*, Bourdaloue déclare inopportun de traiter publiquement de la *Sévérité de la pénitence* avant de bien définir s'il s'agit de l'administration du sacrement de pénitence ou de la pratique de la pénitence : dans le premier cas, le public n'a rien à voir aux obligations du ministre de la pénitence, et il montre les inconvénients graves qui découlent de cette discussion :

C'est, dit-il, diviser les esprits et faire que les peuples qui doivent être jugés par les prêtres dans le saint tribunal, deviennent eux-mêmes les juges des prêtres ; car voilà souvent où tout aboutit.

Tel s'inquiète de ce que les prêtres ne font pas leur devoir dans le sacrement de la pénitence, qui se met très peu en

(1) T. I, p. 161.
(2) *Second Avent*, t. I, p. 363.
(3) T. VI, p. 111.

peine d'y faire le sien. Tel accuse les prêtres de faiblesse et de corruption dans leur morale, qui n'accomplit pas même ce que lui impose la morale la moins étroite. On voudrait en général des prêtres sévères et zélés, tandis qu'en particulier on n'a pas le moindre zèle, ni la moindre sévérité pour soi-même.

Cependant, chrétiens, c'est surtout dans le pécheur que doit être la sévérité de la pénitence, puisque c'est dans le pécheur qu'est le désordre du péché. Si les prêtres doivent avoir de la sévérité, ce n'est que pour suppléer à celle qui nous manque. Car, que peut servir toute la sévérité des prêtres, quelque pure et quelque sainte qu'elle soit, si elle n'est pas précédée ou du moins accompagnée de la nôtre? Ne parlons donc point de la sévérité de la pénitence par rapport aux ministres que Dieu a choisis, et qu'il a revêtus de son pouvoir pour être, dans le sacré tribunal, comme ses lieutenants et les défenseurs de ses intérêts. S'il y a dans l'exercice de leur ministère quelque abus à réformer, laissons-en le soin aux prélats et à ceux qui ont autorité dans l'Église. Mais nous, ne pensons qu'à nous-mêmes, puisque nous ne devons répondre que de nous-mêmes. Or, je dis que le grand principe qui doit animer et régler notre pénitence, c'est la sévérité : sévérité nécessaire et sévérité douce (1).

C'est ainsi que Bourdaloue met chacun à sa place et ramène la question à son vrai point de départ. La sévérité n'est utile qu'au pécheur; à lui de la mettre en pratique; quant au ministre de la pénitence, il prendra sa direction auprès des évêques, ses chefs.

Le pécheur doit être sévère pour lui-même, parce que l'homme, dans la pénitence, fait l'office de Dieu qui juge et punit le mal dans la rigueur de sa justice.

En quoi consiste la sévérité de la pénitence? Quel est

(1) T. I, p. 164.

son objet? l'orateur va nous le dire; et sa parole qui fait simplement appel à la droite raison, ne peut être rejetée par qui que ce soit.

L'allusion aux anciens canons est un trait qui va droit au but : les partisans des jansénistes parlaient plus des saints canons que des réformes qu'ils imposent.

Oui, mes frères, en quoi consiste, et a toujours consisté son essentielle sévérité, c'est de nous réduire aux bornes étroites de la raison que Dieu nous a donnée; et, quand nous en sommes sortis, de nous y faire rentrer, en nous obligeant à être raisonnables contre nous-mêmes et aux dépens de nous-mêmes. Car c'est là ce qui nous coûte, et ce que nous trouvons de plus difficile dans la pénitence; de nous interdire tout ce que notre propre raison nous fait connaître, ou péché, ou cause du péché; d'arracher de nos cœurs des affections que nous jugeons nous-mêmes criminelles et sources du péché; de renoncer à mille choses agréables, mais que nous savons être pour nous des engagements au péché. Hors de là, on se soumettrait à tout le reste; et pourvu qu'on en fût quitte pour ce qui était ordonné par les anciens canons, on consentirait sans peine qu'ils fussent renouvelés; on jeûnerait, on se couvrirait du cilice et de la cendre, on se prosternerait aux pieds des prêtres : mais d'étouffer une vengeance dans son cœur, mais de pardonner une injure, mais de rendre un bien mal acquis, mais de rétablir l'honneur flétri par une médisance, mais de sacrifier à son devoir une passion tendre, mais de rompre un commerce dangereux et de se détacher de ce qu'on aime, voilà ce qui révolte la nature, et ce qui désole le pécheur.

Cependant voilà ce que j'appelle, souffrez cette expression, et ce qui est en effet le raisonnable de la pénitence; si raisonnable, que vous êtes les premiers à convenir qu'on ne peut pas se dispenser de l'exiger de vous; si raisonnable, que vous seriez vous-mêmes scandalisés si l'on ne l'exigeait pas. Le reste était d'institution humaine, mais ce raisonna-

ble est de droit naturel et divin, le reste a pu changer, mais ce raisonnable subsistera toujours, et est en quelque manière aussi immuable que Dieu ; le reste dépendait de l'Église, mais ni l'Église, ni ses ministres, ne peuvent rien sur ce raisonnable ; et il n'y a point d'autorité sur la terre, il n'y en a point dans le ciel qui puisse nous décharger de l'obligation où nous sommes de l'accomplir (1).

On ne peut s'expliquer plus clairement. Et cette guerre qu'il faut se déclarer à soi-même est une source de paix ; voilà le miracle de la pénitence. De la paix naît la joie ; fait incontestable, et le prédicateur de se récrier contre les téméraires qui osent faire de la sévérité de la pénitence un obstacle à la pénitence. Voilà le langage de la raison, en ceci d'accord avec la Foi ; nous allons lui opposer l'enseignement de l'école de Port-Royal, enseignement impraticable, dont la dernière conséquence est de jeter le désespoir dans les consciences faibles et de précipiter les libertins dans l'abîme du mal :

Après un exposé de la doctrine catholique, Bourdaloue se résume en ces termes :

On veut une pénitence extrême, sans adoucissement, sans attrait, parce qu'on n'en veut point du tout. Si je la faisais, dit-on, c'est ainsi que je la voudrais faire ; mais on en demeure là, et l'on se sait bon gré de cette disposition prétendue où l'on est de la bien faire, supposé qu'on la fît, quoiqu'on ne la fasse jamais. Ou tout, ou rien, dit-on ; mais bien entendu qu'on s'en tiendra toujours au rien, et qu'on n'aura garde de se charger jamais du tout (2).

En ces quelques lignes, Bourdaloue nous apprend ce

(1) T. I, p. 183.
(2) *Ibid.*, p. 197.

qu'il faut penser de la *morale sévère*, de ses prédicants, de ses adeptes.

Ce passage fait époque dans l'histoire du jansénisme, Arnauld le signale à deux reprises différentes dans ses œuvres : au tome VIIIe, p. 192, il en parle au docteur Steyaert (1) ; au tome XXVIe, il y revient encore, à la page 176, dans une réponse à l'évêque de Tournai. Dans les deux cas, il condamne le P. Bourdaloue et appuie son jugement sur le jugement de la princesse de Conti, dont le nom s'est trouvé mêlé à beaucoup d'intrigues ainsi qu'à de grands actes de charité. Sa vie, dit un historien (2), *demeure un peu voilée.* Le prince de Conti, en l'épousant, épousa sa riche dot et aussi ses querelles, et tous deux devinrent de zélés jansénistes (3).

La duchesse de Longueville, sœur des princes de Condé et de Conti, était sa belle-sœur. Port-Royal leur ouvrit ses portes et les honora du titre de *Mères de l'Église.*

Elles assistaient aux sermons de l'Avent à la Cour, en 1670, et entendirent le sermon sur la *Sévérité de la Pénitence*. Laissons maintenant Arnauld raconter lui-même ce qui se passa : « Il n'y a guère eu de princesse

(1) Docteur en théologie de l'Université de Louvain.

(2) Amédée Renée. *Les nièces de Mazarin*, in-8°. 1858, 5e édit.

(3) La duchesse de Longueville s'est aussi déclarée l'adversaire de Bourdaloue. Lorsque le Jésuite orateur parut à la Cour dans tout son éclat, elle avait dépassé la cinquantaine, et soutenait avec ardeur son rôle d'autrefois dans le camp des nouveaux frondeurs. Par une démarche, qui contraste singulièrement avec l'ensemble de sa vie, elle se fit l'avocate de l'école *austère* de Port-Royal ; elle se chargea de présenter au roi deux Mémoires touchant les infractions à la *paix de Clément IX*. Dans le premier Mémoire, les disciples de saint Augustin gémissent de voir qu'au moment où « ils commencent à défendre l'Église contre les Calvinistes, et à mériter les éloges et les approbations des premiers personnages de l'Église, ils ne font pas, à l'égard des anciens ennemis de ces Messieurs, tout l'effet qu'on en attendait ». Après ce préambule, l'auteur du Mémoire énumère

en France, dans ce dernier siècle, qui ait été plus généralement estimée par sa piété que feu Mme la princesse de Conti. Elle était un jour au sermon d'un des Pères de la Compagnie qui a les plus grands talents pour la prédication. Il prêchait de la pénitence; et dans le premier point, il parla avec beaucoup de force contre ceux qui entretenaient les pécheurs dans leurs habitudes criminelles par leur conduite relâchée. Mais dans le second, il n'eut pas moins de soin d'avertir les auditeurs de se garder de ceux qui conduisent les âmes avec des sévérités excessives. Cette princesse dont toute la Cour a connu la justesse d'esprit et la droiture de cœur, témoigna, par sa contenance, en être blessée. Ce que ce Père ayant remarqué, et n'étant pas bien aise d'être mal dans son esprit, il la vint voir pour justifier ce qu'il avait dit. Mais elle lui parla d'une manière admirable. Elle lui avoua que cette dernière partie de son sermon l'avait fort scandalisée; qu'elle avait peine à souffrir qu'on parlât dans des discours publics contre les directeurs sévères; que cela donnait occasion au peuple de fuir la conduite de tous ceux qui tâchent de faire marcher les âmes par la voie étroite

toutes les infractions dont les Jésuites se sont rendus coupables; il cite les noms des PP. Chauraud, Coret, Guillemin, Adam; il termine la liste par le P. Bourdaloue « *célèbre par ses prédications et plus célèbre encore, s'il se peut, par son zèle amer* et par *ses emportements*; il est accusé d'avoir dit, il n'y a pas longtemps, que les Jansénistes étaient des hérétiques très dangereux, et qu'ils ne haïssaient les Jésuites que comme les loups haïssent les chiens du berger. On ne peut s'empêcher, ajoute le Mémoire, de faire remarquer, en passant, la charité de *ce bon religieux*, qui lui fait prendre pour des bêtes farouches tous ceux qu'il n'honore pas de sa bienveillance, et cette humilité profonde, avec laquelle il déclare, dans cette comparaison, que lui et ses compagnons sont les chiens fidèles à qui Jésus-Christ a confié, dans ces derniers temps, la garde et le salut de son troupeau. » (*Œuvres* Arn., t. XXVI, p. 346.) Tous ces propos, allégués sans preuve, ne méritent guère confiance.

de l'Évangile, ce qui ne saurait manquer de paraître sévère à bien des personnes ; qu'on décriait par là les plus gens de bien dans l'esprit du commun du monde ; qu'au reste, elle ne pouvait deviner à qui on en voulait, quand on déclamait contre les directeurs trop sévères, qu'elle connaissait ceux qu'elle voyait bien qu'il avait voulu marquer par là ; mais que, bien loin de croire qu'ils le fussent trop, elle appréhendait pour eux qu'ils ne le fussent pas assez, et qu'elle ne pouvait s'ôter cette crainte de l'esprit, quand elle comparaît la conduite de ceux qui passent pour les plus rigoureux avec l'esprit et les maximes de l'Évangile (1). »

En un mot pour nous servir d'une expression vulgaire qui eut plein succès dans le parti, « la princesse *lava la tête à Bourdaloue* (2). »

Le récit d'Arnauld, imprimé une première fois à Cologne en 1691, et réimprimé après la suppression de la Compagnie en 1779, nous paraît être d'une authenticité douteuse. Si la princesse a entendu blâmer les *directeurs sévères* à la chapelle des Tuileries, comme les journaux du temps permettent de le supposer, nous doutons qu'elle se soit permis de manifester sensiblement sa désapprobation devant le roi ; si Louis XIV avait encore des faiblesses pour les nièces de Mazarin, il avait aussi une haine profonde pour les jansénistes. On sait aussi que le roi tenait rigoureusement à l'étiquette et à la bonne tenue dans l'Église, d'où nous concluons que la princesse de Conti s'est tenue sur la réserve, que Bourdaloue ne s'est imposé aucune réparation, qu'il ne s'est pas *laissé laver la tête* par la princesse, et sur tous ces points nous nous

(1) Arnauld répète la même anecdote au t. XXVI, p. 176, et nomme le P. Bourdaloue.

(2) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 33.

permettons de donner au chroniqueur un démenti formel. Ici, comme pour le sermon de la *Conversion de Magdeleine* qui suivit le sermon sur *l'Impureté*, des écrivains ont inventé des réparations imaginaires. Bourdaloue était entièrement désintéressé de l'estime de la princesse de Conti. On peut d'ailleurs demander à Arnauld comment il a su ce qui s'est passé entre la princesse et le religieux ; il répondra dans sa langue équivoque « elle lui parla d'une manière admirable, *ainsi que je l'ai appris d'une personne qui y était présente ou à qui elle le raconta aussitôt après,* » tout ce langage est enveloppé d'un brouillard d'invraisemblance qui sont l'esprit de secte et ne mérite aucune foi. Le caractère connu de Bourdaloue est une garantie contre une pareille conduite. Nous pourrions encore appuyer notre démenti sur les dernières pensées du sermon dans lequel nous voyons éclater les vertus apostoliques du prédicateur indépendant, austère, et miséricordieux comme le sauveur qu'il prêche. Le P. Bourdaloue se peint lui-même, lorsque dans un élan du cœur vers Dieu :

Je ne serai jamais assez téméraire pour prêcher votre miséricorde sans prêcher votre justice, parce que je sais les conséquences dangereuses qu'en tirerait l'impiété; mais aussi me ferais-je un crime de prêcher les rigueurs de votre justice sans parler en même temps des douceurs de votre miséricorde, parce que la foi m'apprend, et que c'est vous-même qui me l'avez révélé, que votre miséricorde sauve les pécheurs, au lieu que votre justice seule ne peut que les damner et les réprouver. Je joindrai donc l'un et l'autre ensemble, pour pouvoir toujours dire, comme David : Seigneur, je chanterai vos bontés et vos jugements; et quand les pécheurs du siècle devraient abuser de cette inépuisable miséricorde que je leur annoncerai pour votre justification, Seigneur, je ne cesserai point de la publier hautement, afin

que vous soyez reconnu pour ce que vous êtes, c'est-à-dire pour un Dieu également juste et bon; et qu'à l'égard des impies mêmes, vous soyez à couvert de tout reproche, quand l'excès de leurs désordres vous forcera un jour à les condamner (1).

Le P. Bourdaloue a suffisamment exposé, dans le sermon sur la *Sévérité de la pénitence*, ce que l'on doit penser du rigorisme janséniste, qu'il faut remplacer par une sévérité vraiment chrétienne. Désormais il ne discute plus avec ses adversaires, mais il saisit toutes les occasions de les démasquer; il relève surtout leur hypocrisie manifeste : hypocrisie de langage et de conduite.

Parlant de la *sainteté*, dans son premier Avent, il convient que les vraies vertus, par l'abus qu'on en fait en affectant la prétention de les imiter, produisent, contre l'intention de Dieu, les *fausses vertus;* le démon prend à tâche de contrefaire la vraie humilité par mille vains fantômes d'humilité, la vraie sévérité de l'Évangile par l'apparente sévérité de l'hérésie, le vrai zèle par le zèle jaloux (2)...

Dans le sermon sur la *Sévérité évangélique*, nous lisons :

On a du zèle pour maintenir la discipline, et l'on ne craint pas de le faire hautement valoir et de l'opposer à la licence et aux dérèglements du siècle. Autre erreur, dit saint Augustin; car ce zèle de la discipline, si louable d'ailleurs et si nécessaire, ne coûte rien dans les entretiens, dans les cercles, dans les livres, dans les chaires même et dans les discours publics; le bornant là, on n'en est point incommodé; au contraire, on s'en fait honneur, et l'abus en vient jusques à ce point, que le libertinage même s'accoutume à tenir ce

(1) T. I, p. 198.
(2) *Serm. sur la Sainteté*, t. I, p. 254.

langage, parce que c'est le langage à la mode, et qu'on a trouvé le secret de faire impunément toutes choses, pourvu qu'on parle sévèrement (1).

C'est ce que l'histoire du jansénisme prouve surabondamment.

Le P. Rapin, dans ses Mémoires (2), parle des rendez-vous que se donnaient les élus à l'hôtel de Nevers. La description qu'il nous en a laissée, rappelle un passage du sermon pour le jour des Cendres, où Bourdaloue semble parler de ces réunions trop peu sévères, ainsi que des délicatesses de la marquise de Sablé, qui savait admirablement accommoder sa santé, sa table et ses habitudes de bonne maison avec les exigences de la morale dite sévère. Nous lisons :

Mais ce que les saints ne comprenaient pas est devenu un des secrets de la dévotion du siècle : car on peut dire que jamais siècle n'a parlé avec plus d'ostentation que le nôtre de la pénitence sévère, ni n'a porté plus loin, dans la pratique, le raffinement sur tout ce qui s'appelle vie douce; ne s'aveugle-t-on pas même jusqu'à se faire un devoir de ménager son corps? ne va-t-on pas même jusqu'à se persuader qu'on est nécessaire au monde, et que c'est une raison supérieure pour se dispenser des lois les plus communes de la mortification chrétienne? Cependant, l'Apôtre l'a dit, et il est vrai : La pénitence, pour être parfaite, doit s'étendre jusqu'à la haine de soi-même; et l'on ne peut bien réparer le péché qu'en crucifiant cette chair de péché qui est l'ennemie de Dieu (Galat. 8) (3).

Bourdaloue condamne encore l'hypocrisie des jansé-

(1) T. I, p. 373.
(2) *Ibid.*, p. 403 et suiv.
(3) T. II, p. 74.

nistes, en démontrant largement la fausseté de cette proposition, qu'une doctrine est bonne, par là même qu'elle est sévère et ennemie des sens.

Et voilà, mes chers auditeurs, l'un des plus subtils stratagèmes de l'ennemi de notre salut. Il ne sait pas moins pervertir les âmes par l'apparence de l'austérité que par les charmes de la volupté; et son adresse a toujours été de faire que les mêmes moyens dont les saints se sont servis pour assujettir la chair à l'esprit, qui sont la mortification et la pénitence, fussent employés par les hérétiques pour s'élever contre Dieu, et pour se soustraire à l'obéissance de son Église. Comme si ce prince du monde, non content d'avoir les sacrifices et les adorations qu'il reçoit des idolâtres dans le paganisme, voulait encore avoir parmi les chrétiens ses confesseurs et ses martyrs, qui fissent gloire de se mortifier et de se crucifier eux-mêmes pour lui. Or, qui sont-ils, si ce ne sont pas ces esprits entiers et rebelles dont je parle, et les connaissez-vous par un caractère plus marqué que celui-là? Esprits d'autant plus pernicieux (cette réflexion est singulière, ne la perdez pas), esprits d'autant plus pernicieux, qu'en fait d'hérésie, l'apparence de l'austérité est souvent plus dangereuse que la corruption et le relâchement : pourquoi? en voici la raison évidente : parce qu'une hérésie qui penche vers le relâchement, n'ayant rien qui lui donne de l'éclat, étant combattue par les principes de tous les gens de bien, et choquant d'une manière ouverte les maximes fondamentales de l'Évangile, elle tombe et se détruit d'elle-même; au lieu que celle qui semble porter à la sévérité, s'acquiert par là même un certain crédit qu'on ne renverse pas aisément, parce qu'elle prévient d'abord en sa faveur tout ce qu'il y a d'esprits simples et bien intentionnés, et qu'elle trouve d'ailleurs dans leur ignorance et leur opiniâtreté de quoi se fortifier et se maintenir (1).

(1) T. VI, p. 122.

Dans le sermon sur le *Jugement de Dieu*, au commencement de la deuxième partie, l'orateur fait encore ressortir la mauvaise foi des partisans de la morale sévère, qui réclament *l'esprit de douceur et de modération* dès qu'ils sont mis en jugement; ils veulent ainsi que les prêtres, qui sont les lieutenants de Dieu et qui président de sa part au jugement secret de nos âmes, dans le sacrement de pénitence, deviennent en cela les complices de leur lâcheté...

Il arrive tous les jours, par une prévarication indigne, mais qui est celle de notre siècle, que lors même que nous nous scandalisons en général de la trop grande facilité des ministres de l'Église, nous l'entretenons en particulier par cent manières artificieuses dont nous nous servons pour les faire entrer dans nos pensées et dans nos intérêts; et que ne trouvant point pour autrui de *confesseurs assez sévères*, nous en formons pour nous-mêmes de plus indulgents et de plus accommodants. Car de là vient l'espèce de nécessité où nous les mettons de garder avec nous tant de mesures, d'imaginer tant d'adoucissements, de chercher tant de tempéraments, et cela au préjudice de la sainte fonction qui leur est confiée, et qu'ils n'ont pas la force de soutenir, parce que nous en avons trop pour arrêter leur zèle et pour l'énerver (1).

L'orateur va mettre à l'épreuve la bonne foi de ses auditeurs. Il leur proposera de s'en tenir aux décisions des casuistes les plus modérés, en les défiant de les accepter; pourquoi donc les accuser de relâchement quand on ne se sent pas la force de se soumettre à leur direction? Suivons-le dans ce nouvel assaut :

Appliquez-vous à ma supposition. Que je ramasse dans

(1) T. VII, p. 425.

ce discours tout ce qu'enseignent les théologiens; je dis les théologiens les plus modérés et les plus éloignés de porter les choses jusqu'à l'excès d'une indiscrète sévérité; je dis même, si vous voulez les plus commodes et les plus soupçonnés, soit avec sujet, soit sans sujet, de pencher vers le relâchement, que je ramasse, dis-je, tout ce qu'ils enseignent et qu'ils soutiennent être d'une obligation étroite de conscience, et à quoi néanmoins la conscience souvent des plus zélés contre eux et contre leur morale n'est pas dans la disposition de se soumettre. Tout commodes qu'on les prétend, que je rapporte ici, sans y rien ajouter et dans les termes les plus simples, leurs décisions sur certains chefs qui touchent les intérêts des hommes, et que j'en fasse l'application à tel qui se pique le plus d'une conscience timorée : il y en aura peu dans cette assemblée que je ne confonde, et peut-être intérieurement que je ne révolte (1).

Nous avons entendu le P. Bourdaloue faire maintes fois profession de sévérité dans la morale, il proteste de nouveau contre la morale relâchée, à la fin de la première partie du sermon sur *la Grâce*. Ce passage donne la mesure et le mode de sévérité que Dieu demande dans les directeurs qui ont charge d'âmes.

Je ne dis pas, mes frères, que nous devions flatter les pécheurs par de lâches complaisances : vous n'ignorez pas combien j'ai ce sentiment en horreur; je ne dis pas que nous ne devons point obliger les pécheurs à tout ce que l'Évangile a de plus austère, aux rigueurs de la pénitence, au crucifiement de la chair, à la mortification de l'esprit : malheur à moi si j'en rabattais un seul point! Mais je dis qu'à cette sévérité, qui pourrait seule éloigner les pécheurs, il faut joindre cette douceur qui les ramène; je dis qu'il faut proportionner cette sévérité aux dispositions des sujets, comme la grâce elle-

(1) T. I, p. 133.

même s'y accommode, et non pas l'appliquer sans discernement et sans prudence, aux uns trop, aux autres trop peu, à ceux-ci hors de leur état, à ceux-là par-dessus leurs forces; je dis qu'il faut avoir de saintes adresses pour faire embrasser cette sévérité et même pour la faire goûter, montrant qu'elle est praticable, et ne portant jamais les choses à des excès qui donnent lieu aux mondains de les traiter d'impossibles : je ne dis pas, encore une fois, qu'il ne faille jamais user de sévérité dans la conduite des âmes; mais je dis que ce doit être une sévérité discrète, une sévérité qui se fasse aimer, une sévérité qui rende le joug de Dieu supportable, et non point une sévérité pharisaïque, une sévérité sans onction, une sévérité impérieuse, une sévérité sèche et rebutante, une sévérité qui ne pourrait convenir qu'à des esclaves, mais qui ne convient nullement aux enfants de Dieu. Plût au Ciel, mes frères, que nous fussions tous bien persuadés de cette vérité, puisque rien ne contribuerait davantage à la sanctification du christianisme (1).

Le trait suivant, recueilli dans un sermon sur *l'Amour de Dieu*, complète l'idée du régime moral qu'adopte le P. Bourdaloue. Pascal et Arnauld, personne ne l'ignore, ont été les promoteurs les plus ardents de l'erreur janséniste, et en particulier de cette austère morale dont ils ont parlé avec tant de mauvaise foi. Bourdaloue les montrait du doigt, lorsqu'il s'écriait dans le panégyrique de saint Ignace :

Apôtres de la pénitence pour la prêcher, et ses déserteurs quand il a été question de la pratiquer; ennemis déclarés d'une vie commode, lorsqu'il a seulement *fallu la combattre dans une pompeuse morale*, mais attachés à toutes les commodités de la vie, lorsqu'il s'est agi de les prendre et de se les procurer : hypocrites pharisiens, contre qui le Sauveur

(1) T. III, p. 244.

du monde s'est tant élevé, et qu'il a si bien marqués dans l'Évangile, en disant que tout leur zèle se terminait à charger leurs frères de fardeaux lourds et accablants, tandis qu'ils ne voulaient pas même les toucher du doigt (1).

Dans le sermon sur *la Médisance*, pour le XI[e] dimanche après la Pentecôte, Bourdaloue met en scène l'auteur des *Provinciales*, géomètre habile, écrivain distingué, mais aussi instrument trop docile d'une secte qui a fait le le malheur de la religion et de la France au dix-septième siècle. Nous donnons ici, dans son entier, le portrait de Pascal, tel que nous l'a laissé le P. Bourdaloue; c'est moins un portrait qu'une flétrissure trop méritée.

Mais savez-vous, chrétiens, ce qui m'étonne? c'est que dans un siècle tel que le nôtre, je veux dire dans un siècle où nous n'entendons parler que de réforme et de morale étroite, on voit des gens pleins de zèle, à ce qu'il semble, pour la discipline de l'Église et pour la sévérité de l'Évangile, suivre toutefois les principes les plus larges sur un des devoirs les plus rigoureux de la justice chrétienne, qui est la restitution de l'honneur et sa réparation. Un homme aura passé toute sa vie à décrier, non seulement quelques particuliers, mais des sociétés entières. Il aura employé ses soins à réveiller mille faits injurieux et calomnieux; et comme si ce n'était pas assez de les avoir débités de vive voix, et d'en avoir informé toute la terre, ou par lui-même, ou par d'autres animés de son esprit, il se sera servi de la plume, pour les tracer sur le papier et pour en perpétuer la mémoire dans les âges futurs. Cependant cet homme meurt, et sur tout cela l'on ne voit de sa part nulle satisfaction. On ne pense pas même à entrer pour lui là-dessus en quelque scrupule; et sans hésiter, on dit : C'était un homme de bien, c'était un grand serviteur de Dieu, il est mort dans des sentiments de piété qui pénétraient les cœurs et qui ont

(1) T. XIII, p. 57.

édifié tout le monde. Je le veux, mes frères, et je ne rabattrai rien de l'opinion de sa bonne vie. Mais après tout, trois choses me font de la peine : l'une, qu'il est incontestablement chargé d'une multitude infinie de médisances, et de médisances atroces; l'autre, que toute médisance qui n'est pas réparée autant qu'elle pouvait et qu'elle devait l'être, devient dès lors, au jugement de Dieu, et selon la doctrine la plus relâchée, un titre certain de condamnation? et la troisième, enfin, qu'il ne paraît rien qui donne à connaître que ce mourant ait marqué quelque repentir de ses médisances passées, et qu'il ait pris quelques mesures pour les effacer. Voilà ce que je vous laisse concilier avec la sainteté de la vie, et la sainteté de la mort. C'est un mystère pour moi incompréhensible, et un secret que j'ignore (1).

On ne peut s'y méprendre, Antoine Arnauld seul pourrait disputer à son complice l'honneur d'être signalé à l'auditoire comme un médisant et un calomniateur; mais les circonstances de la mort, signalées par l'orateur, nous obligent à rester bien en deçà de l'année 1694, année de la mort d'Arnauld, époque à laquelle le P. Bourdaloue n'avait plus aucun motif pressant de jeter l'anathème sur la mémoire de Pascal. En 1682, Bourdaloue trouvait l'occasion de faire allusion à l'habile *menteur* de Port-Royal, mort, il est vrai, depuis vingt ans (1662), mais un moment ressuscité de ses cendres par le bruit qui s'élevait autour de son lit funèbre.

Pascal avait été d'un tempéramment délicat; l'esprit, chez lui, avait de bonne heure épuisé la nature, et du jour qu'il se mit à la merci de l'école de Port-Royal, la passion la plus funeste pour un homme de sa trempe, la haine du sectaire, acheva de miner ses forces. Ce n'était certainement pas la direction de M. Singlin, ni la morale de Port-

(1) T. VI, p. 409.

Royal des Champs qui pouvaient ramener la paix dans cette âme fatiguée et frappée par les visions et les agitations de la conscience. Son âme, jeune encore, fut épuisée dans sa fécondité par le vilain métier de pamphlétaire que lui imposaient Nicole, Arnauld, Singlin; il tomba malade dans la force de l'âge et alla mourir chez sa sœur. Ses derniers moments sont entourés d'un mystère impénétrable; les rapports des témoins oculaires sont contradictoires; le curé de Saint-Etienne, Beurier, après avoir parlé de rétractation des erreurs jansénistes, revient sur son premier rapport (1), et confesse qu'il n'a pas bien compris les paroles du mourant. En 1682, la question fut agitée de nouveau, et le P. Bourdaloue en prit l'occasion de protester contre cette mémoire déjà flétrie; il s'autorisa de ce réveil du mort pour accabler de sa parole vengeresse la mémoire du calomniateur; de là ces affirmations terribles :

On parle de *réforme et de morale étroite* et l'on suit les principes les plus larges sur un des devoirs les plus rigoureux de la justice chrétienne qui est la *restitution de l'honneur et de la réputation...* Un homme aura passé sa vie entière à décrier non seulement des particuliers, mais des *sociétés entières...*, il se sera servi de sa plume... pour en perpétuer la mémoire..., cependant cet homme meurt et sur tout cela on *ne voit de sa part nulle satisfaction*, et l'on dit sans hésiter « que cet homme était un grand serviteur de Dieu... »

Bourdaloue rendait ainsi publiquement hommage à la vérité, abandonnait Pascal à la justice divine et vengeait ses confrères des calomnies dont ils avaient été l'objet.

On nous permettra de ne tenir aucun compte des récits de M. Sainte-Beuve, sur la mort de Pascal. En éclectique consommé, il le fait mourir comme un incrédule, puis en

(1) Voir notice sur Port-Royal, *Mémoires* Petitot, 2e série, t. XXXIII, p. 105.

prédestiné, et même *dans un ravissement de joie*, d'après les témoignages de Ste Marthe et d'Arnauld (1). Quelle confiance mérite la parole d'hommes qui absolvent si facilement un calomniateur impénitent? Ce qui est hors de doute, c'est que le mystère a enveloppé son agonie, alors qu'il était facile et même nécessaire de faire le jour sur les derniers instants d'un homme aussi célèbre; le silence le condamne. Encore à propos du rigorisme janséniste, le P. Bourdaloue nous trace le portrait d'Antoine Arnauld.

L'action du docteur sur la société du dix-septièm siècle a été moins pénétrante que l'action de Pascal, mais elle a été plus persévérante et non moins préjudiciable à la saine doctrine comme à la saine morale. La haine des Jésuites était héréditaire dans la famille Arnauld, et le dernier de la famille, Antoine, depuis appelé le grand Arnauld par les sectaires, a soutenu la tradition de ses pères. Il s'annonça dans le monde janséniste par le livre de la *Fréquente communion* dont nous aurons à parler, et devint l'avocat de tous les intérêts compromis de la nouvelle secte. Champion de la morale austère, il se fit peu de scrupule de semer partout le mensonge, l'équivoque et la haine. C'est cette contradiction entre les austères principes qu'il affichait et sa conduite pratique que Bourdaloue combat et poursuit de sa vive éloquence, dans le discours suivant :

Le sermon sur *la Sévérité chrétienne* (2) établit que la vraie sévérité pour un chrétien consiste dans la docilité de l'esprit et dans la mortification du cœur, deux vertus essentielles dans un disciple de Jésus-Christ, et assurément fort étrangères aux disciples du Port-Royal, où tout

(1) *Histoire de Port-Royal,* t. III, p. 362-370.
(2) T. VI, p. 111.

est révolte contre l'autorité de l'Église et de l'État, où tout est violence dans les ressentiments.

Ce remarquable discours est riche en application aux disciples de Port-Royal; il les compare aux pharisiens de l'Evangile, et ce seul rapprochement est une condamnation. Pour la rendre plus sensible, l'orateur montre dans le détail tous les points de ressemblance. Il s'en prend aux hommes, à ces grands observateurs d'une morale étroite en apparence ; à ces femmes avides d'austérité, qui feraient beaucoup mieux de respecter les décisions de l'Eglise, de se taire dès qu'elle a parlé, de croire ce qu'elle croit et parce qu'elle le croit (1). Il reproche aux auditeurs qu'il a en vue, de se servir d'une fausse austérité pour accréditer et appuyer l'erreur avec un danger d'autant plus grand, qu'en fait d'hérésie, l'apparence d'austérité est souvent plus dangereuse que la corruption et le relâchement. L'austérité de la vie, aux yeux de Bourdaloue, est équivoque; il ne veut donc juger de personne par cette austérité, mais par la docilité de l'esprit (2).

Dans la deuxième partie du discours, Bourdaloue montre que la sévérité pharisaïque n'est qu'un voile pour dissimuler les passions les plus animées et les plus violentes; et l'orateur développe cette pensée, puis il la résume sous les traits d'une physionomie bien connue, et que tous appellent par son nom. On ne peut s'y méprendre, l'orateur trace le portrait d'Arnauld. M. Sainte-Beuve, dans son *Histoire de Port-Royal*, signalant ce portrait, dit : « Je veux présenter un portrait de lui, peu à son avantage, en laid, mais *ressemblant*, tracé de main de maître par Bourdaloue... (3). »

(1) T. VI, p. 119 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 127.
(3) T. II, p. 168.

Nous n'y contredirons pas, et tout homme initié tant soit peu à l'histoire du jansénisme, reconnaîtra l'avocat de Port-Royal, tel qu'il a existé en réalité, dépouillé de cette auréole de grandeur dont certaine opinion avait bien gratuitement orné son front. Nous citons :

On est sévère ; mais en même temps on porte dans le fond de l'âme une aigreur que rien ne peut adoucir ; on y conserve un poison mortel, des haines incapables, des inimitiés dont on ne revient jamais. On est sévère : mais en même temps, on entretient des partis contre ceux qu'on ne se croit pas favorables, on leur suscite des affaires, on les poursuit avec chaleur, on ne leur passe rien, et tout ce qui vient de leur part, on le rend odieux par les plus fausses interprétations. On est sévère : mais en même temps, on ne manque pas une occasion de déchirer le prochain et de déclamer contre lui. La loi de Dieu nous défend d'attaquer même la réputation d'un particulier ; mais par un secret que l'Évangile ne nous a point appris, on prétend, *sans se départir de l'étroite morale qu'on professe, avoir droit de s'élever contre des corps entiers ;* de leur imputer des intentions, des vues, des sentiments qu'ils n'ont jamais eus ; de les faire passer pour ce qu'ils ne sont point, et de ne vouloir jamais les connaître pour ce qu'ils sont ; de recueillir de toute part tout ce qu'il *peut y avoir de mémoires scandaleux, qui les déshonorent, et de les mettre sous les yeux du public, avec des altérations, des explications, des exagérations qui changent tous les faits, et les présentent sous d'affreuses images.* On est sévère, mais en même temps on est délicat sur le point d'honneur jusqu'à l'excès, on cherche l'éclat et l'ostentation dans les plus saintes œuvres, et l'on y affecte une singularité qui distingue ; on est possédé d'une ambition qui vise à tout, et qui n'oublie rien pour y parvenir ; on est bizarre dans ses volontés, chagrin dans ses humeurs, piquant dans ses paroles, impitoyable dans ses arrêts, impérieux dans ses ordres, emporté dans ses colères, fâcheux et

importun dans toute sa conduite. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'en cela souvent on croit rendre service à Dieu et à son Église, comme si l'on était expressément envoyé dans ces derniers siècles pour faire revivre les premiers, pour corriger les abus imaginaires qui se sont glissés dans dans la direction des consciences, et pour séparer l'ivraie du bon grain. Car c'est ainsi que le Fils de Dieu l'avait prédit à ses apôtres : *Venit hora ut omnis qui interficit vos. arbitretur obsequium se præstare Deo* (1).

Ainsi le docteur sévère gardait, au fond du cœur, la haine héréditaire de sa famille contre les Jésuites; il semait la zizanie, interprétait tout en mal, il déchirait le prochain et des sociétés entières ; l'énumération est longue et toujours vraie, et ne peut s'appliquer à nul autre qu'au docteur Arnauld.

Sainte-Beuve ne s'y est pas trompé, et tel que nous le connaissons, il a fallu que son œil exercé fût bien assuré de la réalité de la ressemblance, pour s'en faire le garant. Peu d'hommes ont vu de plus près toutes les pièces du procès, et nul n'était mieux pourvu des dons de l'intelligence et de l'esprit pour saisir la ressemblance ; on peut donc s'en rapporter à son jugement et, par une conséquence toute naturelle, mettre un terme à cette admiration de convention que quelques âmes candides accordent trop facilement à cet agitateur habile, inquiet, vagabond, menteur, orgueilleux et suffisant.

Nous n'avons pas encore fini avec Arnauld. Dans la querelle du jansénisme, il paraît partout ; dès l'origine, il se fait une place d'honneur dans la dispute soulevée au sujet de la *Fréquente Communion*, question où le P. Bourdaloue s'est trouvé mêlé et sur laquelle nous avons quelques mots à dire.

(1) T. VI, p. 139.

IV. — LE P. BOURDALOUE ET LE LIVRE DE LA FRÉQUENTE COMMUNION DU DOCTEUR ANTOINE ARNAULD

Les jansénistes, non contents de rétrécir la voie du salut, ont encore pris à tâche d'en rendre le parcours impossible. Les procédés dont ils ont fait usage, tout en les couvrant d'apparences mensongères, expliquent les désastres que cette secte a répandus dans la société des fidèles, aussi bien que le crédit dont elle a toujours joui auprès des ennemis de l'Église, et dans le dernier siècle et dans le nôtre.

Les disciples de Saint-Cyran, moins hardis que Luther et Calvin, firent mine de respecter le sacrement de l'Eucharistie, et même de lui vouer un culte particulier. On ne parlait à Port-Royal que de *Chapelet du Saint-Sacrement;* l'adoration perpétuelle était la grande dévotion des religieuses ; la plume du *docteur Arnauld* semblait vouée au culte de l'adorable Eucharistie ; le traité de la *Fréquente Communion*, qui parut en 1643, était son œuvre. Plus de vingt ans après, en 1668, il publiait, avec le concours de Nicole, le traité de la *Perpétuité de la foi au Saint Sacrement*. Les catholiques s'aperçurent bien vite que tout cet étalage de foi et de dévotion n'était qu'un leurre. Le célèbre traité sur la *Fréquente Communion* ne pouvait avoir, en effet, d'autre résultat que de rendre la *Communion impraticable*.

Il faut reprendre à l'origine l'histoire de ce livre resté fameux dans les annales du jansénisme.

Les premiers meneurs du parti, Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et Antoine Arnauld ne trouvant pas dans l'énoncé des cinq propositions de Jansénius une

matière assez irritante pour ameuter les peuples en faveur de la nouvelle doctrine et surtout contre les Pères de la Compagnie de Jésus, demandèrent à tous les courants d'opinion, quelques griefs dont ils pussent faire des éléments de tempête.

Un incident qui peut passer pour fortuit vint à leur aide, nous en donnons le récit d'après les *Mémoires* du P. Rapin, contemporain des personnages mis en scène (1).

Magdeleine de Souvré, marquise de Sablé, avait pour directeur de conscience le P. de Sesmaisons, jésuite (2), qui l'autorisait à recevoir la sainte communion tous les mois; elle recontra à la Cour la princesse de Guémenée, Anne de Rohan, célèbre, à cette époque, par des relations compromettantes avec le cardinal de Retz. La princesse, attachée à l'Ecole de Port-Royal, en avait adopté le régime spirituel, communiait rarement et se permettait de critiquer la conduite de son amie, Mme de Sablé. Le P. de Sesmaisons, informé par sa pénitente de ce qui se passait, rédigea un petit traité sur cette question : *S'il est meilleur de communier souvent que rarement.*

Il le lui remit et, par une complaisance indiscrète, la marquise de Sablé communiqua l'écrit à la princesse de Guémenée, qui n'eut rien de plus pressé que d'en donner connaissance au docteur Arnauld; le docteur ne fit pas attendre la réfutation. La marquise de Sablé, indignée de la conduite de son amie, fit tous ses efforts pour arrêter la publication du livre d'Arnauld, efforts inutiles. Le livre de la *Fréquente Communion* (3) parut avec l'approbation des évêques attachés au parti et tout le monde voulut le lire.

(1) T. I, p. 29.

(2) Né en 1588. Jésuite en 1607, mort à Paris, le 30 octobre 1648.

(3) *Œuvres d'Arnauld.* t, XXVII, p. 181.

Suivant l'usage, les hommes de la secte firent passer le nouveau traité pour un chef-d'œuvre de style; il était, du reste, rempli de maximes bonnes et mauvaises, habilement fondues les unes dans les autres; la morale qu'il prêchait était grave et austère et ne déplaisait pas à un peuple qui se contente volontiers des apparences (1); c'est le P. Rapin qui parle.

Dès sa première apparition en 1643, le livre de la *Fréquente Communion*, d'abord attribué à l'abbé de Saint-Cyran, fut bientôt avoué par son véritable auteur, le docteur Arnauld. En vain les catholiques répondirent-ils; lancé par l'esprit de parti, il eut bientôt la vogue, et le livre de la *Fréquente* (2), devint l'étendard de la secte, et la règle de conduite des adeptes qui ne renonçaient pas encore entièrement aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

Le P. Bourdaloue, dont l'auditoire était composé de gens d'esprit et aussi de précieuses toujours en quête de curiosités morales, ne pouvait manquer de traiter un sujet aussi riche en applications.

Nous trouvons sa pensée dans les sermons du Carême sur la *Communion* (3);

Dans le sermon sur la *Fréquente Communion*, pour le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement (4);

Dans les conclusions de chacune des deux parties du sermon sur *le désir ou le dégoût de la Communion* (5).

Le *Deuxième volume des Pensées* renferme plusieurs plans de discours sur le même sujet.

(1) *Mémoires* Rapin, t. I, p. 22.

(2) Expression de Mme de Sévigné, qui constate la grande vogue du livre dans le parti. (*Lettres* du 25 mai 1680, t. VI, p. 413.)

(3) T. II, p. 84.

(4) T. VI, p. 77.

(5) T. VII, p. 367.

Au cinquième jour (1) de l'essai d'octave du Saint-Sacrement, nous avons un sermon sur la *Fréquente Communion*, un autre sur la *Communion indigne* (2) et sur la *Fréquente Confession* (3).

Le sermon *sur la communion*, du 1er jeudi de Carême (4), a pour texte les paroles du centenier qui semble repousser la visite du Seigneur parce qu'il s'en trouve indigne. Mme de Sévigné met ce sermon au nombre des trois sermons admirables qu'elle a entendus du P. Bourdaloue prêchant le Carême à Saint-Paul, en 1683, en présence d'un véritable auditoire de cour ; outre Mme de Sévigné et Mme de Caumartin, on y voyait Mme de Lauzun. La marquise rend un compte assez exact du sermon, sur les dispositions dans lesquelles il faut être pour approcher de la communion, mais elle ne dit pas tout ; en vérité, on lui pardonne de ne pas être au courant du but secret d'Arnauld lorsqu'elle fait l'affront au P. Bourdaloue d'ajouter que « tout fut traité avec une justesse, une droiture, une vérité que les plus grands critiques n'auraient pas eu le mot à dire ; M. Arnauld lui-même, dit-elle, n'aurait pas parlé d'une autre manière ». Il faut aussi lui savoir gré d'avoir accordé à l'orateur bon témoignage de son habileté sur une matière devenue par le fait de l'école de Port-Royal, une matière délicate à traiter, tant était grande alors encore son influence. « Tout le monde, poursuit la marquise, tout le monde était enlevé et disait que c'était marcher sur des charbons ardents, sur des rasoirs, que de traiter cette matière si adroitement et avec tant d'esprit, qu'il n'y

(1) T. XV, p. 472.
(2) *Ibid.*, p. 503.
(3) *Ibid.*, p. 393.
(4) Math., VIII, 8. *Domine non sum dignus...*

eut pas un mot à reprendre, ni d'un côté ni de l'autre... Pour moi, s'écrie-t-elle, j'étais tout ébaubie d'entendre le P. Desmares avec une robe de Jésuite (1). » Nous savons que le P. Desmares était l'orateur par excellence du parti, orateur et docteur. Il était, en effet, bien difficile de donner tort au P. Bourdaloue, et cependant nul doute qu'il ne s'applique dans ce sermon sur *la Communion*, à condamner les exagérations d'Arnauld. D'après cette lettre, nous voyons encore que M[me] de Sévigné avait fait de grands progrès dans la foi des jansénistes ; elle avait acquis une assurance qu'elle n'avait pas encore en mai 1680, lorsqu'elle avouait à sa fille qu'elle avait prêté aux pauvres filles de Sainte-Marie, ses voisines à Nantes, *le livre de la Fréquente*, mais alors c'était *sous le plus grand secret*, qu'elle faisait cet aveu (2). Un très bon livre, ajoute-t-elle... (3), malgré la condamnation des évêques et du Saint-Siège ; un livre dont *elles sont charmées*, lui écrivirent-elles, par politesse sans doute (4) ou peut-être par simplicité, la vérité en pareille matière est bien près de l'erreur.

Prenons le texte du sermon *sur la Communion : Ait illi Jesus, ego veniam et curabo eum. Et respondens centurio, ait : Domine non sum dignus ut intres sub tectum meum.* Jésus lui dit : Je viendrai et je le guérirai : Le centurion répondit : *Seigneur je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison.*

Les commentateurs ont toujours vu dans les paroles du centenier l'expression d'une profonde humilité de la part d'un soldat païen envers le thaumaturge dont il

(1) *Lettres de M[me] de Sévigné*, t. VII, p. 222.
(2) *Ibid*, t. VI, p. 413.
(3) *Ibid.*, p. 425.
(4) *Ibid.*, p. 459, 15 juin 1680.

admire la vertu et la puissance, et dont il réclame le secours en faveur d'un fils bien-aimé. Jésus-Christ ne tenant compte que de sa charité, se met à la disposition du père affligé et guérit son fils. L'Eglise n'admet pas d'autre sens à ces paroles qu'elle a adoptées pour sa liturgie, au moment solennel du saint Sacrifice de la messe, où le chrétien fait profession d'humilité, pour se rendre moins indigne de s'unir à son Créateur.

Le docteur Arnauld (1) soutient que, par ces paroles, *Domine non sum dignus*, le centenier veut effectivement repousser le Sauveur, « quoiqu'Il s'offre lui-même ». Puis il ajoute avec une feinte indignation : « Et vous voulez que non seulement nous recevions Jésus-Christ chez nous, lorsque nous en sommes indignes, mais qu'en cela même que nous nous *sentons moins préparés à une telle visite*, nous le pressons d'y venir avec plus de hardiesse (2)! » Comment faire croire à un homme sensé que le P. de Sesmaisons, auquel s'adressait Arnauld, ait confondu l'humilité loyale du centenier avec la perfidie de Judas. C'est cependant ce qu'Arnauld veut faire croire à ses lecteurs, lorsqu'il dit ces dernières paroles et insiste en ces termes : « Considérons seulement quelques exemples de ces pécheurs qui se sont approchés de Jésus-Christ dans l'Evangile, pour juger s'ils nous donneront sujet de nous en approcher plus hardiment, plus nous nous trouverons dénués de grâce (3). » Etait-ce discuter de bonne foi?

Revenons au discours du P. Bourdaloue sur la *Communion;* dès le premier mot, nous voyons à qui il s'adresse.

Jésus-Christ nous recherche dans ce sacrement, et nous nous en retirons. Il veut, par un excès de son amour, nous

(1) *Œuvres*, t. XXVII, p. 567.
(2) *Ibid.*, p. 567.
(3) T. II, p. 87 et suiv.

honorer de ses saintes visites, et nous nous y opposons. Il nous demande l'entrée dans notre cœur; et, sous des prétextes non seulement spécieux, mais religieux, nous la lui refusons. Car, pour nous disculper de ce refus, nous nous retranchons sur notre indignité; et nous disons, mais par un esprit peut-être bien différent de celui du centenier : Seigneur, je ne suis pas digne : *Domine, non sum dignus.* Comme cette excuse est la plus apparente et la plus commune, j'ai cru devoir m'y attacher, non pas absolument pour la combattre, non pas aussi pour l'autoriser, mais pour l'examiner dans ce discours, et pour avoir lieu de vous instruire des plus solides et des plus importantes vérités qui regardent la pratique et l'usage de la communion (1).

Bourdaloue remonte à l'origine de ce sentiment d'indignité, et, suivant la qualité et les dispositions de ceux qui s'en servent, il lui reconnaît des caractères bien différents. Avant d'entrer dans l'exposition de sa doctrine, il énumère les conséquences que le livre de la *Fréquente Communion* d'Arnauld tire de l'humilité du centenier; doit-elle aller jusqu'à éloigner de Jésus-Christ et de son sacrement; la privation de l'Eucharistie doit-elle être considérée comme un exercice ordinaire de pénitence? cette pénitence est-elle conforme aux intentions du Fils de Dieu? cette humilité, dans sa pratique, s'accorde-t-elle avec la fin du mystère de l'Eucharistie; répond-elle à l'usage de la primitive Église? est-elle approuvée par l'Église des derniers siècles, par les Pères? est-elle utile? fuir Jésus-Christ par humilité, est-ce lui faire honneur? se dispenser du pain de vie, est-ce témoigner du respect? après cette énumération, Bourdaloue ajoute :

Ce sont des questions, mes chers auditeurs, où bien des

(1) T. II, p. 87.

raisons particulières et générales m'empêchent d'entrer, et que je vous laisse examiner vous-mêmes. Outre qu'il serait assez difficile de vous rien dire de nouveau sur cette matière, peut-être le fruit en serait-il moindre que je ne le dois prétendre d'un discours uniquement consacré à l'édification de vos âmes (1).

Ces quelques mots laissent sous-entendre bien des choses; et avant tout, le dégoût qu'inspirent à notre orateur ces discussions oiseuses où l'esprit de parti jette le froid et la mort sur les interlocuteurs : et d'ailleurs le seul énoncé de la question amenait immédiatement la réponse. Bourdaloue abandonne le terrain d'une discussion oiseuse, et il se réserve *l'édification des âmes* en n'acceptant que l'*humilité* chrétienne comme motif légitime d'éloignement de la communion; il distingue trois espèces de pécheurs qui ont droit de dire avec saint Pierre : *Exi a me quia homo peccator sum; Retirez-vous de moi parce que je suis un pécheur.* En premier lieu, le pécheur *sincère* et de *bonne foi, le pécheur aveugle* qui se trompe lui-même, le pécheur *hypocrite* et *dissimulé,* qui couvre son libertinage d'un voile de piété et affecte de tromper les autres.

Pour le pécheur *de bonne foi,* l'excuse est une *raison;* pour le pécheur *aveugle,* l'éloignement pour cause d'indignité est un prétexte qu'il faut détruire; enfin pour le pécheur *hypocrite* et libertin, c'est un abus et un scandale qu'il faut combattre.

A chacun d'eux d'agir en conséquence.

Bourdaloue pose en principe, à l'usage des pécheurs de bonne foi, qu'ils ne doivent pas approcher de l'Eucharistie dans l'état de péché; en conséquence, qu'ils doivent

(1) T. II, p. 88.

sortir, et sortir au plus tôt, de l'état d'indignité où ils se trouvent; en deux mots, il faut communier et communier dignement. Bourdaloue ne veut pas qu'on mette sans cesse sous les yeux du pécheur, l'affreux danger d'une communion indigne, sans jamais lui parler de la nécessité de communier, sans lui faire craindre le danger d'une communion indigne... C'est la vraie doctrine des saints Pères.

Passant aux pécheurs qui se laissent aveugler par une fausse humilité, il montre que le respect qu'ils affichent pour s'éloigner du sacrement de Jésus-Christ, n'est qu'un vain prétexte qu'il faut faire disparaître. Ce respect est un respect vain qui n'opère rien, qui n'aboutit à rien; respect mensonger, car si ce respect était réel, le pécheur ferait tout ce qui est nécessaire pour sortir de l'état d'indignité où il se trouve, et loin de témoigner son respect, il prouve son dégoût pour le divin sacrement.

Le passage suivant, qui expose les résultats de l'indignité factice des mondains, met à nu l'illusion des jansénistes.

Voilà, mes chers auditeurs, jusqu'où va leur dérèglement; et pour les convaincre, ajoutait saint Chrysostome (ceci paraît sans réplique), pour les convaincre que, par rapport à eux, ce prétendu respect n'est qu'un prétexte et non pas une raison, c'est que, pour communier plus rarement, ils n'en communient pas plus dignement, c'est-à-dire que lorsqu'ils communient, ils ne s'y disposent pas mieux, qu'ils ne s'éprouvent pas avec plus de soin, qu'ils ne s'en séparent pas plus du monde, et, si j'ose ainsi m'expliquer, que pour recevoir chez eux Jésus-Christ, ils ne s'en mettent pas plus en frais, se persuadant, par la plus fausse de toutes les maximes, que communier peu sans y rien ajouter de plus, doit leur tenir lieu de mérite et de tout mérite; et, par une visible erreur dont ils ne s'aperçoivent pas, mesurant tout le respect qu'ils rendent au divin mystère, non par plus

d'attention sur eux-mêmes, non par plus de fidélité à leurs devoirs, non par plus d'exactitude ni plus de régularité, mais par l'intervalle et l'espace de temps qu'ils mettent entre une communion et l'autre : *Non munditiam animi, sed intervalla temporis longioris meritum putantes* (Chrys.); marque infaillible, dit ce Père, que ce n'est ni humilité, ni respect, mais une illusion toute pure de l'esprit du monde qui les séduit (1).

Il s'agit maintenant de guérir ces âmes aveugles; ici encore on entend le moraliste réprouver la doctrine d'Arnauld, et mettre à jour, toutes les perfidies de son école.

Or, je dis, chrétiens, qu'il est d'une importance extrême de leur ôter ce prétexte; et comment? prenez garde, s'il vous plaît; non pas en leur facilitant la communion, ni en les y portant, tandis qu'ils sont encore dans les engagements d'une vie mondaine : je sais trop ce que la dignité de ce sacrement exige d'une âme fidèle; et malheur à moi si, dans la plus grande action du christianisme, et dans les dispositions qu'il y faut apporter, je venais jamais à ouvrir la porte aux moindres relâchements. Mais j'appelle ôter à une âme mondaine ce prétexte, l'obliger à parler juste, et à ne plus dire : Je m'éloigne du corps de Jésus-Christ, parce que je le respecte; mais : Je m'en éloigne, parce que je suis une âme libertine, qui ne veux pas m'assujettir aux saintes lois que ma religion me prescrit pour en approcher; je m'en éloigne, parce que je suis une âme dissipée, qui n'ai en tête que le monde et que mon plaisir; je m'en éloigne, parce que je suis une âme lâche, qui n'ai pas le courage de rien faire, ni de rien entreprendre pour mon salut; je m'en éloigne, parce que j'ai un empressement pour les affaires temporelles qui me dessèche le cœur, et qui m'endurcit à

(1) T. II, p. 107.

l'égard de Dieu; je m'en éloigne, parce que je ne puis me résoudre à me mortifier, ni à me faire la moindre violence; je m'en éloigne, parce que je veux vivre sans règle et selon le caprice de mon humeur. Obliger, dis-je, les moindains à convenir de tout cela, et leur remontrer ensuite le désordre de leur conduite, et l'injure qu'ils font à Jésus-Christ de négliger ainsi son adorable sacrement; leur bien faire entendre que non seulement il ne s'en tient pas honoré, mais que c'est l'outrager, que c'est l'irriter, que c'est s'attirer de sa part cette terrible malédiction, par où il conclut la parabole de l'Évangile : *Dico autem vobis quod nemo virorum illorum qui vocati sunt gustabit cœnam meam* (Luc. 14), ma table était prêtre et dressée pour eux, et ils ont cherché des prétextes pour s'en éloigner; mais je saurai bien les en punir; car je vous déclare que pas un d'eux ne sera reçu au sacré banquet que je leur avais préparé : voilà de quoi les détromper de la dangereuse illusion qui les aveugle. Combien de fois, mes chers auditeurs, cette prédiction du Sauveur du monde, quoiqu'elle ne soit, si vous voulez, que comminatoire, s'est-elle accomplie à la lettre? et combien de chrétiens, pour avoir abandonné pendant la vie l'usage de la communion, par un secret jugement de Dieu, en ont-ils été privés à la mort (1)?

Vain respect et aussi faux respect, parce qu'il est sans douleur d'être séparé de Jésus-Christ, parce qu'il est sans désir de se rapprocher de lui : condition essentielle d'un vrai respect qui devrait être sensible dans ces hommes qui en appellent sans cesse à l'exemple des premiers chrétiens. Aussi Bourdaloue ne craint-il pas d'invoquer leur souvenir :

Mais, quel surcroît de peine si je comprends tout le malheur d'une si triste séparation! Quand l'Église, exerçant sur

(1) T. II, p. 108, 110.

les premiers chrétiens la sévérité de sa discipline, les retranchait pour un temps de la communion, que faisaient-ils et quels étaient leurs sentiments? Les Pères nous apprennent qu'ils en tombaient dans la plus profonde tristesse, qu'ils gémissaient, qu'ils soupiraient, qu'ils versaient des torrents de larmes, qu'ils regardaient cet état comme une réprobation passagère : ainsi, quoique séparés de Jésus-Christ, marquaient-ils néanmoins leur respect, et un respect solide à Jésus-Christ. Mais ces mondains dont je parle, ont-ils jamais senti les impressions de cette douleur chrétienne et religieuse? j'en appelle au témoignage de leur cœur, et je les en atteste eux-mêmes : éloignés de la communion, avec quelle tranquillité ne soutiennent-ils pas cet éloignement? avec quelle indolence ne se voient-ils pas séparés du Dieu de leur salut? avec quelle insensibilité ne s'y accoutument-ils pas, non seulement jusqu'à n'en être plus affligés mais jusqu'à s'en trouver soulagés? La communion, dans le cours de leur vie mondaine, est un fardeau pesant, et ils s'en déchargent; la communion trouble ou interrompt leurs vains plaisirs : pour les goûter sans interruption et sans trouble, ils l'abandonnent; il faudrait pour communier, garder des mesures et se contraindre : il leur est plus commode de s'en abstenir et de ne communier plus. Avec de telles dispositions, me persuaderont-ils qu'ils ont pour Jésus-Christ et son sacrement un vrai respect; et s'ils le prétendaient encore, n'ai-je pas droit de ne les en pas croire (1)?

Faux respect, parce qu'il n'est accompagné d'aucun désir de la communion, désir qui est comme un principe de vie, au lieu que ce désir cessant, je suis comme mort (2). Encore ici, l'orateur fait appel à l'exemple de la primitive Église : il cite saint Chrysostome, gémissant hautement de ce que les peuples, par un faux respect

(1) T. II, p. 111.
(2) *Ibid.*, p. 113.

mêlé à une vaine curiosité, accouraient à ses discours pour l'entendre, tandis qu'ils délaissaient la table sainte. Bourdaloue ne se trouvait-il pas dans le même cas?

Quelle honte, leur disait-il, mes frères, de voir cette froideur quand on vous parle de recevoir le Saint des saints? S'agit-il d'un spectacle dans votre ville? vous y courez en foule, et rien ne vous peut attirer quand il est question de venir prendre part au sacrifice de nos autels; toutes vos places publiques, tous vos amphithéâtres sont remplis, et la table de Jésus-Christ est vide; en vain y sommes-nous assidus pour vous distribuer les dons célestes, aucun de vous ne s'y présente; Jésus-Christ en personne vous y attend, et il y est délaissé. Tantôt ce Père leur représentait avec quel zèle ils s'assemblaient pour écouter ses prédications, tandis qu'ils en marquaient si peu pour recevoir de ses mains le gage précieux de leur salut; tantôt il se plaignait de leur dureté à l'égard de ce sacrement d'amour; tantôt il leur remettait devant les yeux les funestes conséquences de ce respect mal entendu dont ils voulaient se prévaloir, et de l'abus qu'ils en faisaient. Imaginez-vous, mes chers auditeurs, que c'est encore ici saint Chrysostome qui vous parle, puisqu'en effet c'est lui-même; ou bénissez le ciel de ce que Dieu, dès lors, inspirait à ce grand homme ce qui doit aujourd'hui confondre vos pitoyables mais pernicieuses erreurs (1).

Un argument plus sensible aux oreilles des mondains du siècle de Bourdaloue et même des disciples de Port-Royal qui s'éloignaient, par un respect exagéré mais vrai, du sacrement de l'Eucharistie, consiste à leur montrer que, dans la primitive Église, ceux qui, par respect, s'éloignaient de l'Eucharistie, passaient ce temps dans de continuelles et dures pénitences.

(1) T. II, p. 114.

Or, ajoute Bourdaloue, avouons-le à notre honte, de pareilles épreuves ne sont ni du goût, ni de la dévotion des mondains : de quelque respect qu'ils se piquent pour Jésus-Christ, ils ne veulent pas qu'il leur en coûte tant: aveuglés par l'esprit du monde, par cet esprit de mollesse, ils prétendent en être quittes à meilleur compte; toute leur pénitence se termine à ne communier plus, et ce genre de pénitence ne les incommode point : bien loin de les incommoder, il flatte leurs inclinations et il leur donne lieu de vivre dans une plus grande liberté, disons mieux, dans un plus grand libertinage : car, voilà où le prétexte de ce faux respect porte les choses; et plût au ciel que ce que je combats ici fût une chimère et non une vérité (1).

La troisième partie du discours établit que le respect qui éloigne de la communion, est un scandale dans le pécheur hypocrite. Ici nous sommes en pleine lutte avec l'école de Saint-Cyran et d'Arnauld. Laissons parler Bourdaloue avec sa franchise ordinaire :

Je ne sais, chrétiens, si vous avez jamais fait une réflexion qui m'a paru bien solide, et dont je suis sûr que vous comprendrez encore mieux que moi la vérité; savoir, que lorsqu'il s'est élevé dans le christianisme des contestations sur le relâchement ou la sévérité de la discipline, certains libertins du monde n'ont presque jamais manqué à se déclarer pour *le parti sévère*, non pas afin de l'embrasser dans la pratique et de le suivre, disposition dont ils étaient bien éloignés; mais, ou par une conduite bizarre, pour avoir le plaisir d'en parler, ou par un intérêt secret, pour s'en servir comme d'un voile propre à couvrir d'autres desseins. Ainsi tant de fois a-t-on vu des hommes engagés d'ailleurs dans dans des désordres honteux, des hommes également corrompus et dans l'esprit et dans le cœur, vains, sensuels,

(1) T. II, p. 115

amateurs d'eux-mêmes, être les premiers et les plus zélés en apparence à s'expliquer en faveur de la réforme et à la maintenir; ainsi a-t-on vu des femmes trop connues pour ce qu'elles avaient été et peut-être pour ce qu'elles étaient encore, *des femmes à qui le passé devait au moins fermer la bouche*, devenir les plus éloquentes sur la dépravation des mœurs, ne trouver rien d'assez exact ni d'assez rigide dans la police de l'Église, et en appeler sans cesse aux anciens canons, tels qu'ils s'observaient dans leur première institution. Mais ce zèle de la pureté des mœurs et de la perfection du christianisme n'est-il pas louable dans un chrétien? Oui, répond saint Bernard; mais autant qu'il est louable dans un chrétien, autant, pour ne rien dire de plus, est-il équivoque et douteux dans un libertin; et je dois, selon le précepte de Jésus-Christ, m'en défier comme de la plus dangereuse hypocrisie (1).

La princesse de Guémenée, la duchesse de Longueville étaient certainement du nombre des femmes à qui le passé devait fermer la bouche. Bourdaloue recherche quel intérêt secret ces impies peuvent avoir à tenir une pareille conduite, à tenir un pareil langage :

Il est certain, dit-il, qu'en parlant de la sorte, ils se mettent en possession d'être libertins, non seulement avec sûreté, mais, j'ose le dire, avec honneur. Cependant, parce qu'ils n'ignorent pas que la communion a toujours été regardée comme une marque spéciale du christianisme, et que d'y renoncer ouvertement ce serait une espèce d'apostasie qu'ils auraient peine à soutenir, pour ne se pas commettre jusque-là, et néanmoins pour secouer le joug qui les incommode, ils se font un voile de religion de leur propre irréligion (je ne sais si je m'explique bien), et ils se portent pour approbateurs de cette maxime, qui va à nous éloigner

(1) T. II, p. 116.

de Jésus-Christ par un sentiment de crainte et de respect, afin qu'on ne puisse plus les distinguer d'avec les chrétiens même les plus exacts, puisqu'ils parlent comme eux et qu'ils paraissent aussi zélés qu'eux (1).

L'orateur développe les conséquences de cette conduite scandaleuse, qui détourne les âmes, non seulement de la communion, mais universellement de tout ce qu'il y a de saint dans la religion.

S'il est toujours dangereux, dit-il, avec saint Jean Chrysostôme, en blâmant la fausse piété, de décréditer la vraie, beaucoup plus l'est-il, quand celui qui se mêle d'en juger est un esprit profane qui n'attaque l'un que parce qu'il est secrètement ennemi de l'autre, et que bien loin d'user de la précaution nécessaire pour séparer le vrai d'avec le faux, semble n'avoir point d'autre but que de détruire le vrai par le faux.

Voilà à quoi ils travaillent, et même à quoi ils parviennent, en contrôlant les gens de bien sur leurs communions, en censurant leur vie, en critiquant leur conduite, en relevant leurs moindres défauts et ne leur pardonnant rien, et en leur faisant un crime de tout. Saint Augustin, avec toutes ses lumières, n'osait pas désapprouver l'usage de communier tous les jours; un mondain téméraire et aveugle dans les choses de Dieu le condamne hardiment et sans hésiter. Le dernier Concile souhaitait de voir la fréquente communion rétablie dans l'Eglise, et le mondain voudrait au contraire l'exterminer et l'anéantir. Ne pensez pas, mes chers auditeurs, que par là je prétende justifier toutes les communions fréquentes; il y en a de fréquentes que je déplore, mais dont je laisse à Dieu le jugement, c'est-à-dire, il y en a de fréquentes, mais inutiles; de fréquentes, mais lâches; de fréquentes, mais très peu édifiantes, mais qui pourraient

(1) T. II, p. 119.

même plutôt scandaliser qu'édifier. Peut-être en parlerai-je dans un autre discours (1), et vous verrez bien que mon intention ne fut jamais de les autoriser : du reste, j'ai dit que j'en laissais à Dieu le jugement, parce qu'autant que je craindrais de rien avancer qui favorisât de telles communions, autant me croirais-je prévaricateur de donner la moindre atteinte aux communions fréquentes, mais ferventes (2).

S'appuyant toujours sur l'autorité de saint Jean Chrysostome, l'orateur montre jusqu'à l'évidence que ce respect factice des sacrements, par suite d'une fausse humilité, va jusqu'à anéantir tout exercice de religion ; il finit par ces paroles :

Vous n'êtes pas dignes de vous présenter à la table de Jésus-Christ, ce sont les paroles de saint Chrysostome ; et êtes-vous dignes d'entrer dans le temple de Dieu ? et êtes-vous dignes de prier et d'invoquer Dieu ? et êtes-vous dignes d'entendre la parole de Dieu ? et êtes-vous dignes d'être admis à la pénitence et au tribunal de la miséricorde de Dieu ? et êtes-vous dignes de chanter avec l'Eglise les louanges de Dieu ? et êtes-vous dignes d'assister au sacrifice qui est offert à Dieu ? Il faudra donc, par la même raison, abandonner tout cela, et que la vue de votre indignité, si j'ose m'exprimer de la sorte, vous tienne dans une espèce d'excommunication où vous n'ayez plus de part à tout ce qui s'appelle culte et devoir chrétien. Ainsi concluait ce saint docteur ; et, sans parler des bonnes âmes dont la simplicité peut être séduite par cette illusion, voilà l'avantage que les libertins en voudraient remporter ; ils se feraient un plaisir d'étendre à toutes les obligations chrétiennes ces paroles du centenier, expliquées et corrompues selon leur

(1) T. VI, p. 77.
(2) T. II, p. 121.

sens : *Domine, non sum dignus;* et comme ils s'en servent pour paraître, tout libertins qu'ils sont, humbles et religieux, en ne communiant pas; aussi, passant plus loin, se sauraient-ils bon gré d'avoir trouvé moyen de ne paraître jamais dans nos temples par respect, de ne plus prier par respect, de s'affranchir, par respect, de tous leurs devoirs. Or, c'est là, mes chers auditeurs, le scandale qu'il fallait combattre; pardonnez-moi si j'en parle avec quelque véhémence; c'est pour l'intérêt de Jésus-Christ et de sa religion. Que les prélats de l'Église fassent des lois et des ordonnances pour corriger les abus de la communion, c'est ce qui les regarde et ce que je respecterai toujours; que les prêtres et les pasteurs des âmes travaillent à y apporter remède, c'est leur ministère, et c'est pour cela que Dieu les a établis; que les particuliers mêmes y contribuent selon la mesure de la grâce que Dieu leur a donnée, en commençant par eux-mêmes avant que d'étendre leur zèle sur les autres, c'est ce qui m'édifiera. Mais que des mondains, que des profanes, aveugles dans les choses de Dieu, que des hommes peut-être sans foi, entreprennent de décider ce qu'il y a de plus important dans lareligion, de le régler, d'y mêler leurs erreurs, leurs intérêts, leur impiété, c'est ce que je condamnerai toujours, et sur quoi je m'élèverai hautement contre eux (1).

Le second sermon que nous pouvons opposer à l'enseignement de Port-Royal a été prononcé le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement. Il commente la parabole *des invités* qui refusent l'invitation du maître, sous mille prétextes. Bourdaloue va traiter de la *Fréquente Communion*, question brûlante à l'époque où il prend la parole. C'était attaquer de front l'école de Port-Royal, et provoquer sa colère. Notre orateur ne se le dissimule pas et s'explique, dès les premiers mots, en traitant de *faux*

(1) T. II, p. 123.

chrétiens ceux qui détournent les fidèles de la *Fréquentation de l'Eucharistie.*

On a toujours, ou l'on croit toujours avoir des raisons pour abandonner le plus salutaire de tous les sacrements, et pour n'en approcher presque jamais : *Et cœperunt omnes simul excusare.* Mais entre les excuses les plus ordinaires dont on se sert, savez-vous, mes chers auditeurs, quelle est la plus dangereuse, parce qu'elle est la plus spécieuse? c'est ce que nous entendons dire à tant de faux chrétiens, qu'ils ne sont pas assez purs pour se présenter à une table si sainte, et que leurs communions sont rares, parce qu'ils ne se croient pas dignes de les rendre plus fréquentes. Or, je soutiens, moi, que cette excuse, tout apparente qu'elle peut être, n'est point communément recevable. Je soutiens que cette prétendue humilité dont on voudrait se faire un mérite, n'est souvent qu'un piége de l'ennemi de notre salut ou de la nature corrompue qui nous trompe (1).

Et il donne la division de son discours (2).

Pour détruire la vaine excuse de ceux qui se retirent de la communion parce qu'ils ne se croient pas assez purs, et qui, par la même maxime et la même règle de conduite, portée au delà des bornes et mal conçue, en retirent les autres, je dis que la pureté requise pour approcher du sacrement de Jésus-Christ, ne doit point être communément ni en soi un obstacle à la fréquente communion : ce sera la première partie. Je vais même plus loin; et par l'effet le plus désirable et le plus heureux, je prétends qu'un des moyens les plus puissants, les plus infaillibles et les plus courts pour arriver à une sainte pureté de vie, c'est la fréquente communion : Je vous ferai donc voir comment une vie pure

(1) T. VI, p. 78.
(2) *Ibid.*, p. 80.

et innocente nous doit préparer à la communion, sans que ce devoir soit une juste raison de nous en éloigner ; et d'ailleurs je vous apprendrai comment même la communion doit servir à rendre notre vie toujours plus innocente et plus pure. Ces deux pensées sont solides ; mais, encore une fois, il est important que vous y donniez toute votre attention, *pour les entendre précisément telles que je les entends et que je les propose.* Appliquez-vous et commençons.

Ces derniers mots montrent bien que l'orateur avait découvert dans son auditoire des adeptes de l'Ecole ennemie, toujours disposés à mal interpréter sa parole.

Bourdaloue veut donc montrer que la pureté exigée des chrétiens pour s'approcher du sacrement de l'Eucharistie ne peut dispenser légitimement du fréquent usage de la communion, parce que Jésus-Christ, en instituant l'Eucharistie, a voulu que l'usage en fût ordinaire puisqu'il la compare à un repas auquel tous sont invités. C'est une nourriture dont nous devons user, non point rarement, ni extraordinairement, comme l'on use des remèdes, mais fréquemment et souvent, comme nous prenons tous les jours les aliments qui entretiennent la vie (1). Il insiste en faisant remarquer la nature de cet aliment : c'est du pain, nourriture de tous, du riche comme du pauvre, le pain que nous demandons chaque jour à Dieu. D'autre part, Notre-Seigneur demande que celui qui entre dans la salle du festin soit revêtu de la robe de noces, c'est-à-dire qu'il apporte une conscience purifiée de toutes souillures. Bourdaloue prévoit que les disciples de Port-Royal vont interpréter sa pensée, il les prévient.

Que veux-je dire, après tout, chrétiens auditeurs? car c'est ici qu'il faut m'expliquer et lever le scandale où pour-

(1) T. VI, p. 81.

rait vous jeter ma proposition mal interprétée et mal expliquée. Est-ce mon sentiment que malgré l'état du péché, vous deviez, pour vous conformer aux desseins de Jésus-Christ touchant la communion fréquente, venir à son autel et recevoir son sacrement? Malheur à moi, si j'autorisais en aucune sorte une telle profanation, et malheur à quiconque ferait ce criminel abus du plus saint de nos mystères, et se rendrait par là, selon l'expression de l'Apôtre, coupable du corps et du sang d'un Dieu! Mais quelle est ma pensée? c'est que vous raisonnez d'une façon, et qu'il faudrait raisonner de l'autre. C'est que vous concluez à quitter la fréquente communion, parce que vous ne menez pas une vie assez réglée ni assez exemplaire ; lorsque vous devriez seulement conclure à vivre plus régulièrement et plus exemplairement, pour retenir la fréquente communion (1).

C'est ainsi que la controverse mène notre orateur à la leçon morale, qui est toujours le but de sa parole. Suit l'énumération de tous les vices de la société contemporaine, avec les moyens d'y remédier.

Mais, ajoute-t-il, si l'obligation de purifier son cœur est un obstacle à la *Fréquente Communion*, elle ne l'est que parce que vous le voulez, parce que vous voulez rester dans vos habitudes vicieuses; l'obstacle vient donc de votre volonté dépravée (2).

Bourdaloue reconnaît que le travail de la purification des cœurs n'est pas l'ouvrage d'un jour.

Car, dites-vous, il faut du temps, je le veux, pourvu que ce temps n'aille pas à l'infini, et que d'un terme à l'autre on ne cherche pas toujours à le prolonger; pourvu que ce

(1) T. VI, p. 83.
(2) *Ibid.*, p. 85.

temps d'épreuve ne vous tienne pas les années entières sans manger ce pain céleste, qui doit être votre soutien, et dont vous ne pouvez vous passer ; pourvu que ce ne soit ni votre lâcheté qui règle ce temps, ni vos préjugés et votre opiniâtreté. Et ne sait-on pas à quels excès ont été là-dessus des esprits entêtés et aveuglés jusqu'à se faire une piété, je dis une piété chimérique, de manquer aux préceptes de l'Église, et de violer l'un de ses commandements les plus solennels, *qui est celui de la Pâque?*

Mais cette abstinence spirituelle, ajoutez-vous, est une pénitence. Ainsi le disait-on du temps de saint Ambroise, comme il l'a lui-même remarqué. Il y en a, ce sont les paroles de ce saint docteur, il y en a qui se font une pénitence de se priver de la participation des saints mystères : *Sunt qui arbitrantur hoc esse pœnitentiam, si abstineant a sacramentis cœlestibus.* Mais quelle pénitence, poursuit ce même Père, et n'est-ce pas se traiter trop sévèrement soi-même en s'imposant une peine, de se refuser le remède dont on doit attendre sa guérison et son salut? (1)

Donnons maintenant les paroles d'Arnauld dans la préface du livre de la *Fréquente Communion* (2). « J'ose dire qu'il y a des âmes, qui étant revenues de l'état de péché dans lequel elles avaient passé plusieurs années, sont tellement touchées par un mouvement de grâce et par l'esprit de pénitence, qu'elles seraient ravies de pouvoir témoigner à Dieu la douleur et le regret qu'il leur reste de l'avoir offensé, et *diffèrent leur communion jusques à la fin de leur vie*, comme étant indignes de s'approcher du corps de Jésus-Christ... De sorte que si ces personnes ne suivent pas dans cette disposition une conduite si sainte et dans laquelle le Saint-Esprit a porté

(1) T. VI, p. 86.
(2) *Œuvres d'Arnauld*, t. XXVII, p. 77.

tant de fidèles, lorsque l'Eglise a été la plus pure dans les mœurs et dans la discipline, c'est principalement pour éviter les divers jugements des hommes qui ne peuvent comprendre comment une âme pénitente peut se séparer durant tant de temps de ce qu'elle aime et de ce qu'elle désire le plus. Et l'on peut dire véritablement qu'il n'y aurait rien en quoi l'esprit humain s'opposerait davantage à l'esprit de Dieu, que de condamner cette pénitence qu'il a tant de fois imprimée dans le cœur des siens... » Quelle témérité que d'attribuer ainsi à l'Esprit-Saint une disposition aussi opposée à la doctrine de l'Eglise!

La parole de Bourdaloue devait être ici d'autant moins suspecte qu'il avait fait, en son temps, à l'occasion de la communion pascale, une large part à la pénitence préparatoire : il avait parlé du carême institué à cet effet et des pénitences imposées aux chrétiens des premiers temps, et pour que l'on ne prît point le change, il ajoutait :

Mais aujourd'hui l'on a trouvé le moyen d'abréger ces choses; et, si je puis me servir de cette expression, d'en être quitte à bien moins de frais (1).

Et en effet, les jansénistes en se dispensant de la communion sous un faux prétexte, se dispensaient de la pénitence qui y prépare. Avec saint Vincent de Paul, Bourdaloue pensait que la nouvelle doctrine tendait à supprimer l'usage de la communion, c'est ce que prouve le passage suivant, extrait d'une correspondance du saint contemporain de Saint-Cyran :

Cette lettre, résumée dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet (2), a été rendue publique dans les *Mé-*

(1) T. IV, p. 194.
(2) Collet, *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p 426.

moires de Trévoux de l'année 1726 (1); l'original est daté du 25 juin 1648 et est adressé à l'abbé d'Orgny, prêtre de la Mission à Rome. Il paraît que cet abbé, séduit par les apparences des fausses doctrines, avait reproché à M. Vincent de s'être déclaré contre la nouvelle école; le saint répond :

« Voici, Monsieur, les raisons qui m'y ont porté: la première est celle de mon emploi au conseil des choses ecclésiastiques, dans lequel chacun s'est déclaré contre la Reine, M. le Cardinal, M. le Chancelier et M. le Pénitencier. Jugez de là si j'ai pu demeurer neutre; le succès a fait voir si j'ai dû demeurer neutre; le succès a fait voir qu'il était expédient d'en user de la sorte. La seconde raison est celle de la connaissance que j'ai du dessein de l'auteur de ces opinions nouvelles d'anéantir l'état présent de l'Église et de la remettre en son pouvoir. Il me dit, un jour, que le dessein de Dieu était de ruiner l'Église présente, et que ceux qui s'employaient pour la soutenir, faisaient contre son dessein. Et comme je lui dis que c'étaient pour l'ordinaire les prétextes que prenaient les hérésiarques comme Calvin, il me répondit que Calvin n'avait pas mal fait en tout ce qu'il avait fait, mais qu'il s'était mal défendu... » Arrivons à la condamnation du livre de la *Fréquente Communion* : « Voyons maintenant de quoi il s'agit, poursuit saint Vincent de Paul : Vous me dites que c'est du livre de la *Fréquente Communion*... que pour la première, vous l'avez lu par deux fois, et que peut-être le mésusage qu'on fait de ce divin sacrement, a donné lieu à cela. »

« Il est vrai, Monsieur, qu'il n'y a que trop de gens qui abusent de ce divin sacrement, et moi misérable plus que tous les hommes du monde, et je vous prie de m'aider à

(1) P. 742.

en demander pardon à Dieu. Mais la lecture de ce livre, au lieu d'affectionner les hommes à la fréquente communion, elle en retire plutôt ; l'on ne voit plus cette hantise des sacrements, qu'on voyait autrefois, non pas même à Pâques. Plusieurs curés de Paris se plaignent de ce qu'ils ont beaucoup moins de communiants que les années passées. Saint-Sulpice en a 3,000 en moins. M. le Curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, ayant visité les familles de sa paroisse après Pâques, en personne et par d'autres, nous dit dernièrement qu'il a trouvé 1,500 de ses paroissiens qui n'ont point communié, et ainsi des autres. L'on ne voit quasi plus personne qui s'en approche, les premiers dimanches du mois et les bonnes fêtes ou très peu et guère plus avec religion, si ce n'est encore un peu aux Jésuites. Aussi est-ce ce qu'a prétendu feu M. de Saint-Cyran, pour désaccréditer les Jésuites. M. de Chavigny disait, ces jours passés, à un intime ami, que ce bon Monsieur lui avait dit que lui et Jansénius avaient entrepris leur dessein pour *désaccréditer ce saint Ordre-là*, à l'égard de la doctrine et de l'administration des sacrements ; et moi je lui ai ouï tenir quantité de discours, quasi tous les jours, conformes à cela... »

Une autre lettre de M. Vincent, datée d'Orsigny, 10 septembre 1648, adressée à M. d'Orgny, se trouve dans les *Mémoires de Trévoux* de l'année 1726, mars page 448, nous y trouvons ces vérités : « Quant à ce qu'on attribue au livre de la *Fréquente Communion* de retirer le monde de la fréquente hantise des saints sacrements, je vous réponds qu'il est véritable que ce livre détourne puissamment tout le monde de la hantise fréquente de la sainte Communion, et de la sainte confession, quoiqu'il fasse semblant, pour mieux couvrir son jeu, d'être fort éloigné de ces desseins : en effet, ne loue-t-il pas hautement, dans la préface, la piété de ceux qui voudraient différer leur

communion jusqu'à la fin de leur vie, comme s'estimant indignes d'approcher du corps de Jésus-Christ ? et n'assure-t-il pas qu'on satisfait plus à Dieu par cette humiliation que par toutes sortes de bonnes œuvres... Pour moi, je vous avoue franchement que si je faisais autant d'état du livre de M. Arnauld que vous en faites, non seulement je renoncerais pour toujours à la messe et à la communion par esprit d'humilité, mais même j'aurais l'horreur du sacrement ; étant véritable qu'il le représente, à l'égard de ceux qui communient avec les dispositions ordinaires que l'Église approuve, comme un piège de Satan, et comme un venin qui empoisonne les âmes ; et qu'il ne traite non moins tous ceux qui en approchent en cet état, que de chiens, de pourceaux et d'antechrists ; et quand on fermerait les yeux à toute autre considération pour remarquer seulement ce qu'il dit en plusieurs endroits des dispositions admirables sans lesquelles il ne veut pas qu'on communie, se trouvera-t-il homme sur la terre qui eût si bonne opinion de sa vertu, qu'il se crût en état de pouvoir communier dignement. Cela n'appartient qu'à M. Arnauld, qui après avoir mis ces dispositions à un si haut point, qu'un saint Paul eût appréhendé de communier, ne laisse pas de se vanter par plusieurs fois dans son apologie, qu'il dit la messe tous les jours : en quoi par humiliation autant admirable, qu'on doit estimer sa charité et la bonne opinion qu'il a de tant de sages directeurs tant séculiers que réguliers et de tant de vertueux pénitents qui pratiquent la dévotion dont les uns et les autres servent de sujet à ses invectives ordinaires... »

Après saint Vincent de Paul, qu'il nous soit permis de faire intervenir le jugement de Mme de Maintenon (1). Dans un entretien avec les dames de Saint-Cyr elle félicite l'une

(1) *Lett. histor.*, t. II, p. 226.

d'elles de n'avoir pu goûter le livre de la *Fréquente Communion* qui lui avait été offert et recommandé. A ce sujet, elle décrit admirablement le caractère distinctif des élèves de Port-Royal et de leurs adeptes. « La plupart d'entre eux, dit-elle, sont remplis de mépris pour les autres..., et inspirent à l'enfance un esprit de fierté et de dédain pour tous ceux qui ne pensent pas comme eux... » Cette lettre mérite d'être lue en entier.

Telle était la pensée d'un saint, telle était la pensée de la Sorbonne et de toute la partie saine du clergé, de l'épiscopat, de Mme de Maintenon, la femme la plus sensée de la cour de Louis XIV, telle fut, dès l'apparition du livre, la pensée de l'Église. La suite justifia ces prévisions, et nous ne devons plus nous étonner de voir Bourdaloue traiter le même sujet avec une nouvelle chaleur plus de vingt ans après.

Tout en convenant qu'on ne saurait être trop parfait pour approcher de la sainte Eucharistie, Bourdaloue fait observer que les invités sont des malades, des gens chargés d'infirmités, des hommes fragiles, des hommes, en un mot, qui ont besoin des secours du médecin. C'est en effet pour eux, que le sacrement a été institué. Toutefois, il ne veut pas que l'auditeur tombe dans l'excès contraire ; il l'invite à rester dans un sage milieu, à ne pas confondre les préceptes avec les conseils : écoutons les leçons et aussi les fines railleries qu'il se permet à l'adresse d'Arnauld :

En mille sujets, et surtout en celui-ci, on a confondu les préceptes avec les conseils ; ce qui était d'une obligation indispensable avec ce qui ne l'était pas ; les dispositions absolument suffisantes avec les dispositions de bienséance, de surérogation, de perfection ; en un mot, ce qui faisait de la communion un sacrilège, avec ce qui en diminuait seulement le mérite et le fruit. Voilà ce que l'on n'a point assez

démêlé, et ce qu'il était néanmoins très important de distinguer. En effet, citons, tant qu'il vous plaira, les Pères et les Docteurs de l'Église; accumulons et entassons autorités sur autorités; recueillons dans leurs ouvrages tout ce qu'ils ont pensé et tout ce qu'ils ont dit de plus merveilleux sur l'excellence du divin mystère; exposons tout cela dans les termes les plus magnifiques et les plus pompeux, et *formons en des volumes entiers* (1); enchérissons même, s'il est possible, sur ces saints auteurs et débitons encore de plus belles maximes touchant la pureté que doit porter un chrétien à la table de Jésus-Christ; faisons valoir cette parole qu'ils avaient si souvent dans la bouche, et qui saisissait de frayeur les premiers fidèles: *Sancta sanctis;* après avoir épuisé là-dessus toute notre éloquence et tout notre zèle, il en faudra toujours revenir au point décidé, que quiconque est en état de grâce, exempt de péché, je dis de péché mortel, est dans la disposition de pureté qui suffit, selon la dernière rigueur du précepte, pour communier (2).

Bourdaloue, dans la suite du discours, continue à exposer, en termes compréhensibles à tous, l'état de sainteté qui permet à l'homme de se présenter à la sainte table sans violer la dignité du sacrement. Mais, dit-il, il s'agit encore de l'honorer et pour cela il faut joindre aux dispositions de nécessité, les dispositions de convenance, de piété, de perfection; laissons la parole au sage directeur:

En demandant des âmes solidement pieuses pour la fréquentation des saints mystères, de les vouloir d'abord au plus haut point de la sainteté chrétienne; de leur retrancher, pour quelques fragilités qui échappent aux plus justes, le céleste aliment qui les doit nourrir; de leur tracer une idée

(1) Allusion au *Traité de la Perpétuité de la Foi*, par Arnauld et Nicole.
(2) T. VI, p. 89.

de perfection, sinon impossible dans la pratique, au moins très rare et d'une extrême difficulté ; de les tenir dans un jeûne perpétuel jusqu'à ce qu'elles soient parvenues à ce terme, et de leur faire envisager comme une vertu, comme un mérite devant Dieu ce qui les éloigne de Dieu, ce qui les affaiblit et les désarme : voilà de quoi je ne puis convenir, et de quoi je ne conviendrai jamais. Je les exhorterai à tendre sans cesse vers cette perfection, à se proposer toujours cette perfection, à faire chaque jour de nouveaux efforts pour s'élever à cette perfection ; mais après tout, si ces âmes n'y sont pas encore arrivées, si elles n'ont pas mis encore le comble à cette tour évangélique qu'elles ont entrepris de bâtir ; s'il leur reste encore, comme au prophète, du chemin avant que d'atteindre jusqu'au sommet de la montagne d'Oreb, je ne les traiterai pas avec la même rigueur que ce convié qui fut chassé du banquet nuptial, parce qu'il s'y était ingéré témérairement ; je ne leur défendrai point de manger ; mais par une maxime tout opposée, je leur dirai ce que l'ange dit à Élie : *Surge, comede ; grandis enim tibi restat via* (III. Reg. 19) ; Venez avec confiance, et prenez ce pain qui vous est offert, et qui vous donnera des forces pour aller jusqu'au bout de la carrière que vous avez à fournir (1).

Autre pensée que Bourdaloue développe dans ce discours et qu'il faut accepter comme un puissant motif d'approcher de la sainte Eucharistie : La communion est le moyen le plus efficace pour imprimer en l'âme un caractère de pureté et de sainteté. Parce qu'il contient en soi l'auteur de la grâce. Après avoir énuméré les effets de grâce produits par chacun des sacrements, il poursuit par ces admirables paroles :

L'Eucharistie étend sa vertu sur toute la vie de l'homme pour la sanctifier, et si je puis parler de la sorte, pour la

(1) T. VI, p. 94.

diviniser. Car vous devez bien remarquer avec moi l'excellente et essentielle propriété de la chair de Jésus-Christ dans ce mystère. C'est un aliment, et l'aliment de nos âmes. Au lieu que l'esprit, selon les lois ordinaires et naturelles, doit vivifier la chair, ici, par un miracle au-dessus de toute la nature, c'est la chair qui vivifie l'esprit: *Caro mea vere est cibus* (Joan. 6). Et de là nous pouvons connaître quel fruit il y a donc à se promettre de la fréquente communion (1).

La deuxième partie du discours s'occupe moins de la controverse janséniste. C'est un appel à la communion fréquente par les heureux effets qu'elle produit dans l'âme; de temps à autres, l'orateur laisse échapper quelques traits acérés qui montrent qu'il n'oublie pas le traité d'Arnauld.

La seule pensée d'une communion prochaine entretient dans une âme chrétienne la haine du péché, la lutte contre les mauvais penchants, enfante de bonnes résolutions.

Ses effets sont sensibles en dépit du mauvais vouloir des mondains, à ce point que les âmes les plus élevées dans la piété se font une règle de communier souvent; il est vrai, quelques âmes chrétiennes se retirent par humilité de la sainte table, mais elles sont en petit nombre; or, ajoute-t-il, tout ce qu'il y a dans les saints de particulier et d'extraordinaire ne doit point servir de modèle.

Ceux qui fréquentent la sainte communion, ajoute l'orateur, vivent pour la plupart dans une grande innocence : ce sont les prêtres, les vierges pieuses, des dames chrétiennes adonnées à la prière, aux bonnes lectures, aux œuvres de piété; tandis que les gens vicieux et les libertins communient rarement, souvent même ils s'abstiennent de

(1) T. VI, p. 97.

la communion pascale, parce qu'ils en redoutent les effets.

L'orateur répond ensuite à l'objection tirée des imperfections des personnes dévotes, et il convient de leurs défauts. Son plaidoyer est en même temps une leçon pleine de bon sens et de charité chrétienne, également utile aux directeurs de conscience, aux âmes fidèles et perplexes; leçon nécessaire aux censeurs intéressés de la conduite d'autrui, qui mettent bien haut la perfection pour n'avoir pas à y atteindre.

Bourdaloue prend ici la défense des âmes dévotes.

Nous savons que telle et telle dont les communions sont si fréquentes, ont néanmoins leurs défauts comme les autres. Nous savons qu'elles sont sensibles et hautaines, qu'elles sont vives et impatientes, qu'elles sont opiniâtres et obstinées, qu'elles ont leurs animosités, leurs fiertés, leurs jalousies. Ah! mon cher auditeur, ne descendez point là-dessus dans un détail peu conforme aux sentiments de la charité chrétienne, et si vous ne voulez pas les imiter dans l'usage fréquent de la communion, pratiquez au moins à leur égard, et appliquez-vous à vous-même la maxime de saint Paul, que celui qui ne mange point n'a pas droit de mépriser celui qui mange. Si j'entreprenais de les justifier, je vous dirais que ces défauts, dont aucun n'échappe à votre censure si exacte et si sévère, sont souvent assez légers, bien au-dessous des odieuses peintures que vous en faites, et très pardonnables à des âmes que la communion ne rend pas tout à coup parfaites ni impeccables. Je vous dirais que pour un défaut que vous remarquez et que vous exagérez, il y a mille vertus que vous ne remarquez pas, ou que vous tâchez malignement de rabaisser. Car telle est l'injustice, une imperfection en certaines personnes, c'est un crime, et un crime réel dans l'esprit des libertins du siècle; et mille perfections ne sont rien, ou ne sont que de trompeuses apparences. Je vous dirais que si elles sont encore sujettes, malgré la communion, à quelques fautes, ces fautes, sans la

communion, deviendraient bien plus grièves; et que ne l'étant pas, vous devez en cela même reconnaître l'efficace du divin sacrement qui les retient en tant de rencontres, et qui les empêche de tomber dans des abîmes d'où peut-être elles ne seraient jamais sorties. Mais pourquoi m'engager dans une justification qui n'est point ici nécessaire? Cette personne, je le veux, pour communier souvent, n'en est pas moins attachée à elle-même et à toutes ses commodités, pas moins vindicative, moins médisante, moins intéressée. Sur cela que ferai-je? je m'adresserai à elle, je lui représenterai le désordre de son état, je lui dirai : Prenez garde, vous recevez tant de fois le corps d'un Dieu, et vous ne vous corrigez point; il faut qu'il y ait quelque chose en vous qui arrête les effets de la communion. Car sans cela, cette chair toute sainte, entrant dans votre bouche, l'aurait purgée de ces médisances et de ce fiel que vous répandez avec tant d'amertume; entrant dans votre cœur, elle y aurait étouffé ces ressentiments et ces haines que vous y entretenez. Éprouvez-vous donc vous-même, examinez-vous, allez à la source du mal, et mettez-y ordre. C'est ainsi, dis-je, que je lui parlerai; et si elle ne m'écoute pas, je déplorerai son aveuglement, je la condamnerai. Mais en la condamnant, condamnerai-je la fréquente communion? non, mes frères (1).

En terminant, l'orateur invite les prêtres à aider les fidèles dans la pratique de leurs devoirs, et il veut que les ministres des autels ouvrent la porte du festin ou du moins qu'ils ne la ferment pas; qu'ils ne retirent point aux enfants le pain qui doit les sustenter; qu'ils ne le mettent pas à un si haut prix qu'ils ne puissent l'acheter. C'est une pensée d'encouragement.

Le sermon sur le *Désir et le dégoût de la Communion* est une autre réponse très accentuée au livre de la *Fréquente Communion.*

(1) T. VI, p. 106.

Dans le développement du discours, l'orateur exposera : 1° les motifs, les avantages et les règles de ce désir; et 2° le principe du dégoût, ses suites funestes et les remèdes. Si nous nous arrêtons aux passages qui combattent la doctrine erronée des jansénistes, nous entendons Bourdaloue demander si le désir de la communion peut convenir à un pécheur dans l'état actuel de son péché; et, avec saint Chrysostome, il répond que cette indignité peut bien être une raison pour ne pas approcher de la communion, mais elle ne peut ni ne doit jamais être une raison pour ne pas *désirer* la communion. Il y a plus encore, il soutient que plus un homme est pécheur, plus il doit désirer la communion, parce qu'alors il est malade, il est faible; il a donc plus que jamais besoin du remède, qui n'est autre que le corps du Sauveur.

Il faut exciter ce désir, parce que le désir est à l'âme ce que l'appétit est au corps : plus l'âme est désireuse de s'unir à Dieu, plus elle est disposée à profiter de cette union.

Plus l'âme désirera s'unir à Dieu dans la communion, plus elle sera disposée à acquérir la pureté du cœur, la sainteté de la vie, le recueillement; le désir de la communion sera donc un principe de sanctification. Bourdaloue tire ici les conséquences de l'enseignement de Port-Royal et en gémit; en lisant ce passage, nous trouvons un résumé de tout ce qui a été dit jusqu'ici contre le traité d'Arnauld :

Voici néanmoins l'abus de notre siècle, qu'il me soit permis de m'en expliquer aujourd'hui, et de le déplorer en votre présence. Au lieu de nourrir dans les âmes ce désir de la communion, au lieu de le rallumer continuellement parmi les fidèles et de le redoubler, on le ralentit, on le refroidit et l'on vient peu à peu à l'amortir tout à fait et à l'anéantir :

comment? en ne représentant jamais la communion au peuple chrétien que sous des idées et des images effrayantes; en ne lui retraçant dans l'esprit et ne lui mettant devant les yeux que l'excellence du sacrement, que l'indignité de l'homme, que le danger d'une mauvaise communion et les suites malheureuses qu'elle traîne après soi; en exagérant les dispositions requises pour communier dignement, et les proposant dans un degré de perfection où il est d'une extrême difficulté et presque impossible d'atteindre. Car n'est-ce pas là que tendent ces maximes outrées d'une morale prétendue sévère? Maximes que l'on débite dans les entretiens particuliers, que l'on fait entrer dans les discours publics, dont on compose d'amples volumes, et que l'on appuie de citations sans nombre et souvent sans fidélité : mais surtout, maximes dont se laissent préoccuper, ou pour mieux dire, infatuer des âmes faibles, d'autant plus aisées à séduire, qu'elles sont moins instruites du fond des choses et moins capables de s'en instruire par elles-mêmes; donnant en aveugles à tout ce qui porte un caractère de rigueur; suivant sans réflexion et sans modération les premiers sentiments d'une timidité naturelle et mal réglée; ne distinguant ni l'illusion, ni la vérité; n'écoutant rien là-dessus, et ne pouvant presque revenir de leurs préjugés contre la communion.

Cependant, qu'arrive-t-il de là? c'est que la plupart, si je puis rapporter ici cet exemple, raisonnent à l'égard de la communion, comme les disciples de Jésus-Christ raisonnèrent à l'égard de l'état du mariage, lorsque ce divin Maître leur en marqua les engagements : S'il en est de la sorte, lui dirent-ils, il vaut donc mieux demeurer libre et ne se point lier à de telles conditions : *Si ita est, non expedit nubere* (Matth. 19). Voilà justement ce qu'on dit : Puisqu'il y a tant à craindre en communiant, il est donc plus à propos de s'abstenir de la communion, et de n'en pas avoir un usage si fréquent. Puisque la communion demande des dispositions si relevées et si parfaites, quand serai-je parvenu là? et le plus sûr pour moi n'est-ce pas de rendre mes com-

munions plus rares, et d'attendre le temps que je m'y croirai assez préparé? On le dit, et on le fait. Cette crainte de la communion en détruit le désir : on le perd enfin, et n'ayant plus ce désir, on n'a plus l'aiguillon le plus piquant pour nous exciter à la pénitence et à la réformation de nos mœurs, pour nous tenir dans une vigilance perpétuelle sur nous-mêmes, pour nous tirer de nos lâchetés et de nos tiédeurs (1).

Que dire après cela du directeur de Mme de Sévigné, qui mettait tout son *christianisme* à la détourner de la pratique du Sacrement d'amour, sous prétexte que, la veille de la fête de la Pentecôte, son cœur était trop préoccupé de sa fille (2).

Dans le passage suivant, tout entier à l'adresse de l'auteur du livre de la *Fréquente Communion*, Bourdaloue dévoile avec amertume, les intentions secrètes de la secte, partageant, avec saint Vincent de Paul, cette conviction, que les sectaires ne tendaient à rien moins qu'à réformer l'Église à leur manière :

Vous me direz que ce n'est pas là l'intention de ceux qui s'énoncent en des termes si forts sur la communion; qu'ils n'en combattent pas le désir, et qu'au contraire ils l'approuvent et le louent : mais que pour l'honneur de Jésus-Christ et l'avancement des âmes, ils ne se proposent autre chose que d'arrêter et de prévenir les excès où ce désir mal conçu pourrait nous mener. Ah! mes chers auditeurs, n'examinons point ici les intentions : c'est à Dieu à en juger; mais peut-être, si nous voulions là-dessus entrer dans une sérieuse discussion, trouverions-nous que ces intentions si pures en apparence et si saintes ne sont rien moins que ce qu'elles paraissent. On a certains principes touchant la fréquentation

(1) T. VII, p. 379.
(2) *Lettres*, t. III, p. 467, 5 juin 1675.

du sacrement de nos autels. On voudrait, contre les vues de Jésus-Christ, contre la pratique des premiers fidèles, contre la conduite des plus habiles maîtres dans les voies de Dieu, retrancher le pain aux enfants, selon l'expression de l'Écriture : c'est-à-dire, qu'on voudrait abolir dans l'Église les fréquentes communions ; et pour y réussir, il n'y a point de plus sûr moyen que d'inspirer aux âmes l'éloignement de la communion (1).

Le désir de la communion doit revêtir certaines conditions : il doit être réglé (2), c'est-à-dire sans présomption ; il doit être éclairé, réfléchi, constant, sérieux. Nous n'avons pas ici à suivre l'orateur dans son développement.

Bourdaloue parle, dans la deuxième partie, *du dégoût de la Communion*. « Celui qui vient de Dieu, dit-il, n'est qu'une épreuve momentanée ; celui qui vient de nous est vicieux » ; et c'est de ce dégoût qu'il veut parler : il en cherche le principe, les suites, et les remèdes.

Le principe du dégoût de la communion n'est autre que le relâchement de la vie, une dissipation continuelle ; on aime la vie aisée et commode, et tout ce qui est capable de la troubler paraît insupportable ; la communion devient une gêne, alors on prend parti pour la doctrine nouvelle.

On prête volontiers, dit-il, l'oreille à ces discours si ordinaires et si spécieux sur l'extrême facilité avec laquelle des directeurs trop indulgents, ou prétendus tels, permettent l'usage de la sainte table ; on approuve ces maximes étroites et rigoureuses, qui vont à exclure presque tous les fidèles de la communion fréquente ; et afin, de pouvoir vivre du reste avec plus de liberté, on se déclare sur ce point pour le *parti de la morale sévère :* car, à *l'ombre de cette morale sévère, on est en repos ;* on n'a plus tant à veiller sur soi-même, plus tant

(1) T. VII, p. 381.
(2) P. 382.

à s'étudier soi-même; on n'a plus tant de reproches à soutenir au fond du cœur sur l'incompatibilité de la conduite qu'on tient et des communions qu'on fait; on a pris le plus court, qui était de se retrancher la communion, et de s'affranchir par là du joug d'une pratique si incommode et si embarrassante (1).

On ne peut décrire avec plus de finesse la marche d'une âme bonne, mais sensuelle, qui passe au jansénisme. Nous trouvons, à la suite, un passage plein de sentiment, dans lequel Bourdaloue, invitant l'auditeur à jeter un regard en arrière, lui dépeint l'heureux temps où il vivait dans la pratique de la piété et le goût de la communion.

Quelles sont les suites *de ce dégoût?* Il éloigne de la communion, alors la communion devient rare; on finit par se complaire dans cet état; on tombe dans le relâchement, puis dans l'oubli de Dieu... Au nombre des conséquences funestes de cet abandon de la communion, nous entendons citer la décadence des sociétés tout entières devenues le scandale de la religion; et les sociétés ne peuvent être autres que les maisons de Port-Royal et celles qui ont revêtu leur esprit.

Le cœur donc se refroidit d'un jour à un autre, Dieu se retire, le monde prend sa place; et comme dans une terre inculte, les ronces et les épines, les mauvaises herbes, c'est-à-dire, toutes les inclinations vicieuses, croissent et se fortifient; on les suit, on s'y laisse conduire en aveugle, et souvent où n'emportent-elles point un âme? Ah! chrétiens auditeurs, on en a vu des exemples, et l'on en voit encore qui vous feraient trembler, si j'osais ici les produire. On a vu dans les plus saintes sociétés des chutes presque semblables à celle de cet ange, qui, du plus haut des cieux, fut

(1) T. VII, p. 390.

précipité au fond de l'enfer. On a vu des sociétés elles-mêmes tout entières se démentir et devenir le scandale de la religion : par où ? par ce dégoût et cet éloignement de la communion. Si l'usage de la communion s'y fût conservé tel qu'il devait être, c'eût été une ressource contre les abus qui s'y glissaient. Mais entre les abus qui s'y sont introduits, un des plus dangereux a été de négliger la communion, et celui-là seul a fomenté tous les autres, et causé enfin une décadence totale. Car le prophète l'avait ainsi prédit, lorsqu'il disait à Dieu : Tous ceux qui s'éloignent de vous, Seigneur, périront : *Ecce qui elongant se a te, peribunt* (Ps. LXXII, 27) (1).

En terminant, Bourdaloue indique le remède au dégoût de la communion :

Le remède, c'est de ne point suivre le dégoût où vous êtes, et d'agir même contre ce dégoût pour le surmonter. Voici ce que je veux dire. Un malade qui se sent du dégoût pour les viandes, et qui voit par là son corps défaillir, fait effort et prend sur soi, autant qu'il lui est possible, afin de s'accoutumer tout de nouveau à la nourriture dont il connaît qu'il ne peut se passer. Et en effet, à force de se faire violence et de se vaincre, il se remet peu à peu dans son premier appétit, et répare ses forces affaiblies. Voilà comment vous devez vous-même vous comporter. Vous n'avez nul attrait à la communion; vous y avez même une répugnance actuelle. Il n'importe, communiez; car avec toute votre répugnance, vous pouvez après tout vous mettre dans la disposition essentiellement requise pour participer au divin sacrement. Il vous en coûtera, et vous aurez à combattre contre les révoltes de votre cœur, mais ce ne sera pas en vain. Dieu, témoin du désir que vous lui marquerez de le retrouver, des démarches que vous ferez pour cela et des soins que vous vous donnerez, se laissera fléchir en votre faveur; il fera

(1) T. VII, p. 395.

descendre sur vous la rosée du ciel et l'onction de sa grâce. Il vous comblera de ces bénédictions de douceur dont il prévient ses élus, selon la parole du prophète; et vous éprouverez ce que mille autres ont éprouvé, et ce qu'il ne tient qu'à vous d'éprouver comme eux, c'est-à-dire, qu'étant venu à la table de Jésus-Christ par le seul mouvement d'une foi pure et d'une religion sincère, mais du reste sans nulle affection sensible et sans goût, vous en sortirez rempli de consolation et plus touché de Dieu que jamais. Car Dieu ne manque guère à se découvrir de la sorte, dès qu'on le cherche en esprit et en vérité (1).

Autre remède : la confiance dans un directeur sage et éclairé.

Dans l'*Essai d'octave du Saint-Sacrement*, au tome XV, nous retrouvons l'esprit de la doctrine catholique avec les applications morales, et quelques allusions aux erreurs du temps, qui ne nous apprennent rien de nouveau.

V. — LA DÉVOTION A LA SAINTE VIERGE ET LE JANSÉNISME.

Après avoir attaqué la pratique de *la Fréquente Communion*, l'école de Port-Royal ne pouvait manquer de porter atteinte à la *dévotion envers la sainte Vierge mère de Dieu*, autre épanouissement de la piété catholique essentiellement lié à la foi. Les luthériens et, après eux, les calvinistes avaient suivi la même marche; le jansénisme, qui n'était qu'un écho affaibli de ces hérésies successives, devait aboutir aux mêmes résultats; les unes et les autres

(1) T. II, p. 397.

dépouillaient nos dogmes comme elles avaient dépouillé nos temples.

Les Jésuites, en sentinelles vigilantes, ne se montrèrent pas moins ardents à soutenir l'honneur de la sainte Vierge, qu'ils ne l'avaient été à soutenir l'honneur du sacrement de l'Eucharistie. Bien que l'école de Port-Royal n'avouât pas ouvertement la proscription de deux dévotions aussi essentielles à la foi catholique et si chères au cœur des enfants de l'Église, les Jésuites ne s'y méprirent pas, ils se préparèrent de nouveau au combat et soutinrent vaillamment la lutte pendant les années 1674 et 1692, années distinctes pendant lesquelles les mémoires signalent une recrudescence dans l'opposition des jansénistes contre le culte rendu à la Mère de Dieu.

Il faut remonter aux premières années de la prédication du P. Bourdaloue pour nous rendre compte de cette nouvelle polémique et de la part que le prédicateur y a prise.

Vers la fin de l'année 1673, au mois de novembre, parut à Gand un livre écrit en latin sous ce titre : *Monita salutaria B. Mariæ Virginis ad cultores suos indiscretos* (1). L'auteur était un juriste allemand de Cologne, du nom de Widenfeldt.

La première traduction française, dont le P. Gerberon était l'auteur, parut à Lille en 1674 (2). La même année, d'autres traductions furent publiées à Paris, sous la rubrique de Gand, ainsi qu'à Rouen par les soins des protestants.

Widenfeldt avait fréquenté les jansénistes à Gand et à Louvain. Les sectaires trouvant en lui un homme capable d'avancer leurs affaires auprès des universités allemandes,

(1) Gandavi, 1673, in-8°. Dict. liv. Jansénistes des PP. Colonia et Patouillet, 1755, voir *Avis*.
(2) Barb. anon. N° 1498.

le recommandèrent à Arnauld, lorsque Widenfeldt se rendit à Paris pour soutenir les intérêts du prince de Schwartzemberg, au service duquel il était attaché. Dès qu'il eut vu de près les sectaires, il se montra très réservé. La condamnation de cinq propositions, en 1653, allait même amener une rupture, lorsque ces *Messieurs*, jugeant prudent de ménager les susceptibilités de l'avocat de Cologne, déclarèrent, avec Arnauld, qu'ils se soumettaient à la condamnation des cinq propositions, sans s'expliquer davantage. Ils firent mieux encore : sachant que Widefeldt s'était toujours montré très opposé aux protestants, les chefs du parti lui persuadèrent que le moyen le plus efficace pour les ramener à la vérité consistait à réformer ce qu'on appelait les abus de l'Église romaine; qu'en attaquant la théologie scolastique, les casuistes, les Jésuites, le monachisme, enfin le culte de la sainte Vierge, le succès était assuré.

Widenfeldt, circonvenu, se mit à l'œuvre et fit paraître les *Monita* (1). Le livre est court et ne demande pas une attention soutenue ; il contient en vingt pages huit articles, où la sainte Vierge, que l'auteur appelle avec affectation la *mère du bel amour*, *mater pulchræ dilectionis*, est traitée sans aucun respect. On y découvre les plus perfides conseils contre l'amour et la confiance que le Saint-Esprit

(1) Le docteur Arnauld, avec la mauvaise foi qui le caractérise, se défend d'avoir été en relation avec Widenfeldt, en 1661 et la raison qu'il en donne, c'est qu'à cette époque de *persécution contre les prétendus jansénistes*, il était caché et ne *voyait que quelques amis intimes*; il dit ne l'avoir connu qu'après l'apparition des *Monita*, puis il ajoute : « Ce n'est pas que nous eussions regret de l'avoir connu... mais c'est qu'il est bon de ne point donner occasion aux Jésuites de mêler sa cause avec la nôtre, en le déchirant comme ayant été de nos amis, sous le nom de janséniste, et nous faisant passer, comme ayant été des siens, pour des ennemis de la dévotion à la sainte Vierge. (*Lettre au prince Ernest*, 31 octobre 1686, *Œuvres compl.*, t. II, p. 732.)

inspire aux cœurs chrétiens envers la Mère de Dieu. Et sur les lèvres mêmes de la sainte Vierge, on retrouve les objections que Luther, Erasme et Calvin, ont vomies contre un culte aussi conforme au sentiment catholique.

Dès que le livre des *Monita* parut, un seul cri dans l'Église catholique s'éleva contre cette production sacrilège; il fut censuré à Rome (19 juin 1674) et en Espagne (27 novembre 1674). Les catholiques de France s'étonnèrent de le voir toléré dans leur pays, et même encouragé. Le livre fut réimprimé avec éloge et honoré de commentaires; cette autorisation tacite encouragea les sectaires, qui ne craignirent pas de refuser à Marie le titre de Mère de Dieu, en lui laissant celui de *Mère du Christ;* on se fit un devoir de conscience dans le parti, de ne plus l'honorer, de ne plus l'invoquer, de ne plus honorer ses images et de ne plus visiter ses églises. En gémissant sur ces scandales, le P. Crasset faisait allusion à un livre intitulé : *Quelques réflexions sur les avertissements salutaires de la Bienheureuse Vierge Marie à ses dévots indiscrets*, imprimé à Angers dont l'évêque était un Arnauld (1). Widenfeld, étonné de cette opposition de l'Église universelle, répondit par une apologie de son livre; le scandale arrivait à son comble, lorsque l'inquisition romaine se décida à condamner le livre, le 22 juin 1675, malgré une lettre pastorale de l'évêque de Tournai, de Choiseul.

Un grand nombre d'écrivains et d'orateurs catholiques prirent à tâche de défendre l'honneur de la sainte Vierge. Nous signalons ici l'ouvrage du P. Crasset, alors directeur de la congrégation des *Messieurs*, à la maison professe; et parmi les orateurs, les mémoires du temps nomment le

(1) Préface et son traité de la dévotion envers la sainte Vierge, 2e éd. 1687, la première autorisation du P. Provincial de Verthamon est signée du 23 octobre 1679.

P. Bourdaloue, qui fit un sermon tout exprès pour combattre le scandaleux factum (1).

D'après M. Weis, *De la Biographie universelle*, le P. Bourdaloue reçut de ses supérieurs l'invitation d'*anathématiser* le libelle en chaire : l'expression est impropre. L'orateur n'avait pas d'anathème à lancer, il n'avait qu'à répandre la lumière, et c'est ce qu'il fit le jour de la fête de l'Assomption, 15 août 1674, peu de temps après la censure de Rome, portée le 19 juin précédent.

Bourdaloue expose, avec sa méthode ordinaire, l'enseignement de l'Église sur le culte dû et rendu par les catholiques à la très sainte Vierge; il ne se préoccupe nullement des adversaires qu'il combat, bien que leurs propositions erronées entrent toutes dans le texte du discours. Suivons encore M. Weis, dans son appréciation sur cette question, appréciation qui fait loi auprès d'un trop grand nombre de lecteurs étrangers à la contestation, et trop peu éclairés sur certains points essentiels de leur foi, pour ne pas être facilement induits en erreur. — L'*Opuscule Monita*, ou avis salutaires, « ne diminua pas la dévotion à la sainte Vierge, le but de l'auteur est de l'empêcher de *dégénérer en idolâtrie;* les esprits étaient trop échauffés pour se calmer à la voix du prélat (de Choiseul, évêque de Tournay). Mais le temps a fait justice des écrits publiés de part et d'autre dans cette occasion ». Les traces de cette dispute ont pu disparaître, mais il faut reconnaître que la victoire est restée aux défenseurs du culte de la sainte Vierge; c'est toute la justice que le temps leur devait.

Voici en quels termes s'exprime le P. Bretonneau, lors-

(1) *Le Dictionnaire des livres jansénistes* signale un sermon de l'évêque de Rhodez, Abelly, et donne les noms d'un grand nombre d'apologistes qui défendirent l'honneur de la sainte Vierge, à cette occasion (voir t. I, p. 170.)

qu'il signale en tête des volumes des *Mystères*, le sermon pour la fête de l'*Assomption* (1).

L'éditeur a dit que tous les discours de Bourdaloue, même les discours sur les mystères, sont des discours de morale : il n'en excepte guère que deux : le sermon sur l'Ascension et un sermon sur l'Assomption ; puis, au sujet de ce dernier, il ajoute :

Parce que ce sermon a rapport à un fait dont tout le monde n'est pas instruit, ou dont la mémoire commence peut-être à s'effacer, il est bon, pour rendre le sermon plus intelligible, d'ajouter à quelle occasion le P. Bourdaloue le composa. Il y a plusieurs années qu'il parut un petit ouvrage intitulé : *Avis salutaires de la bienheureuse Vierge à ses dévots indiscrets*, avec ces paroles de saint Paul au bas du titre : *Que votre culte soit raisonnable*. Il semblait que l'auteur n'eût eu en vue que de régler le culte de la Vierge ; mais ce libelle tendait à le détruire. C'est ce qu'aperçurent d'abord toutes les personnes bien intentionnées qui prirent soin de l'examiner, et ce qui alluma le zèle des vrais catholiques en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne et ailleurs. L'ouvrage donc, très injurieux à la Mère de Dieu, et capable de troubler la piété des fidèles, fut déféré de toutes parts au Saint-Siège, et authentiquement condamné. Le P. Bourdaloue entreprit de le combattre dans un sermon sur la dévotion à la Vierge, qui est celui même dont il s'agit. Ce n'est ni une controverse de l'école, ni une longue déclamation de la chaire, mais un discours solide, où ces avis, prétendus salutaires, sont réfutés avec autant de modération et de brièveté que d'ordre et de précision (2).

On ne peut mieux juger ce discours ; la doctrine de l'Église y est exposée d'une manière complète, claire et

(1) *Autre sermon pour la fête de l'Assomption de la sainte Vierge*, t. XI, p. 334.

(2) T. X, p. 9, *Avertissement*.

précise ; l'orateur est inspiré, non seulement par l'amour de la vérité, mais encore par cette douce piété que la sainte Vierge répand dans les âmes qui soutiennent sa cause. L'indignation publique, excitée par les nombreuses reproductions des blasphèmes de Widenfeldt, le caractère d'actualité que présente le texte du sermon, une allusion à la guerre de la coalition qui désolait les frontières du Nord et de l'Est, jusqu'au fond du Palatinat du Rhin, tout indique que ce sermon a été prononcé le 15 août 1674. L'exorde du discours et quelques phrases de la troisième partie font seules mention de la fête du jour, le corps du discours traite de la *Dévotion à la sainte Vierge*. D'après l'apostrophe que l'orateur adresse à ses frères, ministres des autels, à la fin de la deuxième partie, nous devons admettre que Bourdaloue prêchait ce sermon à l'église de la maison professe, à Saint-Louis, aujourd'hui paroisse Saint-Paul-Saint-Louis. Nous croyons même que les dames du Marais s'y étaient donné rendez-vous. En entendant Bourdaloue terminer son discours préliminaire par ces paroles : « Ecoutez-moi, ceci n'aura rien de trop abstrait ni d'ennuyeux (1) », on est disposé à croire qu'il l'adressait à des auditeurs qui ne goûtaient ni les abstractions ni les controverses. Par un tour oratoire que la rhétorique permet, Bourdaloue, paraissant en chair le jour de l'Assomption, fait cet aveu que le mystère est au-dessus de ses forces ; qu'il se résigne à prendre un sujet plus proportionné à sa faiblesse et plus utile pour l'assemblée ; précautions oratoires qui devaient faire comprendre aux auditeurs pourquoi ils n'entendraient parler ni du mystère du jour ni de ses conséquences morales, mais bien de la *Dévotion à la sainte Vierge*, question fondamentale et toute de circonstance.

(1) P. 341.

Bourdaloue avertit son auditoire qu'il ne cherche pas à lui inspirer la dévotion à la sainte Vierge : ceux qui l'écoutent partagent cette dévotion avec lui ; mais il leur apprendra à la mettre en pratique. Cette dévotion doit être *raisonnable; rationabile obsequium.* Ces mots de saint Paul rappellent l'épigraphe des *Monita de Widenfeldt.* C'est le même texte, mais inspiré par un esprit tout différent. Bourdaloue va donc apprendre à ses auditeurs, à régler leur dévotion. Il veut en faire connaître les véritables caractères, en signaler les défauts, en découvrir les abus. Il fait consister la vraie dévotion à la sainte Vierge, dans l'accomplissement de trois principaux devoirs : *Honorer* Marie, l'*invoquer*, l'*imiter ;* c'est à l'exposé de ces trois devoirs qu'il consacre les trois points du discours.

L'orateur veut qu'on honore Marie judicieusement ;

Qu'on l'invoque efficacement ;

Qu'on l'imite religieusement.

Bourdaloue, en commençant l'exposition de son sujet, veut qu'on sache à qui il s'adresse ; il y met une douce malice, par une allusion très transparente et bien capable de mettre les rieurs de son côté.

La dévotion de Marie, dit-on, doit être judicieuse ; tout le monde en convient ; mais, reprend-il, s'il faut du discernement et de la prudence pour honorer la Mère de Dieu, il n'en faut pas moins, que dis-je? il en faut même encore plus pour censurer ceux qui l'honorent, et pour s'ériger en juge du culte et des honneurs qu'ils lui rendent. J'ai droit, ce me semble, d'exiger d'abord de votre piété, que vous ne sépariez jamais ces deux principes, quand il s'agit de décider sur un sujet aussi important que celui-ci ; et vous avez trop de pénétration, chrétiens, pour n'entrer pas dans ma pensée, et trop d'équité pour n'avouer pas que la raison, aussi bien que la droite et sincère religion le demandent ainsi. Je m'explique. Il peut y avoir dans le monde, parmi

les personnes adonnées au service de la Vierge, des *dévots indiscrets*, j'en veux bien tomber d'accord avec vous; et s'il y en a de tels, à Dieu ne plaise que je prétende ici les excuser, ni les autoriser. Mais aussi peut-il y avoir des *censeurs indiscrets* de la dévotion envers cette même Vierge; et c'est à quoi l'on ne pense point assez. De ces deux désordres, on se pique d'éviter le premier, et il arrive tous les jours qu'on se fait un faux mérite ou une vanité bizarre du second. Cependant, le second n'est pas moins dangereux que le premier; et l'homme chrétien ne court pas moins de risque devant Dieu, en condamnant avec témérité un culte outré et superstitieux. C'est donc à nous, mes chers auditeurs, à nous préserver de l'un et de l'autre; c'est à moi, comme prédicateur de l'Évangile, à vous conduire entre ces deux écueils, et par quelle voie? en vous donnant des règles pour ne pas critiquer légèrement les honneurs même populaires qu'elle reçoit sur la terre. Ne disons rien de vague, et, dans le dessein que j'ai formé d'éclaircir ces vérités, ne combattons point des fantômes, mais venons au détail des choses (1).

Cette entrée en matière est remarquable de simplicité, de clarté; et ajoutons que s'il y avait des *censeurs indiscrets* dans l'auditoire, ils se trouvèrent pris dans leur propres filets. Les esprits altiers de l'assemblée ne devaient pas faire meilleure contenance lorsqu'ils voyaient un orateur aussi sage et aussi expérimenté prendre parti pour tout ce que l'on appelait les superstitieux et les ignorants, contre les censeurs téméraires de la dévotion à la sainte Vierge, et défendre ouvertement les *honneurs populaires* rendus à la Reine du ciel.

Bourdaloue s'étonne de rencontrer, parmi les *censeurs* auxquels il s'adresse, des catholiques prétendus zélés

(1) T. XI, p. 338.

que leur zèle a poussés à *prendre en main la cause de Dieu;* puis il détermine les trois chefs, où la dévotion à la sainte Vierge leur a paru aller jusqu'à l'*indiscrétion*.

Touchés des intérêts de Dieu (1), ils prétendent qu'on rend à Marie des *hommages qui ne sont dus qu'à la Divinité;* qu'on lui donne les titres de *médiatrice* et de *réparatrice*, qui ne lui appartiennent pas; qu'on lui accorde de nouveaux privilèges, qui ne sont révélés ni dans l'Écriture ni dans la tradition. Bourdaloue se déclare disposé à profiter des avis, s'il est vrai, comme on le suppose, que Marie elle-même les adresse *à ses dévots indiscrets;* encore un tour de pensée qui permet aux auditeurs de se dérider. Jamais, affirme l'orateur, l'Église n'a honoré Marie comme une divinité même subalterne, expression dont s'étaient servis les adversaires. Marie n'est qu'une créature, humble servante de Dieu, et nos prières de chaque jour le proclament; inutile donc de donner l'*avis salutaire*. S'il y a indiscrétion, elle est du côté de ceux qui affirment une proposition aussi contraire à la vérité; s'il y a indiscrétion, c'est de la part de ceux qui, gratuitement, renouvellent les accusations vaines et frivoles des anciens hérétiques contre l'Église, et leur donnent l'avantage de voir des catholiques persuadés que notre foi s'est corrompue dans les derniers siècles. Nous placerons ici un passage du P. Crasset, extrait de son livre sur la *Véritable dévotion à la sainte Vierge* (2); il traite le même sujet et relève l'hypocrisie des faux défenseurs de la Mère de Dieu.

« Il y a parmi nous des dévots hypocrites, dont la persécution est bien plus dangereuse que celle des hérétiques déclarés; ils ne disent pas qu'il ne faut point

(1) T. XI, p. 340.
(2) P. 181.

honorer la Vierge, ni l'invoquer, ni l'aimer, ni espérer en sa protection, ni orner ses images et ses autels, mais « qu'il faut se donner de garde de l'honorer autrement que par rapport à Dieu ; qu'il ne faut pas s'adresser à elle, comme si Dieu ne nous suffisait point, et comme si on ne pouvait s'adresser à Dieu que par elle ; qu'il ne la faut pas aimer de telle sorte que notre cœur soit partagé entre Dieu et elle ; qu'il ne faut pas mettre sa confiance qu'en Jésus-Christ ; que c'est l'offenser que d'appeler sa mère, le refuge des pécheurs impénitents ; qu'elle déteste l'amour qu'on lui porte, si on n'aime Dieu par-dessus toutes choses ; qu'il y a de l'injustice et de l'impiété à orner ses images et ses autels, pendant que les pauvres meurent de faim et de froid (1). »

Le P. Crasset ajoute : « Voilà de ces propositions artificieuses dont parle Tertulien, qui sont composées de la vérité contre la vérité, et qui tuent les fidèles sans pouvoir convaincre l'auteur d'homicide. Voilà de ces gens, dont parle saint Augustin, qui disputent de Dieu contre Dieu et qui ruinent entièrement la dévotion de la Vierge, faisant semblant de l'établir : car quel moyen que le menu peuple puisse démêler ces comparaisons et distinguer ces *tant*, ces *comme*, ces *plus* et ces *moins* dont toutes ces propositions sont étoffées ? N'est-ce pas là le style des hérétiques, qui couvrent toujours leurs erreurs d'une vérité apparente, qui enveloppent leurs propositions de termes captieux, et qui ont toujours un faux-fuyant, pour s'évader quand ils se voient poursuivis ?...

En présence d'un auditoire prévenu contre la dévotion à la sainte Vierge, Bourdaloue ne pouvait s'étendre sur les abus qui peuvent se glisser dans la pratique de cette dévotion ; cependant il ne pouvait les laisser ignorer aux

(1) *Avis salutaires...*

fidèles et c'est la tâche qu'il remplit à la fin de son premier sermon sur l'Assomption. Dans le premier point du discours, il avait établi que le principe de la béatitude de Marie n'est autre que son *obéissance* et son *humilité;* dans le deuxième, il montre que le mystère de l'Assomption de la sainte Vierge est pour les fidèles un mystère *d'espérance*, basé sur le pouvoir dont elle jouit dans le ciel auprès de Dieu. La sainte Vierge peut nous secourir et veut nous secourir, voilà le motif de notre espérance. Quel en est l'abus? à cette question Bourdaloue répond :

L'abus de cette invocation de Marie, et ce qui nous rend tous les jours son crédit inutile auprès de Dieu, c'est qu'au lieu d'envisager Marie comme la médiatrice qui peut, par son intercession, nous procurer les véritables grâces du salut, je veux dire, les grâces réelles et possibles, les grâces solides et nécessaires, les grâces réglées et mesurées selon l'ordre de Dieu, les grâces victorieuses qui doivent combattre en nous nos passions, et triompher de la chair et du monde; par de secrètes et de funestes erreurs qui nous trompent, nous nous formons de Marie une fausse idée, jusqu'à nous promettre de sa protection des grâces chimériques et impossibles, des grâces selon notre goût, et selon les désirs corrompus de notre cœur, des grâces s'il y en avait de telles, incapables de nous sanctifier, et beaucoup plus capables de nous pervertir, des grâces miraculeuses et sur lesquelles notre présomption seule peut faire fonds (1).

Revenons à l'enseignement du P. Bourdaloue : Il faut honorer *judicieusement* la mère de Dieu, d'un *culte infé-*

(1) T. XI, p. 327.

rieur à celui de Dieu, mais *supérieur à tout autre que celui* de Dieu.

Bourdaloue poursuit en soutenant avec fermeté que Marie étant en possession du titre de *Mère de Dieu*, en dépit de Nestorius, il n'y a point d'honneur qui ne lui convienne ni de qualité éminente qu'on puisse *sans indiscrétion* lui contester. — Elle est *médiatrice* et *réparatrice* du monde, et il le prouve par l'autorité de saint Bernard, *raisonnant en théologien* et *décidant à la rigueur* (1). « Or, ajoute-t-il, voilà ce qui s'appelle *honorer judicieusement* la sainte Vierge, lui attribuer toutes les qualités que toute l'Église lui attribue. » Nous devons suivre Bourdaloue dans ses démonstrations :

On sait bien qu'il n'y a, pour parler ainsi, qu'un Médiateur de rédemption, mais on est certain de ne point déroger à ses droits, quand on reconnaît avec l'Écriture, outre cet unique Médiateur de rédemption qui est Jésus-Christ, d'autres médiateurs d'intercession; et Marie, entre ceux-ci, ne doit-elle pas avoir la première place? On sait que Jésus-Christ seul a racheté le monde par son sang, mais on ne peut ignorer que ce sang qu'il a répandu, a été formé de la substance même de Marie, et par conséquent que Marie a fourni, a offert, a livré pour nous le sang qui nous a servi de rançon. Car c'est sur quoi toute l'Église s'est fondée pour la qualifier de Médiatrice et de Réparatrice des hommes. Ce serait donc encore par là une indiscrétion (je devrais peut-être user d'un terme plus propre et plus fort), ce serait, dis-je, une indiscrétion, de lui refuser ces titres glorieux et si solidement établis. Mais, sans raisonner davantage, il me suffit, reprend saint Bernard, que l'Église m'ait appris à honorer de cette manière la Mère de Dieu; car, ce que m'enseigne l'Église, ajoutait ce saint docteur,

(1) T. XI, p. 344.

c'est à quoi je m'attache inviolablement, et de quoi je ne me départirai jamais. Tout ce qu'elle croit, je le crois; et tout ce qu'elle pratique, je le veux pratiquer : en le croyant, en le pratiquant sans distinction et sans restriction, je me tiens en assurance, puisqu'elle est l'oracle que je dois écouter sur tout, et le guide infaillible que je dois suivre : *Quod ab illa accepi, securus teneo* (1).

La suite du discours où Bourdaloue montre que l'Église appelle à bon droit la sainte Vierge sa vie, sa consolation, son espérance, est pleine d'émotion.

Il se voit avec peine contraint de passer sous silence les nombreux privilèges que le peuple chrétien reconnaît dans l'auguste Vierge et que repousse le zèle trop étroit de ses ennemis; il s'en tient aux privilèges de son *Immaculée-Conception* et de sa *triomphante Assomption.*

Si ces privilèges ne sont point de foi, dit-il, n'est-il pas raisonnable de les lui attribuer dès qu'ils ne préjudicient point aux droits de Dieu, dès qu'ils conviennent à la dignité de Mère de Dieu.

Bourdaloue connaît ses adversaires, il sait ce qu'ils veulent; ce qu'ils cherchent; ce n'est pas la lumière, c'est la destruction du culte de Marie qu'ils poursuivent; et il s'étend sur leurs déplorables menées. Il termine la première partie par cette ardente protestation de sa foi et de son ardente piété pour la mère de Dieu :

Mais, malgré toutes les entreprises que l'hérésie, depuis tant de siècles, a formées contre vous, Vierge sainte, votre culte a subsisté, et il subsistera; jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre le zèle des vrais chrétiens, et contre

(1) T. XI, p. 348.

leur fidélité à vous rendre les justes hommages qui vous appartiennent. De quelque artifice qu'on use, et quelque effort qu'on fasse pour arracher de leurs cœurs les sentiments tendres et respectueux qui les lient étroitement à vos intérêts, ils les conserveront, ils les publieront, ils en feront gloire. Leur piété l'emportera, et rien ne sera capable de les séduire et de les ébranler. Vous êtes, ô sainte Mère de Dieu ! vous êtes l'écueil contre lequel ont échoué toutes les erreurs, et vous le serez toujours. Vous seule avez triomphé de toutes les hérésies : à peine s'en est-il formé une dans le christianisme, qui ne vous ait attaquée, et il n'y en a point que vous n'ayez confondue : *Cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo.* La victoire que vous remporterez, et que vous remportez déjà sur les téméraires censeurs de votre culte, achèvera votre triomphe : s'il y faut contribuer par nos soins, nous n'y épargnerons rien ; s'il faut parler, nous parlerons ; dans le chaire de vérité, nous élèverons la voix, nous nous ferons entendre ; et, après avoir appris au peuple chrétien à vous honorer judicieusement, nous lui apprendrons à vous invoquer efficacement (1).

Dans la deuxième partie du discours, Bourdaloue montre que nous pouvons *invoquer* la sainte Vierge, parce que c'est l'*enseignement* de l'Église, avec son cortège de saints docteurs ; c'est de plus un *devoir* pour le chrétien, parce que c'est un des moyens de salut les plus efficaces (2). « N'est-elle pas, ajoute-t-il, la coadjutrice de Dieu dans l'accomplissement de notre salut? »

De plus il faut l'invoquer *efficacement :* il faut l'invoquer, dit l'orateur, de telle sorte qu'elle puisse agréer nos prières, et il signale deux écueils à éviter : celui du pré

(1) T. XI, p. 350.
(2) *Ibid.*, p. 354 et suiv.

somptueux et l'erreur de nos *réformateurs;* laissons la parole à Bourdaloue :

L'erreur de nos réformateurs, je dis de ceux à qui je parle dans ce discours et qui, par une autre prudence que celle de l'Évangile, se sont ingérés à nous *donner des avis*, dont le peuple fidèle n'a pu tirer qu'un scandale, à quoi je me sens obligé, par le devoir de mon ministère, d'opposer toute la force de la divine parole. Appliquez-vous, s'il vous plaît (1).

Puis il éclaire les présomptueux, et revenant aux adversaires qui le préoccupent :

Rien dit-il, de plus spécieux que les propositions qu'on nous fait: propositions équivoques, vraies dans un sens, fausses dans l'autre, toujours dangereuses, parce qu'elles ne tendent qu'à détruire toute notre confiance en cette mère de miséricorde, qui doit être l'asile des pécheurs. On nous dit qu'il ne faut pas jeter les simples dans l'illusion, en leur faisant plus espérer de Marie qu'il ne convient; je l'avoue : mais je dis aussi qu'il ne faut pas jeter les simples dans l'illusion, en ruinant toute leur espérance (2).

Il nie qu'un homme en état de péché ne puisse invoquer la sainte Vierge et montre que le pécheur, sans l'amour actuel de Dieu, peut avec le recours à Marie, rentrer dans les bonnes grâces du Père céleste :

Mais aussi, faire entendre à ce pécheur que, n'ayant pas actuellement l'amour de Dieu, il ne peut rien prétendre de Marie, et qu'inutilement il s'efforce de se la rendre propice, c'est abuser de sa crédulité, et lui ôter, dans son malheur,

(1) T XI, p. 356.
(2) *Ibid.*, p. 359.

une des plus certaines et des plus solides ressources. Car, cet amour de Dieu qu'il n'a pas, ne peut-il plus l'avoir dans la suite; et, pour l'avoir, ne peut-il plus, selon le langage de l'Écriture, recourir à la Mère du bel amour. Comme sans un un amour actuel de Dieu, il peut néanmoins croire en Dieu, et de cette foi passer à l'espérance, pour s'élever enfin à la charité de Dieu; ne peut-il pas, sans un amour actuel de Dieu, former dans son cœur un sentiment de confiance en Marie; et animé de ce sentiment, ne peut-il pas se prosterner devant elle, lui exposer sa misère, et par là réveiller toute la tendresse d'une Vierge déjà si favorablement prévenue pour nous; par là trouver accès auprès d'elle, et par elle se mettre en grâce avec Dieu, et recouvrer le don précieux de l'amour de Dieu (1)?

Nous ne pouvons suivre l'orateur dans tous les détails de cette pieuse controverse, à notre grand regret, car nous le retrouvons ici avec sa doctrine toujours sûre et sans équivoque, avec sa parole flexible, pénétrante, avec quelque chose qui lui est moins habituel, l'onction de la piété que lui inspire sa dévotion profonde envers la sainte Vierge. C'est sous l'impression de ce dernier sentiment qu'il termine la deuxième partie; après avoir énuméré tous les abus imaginaires dont les novateurs accusent les dévots à Marie, il conclut.

Et qui de nous eut jamais de telles idées? qui de nous porta jamais les choses à de tels excès; et pour user d'une expression plus forte, mais plus propre, à telles extravagances? Ah! mes frères (je parle à vous, ministres des autels, à vous que Dieu a choisis pour être les conducteurs et comme les sauveurs de son peuple), dans un siècle où la corruption est si générale, et où nous voyons tant d'âmes, rachetées du sang de Jésus-Christ, s'égarer et se pervertir, ne leur fer-

(1) T. XI, p. 362.

mons pas les voies du retour au salut : or, une de ces voies les plus assurées, c'est une sincère dévotion envers la Mère de Dieu. Disons aux fidèles que pour invoquer efficacement Marie, il faut l'invoquer chrétiennement, c'est-à-dire, l'invoquer en vue de pouvoir, par son crédit auprès de Dieu, changer de vie et réformer leur conduite, abandonner le vice et réprimer leurs passions, vaincre la chair et résister à ses attaques, se préserver des pièges du démon et du monde, plus dangereux encore mille fois pour eux que toutes les puissances de l'enfer, s'adonner aux exercices de la religion et en soutenir la pratique, se sanctifier et mériter l'éternité bienheureuse. Mais en même temps, disons-leur qu'en quelques déréglements qu'ils aient vécu, que quelque pécheurs qu'ils aient été, et qu'ils soient même à présent, ils peuvent être favorablement écoutés de Marie, en s'adressant à elle avec une confiance humble et filiale ; que bien loin de les rejeter, elle leur tend les bras, elle leur ouvre son sein, elle les invite et leur offre son secours. Voilà ce que nous leur devons dire, et ce que je leur dis, Vierge sainte, de votre part et en votre nom. Vous ne m'en désavouerez point, et vous confirmerez toutes mes paroles (1).

Il faut imiter *religieusement* la sainte Vierge.

Dans cette troisième partie, Bourdaloue met de côté les adversaires et complète son instruction sur *la Dévotion à la sainte Vierge*, en tenant compte de la fête du jour, la solennité de l'Assomption : il nous apprend donc ce que nous devons imiter dans Marie, sa sainteté, et pourquoi nous devons l'imiter.

Nous devons *imiter sa sainteté ;* elle est notre modèle, et par cette imitation, nous aurons part à sa gloire. Ce que nous devons imiter dans la sainte Vierge, c'est la sainteté de sa vie, la plénitude, la persévérance et la fermeté de cette sainteté. Les jeunes personnes apprendront

(1) T. XI, p. 364.

à l'école de la sainte Vierge à conserver l'innocence de leur cœur; les pères et mères de famille apprendront à régler leurs familles.

Nous devons imiter la sainte Vierge et nous approcher le plus possible de sa perfection, et persévérer dans cet état de perfection; et pourquoi imiter avec tant de peine la glorieuse Mère du Sauveur? pour partager sa gloire...

L'orateur termine son discours par une allusion oratoire au vœu du roi Louis XIII (1), manifestation publique de notre dépendance de Marie, notre protectrice et notre souveraine; il demande que chacun de ses auditeurs se consacre à la sainte Vierge, à l'exemple du souverain; avec la confiance que partout où la sainte Vierge est honorée, la bénédiction de Dieu se répand en abondance. Une prière à Marie met fin au discours, et nous donne la date de cette prédication. Il demande la fin de la guerre allumée dans toute l'Europe et qui divise les princes chrétiens (2); la paix entre les hommes, la paix dans les cœurs, et la grâce d'imiter la sainte Vierge, parfait modèle des vertus chrétiennes.

Les disciples de Port-Royal ne tinrent pas compte de la réprobation universelle qu'avait excité le livre des *Avis salutaires;* ils avaient à cœur de ramener le culte religieux à la nudité protestante. Il nous faut aller jusqu'à l'année 1692 pour voir le P. Bourdaloue s'armer de nouveau

(1) Louis XIII, reconnaissant envers Dieu des succès obtenus par ses armées contre les Espagnols pendant l'année 1637, consacra sa personne et ses États à la sainte Vierge, au commencement de l'année 1638; à cette fin, il enjoignit aux archevêques et évêques du royaume de renouveler chaque année cette consécration dans leurs églises le jour de l'Assomption de la sainte Vierge. De plus, il fit le vœu de construire l'autel de Notre-Dame, construction qui n'eut lieu que longtemps après, sous le règne de Louis XIV.

(2) 1674.

du glaive de la parole en l'honneur de la sainte Vierge. Après dix-huit ans, l'erreur n'avait pas changé, mais l'auditoire n'était plus le même.

Le mardi 8 décembre de cette année, le P. Bourdaloue prédicateur de l'Avent à l'église Saint-Paul, prit la parole à l'occasion de la solennité de la Conception de la sainte Vierge.

Mme de Lamoignon (1) était présente et, avec elle, son bibliothécaire, Baillet, assistait au sermon. Le P. Bourdaloue prit pour sujet *la Dévotion à la sainte Vierge* et très vraisemblablement le sermon dont nous venons de rendre compte. Après le sermon, Mme de Lamoignon demanda à son bibliothécaire ce qu'il pensait du discours. S'il faut en croire l'historien de Baillet, Frion son neveu, Baillet ne répondit pas, et se mit de suite à composer son

(1) Mme de Lamoignon, Marie-Jeanne Voisin, fille de Daniel Voisin et de Marie Talon, tenait, elle aussi, aux premières familles de robe. En entrant dans la maison du célèbre magistrat, elle y apporta ses préjugés. (L'abbé Legendre appelle l'avocat général Talon (Denis) « le fléau des moines et moinesses ». (*Mém. édit.*, par Roux, p. 168), et trouva dans la personne d'Adrien Baillet, bibliothécaire du premier président, un conseiller et un guide dangereux. Adrien Baillet, né en 1649, mort en 1709, était un clerc de condition obscure, laborieux et érudit, mais, de l'aveu de tous ses biographes, très mal élevé Sur la recommandation du fougueux janséniste Hermant, chanoine de Beauvais, il avait été accueilli, au sein de cette famille, pour mettre en ordre la riche bibliothèque de Lamoignon. Il profita des abondantes ressources mises à sa disposition, pour faire paraître plusieurs ouvrages qui disent assez haut à quelle école il appartenait. Élève de Port-Royal, il se montre digne de ses maîtres. Le P. d'Avrigny trace du personnage un portrait peu flatteur : « Son esprit, dit-il, et son langage répondait parfaitement à ses manières; la bibliothèque et le commerce de M. l'avocat général de Lamoignon, n'avaient pu polir ni l'un ni l'autre. Comme il était d'un grand travail, il lisait beaucoup; s'il ne pensait pas, au moins il ramassait, il compilait ce qu'on avait dit avant lui. » (*Mém. chron.*, 1695, p. 226.) — Tel est l'homme qui avait su captiver la confiance de Mme de Lamoignon.

Traité de la Dévotion à la sainte Vierge et du culte qui lui est dû. D'après le journal du F. Léonard, Augustin des des Petits-Pères, Baillet aurait répondu que le P. Bourdaloue avait outré la matière. Mme de Lamoignon l'aurait alors prié d'écrire sur le même sujet.

Le livre de Baillet parut dans le courant de l'année suivante sous ce titre : *De la Dévotion à la sainte Vierge et du culte qui lui est dû*. Paris, 1693. Il portait en tête une dédicace à Mme de Lamoignon et l'approbation d'un docteur de Sorbonne, Hideux, curé des Saints-Innocents.

Les jansénistes trouvèrent, avec le docteur Hideux, que Baillet, par cet ouvrage, pouvait rendre service à l'Église catholique et la défendre contre les faux reproches *des réformés*. Bayle trouve que Baillet avait traité de la *Dévotion à la sainte Vierge*, aussi raisonnablement qu'un homme de sa profession peut le faire (1). D'après lui, le culte que nous rendons à la sainte Vierge est inutile, parce que la sainte Vierge n'en retire aucune gloire ; inutile au plus grand nombre des hommes, parce qu'ils sont pécheurs et que la sainte Vierge ne peut intercéder pour eux ; elle ne prie que pour les élus.

La plupart des titres accordés à la sainte Vierge sont toujours, d'après Baillet, nouveaux, outrés, pleins d'hyperboles ; l'Église les tolère pour le moment, mais il vaut mieux s'en abstenir. Il blâme les fêtes consacrées à la sainte Vierge, comme ayant été établies par les princes séculiers. Il traite de même les congrégations, les chapelles, les scapulaires (2).

Bourdaloue avait déjà répondu à toutes ces propositions,

(1) D'Avrigny, *Mém. chron.*, 1695, t. II, p. 227.
(2) Voir *Dict. des livres jansén.*, par les PP. Colonia et Patouillet. Voir *De la dévotion à la sainte Vierge et du culte qui lui est dû*, t. I, p. 402.

qui n'étaient qu'un développement des *Monita salutaria*, dont nous avons parlé plus haut.

Les docteurs catholiques firent paraître un mémoire adressé à la Sorbonne, touchant le livre de Baillet, publié avec l'approbation du curé des Saints-Innocents; ils l'appuyèrent de quatre lettres rédigées, sur la même question, et datées de 1693, la quatrième est de 1695. Aucune réponse ne parut et, pendant ce temps, l'ouvrage de Baillet circulait sans être censuré; il ravivait, par son impunité, l'ancienne dispute excitée par les jansénistes et les calvinistes, près de vingt ans auparavant (en 1673), contre le culte de la sainte Vierge. En attendant qu'il fût condamné, les prédicateurs, attachés à la vraie doctrine, soutenaient ouvertement la croyance catholique. Le jour de la fête de l'Assomption, un Père Jésuite, prêchant à Saint-Étienne des Grès (1), parla contre le livre de Baillet; celui-ci s'en plaignit à Mme de Lamoignon, et ne laissa pas ignorer au prédicateur téméraire, le mécontentement de sa protectrice. Le prédicateur, intimidé peut-être, avoua à ses confrères que la famille de Lamoignon avait porté plainte contre les Jésuites. Le P. Bourdaloue fut alors prié de se rendre auprès de M. le Président, son ami, et de lui porter les excuses de la Société. Le moine Augustin de qui nous tenons ce fait, ne s'explique pas en termes assez explicites pour nous édifier complètement sur les motifs de cette démarche. Ce qu'il y a de certain, c'est que le P. Bourdaloue n'a pu intervenir que pour régler une question de forme; quant à la doctrine, il n'était pas homme à revenir sur l'enseignement de l'Église qu'il avait toujours professé hautement. La Congrégation de l'Index condamna enfin le livre de Baillet, par décret du 17 septembre 1695.

(1) Église qui se trouvait à l'angle des rues Cujas et Saint-Jacques, du côté de l'École de Droit.

Le P. Bourdaloue a laissé une *Instruction pour l'octave de l'Assomption*, qui expose, avec des détails pleins d'intérêt et d'onction, *en quoi consiste la vraie, dévotion envers Marie;* il laisse de côté la polémique et s'adresse aux âmes pieuses et parfaitement orthodoxes. Nous ne citerons qu'un seul passage, où le pieux directeur montre que la dévotion à la sainte Vierge doit avoir une large part dans l'économie de la vie chrétienne, d'où l'on peut conclure, contre les jansénistes, que cette dévotion n'est nullement inutile. Cette citation résume tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Bourdaloue a parlé de la mort et de l'Assomption, c'est-à-dire de la gloire de la sainte Vierge, il termine en parlant du culte qui lui est dû :

Une autre partie du culte que nous devons à la sainte Vierge, est de nous adresser à elle dans nos besoins, et de la reconnaître pour notre protectrice et notre avocate. Après la médiation de Jésus-Christ, nous n'en pouvons avoir de plus puissante que celle de Marie. Aussi toute l'Église a-t-elle sans cesse recours à cette Mère du Sauveur. Prions-la, comme l'Église la prie. Recommandons-lui nos intérêts auprès de Dieu, comme l'Église lui recommande les siens. N'employons pas seulement son intercession pour nous-mêmes, mais pour tous ceux dont le salut nous est cher. Si nous sommes à la tête d'une maison, d'une famille, mettons sous sa protection toute cette famille, toute cette maison. Ne nous déterminons à aucun parti sans la consulter; ne nous engageons dans aucune affaire sans l'y appeler. Excellente pratique, dont les effets ont été si salutaires à une infinité de pères chrétiens et de mères chrétiennes. Ils ont vu par là toutes leurs entreprises réussir, leurs vœux accomplis et leurs familles comblées de toutes les bénédictions temporelles et spirituelles. Aimons, au reste, toutes les dévotions instituées en l'honneur de Marie. Du moment que l'Église les a établies, ou qu'elle les approuve, elles nous doivent être vénérables. Autorisons-les par notre exemple, et soutenons-

les par notre piété. Pratiquons celles qui sont plus utiles, et qui nous paraissent plus solides. Honorons au moins celles que nous ne pratiquons pas. Ne condamnons pas aisément celles qui ne sont pas de notre goût. Quoique ce soient des dévotions populaires, respectons-les, puisqu'en sanctifiant les peuples, elles contribuent à la gloire de Dieu. Par esprit d'opposition à l'hérésie, déclarons-nous pour ce culte public et solennel, qui est rendu à la Mère de Dieu dans toute la terre. Joignons-y le nôtre en particulier. Gardons-nous de tomber dans la froideur et l'indifférence qu'ont sur cela de lâches chrétiens, ou de prétendus esprits forts, dont la foi est tiède et languissante. Pleins de la foi de l'Eglise, glorifions-nous de notre zèle pour Marie, et comme Jésus-Christ lui-même n'a pas dédaigné d'être son Fils, tenons à honneur d'être du nombre de ses fidèles serviteurs (1).

(1) T. IX, p. 257.

CHAPITRE III

Le P. Bourdaloue et le Gallicanisme.

I. — SON ENSEIGNEMENT SUR L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE

Bien que le P. Bourdaloue semble avoir consacré exclusivement son ministère à l'étude et à la correction des mœurs contemporaines, il n'a point oublié de nous faire connaître sur quelle base solide était établie l'autorité de son enseignement. L'auditeur catholique est plus difficile que l'homme de lettres ou le philosophe; celui-ci cherche dans l'orateur une pensée élégante ou brillante, un caractère bien étudié, bien fouillé et mis au jour dans les meilleurs termes; l'auditeur religieux accepte toutes les splendeurs de l'art oratoire, mais il demande quelque chose de plus; en écoutant le prédicateur, il veut entendre la voix du maître souverain, la parole de Jésus-Christ lui-même; et comme Jésus-Christ, parlant, n'est autre que l'Église son interprète, c'est elle qu'il veut reconnaître dans le docteur qui lui parle du haut de la chaire. Aucun orateur n'a mieux rempli l'attente de ses

auditeurs que le P. Bourdaloue; nul ne s'est oublié plus que lui pour laisser parler la pure doctrine de l'Évangile et de la tradition; nul, plus que lui, n'a pris à cœur de faire comprendre à ses auditeurs qu'il ne cherchait point sa gloire, mais bien la gloire de Celui qui l'avait envoyé, et c'est au fidèle accomplissement de sa mission qu'il a dû le succès de son apostolat.

Théologien sûr, controversiste exercé, il fait rarement usage des formules de la science; il semble faire peu de cas des disputes de l'École ou ne les signale que par les applications morales qui en découlent. Toutes les questions malheureusement engagées dans le mouvement politique du temps, sur les droits du Pape et du roi, semblent lui être étrangères; il ne s'est mêlé à aucune discussion, comme quelques-uns de ses confrères dont les noms sont restés attachés aux souvenirs des assemblées du clergé de 1681, 1682. Il n'avait pas à se prononcer sur le dogme aujourd'hui défini de l'infaillibilité du Pape; on chercherait vainement dans ses œuvres une proposition qui s'inspirât de l'esprit des quatre articles de 1682; tandis qu'il est facile de voir à chaque page quelle est la tendance de son jugement.

Pour peu que l'on ait étudié l'origine, le développement et les conséquences des quatre articles de la déclaration de 1682, on doit reconnaître que la politique seule était en jeu sous le couvert de la religion. Bourdaloue jugea prudent de garder le silence sur des questions qui n'étaient point de son domaine; mais il se réservait le droit de protester, à sa manière, contre les abus dont il était témoin en faisant profession ouverte d'attachement à l'Église de Rome, à sa hiérarchie et à toutes ses décisions, et nous verrons qu'il a parlé en termes assez précis pour qu'il soit impossible de le ranger au nombre des approbateurs de l'assemblée, ni même d'affirmer, avec

M. Feugère, que, sur cette question, Bourdaloue *s'est toujours abstenu* (1).

Les défenseurs de la Régale et de son Extension, les défenseurs de la déclaration, parlaient au nom du roi, comme s'ils avaient eu à soutenir un trône ébranlé ou sur le point d'être ébranlé par les assauts des Pontifes de Rome... En vérité, *le plus grand roi du monde* avait-il jamais sérieusement redouté l'agression des Papes? La monarchie avait bien plus à craindre de la part des courtisans, magistrats ou prélats, que des hommes attachés aux traditions vraiment catholiques de la France.

Si Bourdaloue ne porte jamais atteinte aux *droits du roi*, il élève bien haut les droits de l'Église et de son Chef; il ne disait pas, avec les évêques de l'assemblée, que l'Église s'honorait en demandant au roi sa protection, mais il ne craignait pas de dire au roi que lui-même devait tenir à honneur d'être son bouclier; il rappelle souvent à Louis XIV qu'en mettant la main à l'encensoir, le souverain appelle sur lui et sur son royaume la malédiction du ciel.

C'est par cette conduite noblement indépendante, vraiment sacerdotale, que notre orateur a toujours mérité l'estime et le respect; et c'est parce que sa réputation était bien établie à cet égard, qu'aucune tentative ne fut faite pour l'engager dans les discussions où le P. Maimbourg, le P. de la Chaise, et Bossuet s'étaient laissé surprendre.

Absorbé tout entier par son ministère, il restait en dehors de toutes les intrigues de cour, les suivait cependant, mais d'assez haut pour en recueillir des leçons profitables à ses auditeurs sans danger de séduction pour lui-même.

(1) *Feugère, Bourdaloue*, p. 196.

Nous trouvons l'enseignement de Bourdaloue sur l'Église, dans le volume des *Pensées* sous la forme d'un opuscule intitulé : *De l'Église et de la soumission qui lui est due* (1). — Un second sermon pour la fête de saint Pierre a pour sujet : *de l'Obéissance à l'Église* (2). — Dans le sermon du vingtième dimanche après la Pentecôte, il s'élève fortement contre ceux qui voudraient que l'Église fût aussi dépendante des puissances temporelles que du temps des premiers Césars (3) ; d'autres passages, disséminés dans les Œuvres du P. Bourdaloue, achèvent de nous montrer son véritable esprit sur le sujet qui nous occupe.

En rassemblant sous un même titre, les fragments inédits du P. Bourdaloue sur l'Église, l'éditeur de 1734, le P. Bretonneau, n'a pas mis d'ordre dans la suite des pensées. Les divisions prennent les titres suivants :

Devoirs indispensables de chaque fidèle envers l'Église ;

Marque essentielle et condition nécessaire d'une vraie obéissance à l'Église ;

Actions de grâces d'une âme fidèle et inviolablement attachée à l'Église ;

Esprit de neutralité dans les contestations de l'Église.

Dans les pensées diverses sur l'*Église et sur la soumission qui lui est due*, nous trouvons plusieurs portraits que les meilleurs peintres de caractère ne démentiraient pas.

Bourdaloue commence par déterminer nos devoirs envers l'Église et la raison de ces devoirs.

Nous devons à l'Église obéissance, amour et soutien, parce qu'elle est notre souveraine, notre mère, parce

(1) T. XV, p. 62.
(2) T. XII, p. 375.
(3) T. VII, p. 272.

qu'elle est une famille dont nous sommes membres : laissons-le parler :

Comme souveraine, elle impose des lois, elle fait des décrets, elle prononce des jugements, et nous gouverne toujours selon les maximes de l'Évangile les plus dures et les plus saintes. *Comme mère*, elle nous porte dans son sein, elle nous fournit tous les secours spirituels, elle pourvoit à tous nos besoins et prend de nous les soins les plus affectueux et les plus constants. *Comme corps mystique* de Jésus-Christ, elle nous lie à ce chef adorable, elle lui sert de canal pour faire couler sur nous les divines influences de sa grâce, elle nous communique tous les mérites de son sang, et nous conduit enfin à sa gloire. Que de raisons pour nous attacher à cette Église ? mais, hélas ! il est bien déplorable qu'il faille si peu de chose pour nous en détacher (1).

Dans le développement de ces divisions, nous relevons quelques passages sur l'étendue de la puissance ecclésiastique ; nous lisons :

Pouvoir d'une telle étendue que, dans toutes les parties de la terre, il *n'y a point de puissance qui ne lui soit subordonnée*. Non pas qu'elle entreprenne de passer les bornes que Jésus-Christ, son époux, lui a prescrites, ni qu'elle prétende porter plus loin son empire. Ce divin Sauveur nous a expressément déclaré que son royaume n'était pas de ce monde, voulant par là nous faire entendre que ce n'était pas un royaume temporel. Ainsi l'Église, bien loin de s'élever au-dessus des puissances humaines, ni d'affaiblir leur domination, est au contraire la plus zélée à maintenir leurs droits et l'obéissance qui leur est due. Car voilà sur quoi elle s'est expliquée le plus hautement

(1) T. XV, p. 61.

et le plus ouvertement par deux de ses plus grands oracles, l'un le Docteur des nations, et l'autre le Prince même des apôtres. *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures, parce qu'elles sont établies de Dieu. Quiconque ose leur résister, résiste à Dieu même et s'attire une juste condamnation* (Rom., XIII, 2) : c'est la leçon que saint Paul nous enseigne. *Rendez-vous obéissants à vos maîtres; soit au roi, comme à celui qui est au-dessus de tous; soit aux commandants, comme à ceux que le prince a envoyés et qu'il a revêtus de son autorité* (I. Petr., II) : saint Pierre tient le même langage. Mais du reste, dès qu'il s'agit de la puissance spirituelle, il faut alors que tout plie, que tout s'humilie, que *depuis le monarque qui domine sur le trône* jusqu'au plus vil sujet qui rampe dans la poussière, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, depuis le savant jusqu'au plus simple, tous reconnaissent la souveraineté de l'Église, et se tiennent à son égard dans une dépendance légitime (1).

Bourdaloue s'étend avec complaisance sur la tendresse maternelle de l'Église qui nous prend à notre naissance, nous instruit, nous élève, nous suit pendant toute la vie, redouble d'affection et de vigilance à l'heure de la mort et nous suit encore au delà.

En retour, il demande pour Elle une conduite d'enfant bien né. Membres du corps de l'Église, nous avons Jésus-Christ pour chef.

Ce caractère, non seulement d'enfants de l'Église, mais de membres de l'Église, est un des plus beaux titres dont nous puissions nous glorifier devant Dieu et selon Dieu. Comme membres de l'Église, nous appartenons spécialement à Jésus-Christ; puisqu'en vertu du baptême que nous avons reçu, et par où nous fûmes agrégés au corps de l'Église, nous avons contracté avec Jésus-Christ une alliance plus étroite

(1) T. XV, p. 62.

et plus prochaine. Comme membres de l'Église, nous ne sommes point *des étrangers ni des gens de dehors;* mais nous sommes *les domestiques de la foi ;* nous sommes *de la cité des saints et de la maison de Dieu, les pierres vivantes du nouvel édifice, bâti sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, où Jésus-Christ lui-même est la première pierre de l'angle* (Ephes. 2). Comme membres de l'Église, nous participons à toutes les grâces qui découlent de son divin Chef, et qu'il lui communique sans mesure (1).

Et c'est à nous chrétiens, de veiller à la conservation du corps entier en nous dévouant, s'il le faut, à son service, à l'exemple des Apôtres :

Tel fut le zèle des Apôtres, quand, au péril même de leur vie et au prix de leur sang, ils s'employèrent sans relâche à former l'Église naissante et à l'étendre dans toutes les parties du monde. Tel est encore de nos jours et parmi nous le zèle de tant d'hommes apostoliques, qui se consument d'études et de veilles pour la défense de l'Église; qui, dans les chaires, dans les tribunaux de la pénitence, dans les entretiens publics et particuliers, consacrent leurs talents et leurs soins à l'édification de l'Église; qui passent les mers et vont prêcher l'Évangile aux barbares et aux idolâtres, pour l'avancement du Royaume de Dieu sur la terre et le progrès de l'Église. Tel enfin doit être par proportion le zèle de chaque fidèle, qui, selon le mot de Tertullien, devient soldat dès qu'il s'agit de l'Église, et est indispensablement obligé de combattre pour sa cause, autant qu'il est en son pouvoir (2).

Puis il indique à chaque fidèle son poste de combat.

Si ce n'est pas par le ministère de la parole que nous sou-

(1) T. XV, p. 69.
(2) *Ibid.*, p. 70.

tenons l'Église, et si nous n'avons pour cela ni le don ni la vocation nécessaires, soutenons-la par la pureté de nos mœurs, et rendons témoignage à la vérité de sa foi par la sainteté de nos œuvres. Si ce n'est pas par la pénétration de nos lumières, ni par l'étendue de nos connaissances, soutenons-la par la *docilité de notre soumission*, et par une fermeté inébranlable à *ne nous départir jamais ni de ses jugements ni de ses commandements*. Si ce n'est pas contre les tyrans, soutenons-la contre les artifices de l'hérésie, contre les insultes du libertinage; et de quelque part que ce puisse être, ne souffrons point qu'elle soit attaquée impunément en notre présence. Nous lui devons tout cela; et quand nous nous sommes engagés à elle, nous lui avons promis tout cela (1).

Bourdaloue s'étend sur l'*obéissance à l'Église;* il en détermine la marque essentielle et la condition nécessaire, qu'il place dans une soumission *absolue de l'esprit et du cœur*. Aux décisions de l'Église, même quand elle décide contre nos principes propres, quand elle prononce des jugements qui nous condamnent, qui nous humilient; c'est à cela que Bourdaloue reconnaît le véritable enfant de l'Église.

C'est alors que je canonise sa foi, s'écrie-t-il et que je lui applique, avec toute la proportion convenable, ce que le Fils de Dieu dit au prince des apôtres: *Vous êtes heureux* dans votre obéissance, *puisque ce n'est point la chair ni le sang qui vous l'a inspirée, mais qu'elle ne peut venir que d'en haut, et de la grâce du Père céleste* (Matth. 16).

Cette remarque regarde tous les temps, et *spécialement le nôtre*. Je demanderais volontiers à des gens : Pourquoi ce partage que vous faites, et pourquoi, contre la défense du Saint-Esprit, avez-vous un poids et un poids? Ou soumettez-vous à l'autorité de l'Église en tout ce qui concerne la foi,

(1) T. XV, p 71.

ou ne vous y soumettez en rien, et retirez-vous. Car c'est la *même autorité qui définit un article aussi bien que l'autre;* et elle n'est pas plus digne, ou, pour mieux dire, elle est aussi digne de créance sur l'un que sur l'autre.

En effet, dès que nous entreprendrons d'examiner les décisions de l'Église, et que nous nous croirons en droit de discerner les unes des autres; dès que nous voudrons, pour ainsi dire, partager notre soumission, et que, selon notre sens, nous recevrons celles qui nous plairont, ou nous rejetterons celles qui ne nous plairont pas, nous détruirons l'autorité de ce souverain tribunal et la foi que nous y avons. Car la foi que nous devons avoir aux oracles de l'Église, cette foi ferme et inébranlable, n'est fondée que sur son infaillibilité, de même que son *infaillibilité est établie sur* cette promesse de Jésus-Christ : *Voilà que je suis avec vous en tout temps jusqu'à la consommation des siècles* (Matth. 28). Or, du moment que nous refusons notre créance à un seul point décidé par le jugement de l'Église, nous ne la regarderons plus comme infaillible, puisque nous prétendrons qu'en ce point particulier, non seulement elle a pu faillir, mais qu'elle a failli en effet. Nous adhérerons, je le veux, à tous les autres; mais ce qui nous y déterminera, ce ne sera point précisément l'Église, ni son témoignage. Nous y souscrirons, parce qu'ils se trouveront conformes à nos raisonnements et à nos principes : de sorte que, dans notre adhésion et notre soumission, nous ne nous réglerons point tant sur ce que l'Église aura jugé, que sur ce que nous aurons jugé nous mêmes (1).

Pour donner plus de netteté à sa pensée, il a recours à l'histoire de la primitive Église, et expose ainsi l'enseignement catholique sur l'autorité de l'Église, avec les développements du temps, que la marche des siècles ne fait que confirmer.

(1) T. XV, p. 73.

Telle fut, dit-il, l'obéissance des premiers chrétiens, dans une célèbre matière qu'ils agitèrent entre eux, et que saint Luc rapporte, au quinzième chapitre des Actes des Apôtres. Le fait est mémorable, et plût à Dieu que, dans toute la suite des temps, on eût profité de l'exemple de soumission que donnèrent pour lors les premiers fidèles. Il s'agissait de savoir si les gentils convertis à la foi devaient être assujettis aux cérémonies judaïques; s'ils devaient observer la loi de Moïse, et s'ils étaient obligés à la circoncision. Les esprits ne convenaient pas; il y avait des raisons de part et d'autre, et chacun s'arrêtait à celles qui le touchaient davantage. Dans cette diversité d'opinions, on contestait, on s'animait, et la chaleur de la dispute causait du bruit parmi le troupeau. Or, pour rendre la paix à l'Église, et pour rompre le cours d'une controverse dont les suites étaient à craindre, quel parti prirent les Apôtres? Ce fut de s'assembler à Jérusalem, de discuter à fond et de concert le point en question, d'en faire un examen juridique, et d'en donner une résolution solennelle, qui réunît tout le corps des fidèles, juifs et gentils, dans une même créance et une même pratique. Tout s'exécute ainsi qu'on se l'était proposé. Sous la garde et la direction de ce divin Esprit qui préside à tous les conseils de l'Église, Pierre, vicaire de Jésus-Christ, au nom duquel il s'énonce, se lève dans l'assemblée, parle, non point en homme simplement, mais en homme plein de Dieu, qui l'inspire et qui l'autorise, déclare où l'on s'en doit tenir, et et résout en peu de mots toute la difficulté. *Mes frères*, dit-il, *Dieu n'a mis nulle différence entre nous et les gentils*, *et ce n'est point par la loi de Moïse qu'il purifie leurs cœurs*, *mais par la foi. Maintenant donc*, continue l'apôtre, *pourquoi tentez-vous le Seigneur*, *jusqu'à charger les disciples d'un joug que nos pères ni nous n'avons pu porter* (Act. 15). C'était l'ancienne loi et toutes ses observances. Jacques, évêque de Jérusalem, prend ensuite la parole, et se joint au Prince des Apôtres, qui, tous ensemble, jugent et décident *comme lui*. Le décret est envoyé au nom d'eux tous. Alors plus de dispute, consentement unanime de toute la multitude; et c'est ce que

l'historien sacré nous fait admirablement entendre dans une parole des plus courtes, mais en même temps des plus énergiques : *Alors toute la multitude se tut.* Nul qui entreprît de répliquer, nul qui se crût en droit de renouveler une affaire finie : tant on était persuadé qu'après le jugement de l'Église, il n'y a plus rien à recevoir, et qu'elle est également incapable d'erreur, soit qu'elle décide pour nous, ou contre nous.

Que n'en sommes-nous persuadés nous-mêmes, et que ne portons-nous jusque-là notre obéissance! Avec cette obéissance pleine et sans réserve, qu'on eût épargné jusqu'à présent de combats à l'Église, et qu'on eût prévenu de scandales et de troubles parmi le peuple de Dieu (1)!

C'est la même pensée qu'il exprime dans une instruction sur l'*Humilité de la Foi*, c'est le même abandon qu'il recommande envers la Chaire de Pierre :

Voulez-vous donc un bon préservatif contre tout ce qui pourrait endommager votre foi? soyez humble dans votre foi même. Non, mon Dieu, devez-vous dire, ce n'est point à moi de m'ingérer en tant de questions qui sont au-dessus de moi. *J'ai Moïse et les prophètes* (Luc. 16) : c'est-à-dire, Seigneur, que j'ai votre Église pour me conduire, et qu'elle me suffit. Je sais où elle est, cette Église; je sais par quelle succession, depuis saint Pierre, ou plutôt depuis Jésus-Christ, elle s'est perpétuée jusqu'à nous; je sais où nos pères l'ont reconnue, où ils l'ont consultée, comment elle leur a parlé et avec quel respect et quelle obéissance ils l'ont écoutée : je m'en tiens là, et c'est assez pour moi. Quel repos intérieur et quelle paix de l'âme ne se procure-t-on point par une telle soumission? c'est même alors que Dieu, content de nous voir soumis et dociles, nous découvre plus clairement ses vérités. Quoi qu'il en soit, je me souviens de l'avis que

(1) T. XV, p. 76.

donnait saint Jérôme à une vierge dont il était le père en Jésus-Christ et le directeur. Pensez-y vous même, et souvenez-vous-en, pour en faire l'application que vous croirez convenir. Voici les paroles de ce saint docteur, par lesquelles je finis : *Attachez vous à la foi du saint pape Innocent, qui, dans la Chaire apostolique, est le successeur du bienheureux Anastase ; et quelque spirituelle, quelque intelligente que vous puissiez être, regardez toute autre doctrine comme une doctrine étrangère, et rejetez-la* (1).

Dans la lutte incessante que Bourdaloue soutenait contre les erreurs de son temps, il avait découvert d'autres ennemis que les protestants, luthériens ou calvinistes, les jansénistes, les libertins, tous ennemis plus ou moins déclarés de l'Église, il signale en outre une classe de chrétiens qu'il appelle les neutres, classe d'hommes qui ne sont ni pour ni contre les décisions de l'Église, comme nous en trouvons aujourd'hui qui sont pour tout le monde, et par la même, contre l'Église (2), avec la prétention de lui appartenir.

Voici comment l'orateur les fait parler :

Qu'ai-je affaire de telle et telle question qui cause tant de mouvements dans l'Église! Qu'ai-je affaire de toutes ces contestations et qu'est-il nécessaire que je me déclare là-dessus? Je n'examine point qui a raison ni qui ne l'a pas; je ne suis pour personne ni contre personne. Tel est votre langage, celui de bien d'autres, comme vous. Mais voyons un peu quel principe vous fait demeurer dans cet état de neutralité. Ou c'est ignorance, ou c'est erreur, ou c'est politique, ou c'est insensibilité, ou c'est lâcheté; or rien de tout cela n'est bon (3).

(1) T. IX, p. 323.
(2) *Qui non est mecum rontra me est.* (Luc, xi, 23.)
(3) T. XV, p. 85.

Puis, Bourdaloue, reprenant chacun de ces prétextes, en montre l'illusion et le désordre.

1° *L'ignorance.* — L'ignorance est un vain prétexte, parce que le fidèle ne doit pas se déterminer, dans les questions controversées, par ses propres lumières, il ajoute :

Mais vous avez une autre règle qui vous doit suffire et qui vous ôte toute excuse, parce qu'elle supplée parfaitement à l'ignorance où vous pouvez être. Règle générale, règle commune aux esprits les plus grossiers, comme aux plus pénétrants et aux plus subtils; règle visible et qui tombe sous les sens; règle qui ne vous peut tromper, et dont vous êtes obligé de reconnaître la supériorité, l'autorité, l'infaillibilité sur tout ce qui a rapport à votre croyance. Cette règle, c'est la décision de l'Église. Dès là que l'Église a parlé, dès là que le Souverain Pontife et les premiers pasteurs qui la conduisent se sont fait entendre, il ne vous en faut pas davantage pour vous fixer; et si vous restez volontairement et opiniâtrément dans votre doute, vous êtes dès lors coupable, parce que vous ne vous soumettez pas à 'Église (1).

Et plus bas :

Ainsi, il est inutile de dire : Je ne sais rien, et je ne suis pas d'un état et d'une profession à faire là-dessus de longues et de sérieuses recherches; j'ai d'autres affaires. On veut que je condamne cet ouvrage, et je ne l'ai jamais lu. On veut que je rejette cette doctrine, et je ne l'entends pas. C'est aux savants et aux docteurs à produire leurs pensées et à s'expliquer, mais cela me passe; et m'appartient-il de m'ingérer en ce qui n'est point de mon ressort? Non, encore une fois, il ne vous appartient pas de vous engager en de

(1) T. XV, p. 87.

curieux examens, ni d'entreprendre de démêler la vérité au travers des nuages dont on l'enveloppe et dont on tâche de l'obscurcir ; il ne vous appartient pas de vous ériger en juge de la doctrine. Mais il vous appartient d'écouter l'Église, qui en a jugé, et de souscrire de bonne foi à ce qu'elle a jugé. Mais il vous appartient de condamner ce que l'Église condamne, et de rejeter ce que l'Église rejette, sans en vouloir d'autre raison, sinon que l'Église l'a condamné et qu'elle l'a rejeté (1).

2° *L'erreur.* — L'erreur consiste à prendre pour questions controversées des questions définies, et à user de la liberté permise dans le doute fondé, alors que la lumière est faite et qu'il faut la trouver : or cette lumière, c'est l'Église qui la donne, c'est là l'oracle du chrétien. L'orateur s'écrie dans son indignation :

Voyez quel jugement est émané de son tribunal ; lisez, et convainquez-vous. Quoi ! ce que l'Église, ce que son chef visible, ce que ses pasteurs qualifient de scandaleux, de faux, d'hérétique, vous le regarderez comme indifférent par rapport à la foi ? Ces anathèmes partis du Siège apostolique et secondés de tant d'autres qui les ont accompagnés ou suivis dans les Églises particulières, tout cela ne vous étonne point ? vous pouvez tenir contre tout cela ? vous pouvez vous figurer que tout cela ne tombe que sur de pures opinions, que sur des opinions permises et arbitraires ? Vous me répondez qu'on vous le dit de la sorte : mais qui sont ceux qui vous le disent ? quels qu'ils puissent être, devez-vous compter sur leur témoignage, lorsque vous le voyez démenti par l'Église universelle (2) ?

(1) T. XV, p.88.
(2) *Ibid.*, p. 92

3° *La Politique*, dit Bourdaloue, se mêle dans les affaires de religion comme dans toutes les autres... et quoi qu'on pense ce que l'on doit penser, on prétend avoir de bonnes raisons pour ne pas parler de même... et l'on se tait, c'est prudence, mais cette prudence *est ennemie de Dieu* (1), donc elle est criminelle. C'est en effet par cette fausse prudence que l'on renie son baptême; on doit être sage et circonspect, mais avec mesure et sobriété, dit l'Apôtre. On peut avoir des égards, mais seulement jusqu'à l'autel. Quand la religion est en compromis, et qu'il y va de l'honneur et de l'autorité de l'Église, vous devez oublier tout le reste et ne vous souvenir que des paroles du Fils de Dieu (2)...; il faut savoir quitter tout ce que l'on a de plus cher en ce monde pour Jésus-Christ, si l'on veut posséder la vie éternelle; promesse suivie d'une menace terrible : *Celui qui sauve sa vie la perdra* (3). Ce qui veut dire qu'en voulant se sauver pour le présent, on se perd pour l'éternité.

4° Autre source de neutralité, *l'insensibilité* qui ne s'émeut de rien, ne s'intéresse à rien, et qui réduit le chrétien à ne pas songer même à ses propres intérêts.

5° *La lâcheté* est un autre principe de neutralité : on craint la mort, quand la profession du catholicisme peut nous appeller au martyre; pour comble de honte, ce n'est pas la mort qui nous fait fuir, un fantôme suffit pour nous faire peur.

L'auteur repousse encore la *neutralité* comme scandaleuse et favorable à toutes les hérésies; et, à ce propos, nous retrouvons Bourdaloue avec sa profonde connaissance du cœur humain, montrant que cette race d'hommes neutres

(1) Rom., VIII, 7.
(2) T. XV, p. 94.
(3) Math., X, 39.

est un fléau pour la religion comme pour la société; il dit :

De même que, dans une guerre civile, les factieux sont contents, pourvu qu'on ne s'oppose point à leurs entreprises, ainsi les hérétiques ne souhaitent rien davantage, sinon qu'on ne les contredise point et qu'on ne forme aucun obstacle à leurs progrès. Ils savent bien du reste s'aider et se fortifier. Ce sont les premiers à demander la neutralité; mais à conditition qu'ils ne l'observeront pas et qu'il n'omettront rien pour agir sourdement et plus efficacement. Ce sont les premiers à demander la paix; mais bien entendu qu'ils profiteront de cette paix pour continuer la guerre avec d'autant plus de succès, qu'elle se fera avec moins d'éclat. Une infinité de personnes, même de ceux qui ne sont point mal intentionnés, se laissent surprendre à ce piège. Que ne vit-on en paix, disent-ils, et pourquoi tout ce bruit? J'aimerais autant, quand le loup est dans la bergerie, et que le berger crie de toutes ses forces pour appeler du secours, qu'on lui demandât pourquoi il se donne tant de mouvements et fait tant de bruit. Sans ces mouvements, sans ce bruit, que deviendrait le troupeau? La paix est à désirer : qui en doute? mais il faut que ce soit une bonne paix (1).

A ses yeux, ce n'est pas toujours par la profession que nous faisons d'être attachés à l'Église, qu'on peut bien discerner si nous sommes vraiment catholiques, ou si nous ne le sommes pas. Il n'y a point de langage plus ordinaire aux hérétiques et aux novateurs que de témoigner, dans leurs discours et dans leurs écrits, un grand attachement à l'Église, que de prêcher la soumission à l'Église, que d'exhorter les fidèles à prier pour l'Église. Mais quelle est cette église pour laquelle ils semblent si zélés? une église à leur mode, et qu'ils se sont faite; une église, ou plutôt *une secte séparée de la vraie Église*. Voilà ce qu'ils entendent sous ce titre pompeux d'église, et voilà ce qui éblouit

(1) T. XV, p. 97.

les simples et ce qui les trompe. *La voix est de Jacob, mais les mains sont d'Ésaü* (Genes. 27). C'est donc à la règle et au caractère distinctif que nous a marqué saint Ambroise, qu'il faut s'en tenir. Ce Père parle de Satyre, son frère, et voici ce qu'il en dit. Après un naufrage d'où il était échappé, il voulut, en actions de grâces, participer au sacrement de l'autel, et, dans cette pensée, il s'adressa à l'évêque du lieu. Mais comme c'était un temps de division et de schisme, il s'informa d'abord si cet évêque était catholique : *C'est-à-dire*, ajoute saint Ambroise, expliquant ce terme de catholique, *s'il était uni de communion et de créance avec l'Eglise romaine*. Car sans cela, Satyre ne reconnaissait point la vraie catholicité, et n'en devait point reconnaître (1).

La soumission à l'Église, Bourdaloue le confesse hautement, est la preuve infaillible de la vérité ; c'est elle qui met l'âme droite à l'abri du mensonge et de la séduction de l'hypocrisie.

Mais, quelque précaution que l'on y apporte, il est difficile de n'être pas trompé par l'hypocrisie. Vous le dites, et moi je soutiens qu'après les règles admirables que Jésus-Christ nous a données, il n'est rien de plus aisé que d'éviter cette surprise dans les choses dont nous parlons, qui sont celles de la conscience et du salut éternel : car, en matière de religion, par exemple, cet Homme-Dieu nous a déclaré que la preuve infaillible de la vérité était la soumission à son Église ; que hors de là toutes les vertus qui se pratiquaient n'étaient qu'hypocrisie et que mensonge, et que quiconque n'écoutait pas son Église, fût-il un ange descendu du ciel, il devait être regardé comme un païen et comme un publicain. S'il arrive donc que, sans avoir égard à une instruction si positive et si importante, nous

(1) T. XV, p. 104.

nous attachions à un parti où cet esprit de soumission ne se trouve pas, dès là, quoique séduits par l'hypocrisie, nous sommes criminels, et notre erreur est une infidélité; et voilà ce qui confondra, dans le jugement de Dieu, tant d'âmes réprouvées, qui, par une simplicité pleine d'indiscrétion, ont adhéré aux sectes et aux hérésies, sous ombre d'une réforme imaginaire (1).

Ces passages mettent en évidence l'esprit vraiment sacerdotal qui dominait l'enseignement du P. Bourdaloue sur l'autorité de l'Église; il y a loin de cette soumission filiale à l'adulation servile de son confrère Maimbourg pour le pouvoir absolu de Louis XIV, ou même aux condescendances équivoques du P. de la Chaise.

Le P. Bourdaloue a laissé deux sermons *pour la fête de saint Pierre:* le premier a été prêché dans une église dédiée à saint Pierre; l'orateur ne veut pas parler des *grandeurs de saint Pierre, mais de ses vertus;* il parle de sa *foi*, opposée à notre infidélité, et de son *amour* pour Jésus-Christ, opposé à notre insensibilité. L'orateur montre que ces deux grandes vertus ont été le fondement de sa prééminence, de sa dignité et de la juridiction qu'il a exercée sur toute l'Église.

Sans s'arrêter à cet ordre d'idées, il s'attachera surtout au côté moral de son discours et enseignera à ses auditeurs comment ils doivent reproduire ces vertus.

L'autre sermon pour *la fête de saint Pierre* traite de l'*Obéissance à l'Église.*

Nous trouvons ici la doctrine catholique sur l'Église, dans toute sa pureté sinon dans tout son développement. Bourdaloue ne s'étend pas en amplifications, sur les beautés de l'unité de l'Église, de son organisation, de sa mission terrestre, de ses martyrs et de ses saints; il

(1) T. VI, p. 277.

va droit au but, à la sanctification de ses membres. Il leur dira que l'Église a été fondée pour les *instruire* et pour les *gouverner*. Elle tient de Jésus-Christ le double pouvoir *d'enseigner* et de *commander ;* de là, obligation, pour le chrétien, de l'obéissance d'esprit par laquelle il accepte les vérités de la foi, et de l'obéissance de cœur par laquelle il met en pratique les lois et les préceptes que l'Église impose. Cette double obéissance est obligatoire pour tout catholique, en tout lieu, en tout temps et sur toutes les matières enseignées par Elle.

Parce qu'elle a le droit de nous dire : Croyez ceci, Dieu nous oblige d'avoir pour elle une parfaite soumission d'esprit; et parce qu'elle a droit de nous dire : Faites cela, Dieu veut que nous lui obéissions avec une entière soumission de cœur. Plût au ciel, mes chers auditeurs, que nous fussions bien persuadés de ces deux devoirs! *je dis persuadés dans la pratique :* car dans la spéculation, nous n'en doutons pas, et nous sommes trop catholiques pour former là-dessus quelque difficulté. Mais je voudrais sur cela même que nous eussions dans toute notre conduite un zèle proportionné aux lumières que Dieu nous a données. Car voici en deux mots toute la perfection d'un homme chrétien, en qualité d'enfant de l'Église : d'avoir un esprit docile et soumis pour tout ce que l'Église nous enseigne, et d'avoir une volonté prompte et agissante pour tout ce que l'Église nous ordonne (1).

Dans la première partie du discours, l'orateur base la nécessité de l'obéissance des esprits sur l'autorité de l'Église, sur la mission qu'elle doit remplir sur cette terre. Elle est *dépositaire*, *organe* et au besoin, *interprête* des vérités révélées : c'est à elle de les conserver, de les

(1) T. XII, p. 377.

annoncer, de les expliquer. De cette mission de l'Église, résulte l'obligation de lui obéir et de n'obéir qu'à elle, parce que nul autre n'a reçu la même mission : et Bourdaloue va nous dire jusqu'où s'étend son empire sur les intelligences chrétiennes.

Or l'Église ne peut user de ce pouvoir qu'autant que nous sommes obligés de lui obéir; et puisque ce pouvoir n'a été donné qu'à elle, c'est à elle, et non point à d'autres, que nous devons nous attacher; à elle singulièrement et uniquement que nous devons nous soumettre en tout ce qui regarde l'exercice de ce pouvoir, c'est-à-dire, dans les contestations qui peuvent naître sur les matières de la foi, dans les doutes particuliers que nous formons quelquefois, et dont notre raison est troublée, sur certains points de religion; dans les difficultés qui se présentent, et qui sont même inévitables, ou sur l'obscurité de la Tradition, ou sur l'intelligence de l'Ecriture; de sorte qu'en tout cela l'Église soit notre oracle, et que sa décision nous serve de règle, *mais de règle absolue et souveraine*, parce que c'est elle, selon l'Apôtre, qui est la colonne et le soutien de la vérité...

De là vient que saint Augustin, qui, sans contredit, fut l'esprit du monde le plus éclairé, et qui eût pu, avec plus de droit, juger des choses par ses propres lumières, protestait hautement qu'il n'aurait pas même cru à l'Évangile, si l'autorité de l'Église ne l'y eût engagé : *Evangelio non crederem, nisi me Ecclesiæ commoveret auctoritas.* Parole qui, mille fois, a confondu l'orgueil de l'hérésie, et qui, de nos jours, a servi de puissant motif à la conversion d'une infinité d'âmes élues, que Dieu a tirées du schisme et de l'erreur, pour faire paraître en elles les richesses de sa miséricorde et de sa grâce (1).

Bourdaloue développe ce texte de saint Augustin avec complaisance; on sent qu'il exprime sa pensée tout entière

(1) T. XII, p. 379.

et, avec sa pensée intime, les sentiments de son cœur ; il sait qu'il peut être entendu des soi disant disciples de saint Augustin, des jansénistes, et aussi de ces grands Prélats qui ont la prétention de relever directement du Messie. En vérité, si les saintes Écritures n'ont d'autorité que par l'Église romaine, que penser du crédit que peut avoir l'autorité des Assemblées de l'Église gallicane auxquelles le Saint-Esprit n'a pas promis son assistance ? C'est l'Église en effet, qui garantit l'authenticité des livres saints (1). Par elle et par elle seule, sont maintenus dans la société des fidèles, la paix, l'ordre, l'unité de doctrine et l'humilité de l'esprit (2).

De la maxime de saint Augustin, Bourdaloue conclut à l'infaillibilité de l'Église ; puis il tire quelques conclusions pratiques, au sujet de cette nécessité d'obéissance. C'est par la foi que nous sommes unis étroitement au corps de l'Église : or, sans obéissance il n'y a pas de foi possible : c'est ce qui a perdu tant de grands hommes. Ainsi Tertullien s'est perdu malgré de grandes vertus, de grands talents, une grande austérité de mœurs, mais aussi avec un jugement propre (3), « poussé jusqu'à l'erreur et soutenu contre l'obéissance qu'il devait à l'Église ».

L'orateur demande que cette soumission soit intérieure, et que l'on traite de faux chrétiens et d'antechrists, ceux qui ne se soumettent qu'en apparence. Il veut aussi que l'Église en reçoive des témoignages certains ; citons ici un passage où éclatent le zèle et l'entrain de notre orateur :

Or, elle ne reçoit jamais un témoignage plus authentique de notre foi que, lorsque détestant toute erreur, nous nous

(1) T. XII, p. 381.
(2) P. 381.
(3) P. 390.

attachons à elle, et qu'au lieu de nous laisser corrompre par la vanité, par la curiosité, par la nouveauté, nous tenons ferme par la vérité dont elle nous a mis en possession. C'est de là que ces grands saints que nous appelons les Pères de l'Église, mais qui n'ont mérité d'en être les Pères que parce qu'ils en ont été les humbles enfants, se faisaient un point de conscienee et de religion, un point de sagesse chrétienne, de s'attacher à l'Église dans toutes les révolutions et tous les troubles que la diversité des sectes produisait; et parce qu'ils considéraient l'*Eglise romaine* comme le chef de toutes les Églises du monde, comme le centre de l'unité, comme celle où il fallait que les brèches de la foi fussent réparées selon les termes de saint Cyprien, aussi avaient-ils pour elle des sentiments si respectueux et un dévouement si parfait. Je vois, disait saint Jérôme, les agitations et les mouvements de l'arianisme, quoique foudroyé, et malgré les anathèmes de Nicée; je vois encore l'Église d'Orient divisée en trois partis contraires : celui de Mélèce, celui de Paulin et celui de Vital. Chacun d'eux me sollicite et voudrait m'attirer à soi; et moi je leur dis : Si quelqu'un de vous est uni à la Chaire de saint Pierre, je m'unis à lui : *Hic in tres partes scissâ Ecclesiâ, rapere quisque ad se festinat; et ego interim clamito, si quis cathedræ Petri jungitur, meus est* (Hier.). Puis s'adressant au pape Damase, à qui il écrivait : C'est à vous, lui disait-il, saint Père, et c'est à cette Chaire de Pierre où vous êtes assis, que je veux m'associer dans ce différend : *Ego beatitudini tuæ, id est, cathedræ Petri consocior* (*Ibid.*) ; car je sais que c'est sur cette pierre qu'est bâtie l'Église de Dieu; je sais que celui qui mange l'agneau hors de cette maison, est un profane; je sais que celui qui ne demeure pas dans cette arche, doit nécessairement périr au temps du déluge : or sachant cela, je serais prévaricateur si je me séparais de vous. Je ne connais point Mélèce, je ne sais ce que c'est que Vital, je n'ai que faire de Paulin : *Non novi Vitalem, Meletium respuo, ignoro Paulinum* (*Ibid.*). Quiconque ne moissonne pas avec vous dissipe au lieu de ramasser; et qui-

conque, en matière de créance et de foi, se détache de vous, n'est plus à Jésus-Christ : *Qui non colligit tecum, dispergit; et qui tuus non est, Christi non est* (*Ibid.*). C'est ainsi que parlait saint Jérôme, et c'est ainsi que doit parler tout homme chrétien qui est enfant de l'Église. Je n'ai que faire de celui-ci, ni de celui-là; je ne connais ni ceux-ci, ni ceux-là; je m'attache à l'Église, qui est ma règle, pour ne m'en départir jamais (1).

Il veut que le fidèle mette sa conduite en harmonie avec ses paroles :

En effet, de dire qu'on est attaché à l'Église, et de se *comporter comme les plus grands ennemis de l'Eglise;* de s'appeler enfants de l'Église, et de vouloir en même temps se faire les *juges de l'Eglise;* de *s'élever contre ses arrêts*, de rejeter ses *censures*, de louer ce qu'elle réprouve, de soutenir avec opiniâtreté ce qu'elle condamne? s'il y a un ouvrage qu'elle ait proscrit et frappé de ses anathèmes, de le lire impunément et sans scrupule; s'il y a une doctrine qu'elle ait foudroyée, de l'appuyer, de la répandre, et d'y employer l'autorité, le crédit, les promesses, les menaces, tous les artifices que l'esprit d'erreur inspire : en vérité, mes chers auditeurs, n'est-ce pas se démentir soi-même; et concevez-vous une contradiction plus sensible et plus évidente? Pourquoi des discours si soumis, quand toutes les œuvres tendent à la sédition; pourquoi se parer d'une obéissance imaginaire, quand on secoue réellement le joug et qu'on vit dans la révolte (2) ?

Quelques réflexions qui terminent cette première partie s'adressent aux adversaires les plus incorrigibles de l'Église; faux dévots, jansénistes, libertins.

(1) T. XII, p. 393.
(2) *Ibid.*, p. 395.

Nous nous piquons en d'autres choses d'être *réguliers et sévères*, et nous ne comptons pour rien de l'être en celle (1) où Dieu veut que nous le soyons davantage, qui est l'humilité de la foi *et la soumission à l'Eglise*; nous louons la voie étroite de l'Évangile par rapport aux mœurs; mais par rapport à la créance, la voie la plus large et la plus spacieuse ne nous fait point peur : et cela pourquoi? par la raison qu'en donne saint Augustin, parce que nous faisons consister la voie étroite de l'Évangile en ce qui nous plaît, et plus souvent dans les choses qui se trouvent conformes à notre idée et à notre inclination, qu'en celles d'où dépend notre perfection. Tel, en tout autre point où il s'agirait de former sa conscience, ne voudrait pas se risquer sur un sentiment probable, qui, en matière de religion et d'obéissance à l'Église, va hardiment au delà de toute probabilité (1).

Aux libertins et incrédules qui sont tentés d'accuser l'Église des défauts de ses membres, il répond que l'Église doit-être prise telle qu'elle est instituée, composée d'hommes, sans doute, mais assistée de l'Esprit-Saint; cette pensée amène une exposition de principe, une profession de foi et d'amour pour l'Église que nous devons reproduire.

Tel est notre bonheur de voguer pour ainsi dire dans un vaisseau où nous sommes assurés de ne faire jamais naufrage. Nous pouvons être assaillis des vents et exposés aux tempêtes; mais il y a un guide qui dirige la barque de saint Pierre, et qui la préserve de tous les écueils. Confions-nous à ce divin conducteur, il ne peut nous égarer. Attachons-nous à l'Église qu'il anime, elle ne peut nous tromper. Soumettons-nous à elle, et rendons-lui non seulement l'obéissance de l'esprit, en croyant ce qu'elle nous enseigne, mais

(1) T. XII, p. 397.

l'obéissance du cœur, en pratiquant ce qu'elle nous ordonne (1).

La seconde partie ne présente guère qu'une énumération des devoirs auxquels le chrétien est soumis, pour faire honneur à sa foi; elle est terminée par cette invocation à saint Pierre :

Grand saint, vous que nous invoquons spécialement en ce jour; vous à qui Jésus-Christ confia son Église, et qui en êtes, après lui, la pierre fondamentale; vous qui en fûtes sur la terre le chef, l'apôtre, le martyr, ayez encore les yeux attachés sur elle; protégez-la, défendez-la, obtenez-lui les secours puissants qu'elle demande par votre intercession, pour confondre ses ennemis, pour sanctifier ses enfants, et pour nous faire tous arriver à la gloire (2).

II. — LES ENNEMIS DE L'ÉGLISE ET LES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE

Le P. Bourdaloue défend la sainte Église, aussi bien devant les grands de la terre que devant le commun des fidèles. Dans un sermon pour le vingtième Dimanche après la Pentecôte, *sur le Zèle pour l'honneur de la Religion*, il passe en revue les scandales que se permettent les puissants de ce monde, et que, plus que tous autres, ils devraient éviter. Il parle des scandales d'irréligion; il en énumère plusieurs sortes. On tourne en ridicule, dit-il, les torts des personnes de piété, des pasteurs des âmes,

(1) T. XII, p. 400.
(2) *Ibid.*, p. 413.

des prédications et des prédicateurs. On raille des dévotions de l'Église, « on raille de certaines sociétés, de certaines indulgences, sous prétexte des abus qu'on y découvre, au lieu d'imiter saint Augustin qui tout évêque qu'il était, n'osait souvent s'élever contre un abus de peur que la substance même de la chose n'en fût altérée... » Cette réflexion si sensée et si digne de la sagesse du grand saint Augustin méritait de trouver ici sa place; puis l'auteur continue avec un développement particulier à l'honneur de l'Église :

Scandale d'irréligion : c'est cette malignité dont tant d'esprits aujourd'hui sont préoccupés contre l'Église. Car, vous en verrez qui là-dessus ont un *fonds de chagrin et d'amertume dont ils ne sauraient se défendre.* A peine peuvent-ils souffrir que l'Église soit dans l'éclat où elle est maintenant : ses *revenus* les choquent, sa *juridiction* leur déplaît. Ils *voudraient qu'elle fût aussi dépendante des puissances temporelles, aussi pauvre et aussi abjecte dans le monde, qu'elle l'était du temps des premiers Césars;* c'est-à-dire, qu'elle fût aussi esclave sous les chrétiens qui sont ses enfants, qu'elle l'était sous ses persécuteurs et ses ennemis. Nouveaux Hérodes, dit saint Bernard, qui laissent Jésus-Christ en paix dans l'obscurité de son berceau, mais qui sont jaloux de le voir puissant et exalté dans les progrès et l'exaltation de son épouse : *Alter Herodes, qui Christum non in cunis habet suspectum, sed in Ecclesiis invidet exaltatum.* Entendez-les parler de l'Église, il n'y a rien qu'ils ne défigurent. S'y consacrer pour vaquer à Dieu, c'est paresse; s'y établir, c'est ambition et intérêt. Qu'un ecclésiastique ou un religieux s'oublie en quelque rencontre, vous diriez qu'ils en triomphent. Qu'il y ait eu quelque chose à censurer dans un homme constitué en dignité, *dans un Souverain Pontife, c'est sur quoi ils sont savants et éloquents.* Toujours disposés à raisonner sur ce que l'Église ordonne, et jamais à le favoriser; n'ayant d'esprit que contre l'Église, et jamais pour

l'Église ; n'étant attentifs qu'à *borner son autorité*, sans être dociles à s'y soumettre (1).

Par cet extrait on voit ce que Bourdaloue pensait des ennemis de l'Église, à quelque secte qu'ils appartinssent, huguenots, jansénistes ou gallicans; leur mauvaise foi est ici démasquée.

Bourdaloue n'avait pas besoin d'être plus explicite, pour faire comprendre que sa parole s'adressait aux fauteurs du schisme préparé en mars 1682 ; cependant nous trouvons un passage où il semble commenter la réponse d'Innocent XI à la lettre de l'Assemblée sur la Régale. Le Pontife s'était plaint, dans sa réponse du 11 avril, que les enfants de l'Église avaient combattu contre leur mère : Bourdaloue réveille le même sentiment lorsqu'il développe les paroles d'Isaïe : *Filios enutrivi :*

Dieu, dit-il, par le prophète Isaïe (2), se plaint qu'il a pris soin *de les nourrir comme ses enfants, de les élever, et qu'il l'ont méprisé*. Les prédicateurs appliquent quelquefois ces paroles à l'Église, et lui font dire, dans un sens moral et spirituel, qu'elle nous a formés en Jésus-Christ; que dès notre naissance et par la grâce de notre baptême, elle nous a reçus entre ses bras et dans son sein; qu'elle nous a fait croître, et qu'elle n'a point cessé pour cela de nous fournir une nourriture toute céleste, qui sont ses divines instructions et ses sacrements : mais que nous ne lui témoignons que du mépris, que nous la déshonorons, que nous la scandalisons par notre conduite et par une perpétuelle transgression de ses commandements. Cette application est juste, et cette plainte, solide et bien fondée. Mais laissons ce sens spirituel et moral, et prenons la chose dans le sens des termes le plus littéral, dans le sens le plus propre ;

(1) T. VII, p. 272.
(2) Is. I, 2.

l'application n'en sera pas moins raisonnable. En effet, combien de gens ne sont distingués que par le rang qu'ils tiennent dans l'Église, ne sont riches que des biens de l'Église, ne *vivent que du patrimoine de l'Eglise et sont toutefois les plus rebelles à l'Eglise*, et les plus déclarés contre elle ? C'est bien à leur sujet, et bien à la lettre, que l'Église peut dire, des uns : *Je les ai nourris*, *Enutrivi*, et la subsistance qui, peut-être, leur eût manqué dans le monde, ils l'ont trouvée à l'autel; des autres : *Je les ai élevés Exaltavi*, agrandis, et sans l'éclat qui leur vient de moi, peut-être ne seraient-ils jamais sortis de l'obscurité et des ténèbres. Cependant, leur reconnaissance, à quoi se réduit-elle ? à une obstination invincible contre mes plus sages et mes plus saintes ordonnances, *Spreverunt me* (1).

L'application était facile à saisir pour les destinataires du bref d'Innocent XI qui leur reproche, avec émotion, dans la lettre du 11 avril 1682, de combattre contre leur mère : *Filii matris meæ pugnaverunt adversus me*.

Après le sentiment, la satire; c'est le langage que l'on comprend le mieux à la Cour : Bourdaloue parle de la subordination.

Tout est subordonné dans l'Église : mais ce grand principe, ce principe si raisonnable et si essentiel pour la conduite et le bon ordre de toute société, nous l'entendons diversement, selon les divers rapports sous lesquels nous le considérons. A l'égard de ceux qui dépendent de nous, nous sommes les plus rigides et les plus implacables défenseurs de la subordination. Mais il s'agit d'une *puissance supérieure de qui nous dépendons nous-mêmes*, c'est sous ce rapport que la subordination n'excite plus tant notre zèle : il se ralentit beaucoup, et même il s'éteint absolument. Ainsi,

(1) T. XV, p. 101.

entendez parler un supérieur ecclésiastique de ceux qui sont soumis à sa juridiction ; ce sont des plaintes perpétuelles du peu de docilité qu'il trouve dans les esprits ; ce sont de profonds gémissements sur le renversement de la discipline, parce que chacun veut suivre ses idées et vivre à sa mode ; ce sont les discours les plus pathétiques et les plus belles maximes sur la nécessité de la dépendance, pour établir la règle et pour la maintenir. Tout ce qu'il dit est sage, solide, incontestable : mais il serait question de voir si ce qu'il dit, il le pratique lui-même à l'égard d'une *souveraine et légitime puissance* dont il relève et à qui il doit se soumettre. Voilà néanmoins ce qui serait bien plus efficace et plus persuasif, que tant de gémissements et tant de plaintes et belles maximes et tant de discours. Peut-être croirait-on, en se soumettant, affaiblir l'autorité dont on est revêtu, et c'est au contraire ce qui l'affermirait. Voulons-nous qu'on nous rende volontiers l'obéissance qui nous est due ? donnons nous-mêmes l'exemple, et rendons de bonne grâce l'obéissance que nous devons (1).

Le religieux orateur s'est déclaré à haute voix le champion de l'Église catholique, romaine, mais on ne sait pas assez combien il lui était attaché par le cœur : Le livre des *Pensées* a conservé un des élans de sa belle âme, où son cœur de religieux est peint tout entier. Dans l'impossibilité de tout reproduire, qu'il nous soit permis d'en citer quelques traits :

Grâces immortelles vous soient rendues, Seigneur, de m'avoir fait naître au milieu de votre Église, de m'avoir mis au nombre des enfants de votre Église, de m'avoir nourri du pain, je veux dire, de la doctrine de votre Église : de cette Église formée du sang de votre Fils adorable, son chef invisible, dont saint Pierre, et après lui ses succes-

(1) T. XV, p. 105.

seurs, tient la place en qualité de chef visible; de cette Église catholique, apostolique, romaine, la seule vraie Église; de cette Église la colonne de la vérité, et contre laquelle toutes les puissances de l'enfer n'ont jamais prévalu, ni ne prévaudront jamais.

Voilà, mon Dieu, le choix qu'il vous a plu faire de moi, parmi tant d'autres que vous avez laissés dans les ténèbres de l'infidélité et de l'erreur; et voilà ce que je dois regarder comme une marque de prédestination dont je ne puis assez vous bénir, ni vous témoigner assez ma reconnaissance. . .

. . . .

Vous avez encore plus fait, Seigneur; et me faisant naître dans le sein de votre Église, vous m'avez donné une religieuse et pieuse affection pour cette sainte mère, pour ses intérêts, pour son honneur, pour son affermissement et son agrandissement. Car si je me trouve aussi sensible que je le suis, et que je fais gloire de l'être, à tout ce qui peut la toucher à tout ce qui peut blesser ses droits, à tout ce qui peut affaiblir son autorité, c'est à vous que je me tiens redevable de ces sentiments. C'est vous, mon Dieu, qui me les avez inspirés, et c'est ce que je compte pour une de vos grâces les plus particulières (1). . . . .

. . . .

Ainsi pensait Bourdaloue, et comme il pensait il agissait. Peut-être s'avisera-t-on de demander quelle a été sa conduite dans les démêlés qui s'élevèrent pendant le règne de Louis XIV, entre la cour de Rome et la cour de France : que pensait-il des libertés gallicanes, en a-t-il parlé, et qu'en a-t-il dit? Ce qui précède est une réponse qui nous dispense de plus de détails : nous trouvons cependant dans ses œuvres, un discours qui se rattache à la question de la Régale, nous en dirons quelques mots.

Bourdaloue jouissait à la Cour de la confiance univer-

(1) T. XV, p. 79.

selle : Il avait été consulté pour la direction de Mme de Maintenon, pour l'établissement de Saint-Cyr ; il était la lumière et la force des âmes inquiètes, le Prédicateur du roi, non pour l'honneur, mais pour la réalité, et cependant il ne paraît d'aucune manière dans les discussions de 1682 : c'est qu'en effet, dans tout le cours de cette affaire, on ne cherchait pas des conseillers, mais on recrutait des complices. Ceux qui avaient entendu Bourdaloue tenir sur l'Église et son Chef le langage que nous avons recueilli, savaient bien à quelle réponse ils devaient s'attendre ; réponse que nous trouvons formulée en peu de mots dans un discours sur *la Dignité et les Devoirs des Prêtres* : « Qu'il n'y a dans le monde ni prince ni monarque qui ne relève de cette juridiction (de l'Église) aussi souveraine qu'elle est universelle (1). »

Par une coïncidence qui ne se rattache en aucune façon aux intrigues du moment, Bourdaloue prêchait le Carême à la Cour de Saint-Germain, l'année 1682. Il prononça le premier discours de la station, le 2 février, fête de la Présentation de Notre-Seigneur. Suivant l'usage, il devait terminer le sermon par un compliment au roi : la matière obligée était empruntée, durant tout ce glorieux règne, aux conquêtes nouvelles, aux faits de guerre ou d'administration célébrées par l'opinion publique.

Or Bourdaloue prêchait le 2 février, sept jours après la promulgation de l'édit de la Régale, rédigé conformément aux vœux de l'Assemblée, avec renonciation à la juridiction spirituelle de la part du roi, quand le cas se présenterait. Les membres de l'Assemblée vantaient cette faveur royale comme une véritable victoire remportée par le pouvoir ecclésiastique.

En vérité, sans remonter à l'origine très confuse, à

(1) T. VIII, p. 288.

l'extension arbitraire du droit de Régale, il n'y avait qu'à s'applaudir de voir la juridiction ecclésiastique reprendre ses droits, et toute la louange que Bourdaloue donne à Louis XIV n'a pas d'autre objet. Il y a loin de là à l'approbation des quatre articles, *dites des libertés gallicanes*, dont le programme était déjà préparé; loin de là à l'esprit de la lettre de l'Assemblée du clergé au Souverain Pontife, qui annonce qu'elle a jugé à propos de faire au roi toutes les concessions qu'il demandait, et que lui, Pape, devait en passer par cette décision, sur laquelle il n'y avait pas à revenir; lettre impertinente respirant la menace et la révolte sous les dehors d'un grand dévouement à l'Église, et d'un grand respect pour la Chaire de saint Pierre.

Quelques mots établiront plus clairement encore que le P. Bourdaloue est resté étranger à toutes ces discussions schismatiques, et que l'éloge du roi, qui termine le discours de la Purification du 2 février 1682, n'a aucun rapport avec les questions agitées. Le texte raconte le mystère, et le corps du discours nous apprend à connaître Dieu et à nous connaître nous-mêmes, c'est-à-dire notre excellence, puisque Jésus-Christ est le prix de notre âme; notre dignité, puisque, par Jésus-Christ, nous sommes rattachés à Dieu, d'où il résulte que nous sommes des êtres consacrés à Dieu : *Sanctum Domino vocabitur*. C'est par cette pensée, conclusion de tout le discours, que l'orateur aborde le compliment d'usage : il énumère toutes les grandes actions du souverain, sur lesquelles nulle contestation n'est possible, tout en observant qu'elles ne sont louables que par l'intention droite du prince qui cherche à établir dans ses États le règne de Dieu.

C'est, Sire, cette intention droite, cette vue de Dieu, qui consacre et qui relève les grandes actions de Votre Majesté. A en juger seulement selon les principes de la sagesse

humaine, nous y trouvons tout ce qui peut faire un grand roi selon le monde ; c'est-à-dire un roi puissant, absolu, régnant par lui-même, magnifique dans la paix, invincible dans la guerre, impénétrable dans ses conseils, infaillible dans ses entreprises, vénérable à ses sujets, fidèle à ses alliés, redoutable à ses ennemis, donnant la loi aux souverains, tenant dans ses mains la destinée et le sort de l'Europe, au-dessus de la flatterie et de l'envie par son élévation, et au-dessus de sa propre gloire par sa modération. Vous vous êtes aujourd'hui présenté, Sire, à ce suprême Seigneur de toutes choses, non seulement comme le premier-né de la plus auguste famille qui soit sous le ciel, mais comme le fils aîné de l'Église. De tous temps nos rois se sont glorifiés de cette qualité ; mais Votre Majesté s'en est fait un engagement aux plus éclatantes et aux plus héroïques vertus. Elle ne s'est pas contentée du titre de fils aîné de l'Église, mais elle a voulu le remplir et le soutenir d'une manière dont les siècles passés ont vu peu d'exemples, et qui pourra servir de modèle aux siècles futurs. Comme fils aîné de l'Église, *elle a écouté les ministres de Jésus-Christ*, elle s'est rendue à leurs remontrances, elle a secondé, ou plutôt prévenu, excité, fortifié leur zèle ; et *puisque c'est ainsi qu'elle-même s'en explique*, elle a *consenti à la diminution de ses droits*, pour contribuer au rétablissement de la discipline, et à la conservation de la pureté de la foi : n'ayant compté pour rien ses intérêts, parce qu'il s'agissait des intérêts de l'Église, et, sans consulter une fausse prudence, ayant fait céder à sa religion, non seulement ses prétentions, mais ce qui lui était déjà *tout acquis par une longue possession*. C'est de quoi cette déclaration que Votre Majesté vient de donner, si authentique, si sensée, si pleine de l'esprit chrétien, si propre à concilier le sacerdoce et la royauté, fera le précieux monument. La postérité la lira, et en la lisant, confessera que Louis le Grand n'a pas été moins grand par son inviolable attachement à l'Église, que par toutes les vertus politiques et militaires. Voilà, Sire, ce qui est marqué dans le livre de vie, avec des caractères ineffaçables. On oubliera

enfin tout le reste; et quelque immortalité que le monde lui promette, le monde périra lui-même, et toute grandeur humaine périra avec le monde. Ce que Votre Majesté fait pour l'Église, ne s'oublira, ni ne mourra jamais : l'Église le publiera; et comme elle ne doit point avoir de fin, sa reconnaissance n'aura point de terme, non plus que la récompense qui vous est réservée dans l'éternité bienheureuse où nous conduise, etc. (1).

Louis XIV, alors si puissant, récemment (1680) proclamé Louis-le-Grand (2), à l'hôtel de ville de Paris, élevé à hauteur d'un demi-dieu, et par l'Archevêque de Paris (3) et par l'Évêque de Tournay, de Choiseul-Praslin, dans l'Assemblée des quatre articles, Louis XIV a donc trouvé un maître, et Bourdaloue le lui fait comprendre par ces paroles : « Rien ne restera devant Dieu que ce qui se trouvera marqué de son sceau. » Au moment où les courtisans cherchent à mettre l'Église à ses pieds, Bourdaloue lui rappelle qu'il est le fils aîné de l'Église, et que nos rois jusqu'ici se sont glorifiés de cet honneur, que lui-même « s'en est fait un engagement aux plus héroïques vertus ». A ce titre, Sa Majesté a écouté *les ministres de Jésus-Christ* et s'est rendu à leurs remontrances. Voilà, aux yeux de Bourdaloue, la vraie gloire de Louis XIV.

En parlant de la soumission du roi au jugement des Évêques, nous avons souligné ces paroles : « Et *puisque*

(1) T. XI, p. 228.

(2) En novembre 1682, le collège de Clermont, prit le nom de collège Louis-le-Grand.

(3) Voir discours du 15 janvier 1682, à l'assemblée du clergé. *Procès-verb.*, t. V, p. 441 et 17 mars 1682. « Quoique la qualité du roi imprime dans nos esprits, l'idée d'une grandeur si élevée au-dessus de ce que sont les autres hommes, que nous regardons ceux qui la possèdent, presque comme s'ils faisaient une espèce séparée... » Le promoteur Chéron avait dit que le Roi était plus que Roi, *plus quam Rex;* et, ce qui met le comble à l'adulation, *in Ecclesia plus quam sacerdos.* (*Procès-verb.*, t. V, p. 376.)

c'est ainsi qu'elle même s'en explique, elle *a consenti à la diminution de ses droits;* paroles heureusement trouvées pour faire comprendre au roi, sans l'offenser, que lui, Bourdaloue, ne prend pas sous sa responsabilité la légitimité de ses droits, que son affaire, à lui, n'est pas, à la suite des prélats courtisans et des légistes complaisants, d'admettre, encore moins de prouver, que les droits invoqués pour en finir avec cette question du droit de Régale, sont de tous points incontestables; il passe là-dessus, et loue Sa Majesté d'avoir bien voulu laisser à l'Église le droit qui lui est le plus cher, celui de la juridiction spirituelle.

Voilà uniquement ce que Bourdaloue pouvait louer dans l'acte de Louis XIV, il le fait en termes assez clairs pour que personne ne s'y méprenne; il remplit un devoir envers le souverain sans compromettre l'honneur de la chaire sacrée.

Si le P. Bourdaloue avait voulu faire une profession de foi gallicane, l'occasion était favorable; et sa réserve, en pareil moment, est un puissant argument en faveur de son orthodoxie. Ce n'est pas rester dans la neutralité que de se taire sur des questions aussi brûlantes, entre le 24 janvier, date de l'Édit, et le 3 février, date de la lettre de l'Assemblée au Pape, qui a fait éclater la tempête et hâter l'avènement des quatre articles. Enfin, nous ne trouvons aucune allusion, dans le compliment de Pâques, 29 mars, à la déclaration des *Quatre Articles* du 17 mars, mardi de la Passion; il faut donc admettre que Bourdaloue pressentait déjà la pensée du roi qui devait congédier l'Assemblée quelques semaines après, et ensevelir, s'il était possible, toute cette affaire dans le plus profond silence.

Nous avons enfin à signaler une dernière preuve du dévouement de Bourdaloue à la sainte Église romaine; nous la trouvons dans l'Oraison funèbre de Henri de Bourbon, prince de Condé, prononcée le 10 décembre 1683,

dans l'église de la maison professe. Il fait honneur à son héros de la fidélité qu'il a toujours professée pour le Saint-Siège : l'auditoire le plus distingué de France, relève par sa présence, l'éclat de sa parole; son langage clair, précis et affirmatif, est la contre-partie du discours de l'Assemblée, c'est toute une profession de foi qu'il impose à son auditoire, et une condamnation de tout ce que la politique avaient enseigné à ses adhérents.

Un prince éclairé de la sorte n'était-il pas né pour faire refleurir la vraie religion? Ajoutez-y ce cœur droit avec lequel il la professa; ce cœur droit que le monde n'ébranla jamais, et qui, lui inspirant pour Dieu une sainte liberté dans l'exercice de son culte, sans être ni hypocrite, ni superstitieux, en fit un catholique fervent. Vous m'en demandez une marque? concevez celle-ci, et imitez-la. Il se crut obligé, comme catholique, à avoir et à témoigner une vénération particulière pour tout ce qui avait servi de sujet de contradiction à l'hérésie; et s'appliquant l'instruction faite au grand Clovis dans la cérémonie de son baptême : *Adora quod incendisti;* Adorez ce que vous avez brûlé, il prit pour maxime de signaler sa religion, particulièrement dans les choses où l'hérésie l'avait combattue. Souffrez-en le détail, qui n'aura rien pour vous que d'édifiant.

L'aversion et la haine du Saint-Siège avait été l'un des entêtements de l'hérésie : l'une de ses dévotions *fut d'aimer le Saint-Siège* et de l'*honorer. Il savait sur cela tout ce que la critique et tout ce que la politique lui pouvait apprendre*, et il en aurait fait aux autres des leçons. Mais il ne *savait pas moins se tenir dans les justes bornes que lui prescrivait sur ce point la vraie piété ;* et persuadé de la sûreté de cette règle, il se fit une politique aussi solide que chrétienne d'avoir pour *la chaire de saint Pierre*, qui est le centre de l'unité, cet attachement inviolable que les saints ont toujours regardé comme une source de bénédiction. Quels exemples n'en donna-t-il pas pendant sa vie, et avec quels sentiments de

ferveur le recommanda-t-il à la mort aux princes ses enfants? C'est l'héritage sacré qu'il leur laissa; et l'une de ses dernières volontés fut de les conjurer avec tendresse, d'être en ceci ses imitateurs, comme il l'avait été lui-même de tant de héros chrétiens (1).

Nous le demandons avec confiance, le langage que nous surprenons sur les lèvres de Bourdaloue, au sujet de la dignité et de la suprématie de l'Église, du respect qui est dû à ses décisions et à l'autorité de son Chef, se ressent-il en quelque chose du principe dont étaient imbus les membres choisis de l'Assemblée de 1682? Il n'en est rien, Bourdaloue, au contraire, par la réserve qu'il s'impose, malgré son entourage, fait preuve d'une fidélité inviolable aux grands principes que Notre-Seigneur établissait, en recommandant à ses disciples de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu et à César ce qui appartient à César.

(1) T. XIII, p. 355.

APPENDICES

APPENDICES

APPENDICE N° I (p. 3).

GÉNÉALOGIE DU P. BOURDALOUE ET ALLIANCES DE SA FAMILLE

La famille du P. Bourdaloue commence à figurer dans les annales de la ville de Bourges à la fin du seizième siècle. Le chef de la famille le plus ancien qui soit connu est :

I. Honorable homme et sage Me Claude Bourdaloue, sieur du Bouchet et de Saint-Martin des Laqs, avocat au présidial et de la maison commune, échevin de la ville de Bourges en 1613 et 1614. La date de sa naissance nous est inconnue.

Il est mort en 1618.

Il épousa successivement :

1° *Catherine de Chièvre*, fille de Jean de la Grange-Saint-Jean, échevin de Bourges, en 1586, et de Jeanne Briot. Il en eut sept enfants.

[illegible] deux enfants.

[illegible]

[illegible] général au [illegible]

[illegible] parlement, [illegible] à Paris pour [illegible] était [illegible] épousé :

[illegible] fille du sieur *Le* [illegible] *Châteauneuf et de* [illegible] en premières noces, [illegible] sans enfants. [illegible]

[illegible] baptisé [illegible] le 29 août 1632 [illegible] après [illegible] ans et 6 mois de vie [illegible]

[illegible] baptisée le 9 janvier 1634, morte le [illegible]

[illegible] mort jeune.

[illegible] mort religieux de la Com- [illegible] s'éteint la branche aînée de la [illegible]

[illegible] le 21 août 1653, à Saint- [illegible]

[illegible] de Villate, mort à Paris en [illegible] : *Étienne, Antoine* et *Pierre* [illegible] *Anne Chamillart*, baptisée [illegible] 1732. — *Clément Chamil-* [illegible] qui épousa le 22 avril [illegible] Paris.

[illegible] avait trois [illegible] des re- [illegible]

quêtes, intendant de Normandie; le second, Gaston, docteur de la Maison et Société de Sorbonne, au mois de mai 1652, professeur de Sorbonne, abbé de Séry en 1660, syndic de la faculté en 1674, mort le 3 novembre 1679.

Le troisième, Michel, aussi docteur de la Maison et Société de Sorbonne le 20 mai 1654, vicaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, prieur de Nanteuil, fut exilé en 1682 pour son opposition à l'enregistrement des quatre articles; mort le 5 octobre 1695, âgée de 67 ans. C'est contre lui que les jansénistes ont écrit les *Chamillardes*. (*Nouv. ecclés. inéd.*, Bibliothèque Sainte-Geneviève, D, F 5 t. V).

VI. Guy Chamillart, maître des requêtes, intendant du bailliage de Normandie, mort en 1675, avait épousé :
Catherine Compaing, dont il eut :

1° *Michel de Chamillart*, né en 1651, conseiller au parlement en 1676, contrôleur et ministre d'État en 1699, mort en 1721.

2° *Jean-François de Chamillart*, docteur en théologie de la faculté de Paris, évêque de Dol en 1692, transféré depuis à Senlis, fondateur des Frères de la Charité et des Eudistes, dans la même ville; il mourut à Paris en 1714.

e chevalier, puis comte *de Chamillart*, épousa une noiselle *Guyet*, fille d'un maître des requêtes.

de Chamillart, secrétaire d'État de Louis XIV,
:
Thérèse Le Rebours, le 29 novembre 1680.
fants sont :

Chamillart, marq[illegible] ny (1681-
en 1708, demoi[illegible] *temart*

gélique de Ch[illegible] 83, e[illegible]

Thomas Dreux, marquis de Dreux-Brézé premier grand maître des cérémonies à la cour.

3° *Marie-Thérèse de Chamillart*, qui épousa, en 1701, *Louis* vicomte *d'Aubusson*, duc *de la Feuillade* (1673-1716).

4° *Geneviève-Thérèse de Chamillart* (1686-1714), qui épousa, en 1702, *Guy-Nicolas de Durfort duc de Quintin*; leurs enfants :

Guy, Michel de Durfort comte de Lorges.

Louis de Durfort, chevalier de Lorges, né en 1714.

Par son alliance avec Henri de Chamillart, oncle du ministre de Louis XIV, Anne Bourdaloue s'est trouvée tante de Michel de Chamillart et de sa postérité aux degrés respectifs.

APPENDICE N° II (p. 5).

ARMOIRIES DE LA FAMILLE BOURDALOUE



Bourdaloue en Berry ; *d'azur au lion d'or couronné et regardant un soleil de même, au canton dextre du chef.* (V. P. MÉNÉTRIER.)

APPENDICE N° III. (p. 6).

ACTE DE MARIAGE DES PÈRE ET MÈRE DE BOURDALOUE, *extrait des registres de la paroisse de Saint-Pierre le Guillard en Berry, année 1631.*

Le lundy, vingt-huistième jour de juillet, mil six cents trente-ung, ont estés mariés et espousés noble homme Estienne Bourdaloue, fils de messire Estienne Bourdaloue,

lieutenant général au siège royal de Vierzon, et dame Marie Besse ses père et mère d'une part; et damoyselle Anne Lelarge, fille de Messire Lelarge, lieutenant au baillage de Chasteau-neuf et de dame Magdeleine Dolvenne ses père et mère d'autre part. Toutes les cérémonies à ce requises gardées et observées en face de Nostre Mère Sainte Eglise, et en présence de leurs parents et amis qui ont signé le présent acte avec moy.

BOURDALOUE.

LELARGE.

BOURDALOUE. Anne LELARGE.

M. BESSE.

APPENDICE N° IV (p. 8).

LE COLLÈGE SAINTE-MARIE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A BOURGES

Le collège Sainte-Marie de Bourges doit son origine à la pieuse reine Jeanne de France, fille de Louis XI, épouse du duc d'Orléans, roi de France sous le nom de Louis XII, qui la répudia en lui donnant le gouvernement du Berry pour domaine. Après avoir fondé les *Annonciades* pour l'éducation des jeunes filles, elle eut à cœur de former les jeunes gens à la science et à la piété. Avec le concours du clergé, on fit venir de Paris des maîtres capables de diriger les écoles de la ville; le succès n'ayant pas répondu à l'attente des habitants de Bourges, un notable du nom de Jean Nicquet s'engagea à fonder un collège, et s'entendit avec l'archevêque et les échevins pour en confier le soin aux Pères de la Compagnie de Jésus. En présence du P. Provincial, le R. P. Raymond Hay, le contrat fut passé le 26 février 1573.

Les Jésuites de Bourges, exilés en 1594, ne rentrèrent qu'en 1604. Depuis cette époque, jusqu'à la suppression de l'Ordre, en 1762, ils ont rendu les plus signalés services à l'éducation de la jeunesse. Par contrat du 16 octobre 1627, Henri de Bourbon II, prince de Condé, compléta l'enseignement du collége par la fondation d'une chaire de théologie. C'est dans le collège Sainte-Marie de Bourges que le duc d'Enghien, Louis de Condé, plus connu sous le nom de Grand Condé, fit toutes ses études, sous la surveillance de son père Henri, qui habitait le château de Montrond, et sous la direction immédiate du P. Pelletier, Jésuite distingué, secondé par un jeune religieux, maître Gonthier. Louis de Condé finit ses études littéraires et philosophiques à l'âge de treize ans, rentra au château de Montrond et commença l'étude du droit sous *Mérille* (1634).

Louis Bourdaloue entrait au collège Sainte-Marie le 1er octobre 1640, il en sortit en 1648. A la page 10 du premier volume, nous supposons que Louis Bourdaloue figure comme acteur dans un drame funèbre que le collège Sainte-Marie représenta en mémoire de Henri de Condé, insigne bienfaiteur du collège en 1647; nos prévisions ont été confirmées par la découverte récente d'un programme de la fête, conservé dans notre Bibliothèque de Saint-Acheul; à la suite du titre que nous avons donné, on lit, page 7 :

Actorum partes et nomina.
Uraniæ, Religio ; Mich, Baucheron.
Galatea, Uraniæ filia, Gallia; Ludov. Bourdaloue, etc.

Nous devons cette communication à notre jeune confrère Chéro, qui nous a donné d'autres preuves encore de son admiration pour le grand orateur.

APPENDICE N° V (p. 14).

LE NOVICIAT DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A PARIS

Dès que les Pères furent entrés en possession de l'hôtel de Mézières, en 1612, quelques chambres et une chapelle furent rapidement appropriés à la nouvelle destination, et les novices se groupèrent, dans leur solitude, autour du Père Lancelot Marin, premier maître des novices à Paris et promoteur de la fondation.

Une église plus convenable fut élevée en 1630, aux dépens de François Sublet des Noyers, secrétaire d'Etat au département de la guerre; Henri de Bourbon, évêque de Metz, abbé de Saint-Germain des Prés, voulut en poser la première pierre le 10 avril de la même année. L'évêque de Boulogne la consacra en 1642, sous le vocable saint François-Xavier. Cette église, petite dans ses proportions, mais heureusement conçue, était l'œuvre du frère Martel-Ange, de la maison professe; les artistes contemporains les plus célèbres avaient bien voulu lui prêter leur concours. Notre grand peintre Poussin, après avoir donné les plans de l'ornementation du sanctuaire, voulut peindre lui-même le tableau du maître-autel représentant la résurrection d'un jeune Japonais à la prière de saint François Xavier (1).

Le sculpteur Jacques Sarrazin, les peintres Vouet et Jacques Stella, autres célébrités de l'art français, voulurent aussi contribuer à la perfection de l'œuvre; hommage flatteur rendu à l'humble architecte frère Martel-Ange, témoignage de l'estime et de l'affection que ces grands artistes portaient aux nouveaux hôtes de ce pieux asile.

(1) Ce tableau occupe aujourd'hui une place d'honneur dans le grand salon des galeries du Louvre, n° 434.

APPENDICE N° VI (p. 15).

NOTICE SUR LE COLLÈGE D'AMIENS (1)

La ville d'Amiens possédait, de temps immémorial, un établissement scolaire, célèbre au quatorzième siècle, sous le nom de *grandes Ecoles* ou *maison de Saint-Nicolas aux pauvres clercs dits Capets*. Par la négligence des régents, ou par suite d'une mauvaise administration, cette école, à la fin du seizième siècle, tombait en décadence au grand préjudice de la vraie foi. En 1583, l'évêque Geoffroy de la Martonie, voyant la jeunesse du pays aller chercher ailleurs une éducation qu'elle ne trouvait point dans la cité, proposa au corps de ville de faire venir les Jésuites pour remplacer l'ancien personnel des *grandes Ecoles*; après quelques difficultés, la majorité du conseil donna son consentement et les Jésuites furent introduits à Amiens, le 18 février 1593. D'après le traité conclu entre le Père de Machault de la Compagnie de Jésus et la ville, les PP. Jésuites durent ouvrir cinq classes de grammaire et d'humanités, avec un compendium de logique, et, suivant les ressources, un cours de philosophie et de théologie. Par le crédit du comte de Saint-Pol, gouverneur de la province de Picardie, les Jésuites, après le retrait de l'édit de bannissement, obtinrent du roi Henri IV, des lettres patentes datées de 1604; enregistrées au bailliage d'Amiens en 1608. Dès l'année 1607, les Pères avaient préparé le nouvel établissement avec le concours des familles notables de la ville, parmi lesquelles nous devons citer le Père Foursy de Frémicourt, Jésuite, natif de Péronne; Charles Le Roi, ancien principal du collège, qui se fit Jésuite et laissa son bien pour l'œuvre du collège; Jean Le Roi, son frère, cha-

(1) *Histoire d'Amiens*, par le P. Daire célestin, t. II, p. 300. — *Comptes rendus au parlement*, 15 mars 1763.

noine, laissa aussi une fondation pour les pauvres clercs dit capettes ou capets (1), et une autre en faveur d'une mission dans les campagnes; une cotisation donna 6,000 livres pour la bibliothèque. La Société des archers, en 1616, laissa au collège un terrain contigu qu'elle occupait. En 1613, la ville autorisait la construction d'un pont sur la rue pour communiquer du collège dans l'ancienne église de Saint-Denis des Prés dont les Jésuites étaient en possession depuis l'année 1610. Cette chapelle, bâtie au onzième siècle, en 1085, fut agrandie en 1664. Au dernier siècle on y vénérait le corps de saint Félix, donné, en 1716, par le Père Michel Letellier, confesseur de Louis XIV. En 1618, le bâtiment des anciennes écoles étant hors de service, il fallut reconstruire tout le collège sur un plan nouveau; les travaux marchèrent lentement, faute d'argent; on dut faire appel à la charité publique; les études en souffrirent jusqu'à ce que la donation des Frères Ringard, Pierre et Louis, permit d'achever (1704) l'édifice commencé dans les premières années du dix-septième siècle.

Les Pères du collège d'Amiens dirigeaient, en outre, une maison de retraite dans les dépendances de l'ancien prieuré de Saint-Denis en 1687; elle fut rebâtie à neuf en 1740 par la pieuse libéralité des fidèles. Le Père chargé de la direction est indiqué dans les catalogues, sous le titre de *Dir. ascet. Director asceterii.*

APPENDICE N° VII (p. 15).

NOTICE SUR LE COLLÈGE D'ORLÉANS

Les Jésuites apparurent de temps à autre dans la ville d'Orléans, vers la fin du seizième siècle et au commencement

(1) *Comptes rendus au parlement*, p. 121, 15 mars 1763.

du dix-septième (1). Ils n'y eurent d'établissement définitif qu'en 1617, lorsque le gouverneur de la Province, eut obtenu les lettres patentes datées du 19 mars 1617, confirmatives de lettres plus anciennes (2) (1609). Le 12 mai, les Jésuites furent mis en possession du nouveau collège par le gouverneur et par les officiers municipaux. Les classes furent ouvertes à la Saint-Luc de la même année, 18 octobre 1617. Le premier établissement, insuffisant et incommode fut remplacé par un autre collège, offert à la Compagnie par Raoul Gazille, prieur commendataire de Saint-Samson. Ce généreux et zélé promoteur de l'éducation chrétienne avait construit, dans l'enceinte de son prieuré, des classes, une salle des actes, des chambres et une partie de l'église qui fut achevée avec le concours de nouveaux bienfaiteurs, le sieur Lallemand et Louis de Machault, conseiller d'État. Gazille, en outre, avait affecté au nouveau collège les revenus d'un bénéfice de Saint-Sulpice de Laigle, dont il était titulaire en Normandie. L'inauguration en fut faite le 9 mars 1619 par les grands vicaires, et le 14 du même mois par le lieutenant général; la ville, quelques années après, se décida enfin à contribuer elle-même à l'embellissement de la nouvelle institution; sur la demande du Père Recteur, le maire et les échevins offrirent à l'église (1623) *une vitre* (3) de 150 livres, avec les armoiries de la cité : c'était justice, car le nouveau collège avait ramené à Orléans la jeunesse, qui jadis allait chercher ailleurs l'instruction et l'éducation. L'ancienne Université d'Orléans, fière de ses Écoles de droit, aurait cru déroger à sa vieille réputation, en acceptant dans l'enceinte de ses murs, une faculté des arts. En 1627, le collège des Jésuites d'Orléans

(1) Les documents pour l'*Histoire de France, Lettres missives d'Henri IV*, t. VII, p. 677, donnent une lettre du roi datée de 1609, dans laquelle il dit à l'Evêque qu'il désire voir les Jésuites établir leur collège au centre de la ville.

(2) Voir *Compte rendu au parlement*, 27 août 1763, p. 581 et suiv.

(3) Verrière.

comptait, en huit classes, quatre cent douze élèves (1).

Malgré l'opposition que suscitèrent contre les Jésuites la haine des huguenots ou des rivalités peu avouables, l'établissement des Jésuites à Orléans recueillit de nombreux témoignages de sympathie; au nombre des bienfaiteurs, il faut compter, avec le comte de Saint-Paul et Raoul Gazille, Jérôme Lhuillier, docteur régent de l'Université d'Orléans. Outre les fondations scolaires, d'autres fondations furent mises à la disposition des Pères, dans le but d'évangéliser les campagnes; nous en signalons quelques-unes : Le sieur Lambert du Cambray fonda une mission pour ses terres en 1625. — Anne de Caumont, veuve du comte de Saint-Paul, dame de Châteauneuf, fonda aussi une mission pour la paroisse de Châteauneuf et l'archidiaconé de Sully: une autre a été fondée par le chanoine Songier pour l'archidiaconé de Beauce; Louise d'Etampes, veuve de Guy de Rochechouart, fonda une mission pour les paroisses de Grigneville en 1636; Longuet de Courbenton établit la même œuvre pour l'archidiaconé de Sologne.

Le collège était encore soutenu par les libéralités du Souverain et par les pensions que plusieurs familles assuraient en souvenir de religieux, leurs parents.

Il est fait mention, en 1655, de l'acquisition d'une maison de campagne au lieu dit Montplaisir.

APPENDICE N° VIII (p. 15).

NOTICE SUR LE COLLÈGE DE CLERMONT A PARIS

Le collège des Jésuites à Paris doit son titre de *Collège de Clermont* à Guillaume Duprat, évêque de Clermont en

(1) Arch. rom. S. J.

Auvergne, premier bienfaiteur notable de la Compagnie de Jésus dans la capitale. Guillaume Duprat avait recueilli nos premiers Frères scolastiques dans son hôtel, rue de la Harpe, et leur avait laissé des revenus suffisants pour fonder un établissement. L'assemblée de Poissy, en 1561, en reconnaissant le nouvel institut, déjà patronné par le cardinal de Tournon et les Guises, disposa le parlement en leur faveur, et les Jésuites purent ouvrir leurs classes. Avec la fondation de l'évêque de Clermont, ils achetèrent, rue Saint-Jacques, la cour de Langres; c'est là que leurs premières classes furent ouvertes, en 1563, sous le titre de *Collegium Claromontanum Societatis Jesu*, Collège de Clermont de la Société de Jésus. Depuis cette époque jusqu'en 1618, les Jésuites ont passé par toutes les épreuves imaginables; la paix ne commença à régner qu'après la tenue des états généraux de 1614; la noblesse et le clergé s'étant prononcés pour les Jésuites, les parlements se décidèrent à les laisser en paix.

En 1628, à la prière des Pères du collège, le prévôt des marchands et sa suite vinrent poser la première pierre des bâtiments neufs du collège de Clermont, augmentés en 1641 des bâtiments de l'ancien collège des Bénédictins de Marmoutiers. En 1682, le collège prit de nouveaux développements; l'ancien collège du Mans fut acheté et ajouté à Clermont. Le roi donna 53 mille livres pour couvrir les frais. Ce don, ajouté aux nombreuses marques de bienveillance que Louis XIV prodiguait aux Pères du collège, lui fit décerner le titre de Fondateur que le roi voulut bien accepter; dès lors le collège prit le nom de collège de *Louis-le-Grand*.

Au grand siècle, le collège Louis-le-Grand comptait cent vingt ou cent trente religieux, occupés à la formation d'une nombreuse jeunesse; d'après les mémoires du temps, le nombre des élèves s'éleva au chiffre de cinq cents pensionnaires et plus de mille externes.

La chapelle était petite et sombre, mais fort riche; la bibliothèque contenait environ cinquante mille volumes choisis, et de précieux manuscrits. Nous réservons pour un

travail spécial de plus amples détails ; nous nous contentons pour le moment de reproduire ici la physionomie du collège Louis-le-Grand, telle qu'elle apparaissait aux yeux d'un chroniqueur de l'époque, l'abbé Legendre (1). « Je ne crois pas, dit-il, qu'il y ait en Europe un collège plus florissant que celui des Jésuites de la rue Saint-Jacques, à Paris. Il y règne un ordre merveilleux ; on y voit plus de cinq cents pensionnaires des meilleures familles de tous les pays catholiques, il n'y a pas jusqu'aux jansénistes qui n'y envoient leurs enfants, parce que tout jansénistes qu'ils sont, c'est-à-dire ennemis des Jésuites, ils sont persuadés que leurs enfants y seront mieux élevés qu'ailleurs... »

APPENDICE N° IX (p. 17).

NOTICE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS A ROUEN

La Compagnie de Jésus comptait à Rouen, au commencement du dix-septième siècle, trois établissements d'éducation : un collège, un séminaire et une maison de troisième probation, dite le Noviciat. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, témoin du succès qu'obtenaient les Jésuites contre l'hérésie, par la prédication et l'enseignement de la jeunesse, forma le dessein de les établir dans son diocèse ; pour préparer les voies, il fit venir le P. Possevin à Rouen en 1569. Possevin prêcha l'Avent cette même année et le Carême de l'année suivante ; entre les deux stations, il se rendit à Dieppe, où le protestantisme dominait. Le cardinal

(1) *Mémoires* de l'abbé Legendre, chanoine de Notre-Dame, publiés par M. Roux, 8° 1863, p. 178. — V. Emond. *Histoire du collège Louis-le-Grand*, p. 365.

dut encore attendre plus de dix ans avant de pouvoir donner suite à ses projets; en 1582, après avoir triomphé de l'opposition soulevée contre les Jésuites par le chapitre, les ordres mendiants, le parlement et l'hôtel de ville, il acheta l'hôtel du Grand-Maulevrier pour y établir le nouveau collège. Les Pères, peu rassurés sur la solidité des revenus affectés à l'établissement, crurent prudent d'attendre que le fondateur eût rendu la situation moins précaire; ils attendirent ainsi jusqu'à l'année 1592; à cette époque, ils se virent secondés par le conseiller Jacques du Tillet, prêtre du diocèse de Paris, qui avait abandonné à la Compagnie son prieuré de Grandmont-lez-Rouen. Son exemple entraîna le concours de plusieurs autres conseillers en faveur du collège; des écoliers furent chargés de faire la quête pour l'entretien de leurs maîtres; enfin la ville se décida à donner une subvention de 2,000 livres et de 25 aunes de drap noir. Les classes furent ouvertes le 15 février 1593. Une année s'était à peine écoulée, que les Pères Jésuites de Rouen, durent suivre en exil leurs frères de Paris (février 1595). Huit ans après, en septembre 1603, Henri IV, mieux informé, leva l'édit de bannissement, et le 2 janvier 1604, les Jésuites purent enfin ouvrir leurs classes (1).

L'enseignement du *Collège Saint-Louis*, vocable sous lequel fut désigné le collège des Jésuites, comprenait les classes de grammaire, la poésie, la rhétorique, deux années de philosophie, logique et physique, et un cours de théologie. Dès les premières années du dix-septième siècle, les Jésuites de Rouen purent donner un grand développement à leur collège; des terrains furent achetés, et une église fut commencée; la reine mère Marie de Médicis en posa la première pierre en 1614;

(1) Cfr. *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, avant 1789 par M. de Beaurepaire, t. II, p. 31. On trouve dans le même ouvrage, des détails très intéressants sur le collège de Rouen; la liste des recteurs, des hommes célèbres sortis de cette école; la nomenclature des pièces représentées sur le théâtre du collège au dix-septième et au dix-huitième siècle.

Id. *Histoire de Rouen*, par Farin, t. II; ann. 1738.

les travaux marchèrent lentement (1). François de Harlay, archevêque de Rouen, l'inaugura en 1631 ; elle ne fut complètement achevée qu'en 1704.

Sous les dalles de cette église avaient été inhumés plusieurs bienfaiteurs insignes : demoiselle Boivin, dame de Galleville, inhumée le 15 novembre 1641, dans la chapelle de la Passion. Dans la chapelle de la Sainte-Vierge, dame Marguerite Le Marchand, morte le 12 mai 1662. Jacques Poériez, seigneur d'Anfreville, président au parlement de Rouen, mort le 22 octobre 1655, reposait dans le caveau réservé aux religieux.

Le *Noviciat* ou maison de troisième probation, sous le nom de la Sainte-Trinité (2), était placé sur la paroisse *Saint-Vivien*; il avait été fondé par dame Elisabeth *du* Moucel, veuve de M. d'Aubigny, baron de Crespon, le 24 février 1605. Nous pensons que le P. Alexandre du *Moussel*, signalé comme *operarius* (3) chargé du ministère des âmes au collège de Rouen en 1688, appartenait à cette famille.

Le *Séminaire de Joyeuse* était une fondation du cardinal de Joyeuse, confiée à la Compagnie en faveur de trente pensionnaires à la nomination de sa famille. La duchesse de Guise, nièce du cardinal, passa le contrat de fondation avec le P. Charlet, provincial, après la mort du testateur (4). Les jeunes gens étaient admis à l'âge de quatorze ans et devaient être en état de suivre le cours de grammaire supérieure, (classe de troisième). Le régime de la maison était réglé ; le nombre des élèves devait être proportionnel aux revenus effectifs, il y avait une tenue uniforme, et pour nourriture ordinaire : potage, une demi-livre de viande, le pain et le cidre à discrétion ; les élèves, après la philosophie, étudiaient les cas de conscience et ne pouvaient étudier la théologie

(1) Cette église fut, dit-on, construite avec les débris du château Gaillard des Andelys, que le roi avait mis à la disposition des Pères de Rouen.

(2) Il a été transformé en caserne.

(3) Cat. Ms. 1688.

(4) Arch. Rom. ann. S. J. Fr. 1615.

dogmatique qu'avec l'assentiment du supérieur. Ils devaient avoir un correspondant en ville pour le cas de maladie ou d'exclusion ; s'ils abandonnaient la carrière ecclésiastique, ils devaient rembourser au séminaire, les frais de séjour. Ces sages mesures étaient garanties par un acte passé entre les intéressés avant l'entrée du candidat et désignées dans les pièces du temps sous le nom de *caution bourgeoise* (1). Elles prouvent que les Normands ont toujours eu l'esprit pratique. Mme de Guise fit l'ouverture du *Séminaire de Joyeuse* le jour de la Pentecôte 1616. Les lettres annuelles de France donnent pour date de l'établissement définitif, le mois de février 1622, époque où toutes les formalités furent complètement remplies.

APPENDICE N° X (p. 18).

LES JÉSUITES A NANCY

La Compagnie de Jésus avait deux collèges en Lorraine dès la fin du seizième siècle, l'un à Verdun, l'autre à Pont-à-Mousson; celui de Metz fut ouvert au dix-septième siècle (1622). En 1602, elle avait, à Saint-Nicolas-du-Port, un Noviciat fondé par le cardinal Charles de Lorraine. Antoine de Lenoncourt, depuis Primat de Lorraine, donna aux Jésuites la maison de campagne qu'il possédait à Nancy, près la porte Saint-Nicolas et y fit transporter le Noviciat en 1604; il compléta son œuvre en élevant l'église à ses frais. Erric, évêque de Verdun, attacha plusieurs bénéfices à cette fondation pour assurer son existence. « Il y a ordinairement en ce noviciat, dit le bénédictin D. Calmet, quarante à cinquante tant prêtres, que frères et novices, qui y vivent avec

(1) *Arch. de la S. Inf.* Série 2. 304, etc.

une merveilleuse modestie; c'est là aussi où ils sont éprouvés par l'exercice de toutes les vertus; pour, par après, travailler à la vigne de Jésus-Christ comme à la vérité. Cette Compagnie, qui est choisie des plus beaux esprits de la jeunesse, est l'un des plus forts boulevards qui soient dans l'Église de Dieu, contre toutes sortes de vices et principalement contre l'hérésie (1). »

L'établissement du collège de la Compagnie est postérieur de quelques années à la fondation du Noviciat. Il fut autorisé, puis ouvert à Nancy, sur la demande du maître échevin Nicolas Bourgeois, en 1611. Le Primat de Lorraine, le duc de Lorraine Henri II, dit le Bon, les échevins de la ville, contribuèrent à lui assurer des revenus suffisants ; les honneurs de la fondation ont été réservés à Jean des Porcelets, évêque de Toul, prélat très zélé pour la réforme du clergé et la propagation de la vraie foi; il avait été étroitement lié avec le cardinal Bellarmin (2), et avait conservé pour les Jésuites une estime que rien ne put ébranler.

APPENDICE N° XI (p. 19).

NOTICE SUR LE COLLÈGE DE LA VILLE D'EU

Le collège de la Compagnie de Jésus dans la ville d'Eu a été fondé (3), en 1580, par Henri de Lorraine, duc de Guise, dit le Balafré, comte d'Eu, par sa femme Catherine de Clèves;

(1) *Notice sur la Lorraine*, t. II, p. 146.

(2) D. Calmet, *Histoire de la Lorraine*. Du Rival mém. sur la Lorraine, p. 85.

(3) *Compte rendu au parlement*, par M. Roussel de la Tour, concernant le collège d'Eu, le 10 mars 1764.

le contrat définitif fut passé au Louvre entre le duc de Guise et le P. Claude Mathieu, provincial de France, le 7 janvier 1582 (1).

Le quartier des classes occupait l'emplacement de l'ancien *hôpital normand*, cédé aux Jésuites par les échevins, pour vingt-cinq personnes tant prêtres qu'écoliers, dont quatre régents devaient enseigner gratuitement la rhétorique et trois autres classes. Le duc de Guise avait assuré l'existence du collège lorsqu'il mourut assassiné aux États de Blois (en 1588). Sa veuve Catherine de Clèves, animée du même zèle pour la foi catholique, continua sa protection au collège des Jésuites, dont la prospérité alla toujours en croissant jusqu'à l'édit de bannissement (1594). En 1592, d'après nos archives, on comptait au collège d'Eu trois cents élèves. Les Jésuites rentrèrent en possession de leur établissement en 1607; peu de temps après, la duchesse de Guise fit construire à ses frais l'église du collège (2); commencée en 1612, elle fut inaugurée le jour de Saint-Martin 1624 et consacrée sous le vocable de Saint-Ignace en 1631, par Henri Boivin, évêque de Tarse, coadjuteur d'Avranches, vicaire général de l'archevêché de Rouen.

Catherine de Clèves mourut à Paris le 11 mai 1633, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Elle laissa, dans l'église du collège des Jésuites d'Eu, un monument digne du grand nom qu'elle portait, aussi bien par la richesse de l'exécution que par l'esprit de piété qu'il respire. On voit, sous les deux arcades du sanctuaire, les sarcophages du duc Henri de Guise le Balafré, à gauche, et à droite celui de sa femme Catherine de Clèves. Ils sont tous deux étendus dans l'attitude du repos, la face tournée vers le sanctuaire; un entablement les recouvre et sert de base aux statues agenouillées des mêmes personnages. Le tout en marbre blanc; les statues, reliefs et attributs, ont été exécutés, dit-on, par Michel

(1) Le 9 janvier d'après la *Notice sur le collège d'Eu* (1849). —

(2) *Description de la haute Normandie*, t. I, p. 73-74. — *Notice sur le collège d'Eu* (anonyme). Tinenbrock, p. 19.

Anguier, sculpteur né à Eu, et l'une de nos gloires artistiques du dix-septième siècle (1612-1686).

Mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans frère du roi Louis XIII, succédant aux Guises, dans la possession du comté d'Eu, accepta le patronage du collège; on lui doit la fondation des *Prix*. Le duc du Maine, devenu possesseur du comté d'Eu par la donation de la Grande Mademoiselle, en 1682, fonda une chaire de théologie et une distribution des prix triennale, précédée d'une tragédie; les deux autres années avaient aussi chacune leur distribution de prix précédée d'un exercice académique, comme explication d'énigmes ou autres. La première tragédie fut représentée en août 1730.

APPENDICE N° XII (p. 21).

NOTICES SUR LE COLLÈGE DE RENNES

La ville de Rennes appela les Jésuites à la direction de ses écoles en 1587. Le P. Dupuy, provincial de France, disent les mémoires du pays (1), mais plus vraisemblablement délégué du P. Pigenat, provincial jusqu'en 1592, le P. Dupuy, vint traiter avec MM. de la communauté de ville pour régler la fondation projetée; l'exil des Jésuites, amené par suite du procès de Chatel en 1594, suspendit l'exécution du projet jusqu'au jour du rappel en 1604; les lettres patentes du roi Henri IV, enregistrées le 23 juin de la même année, autorisèrent l'ouverture du collège et l'acceptation des dons et legs faits pour le soutenir.

(1) Le P. Dupuy a été provincial en 1592; en 1587 le P. Pigenat était chargé du gouvernement de la province de France.

Toutes les classes de la société s'empressèrent de contribuer au développement des nouvelles écoles. Le clergé, le parlement, le corps de ville et les habitants rivalisèrent de générosité en faveur des nouveaux maîtres.

Le 30 août 1604, le collège était ouvert avec six classes de lettres et deux de philosophie; une maison de campagne était achetée au lieu dit Bellevue; la première pierre de l'église, fut posée le 22 juillet; l'importance de l'édifice demanda du temps et des dépenses, auxquelles la ville souscrivit; la dédicace n'eut lieu qu'en 1675.

En 1655, on élevait au nord de l'église la chapelle de la Congrégation, dite de la Purification; la ville en a fait depuis un musée; une autre chapelle, située au sud de la cour des classes, servait de chapelle aux élèves les jours ordinaires; aux jours de fêtes on y réunissait les membres de la congrégation des artisans; la bibliothèque était au-dessus; cette bibliothèque fut incendiée au commencement du dix-septième siècle. Du côté de l'est, s'élevait la maison de retraite, occupée maintenant par les appartements du proviseur, la lingerie et l'infirmerie du lycée.

Le collège de Rennes était le collège le plus fréquenté de tous les collèges de la province de France; ordinairement il comptait deux mille cinq cents élèves, dit le P. Sotwel; en 1675, il en a compté jusqu'à trois mille. Les Mémoires de la ville de Rennes élèvent le chiffre au nombre de quatre mille; la communauté se composait de vingt-six religieux; on enseignait outre les classes de lettres et d'humanités, la philosophie, les mathématiques, la théologie spéculative et morale (1).

Nous recueillons, dans les souvenirs du collège des Jésuites, à Rennes, plusieurs faits qui nous ont paru dignes d'être racontés. Les Jésuites de Rennes, à la nouvelle de la mort du roi Henri IV, arrivée le 14 mai 1610, donnèrent tout l'éclat possible aux funérailles du grand roi, fondateur du collège et l'ami des Jésuites. Par les soins du recteur, les

(1) P. Sotwel bibl. scrip. 1676, Rhedonense collegium.

discours prononcés à cette occasion furent recueillis, imprimés et livrés au public (1611, in-8°).

Vers 1622, les notables de Rennes, voulant corriger la prononciation traînante et chantante des indigènes, éveillèrent l'attention des Pères du Collège sur ce point d'éducation; on envoya à Rennes des Pères originaires de Bordeaux; aussitôt grand émoi dans la ville : « Veut-on faire *gasconner les Bretons?* » Les autorités exigèrent l'envoi de Pères appartenant à la province de France.

Autre souvenir : lorsque la Compagnie de Jésus dut succomber sous les efforts de la tempête qui avait pris naissance au Parlement de Bretagne, les Jésuites de Rennes crurent devoir donner à leur départ une certaine solennité; protester hautement contre l'inique proscription dont le Parlement de Rennes s'était rendu coupable.

Le lendemain de la fête de saint Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus, le 1er août 1762, le Père François-Xavier Duchet (1), directeur des retraites, célébra, à onze heures, une dernière messe, à laquelle tous les Pères assistèrent en surplis; à la fin de la messe, le célébrant ouvrit le tabernacle, emporta le Saint Ciboire, laissant le tabernacle vide, éteignit la grande lampe, et sortit, suivi de tous les Pères et d'un grand nombre d'élèves. L'église fut fermée jusqu'à l'époque où elle dut remplacer, comme église paroissiale, l'église de Toussaint, détruite par un incendie (2).

(1) Les *Mémoires de la ville* disent Duchez, nous écrivons d'après nos catalogues.

(2) *Arch. de la ville de Rennes*, l. IV, art. 68 et Ms. signé A. M.

APPENDICE N° XIII (p. 28 et 29).

NOTICES SUR LES PRÉDICATEURS ATTACHÉS A LA MAISON PROFESSE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A PARIS, A LA FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE, 1672 ET 1688.

Le P. *Pierre Brossamin.* — Longtemps prédicateur et confesseur à Saint-Louis, le P. Brossamin est mort le 2 décembre 1702; son corps repose dans les caveaux de l'église; l'abbé Legendre, dans ses *Mémoires* le range au nombre des meilleurs prédicateurs de son temps; il jouissait de la réputation de bon poète latin.

Le P. *Jacques Giroust.* — Le P. J. Giroust, né en 1524 à Beaufort en Anjou, est entré dans la Compagnie de Jésus le 25 octobre 1641; il mourut à la maison professe et y fut inhumé le 29 octobre 1689, d'après la liste nécrologique des caveaux de Saint-Louis (1). Le P. Giroust est une des célébrités de la chaire pendant la première moitié du règne de Louis XIV. Esprit droit et solide, il était très versé dans la connaissance des matières ecclésiastiques; son éloquence était naturelle, forte (2), pleine d'onction, allant souvent jusqu'au pathétique le plus saisissant. Les négligences de diction qui lui étaient reprochées étaient la conséquence de sa méthode de préparation; il arrêtait les points principaux de son sujet, les méditait profondément puis confiait l'expression à l'inspiration du moment. Le P. Giroust était encore dans la force de l'âge lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, suivie d'une paralysie de la moitié du corps. Ne pouvant plus monter en chaire, il consacra les dernières années de sa vie à la direction des âmes; dégoûté du monde et des choses du monde, il voulut faire disparaître tous ses

(1) L'*Éloge* dit, 19 juillet 1689.
(2) *Mémoires de Trévoux,* 1701, p. 42.

discours dont il avait fait une rédaction ; les supérieurs s'y opposèrent. Après sa mort (1686), le P. Bretonneau a rassemblé ses papiers, les a mis en ordre, a rempli les lacunes de ses compositions et les a publiées. *Avent*, 2 vol. in-12 (Tours). Paris, 1700. *Carême*, 3 vol. in-12; 1704. Nouvelles éditions en 1737, 1757, 1781. Mr Migne les a insérées dans la collection des *Orateurs sacrés*, en 1845. Tom. XIII, (Bibl. des écriv. de la Compagnie de Jésus, par le P. de Backer.)

Le P. *Claude-François Ménétrier*. — Le P. Ménétrier est né à Lyon le 10 mars 1631. Dès sa première enfance, il annonça les plus heureuses dispositions pour la vertu et l'étude des sciences (1). Il entra au noviciat à l'âge de seize ans, le 24 septempbre 1647. Après les études ordinaires, il commença la régence ; dès cette époque il commença ses études favorites sur l'histoire, le blason, les médailles, genre de connaissances où il excella et qu'il eut souvent occasion de mettre en pratique. Il se passait peu de fêtes soit à Lyon soit à Paris, dont il ne fut l'organisateur. Après quatre années de théologie, il prit part au synode de Die où le P. de Saint-Rigaud l'avait conduit; par l'étendue de son savoir et sa facilité à parler les langues française, grecque et latine, il confondit les ministres protestants et fit abréger le synode, à la confusion des hérétiques. Depuis, il eut occasion de voyager en Italie, en Allemagne, en Flandre et en Angleterre; il recueillit de ses excursions, des connaissances et des relations d'amitié qui lui servirent toute sa vie. Enfin les supérieurs l'envoyèrent à Paris, où il exerça le ministère de la prédication tout en utilisant ses études

(1) Quelqu'un ayant trouvé dans la combinaison des lettres de son nom Claude Ménétrier, l'anagramme Miracle de la nature ; le Père répondit par ce quatrain :

Je ne prends pas pour oracle
Ce que mon nom vous a fait prononcer
Puisque pour en faire un miracle
Il a fallu le renverser.

(*Lyonnais dignes de mémoire*, par Delandine, t. I, p. 99.)

spéciales. L'abbé Legendre le présente comme un prédicateur pathétique (1). Depuis l'année 1670, il prêcha pendant vingt-cinq ans. Aux qualités du dehors, le P. Ménétrier joignait les vertus qui font le bon religieux; d'une grande douceur de caractère, il était toujours disposé à rendre service. Le P. de la Chaise avait demandé au P. général de l'attacher à la province de France, parce que ses services lui étaient très utiles (2). Son humeur était égale, sa douceur pleine d'attraits; il était modeste, simple, d'une grande piété et d'une grande dévotion envers Notre-Seigneur et la sainte Vierge. Après trois mois de souffrances et de patience inaltérable, il mourut à Paris, à la maison professe, le 21 janvier 1705. Son corps est enterré dans les caveaux de l'église.

Le P. *François Ridelle* était, en 1688, confesseur des religieux et des théologiens du collège de Caen.

Le P. *Louis Jobert.* — Né en 1636, le P. Jobert est mort en 1716, c'était un prédicateur de talent et, d'après l'abbé Legendre, un orateur affectif (3). Il a publié plusieurs ouvrages de piété en l'honneur de la sainte Vierge; il avait aussi traduit en français la *démonstration évangélique* de Huet; à la prière du prélat, il ne livra pas son travail à l'impression pour ne point nuire à l'original. Le P. Jobert a laissé une grande réputation de numismate; son livre intitulé : *la Science du médailler* (1692) a été traduit et réédité dans tous les pays de l'Europe.

Le P. *Honoré Gaillard.* — Né le 9 novembre 1641, le P. Gaillard est entré dans la Compagnie le 5 novembre 1656, il est mort le 11 juin 1727; il avait prêché pendant trente-neuf ans avec succès; on l'entendit souvent à la Cour. Son corps repose à Saint-Paul-Saint-Louis. Mme de Sévigné écrivait, le 18 mars 1689, à sa fille, que le P. Gaillard était le Bourdaloue de cette année. Tom. VIII. 537.

Le P. *Joseph Dorléans* entra dans la Compagnie en 1658, à

(1) *Mémoires*, p. 19.
(2) Lettre au P. Général, 31 décembre 1695; Arch. Rom.
(3) Mém. p. 19.

l'âge de dix-huit ans ; il est mort en 1698, il a écrit plusieurs ouvrages d'histoire et des biographies intéressantes ; sa *méthode courte et facile* pour discerner la véritable religion chrétienne d'avec les fausses, est estimée.

Le P. *de Gonnelieu*; écrit plusieurs ouvrages ascétiques ; c'était un prédicateur estimé, sévère dans son enseignement, indulgent au confessionnal. Il est né à Soissons le 6 septembre 1640, et est mort à la maison de Saint-Louis, où il est enterré, le 28 février 1715.

Le P. *Charles de la Rue* est né à Paris le 2 août 1643 ; novice à Paris en 1659, il est mort le 27 mai 1725. Il jouissait d'une grande réputation comme humaniste, poète et orateur. En 1719, il a publié quatre volumes de sermons *qui ne* soutinrent pas la grande réputation qu'il s'était acquise par son action oratoire. Ses oraisons funèbres ont été rassemblées et mises au jour, par les soins du P. Bretonneau, en 1740. Ses éditions des auteurs classiques sont toujours estimées. Il eut pour ami Pierre Corneille : le grand poète faisait cas des compositions du P. de la Rue ; il regrettait que la profession de religieux ne lui permît pas de donner carrière à son génie. (V. *Bibl. écri*. S.-J. de Backer.)

Nous n'avons aucun renseignement sur les autres Pères.

APPENDICE N° XIV (p. 31).

ÉLOGE DU P. BOURDALOUE, JÉSUITE, EXTRAIT DU *Mercure-Galant*, ANNÉE 1696, DÉCEMBRE, PAGES 106-113 (1).

« L'art le plus difficile et le gouvernement qui demande plus de science et de travail, c'est la conduite des âmes. Il

(1) Il est attribué à l'abbé de Fourcroy.

faut dans ceux qui l'entreprennent un certain tempérament de vertus qui ne se rencontre que dans les hommes extraordinaires. Une humilité sans bassesse, un courage sans fierté, une compassion sans lâcheté et une fermeté sans opiniâtreté, en un mot, il faut bégayer avec les enfants, se rendre infirme avec les infirmes et renverser toute la discipline du cœur humain. Qu'y a-t-il de plus pénible que cette entreprise? Telles sont cependant les obligations des directeurs. Ne reconnaissez-vous pas ici le portrait du P. Bourdaloue, savant et pieux religieux de la Compagnie de Jésus, et une des plus grandes lumières de l'Église. Représentez-vous donc d'abord cet homme apostolique qui, tantôt fait connaître aux magistrats qu'il faut juger avec équité, tantôt apprend aux marchands qu'il faut user de bonne foi dans le commerce, tantôt enseigne aux soldats les plus accoutumés à blasphémer le nom de Dieu, le moyen de chanter ses louanges et de le bénir. Toutes les qualités convenables à un excellent prédicateur se trouvent en lui; la noblesse, pour relever les sentiments; la force, pour supporter le travail; le courage, pour résister au mal; la vivacité et la pénétration pour prévoir les meilleures choses. Dieu l'a rendu capable d'exécuter ses volontés, de vaincre la raison humaine par la science du salut; et, faisant revivre en sa personne l'éloquence de saint Jean Chrysostome, il lui a donné le corps, le cœur et l'esprit d'un apôtre, et l'a formé tout entier pour l'utilité et la gloire de son ministère. Que ne puis-je vous parler de son zèle et de sa prudence? Vous verriez un directeur zélé et prudent à l'égard de tous pour les ramener tous à Dieu. Il n'est pas de ces directeurs impitoyables qui, voulant faire revenir la sévérité des siècles passés, n'excusent ni ne pardonnent rien, qui, d'un tempérament dur et austère, mettent sur les épaules d'autrui, selon le terme de l'Écriture, des fardeaux insupportables, qui rendent leurs corrections inutiles par une morale rebutante, et qui éloignent des voies du salut ceux que Jésus-Christ appelle à soi. Mais il n'est pas moins éloigné de la faiblesse de ceux qui souffrent tout, qui appellent doux ce qui est amer, qui se contentent de bander

les plaies sans les guérir, qui réduisent presque à rien la pénitence chrétienne et qui s'attirent la colère du Créateur pour gagner la bienveillance des créatures. L'illustre prédicateur et le sage directeur dont je fais l'éloge, n'est jamais tombé dans aucune de ces extrémités. Il sait convertir les pécheurs sans les décourager et sans les jeter dans une fausse sécurité. Mais non seulement ses discours instruisent les peuples, il confirme aussi par sa vie exemplaire tout ce qu'il enseigne. Sa conduite est une école de vertus; sa dévotion n'est à charge à personne. Quelle douceur et quelle affabilité ne fait-il pas paraître? Il mêle l'austérité évangélique avec la douceur. Tout le monde sait toutes les bénédictions que Dieu a répandues sur ses prédications et avec quelle admiration on l'a écouté, soit à la Cour, soit à Paris, soit dans les plus célèbres villes de ce royaume. Quel bonheur pour la savante et pieuse Compagnie de Jésus de posséder un si digne sujet, qui fait revivre le zèle de saint François Xavier, et qui publie partout la saine doctrine et la véritable morale de Jésus-Christ!

« Fasse le ciel que ceux qui entreprennent d'annoncer la parole de Dieu et de conduire les âmes, se règlent sur cet illustre et sage directeur, qui fera l'admiration de tous les siècles et recevra du Seigneur dans le ciel la récompense qui est due à ses travaux apostoliques. »

APPENDICE N° XV (p. 32) (1).

LETTRE DE MONSIEUR *** A UNE PERSONNE DE SES PROCHES (2).

La perte que nous avons faite d'un ami qui nous aimait, et que nous aimions tendrement, est si grande pour nous, qu'il n'y a qu'une entière soumission aux ordres de la Providence qui nous en puisse consoler.

Une longue habitude avait formé entre nous une parfaite union; la connaissance et l'usage de son mérite l'avait augmentée; l'utilité de ses conseils, sa prudence, l'étendue de ses lumières, son désintéressement, son attention et sa fidélité pour ses amis, m'avaient engagé à n'avoir rien de caché pour lui. Il se trouvera peu d'exemples d'un ami dont on puisse dire ce que je dis de celui-ci. Pendant quarante-cinq ans que j'ai été en commerce avec lui, mon cœur ni mon esprit n'ont rien eu pour lui de secret. Il a connu toutes me sfaiblesses et mes vertus; il n'a rien ignoré des affaires les plus importantes qui sont venues jusqu'à moi : nous nous sommes souvent délassés de nos travaux par les mêmes amusements; et jamais je ne me suis repenti de la confiance que j'avais en lui.

A peine étais-je en âge de connaître les hommes que je connus le P. Bourdaloue. J'y remarquai d'abord un génie supérieur aux autres; dès qu'il s'appliquait à quelque chose, il laissait ceux qui avaient le même objet bien loin derrière lui. L'estime que j'avais conçue pour sa personne augmenta par le commerce que j'avais avec le monde; parce que je ne

(1) La notice de M. de Pringy est au n° suivant.

(2) Cette lettre a été écrite le lendemain de la mort du P. Bourdaloue, par Chrétien François de Lamoignon, président à mortier au parlement de Paris. On la trouve à la fin du 3e vol. de Carême. Edit. Rigaud, in-8°, 1707.

trouvais point, dans la plupart de ceux que je fréquentais, la même élévation d'esprit, la même égalité de sentiments, la même grandeur d'âme, soutenue d'un naturel bon, facile, sans art et sans affectation.

Dès qu'il revint à Paris, il eut d'abord toute la réputation qu'il a eue jusqu'à sa mort. Des applaudissements qu'eurent ses sermons, le concours infini des auditeurs, l'empressement des grands à partager son amitié, tout ce qui est capable de gâter et de corrompre le cœur, fit en lui un effet tout contraire ; il connut le monde, et c'est le seul fruit qu'il voulut retirer du commerce des hommes : il se servit de cette connaissance pour exciter les hommes à la vertu. Il crut profiter assez de la considération qu'on avait pour lui, s'il faisait connaître par ses discours, à ceux qui venaient l'entendre, ce que c'était que le monde ; et s'il leur apprenait que ce qu'ils désirent avec plus d'ardeur, est peu de chose, et qu'ils s'écartent presque toujours du véritable bien, pour chercher et pour suivre ce qui n'est qu'une simple idée et ce qui n'a qu'une apparence sans fond.

Sa sublime éloquence venait surtout de la connaissance parfaite qu'il avait du monde. Il bannit de la chaire ces pensées frivoles, plus propres pour des discours académiques que pour instruire les peuples ; il en retrancha aussi ces longues dissertations de théologie, qui ennuient les auditeurs et qui ne servent qu'à remplir le vide des sermons. Il établit les vérités de la religion solidement ; et jamais personne n'a su, comme lui, tirer de ces vérités des conséquences utiles aux auditeurs, et si naturelles, que chacun de ceux qui l'entendaient pouvait s'appliquer ce qu'il disait.

Quoiqu'il ne recherchât pas toujours dans ses discours l'exactitude des expressions, il ne lui en échappait aucune qu'on pût trouver basse et peu digne du sujet qu'il traitait. S'il s'engageait dans quelque description, ou qu'il descendît dans quelque détail, il ne tombait point dans ces sortes de discours qui ne conviennent ni aux prédicateurs ni aux auditeurs : qualité rare dans ceux qui parlent en public, et

qui vient d'une profonde méditation et d'une juste connaissance des matières qu'on traite.

Mais pourquoi vous parler de la grande réputation que le P. Bourdaloue s'est acquise dans la prédication? C'est un talent que tous ceux qui l'ont le moins connu n'ignorent pas. Parlons plutôt de ses vertus, que nous nous flattons d'avoir plus senties que ceux qui ne l'ont pas pratiqué aussi souvent que nous.

Il est plus rare de trouver des hommes grands dans le commerce intime et particulier que d'en trouver de grands, lorsqu'ils représentent ou qu'ils sont, pour ainsi dire, montés sur le théâtre : car lorsque les hommes sont en quelque fonction publique, tout ce qui s'offre à leurs yeux les excite et les instruit de ce qu'ils doivent être. Mais lorsqu'ils sont rendus à eux-mêmes, lorsque tous les objets qui les tenaient attentifs sont écartés, qu'il est rare de les trouver aussi grands dans le repos qu'ils nous ont paru grands dans l'action! C'est cependant en cela que consiste la véritable grandeur : car je n'appelle grand que ce qui se soutient par lui-même, et qui n'a pas besoin d'ornements empruntés. J'ai bien vu des hommes grands dans l'opinion commune, mais je n'en ai point connu d'aussi grands dans le particulier que dans le public, ou plutôt, je n'en ai guère connu qui ne perdissent, dans un commerce long et familier, beaucoup de l'estime qu'on avait pour eux.

Le P. Bourdaloue n'était pas de ce nombre : jamais personne n'a plus gagné que lui à être vu tel qu'il était. Ses moindres qualités ont été celles qui l'ont fait honorer et respecter du public.

Il était naturellement vif et vrai : il ne pouvait souffrir le déguisement et l'artifice : il aimait le commerce de ses amis, mais un commerce aisé, sans étude et sans contrainte; néanmoins, combien de fois l'avons-nous vu forcer son naturel, et vivre familièrement avec des gens d'un caractère fort opposé au sien?

Toute sa vivacité ne lui laissait jamais échapper la moindre impatience, quand il s'agissait d'une affaire importante;

souvent même il perdait un temps aussi cher que le sien, pour remplir les devoirs d'une pure amitié et d'une reconnaissance fondée uniquement sur les sentiments d'estime qu'on avait pour lui.

Quoiqu'il ait eu la confiance de tout ce qu'il y a de plus élevé dans la France, on ne peut pas dire qu'il l'ait jamais désirée. Il se dévouait de la même manière à tous ceux que la Providence lui envoyait, sans rechercher les grands et sans mépriser les petits, parlant à chacun selon son caractère, et ne s'appliquant qu'à perfectionner l'ouvrage qu'il avait en ses mains.

Il avait eu l'estime d'un grand ministre dès ses premières années : il l'a conservée tant que ce ministre a vécu. En a-t-il retiré quelque utilité pour lui ? s'est-il servi de son crédit pour se mêler dans les intrigues de la Cour, ou pour élever ses parents, qui, par leur naissance et par leur mérite, étaient en état de recevoir les grâces qu'il pouvait faire tomber sur eux ?

Un autre ministre voulut attirer auprès de lui le P. Bourdaloue ; il le connut, il l'aima, il lui confia ses prospérités et ses chagrins. Ce commerce ne diminua rien de l'estime et de la confiance du premier. Quoiqu'ils eussent l'un et l'autre des intérêts différents, tous deux le regardaient également comme un ami fidèle ; il répondait à leur amitié par un sincère attachement, sans se mêler d'aucune affaire, sans même vouloir négocier entre eux, parce qu'il ne croyait pas que le temps en fût encore venu. Content de leur dire à chacun ses sentiments sur ce qu'ils lui proposaient, il faisait des vœux au ciel pour ces deux grands hommes dont l'union était si nécessaire à la France.

Il a gardé la même conduite à l'égard de tous ceux qu'il a fréquentés ; et des familles entières qu'il voyait ordinairement, et qui quelquefois étaient divisées entre elles, nous n'en avons connu aucune où, malgré leur division, il n'ait été également honoré et aimé de ceux qui les composaient.

Ce n'était point par orgueil, ni par gloire, qu'il voulait qu'on le désirât, et qu'il n'allait jamais au-devant des nou-

velles habitudes : c'était par la crainte d'entrer dans d'autres affaires que celles de sa profession. Il donnait ses conseils à ceux qui les lui demandaient; il n'était pas jaloux qu'on les suivît, excepté sur ce qui regardait la conscience : c'était uniquement sur ce point qu'il se rendait inflexible; il fallait lui obéir ou le quitter. En toute autre matière, il se contentait de dire son sentiment, de l'appuyer de raisons solides; mais il ne voulait point, par prudence, se charger d'aucune négociation.

Avec quelle sagesse savait-il distinguer les conseils qui pouvaient regarder sa conscience, de ceux qui n'étaient que pour des affaires du monde? L'avez-vous jamais vu, comme d'autres directeurs, faire de toutes les actions des points de conscience; vouloir gouverner partout, sous prétexte de conduire les âmes à la perfection; se rendre nécessaire entre le mari et la femme, entre le père et les enfants, entre le maître et les domestiques, et s'ériger en tribunal souverain, pour savoir et pour ordonner jusqu'aux moindres choses qui se font dans une maison?

Le P. Bourdaloue était aussi très éloigné de ceux qui condamnent tout sans rien examiner. Il voulait réfléchir longtemps avant que de donner ses décisions. Il présumait toujours le bien, et ne croyait le mal que lorsqu'il en était pleinement convaincu. Il n'effrayait point les hommes par sa présence ni par ses discours : il les ramenait, au contraire, par sa prudence et par une certaine insinuation à laquelle il était difficile de résister.

Sévère et implacable contre le péché, il était doux et compatissant pour le pécheur. Loin d'affecter une austérité rebutante, et dont bien des gens de sa profession se font un mérite, il prévenait par un air honnête et affable. Austère pour lui-même, exact à observer ses devoirs, il était indulgent pour les autres, sans rien perdre de la sévérité évangélique, et sans donner dans aucun relâchement. Ses manières ont plus attiré d'âmes dans la voie du Seigneur, que celles de bien d'autres, qui s'imaginent que la vraie dévotion consiste autant dans l'extérieur que dans l'intérieur.

Instruisait-il à contre-temps ceux qui conversaient avec lui? les reprenait-il à tout propos? en un mot, était-il prédicateur à toute heure et en tous lieux? Il prenait les temps propres pour dire à chacun ce qui lui convenait; il ne laissait jamais échapper ces moments heureux que lui donnait la Providence, et il avait un talent admirable, pour ne rien souffrir dans une conversation qui fût contre les bonnes mœurs, sans offenser néanmoins les personnes avec qui il se trouvait. Il savait se conformer à toutes les compagnies sans rien perdre de son caractère, et sans que ce caractère éloignât de lui ceux qui, par leur conduite, y paraissaient les plus opposés.

Sa principale application, dans les conseils qu'il donnait, était à prendre garde si ce qu'il conseillait *pour un bien* à celui qui le consultait, n'était point nuisible à d'autres : si, sous ombre de faire une bonne œuvre, on ne cherchait point à contenter une secrète passion de haine ou de vengeance. Il considérait comme un très grand mal tout ce qui troublait le repos des familles, parce qu'outre le mal que fait la première action qui trouble, elle est la source d'une infinité de mauvaises actions.

Il voulait que chacun vécût et se sanctifiât dans sa profession, persuadé que Dieu nous donne des grâces proportionnées à notre état, et que c'est notre faute si nous n'en faisons pas un bon usage. Il regardait la charité comme le fondement de la morale chrétienne; tout ce qui la blessait, ou qui la pouvait altérer le moins du monde, lui paraissait un crime.

Je ne finirais point, si je voulais vous marquer en détail les actions de ce grand homme : son amour pour son état, son zèle pour le salut des âmes, tout ce qu'il a fait dans la seule vue de faire du bien. Il était aussi appliqué auprès d'un homme de la lie du peuple, qu'auprès des têtes couronnées.

Souvenez-vous combien de fois nous l'avons vu donner tous ses soins à un domestique, à un homme de campagne, et quitter pour cela une bonne et agréable compagnie. Et

comment la quittait-il? était-ce en annonçant ce qu'il allait faire? lui seul savait le bien qu'il faisait : jamais personne ne s'est fait moins que lui un mérite de sa vertu.

N'espérons pas retrouver jamais tout ce que nous avons perdu dans notre illustre ami. Mais, après avoir donné quelques temps pour pleurer sa perte, disons ce qu'il nous dirait lui-même si nous pouvions l'entendre.

Ce n'est point par des larmes que nous devons honorer sa mémoire; imitons ses vertus, si nous voulons marquer le respect et la vénération que nous avons pour lui; remplissons nos devoirs comme nous l'avons vu remplir les siens; jugeons favorablement notre prochain, édifions-le par nos exemples; tenons-nous dans l'état où Dieu nous a mis; conservons la paix et l'union entre nos proches, même entre nos domestiques; rendons-nous aimables à ceux qui nous approchent; tâchons de gagner leur confiance par une conduite désintéressée; ne nous laissons point entraîner à notre pente naturelle; réfléchissons beaucoup avant que d'agir; recherchons avec plus d'empressement ce qui convient aux personnes avec qui nous avons à vivre, que ce que nous pourrions désirer pour nous; préférons notre prochain à ce qui peut nous plaire, mais faisons tout cela sans aucun faste, sans aucun désir de nous singulariser : nous suivrons ainsi les instructions de notre illustre ami; nous le ferons revivre en nous, et, profitant des exemples qu'il nous a donnés, nous espérons le rejoindre un jour dans le ciel.

APPENDICE N° XVI (p. 32).

La biographie du P. Bourdaloue que nous reproduisons ici a été imprimée à Paris, chez Ribou, en 1705; c'est une pièce in-4° de 20 pages, très difficile à trouver. Elle a pour nous un intérêt tout particulier : seule, elle nous donne des renseignements sur la vie du jeune Bourdaloue dans sa

famille. On sent, à la lecture, que l'auteur connait son sujet. Mme de Pringy raconte avec affection, avec intérêt, entre dans des détails intimes qu'elle n'a pu recueillir qu'aux meilleures sources. Et, en effet, elle avait été la pénitente du P. Bourdaloue, et l'amie de sa sœur, Mme de Chamillart.

Mme de Pringy était fille de M. de Mérinville, ancien président à la Chambre des comptes, fonctions que remplit après lui Clément de Chamillart (1705), neveu de Anne de Chamillart, sœur du religieux. Les relations qui s'établirent entre la sœur et la pénitente de Bourdaloue, permirent à Mme de Pringy de connaître bien des détails sur son enfance, détails que nous chercherions vainement ailleurs.

Mme de Pringy s'est fait connaître dans la république des lettres, dès l'année 1693; elle avait publié, à *cette époque* un ouvrage sous ce titre : *Caractère des femmes du siècle avec la description de l'amour-propre, contenant six caractères et six perfections*. Ce petit livre fut goûté par les lecteurs et surtout par les lectrices du temps, et une nouvelle édition parut en 1699, au Palais, in-18. Nous donnons la suite des caractères (ou travers), auxquels sont opposés les perfections :

I. Les coquettes,	I. La modestie,
II. Les bigottes,	II. La piété,
III. Les spirituelles,	III. La science,
IV. Les économes,	IV. La règle,
V. Les joyeuses,	V. L'occupation,
VI. Les plaideuses.	VI. La paix.

Ce petit ouvrage de femme ne manque pas d'intérêt.

LA VIE DU P. BOURDALOUE, PAR Mme LA COMTESSE DE PRINGY.

Il semble que la grâce et la nature répandent leurs trésors, quand Dieu veut mettre au jour ces lumières de l'Église, qui établissent son règne sur la surface de la terre.

Mais c'est un privilége sacré que le ciel accorde rarement, que celui d'élever des familles par l'illustration de la sainteté. Les perfections chrétiennes sont des ornements de

l'âme dont la distribution ne se fait que par les mains de la miséricorde, et celui qui les reçoit n'a rien dont il puisse se glorifier. Aussi, l'humilité chrétienne fait-elle le principal caractère des saints. Rien n'est au-dessus de cette vertu; c'est celle qui découvrait si parfaitement en Jésus-Christ les grandeurs de sa divinité, qu'on peut dire qu'elle nous développait ce que son humanité sainte nous avait caché. C'est un sentiment si équitable et si nécessaire aux chrétiens, qu'il a toujours été le gouvernail des âmes justes, et le coin évangélique dont le ciel a marqué les saints.

Celui sur lequel nous espérons de voir ce titre, et duquel j'écris la vie, était un homme humble, marqué à ce coin d'élection si rare aujourd'hui. Il se nommait LOUIS BOURDALOUE. Il était né à Bourges, dans la province du Berri, le vingtième du mois d'août mil six cent trente-deux. Son père était conseiller au présidial de Bourges; il y est mort doyen du présidial : c'était un homme très recommandable par sa probité. Sa mère, femme d'un esprit distingué, après une vie très exacte et fort exemplaire, est morte depuis peu, à quatre-vingt-neuf ans. Il n'avait qu'une sœur, qui épousa M. de Chamillart-Villate, frère cadet de M. Chamillart, maître des requêtes, et intendant de basse Normandie, père de l'illustre ministre qui nous prouve aujourd'hui que les grands emplois n'affaiblissent point les grands hommes, et qu'on peut conserver la vertu dans le palais de la félicité, aussi bien que sur les tribunaux de la justice. Madame de Chamillart-Villate, sœur du P. Bourdaloue, est tante de M. de Chamillart, ministre d'État, et mère de M. de Chamillart-Villate, président à la chambre des comptes, et de trois autres fils d'un mérite distingué et très connu, qui se sont tous trois faits Jésuites.

Les heureuses dispositions du jeune Bourdaloue avaient lieu de faire espérer à sa famille de grandes choses de lui. Il était vif, il avait l'esprit élevé, et, d'une pénétration merveilleuse, rien n'échappait à sa perception; il ne lui fallait pour comprendre une vérité que le quart du temps qu'il en faut à un autre pour l'exprimer. Il avait tout ce qui promet

un très grand mérite ; il était naturel, plein de feu et plein de bonté. Il suça la vertu avec le lait, et ne sortit de l'enfance que pour entrer dans les routes laborieuses du christianisme. Sa première démarche, dans cette voie qui conduit à Dieu, fut le zèle de sa sainte maison. Il conçut, dans ce moment, le dessein d'être à Dieu sans réserve et sans partage ; il se sentit pressé par une salutaire impatience de le chercher dans la retraite ; il en examina toutes les obligations, et les embrassa, dans cet âge rebelle à la raison, avec autant de goût qu'on en a d'ordinaire pour les plaisirs du monde ; il se déroba à sa famille pour se jeter dans la maison de saint Ignace. Il vint à Paris, sans l'aveu de ses parents. Son père ne fut pas plus tôt instruit de sa retraite, qu'il vint en poste au noviciat, et ramena son fils à Bourges ; mais il ne l'eut pas trois mois avec lui que, pénétré de la solidité de sa vocation, il se reprocha sa vivacité, et, quoiqu'il n'eût que lui de garçon, il revint à Paris le ramener au noviciat, en protestant qu'il était ravi de le voir dans un ordre où il aurait voulu être lui-même. Ce consentement paternel laissa au zèle du jeune Bourdaloue toute l'étendue dont il était capable, et l'on peut dire qu'il se donna tout entier à sa vocation. Il n'y en eut jamais une plus sûre, car elle était éclairée ; il n'y en eut jamais une plus prompte, puisque la première démarche de sa raison fut pour la suivre ; et jamais vocation ne fut plus ardente, puisque le feu d'un beau naturel répondait en lui au feu de la charité. Quel zèle, quel ferveur, quel désir en choisissant la vie religieuse pour son état ! Le cours des études, si dangereux pour d'autres, ne fut qu'un échantillon du cours d'une vie parfaite qu'il a remplie. Il prit les vertus de l'Ordre avec l'habit. Instruit qu'il était de l'esprit du fondateur, il entra dans toutes les pieuses pratiques de son institut ; et comme ses dispositions et ses inclinations avaient un grand rapport avec celles de ce saint, on vit revivre en lui le zèle et la vertu du grand Ignace. Dès qu'il se vit de la Société de ces saints et savants religieux, conservateurs de ce grand trésor du salut, qui est la vérité

toute pure, animé par leur exemple, soutenu par leurs conseils, fortifié par leurs prières, il commença à défricher la vigne du Seigneur, et à semer son champ. Il était déjà rempli des sciences humaines, et monté, par une sublime théologie, à la connaissance des vérités les plus abstraites : aussi en développait-il toutes les circonstances avec une netteté et une précision qui surprenaient et qui charmaient tout ensemble. L'on voyait une âme qui, nouvelle dans l'exercice de ses fonctions, était déjà parfaite dans la manière de les exercer. Elle avait un courage mâle qui l'exemptait d'être susceptible de la corruption du monde, et toutes les choses séduisantes étaient sans attraits pour elle. Dans cette heureuse situation, ce nouvel apôtre passait sa vie avec joie dans l'exercice de l'étude et de la pénitence.

De toutes les constitutions, il n'en est point qui laisse moins de loisir et qui donne plus d'occupations que la règle de saint Ignace, laquelle ordonne principalement de s'instruire de toutes les vérités du christianisme, et cela d'une manière très parfaite, afin d'être plus capable d'en instruire les autres, et de répandre la lumière de l'Évangile dans toutes les parties du monde.

Le jeune P. Bourdaloue, très éclairé et très convaincu, fut employé de bonne heure au ministère de l'instruction. On l'occupa pendant plusieurs années à répandre ses lumières sur cette illustre jeunesse qui vient chercher une éducation chrétienne par les soins de la Société. On lui confia l'éducation de feu M. de Louvois ; il s'en acquitta si dignement et si prudemment, qu'il y aurait eu de l'imprudence de l'en ôter, si le merveilleux de ses talents n'avait obligé de le mettre dans les premières fonctions de l'apostolat. L'on peut dire qu'il était moins l'observateur des lois, qu'une loi vivante, dont l'exactitude animait plutôt que de rebuter. Comme son tempéramment, plein de feu, s'accordait avec l'ardeur et le zèle dont il était animé pour les pratiques de la religion, il les accomplissait toujours avec plus de grâce et de perfection que nul autre ; et il sortait de son exemple une si vive expression de l'ordre, que nul relâchement ne

pouvait tenir contre un modèle si accompli et si achevé.

Ses supérieurs, connaissant sa vertu, crurent avec justice qu'il fallait employer son zèle pour le salut public. Ils oublièrent l'âge en faveur des grandes qualités que l'on voyait en lui. Ils l'envoyèrent à la ville d'Eu, où feu Mademoiselle, qui était d'un esprit si pénétrant et si délicat, connut tout son mérite. Ensuite il alla à Amiens, à Rennes, à Rouen, et puis revint à Paris pour y commencer la carrière de l'apostolat. Son coup d'essai fut un chef-d'œuvre : il monta dans la chaire de la vérité avec toute la force d'un homme consommé ; il ne brilla point, comme un orateur ordinaire, d'un feu éclatant qui éblouit, mais d'un feu consumant qui éclaire. Il était si persuadé des vérités qu'il annonçait, que sa plus grande joie était d'en convaincre les autres. Il produisait toujours la vérité avec des traits si surprenants, qu'après la répétition, elle avait encore toutes les grâces de la nouveauté. Jamais esprit n'a eu plus de force et plus de justesse. Il avait tant de fécondité dans ses expressions, qu'il présentait ses idées sous mille figures différentes ; ce qui faisait que l'infirmité humaine était satisfaite. L'on variait son goût, en fixant son entendement : aussi à quel point d'élévation, de progrès, d'applaudissements, ne fut-il point, dans le ministère difficile de la prédication ! Il eut le suffrage universel de tous les hommes, et fut le seul homme qui l'obtint ; mais, comme il était humble, quand il connut qu'on découvrait ses talents, il se couvrit lui-même de confusion devant Dieu ; et voulant montrer aux hommes que c'est Dieu seul qui les éclaire par le ministère des prédicateurs, il redoubla son zèle et se donna tout de nouveau à la prière et à l'étude, dans lesquelles il acquit encore beaucoup de connaissance en contemplant le trône de Dieu au pied de la croix. C'est de là que, comme un autre Moïse, consultant Dieu dans le buisson, il sortait enflammé porter au peuple les oracles divins qu'il avait puisés dans leur source. Il était infatigable dans ses travaux ; la nuit servait moins à son repos qu'à sa charité ; il en passait une partie à perfectionner les œuvres du jour. Il ne sortait des lieux

où sa mission apostolique l'avait conduit qu'au bruit des regrets, des gémissements et des acclamations publiques, qui ne cessaient que pour faire place au silence de l'admiration. Aussi avait-il des entrailles de compassion qui lui faisaient laisser, comme l'Apôtre, une partie de son cœur aux chrétiens qu'il avait formés. Il n'interrompait point les obligations de son état, quoiqu'il se donnât à l'instruction des peuples; il était solitaire et public; sa charité ingénieuse lui faisait remplir les devoirs de deux états différents; comme religieux, il avait les vertus d'un solitaire: attentif à l'oraison, fidèle à l'obéissance, soumis aux choses les plus légères des constitutions: et comme apôtre de Jésus-Christ, il sortait de la retraite pour distribuer le pain de la parole de Dieu; pour lors ce n'était plus le règne du silence, mais celui de la vérité. L'éloquence même venait, par la bouche de ce saint religieux, présenter les devoirs sous des expressions qui en adoucissaient les rigueurs, sans en diminuer l'exactitude, et l'on était persuadé par la vérité qu'il découvrait, et attiré par l'exemple qu'il donnait.

Jamais homme n'a mieux uni l'excellence de l'esprit à la bonté du cœur; il était tout ensemble, plein d'une lumière vive, pénétrante et féconde, et plein d'une onction qui attendrissait, qui persuadait et qui attirait; il était plein de foi, plein de charité, et nullement plein de lui-même. C'est ce que nous a si bien exprimé le vénérable Père (1) qui nous a écrit une lettre sur sa mort; il dit, qu'*il avait plus de peine à se défendre du découragement que de la présomption.* Sa manière de penser, sa conduite, ses expressions, tout uniformément présentaient son humilité. Rien d'ampoulé dans son style, tout y était solide et beau; rien de fastueux dans ses mœurs, il y régnait une heureuse simplicité. Beaucoup même de ses actions les plus cachées, qui ne sont connues que par certaines personnes à qui il n'a pu les soustraire, tenaient du merveilleux. Les expressions de ce grand homme, quoique les plus belles, étaient toujours les moins

(1) Le P. Martineau.

recherchées : ce qui faisait qu'on ne perdait point de vue l'homme chrétien dans l'homme éloquent. Sa modestie n'avait pu voiler sa capacité : l'on avait découvert la grandeur de ses talents dans l'exercice de toutes les charges de la religion : il était si profond dans la théologie, et cependant si claire et si évident dans ses discours, qu'il semblait moins un homme qui devait sa science à son travail, qu'un homme qui la devait uniquement à son propre génie ; la science et la perfection semblaient en lui deux qualités naturelles ; on s'étonnait souvent qu'il pût fournir à tous les différents exercices qu'il remplissait. La prédication ne lui fut point un obstacle à la confession ; il passait de la chaire au tribunal ; et, sortant de confondre les pécheurs par la vérité, il *passait à les* absoudre par la miséricorde.

Ces deux grandes fonctions du ministère apostolique qu'il exerçait avec dignité, n'empêchaient pas qu'il ne fît lui-même des retraites tous les ans, qu'il ne dît tous les jours l'office divin avec recueillement, et qu'il ne célébrât tous les jours le sacrifice de nos autels. Cette sublime fonction du sacerdoce assujettissant toutes ses puissances, il ne l'exerçait jamais qu'avec tremblement, et comme si c'eût été le dernier acte de sa vie. Il était si pénétré de l'amour de Dieu et des vérités qu'il annonçait, que l'habitude ne lui causait point de tiédeur. La multitude des affaires de dehors l'occupait sans le dissiper ; et ses yeux étaient si peu attentifs aux objets créés, qu'il ne trouvait de plaisir dans l'arrangement des choses du monde que lorsqu'il les examinait dans la décoration des autels, dont il aimait beaucoup l'ordre et la perfection.

Quoiqu'il fût vif, il était d'un si doux commerce et si plein d'agréments, que l'on demeurait toujours avide et jamais rassasié de son entretien. Comme son ministère l'engageait dans le commerce des grands, il employait ses moments en économe du temps que Dieu lui confiait pour leur sanctification. Il usait et souffrait des commodités de la vie ; quand sa charité l'obligeait de s'y assujettir, c'était

toujours pour conduire plus aisément les séculiers à la perfection.

Il n'entrait dans le soin qu'il prenait des âmes nul des défauts de la direction. Il était sans intérêt, sans ambition, sans curiosité, sans politique, sans égards que ceux d'une charité noblement exercée. Il n'avait nul ménagement que ceux d'une prudence purement chrétienne, et cette conduite exacte et pieuse l'a conservé exempt de toutes les attaques de la médisance; jamais réputation ne fut plus entière que la sienne. Aussi, l'estime que ceux qu'il conduisait avaient pour lui, était moins par goût que par vénération. On ne le regardait point par les endroits brillants de son mérite, mais par sa doctrine et par sa vertu : ces deux rares qualités lui assujettissaient jusqu'aux esprits rebelles à la direction. Il était le fléau des âmes endurcies; il les confondait par la vérité, d'une manière à convaincre leur esprit, en sorte que leur cœur était troublé, s'il n'était pas converti, et c'est une salutaire inquiétude que le remords.

Pour les âmes justes que Dieu confiait à ses soins, il ne les menait point par la voie de l'étonnement. Comme il ne leur faisait voir leur force que dans la toute-puissance de Dieu, et leur espérance que dans sa miséricorde, il leur inspirait l'humilité et la confiance. Par cette sainte confiance, il leur faisait obtenir les grâces nécessaires à leur état. Aussi a-t-on vu, sous sa conduite, des âmes héroïques voguer avec intrépidité sur cette mer du monde, et arriver au port avec innocence et fidélité. Dieu accordait cette récompense au zèle qu'il avait pour le salut des âmes. Il lui donnait quelquefois la consolation d'admirer sa miséricorde dans des personnes qui, s'étant rassassiées du monde sans en être dégoûtées, semblaient être confondues avec sa corruption, et ne pouvaient plus s'élever au-dessus d'elles-mêmes; cependant, tout d'un coup, elles cherchaient le royaume de Dieu et sa justice, et elles faisaient, au milieu du siècle, des œuvres de pénitence qui pouvaient servir de modèle aux solitaires les plus retirés. Mais aussi quelle application, quelle affection ce zélé confesseur ne

montrait-il pas pour ceux qui se mettaient sous sa conduite? Il ne ménageait ni ses lumières ni son temps; il se donnait très parfaitement à ceux à qui Dieu avait ôté toutes choses. Il était si zélé pour les vrais chrétiens, qu'il leur accordait sa protection aussi bien que son instruction. La probité, la droiture, la candeur, régnaient parfaitement dans son âme : c'étaient les seuls amis qu'il fallait employer pour s'attirer son estime et son suffrage. L'on trouvait aisément, avec ces rares qualités, un accès dans son esprit et dans son cœur, sans que la fortune en ouvrît la porte. Il était surtout le consolateur des âmes inquiètes que la mort vient surprendre. Il avait tant de foi, qu'il portait l'espérance à ces âmes troublées, quand un mal subit, qui ne donne le temps qu'à la contrition et non à la *pénitence*, venait les ébranler. C'était dans ces occasions qu'on le voyait redoubler son zèle. Dans les termes exacts de la plus sévère morale, il présentait la vérité à un mourant, qui, malgré l'effroi naturel dont il était saisi à cette vue, trouvait, dans l'infinie miséricorde de Dieu, et dans la charité du Rédempteur, présentée par celle du disciple, un remède à son désespoir. Jamais homme n'a eu tant de force pour persuader, tant d'onction pour consoler, tant de feu pour animer. On voyait en lui l'assemblage de toutes les qualités propres au ministère évangélique. Comme il était pénétré des vérités éternelles, il en détaillait les circonstances avec tant de facilité, qu'il semblait plutôt un oracle qu'un moniteur.

Il n'était pas moins admirable quand il formait une âme pour la retraite, que lorsqu'il la conduisait à la bienheureuse éternité. Instruit par lui-même des grâces de la vocation, il faisait connaître aux jeunes personnes toutes les erreurs séduisantes qui les retiennent dans le monde, et toutes les vues trompeuses d'une piété ou intéressée, ou mal entendue, qui les font quelquefois sortir; il leur développait avec onction les douceurs de la retraite, et souvent elles se sentaient attirées à l'état saint d'une perfection achevée, par l'attention sérieuse qu'il leur faisait avoir à leurs devoirs, et aux obligations de leur état.

Il est des circonstances dans la vie de ce grand homme, qui, pour n'avoir rien de singulier, n'en sont pas moins admirables. Celle qui m'a le plus touchée dans sa conduite, c'est l'uniformité de ses œuvres.

Persuadé qu'il était qu'il n'y a point de petites actions quand on les fait pour Dieu, il n'était pas plus animé en récitant une oraison publique, entendu par un monde distingué, que dans le conseil particulier qu'il donnait à des âmes affligées, qui venaient chercher la consolation dans ses instructions. Toujours vif, il se donnait tout entier à chaque occupation différente; et il ne paraissait qu'un zèle ardent, et non pas un goût empressé dans toutes les fonctions qu'il remplissait. C'est dans ce zèle uniforme que l'on découvrait le mystère de sa charité. Il choisissait toujours les vertus les plus parfaites de son état, et dont la pratique allait à la plus grande gloire de Dieu.

Quoiqu'il eût passé plus de quarante années dans l'exercice laborieux de la pénitence, et dans les fonctions apostoliques, son zèle n'était point affaibli. S'il n'avait plus la même santé, il avait toujours la même ardeur : c'est ce qui le faisait travailler au-dessus de ses forces. Comme il avait le même talent pour la chaire, il causait toujours le même désir de l'entendre ; ce qui l'engageait à plusieurs sermons particuliers que sa charité lui faisait accorder.

Le dernier trait de son éloquence dans ce ministère saint, ce fut à la solennité des noces d'une épouse de Jésus-Christ. Ce fut là qu'il présenta à Dieu cette victime de son amour, et qu'il devint lui-même la victime du sacrifice. Ce fut par là qu'il acheva le terme glorieux de sa mission. Ce fut là que, son zèle pour le salut d'une âme lui faisant oublier le soin de son corps, il s'échauffa; et toute la force de l'art ne put rien contre la nature affaiblie. Il connut, dès le commencement de sa maladie, quel en était le danger; il consentit de bon cœur à rompre sa chaîne : et la mort étant la porte de la gloire des justes, il fut ravi de la voir ouverte pour lui. Il oublia la terre avant que de l'abandonner. Il fut sans cesse en commerce avec Jésus-Christ dans les plus

grandes inquiétudes de son mal. Il s'y unit d'une manière si pleine de charité et si digne d'admiration, qu'on peut dire que les derniers moments de sa vie ressemblèrent aux premiers instants de son éternité. C'est ainsi que le P. Bourdaloue finit sa carrière et commença sa félicité; car il est à croire que la miséricorde qui l'avait comblé des qualités naturelles les plus excellentes et des vertus chrétiennes dans le plus éminent degré, l'a fait entrer, après ses travaux, dans le séjour des récompenses.

Si l'on trouve ma précision trop grande dans l'histoire que j'ai faite de la vie de ce grand homme, on ne doit point s'en étonner; elle ressemble à son original. La vie du P. Bourdaloue nous a paru trop courte; et si la fin de son histoire paraît trop tôt, c'est pour mieux *imiter la fin* de son sort.

APPENDICE N° XVII

LETTRE DU P. MARTINEAU, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, CONFESSEUR DU DUC DE BOURGOGNE (1).

Mon Révérend Père,

Cette lettre apprendra à Votre Révérence la perte que la maison professe fit hier, à cinq heures du matin, en la per-

(1) Cette lettre circulaire imprimée du P. Martineau, supérieur de la maison professe, parut pour la première fois le 14 mai 1704. (S. l. n. d. 4° pièce.) On la retrouve sous le titre d'*Éloge*, dans les *Mémoires de Trévoux*, au mois d'août de la même année (pages 1410-1425), avec de légères modifications dans l'introduction. L'éditeur des *Mémoires de Trévoux* fait précéder l'*Eloge* d'un avis conçu en ces termes :

« Après nous être imposé la loi de donner l'éloge des personnes distinguées par les talents de l'esprit à mesure qu'elles

sonne du P. Louis Bourdaloue, qu'une fièvre, accompagnée d'une violente inflammation de poitrine, nous a enlevé en moins de deux jours. Car il eut encore, dimanche dernier, fête de la Pentecôte, le bonheur de dire la messe à son ordinaire.

Nous pouvons dire que cette courte et fâcheuse maladie a été l'effet de son zèle. Il avait depuis longtemps un gros rhume; et cependant il prêcha il n'y a pas plus de dix jours; et il s'est si peu ménagé dans la suite, qu'il semble même avoir redoublé son assiduité auprès des malades et au confessionnal. Ainsi il a eu la consolation de mourir, comme il le souhaitait, les armes à la main, et avant que les années d'un âge plus avancé le missent hors de combat.

Vous pouvez juger, mon Révérend Père, de la grandeur de notre affliction, par l'avantage que cette maison avait de posséder un homme en qui se trouvaient, dans un éminent degré, toutes les qualités qui peuvent rendre utiles à l'Eglise les personnes de sa profession : un génie facile et élevé, un esprit vif et pénétrant, une exacte connaissance de tout ce qu'il devait savoir, une droiture de raison qui le faisait toujours tendre au vrai, une application constante à remplir ses devoirs, une piété qui n'avait rien que de solide.

Ces qualités avaient paru en lui dès ses premières années, dans les classes où, selon nos usages, il a été, soit en qualité d'écolier en théologie, soit en qualité de professeur de grammaire, de rhétorique, de philosophie et de théologie morale.

Mais le temps marqué par la Providence pour le mettre sur le chandelier par les deux plus importantes fonctions du ministère évangélique, étant venu, elles parurent avec un éclat que rien n'a pu effacer, et dont on conservera longtemps le souvenir.

mourront, nous ne pouvons manquer de satisfaire l'attente du public par un éloge du P. Bourdaloue. La lettre que le P. Martineau, son supérieur, a imprimée nous a paru faire de cet excellent prédicateur un portrait si naturel que nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter ses termes. »

Nul n'ignore jusqu'où il a porté l'éloquence de la chaire. S'il avait reçu tous les talents propres pour y réussir, il les a cultivés par un travail si constant, il les a employés avec un si grand succès, pendant l'espace de quarante ans, que la France le regarde comme le premier prédicateur de son siècle. Ce qu'on peut dire de lui, sur ce point, de plus singulier, c'est que, comme il parlait avec beaucoup de justesse et de solidité, il savait rendre la religion respectable aux libertins mêmes, les vérités chrétiennes conservant dans sa bouche toute leur dignité et toute leur force.

En effet, sans faire son capital de la politesse, qui ne lui manquait assurément pas, il donnait à ses discours une beauté majestueuse, une douceur forte et pénétrante, un tour noble et insinuant, une grandeur naturelle, et à la portée de tout le monde. Ainsi, également goûté des grands et du peuple, des savants et des simples, il se rendait maître du cœur et de l'esprit de ses auditeurs, pour les soumettre à la vérité qu'il leur annonçait. Aussi avait-il souvent la consolation de cueillir lui-même la moisson qu'il avait préparée, en jetant le bon grain de la parole de Dieu dans le champ du Père de famille. Car combien a-t-on vu de personnes, du grand monde même, aveuglées par l'enchantement du siècle, et endurcies par une longue suite de crimes, venir mettre entre ses mains leurs cœurs ébranlés par la crainte, et brisés par la componction qu'il leur avait inspirée?

Il n'a pas moins réussi dans la conduite des âmes. Evitant toute affectation et toute singularité, il les menait, par les routes les plus sûres, à la perfection propre de leur état; et, appliqué à connaître la disposition particulière que la grâce produisait en elles, il savait parfaitement s'en servir pour avancer l'ouvrage de leur sanctification. La solide piété de tant de personnes de toutes sortes de conditions, qui l'ont eu pour directeur, soit dans le siècle, soit dans les maisons religieuses, en est une preuve bien sensible. Mais ce don si excellent de conduire les âmes par les voies de la justice, éclatait particulièrement quand il assistait les

malades. Rien de plus capable de les instruire et de les soutenir, que ce qu'il leur disait dans ces tristes moments, où l'homme livré à la douleur, et enveloppé des ombres de la mort, ne trouve que de faibles secours dans sa propre raison. On était si convaincu que le P. Bourdaloue avait grâce pour cela, que, depuis plusieurs années, il était très souvent appelé auprès des mourants : à quoi il répondait, de son côté, avec tous les empressements de la charité chrétienne, passant quelquefois de la chaire au lit des malades, sans se donner un moment de repos.

De si importantes fonctions, exercées avec tant de distinction, lui avaient attiré une considération si universelle, que ce qu'il y a de plus élevé dans le royaume l'honorait de son estime, et se faisait même honneur, si je l'ose dire, d'avoir quelque liaison avec lui. A peine a-t-on su sa maladie, que les personnes du premier rang, soit de la cour ou de la ville, ont envoyé, avec des marques d'une inquiétude véritable, savoir de ses nouvelles; et dès qu'on a été informé de sa mort, tout le monde a pris part à notre affliction, et s'en est fait comme un devoir de reconnaissance, pour tout le bien qu'il a plu à Dieu d'opérer par lui, à l'avantage du public, durant le cours de tant d'années. Pour ceux qui lui avaient donné leur confiance, je ne sais si rien sera capable de les consoler. Comme ils le connaissaient encore mieux que les autres, l'entretenant plus souvent, recevant de lui des conseils très salutaires, le trouvant toujours prêt à les secourir dans le besoin, et ne le quittant jamais sans une nouvelle conviction de son mérite, ils ont dû aussi ressentir plus vivement la grandeur de cette perte.

Mais ce qui doit, mon Révérend Père, nous rendre plus précieuse la mémoire du P. Bourdaloue, ce sont les vertus solides qu'il a su joindre, selon l'esprit de nos règles, aux grands talents dont Dieu l'avait pourvu. Le zèle de la gloire de Dieu était l'âme de tout ce qu'il faisait dans l'étendue de ses emplois; la sienne ne le touchait point. Loin de s'applaudir lui-même, par une vanité dont il est si difficile de se défendre dans les grands succès, les applaudissements

qu'on lui donnait le faisaient souffrir, et, toujours renfermé dans la plus exacte modestie sur ce qui le regardait, il était prodigue de louanges à l'égard de ceux en qui l'on voyait quelque mérite. Je sais d'une personne pour qui il avait beaucoup de considération, que lui ayant un jour demandé s'il n'avait point de complaisance parmi tant de choses capables d'en inspirer, il lui répondit que depuis longtemps, Dieu lui avait fait la grâce de connaître le néant de tout ce qui brille le plus aux yeux des hommes, et qu'il lui faisait encore celle de n'en être point touché. Il dit à une autre, qu'il était si parfaitement convaincu de son incapacité pour tout bien, que malgré tous ses succès, il avait beaucoup plus à se défendre du découragement que de la présomption.

Il n'était pas plus sensible à tous les agréments qu'il pouvait trouver dans le commerce que son ministère l'obligeait d'avoir avec le monde. Comme il servait le prochain sans intérêt, c'était aussi sans attachement : en voici une preuve qui ne peut manquer de vous édifier.

Il y a plusieurs années qu'il pressa les supérieurs de lui permettre de passer le reste de ses jours à travailler loin de Paris, dans une de nos maisons de retraite ; et cette tentative n'ayant pas réussi, il en fit une, il y a trois ans, auprès de notre très révérend Père général, pour obtenir la permission de se retirer au collège de La Flèche, afin de s'occuper uniquement de sa propre sanctification. Mais Dieu, qui voulait se servir de lui pour en sanctifier bien d'autres, ne permit pas qu'il réussît mieux cette seconde fois que la première. On peut dire néanmoins que le P. Bourdaloue a eu ce qu'il souhaitait le plus en cela. Car, redoublant son attention sur lui-même, il a su se procurer, dans l'embarras où il était retenu par la Providence, les mêmes accroissements de vertu qu'il se proposait dans le saint repos après lequel il soupirait.

Au reste, cette attention sur soi-même l'a accompagné pendant toute sa vie ; et c'est par ce moyen qu'il a accompli si parfaitement l'avis de l'Apôtre à Tite son disciple : « Soyez, en toutes choses, un exemple de bonnes œuvres

dans ce qui regarde la doctrine, l'intégrité, la sagesse. Que ce que vous dites soit saint et irrépréhensible, afin que quiconque est déclaré contre nous, demeure confus, n'ayant rien à nous reprocher. » Vous le reconnaissez assurément dans ces paroles, mon révérend Père, pour peu que vous rappeliez dans votre esprit ce que vous avez vu vous-même si souvent. Je ne parle pas ici de ses discours publics, où, de l'aveu de tout le monde, il ne lui est rien échappé que la critique la plus exacte pût justement censurer : je parle de sa conduite ordinaire que la médisance s'est vu contrainte de respecter sous un habit qu'elle a coutume d'épargner si peu.

Au milieu des affaires dont la dissipation paraît le plus inséparable, il ne perdait point la possession de son âme, selon l'expression de l'Ecriture. Tellement qu'obligé de se communiquer au dehors, pour répondre à la confiance qu'on avait en lui, il ne s'éloignait jamais des bienséances de son état; et que, recherché de toutes sortes de personnes, il traitait avec chacun d'eux d'une manière proportionnée au rang où la Providence les avait mis. Ainsi, il était respectueux envers les grands sans perdre la liberté de son ministère ; et, sans en avilir la dignité, il était facile et affable aux petits. Le fond de cette prudence n'était point un raffinement de politique : car il était l'homme du monde le plus solide et le plus vrai. Il n'y avait rien de frivole en tout ce qu'il faisait, rien de contraire à son caractère, et nulle considération n'altérait sa franchise et sa sincérité. C'était la droiture, le bon sens, et la foi, qui lui faisaient découvrir dans chaque chose ce que Dieu y a mis pour servir de règle à notre conduite.

C'est par de semblables principes que tous lui étaient égaux à l'égard du salut des âmes : les gens de la plus basse condition trouvant en lui les mêmes secours pour leur sanctification que les personnes de la première qualité. Il y en a qui, lui ayant marqué que sa haute réputation les empêchait de s'adresser à lui au tribunal de la pénitence, ont été convaincus, par ses manières simples et prévenantes,

qu'il ne bornait pas son ministère aux gens distingués par leur naissance et par leurs emplois ; il se comportait de même quand il s'agissait de prêcher : car il le faisait aussi volontiers dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les villages, qu'à la Cour ou dans les plus grandes villes du royaume. Le désir de rendre service au prochain lui fit toujours négliger ces ménagements de vogue et de santé qu'on craint ordinairement d'user en se prodiguant au public : ce que Dieu a tellement béni, que, par un rare exemple, on l'a vu prêcher, dans un âge avancé, avec la même vigueur et le même succès que dans ses plus belles années.

Comme c'est la piété envers Dieu qui donne le prix à toutes les vertus, je dois, après ce que je viens de dire, vous faire voir jusqu'où elle a été dans le P. Bourdaloue. Il était très religieux observateur des saintes pratiques que la règle nous prescrit, pour entretenir en nous l'esprit d'une véritable dévotion. Les premiers jours de chaque année, il les consacrait à la retraite ; et afin de conserver la ferveur qu'il y avait prise, il donnait chaque jour un temps considérable à la prière. L'office divin avait pour lui un attrait particulier ; il avait commencé à le réciter régulièrement, longtemps avant d'y être obligé par les ordres sacrés ; et l'obligation qu'il en eut dans la suite ne servait qu'à lui faire remplir ce devoir avec un sensible redoublement de ferveur. Pour ce qui est du sacrifice de nos autels, pénétré de la grandeur d'une fonction si sublime, il s'était fait une règle de le célébrer tous les jours, comme si chacun eût été le dernier de sa vie. Ainsi, ni l'accoutumance, qui attiédit ordinairement le cœur, ni la multitude des affaires, qui le dissipent, ne l'empêchaient point de puiser avec abondance dans cette source de grâces. D'où il arrivait que, plein des sentiments que produit, dans une âme bien disposée, la participation des divins mystères, il parlait, dans l'occasion, des choses de Dieu d'une manière également vive et touchante. Enfin, tout ce qui concerne le culte divin lui était précieux ; les moindres cérémonies de l'Église n'avaient rien

que de grand pour lui. A l'exemple du prophète, il aimait la beauté de la maison du Seigneur; et le zèle qu'il avait pour elle, lui faisait prendre un soin particulier de la décoration des autels. Sur combien d'autres choses la modestie du P. Bourdaloue a-t-elle jeté un voile qu'il n'est pas possible de lever? car, content de plaire aux yeux de Dieu, scrutateur des cœurs, il cachait à ceux des hommes tout ce que la loi de l'édification ne l'obligeait pas de faire paraître. Une dévotion d'appareil n'était point de son goût, et l'on ne pouvait être plus ennemi de l'ostentation.

Je m'aperçois, mon révérend Père, que cette lettre passe de beaucoup les bornes ordinaires; il faut donc la finir, pour vous apprendre en peu de mots qu'elle a été la fin d'une si belle vie. Le P. Bourdaloue a vu les approches de la mort avec une tranquillité qui était beaucoup moins l'effet de la force naturelle de son esprit, que de celle de sa foi et de l'espérance chrétienne qui le soutenait. Il l'a acceptée comme l'exécution de la sentence portée par la justice divine contre l'homme pécheur, et il l'a regardée en même temps comme le commencement des miséricordes éternelles sur lui : sentiments qu'il a exprimés en des termes si énergiques, que l'impression en demeurera longtemps gravée dans le cœur de ceux qui les ont entendus. « Je vois bien (ce sont à peu près ses propres paroles), je vois bien que je ne puis guérir sans miracle; mais qui suis-je, pour que Dieu daigne faire un miracle en ma faveur?... L'unique chose que je demande, c'est que sa sainte volonté s'accomplisse, aux dépens de ma vie, s'il l'ordonne ainsi... Qu'il détruise ce corps de péché, j'y consens de grand cœur; qu'il me sépare de ce monde où je n'ai été que trop longtemps, et qu'il m'unisse pour jamais à lui. »

Il demanda, lundi matin, les derniers sacrements de l'Église, beaucoup moins par une nécessité pressante, autant qu'on en pouvait juger alors, que par le désir de les recevoir avec plus d'attention et de présence d'esprit. Aussi les reçut-il d'une manière si édifiante, que tous en furent infiniment touchés.

Tant d'illustres amis, que son mérite lui avait faits, seront peut-être bien aises de savoir qu'il ne les a pas oubliés dans ses derniers moments. Il pria de les assurer que si Dieu lui faisait miséricorde, ainsi qu'il espérait, il se souviendrait d'eux devant lui, et qu'il regardait leur séparation comme une partie du sacrifice qu'il faisait de sa vie au souverain domaine de Dieu.

J'ajouterai, mon révérend Père, qu'après m'avoir entretenu en particulier sur quelques affaires avec tout le bon esprit que vous lui avez connu, il me demanda ma bénédiction d'une manière qui me fit comprendre que le véritable mérite n'est pas incompatible avec la simplicité qu'inspire l'Évangile, ni avec cette fois qui découvre à l'humble religieux la personne de Jésus-Christ dans celle du *supérieur*, quelque méprisable qu'il puisse être. Au reste, ce n'est pas la première preuve qu'il m'en a donnée; car je ne dois pas omettre ici que, pendant toute sa vie, il a aimé la dépendance, qu'il l'a pratiquée avec exactitude, et qu'il l'a préférée à des emplois qui devaient l'en tirer et qu'on l'a pressé plusieurs fois d'accepter.

Bien des raisons doivent le faire regretter de la Compagnie; mais la plus touchante de toutes est le tendre et sincère attachement qu'il avait pour elle. On ne peut dire combien il l'estimait et jusqu'à quel point cette estime le rendait sensible à ses avantages et à ses disgrâces. En vain s'est-il trouvé des gens qui, pour diminuer l'honneur qu'il lui faisait, ont voulu plus d'une fois persuader le contraire au monde. C'est dans ces occasions qu'on voyait son zèle pour elle prendre une nouvelle vivacité; avec quelle force d'expression ne protestait-il pas alors qu'il lui devait tout, et que l'une des plus grandes grâces que Dieu lui eût faites étant de l'y avoir appelé, il eût été le plus injuste de tous les hommes, s'il eût eu la moindre indifférence pour elle?

Le P. Bourdaloue était né à Bourges, le 20 août 1632, et l'an 1648 il entra dans la Compagnie, le 10 de novembre. Ainsi il a vécu soixante-douze ans, dont il a passé cinquante-six ans dans la Compagnie. Bénissons Dieu de la fidélité

qu'il lui a donnée pour fournir avec tant de distinction une si longue carrière, et prions-le, en même temps, de lui avancer la possession du bonheur éternel, s'il n'en jouit pas encore.

J'ai l'honneur d'être, avec beaucoup de respect, etc.

A Paris, ce 14 mai 1704.

APPENDICE N° XVIII (p. 81).

NOTICE SUR LE P. FRANÇOIS BRETONNEAU, ÉDITEUR DES ŒUVRES DU P. BOURDALOUE.

C'est pour nous un devoir de justice et de reconnaissance que de faire sortir de l'oubli le nom du P. Bretonneau, l'éditeur des Œuvres du P. Bourdaloue. Nous lui devons la jouissance du brillant héritage de gloire apostolique et littéraire que nous ont laissé nos ancêtres, nos maîtres et nos modèles dans l'art de parler au dix-septième siècle ; à nous de faire ressortir le mérite qu'il s'est acquis devant Dieu et devant les hommes, en consacrant une partie notable de sa vie au modeste travail d'un patient éditeur.

Le P. François de Paule Bretonneau est né à Tours le 31 décembre 1660, d'une famille appartenant à la noblesse de robe : il était fils de Mᵉ Martin Bretonneau, procureur au siège présidial et de Françoise Voulge, fille de Benjamin Voulge, officier de la connétablie de France.

Bretonneau entra au noviciat de la Compagnie de Jésus le 14 septembre 1675, prononça les derniers vœux le 2 février 1694, et mourut à la maison professe de Paris le 29 mai 1741, dans un âge très avancé, après soixante-six ans de vie religieuse, dont trente-quatre employés dans le ministère de la prédication. Il avait enseigné avec succès les

humanités et la rhétorique, et devint un théologien habile.

Un de ses confrères, le célèbre P. Berruyer, a publié ses Sermons en sept volumes in-12. Paris, 1743. L'éditeur nous prévient qu'il est complètement étranger à la composition des Sermons de son confrère. Le P. Bretonneau lui-même, par ordre du supérieur, employa les derniers jours de sa vie à la révision de ses Sermons. A cette occasion, l'éditeur consacre quelques lignes à l'éloge fraternel du vénérable religieux, après avoir parlé de son mérite comme prédicateur, il ajoute : « Ceux qui l'ont connu plus particulièrement le regrettent avec nous pour des qualités encore plus estimables. Théologien habile, directeur éclairé, amateur du travail et de la retraite, il était sociable néanmoins et d'un commerce si agréable, qu'on respirait auprès de *lui toute la* douceur du beau climat de la Touraine qui lui avait donné la naissance; mais plus que tout cela, religieux parfait, droit, zélé, fervent, modèle de toutes les vertus propres de son état. Tel nous l'avons pratiqué et tel le reconnaîtront toutes les personnes qui l'ont vu de près, qui ont eu part à sa familiarité ou qui avaient placé en lui leur confiance (1). »

Le P. Berruyer fait en peu de mots la critique des Sermons du P. Bretonneau ; nous compléterons son jugement par quelques extraits de l'éloge qui lui a été consacré par les critiques de Trévoux. On lit à la page 504 du numéro de mars 1744 : « On trouvera dans tous (les Sermons du P. Bretonneau) un dessein bien pris et toujours bien exécuté, de l'ordre, de la justesse et de la précision... des traits d'éloquence bien ménagés... des tons de langage qui lui sont particuliers, qu'on peut imiter quelquefois, mais qui reviennent trop souvent : l'impression qu'en fait l'orateur en est moins vive, et le sentiment de l'auditeur plus faible et plus languissant...

« L'auteur, tout homme d'esprit qu'il est, n'abuse point de la facilité qu'il aurait d'en chercher et d'en mettre partout, il prêche solidement, noblement, chrétiennement; *il compte*

(1) *Sermons du P. Bretonneau,* t. I. Préface, p. 6.

un peu trop ses arguments et les propositions qu'il doit expliquer à son auditoire... »

On n'attend pas de nous un compte rendu plus développé des Œuvres oratoires du P. Bretonneau: nous devons ajouter à son honneur, que jamais homme ne travailla plus pour les autres et n'étudia plus pour lui (1).

Il lui manquait cependant certaines qualités extérieures nécessaires aux succès de la prédication; sa parole hésitante et sa déclamation forcée défiguraient son action, il ne gagnait pas à être entendu. Son éditeur espérait qu'il serait lu avec plaisir et profit.

On n'attend pas de nous le détail et l'analyse des sept volumes de ses Œuvres ; nous nous contenterons de signaler, avec le P. Berruyer et le critique des *Mémoires de Trévoux*, le Sermon pour le second dimanche de l'Avent, sur l'*Incrédulité*. On trouve encore dans ses Œuvres plusieurs sermons que des éditeurs indiscrets avaient attribués au célèbre Massillon ; ces discours traitent du *péché mortel*, de la *mort des justes* et de l'*occasion*. Tout honorable que fût pour Bretonneau l'appréciation des copistes, le véritable auteur les a réclamés de son vivant, et le P. Berruyer les a insérés dans son édition de 1743, en ajoutant : « Le public est trop équitable pour les trouver moins bons parce qu'ils auront changé de maître, et pour ne pas approuver sous un nom ce qu'il aura peut-être admiré sous un autre. »

Quant à la bibliographie des Œuvres du P. Bretonneau, nous renvoyons à la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, du P. de Backer.

(1) *Sermons du P. Bretonneau*, t. I, p. 502.

APPENDICE N° XIX (p. 437).

RÉFORMES A LA COUR SIGNALÉES EN 1684

Voici ce que nous lisons à l'année 1682, dans les *Mémoires inédits du marquis de Sourches* (t. I, p. 78). Le roi, depuis le 6 mai, s'était installé définitivement à Versailles. Après avoir éloigné les favorites et s'être rapproché de la reine, il songea à réformer la Cour, laissons parler le grand prévot :

« Le commencement du mois de juin fut signalé par l'exil d'un grand nombre de personnes considérables accusées de débauches ultramontaines (1) ; le roi ne les chassa pas de la Cour tous à la fois, mais il exila d'abord M. le prince de la Roche-sur-Yon, qu'il envoya à Chantilly auprès de M. le prince son oncle; M. le prince de Turenne et M. le marquis de Créquy (2), lequel eut ordre d'aller à Strasbourg joindre le régiment royal d'infanterie dont il était colonel. Quelques jours après, le roi exila M. le chevalier de Sainte-Maure (3) un des six seigneurs (4) que Sa Majesté avait mis

(1) Tous ces jeunes gens avaient poussé leurs débauches dans des excès horribles et la Cour était devenue une petite Sodome; ils y avaient même fortement engagé M. le comte de Vermandois, amiral de France, fils naturel du roi et de Mme la duchesse de la Vallière, lequel n'avait que quatorze ans, et ce fut ce qui les perdit, ce prince étant pressé par le roi, les décela tous.

(2) Fils du maréchal de Créquy, jeune, bien fait et très agréable de sa personne, brave et qui avait beaucoup d'esprit, mais débauché outré.

(3) Brave gentilhomme de la même maison dont sortait M. le duc de Montausier, gouverneur de M. le Dauphin; aussi était-ce lui qui l'avait poussé à la Cour. Il était colonel d'un régiment d'infanterie qu'il eut ordre d'aller rejoindre.

(4) Ces six seigneurs étaient le marquis de Dangeau, gouverneur de Touraine; le comte de Chevray, fils du faux marquis de Monglas, chevalier de l'ordre et maître de la garde du roi; le marquis de Florensac, frère du duc d'Uzès; le chevalier

auprès de Mgr le Dauphin pour le suivre partout (1) ; M. le chevalier de Mailly, qui avait été élevé auprès de Monseigneur, dès son enfance ; M. de la Caillemote (2), fils de M. de Ruvigny, député général des huguenots ; M. de Mimeurre (3), qui avait été nourri page de la chambre de Monseigneur et qui était encore à son service avec mille écus de pension ; et M. le chevalier de Tilladet (4), cousin germain de M. de Louvois, qui avait été colonel de dragons et maréchal de camp. Ce dernier espéra quelques jours de le raccommoder, mais à la fin, il fallut partir comme les autres. Enfin le roi chassa M. le comte de Roucy et M. le vidame de Laon (5), enfants de M. le comte de Roye, de la maison de la Rochefoucault, huguenot, mais un des plus braves, des plus honnêtes et des meilleurs seigneurs du royaume. M. le duc

de Grignan, frère du marquis de Grignan, lieutenant général pour le roi, en Provence ; le comte de Thorigny, lieutenant général pour le roi, en Normandie ; le chevalier de Sainte-Maure ; ils avaient chacun 6,000 livres de pension du roi.

(1) C'était dommage de ce jeune gentilhomme qui ne s'était laissé entraîner qu'à la mauvaise compagnie.

(2) Il avait du cœur et de l'esprit infiniment, ce qui l'avait mis dans le monde malgré les désagréments naturels de sa personne ; il avait une pension du roi de 3,000 livres, laquelle selon toutes les apparences, était perdue pour lui. Il passa en Angleterre et l'on disait qu'il allait se mettre dans le service de Suède.

(3) Il était fils d'un conseiller du parlement de Dijon et avait témoigné tant d'esprit dans son enfance, qu'on l'avait mis page de la chambre de Monseigneur, avec le jeune La Chesnaye, fils de La Chesnaye, gentilhomme de la Chambre de Monseigneur ; mais Mimeurre se perdit par la débauche, au lieu que La Chesnaye se conserva par sa bonne conduite et par l'innocence de ses mœurs.

(4) Il était frère du marquis de Tilladet, capitaine des Cent-Suisses, lequel fut aussi impliqué dans l'accusation ; ainsi M. de Louvois, qui l'aimait particulièrement, eut assez d'affaire à le conserver et fut obligé d'abandonner le chevalier.

(5) Ils étaient tous deux très bien faits, mais ils avaient un mauvais esprit et on les plaignait pour le moins autant pour l'amour de leur père que pour l'amour d'eux.

de la Rochefoucault employa tout son crédit auprès du roi, pour épargner un chagrin si mortel à son parent qu'il aimait fort, mais le roi fut inexorable en son endroit. Il accorda pourtant, aux instantes prières de M. Le Grand, que M. le comte de Brionne, son fils aîné, ne fût point exilé comme les autres (1), quoiqu'il fût accusé de la même chose; mais M. Le Grand ne put sauver M. le comte de Marsan, son frère; lequel, quoiqu'il ne fût pas chassé de la Cour, fut néanmoins perdu dans l'esprit du roi à n'en pas revenir (2). On accusait encore un grand nombre de courtisans. M. le comte de Vermandois, amiral de France, qui n'avait encore que quatorze à quinze ans, était fort mêlé dans ces débauches, et le roi l'ayant interrogé avec toute l'autorité d'un père et d'un roi, il n'avait pas pu *tenir contre* lui et avait tout avoué, de sorte que le roi avait su par lui tous ceux qui y avaient quelque part, ce qui fut cause de leur disgrâce. On en accusait encore un grand nombre d'autres, mais au 10 de juin il n'y en avait encore aucun de chassé que ceux que j'ai nommés. »

APPENDICE N° XX (T. II, p. 110).

NOTICE SUR L'ABBAYE DE MONTMARTRE

L'abbaye royale des religieuses bénédictines de Montmartre était située sur le flanc méridional de la colline de

(1) On disait que M. Le Grand voyant son fils prêt de se perdre, avait averti le roi de toutes ces débauches et qu'il lui avait demandé en grâce en l'en avertissant, de ne pas chasser son fils; si cela était vrai, c'était un tour bien habile.

(2) Le roi dit à M. Le Grand qu'il avait aimé et estimé M. de Marsan, mais qu'il ne pouvait plus le regarder qu'avec

ce nom, qui s'élève au nord de Paris. Son origine remonte au douzième siècle. Louis VI, le Gros, et sa femme Adélaïde, pour répondre à la dévotion publique attachée à cette terre consacrée par le sang de nos premiers martyrs, y fondèrent, en 1134, une abbaye de religieuses selon la règle de saint Benoît. Le pape Eugène III en fit la consécration en 1147, assisté de saint Bernard, abbé de Citeaux et de Pierre le vénérable, abbé de Cluny. Le relâchement s'étant introduit dans le monastère, les religieuses furent soumises à plusieurs réformes en 1503, 1547 et 1600. Par suite des troubles de la Ligue et du siège de Paris, de nouveaux scandales éclatèrent; Marie de Beauvilliers, abbesse en 1598, et qu'il ne faut pas confondre avec Claudine de Beauvilliers, abbesse pendant le siège de Paris, commença la réforme; elle eut le bonheur d'arriver à son but au prix de bien des contradictions, de beaucoup d'épreuves et de patience; elle était secondée dans ce pénible travail, par les prédicateurs les plus éloquents de son époque, au nombre desquels nous lisons les noms des PP. Goutery, Jacquinot et Suffren, de la Compagnie de Jésus. Marie de Beauvilliers releva aussi les bâtiments tombés en ruines pendant la guerre. L'église du *Martyre*, agrandie, devint l'objet d'une vénération nouvelle lorsqu'on eut découvert, en 1611, une chapelle souterraine que l'on crut avoir été le berceau de l'Église de Paris.

La plupart des grandes institutions religieuses qui ont pris naissance dans la capitale, ont tenu à contracter leurs premiers engagements dans la chapelle du *Martyre*. En 1534, saint Ignace de Loyola y vint, avec ses compagnons, s'engager au service de l'Église et poser les fondements de la Compagnie de Jésus. En 1604, M. de Bérulle y conduisit les premières carmélites espagnoles qui devaient importer en France la réforme de sainte Thérèse. Mme Acarie, saint

horreur et que c'était un monstre qui avait voulu corrompre son fils; ce fils n'était pas M. l'amiral, comme plusieurs l'entendirent d'abord, mais Mgr le dauphin lui-même.

François de Sales, saint Vincent de Paul, J.-J. Olier sont venus dans la chapelle du *Martyre* implorer la protection de Dieu sur leurs œuvres (1).

APPENDICE N° XXI (T. II, p. 116).

NOTICE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DES CARMÉLITES DE LA RÉFORME DE SAINTE THÉRÈSE, A PARIS, AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Les Carmélites de la réforme de sainte Thérèse s'établirent, en arrivant à Paris, (1604) dans l'ancien prieuré des Bénédictins de Marmoutiers, connu sous le nom de *Notre-Dame des Champs;* les Carmélites actuelles, dites de la rue d'Enfer, occupent une petite partie de l'ancien monastère qui avait son entrée principale sur la rue Saint-Jacques. Le portique existe encore entre les nos 284 et 286. Mme la duchesse Catherine d'Orléans, princesse de Longueville, après avoir contribué à la fondation du monastère de la rue Saint-Jacques, se rendit encore la principale fondatrice du monastère de la rue Chapon, à l'angle de la rue Beaubourg; les religieuses y entrèrent en octobre 1619.

Un troisième monastère de Carmélites fut bâti en 1664, rue du Bouloi, monastère qui jouit longtemps des faveurs de la reine Anne d'Autriche. Quand le quartier devint trop populeux et trop bruyant, les religieuses transportèrent leur couvent dans le faubourg Saint-Germain, au coin de la rue de Grenelle et de la rue de Bourgogne (21 septembre 1688), du côté de l'église Sainte-Clotilde actuelle.

Les traditions du monastère de la rue du Bouloi, puis de

(1) Piganiol, *Description de Paris*, t. III, p. 158.

Grenelle, sont conservées au couvent de l'avenue de Saxe; celles de la rue du Chapon sont conservées avenue de Messine.

APPENDICE N° XXII (T. II, p. 120).

NOTICE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA VISITATION SAINTE-MARIE, A PARIS, AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

A la fin du dix-septième siècle, l'ordre des filles de la Visitation de Sainte-Marie comptait trois couvents à Paris et un dans la banlieue, à Chaillot, sur l'emplacement actuel du Trocadéro.

Cette pieuse congrégation, fondée, en 1610, à Annecy, par saint François de Sales, évêque et prince de Genève, a été érigée en ordre religieux par le pape Paul V, l'année 1618.

Madame Jeanne-Françoise Frémiot, veuve de Christophe de Rabutin, baron de Chantal, fut envoyée de Bourges Paris, par saint Francois de Sales, pour y fonder le premier monastère de son ordre; elle y arriva le 6 avril 1619 et s'établit définitivement rue Saint-Antoine. Après la révolution, l'église, construite par Mansart en 1632 (1), fut livrée aux protestants. En 1807, les anciennes religieuses du premier monastère se réunirent rue Neuve-Saint-Étienne (de Navarre), puis rue d'Enfer, où elles sont actuellement.

Le deuxième monastère date de 1629; il fut élevé au faubourg Saint-Jacques. C'est aujourd'hui le couvent de Notre-Dame de charité, dit de Saint-Michel. En 1802, les anciennes religieuses reprirent leurs règles; elles sont maintenant rue de Vaugirard.

(1) Jaillot. *Q. Saint-Antoine*, t. III, p. 25.

Le développement du nouvel ordre fut tel, qu'en 1660 un nouvel essaim, par la libéralité de la famille d'Eufréville-Cizei (1), vint s'établir rue Montorgueil. L'agitation du quartier força les religieuses à changer d'asile; elles s'établirent, en 1673, rue du Bac. L'ancien passage Sainte-Marie, aujourd'hui (1880) rue Paul-Louis Courier, conduisait au couvent des filles Sainte-Marie ou de la Visitation. L'impasse Sainte-Marie est le seul vestige de l'ancien monastère. Vers 1833, les religieuses ont été s'établir à Boulogne-sur-Mer.

La Visitation avait encore un monastère sur la hauteur de Chaillot, fondé, en 1651, par Henriette de France, fille de Henri IV et veuve de Charles Ier, roi d'Angleterre. C'est dans ce monastère que Mlle de La Vallière se réfugia pour échapper aux poursuites du jeune Louis XIV, en 1671.

Quand Mme de Maintenon fut décidée à réformer l'institution des dames de Saint-Cyr et à les lier par des vœux solennels, elle chargea de cette mission délicate la mère Priolo, supérieure de la Visitation de Chaillot (1692) (2).

APPENDICE N° XXIII (T. II, p. 206).

LETTRE DU P. BOURDALOUE A Mme DE MAINTENON (3).

30 octobre 1688.

MADAME,

J'ai reçu la lettre qu'on m'a apportée à Fontainebleau; et puisque vous voulez qu'en y répondant, non seulement

(1) Jaillot. *Q. Saint-Germain*, t. V, p. 9.

(2) *Histoire de Mme de Maintenon*, t. III, p. 122.

(3) Bourdaloue trace dans cette lettre un plan de vie chrétienne pour Mme de Maintenon. — Voir *L'ami de la religion*, 1819, 14 août, t. XXI, p. 28.

j'entre avec vous dans le détail, mais que je décide et que j'ordonne, selon le détail même que vous me faites, je m'en vais ordonner et décider.

J'approuve tout à fait l'idée que vous avez conçue de la dévotion solide, pourvu que vous la remplissiez dans tous ses chefs, comme elle est exprimée dans votre lettre. Je ne crains pas que l'opposition que vous pourriez avoir à certains petits assujettissements, vous éloigne jamais de Dieu; car c'est alors que vous éprouverez ce que dit saint Paul : *Là où est l'Esprit du Seigneur, là est aussi la liberté*; mais je voudrais que vous la relussiez souvent, que vous vous y attachassiez exactement. Je vous la garderai pour vous la renvoyer, ou pour vous la rendre moi-même, afin qu'elle vous serve de règle, et que vous puissiez y avoir recours dans tous les états de relâchement où il vous arriverait de tomber.

Quand je vous ai parlé des exercices de piété auxquels je voulais que vous eussiez un attachement inviolable, j'ai entendu ceux dont l'ordre d'une vie chrétienne ne permet point qu'on se dispense : par exemple, la prière du matin, celle du soir, l'examen de la journée, tant pour la prévenir que pour la repasser devant Dieu, la revue du mois, le sacrifice de la messe, la préparation à la confession ; en un mot, les mêmes choses que vous pratiquez, et dans lesquelles vous me marquez qu'il est rare qu'on vous dérange. Lorsqu'il sera donc question de ces devoirs, vous vous ferez un point de religion de vous y assujettir : et quoique votre naturel, vif et actif, vous persuadât alors qu'une bonne œuvre serait quelque chose de meilleur, que de vous forcer à attendre, avec un esprit distrait et un corps paresseux, que l'heure de la table soit passée, vous attendrez qu'elle s'écoule? mortifiant cependant votre esprit et votre corps; tâchant de surmonter, par votre ferveur, l'inapplication de l'un, et la paresse de l'autre, vous humiliant devant Dieu, et vous confondant de votre lâcheté à le prier. Et pour la bonne œuvre, à moins qu'elle ne fût absolument pressée et nécessaire, vous la remettrez à un autre temps; car la

maxime de saint Paul : *Là où est l'esprit du Seigneur, là est aussi la liberté*, n'exclut pas la sainte violence qu'on doit se faire à soi-même pour s'appliquer à vaquer à Dieu. Sans cela, il serait impossible d'éviter que la vie d'action ne fût pleine d'imperfections, et ne se tournât en dissipation, quelque bonne intention qu'on eût de se préserver de ces désordres. Hors de ces exercices que j'appelle privilégiés, et qui tiennent, comme je l'ai dit, le premier rang dans la vie chrétienne, pour tous les autres qui seraient de votre choix, ou de votre dévotion, c'est la prudence, accompagnée de la charité, qui doit vous conduire, et qui, par conséquent, dans l'usage que vous en ferez, fera cesser vos scrupules et vos inquiétudes. Ainsi, quand il vous prendra envie de vous enfermer pour méditer et pour lire, et qu'on viendra, malgré vous, ouvrir votre porte pour une affaire dont vous serez interrompue, bien loin de vous troubler, vous vous soumettrez à l'ordre de Dieu, vous vous ferez un mérite de quitter Dieu pour Dieu ; et, sans témoigner aucun chagrin, avec un esprit libre, s'il est possible, et un visage égal, vous expédierez l'affaire dont il s'agit, édifiant, par votre douceur, ceux qui ont, dans ces rencontres, à traiter avec vous, et vous persuadant que d'en user ainsi vaut mieux pour vous que la méditation et la lecture que vous auriez continuée. Quand vous aurez des lettres à écrire, et qu'elles ne seront point d'une nature à pouvoir être différées, vous abrégerez votre prière, et vous demeurerez tranquille.

Quand vous serez à Saint-Cyr, et qu'il faudra vaquer à quelque chose du règlement ou de l'intérêt de la maison, vous vous abstiendrez de vêpres, et n'en aurez aucune peine ; c'est Dieu qui le veut dans cette circonstance, et il lui faut obéir : car le grand principe que vous devez établir, est que la volonté de Dieu doit être la mesure et la règle de tout ce que vous faites, et que, jusque dans les plus petites choses, ce qui vous paraît être la volonté de Dieu, soit ce qui vous détermine. Or, par là, vous serez toujours où vous devez être : qu'importe que vous agissiez ou que vous priiez, pourvu que vous fassiez actuellement ce que Dieu demande de vous ?

J'entre fort dans votre sentiment, que d'avoir passé la journée à faire de bonnes œuvres, c'est avoir prié tout le jour; et c'est un des sens que les Pères de l'Église donnent à ce précepte de Jésus-Christ, quand il dit, dans le XVIII[e] chapitre de saint Luc : *Qu'il faut toujours prier, sans cesser de le faire.* Mais ce que vous m'ajoutez du plaisir que votre naturel bienfaisant vous fait prendre à ces bonnes œuvres, m'oblige à vous donner deux avis qui me paraissent en ceci bien essentiels : l'un, qu'afin que ces bonnes œuvres vous tiennent lieu de prières, et soient en effet une espèce de prière, il ne s'agit pas de les faire par l'attrait du plaisir que vous y prenez : car cela devrait plutôt vous les rendre suspectes, et vous faire craindre qu'elles ne fussent purement humaines et naturelles; mais il faut que vous les rapportiez à Dieu, en les faisant par des motifs dignes de lui, dans la vue de le glorifier, de racheter vos péchés, de réparer les années malheureuses données au monde : car il est évident qu'agir avec ces intentions, c'est prier. L'autre, qu'il faut que vous fassiez ces bonnes œuvres avec discernement; c'est-à-dire, que vous ne consumiez pas les talents, l'esprit, le crédit que Dieu vous a donnés, à faire de bonnes œuvres peu considérables, pendant que vous pouvez en faire de plus importantes, que vous ne faites peut-être pas; c'est-à-dire, que les bonnes œuvres de votre goût, et qui coûtent peu, ne vous détournent pas de celles qui seraient plus utiles, mais qui vous coûteraient aussi plus de soins et plus de peines : ce qui est peut-être la cause de la répugnance que vous y avez. Car, dans la place où Dieu vous a mise, il ne se contente pas que vous fassiez du bien : il veut que vous fassiez de grands biens; et, comme saint Chrysostome disait, en parlant de l'aumône, qu'il fallait craindre qu'au lieu d'être récompensé pour avoir donné, on ne fût un jour puni pour avoir trop peu donné; aussi devez-vous prendre garde qu'après avoir fait quelque bien, vous ne soyez encore coupable de n'en avoir pas fait assez, ou plutôt de n'avoir pas fait ce que Dieu demandait plus particulièrement de vous.

Je ne dis point ceci pour vous inquiéter et pour vous embarrasser, mais pour vous encourager et pour exciter votre zèle. C'est à vous à examiner devant Dieu ce que vous pouvez, et de quoi vous êtes capable; et c'est à vous à profiter des occasions que la Providence vous fera naître pour parler et pour agir utilement. C'est dans la prière même, et dans la communication avec Dieu, que vous devez vous préparer à prendre des forces pour ce genre d'action. Quoique la posture dans laquelle on prie ne soit pas absolument de l'essence de la prière, elle ne doit pas cependant être négligée; car le corps, aussi bien que l'esprit, doit contribuer à honorer Dieu, et à lui rendre, même extérieurement, le culte que nous lui devons, la religion que nous professons *n'étant* pas, dit Saint Augustin, la religion des anges, *mais des* hommes; c'est ce que l'Ecriture nous enseigne, et ce que l'expérience même nous fait sentir. Suivant ce principe, quelque faible que vous soyez, à moins que vous ne fussiez tout à fait malade, vous commencerez au moins votre prière à genoux, pour la continuer ensuite, s'il en est besoin, dans une posture plus commode, mais pourtant honnête et respectueuse, vous souvenant toujours que vous êtes devant Dieu, et que vous lui parlez : car, pour la prière du lit, vous ne vous y réduirez que dans l'état de maladie, pendant laquelle je conviens que les aspirations fréquentes sont la manière de prier, non seulement la plus facile, mais la meilleure. Je ne dis pas qu'il ne soit bon de prier dans le lit, puisque David, qui était un homme selon le cœur de Dieu, l'a ainsi conseillé et pratiqué, comme il paraît en tant d'endroits de ses psaumes; je dis que de prier seulement dans le lit, est une espèce de mollesse et d'irrévérence, que cela n'est excusable que dans la maladie, et nullement dans la santé, quoiqu'on se flatte de prier alors avec plus d'attention : ce qui est un prétexte ou un artifice du démon, et de l'amour-propre qui se cherche jusque dans les choses les plus saintes. Quand donc il vous arrivera de vous coucher devant la personne que vous me marquez, ne vous dispensez point pour cela de faire à Dieu une prière courte, avant de

vous mettre au lit, cette régularité l'édifiera, et lui pourra être une bonne instruction.

Je trouve très bon que, pour pouvoir fixer votre esprit dans l'oraison, vous écriviez, en la faisant, les lumières et les vues que Dieu vous donne : c'est un moyen très propre, non seulement à vous appliquer dans le moment au sujet que vous méditez, mais pour en conserver le souvenir, et pour en pouvoir plus longtemps profiter. Vous relirez les choses dont vous aurez été touchée. Il faut seulement prendre garde que l'application que vous aurez à écrire, à force d'occuper votre esprit, ne dessèche votre cœur, et ne l'empêche de s'unir à Dieu par des affections vives et tendres, dans lesquelles consiste l'essentiel de l'oraison; car alors ce que vous appelez oraison, deviendrait une pénible étude : ce ne serait plus prier, mais composer. Si vous évitez cet inconvénient, l'écriture, jointe à l'oraison, à l'examen de votre conscience, et aux autres exercices ultérieurs, vous pourra être d'un grand fruit; et je connais, en particulier, que votre dernière lettre était pour vous une véritable oraison : mais je suppose toujours que le cœur en fut occupé, aussi bien que l'esprit, et même encore plus que l'esprit; car, encore une fois dans l'oraison, l'esprit ne doit agir que par le cœur.

Vous voulez que je vous règle le temps que vous donnerez à la prière; le voici : lorsque vous vous porterez bien, vous vous tiendrez à celui que vous avez jusqu'à présent observé vous-même, qui va, dites-vous, à une heure. Une heure, pour vous, c'est assez : il s'agit de la bien employer; et que Dieu n'ait pas à vous faire le reproche que Jésus-Christ fit à saint Pierre : *Vous n'avez pu veiller une heure avec moi.* Quand vous serez indisposée ou languissante, c'est l'état de vos forces qui vous réglera; mais ce que vous ne pourrez faire alors d'une façon, vous le ferez de l'autre : car la souffrance, avec soumission et avec résignation parfaite de votre volonté à celle de Dieu, sera une prière bien plus longue et plus continuelle que celle que vous feriez dans votre oratoire, ou au pied des autels. Quand vous ne serez pas maîtresse de votre temps, car il doit vous être indifférent que

vous le soyez ou non, vous en donnerez à la prière autant que vous le pourrez, et Dieu sera content de vous. Pourquoi donc, en ce cas-là seriez-vous dans le trouble?

Vous craignez que la peur d'être importunée ne vous fasse prier Dieu dans votre chambre, plutôt que d'aller aux saluts qui se disent dans les églises. En effet, vous pouvez manquer en ceci, et dans la substance de la chose, et dans les motifs: dans la chose, car il est à propos que vous alliez quelquefois à ces saluts, quand ce ne serait que pour donner l'exemple, en vous conformant à la dévotion publique; je dis quelquefois, comprenant bien que très souvent, vous aurez des empêchements légitimes et de justes raisons de n'y pas aller: dans le motif, car il ne vous est pas permis d'appréhender si fort l'importunité, laquelle vous devez regarder, dans l'ordre de Dieu, comme une dépendance de votre état. Cette trop grande peur d'être importunée ne peut venir que d'un fonds d'orgueil secret, ou d'amour excessif de votre repos: il est par conséquent directement opposé à l'humilité, à la charité et à la mortification chrétienne, il faut donc la modérer en vous oubliant un peu vous-même, et en vous abandonnant davantage à la conduite de Dieu, dont les desseins sont souvent attachés à ce qui vous importune. En combien de manières y avez-vous peut-être manqué pour vous être sur cela trop écoutée? et combien la fuite de l'importunité vous a-t-elle fait perdre d'occasions heureuses de rendre à Dieu, au prochain, à l'État, au roi, les services importants que vous voudriez un jour leur avoir rendus? Il faut vous faire une vertu de souffrir qu'on vous importune: aimez à être importunée pour de bons sujets, et ne craignez que l'inutilité.

Vous avez très bien fait d'omettre, depuis deux mois, la pénitence que vous vous étiez prescrite. Comme je suppose que vous avez pris en esprit de pénitence le mal que Dieu vous a envoyé, il vous a dû être une pénitence d'autant plus salutaire, et d'autant plus sûre, que cela n'a pas été de votre choix, mais de celui de Dieu. Cela n'empêchera pas que vous repreniez l'autre quand votre santé sera rétablie; mais il

faut qu'elle le soit parfaitement : autrement je n'y consens point. Le déni de vous-même et les pratiques de la pénitence intérieure, voilà à quoi vous devez principalement vous attacher.

Il me semble que voilà à peu près les choses sur lesquelles vous m'avez consulté; et vous ne vous plaindrez pas que je ne sois pas entré dans le détail.

APPENDICE N° XXIV (T. II, p. 243).

NOTICE SUR LA FONDATION DE L'HOPITAL GÉNÉRAL A PARIS, AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

L'invasion du calvinisme, l'influence des libres-penseurs, sceptiques, libertins, épicuriens, avaient tari les sources de la charité chrétienne en démolissant et en sécularisant les abbayes et les fondations religieuses léguées par nos ancêtres à la société chrétienne. Les novateurs, après avoir beaucoup détruit, pillé, brûlé, après avoir beaucoup parlé, n'avaient élevé aucun monument qui pût constater l'existence d'une réforme. Les troubles incessants de la minorité de Louis XIV, contribuèrent à perpétuer ce triste état de choses. Par suite, la mendicité était devenue une plaie sociale que la religion elle-même eût été impuissante à guérir sans le concours actif de l'autorité séculière, non pas comme aiguillon du zèle, mais comme frein nécessaire contre les abus de l'astucieuse convoitise des mauvais pauvres. Après plusieurs essais tentés et soutenus courageusement par M. Vincent (1), en faveur des pauvres de paroisse, on comprit la nécessité d'une mesure générale et

(1) Mme de Maintenon, *Corresp. gén.*, t. II, p. 356, 1684.

décisive. C'est au président de Bellièvre que revient l'honneur d'en avoir assumé la responsabilité et d'avoir établi définitivement l'Hôpital général contre la mendicité. Il se mit au-dessus des préjugés et n'écoutant que sa foi et les instances pressantes des vrais amis du pauvre, il mit énergiquement la main à l'œuvre.

Dès 1640, les paroisses, sous la direction de saint Vincent de Paul, avaient formé des vestiaires et magasins où les pauvres trouvaient des secours réclamés par leur situation. Cette première expérience montra que la charité publique était en état de soutenir les charges d'une telle entreprise; pour compléter l'œuvre sociale et vraiment chrétienne, il fallait rendre aux pauvres et à la société un dernier service, il fallait se débarrasser de la misère vagabonde en donnant à la classe indigente l'instruction, le goût et l'habitude du travail, en l'éloignant surtout de l'occasion du mal, résultat qui ne pouvait s'obtenir que par le *renfermement;* or, d'après le recensement de 1640, on comptait à Paris, 40,000 pauvres. A première vue, la mesure parut impraticable, on temporisa; l'édit du roi contre la mendicité, signé du mois de mai 1656, fut gardé secret. Les curés des paroisses se contentèrent d'annoncer, du haut des chaires, que les pauvres trouveraient un asile sûr en certains endroits désignés; qu'ils pouvaient s'y présenter de bonne volonté; la mesure parut ainsi moins odieuse, et pour l'amener à terme, il suffit de proclamer d'autorité l'interdiction absolue de la mendicité; l'édit est du mois de mai 1657; 5,000 pauvres se présentèrent, les autres durent renoncer à leur industrie, ils sortirent de Paris, ou se résignèrent au travail.

Louis XIV, jaloux d'attacher son nom à cette œuvre, avait mis à la disposition des commissaires, ses deux châteaux de Bicêtre et de la Salpêtrière ; le cardinal Mazarin l'encouragea en donnant 160,000 livres à la fondation; d'autres aumônes abondantes et souvent anonymes, couvrirent les premiers frais. Saint Vincent de Paul eut la mission d'organiser les services.

Trois grands refuges furent ouverts aux pauvres de la capitale, *Notre-Dame de Pitié* (1), situé au-dessus de l'abbaye de Saint-Victor; Saint-Denis de la *Salpêtrière* et Saint-Jean de *Bicêtre*. Sauval appelle ces refuges les membres de l'Hôpital général. Chaque maison eut sa destination spéciale ; la Salpêtrière reçut les jeunes filles et les femmes de tout âge, atteintes de maladies incurables, ainsi que les vieux ménages, avee une section de petits garçons.

Bicêtre, château royal au quinzième siècie, refuge des soldats invalides sous Louis XIII, abandonné par suite des troubles de la minorité, menaçait ruine. On y rassembla les hommes atteints de maladies incurables. Dans chaque refuge ouvert à toutes leurs infirmités, on trouvait des métiers à l'usage des pauvres en état de les exercer.

Notre-Dame de Pitié recueillait les jeunes filles et une section de jeunes garçons capables d'apprendre la lecture et l'écriture, et d'une conduite assez satisfaisante pour contribuer à rehausser les cérémonies religieuses; les enfants, en état d'apprendre un métier, étaient envoyés aux ateliers de Bicêtre.

APPENDICE N° XXV (T. II, p. 253).

NOTICE SUR LES ÉTABLISSEMENTS EN FAVEUR DES ORPHELINS A PARIS.

L'an 1362, quelques bourgeois de Paris achetèrent un terrain contigu à l'*hôtel du Dauphin* sur la place de la Grève, et bâtirent un hôpital sous le vocable du *Saint-Esprit*, où ils recueillirent des orphelins de père et de mère, nés de légitime mariage dans la ville de Paris. Avec la permission de l'évêque, Jean de Meulan, ils élevèrent une chapelle en-

(1) Aujourd'hui hôpital près le Jardin des Plantes.

richie par la suite, de nombreuses indulgences. Cet hôpital a traversé des siècles, assis à l'ombre de l'hôtel de Ville de Paris, bâti depuis par Boccadore. L'orphelinat a disparu avec la révolution de 1789 et l'hôtel de Ville avec la Commune de 1871.

D'autres hospices du même genre furent ouverts dans quelques paroisses et apportèrent un secours suffisant à cette portion intéressante de la famille de Jésus-Christ.

Antoine Séguier, président du parlement, mort en 1624, avait fondé un refuge pour cent orphelines de Paris au faubourg Saint-Marcel (1). M. Olier, curé de Saint-Sulpice, en 1648, avait aussi recueilli les orphelines de sa paroisse (2).

Il était une autre espèce d'orphelins qui se multiplia avec une étonnante rapidité au dix-septième siècle, tristes produits du sensualisme de la Renaissance, des erreurs du protestantisme et des scandales des grands; c'est à ces petits êtres, c'est aux *enfants trouvés* que Bourdaloue donna l'appui de sa parole.

Le soin de ces malheureuses victimes du vice et de la faiblesse appartenait jadis aux seigneurs des fiefs sur lesquels elles étaient abandonnées. Dès que la charité se refroidit, l'intérêt personnel prévalut; dès lors on abandonna ces petits êtres à leur malheureux sort; le clergé fut le premier à reconnaître la nécessité de leur ouvrir un asile. L'évêque de Paris et le chapitre prirent l'initiative de la bonne œuvre, et lui consacrèrent une maison de l'ancienne rue Saint-Landry, dans la Cité, qui fut surnommée la *couche;* puis dans l'église même de Notre-Dame, on plaça un berceau où l'on déposait les enfants abandonnés et les aumônes à eux destinées. Cet usage les fit appeler les *pauvres enfants trouvés de Notre-Dame.*

(1) Rue Censier, à l'angle de la rue du Pont-aux-Biches: Ce refuge était connu sous le nom de l'hôpital de la Miséricorde ou des Cent-Filles.

(2) Les orphelines, dites de la Mère de Dieu, occupaient les bâtiments devenus caserne des pompiers, rue du Vieux-Colombier.

Les difficultés augmentèrent avec le nombre des exposés, les revenus nécessaires à l'entretien diminuèrent; les seigneurs, hauts justiciers, se désintéressèrent trop facilement d'une charge dont ils étaient les principaux auteurs; ils l'auraient entièrement abandonnée, si le parlement n'y eût mis ordre, en décidant qu'un impôt serait levé à cet usage sur tous les seigneurs, en proportion de l'étendue de leurs fiefs. La situation des enfants abandonnés s'améliora peu. La négligence des commissaires du Châtelet, chargés de les recueillir, de dresser procès-verbal du lieu et de l'état où ils les avaient trouvés, le développement de l'immoralité mirent le chapitre de la cathédrale dans la nécessité de réduire ses secours; alors commença le scandale dont se plaint Abelly dans la *Vie de saint Vincent de Paul*.

« Il ne se passe pas d'années, raconte cet auteur, qu'on ne rencontre trois ou quatre cents enfants exposés tant en la ville qu'aux faubourgs; et selon l'ordre de la police, il appartient à l'office des commissaires du Châtelet, et de lever ces enfants ainsi exposés, et de faire des procès-verbaux du lieu et de l'état où ils les ont trouvés. Ils les faisaient porter ci-devant en une maison qu'on appelait la *couche*, en la rue Saint-Landry, où ils étaient reçus par une certaine veuve, qui y demeurait avec une ou deux servantes, et se chargeait du soin de leur nourriture; mais ne pouvant suffire pour un si grand nombre, ni entretenir des nourrices pour les allaiter, ni nourrir et élever ceux qui étaient sevrés, faute d'un revenu suffisant, la plupart de ces pauvres enfants mouraient de langueur en cette maison, ou même les servantes, pour se délivrer de l'importunité de leurs cris, leur faisaient prendre une drogue pour les endormir, qui causait la mort à plusieurs. Ceux qui échappaient à ce danger, étaient ou donnés à qui les venait demander ou, vendus à si vil prix, qu'il y en a eu pour lesquels on n'a payé que vingt sous. On les achetait ainsi quelquefois pour leur faire téter des femmes gâtées, dont le lait corrompu

(1) *Vie de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 126.

les faisait mourir; d'autres fois pour servir aux mauvais desseins de quelques personnes qui supposaient des enfants dans les familles, d'où arrivaient d'étranges désordres. Et on a su qu'on en avait acheté (ce qui fait horreur) pour servir à des opérations magiques et diaboliques; de sorte qu'il semblait que ces pauvres innocents fussent tous condamnés à la mort, ou à quelque chose de pire, n'y en ayant pas un seul qui échappât à ce malheur, parce qu'il n'y avait personne qui prît soin de leur conservation. Et ce qui est encore plus déplorable, plusieurs mouraient sans baptême, cette veuve ayant avoué qu'elle n'en avait jamais baptisé ni fait baptiser aucun. Ce désordre étrange dans une ville si riche, si bien policée et si chrétienne qu'est celle de Paris, toucha sensiblement le cœur de M. Vincent, lorsqu'il en eut connaissance; mais ne sachant comment y pourvoir, il en parla à quelques-unes des dames de la charité, et les convia d'aller quelquefois dans cette maison; non pas tant pour découvrir le mal qui était assez connu, que pour voir s'il n'y aurait point quelque moyen d'y remédier. Ce qu'ayant fait, elles furent excitées à un très grand sentiment de compassion envers ces pauvres petits innocents, qui étaient à la vérité bien plus à plaindre que ceux qu'Hérode fit massacrer; et ne pouvant se charger de tous, elles eurent la pensée d'en prendre quelques-uns pour leur sauver la vie. Elles se résolurent d'abord d'en nourrir douze; et pour honorer la Providence divine, ne sachant pas ses desseins sur ces petites créatures, elles les tirèrent au sort. Ils furent mis dans une maison de louage, hors la porte Saint-Victor, en l'année 1638, sous le soin de Mlle Le Gras, et de quelques filles de la Charité que M. Vincent y envoya. On essaya au commencement de les faire subsister avec du lait de chèvre ou de vache, et depuis on leur donna des nourrices.

La compassion publique finit par triompher des difficultés. Le roi Louis XIII et Louis XIV, puis le parlement, assurèrent des revenus aux pauvres *enfants trouvés*, et des établissements dotés leur furent ouverts. En 1638, ils étaient

sous la garde de Mlle Le Gras, à la porte Saint-Victor; en 1648, Anne d'Autriche les envoya au château de Bicêtre, qu'ils durent abandonner à cause de la trop grande vivacité de l'air; de là ils allèrent à Saint-Lazare ; enfin, en 1670, on créa un hôpital à leur intention au faubourg Saint-Antoine, dépendant, pour l'administration, de l'Hôpital général. La reine Marie-Thérèse posa la première pierre de l'église; Etienne d'Aligre (1), chancelier de France, Elisabeth Lhuillier, sa troisième femme et le Président de Bercy (2), contribuèrent à la fondation (3). On ouvrit en temps même un autre établissement pour les *enfants trouvés* en face de l'Hôtel-Dieu.

APPENDICE N° XXVI (T. II, p. 258).

NOTICE SUR LES PRISONS DE PARIS AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Au dix-septième siècle, les prisons étaient nombreuses à Paris, comme les juridictions dont elles relevaient, quoique le nombre des prisonniers fut beaucoup plus restreint que de nos jours.

Les principales étaient la *Conciergerie* au palais, le Grand et le Petit Châtelet qui prenaient leurs noms des principales portes du vieux Paris de la cité; nous ajoutons le *Forum episcopi*; le For-l'Evêque ou siège de la juridiction épiscopale, rue Saint-Germain l'Auxerrois, qui devînt prison royale en 1674; les prisons abbatiales de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Éloi, de Saint-Germain-des-Prés; ajoutons les prisons relevant des justices d'enclos dont les

(1) Né en 1592. — Chancelier en 1672. — Mort en 1677.
(2) Mort le 8 février 1685.
(3) Piganiol, *Description de Paris*, t. V, p. 64.

limites étaient bien déterminées; comme celles de l'archevêché, du chapître de Notre-Dame, du grand Prieur du Temple, de Saint-Jean de Latran.

Sur la demande de Saint-Vincent de Paul, la porte fortifiée de Saint-Bernard, située en amont du pont actuel des Tournelles, avait été destinée aux galériens condamnés à résider dans les ports de mer. La porte Saint-Bernard avait été choisie, pour faciliter à Mlle Legras, première supérieure des Filles de la Charité de la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, le moyen de porter les secours spirituels et matériels à ces malheureux. Mlle Legras occupait l'hôtel de Nesmond à l'angle de la rue des Bernardins et du quai de la Tournelle.

Les prisons d'État, en usage au dix-septième siècle, étaient la *Bastille* et le *Donjon de Vincennes*.

La *Bastille*, forteresse importante, a été bâtie, en 1371, par Hugues Aubriot, prévôt de Paris, sous Charles V. — Le donjon de Vincennes est une vaste tour entourée de fossés, et située dans l'enceinte du château de Vincennes, dont l'origine remonte au douzième ou treizième siècle : il est certain que le roi saint Louis a habité le château de Vincennes; depuis Charles IX, les rois de France n'y ont séjourné que rarement.

APPENDICE N° XXVII (T. II, p. 314).

ÉTABLISSEMENTS FONDÉS A PARIS EN FAVEUR DES NOUVEAUX CATHOLIQUES

Nous complèterons ici les renseignements déjà donnés sur les œuvres fondées à Paris en faveur des protestants convertis. Sous la direction de l'archevêque de Paris, Jean François de Gondi, la sœur Garnier secondée dans son

œuvre par Mlle Glaspi établit une communauté destinée à recevoir et instruire les femmes ou filles non catholiques, idolâtres, juives ou hérétiques (1). Après avoir obtenu les autorisations et lettres patentes requises, la communauté fut installée près Saint-Sulpice, rue des Fossoyeurs (2), d'où elle fut transférée rue Pavée-au-Marais, vers 1647; peu après on la retrouve rue Saint-Avoye (3), entre les rues du Plâtre et des Blancs-Manteaux; puis en 1651, rue Neuve-Saint-Eustache; enfin les libéralités de la charité publique et la bonne administration de l'œuvre permirent d'acheter un terrain convenable rue Sainte-Anne où les *Nouvelles converties* ont été définitivement établies (4).

Les *Filles de Saint-Chaumont* ou de l'*Union chrétienne* formèrent à la même époque une communauté séculière qui prit son nom de l'hôtel Saint-Chaumont où elle se fixa en 1687, près la porte Saint-Denis entre la rue de Tracy et la rue Lemoine. La fondatrice, Mlle Anne de Croze, encouragée par un prêtre zélé, M. le Vacher, avait commencé son œuvre en faveur des nouvelles converties, à Charonne, dans une de ses propriétés, d'où elles vinrent s'établir à Paris.

Une autre maison du même genre avait été ouverte rue de la Lune, en faveur des nouveaux catholiques persécutés par leurs parents ; cette œuvre éminemment catholique était une fondation des époux Berthelot, connus alors par leurs pieuses libéralités et la solidité de leur foi ; leur maison consacrée d'abord au service de cinquante soldats malades, étant devenue inutile par suite de l'institution royale des Invalides, les charitables propriétaires abandonnèrent leur maison et tout ce qu'elle contenait, à l'œuvre de l'*Union chrétienne*.

(1) Quartier Montmartre. T. II, p. 4.
(2) Rue Servandoni actuelle.
(3) Rue du Temple actuelle.
(4) Turenne après son abjuration, contribua à la fondation de la nouvelle maison. (*Vie de Fénelon*, édit. Leroux, 1852. T. II, p. 11 à la fin du vol.) L'abbé de Fénelon en fut le premier supérieur.

Le P. Hyacinthe, capucin du couvent de la rue Saint-Honoré, est le promoteur d'une association qui prit le nom de *Congrégation de la Propagation de la foi*, sous le titre de l'Exaltation de la Sainte-Croix (1622). Les réunions se tinrent au couvent des Capucins, puis dans l'Ile Notre-Dame, aujourd'hui Saint-Louis ; enfin en 1656, rue de Seine-Saint-Victor près le Jardin-des-Plantes (1). Ce refuge était destiné aux *nouveaux Convertis*.

(1) Rue Cuvier, V. Lebeuf, éd. Coch, t. III, p. 634.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES CITÉS DANS LES RECHERCHES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES SUR LA VIE ET L'APOSTOLAT DU P. BOURDALOUE

A

B

D

E

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME

LIVRE TROISIÈME

Œuvre apostolique du P. Bourdaloue à Paris

LIVRE QUATRIÈME

Œuvre polémique du P. Bourdaloue

APPENDICES DU TOME PREMIER

APPENDICES DU TOME SECOND

FIN DU TOME SECOND

ERRATA

TOME PREMIER

Page	XV, ligne 20,	au lieu de	*rendrons*,	lisez	*rendront.*
—	XXIII, — 20,	—	*Lever*,	—	*Levée.*
—	29, — 32,	—	*rateurs*,	—	*orateurs.*
—	83, — 13,	—	*dominamque*,	—	*dominam quæ.*
—	101, note	—	XVII,	—	XVIII.
—	116, ligne 14,	—	*oppse-énitence*,	—	*qui s'oppose à la pénitence.*
—	164, — 5,	—	*princesse*,	—	*la princesse.*
—	183, — 28,	—	*non novæ*,	—	*non nova.*
—	285, — 20,	—	*seul*,	—	*nul.*
—	313, note	—	*Mecklembourg*,	—	*Meckelbourg.*
—	450, —	—	*eût*,	ajoutez	*eu.*
—	460, —	—	*d'ici-bas*,	lisez	*ici-bas.*

TOME SECOND

Page	25, ligne 3,	au lieu de	*et a qu'elle*,	lisez	*et dès qu'elle.*
—	65, — 15,	—	*des précaution*,	—	*des précautions.*
—	252, — 33,	—	*Nesmoud*,	—	*Nesmond.*
—	299, — 23,	—	*leurs buts*,	—	*leur but.*
—	389, — 14,	—	*Chauvand*,	—	*Chaurand.*
—	402, — 20,	—	*le repos?*	—	*le repos.*
—	425, — 20,	ajoutez	*il s'écrie*,		
—	437, — 8,	au lieu de	*incapables*,	—	*implacables.*
—	449, — 13,	—	*prêtre*,	—	*prête.*
—	479, — 5,	—	*de*	—	*des.*
—	481, — 20,	—	*ne diminua pas.*	—	*ne diminue pas.*
—	505, — 5,	—	*dures*,	—	*pures.*
—	513, — 21,	—	*à Eglise*,	—	*à l'Eglise.*
—	548, — 5,	—	*appropriés*,	—	*appropriées.*

Paris — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

Typ. A. Lanier, 11, r. Jacob.





